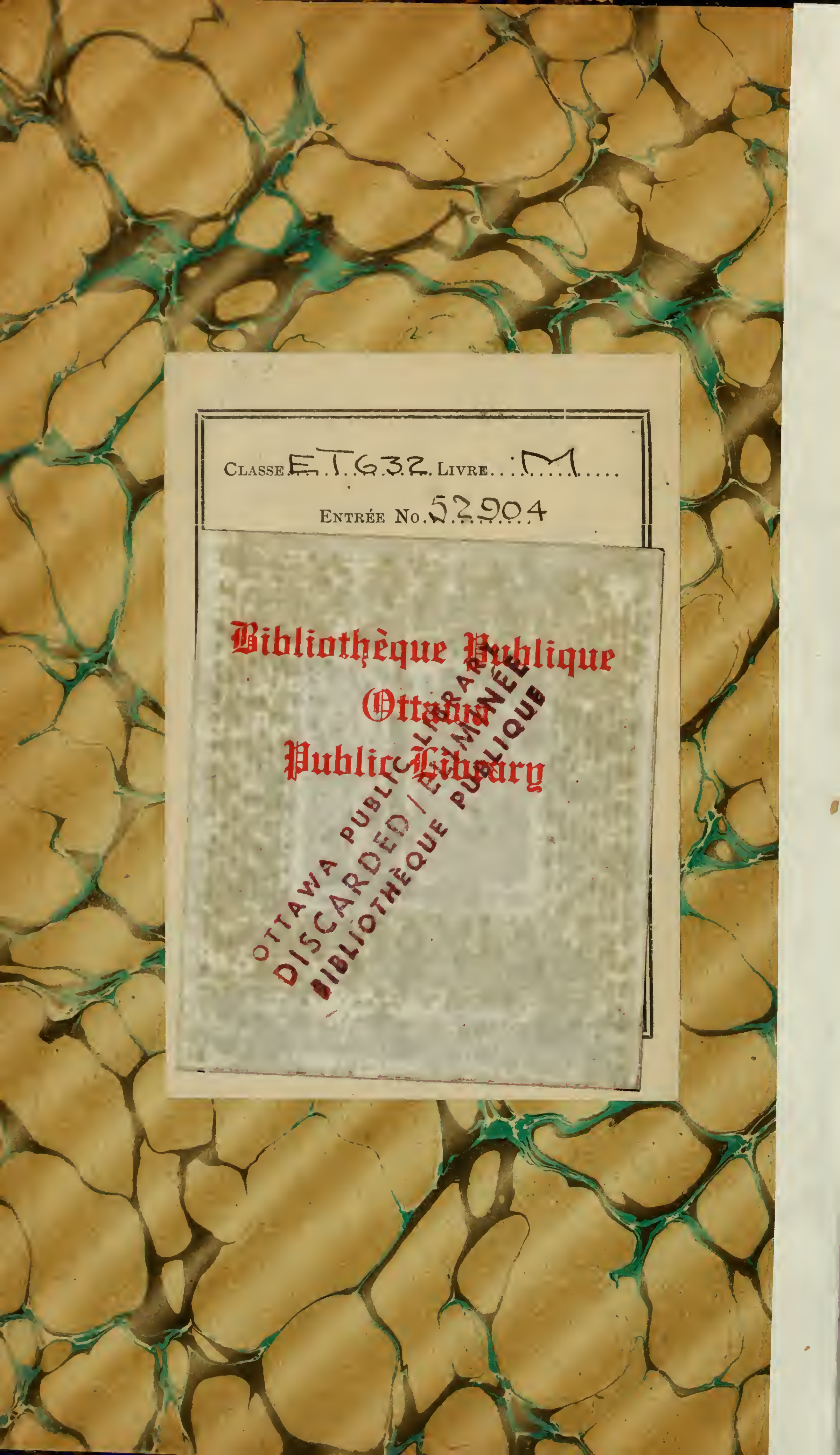




CLASSE E.T.632. LIVRE M
ENTRÉE NO. 52904
Bibliothèque Publique
Ottawa
Public Library
OTTAWA PUBLIC LIBRARY
DISCARDED / ÉLIMINÉ
BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE


OTTAWA PUBLIC LIBRARY
DISCARDED / ELIMINÉ
BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE

Reclaim

ESSAI POLITIQUE

SUR

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

ESSAI POLITIQUE

SUR

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

AVEC UN GRAND NOMBRE DE DOCUMENTS INÉDITS



PAR

R. PIERRE MARCEL



PARIS
FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
LIBRAIRIES FÉLIX ALCAN ET GUILLAUMIN RÉUNIES
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1910



A mon Père

Nous voudrions rappeler au public lettré un honnête homme dont il perd le souvenir.

Réagissant contre la méthode adoptée par ses biographes, nous nous sommes efforcé de ne pas réduire notre modèle à quelques traits simples; nous avons noté soigneusement ses hésitations, ses contradictions même, aussi essentielles pour nous que ses idées les plus nettes.

Notre procédé pourra déplaire : il implique un excès de touches, de retouches et de nuances; mais nous nous serions exposé à tracer de lui une fausse image, si nous n'avions pas suivi Tocqueville les pas dans les pas.

Souhaitons que le bel idéal de libéralisme et de dignité morale que se proposa toujours l'auteur de la Démocratie *nous ait invariablement guidé; on sent, chez ce politique, un besoin de noblesse, pour les autres comme pour lui-même, qui suffit à révéler le sens intime de sa vie.*

ESSAI POLITIQUE
SUR
ALEXIS DE TOCQUEVILLE

INTRODUCTION

LES TENDANCES LIBÉRALES AU DÉBUT DU XIXe SIÈCLE

Une étude d'ensemble sur les libéraux français n'existe pas : l'intérêt qu'elle présenterait.

I. — Les origines : 1789-1816 ; le milieu libéral ; caractère de l'opposition. — Les doctrinaires. — *Les Considérations sur la Révolution française* de Mme de Staël : leur importance. — Benjamin Constant. — La génération nouvelle.

II. — Les influences : la philosophie du XVIIIe siècle ; apports étrangers ; idée de la Révolution. — Manque de critique historique ; conceptions arbitraires.

III. — Les altérations premières : tribut du XVIIIe siècle ; idéologie bourgeoise ; bonapartisme et anticléricalisme.

IV. — Quelques personnalités, Camille Jordan, Charles de Rémusat, Jouffroy annoncent Tocqueville.

L'étude des partis politiques au début du XIXe siècle nous oblige à constater qu'un livre manque sur les libéraux français : nul ne sut entreprendre cette œuvre à l'heure favorable et l'occasion nouvelle de l'écrire ne semble pas encore venue.

Vers 1878, par ses idées et ses goûts, un public se trouvait prêt, en effet, à consacrer l'ouvrage qui, résumant l'histoire de la pensée libérale, eût déterminé le caractère particulier et fixé le terme d'un grand effort. Les publicistes, malheureusement, se dispersèrent, pour la plupart, sur des monographies, des fragments, dont la valeur critique insuffisante n'autorisait pas une confiance absolue ; d'autres se spécialisèrent dans les limites d'une époque donnée ; personne ne publia les pages qui s'imposaient, et l'ombre s'est appesantie maintenant autour du libéralisme et de ses morts.

Regrettons cette défaillance ; elle a privé une génération entière d'exemples profitables, et beaucoup désormais rejettent comme stérile et inopportun tout espoir de la racheter. Qui donc, il est vrai, hormis quelques lettrés, attirent aujourd'hui Camille Jordan, Broglie, Rémusat, Tocqueville, Laboulaye ? Royer-Collard se distingue-t-il autrement que par sa tête fier-portée sur sa large cravate de doctrinaire ? Se rappelle-t-on Molé, Prévost-Paradol, sinon pour déprécier la souple et fine intelligence du gentilhomme, l'évolution du polémiste alerte qui brilla d'un trop rapide éclair ? Seul Benjamin Constant survit, mais on l'aime par goût des complications morales et sans souci de ses idées politiques, pour ce qui jadis le déconsidéra : ses incertitudes passionnées, son desséchant besoin d'analyse, ses chutes et ses amères rancœurs (1).

C'est ainsi, et la froide indifférence qui pèse sur tant de mérites dédaignés semble moins la preuve d'un manque de curiosité généreuse que l'approbation spontanée d'une défaite.

Pour celui, toutefois, que ne rebutent pas l'insuffisance des théories ni l'énervante roideur de l'apparence et des

(1) Cf. Maurice Barrès, *Un homme libre*, pp. 94 et suiv. Nouv. édit.

thèmes, les libéraux, généralement nobles et d'une si belle allure, restent des maîtres incontestés. Aussi, sans inutilement exiger d'eux une doctrine politique définitive, moins de pompe, et cette ironie légère dans la gravité, qui plaît même aux heures difficiles, devrions-nous mieux garder le souvenir de ces parlementaires et de ces écrivains, qui voulurent ramener la Révolution à son principe le plus pur et revendiquèrent, avec une hauteur d'accent si péremptoire, les véritables institutions libres et les garanties essentielles à notre dignité.

On conçoit du reste aisément le livre qui fait défaut : histoire des libéraux sans doute, plus encore poursuite ingénieuse, non d'une idée, mais d'un sentiment et de ses transformations successives à travers des tempéraments différents ; mise au clair de l'instinct qui produisit, développa, suivant les circonstances, chez tel ou tel individu, ce mode de croire et de penser, cette *attitude libérale*, que l'amour-propre décora de principes, cristallisa sous les formules intangibles d'un système.

Comprise de telle sorte et prolongée jusqu'aux divergences qui séparèrent, dans la pratique, les adeptes d'une conception primitive commune, cette analyse permettrait de rectifier le prétendu libéralisme de certains hommes d'Etat que l'on joint d'ordinaire, en hâte de généralisation facile, aux véritables libéraux, souvent effacés par eux : le livre se resserrait à de moindres proportions, mais la qualité des types s'en hausserait davantage.

On saisirait mieux alors pourquoi l'opinion ne s'accommoda jamais d'idées trop désintéressées pour elle, et l'échec s'expliquerait de ceux qui s'efforcèrent généreusement à la convaincre et à la gagner. On comprendrait mieux également pourquoi, de plus en plus éloignés du pouvoir, les libéraux se réduisirent au pénible emploi de critiques et de théoriciens, rôle ingrat qui produit vite chez ceux qui s'y

condamnent, certaines habitudes de jugement tranchantes et absolues, suscite l'amertume et rejette dans une solitude irritée.

Telle la pensée libérale se distinguerait au cours du XIXe siècle, toute d'aristocratisme intime, de dignité, de susceptibilité personnelle, sans portée directe et plus honorée que suivie, n'atteignant qu'une fois son plus haut point de prestige et de rayonnement, pendant la courte époque où elle suffit à résumer les griefs des divers partis opposants contre une politique en régression manifeste vers un passé détesté. L'ère héroïque, vraiment nationale du libéralisme se clôt en 1830.

Bientôt ses premiers adeptes, compromis au pouvoir par leur lutte avec l'anarchie et la stérile ambition de consolider la royauté populaire sur de trop étroits fondements, encoururent les critiques et les attaques d'une nouvelle phalange. Celle-ci, par son manque d'audace et de discipline, perdit malheureusement des instants précieux, et aucune réforme ne vint ralentir le nouveau courant de doctrines socialo-étatistes, sous l'influence desquelles la démocratie mécontente s'engagea dans une réaction très nette contre l'individualisme,

Fait plus grave, après 1848, pendant la période d'hésitations et d'intrigues qui précéda le coup d'Etat, les libéraux ne mirent pas les circonstances à profit et leurs divisions les empêchèrent de former en face du double despotisme démagogique et impérial menaçant, le noyau compact auquel pouvaient encore, sous l'incoercible action du besoin d'ordre et de sécurité, s'aggréger les forces vives de la nation ; 1851 survint ; ils avaient manqué leur dernière occasion de gouverner la France.

Plus tard sous le second Empire, un groupe se reconstitua au centre de l'Union dite libérale ; il était composé d'éléments multiples : orléanistes modérés, comme le duc

de Broglie et Charles de Rémusat; constitutionnels indépendants, comme Prévost-Paradol et Vacherot ; républicains modérés comme Jules Simon, Laboulaye, Bersot, Nefftzer, Schérer et quelques autres. Publicistes brillants, limités à l'étude des principes et des modalités de la liberté, placés ainsi en dehors des attaques violentes contre le pouvoir, ils se virent peu à peu dépasser devant l'opinion ; le suffrage universel qui, au 4 Septembre, envoya siéger, près de Thiers, quelques-uns d'entre eux et leurs disciples, devait bientôt les paralyser, ou les renier.

Certains, par leurs écrits (1), d'autres, par leur collaboration effective, exercèrent, sans doute, une influence considérable sur les travaux qui aboutirent aux lois décentralisatrices et à la Constitution nouvelle ; mais nul d'entre eux ne devait conserver une action immédiate dans la politique contemporaine (2).

Une défaite si notoire instruit et ne peut désoler : plus idéalistes et théoriciens que réformateurs pratiques, les libéraux acceptèrent toujours trop tardivement les concessions sociales indispensables ; ils ne réalisèrent jamais personnellement ainsi leur part de vérité. Voilà le sens de leur échec et de leur abandon (3).

Aujourd'hui l'acception même du terme qui servait à les désigner subit des altérations profondes, et aucun parti

(1) Le duc de Broglie et Prévost-Paradol étaient morts avant la chute de l'Empire. Cf. Esmein, *Eléments de Droit constitutionnel*, p. 429, 2e édition.

(2) Thiers, malgré ses « libertés nécessaires », ne fut jamais à proprement parler un libéral.

(3) » C'est l'histoire de tous les partis : c'est presque toujours au moment où ils demandent une chose juste et raisonnable qu'ils sont détruits... Cela signifie que, quand un parti se réduit à ne demander qu'une chose raisonnable et juste, il est déjà si faible, qu'il ne faut plus qu'un seul coup pour l'abattre ». (Tocqueville). Ne négligeons pas non plus l'influence de l'évolution économique.

ne peut exactement prétendre au titre qui décorait jadis des sentiments dans leur ingénuité première.

Non que les républicains, certes, ne se soient d'abord, plus que tous, inspirés d'idées libérales ; mais la corruption croissante de leurs mœurs politiques, que l'on peut comparer à celle de la majorité, sous Louis-Philippe et Guizot, menace de soulever contre eux les plus dangereux dégoûts, et l'ère n'est plus lointaine ou la nécessité leur imposera, s'ils veulent se raffermir au pouvoir, une œuvre d'assainissement, profitable sous la condition d'être sincère et de ne pas dégénérer en réaction même apparente.

Nous en ignorons la portée, cela va sans dire, mais peut-être, entre autres conséquences très indirectes et particulières, suscitera-t-elle l'historien qui manqua jadis aux libéraux, car beaucoup d'entre nous chercheront alors des professeurs d'idéal et de noblesse.

Ce qui manque le plus en France, c'est le sens exact de l'indépendance individuelle, le goût de laisser à chacun la plus ample responsabilité possible, le souci véritable de réformer la moralité publique, le respect enfin de la dignité humaine, tout ce que les libéraux aimaient !

Pourquoi ne pas continuer ces hommes dans leur voie large et belle ? Pourquoi ne pas revenir à leurs traditions les plus mâles, non certes avec la pensée de copier leur système, mais pour nous inspirer de leur foi généreuse ? (1).

Il y a là un programme qui, augmenté de certaines idées nouvelles, pourrait être ratifié par l'avenir.

Précisons cependant, avant de suivre chez Tocqueville les modifications que son naturel leur imposa, les principales tendances dont le courant libéral s'est formé au début du XIX[e] siècle ; c'est à la fois la meilleure méthode

(1) Nous entendons donc bien ne leur rendre qu'une influence morale de conseillers.

pour saisir certaines erreurs initiales, dont il faudrait nous affranchir définitivement, et l'introduction la plus logique qui vienne s'offrir à nous.

I

En 1814, sous l'excès de son despotisme et de ses fautes, Napoléon contraignit la France à subir, presque volontairement, une défaite et à seconder ses ennemis, par inaction du moins, pour obtenir la paix et quelques libertés (1). Mais, une année plus tard, l'empereur risqua davantage. Débarqué au golfe Juan, il se posa comme le champion de 1792 contre les Bourbons et les nobles; avec l'égoïste espoir d'en tirer une force immédiate, il stimula, les magnifiant de tout son prestige, les haines et les passions révolutionnaires, qui grondaient encore au sein du peuple, et, lorsqu'il tomba, l'œuvre d'éducation politique, éludée treize années, reprise par la première Restauration et orientée dans un sens raisonnable, était derechef entravée ; la nation se trouvait coupée en deux partis ennemis que rien dès lors ne pourrait réunir : double et coupable erreur, contre laquelle ne sauraient prévaloir les plus étonnantes inspirations du génie.

Au mois d'avril 1814, les circonstances avaient, en effet, seules imposé la royauté et présenté son retour comme la solution rationnelle et sérieuse qui devait rallier tous les suffrages. Mais le régime qu'inaugurait la Restauration déçut bientôt et mécontenta. Pour les Français, courbés naguère encore sous une stupéfiante tutelle, la liberté même restreinte, trop brusque et nouvelle, dégénéra vite en anarchie. Les uns contestaient à Louis XVIII son droit héréditaire, lui reprochant d'avoir refusé la consécration

(1) Cf. Le journal intime d'Edmond Géraud, *Un témoin des deux Restaurations*, p. 138, et Guizot, *Mémoires*, t. I, pp. 25 et suivantes.

du suffrage national, d'affecter aussi l'oubli de vingt-quatre années d'histoire ; les autres s'efforçaient aveuglément de remettre en question un état social définitif pour la majorité de la nation, qu'ils irritaient et inquiétaient au plus sensible : le principe despotique et le principe révolutionnaire s'étaient retrouvés en présence ; une impression de malaise, de vague effroi gagnait le pays tout entier, autant par déception que par ignorance des difficultés à vaincre, des concessions, des intérêts mutuels à équilibrer.

Les partis, souffrant et abusant de la liberté, ne s'en prenaient pas moins d'un goût rapide pour elle (1). Incertain, faible et gêné, le pouvoir ne leur donnait à proprement parler aucun sérieux motif de colère, ne menaçait personne (2) ; il n'aspirait même, par préférence et intérêt, qu'à traiter avec le pays et à le seconder dans son besoin de tranquillité, de repos. Ainsi, malgré les malentendus, dans une voie praticable, la France aurait pu, sans doute, acquérir les biens dont le désir la stimulait plus que le besoin immédiat ; elle céda pourtant, quand surgit l'empereur ; mais Napoléon seul, décoré de toutes les gloires républicaines et impériales, pouvait réussir à chasser Louis XVIII.

La fondation d'un régime libéral, sous les auspices d'un gouvernement modéré, paraissait donc réalisable ; la meilleure preuve nous en est fournie par l'*Acte additionnel* de juin 1815 : Napoléon lui-même dut se refréner ! Mais bientôt, lorsque l'irritation contre les émigrés, l'effroi trop exploité d'un retour vers la vieille monarchie, l'enthousiasme

(1) Cf. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XVIII, *in fine*, 1860.

(2) Cf. Mme de Stael, *Considérations sur les principaux événements de la Révolution française :* « S'ensuit-il néanmoins de ces observations que l'on fût malheureux en France sous la première Restauration ? La justice et même la bonté la plus parfaite n'étaient-elles pas pratiquées envers tout le monde ? » p. 483. Edit. 1843. Mme de Staël était de l'opposition en 1814.

guerrier eurent fait place à la pénible certitude d'une invasion prochaine, l'empereur comprit qu'il ne symbolisait décidément la Révolution qu'aux yeux des éléments démagogiques ; par leur abstention, leur réserve, leur hostilité même, les classes éclairées, le plus grand nombre des personnalités notoires dont le concours s'imposait, ne lui dissimulèrent pas leur défiance pour une tentative vouée à quelque catastrophe imminente (1). En essayant d'entourer son pouvoir de garanties constitutionnelles, Napoléon ne leurrait personne ; sa rage de céder aux idées nouvelles aurait suffi du reste à donner la mesure de sa sincérité ; seuls les anciens Jacobins et quelques indépendants extrêmes nourrissaient des espoirs chimériques (2). C'était une bataille qui devait décider du régime de la France ; Waterloo ramena Louis XVIII.

La plus déplorable conséquence des Cent jours parut alors aussitôt : le peuple, sans accepter la responsabilité de ses malheurs, en rejeta tout le poids sur ses adversaires politiques, que ramenait l'étranger.

Exaspérés par un échec qui leur semblait plus insultant que vingt-cinq années d'exil, les royalistes, eux, se sentaient les maîtres enfin ! Donnant libre cours à leurs ressentiments et à leurs colères, ils résolurent de reprendre l'ascendant matériel et moral qui leur avait si longtemps échappé : hébétés, stupides, leurs adversaires se terraient, comme pour les laisser agir... C'est alors que, comprenant le danger d'une aussi furieuse réaction et entrevoyant tous les maux que celle-ci ne tarderait pas à produire, une opposition se forma, qu'animait un seul esprit nouveau, mo-

(1) Cf. particulièrement : Guizot, *Op.* déjà *cit.*, (t. I, chap. III) et Barante, *La vie politique de Royer-Collard*, (p. 153-154, t. I).

(2) Cf. Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis* sur Sismondi, p. 66, et suiv. t VI ; sur La Fayette, pp. 316 et suiv., même tome ; sur Mme de Staël qui aurait applaudi à l'Acte additionnel. Cf. p. 318 et suiv., t. II, (*Nouv. édit.*). Elle ne croyait pas à l'Empire libéral.

narchique et national, fermement résolue à maintenir la Restauration dans sa vraie voie ; elle ralliait les quelques hommes judicieux de l'époque, et à sa tête marchaient les doctrinaires.

Ceux-ci furent quelques-uns d'abord (1) ; autour d'eux se groupaient des royalistes modérés et des Constitutionnels indépendants, bientôt en plus grand nombre : mais les libéraux (2) véritables, ceux dont nous nous attacherons essentiellement à préciser ici la pensée, ne se multiplièrent jamais ; leur groupe est facile à circonscrire ; nous voudrions d'abord en indiquer sommairement les origines politiques.

Ils n'auraient certes pas renié, comme ancêtres, les ministres de l'ancien régime qui, au cours du XVIII[e] siècle, admirent que de grandes réformes étaient nécessaires et qui, sans penser à la liberté politique, reconnaissaient comme indispensables des institutions plus souples et la cessation des abus : tels Choiseul, Argenson, Machault, Malesherbes, Turgot. Necker, sans les avoir directement inspirés, rappelle surtout les premiers doctrinaires, moins par ses idées que par une même tenue : ce manque de liant à l'égard des individus, « de facilité qui donne de l'esprit

(1) Cf. L'affirmation de Royer-Collard : « Ce que je sais, c'est que nous étions trois : M. de Serre, Camille Jordan et moi ».

(2) Pour l'origine du mot *libéral*, cf. AULARD, *Histoire politique de la Révolution française*, p. 625 (2[e] édit.) qui en attribue la paternité officielle à Bonaparte. Sainte-Beuve dans son discours de réception à l'Académie française indique Chateaubriand. (*Pts. contemp.*, nouv. édit., p. 175, t. V). Balzac dans sa « Vieille fille » (Hetzel 1844, t. I. « *Scènes de la vie de province* ») cite l'Empereur Alexandre comme l'ayant employé à l'instigation de M[me] de Staël. L'adjectif « libéral » existait sous le Directoire ; le terme « libéraux » n'apparaît qu'après la première Restauration. Ceci a son importance, car l'on pense avec des mots, si le besoin les crée. Pour le terme *indépendant*, cf. Benjamin CONSTANT, *Des élections prochaines*. Brochure, 1817, § VIII.

à ceux avec qui l'on cause » (1), cette absence de cordialité bienveillante, souple, aimable, en contradiction avec un respect, une exaltation solennels, immodérés des droits de l'humanité ; inadvertance que l'on pourra observer chez Royer-Collard, lequel, par ailleurs, reprendra certaines conceptions exprimées dans les Cahiers de la noblesse, en 1789, une monarchie maintenue par des corps représentant des intérêts généraux (2), tandis que les libéraux amis de Mme de Staël suivront la tradition des *Monarchiens* (disciples de Montesquieu), Clermont-Tonnerre, Mounier, Lally-Tollendal, Bergasse, les Lameth, Malouet, Rivarol, Mallet du Pan, partisans d'une déclaration à l'américaine et d'institutions à l'anglaise, et ressusciteront certaines idées de Constitutionnels plus avancés comme Narbonne, Castellane, Montmorency, Lafayette ou cet admirable comte de Kersaint, le père de Mme de Duras (3).

Cependant, malgré l'individualisme très accentué de nombreuses mesures prises par les Conventionnels, la pensée libérale ne trouve, un peu plus tard, de vrais précurseurs qu'au milieu des républicains bourgeois directoriaux, défenseurs de la Constitution de l'an III, du régime censitaire et de la propriété, conservateurs et anticléricaux, chez quelques esprits distingués particulièrement, qu'unissaient des vues modérées, sinon les mêmes sentiments, et hostiles aux démocrates autoritaires, aux derniers terroristes, comme aux conspirateurs violents de la réaction. C'était la « bande des Clichyiens », entre autres, Barbé-Marbois, Mathieu-Dumas, Portalis (aux Anciens), Siméon, Pastoret, Quatremère de Quincy, très lié à Royer-

(1) Cf. Mme du Deffand, citée par Sainte-Beuve, (Cf. *Caus. du Lundi*, p. 334, VIII, 3e édit.).

(2) Cf. A. Sorel, *Montesquieu*, (p. 145) du Gouvernement.

(3) Pouvons-nous nommer Mirabeau, lequel engageait Louis XVI à accepter les réformes de la Constituante, « qui eussent réjoui Richelieu » ?

Collard qui siégeait près de lui avec Camille Jordan ; tous voulaient effacer les souvenirs de la période antérieure, civiliser, humaniser la Révolution, inaugurer le règne de la justice et de la véritable égalité, aux lieu et place des coups d'Etat, des proscriptions en sens contraires, abolir surtout les lois d'exception et restaurer la liberté religieuse. Certains, malheureusement, ne se séparèrent pas, avec une netteté suffisante, des royalistes, et la journée du 18 fructidor ruina leurs espérances, en les éloignant dès lors de la République, pour les concilier à Louis XVIII, dont pendant six ans, avec Dandré, l'abbé de Montesquiou et quelques autres, ils devinrent les correspondants et formèrent le *Conseil secret* (1).

Benjamin Constant et Mme de Staël, eux, avaient approuvé, sinon facilité le coup d'Etat du Directoire (2), tels leurs amis, Lanjuinais, Boissy d'Anglas, Cabanis, Garat, Daunou, Tracy, M. J. Chenier, plus radicaux que les vaincus, « plus franchement ennemis des Capets », sans qu'ils préférassent toutefois davantage la Terreur et craignissent moins l'anarchie. Après le 18 brumaire, que d'aucuns subirent « d'abord sans effroi et sans déplaisir », leur opposition ne tarda pas à se manifester au Tribunat contre Bonaparte, quand ils sentirent que leurs efforts seraient vains pour tirer de la nouvelle constitution des garanties destinées à clore une Révolution, dont ils voulaient enfin assurer les conquêtes politiques et civiles ; mais l'acte du 27 ventose an X, en confiant au Sénat le soin de désigner les membres sortants de la basse assemblée, permit au premier consul d'éliminer les plus indépendants d'entre ses adversaires. Ceux-ci ne désarmèrent pas,

(1) Cf. Barante, *Op. cit.*, t. I, p. 59 et suiv.

(2) Cf. « Mme de Staël a fait le 18, mais non pas le 19. » Talleyrand cité par Sainte-Beuve (p. 107, *Portraits de femmes*, nouv. édit.) et Barbé Marbois, cité, même volume.

et intriguèrent davantage. C'était la faction des « idéologues », que Mme de Staël animait, que Bailleul, Ginguené, moins connus alors que vers la fin de l'Empire, fréquentaient assidûment, et que Siéyès, Talleyrand lui-même ne dédaignaient pas ; Bernadotte, avec d'autres généraux mécontents, passait pour leur allié ; Moreau était leur espoir.

Leur libéralisme ne revêtait certes pas une noblesse, un désintéressement honorables ; ils critiquaient et se plaignaient, plus par amour-propre froissé du mépris qu'affectait Bonaparte envers leurs idées, que par passion et dégoût : très imprégnés de littérature, ils conservaient sur le terrain politique, une apparence de pamphlétaires ; ils étaient par là même inférieurs aux proscrits de Fructidor. De plus en plus réduits aux menées secrètes et à des agaceries misérables contre le pouvoir, ils finirent par se laisser disperser, après 1803, sans longue résistance.

Les individus essaimèrent ; leurs opinions se maintinrent. Quand répondant au Conseil d'Etat, qui le félicitait du « si rapide échec de l'équipée Malet », Napoléon lançait avec une inquiétude non dissimulée : « C'est à l'idéologie, à cette ténébreuse métaphysique... qu'il faut attribuer tous les malheurs qu'a éprouvés notre belle patrie ! », il ne se trompait pas ; sous le vague de la critique, le sentiment était juste ; les principes n'avaient pas cédé sous l'intolérance croissante du despote, et celui-ci sentait leur force le menacer irrémédiablement.

Exception faite, en effet, des hommes que leur esprit supérieur mettait au-dessus de la servilité, sinon de l'indépendance, et auxquels Napoléon avait dû confier les premières fonctions de la magistrature et de l'administration (1), exception faite aussi de la société de Coppet, qui,

(1) Pasquier, Molé, Barante, Rémusat, Beugnot, Cuvier. Au Conseil

toute détournée qu'elle pouvait paraître sur les questions littéraires, la philosophie ou les voyages, n'en soutenait pas moins ses droits par mille escarmouches avec l'empereur, une certaine élite aimable, polie, distinguée de goûts et de manières, « débris des milieux intellectuels et de l'aristocratie libérale du XVIII[e] siècle » s'était perpétuée, où nul n'avait abjuré, malgré d'innombrables mécomptes, ses espoirs de gouvernement constitutionnel modéré ; milieu très timide en son opposition, sans initiative politique, tenant à la franchise de pensée, et n'aspirant pas à la puissance, « critiquant vivement le despotisme, mais sans rien faire pour le réprimer ou le renverser, sorte d'opposition de spectateurs éclairés... qui n'avaient aucune chance et aucune envie d'intervenir comme acteurs » (1). Plutôt métaphysiciens et voltairiens par tradition, les membres en pratiquaient toutefois un délicat respect de toutes les croyances. Le tact, la justesse d'esprit, une faculté réelle de compréhension, un sens alerte des maladresses gouvernementales entretenaient chez eux un goût de la liberté, auquel il suffisait de certaines mesures vexatoires contre les écrits d'auteurs familiers, des tribulations ou des plaintes véhémentes de M[me] de Staël et de Chateaubriand, pour trouver matière à discret exercice.

En marge de cette société, et tout aussi loin des adversaires officiels de l'Empire, dans l'Université même, gé-

d'Etat certains anciens membres des Assemblées directoriales obtinrent pour la question du jury, par exemple, de sérieuses concessions de l'Empereur.

(1) Cf. Guizot, *Mémoires* (t. I, ch. I). Les salons où ils se réunissaient, étaient ceux de Mesdames d'Houdetot, de Rumford. On les voyait moins chez Mesdames de Rémusat et Récamier. Notons que Chateaubriand était trop le rival littéraire de M[me] de Staël pour être son allié politique. Pendant tout l'Empire, les amis de *Corinne*, comme elle, voyagèrent sans cesse, se retrouvant seulement au passage. Ils dépensaient ainsi leur activité.

néralement plate et servile, une autre opposition, moins accusée, « moins apparente, mais plus sérieuse, sans être plus active », se roidissait également contre le pouvoir. Spiritualiste et royaliste à la fois, elle avait pour chef Royer-Collard ; Guizot y était entré, ainsi que des membres du Corps législatif, des philosophes et des écrivains, tels que Maine de Biran, Gallois, Raynouard, Lainé et Flaugergues, Tracy même, tous très épris des idées de garanties dues aux droits individuels.

C'est ainsi que se déterminait, assez diverse et pourtant compacte, le milieu où la pensée libérale allait trouver bientôt ses adeptes les plus sûrs.

Ce fut des *Universitaires*, d'ailleurs, que partit le premier acte notoire de blâme contre la politique impériale : le rapport relatif aux négociations avec les puissances coalisées, en décembre 1813, rédigé par la Commission parlementaire dont faisaient partie, entre autres, Lainé, Flaugergues, etc. Napoléon ne voulut pas accepter leurs critiques mais le retentissement d'une telle manifestation fut considérable dans les classes moyennes, dégoûtées « du règne de l'ordre et du bon sens », énervées par les revers successifs d'Espagne, de Russie, d'Allemagne et l'approche des alliés, paralysées enfin, au milieu des crises industrielles et financières, qui se précipitaient (1).

Très lucides, animés, dès longtemps, du sincère désir de voir mettre fin à tant d'aventures et surtout irrités par l'égoïsme insatiable de l'empereur, les esprits libéraux envisagèrent nettement alors l'urgente nécessité d'un changement constitutionnel, et la restauration de la monarchie leur parut, non seulement un acte possible, mais l'indispensable mesure qui seule pourrait épargner à la France une humiliation ou une crise dont elle ne se relèverait pas ; ils esti-

(1) Cf. E. Géraud, *Op. cit.*, pp. 40 et suiv.

maient que, malgré l'hostilité des princes alliés, Louis XVIII devait accourir pour se placer entre la nation, tout imprégnée encore de souvenirs patriotiques et ceux qui l'avaient vaincue, entre la vieille société menaçante et la France nouvelle.

Malheureusement, quelle que fût la netteté de leurs vues, ni Royer-Collard et ses amis, ni Molé, Pasquier ou autres ne surent imposer leur concours et prendre une part active aux combinaisons d'où résultèrent un gouvernement provisoire et l'abdication de Napoléon. Devant l'épuisement moral et matériel du pays, qui « donnait l'impression d'une foule d'acteurs et de spectateurs harassés, incertains du dénouement qui les menaçait », l'opposition libérale, tout en se rendant clairement compte des divisions qui existaient dans le pays, n'entreprit aucune démarche effective ; elle se laissa devancer par Talleyrand et se trouva ainsi placée devant le fait accompli, sans avoir tiré ni profit ni honneur d'une situation qui aurait pu marquer pour elle une entrée en scène victorieuse (1).

Chacun néanmoins se félicitait ; depuis Royer-Collard, Guizot, Jordan, Broglie jusqu'aux Constitutionnels douteux, comme Lafayette et Laffitte, en passant par Benjamin Constant, et M[me] de Staël et la jeune génération, Cousin en tête, il y eut d'abord concert de louanges et d'espérances chaleureuses ! Louis XVIII fut bien accueilli.

Rédigée par des modérés, l'abbé de Montesquiou, Beugnot et l'ultra Ferrand, la Charte satisfaisait très inégalement, sans doute, les doctrinaires et les libéraux. Si Royer-Collard, de Serre trouvaient en elle leur formule de gouvernement, beaucoup d'indépendants se plaignaient des mots « concession et octroi », d'une certaine allure antirévolu-

(1) Ils n'ont jamais paru s'en douter ; seul l'abbé de Montesquiou, ami de Royer-Collard, mais bien plus « ancien régime » que lui, sut prendre pied dans le gouvernement dès la première heure.

tionnaire et rétrograde ; non que l'idée d'un pouvoir neutre leur fût familière (1), mais ils auraient désiré que le principe d'un contrat avec la nation s'y trouvât mentionné, tout au « moins d'un traité de paix après une longue guerre », que plus de garanties aussi pour l'avenir en parussent ressortir. La Charte contentait un peuple étiolé par le despotisme et las des agitations révolutionnaires et militaires, mais il aurait importé qu'elle substituât nettement, dès les premiers jours, aux enthousiasmes de naguère le souci d'intérêts positifs et fournît à l'activité publique un champ nouveau, politiquement mieux déterminé.

Malheureusement les plus militants d'entre les libéraux se livrèrent bientôt à d'âpres et incessantes attaques contre le pouvoir ; tout en gardant la ferme volonté de fortifier la Restauration, ils parurent comme enfiévrés d'échapper soudain à toute contrainte. Royer-Collard et ses amis ne formulaient, sans doute, aucune critique inutile et s'efforçaient même d'aider le gouvernement; mais Benjamin Constant, Comte l'économiste, Flaugergues, Raynouard se distinguaient par l'exagération de leurs pamphlets; toujours bouillante et impulsive, Mme de Staël, qui devait le regretter bientôt, « faisait rage constitutionnelle » au château de Clichy. Chacun entretenait ainsi les inquiétudes fomentées par des ennemis beaucoup plus ardents, les pseudo-démocrates et les Bonapartistes, qui, sans s'attarder aux discussions de principes, spéculaient hardiment sur la crainte, la haine de l'ancien régime, l'amertume de la défaite récente, des gloires abolies.

Dans les Chambres, l'opposition compta bientôt plus du tiers des voix ; l'agitation croissait ; les libéraux sincères ne surent pas, hélas, la refréner, ni poser les termes

(1) Cf. *Carnet de Benjamin-Constant* (Sainte-Beuve, *Prem. Lundis*, III, p. 283, nouv. édit. Cf. p. 18). Guizot paraît contredire cette affirmation ; mais il écrivait trente ans plus tard. Cf. *Mémoires*, t. I, p. 35.

d'une conciliation indispensable ; aucun même ne parut contrecarrer les menées de Fouché ; il fallut l'approche de Napoléon pour que tous se serrassent autour de la royauté, comme par un soudain repentir de leurs imprudences et de leur illogisme. Il y eut alors des articles fulminants, des apostrophes célèbres, de jeunes élans pleins d'une véhémente indignation, mais trop tardifs pour racheter les fautes commises et l'aide refusée... Puis ce fut le silence.

Moins que tout autre, malgré les apparences, Benjamin Constant crut à la comédie que l'empereur essaya de prolonger vis-à-vis des indépendants modérés, pour les distraire et les séduire. Par une volte-face qui dut exciter son cœur fatigué, l'ami de Mme de Staël essaya de se donner le seul plaisir, la distraction supérieure de se mesurer avec Napoléon dans un jeu difficile ; il s'en dégoûta comme de toute chose, et renié par les siens, avili quand Louis XVIII lui eut fait grâce, il put se poser, pour plus d'ironie encore, comme le champion méconnu d'une belle cause, la liberté à tout prix, et retrouver une attitude en cachant sa détresse.

Seuls quelques idéalistes, comme Sismondi, ou de naïfs Jacobins, des Constitutionnels flottants, comme Carnot et Lafayette, s'éprirent d'un *napoléonisme révolutionnaire* que Napoléon, lui, reniait, violemment (1). Les incertitudes cependant, les critiques et les résistances se multipliaient trop pour laisser aucune illusion sur la durée possible du nouveau système.

Quand l'issue de la guerre fut certaine, les monarchistes libéraux, demeurés, sans restriction, fidèles à la royauté,

(1) Cf. à Molé : « Je n'aurais jamais quitté l'Ile d'Elbe, si j'avais prévu à quel point, pour me maintenir, j'aurais besoin de complaire au parti démocratique », et Guizot, *op. cit.*, t. I, pp. 68 et suiv.

tentèrent alors auprès de Louis XVIII une prévoyante démarche (1) ; ils le supplièrent de renier officiellement les intentions rétrogrades qu'on lui prêtait, de dissiper, avant son retour, les intrigues obscures dont son milieu d'ultras exaspérés cherchait à l'encercler. Le monarque répondit à demi. La situation était trop grave pour ne pas exiger de l'audace ; il fallait se résoudre à parler clairement malgré le roi, à placer celui-ci devant des promesses qu'il ne pourrait renier, lui imposer même des concessions coûte que coûte ; mais ni Royer-Collard, ni Jordan, ni aucun autre n'en trouva le beau courage, quand les événements l'exigèrent.

Par une timidité dans l'action qui déconcerte, un manque de promptitude dont ils avaient, quatorze mois auparavant, fourni déjà l'exemple malheureux, ces hommes de conscience et de mérite laissèrent quelques coquins se démener au plus mal des intérêts de la France. Sans essayer de constituer un gouvernement provisoire, sans pourvoir aux décisions urgentes, telles que traiter avec les coalisés, rappeler hautement dans l'intérêt de la paix et de la liberté, à la prétendue requête du pays entier et contre toute intervention étrangère, le souverain exilé, ils assistèrent immuables aux maladresses et aux tâtonnements de la Chambre, aux sournoises intrigues de Fouché, qui, par son patronage, déconsidéra la royauté rétablie. La seconde Restauration revêtit ainsi l'apparence qu'il fallait à tout prix éviter : une réaction protégée par les Alliés.

Sans puissant parti neutre pour les retenir, beaucoup de Constitutionnels indépendants, se jetèrent alors, dans l'excès de leur colère, du côté des Bonapartistes et des Jacobins, vers une opposition antidynastique. Ne trou-

(1) Cf. Guizot, *op. cit.*, t. I, pp. 83 et suiv.

vant pas, d'autre part, dressés devant eux, des adversaires aussi monarchistes et beaucoup plus raisonnables qu'eux-mêmes, les ultras purent s'affranchir, jusqu'à commettre des maladresses irréparables et déprécier la royauté devant la nation : 1790 recommençait. Faute de libéraux solidement organisés, la liberté manqua sa rentrée en France (1).

Après l'ordonnance du 5 septembre 1816 dissolvant la Chambre « introuvable », une ère de luttes plus dignes parut s'ouvrir. La politique du centre, qu'adopta le roi et qu'appliquèrent ses ministres, contint la droite, mais elle permit malheureusement aux Bonapartistes et aux Révolutionnaires ranimés d'entreprendre contre le pouvoir une guerre dont les excès devaient aboutir aux pires régressions. Seuls, toutefois, certains monarchistes radicaux s'y laissaient entraîner, jusqu'à conspirer aux côtés de mécontents obscurs ; le duc de Broglie, qui faillit être du nombre, formulait en 1818 cette pensée : « La liberté en France sert de masque à toutes les passions secrètes : au lieu de porter partout la lumière, elle sert à tout cacher (2). »

Les vrais libéraux étaient ailleurs : hors de cette opposition violente, à laquelle nous refusons le titre de « libérale », pour lui rendre celui « d'antidynastique » bien plus exact (3), et non loin des royalistes modérés que la Charte satisfaisait pleinement, mais qui, par ouverture

(1) Les libéraux n'ont jamais paru se reprocher cette nouvelle erreur. Dans aucune de leurs œuvres, on ne trouve trace d'un regret.

(2) Cf. *Souvenirs*, t. II.

(3) M. Thureau-Dangin dans son livre : le *Parti libéral sous la Restauration* emploie le mot « libéral » pour désigner toute l'opposition. Il a raison historiquement, mais nous savons ce que *réactionnaires*, *bourgeois*, *classe ouvrière*, etc., signifient aujourd'hui. Il faut craindre les généralisations ; elles rendent trop sévère quelquefois.

d'esprit, sagacité, horreur des violences, s'écartaient des ultras, tels Richelieu, fidèle cependant jusqu'à s'exiler jadis et patriote admirable, Rémusat le père, Molé, Beugnot Pasquier, anciens fonctionnaires de l'Empire, Lainé monarchiste à la Castellane (1), Decazes etc., se maintenait un groupe, élément dirigeant du centre gauche. Ce fut autour de lui que se rejoignirent, sans tarder, les véritables Constitutionnels. « De 1815 à 1818, tous les efforts des gens de bien et de bon sens ont eu pour but de réconcilier la Restauration et la Révolution, l'ancien régime et la France nouvelle... d'accepter cette Restauration par principe penchant ou raison, de louvoyer entre ses écueils, sans s'étonner de l'hostilité de la maison régnante pour le régime (parlementaire). Mais il existait alors bien peu d'hommes ayant au cœur l'amour de la liberté, après dix ans de révolution et quatorze ans d'absolutisme, et gardant l'intelligence de ses conditions essentielles (2)... »

Ce mouvement d'opinion, si noble, avait pour cadre la société favorable au nouveau régime et progressiste, un peu restreinte depuis les désaccords surgis entre les amis de M[me] de Staël et ceux de M[me] de Duras. Son vrai centre politique se limitait exactement aux quelques salons dits doctrinaires (3) ; Royer-Collard, de Serre, Camille Jordan, Guizot, le duc de Broglie, un peu plus tard Charles de Rémusat en constituaient l'élite. C'était la faction du canapé (4), groupe original, ennemi des banalités, du con-



(1) Cf. Aulard, *op. cit.*, p. 41 et Ed. Géraud, *passim*, *op. cit.*
(2) Cf. *Souvenirs* t. II.
(3) Ceux de MM. de Broglie, Guizot, de Barante, de Saint-Aulaire.
(4) Ce titre venait d'une chanson qu'un mot de Beugnot avait inspirée. L'étiquette *doctrinaire* a pour origine un incident parlementaire. Après avoir appuyé précédemment sur les termes : « principes, théories

venu mondains, aussi curieux de philosophie, de littérature que de politique, ne craignant ni les systèmes, ni les généralisations excessives, ayant la haine du médiocre et le mépris des compromis ; il touchait, sans s'y sonfondre, au milieu de Mme de Staël. Peu nombreux, ses membres s'écartaient prudemment des indépendants libéraux et se divisaient même sur les formules et les conceptions pratiques.

Un sentiment commun les unissait toutefois : la crainte du retour aux errements de l'ancien régime et l'horreur des procédés jacobins. Ils acceptaient avec une intransigeante fermeté, la société civile issue de la Révolution, basant le pouvoir sur le respect de la monarchie, l'ordre, l'exact souci des droits individuels et la publicité politique ; mais, ces principes posés, les divergences entre eux se multipliaient vite.

Compagnons difficiles, pleins de hauteur et de rude sincérité, peu populaires et trop lointains, ils cherchaient à occuper une place nouvelle entre les indépendants de gauche et les monarchistes du centre, à séparer la cause de la royauté de celle des émigrés, la liberté des principes révolutionnaires : ils y travaillaient, chacun selon son tempérament. Aussi l'imprécision de leur titre transparaît-elle sans peine, et ira-t-elle en s'accentuant ; la difficulté est grande à tracer entre eux les lignes de démarcation satisfaisantes.

Chez Royer-Collard, le comte de Serre, royalistes indiscutables, mais redoutés à cause de leur franc parler, le

doctrines », comme l'un des orateurs du groupe remontait à la tribune, une voix de la droite lança : « Les voilà, nos doctrinaires ! » Royer-Collard et ses amis gardèrent le surnom depuis lors. « M. de Barante arrive sur toute chose avec sa petite théorie, qu'il formule aussitôt d'une manière épigrammatique et courte et il n'en sort plus ; il est bien doctrinaire en cela ». SAINTE-BEUVE, *Notes et Pensées*, n° 32.

mélange d'élévation philosophique et de modération politique se traduit par des dissertations éloquentes et superbes, qui dissimulent une réelle incertitude dans les conclusions ; nul pouvoir n'a droit à la souveraineté absolue ; le roi règne et gouverne mais seul, sans aucune influence de cour, dans les limites *très définies* d'une Constitution ; le cabinet dépend de lui ; la Chambre accepte ou refuse le budget mais elle n'a aucun pouvoir de sanction directe contre les ministres, car elle n'est pas l'organe de la souveraineté nationale, mais la représentation « d'intérêts utiles à consulter », de la *Raison* contre le *Nombre,* ce *Nombre* auquel le manque de lumière interdit tout amour vrai de la liberté (1), et, par conséquent, la *fonction* de participer au gouvernement, sinon le *droit* légitime, sacré, d'être respecté dans ses personnes, ses opinions et ses biens.

Royer-Collard combat pour une liberté relative de la presse, l'inamovibilité des juges, et le jury, qui font naturellement obstacle à toute oppression ; il condamne la centralisation, et, s'il défend l'Etat contre l'Eglise sur le terrain de l'enseignement, c'est en faveur des intérêts généraux menacés. Doctrine étroite et peu riche, sorte de « philosophie de la Charte », destinée à disparaître avec l'ordre de chose fragile, éphémère, qu'elle suppose et condamnant ses adeptes à de perpétuelles transactions ou à la déroute de leurs espoirs.



Duvergier de Hauranne et Guizot jeune, non le Guizot, de 1845, que l'exercice du pouvoir aveuglera, plus opportunistes, s'éloignent d'un aristocratisme aussi impraticable, pour éviter dans la réalité des contradictions vaines,

(1) Cf. Janet, *Hist. de la Science politique*, t. II, pp. 736 et suiv., 3e édit. H. Michel, l'*Idée de l'Etat*, pp. 293 et suiv. Guizot, *op. cit.*, pp. 157, 158, 159. Barante, *op. cit.*, *passim*, etc.

de choquants partis pris, et proposent l'accession prudente des classes moyennes à la vie politique ; ainsi, tout en gardant un certain arbitraire, leurs idées prenaient déjà plus de souplesse.

Guizot particulièrement soutenait, avec vivacité, la cause de la société nouvelle, « telle que la Révolution l'avait faite, ayant l'égalité devant la loi pour principe, et les classes possédantes pour élément fondamental... » ; il se contentait, au demeurant, d'une Charte assouplie par l'éducation des mœurs publiques, grâce au régime parlementaire et l'idée d'une monarchie à l'anglaise le séduisait sans l'entraîner (1).

Charles de Rémusat, tout acquis d'abord au groupe doctrinaire, vint bientôt en élargir la conception initiale. Spontanément, il proposait le concours des capacités intellectuelles, de toutes les individualités propres à faire prévaloir « la justice, la raison, la vérité » ; sa propre finesse d'esprit lui interdisait du reste tout idéal plus étroit. Un régime politique à la manière d'outre-Manche le sollicitait vivement, et c'est ainsi que nous atteignons « l'aile gauche du parti », pour y trouver le duc de Broglie ; Camille Jordan, lui, tout de lyrisme et d'envol, ne pensait et ne parlait qu'avec son cœur, selon les circonstances, en dehors des abstractions et des systèmes.

Gendre de Mme de Staël, profondément libéral, Broglie, à la différence de Royer-Collard et de Guizot, imprégnait ses convictions d'une énergie plus positive, de moins de pompe, d'une émotion plus prenante, plus directe, dépourvue de morgue. C'était un vrai politique. « Sans

(1) Cf. Guizot, *op. cit.*, pp. 294 et suiv., où l'auteur résume ses divers écrits : *Du Gouvernement de la France* et des *Moyens de Gouvernement*, etc., t. I.

mépriser ni dénigrer l'ancien régime, toute tentative de le remettre sur pied me paraissait inutile. J'appartenais de cœur et de conviction à la société nouvelle : je croyais très sincèrement à ses progrès indéfinis, tout en détestant l'état révolutionnaire, les désordres qu'il entraîne... En politique, je regardais le gouvernement des Etats-Unis comme l'avenir des nations civilisées, et la monarchie anglaise comme le gouvernement du temps présent. Je haïssais le despotisme et ne voyais dans la monarchie administrative qu'un état de transition (1). »

Pour appartenir au même groupe que lui, on ne peut être plus éloigné de Royer-Collard par les conceptions, sinon par le fond même des sentiments. Nous approchons de Benjamin Constant, et touchons ici aux frontières incertaines du doctrinarisme et du libéralisme pur. C'est que tout en restant grand admirateur de Camille Jordan et de son austère ami, Broglie, depuis son mariage avec Mlle de Staël, fréquentait, il ne faut pas l'oublier, un autre milieu et s'était vivement laissé influencer par les *Considérations sur les principaux événements de la Révolution française* qu'il allait publier avec son beau-frère en 1818.

Jadis enthousiaste de Rousseau et favorable à Mirabeau, Mme de Staël s'était hasardée plus loin que Necker, son père, dans la route tracée par les Constitutionnels royalistes de 1791. Passée en Angleterre vers la fin de l'Empire, elle s'y était convertie, sur les avis de Benjamin Constant, à des idées semi-aristocratiques, à un système mixte, tempéré, et rapprochée, par expérience, d'idées qu'elle avait autrefois mésestimées pour leur modération. Sentimentale, elle conciliait désormais en elle, les

(1) *Souvenirs*, p. 262, t. I.

diverses générations politiques qui, chacune selon sa manière, au cours de la Révolution, gardèrent « l'amour fervent du progrès » : ainsi les Constituants partisans d'une alliance entre la royauté et la liberté; les meilleurs Girondins, fougueux, enthousiastes, imprudents, de Brissot jusqu'à Condorcet; certains Montagnards passionnés, mais sincères, furieusement patriotes, despotes intègres qui poursuivirent le salut de la France à tout prix; puis les hommes de l'an III, honorables et modérés, qui réclamaient le régime de la légalité, sans lois d'exception, sans arbitraire, et même les opposants directoriaux, qui crurent d'abord en Bonaparte pour le bien de la nation... Vers 1815, au plus profond d'elle-même, Mme de Staël préférait, entre tous, les hommes de 1789.

Les *Considérations*, qui parurent après sa mort, furent comme son testament politique. L'opinion libérale y trouva exprimées toutes ses aspirations, jusqu'alors vagues, incertaines; le succès du livre fut prodigieux et son action décisive (1). Royer-Collard, malgré son peu de sympathie pour l'auteur, en reçut une impression qu'il ne dissimula pas; de l'apparition de ce livre date son constitutionnalisme plus accentué.

Très insuffisante au point de vue de la critique historique, l'œuvre n'en fixa pas moins de nombreuses idées éparses; elle répondait à un besoin de discipline, de précision, de clarté; en consacrant des sympathies et des préférences mal déterminées, elle satisfaisait par là même l'idéal cou-

(1) Cf. SAINTE BEUVE, t. III, *Portraits lit.*, pp. 327-328. *Portraits de femmes*, p. 162, 1870. Mme de BOIGNE confirme ce succès dans ses *Mémoires*. BROGLIE, dans ses *Souvenirs*, écrit (p. 16, t. II) « Il fit grand bruit : le parti royaliste s'en montra fort irrité ; le côté extrême du parti libéral médiocrement content ; tout le reste du public le regarda comme *la vérité même* et en fit son *bréviaire* ».

rant. Son auteur, posant les bases des pouvoirs publics, reliait la Restauration aux premières années de la Révolution ; la Monarchie constitutionnelle, manquée en 1791, redevenait possible ; c'était la vraie, l'unique solution entre le despotisme et l'anarchie démagogique. L'esprit qui animait l'ouvrage rappelait beaucoup celui des Mounier, Lally, Mallet du Pan, dont l'idéal se transmit ainsi, par une femme de cœur, à la jeune génération tout enflammée, à la phalange du « Globe », bientôt célèbre.

Ce livre eut une autre conséquence : il modifia profondément la conception première que beaucoup se faisaient de la Charte, et intronisa dans notre pays le goût du parlementarisme à l'anglaise, d'une royauté neutre et d'une Chambre influente, active ; idées, malgré les apparences, nouvelles dans le public et que favorisait secrètement Louis XVIII, par bon sens et peut-être aussi scepticisme et indolence. Bonald et le *Conservateur* fulminèrent : Bailleul écrivit des articles de froide admiration. Dans sa *Minerve*, Benjamin Constant, lui, se félicita non sans malice : il voyait adopter, tout à coup, d'enthousiasme, des principes établis par lui, depuis trois longues années.

Dès 1815, il avait exposé, en effet, le premier, dans ses *Principes de politique* (peut-être sous l'influence de Mallet du Pan, dont il connaissait le *Mercure britannique*), que la Révolution n'avait fait que transférer l'absolu pouvoir du prince, souveraineté illimitée, sans garanties suffisantes, aux représentants du peuple. Or, cette délégation, qu'il jugeait nécessaire, s'arrêtait pour lui, quant à ses effets, aux droits individuels que la morale sanctionne, droits « indépendants de toute autorité sociale ou politique ». Il avait affirmé que, si tous les membres d'une société sont égaux devant la loi, chacun d'eux n'en exerce pas, pour cette rai-

son, le mandat d'électeur ou d'élu : *la liberté*, ainsi garantie, devait être complète dans l'*inégalité* naturelle, inévitable. Benjamin Constant exigeait un cens, non les capacités (1), fixant à quatre les pouvoirs d'une monarchie constitutionnelle, genre anglais : royal, exécutif, représentatif (pairs et députés), judiciaire ; et s'élevant, lui aussi, comme Royer-Collard, contre la centralisation déprimante qui facilite l'arbitraire, il plaçait nettement l'individu en face de l'Etat, comme un adversaire digne de toutes les sympathies. « En politique, il a bien plus fondé de doctrines que ceux qu'on a nommés doctrinaires », écrivait Sismondi vers décembre 1830 (2), et Sismondi avait raison ; mais c'était à Madame de Staël, tout inspirée de lui, qu'il devait enfin l'adoption de ses idées essentielles, bientôt, on le sent, familières et banales.

Excellent théoricien, Benjamin Constant, au cours des luttes journalières, donnait, par contre, de fâcheux exemples. « Affamé de popularité » (3), mû par la détestable crainte de n'être jamais assez avancé, quitte à s'en repentir, il n'offrait pas l'image de l'homme éclairé qu'annonçaient ses écrits : « C'est une fille qui mourra à l'hôpital », disait Barante, et beaucoup de libéraux moins célèbres l'imitaient. Quant aux doctrinaires, quelles que fussent la noblesse et la modération de leurs espoirs, avec leur besoin de contradiction, d'absolu, leur manque fâcheux de sens pratique (4), ils

(1) Propriétaires fonciers, fermiers à long bail, propriétaires industriels (idée de Smith jointe à l'idée des Physiocrates). La qualité de « capacité intellectuelle » ne peut être déterminée exactement. (*Principes*, 1 v., *op. cit.* ; LABOULAYE, *Cours de politique*, 1865, p. 60 et suiv.).

(2) Sismondi à Mlle de Saint-Aulaire (dans les *Réminiscences* de M. Coulmann, 2 vol., 1864.)

(3) Béranger prétendait que B. Constant ne venait le voir dans sa prison que pour « flatter le peuple ».

(4) Cf. ce passage caractéristique de Broglie, dans ses *Souvenirs*, « Hommes d'Etat en herbe... nous qui faisions état en quelque sorte de penser et d'agir dans une région supérieure aux préjugés » (t. III, p. 192).

entravaient souvent les efforts de ministres zélés, sans aucun profit pour leur propre cause. Ils devaient le reconnaître plus tard : un malentendu pesa toujours entre eux et le gouvernement.

Aussi, pendant les quatre années qui suivirent 1816, fut-il forcément réduit dans ses conséquences, l'essai sérieux, sincère, que le pouvoir tenta pour poser, malgré les attaques des partis extrêmes, les bases d'un régime constitutionnel. En décembre 1818, Richelieu, triste et fatigué, s'était retiré ; le cabinet Dessoles-Decazes au milieu des difficultés croissantes, suscitées par les ultras et les démago-bonapartistes, continua néanmoins, accentua même la politique de libéralisme modéré, dont Louis XVIII tolérait les tendances. Charles de Rémusat, qui collaborait, près d'autres amis, à l'élaboration des lois nouvelles, écrivait en 1820 (1). « La liberté politique n'est plus pour nous une affaire de goût, mais de calcul. Loin d'exposer aucune existence, elle les tranquillise toutes... Sur quelque point de l'ordre politique qu'elle se porte, elle trouve presque toujours qu'elle a été prévenue par l'opinion. » Pensée optimiste, mais qui impliquait trop l'abstraction de fièvres, d'excitations, d'incidents perpétuels. La rupture du comte de Serre et des doctrinaires, à propos du rappel des régicides, l'élection de Grégoire, la mort du duc de Berry se surajoutant aux craintes qu'entretenaient les intrigues bonapartistes et jacobines, déprécièrent, condamnèrent la mise en œuvre des théories progressistes ; l'avènement de M. de Villèle marqua finalement le retour à une politique rétrograde. « Ce qui déterminait l'union de la droite et du Ministère, c'était la peur de périr (2). »

(1) Dans une brochure *De la procédure par jury en matière criminelle*, 1820.

(2) Pasquier, cité par M. Thureau-Dangin.

Alors commença une guerre sourde, une âpre lutte, pénible, énervante, de sociétés secrètes, de factions ennemies ; à la tribune, la violence des discours ne connut plus de bornes ; les orateurs les plus dignes s'égarèrent devant les menaces du cabinet et de sa majorité. Les libéraux eux-mêmes se divisaient, s'énervaient, se décourageaient ; les bonapartistes, naguère menaçants et passionnés jusqu'au fameux « Crosse en l'air ! » crié à l'armée en marche vers l'Espagne, se dispersaient parmi les « ventes » ; maîtresse de la Chambre, de la Cour et du pouvoir, la Droite dominait dans l'anarchie frémissante des opinions réduites au silence et désespéré, Royer-Collard exhalait son amertume : « La vieille opposition a abdiqué ; la nouvelle s'ignore... »

Non pas ! « Une génération s'élève... et déjà ces enfants ont dépassé leurs pères... Ils ont le sentiment de leur mission et l'intelligence de leur époque... ils savent ce que c'est qu'une révolution et ils le savent, parce qu'ils sont venus à propos » (1). Charles de Rémusat les avait annoncés, ne faisant que soutenir avec éclat ce que beaucoup cherchaient et soupçonnaient à leur manière ; il était apparu comme l'organe du plus grand nombre, qui reconnaissait en lui un aîné très heureux.

Irréductible adversaire de toute réaction, admirateur fervent de Mme de Staël (2), disciple émancipé maintenant des doctrinaires, il réclamait, sans ambiguité, une monarchie parlementaire, toute libérale, avec les Bour-

(1) JOUFFROY, dans le *Globe* de 1825 ; écrit en 1823. Cf. Thureau-Dangin, *op. cit.*, 330.

(2) Il avait écrit ses impressions, en 1818, sur les *Considérations*, et Guizot ayant trouvé le morceau brillant, le publia dans les *Archives* Royer-Collard félicita le jeune auteur par ces mots : « Je vous ai relu Monsieur... »

bons délivrés « de l'Antichambre et de la Congrégation ». Beaucoup plus dynastique aussi que son ami Thiers, rédacteur au *Constitutionnel*, dont il réprouvait les opinions centralisatrices, empreintes d'un sentimentalisme intéressé pour la Révolution, Rémusat menait à sa suite toute la jeune cohorte du *Globe* (naguère aux *Tablettes*), brillante, active, généreuse, si pleine de confiance et de clairs espoirs, qu'elle évoquait chez certains, le souvenir des premiers hérauts de 1789 ! Par la seule voie légale qui lui restât ouverte, la presse, elle se lançait dans une opposition convaincue, d'un genre particulier, moins solennelle et moins âpre à la fois que celle de ses maîtres, plus philosophiquement séduisante, et soutenue par une impartialité correcte, une alerte franchise.

La pensée libérale revêt dès lors un autre caractère. Les nouveaux venus témoignaient surtout d'un idéalisme froissé, non de colères, de haines, de partis-pris dogmatiques. « Je n'ai jamais eu un grand fonds d'aigreur contre la Restauration : je lui savais gré en quelque sorte de m'avoir donné les idées que j'employais contre elle... » écrira plus tard Rémusat, et Augustin Thierry, Cousin, Jouffroy, Ampère, Mérimée, Sainte-Beuve, Saint-Marc-Girardin pensaient comme lui.

Polémistes et opposants, adversaires et jamais ennemis sournois, ils reprenaient le combat au cri de « Vive la Charte », Charte non plus doctrinaire mais parlementaire et tout anglaise dans leur esprit, acceptant la Restauration franchement comme un fait accompli. Ils n'imaginaient certes pas mettre en péril la royauté ; par la force des choses et après quelques fautes, ils allaient pourtant, six années plus tard, conclure à son renversement.

C'est ici, au seuil d'une époque où Tocqueville commence à se dessiner (1), qu'il sied de résumer les principaux élé-

(1) Il était né en juillet 1805.

ments de tendances qui, dès lors, revêtent leur forme essentielle.

II

Les idées courantes dans la société libérale, au début de la Restauration, émanaient donc, pour la plupart, des doctrinaires, de Mme de Staël et de ses amis.

Transformant l'œuvre du siècle accompli et le rajeunissant, ces divers esprits s'étaient lancés, malgré les obstacles, vers l'avenir, pour semer les aperçus, préparer le sol, annoncer, en tous sens et dans toutes les branches, les hardiesses du lendemain. Déçus par les aventures révolutionnaires, opprimés, tracassés sous l'Empire, ils s'étaient ranimés, enrichis, réconfortés au contact des théories politiques d'Angleterre et de la philosophie allemande ; leur optimisme trop ardent s'était mué en conceptions plus rassises, leur goût d'indépendance en libéralisme fervent. De leur milieu était parti le signal d'heureux efforts vers une transition normale entre les idées de l'époque précédente et les espoirs de l'âge nouveau.

Chez les doctrinaires, plus disciplinés et tranchants, la préoccupation dominait d'adapter les récentes conquêtes civiles aux cadres historiques, d'allier le pouvoir ancien et les jeunes libertés. Mais un même individualisme unissait Royer-Collard et Mme de Staël ; pour l'une et l'autre, la personne humaine était chose inviolable et sacrée, « vivant, pour elle, et son but à elle-même », non fonction subordonnée, mais raison d'un grand corps, et au respect, à l'activité de qui la société devait tendre.

Ainsi s'équilibraient, sur ce sentiment commun, les deux groupes qui continuaient et renouvelaient le vieux

parti philosophique ; ils se détachaient, face à Chateaubriand, Maistre, Bonald, et bientôt Lamennais, auxquels la prépondérance littéraire, en matière d'écrits politiques, semblait, vers 1820, appartenir pour quelque temps encore. Les éléments de cet individualisme libéral sont multiples.

Ses racines plongent, d'abord, dans cette philosophie du XVIII[e] siècle, qui substitua la formule de « valeur humaine en soi » au dogme chrétien de « l'être n'ayant son prix que par Dieu seul », et qui plaça l'individu à la base de l'ordre social entier.

Aussi Voltaire, Holbach, les Encyclopédistes, champions de la tolérance par scepticisme ou influence anglaise et partisans d'un despotisme éclairé, propre à conduire au bonheur une société docile, Montesquieu et Rousseau, les Physiocrates même et des penseurs étrangers se présentent-ils naturellement comme les initiateurs plus ou moins directs des idées libérales.

Royer-Collard, d'après Barante, doit, pour une part, sa théorie du gouvernement français à Montesquieu, l'historien et non le politique, dont Benjamin Constant et M[me] de Staël, eux, s'impressionnent, et qu'ils sentent plus qu'ils ne le pratiquent et l'analysent ; ils lui prennent sa définition de la liberté ; le droit de faire tout ce que de *bonnes* lois permettent (1), ses idées d'équilibre, de modération, de juste milieu en ce qui concerne le pouvoir et sa forte préoccupation des garanties judiciaires (2).

(1) Cf. *Esprit des lois*, pp. 140 et suiv., édit. Garnier.

(2) Cf. *Principes*, édit. Laboulaye, t. I. p. 270 « Addition » à la *Souveraineté du peuple*, quelques lignes qui montrent combien B. Constant connaissait mal Montesquieu.

Rousseau également semble moins avoir fourni des théories aux libéraux, que suscité en eux certains états de pensée, certains sentiments. Entre le calviniste ambulant et le partisan de la liberté morale,« cette obéissance à la loi qu'on s'est prescrite », entre le législateur à l'antique et l'individualiste,« qui le premier rendit populaire le sentiment de nos droits », le professeur d'enthousiasme « à la voix duquel se sont réveillés les cœurs généreux, les âmes indépendantes » (1), Benjamin Constant et Mme de Staël n'hésitent pas. Ils choisissent le second Rousseau et ce Rousseau-là leur fournit un aperçu nouveau de la relation qui existe entre l'idée de l'Etat et celle de justice, relation si chère au duc de Broglie; le principe aussi qu'ils transforment, élargissent, eux (mais non Royer-Collard), du droit naturel que possède l'individu de participer, par un acte personnel, à la création de l'Etat, Etat qui doit nous garantir la pleine indépendance et nous favoriser dans nos efforts, vers notre plus parfaite autonomie.

Le concept abstrait de liberté trouve à se réaliser ailleurs, pour les libéraux, dans l'idée de propriété, création non plus *sociale*, mais *personnelle*, « la liberté même, tangible et source de tout affranchissement ». Ce sont les Physiocrates, imprégnés de Locke, qui avaient fourni aux partisans de la Constitution de l'an III cette définition juridique, tant exploitée depuis : les citoyens n'entrent dans la société que pour se mettre sous la protection des lois qui leur assurent « leur indépendance et leur propriété, cette source inviolable de l'ordre social, de toute activité... » (2)

(1) Cf. *Op. cit.*,éd. Laboulaye, t. I, p. 276 et Mme de Staël, *Lettres sur Jean-Jacques*, 1787. *Op. compl.*, t. I, 1820. Cf. aussi « Contrat social » Liv. I., v. II.

(2) Cf. Turgot par ex. et *Déclarat. des Droits*, Constit. de l'an III.

Royer-Collard, Benjamin Constant et autres n'appliquent-ils pas directement cette formule, lorsqu'ils recommandent que la capacité électorale soit exclusivement basée sur les biens fonciers ?

Mais l'anglais Smith vient à son tour élargir pour eux un tel point de vue : *comme la propriété*, le travail est source de franchise, sous la seule condition d'un minimum d'entraves possible. Or il y a indéniable harmonie entre l'intérêt collectif et l'intérêt individuel ; la tâche du gouvernement doit donc considérablement se réduire. Cette doctrine, par la suite, eut une importance majeure dans l'évolution de la pensée libérale ; elle reflétait un optimisme excessif, qui ne sera pas sans contribuer fortement aux déceptions de l'école, et elle orienta les disciples de Benjamin Constant, qui l'avait acceptée le premier, vers un *antiinterventionnisme* radical, source abondante d'exagérations et de faiblesses.

Mme de Staël, d'autre part, s'était éprise très tôt de l'Angleterre et passionnée pour « l'admirable monument de la grandeur morale de l'homme et du gouvernement que ce pays nous présente. » (1) A sa suite, par leurs innombrables comparaisons, si vaines, entre notre révolution et celle de 1649 (2), leur manie de proposer pour les deux nations des institutions communes, et leur sympathie à l'égard des pratiques d'outre-Manche, les jeunes libéraux se donnèrent un genre convenu, peu accessible aux foules et, tout en fournissant à chacun des arguments tendancieux contre le pouvoir, ils s'alourdirent personnellement d'un système incompatible avec nos ardeurs et notre génie.

(1) Cf. *Considérations*, 6e partie, ch. II, *in fine*.

(2) Mme de Staël séparait nettement Louis XVI de Charles Ier cependant.

Royer-Collard subissait cet engouement sans le partager. Il devait beaucoup cependant à la pensée anglaise : disciple de Reid et de l'école spiritualiste écossaise, il n'était pas sans avoir fortement contribué, en compagnie de Maine de Biran, à réhabiliter contre le sensualisme, l'idée de libre arbitre, de devoir et de droit, de responsabilité, de valeur personnelle et à fortifier ainsi les sentiments individualistes de la nouvelle génération. Chez un autre Anglais, Burke, il avait trouvé, indiquée, sa thèse antirévolutionnaire de « la nation pulvérisée facilitant le despotisme centralisateur croissant » et cet aphorisme « que la reconstitution d'une société nouvelle, sans liens solides et multiples avec l'ancien système, est impossible et en opposition avec la raison naturelle ».

Burke suggérait également à Madame de Staël cette critique, souvent développée par la suite (1), de l'empirisme des Constituants ; Benjamin Constant, lui, montrait cette indifférence originale pour les diverses formes de gouvernement modéré, courante plus tard chez les derniers libéraux (2), autant par expérience que pour avoir lu Bentham, ce même Bentham, auquel le duc de Broglie avait pris ses conceptions utilitaires (3), très « encyclopédiques » d'ailleurs, qu'il allait bientôt relever du sentiment de « justice », emprunté à Rousseau par Mme de Staël.

Ce ne furent pas seulement les théories anglaises qui impressionnèrent la pensée libérale. Bien avant la chute de l'Empire, Mme de Staël communiquait à son entourage,

(1) Cf. *Considérations*, 2e partie, ch. VIII et *Réflexions sur la Révolution de France*, trad., pp. 123, 180 et suiv. Remarquons la similitude des titres en passant.

(2) *Traité de législation*, t. I, p. XVI, 1801 et PRÉVOST-PARADOL, *la France nouvelle*, pp. 129 et suiv., 1875.

(3) Cf. SAINTE-BEUVE, *Causeries du Lundi*, t. II, p. 381, 3e édit.

(déjà très préparé par les études de B. Constant et par le commerce de Shlegel), ses enthousiasmes pour la critique affranchie, pour l'idéalisme transcendant qu'elle avait découverts Outre-Rhin, et toutes les réflexions que venait de lui suggérer un long voyage d'études à travers l'Allemagne. Charles de Villers avait publié une substantielle analyse de la philosophie de Kant, et Guizot, de son propre aveu (1), lisait plus volontiers les auteurs germaniques que Condillac et Voltaire ; l'action des idées allemandes se fit ainsi sentir de très bonne heure avec vivacité.

Par la suite, les premiers écrits de Savigny confirmèrent nettement, chez Royer-Collard et Guizot, la préoccupation (dont Burke avait auparavant déjà témoigné) de « ménager au passé le plus de place possible dans le présent », leur respect aussi pour la lenteur du mouvement, « l'évolution graduelle des institutions » ; leur foi enfin dans « la nécessité », sorte de « fatalisme inexorable » qui agit au sein des événements. Nous doutons, par contre, malgré des opinions autorisées, qu'Hégel ait eu la moindre influence sur les doctrinaires (2), quant à leurs théories constitutionnelles. La monarchie du philosophe allemand ressemble de fort près à celle de Royer-Collard, mais c'est au Montesquieu, peintre des institutions françaises, et dans les Cahiers de la noblesse que le doctrinaire en avait dès longtemps pris les principes. Kant également exerça une

(1) Cf. *Mémoires*, t. I, p. 8. Dans son *Allemagne*, Mme de Staël envisage Kant et Fichte au seul point de vue philosophique. Benjamin-Constant devait longtemps subir l'action de Mme de Krüdener ; Broglie reconnaît avoir été très influencé par l'érudition germanique. Cf. *Souvenirs*, t. I, p. 234. V. Cousin s'en impressionna de même.

(2) H. Michel, *L'idée de l'Etat*, 2e édit., p. 299. Les œuvres de Hégel furent connues assez tard en France.

« La conception de l'homme passif subissant la loi que Dieu lui impose » défendue par Joseph de Maistre n'est pas loin de celle de « nécessité. »

influence considérable sur Mme de Staël, mais nous ne trouvons pas dans l'*Allemagne*, ni ailleurs, chez Guizot ou autres, la moindre trace de sa notion si approfondie du droit naturel, non plus que des exagérations antiétatistes de Fichte, qui surpasse Smith et annonçait les individualistes intransigeants.

Ainsi par ces brèves notations peut-on percevoir le procédé critique, tout *sentimental*, des libéraux : ils corrigent l'empirisme, l'esprit trop simpliste du XVIIIe siècle par les choix qu'ils opèrent dans les diverses théories précédentes, guidés autant par leur expérience et leur notion assez imprécise des courants d'idées étrangers (1), que par leurs préférences intimes : les souvenirs de la Révolution achevaient de déterminer leurs inclinations et leurs antipathies.

Royer-Collard et Guizot, eux, ne purent jamais séparer les pratiques terroristes de la notion de *souveraineté populaire :* leur opinion particulière avait du reste une assez courte portée dans la classe moyenne. La vraie note fut donnée par les *Considérations*, qui, imprégnées des idées de Necker et de Malouet, acceptaient, exaltaient 1789 et la Constituante et réprouvaient la Convention. De ce livre, date l'opinion (vague chez les modérés directoriaux), commune dès lors et si fréquemment, si faussement reprise et ressassée par la suite, que les Constituants travaillèrent surtout au développement des libertés individuelles, sous l'influence de Montesquieu, et que les hommes de 1793 inspirés par Rousseau, renforcèrent exclusivement le pouvoir de l'Etat, division injuste, absolue et trop chère à Taine, mais qui tenait et tient encore à la manière tout *impressionniste* de synthétiser un ensemble d'idées sui-

(1) Mably dans son *Traité des lois* disait déjà que la raison doit tout consulter, l'histoire, les théories étrangères, etc.

vant une conception immédiate, sans peser exactement à son poids l'influence, qu'exerça jadis telle tendance particulière, momentanément dominante.

Charles de Rémusat, en tête de la génération nouvelle, répudiait aussi la Terreur et magnifiait 1789 : prenant pour formule « la Révolution à continuer par la liberté », il insistait dans ses articles du *Globe* sur la distinction essentielle à faire entre l'esprit révolutionnaire et l'esprit né de la Révolution ; sans préciser du reste, il voulait « un « compromis tolérable entre le présent et le passé ». « Agressifs dans la bouche de nos pères, les mêmes principes nous restent, modifiés et convertis en instruments d'ordre et de protection... L'aversion du désordre et de la violence s'unit en nous à la haine de la contrainte (1)... » Donc aimer la Révolution, cette Révolution « qui était à la fin de toute chose au XVIIIe siècle », l'aimer pour ses bienfaits, pour sa consécration de la personnalité humaine, pour ses enthousiasmes d'indépendance, de justice et la détester dans toutes ses illégalités, ses excès et sa tyrannie jacobine, telle était la manière de la « sentir », un peu à l'exemple des modérés de l'an III, de la juger, de la concevoir : état d'âme, non d'esprit que nous allons retrouver bientôt chez Tocqueville.

Mais l'opinion était déjà emportée bien au delà par Thiers et Mignet, qui, très adroitement, s'efforçaient de justifier les hommes les plus condamnés de la Terreur : ils y parvenaient. Sainte-Beuve, le premier, s'enthousiasmait pour des écrits qui « faisaient, disait-il, un peu l'effet d'une Marseillaise ». La théorie très en vogue de « la violence ayant sa mission de création propre, des passions nécessaires pour porter l'esprit humain vers des objets entièrement nouveaux » facilitait cette apologétique (2).

(1) Rémusat, *loc. cit*, *Politique libérale, passim.*

(2) Cf. Mme de Staël, *Op. compl.*, t. IV, p. 206, éd. 1820.

Aussi bien le *Précis* de Mignet et l'*Histoire* de Thiers, inspirés fortement par les circonstances, étaient-ils des œuvres de polémique très habiles, dirigées contre la droite au pouvoir et qui procédaient encore d'une méthode, legs du XVIIIe siècle, contre laquelle Guizot, Barante et surtout Aug. Thierry cherchaient à réagir. Elle impliquait le « choix des faits comme arguments de démonstration » et la préoccupation de juger le passé au point de vue du présent. L'historien, sans intervenir directement, s'imposait continuellement à son sujet. C'était les époques ingrates ou mal connues, qui fournissaient surtout matière aux hypothèses les moins sérieuses ; détestable procédé, non disparu aujourd'hui encore, dont Voltaire, Raynal avaient donné l'exemple et qu'avant ou après eux, Boulainvilliers, malgré sa haute valeur, Dubos, Mably, Moreau employèrent couramment.

Or, excepté par les auteurs précédents et Gibbon, Hume, Necker, plus quelques écrivains très secondaires (1), on ne connaissait rien du passé vers 1815 ; la *Monarchie française* de Montlosier, parue en 1814, avait surajouté aux doutes et aux confusions. C'était Mme de Staël qui, ici encore, reprenant, pour son compte, la tentative de restauration historique esquissée au début de la Révolution, allait prodiguer les aperçus et fortifier les conceptions libérales, très arbitrairement du reste.

Dès que le « Résultat » du Conseil de décembre 1788 eût été promulgué, des publicistes (2) s'étaient efforcés de prouver, histoire en main, que la France ne s'engagerait pas dans une voie nouvelle et allait seulement revenir sur ces pas, pour retrouver un gouvernement libre, le despo-

(1) Mlle de Lézardun, ou Bréquigny.

(2) Biauzat (*Doléances*) Mounier (*Nouvelles observations*) Antraigues (*Mémoires sur les Etats Généraux*), etc.

tisme étant un accident survenu après des siècles d'indépendance. Dans des brochures, des discours, dans les Cahiers même, on cita les textes les plus anciens, les chroniques et les annales, les lois franques, les capitulaires, les canons de l'Eglise et les Ordonnances, afin de démontrer que les Etats avaient qualité pour voter des lois et régénérer la nation. Sans aboutir au but visé, pareilles recherches n'avaient fait qu'exaspérer la haine contre l'ancien régime et stimuler le besoin de destructions (1).

C'était la suite naturelle des discussions historiques du XVIII[e] siècle.

Aux chapitres liminaires de ses *Considérations*, M[me] de Staël reprit les principaux thèmes de cette littérature : elle imitait sincèrement la prudence toute captieuse que les auteurs du *Traité des droits et des devoirs du citoyen* ou de la *Vie de Turgot* (2) recommandaient en matières de réformes, mais elle prenait aussi chez eux et à tous, un manque d'esprit critique très sensible dès les premières pages du livre, longue démonstration, ornée d'exemples tendancieux.

Chaque élément est tour à tour en jeu et paraît selon la nécessité ; l'élément aristocratique et frank avec Boulainvilliers, municipal et gallo-romain avec Dubos, démocratique avec Mably. Citant ce passage qu'elle extrait de Boulainvilliers : « Tout le monde sait que les Français étaient « des peuples libres qui se choisissaient des chefs sous le « nom de rois, pour exécuter des lois qu'eux-mêmes avaient « établies, ou pour les conduire à la guerre, et qu'ils n'a- « vaient garde de considérer leurs rois comme des législa-

(1) Necker et Beugnot le reconnaîtront plus tard. Seul Mirabeau possédait un sens historique aiguisé, il mourut avant d'avoir pu en donner la juste mesure.

(2) Mably et Condorcet.

« teurs qui pourraient tout ordonner selon leur bon plaisir. Il « ne reste aucune ordonnance des deux premières races de « la monarchie qui ne soit caractérisée du consentement « des assemblées générales des champs de Mars ou de Mai « et même aucune guerre ne se faisait alors sans appro- « bation » (1), Mme de Staël écrit : « Il importe de répéter à tous les partisans des droits qui reposent sur le passé (2), que c'est la liberté qui est ancienne, et le despotisme qui est moderne. » On sent poindre l'intention dans toute sa netteté ; elle se précise mieux encore aux lignes suivantes, pleines de superstition historique :

« Des troubles sans fin se sont élevés pour obtenir la li- « berté, telle qu'on la concevait à différentes périodes, soit « féodale soit religieuse, enfin représentative ; et si l'on en « excepte les règnes où des monarques, tels que François Ier, « ont eu la dangereuse habileté d'occuper les esprits par la « guerre, il ne s'est pas écoulé, pendant l'espace de huit siècles, « vingt-cinq ans durant lesquels ou les grands vassaux ar- « més contre les rois, ou les paysans soulevés contre les « seigneurs, ou les réformés se défendant contre les catho- « liques, ou les Parlements se prononçant contre la Cour « n'aient essayé d'échapper au pouvoir arbitraire, le plus « insupportable fardeau qui puisse peser sur un peuple. « Les troubles civils, aussi bien que les violences aux- « quelles on a eu recours pour les étouffer, attestant que « les Français ont lutté autant que les Anglais pour obte- « nir la liberté légale, qui seule peut faire jouir une na- « tion du calme, de l'émulation et de la prospérité (3). »

Ainsi se groupaient, pour les besoins de la cause, sans choix sérieux, toutes les affirmations des historiens précé-

(1) *Considérations*, p. 10. Cela sent plutôt son Mably.
(2) Cf. la même préoccupation chez Mably dans son *Traité*.
(3) *Considérations*, p. 9.

dents : sous l'apparence d'une synthèse bien ordonnée, la confusion se perpétuait entre, d'une part, les luttes, les révoltes issues de causes tout immédiates, comme une tyrannie locale, des exactions, un besoin limité d'indépendance, une évolution économique ou religieuse, et, de l'autre, la volonté qu'on chercherait en vain, volonté unanime, collective, d'obtenir des garanties contre un despotisme envahissant, l'affirmation nationale de certains droits essentiels sur le terrain politique.

Que ne voyait-on pas reparaître ? *Les Champs de Mai* (que Mably exalta), si étroits si précaires. *Le roi élu*, vieille formule (1), qu'après l'élection de Senlis, les seigneurs souverains tentèrent vainement de maintenir à leur profit et que plus tard les orateurs du Tiers, sans plus de bonheur, prétendront élargir jusqu'au peuple comme un droit national : « Le peuple est donateur du pouvoir ; c'est dans leur propre intérêt que les nations se sont donné un maître... Le peuple a droit d'administrer le royaume par ceux qu'il a élus... » (2) *Les libertés communales ;* en réalité, domination d'une oligarchie puissante, affranchie par le progrès matériel et oppression du nombre, des humbles qui en appelèrent vite au roi et facilitèrent ainsi son intervention centralisatrice, et cela malgré les fameuses assemblées d'approbation, de justice et d'élection, en raison des surcharges financières, des gênes civiles, commerciales et industrielles, du principe initial aussi qui imposait à l'individu, en faveur de la communauté, l'aliénation complète de ses droits personnels et réels ! *Les Chartes de 1315 ;* garanties toutes régionales et sans

(1) En absolue contradiction, bénévole du reste, avec les esprits de la Charte de 1814. Pourquoi éveiller impolitiquement ainsi des querelles inutiles ?

(2) Cf. Ph. Pot., harangue citée par Jean Masselin, chanoine normand, 1484.

portée définitive, que l'égoïsme des nobles, l'absence d'entente et d'union entre les diverses Ligues de résistance, l'esprit particulariste, empêchèrent de confondre en une seule et même ordonnance de libertés, telle la grande Charte de 1215 qu'outre-Manche les barons, à la tête du peuple, imposèrent à Jean-sans-Terre et défendirent un siècle durant, cette Charte qui obséda les libéraux, comme la Déclaration américaine des droits, les hommes de 1789 (1). *Les Etats-Généraux*, créés par un despote, Philippe-le-Bel, pour que son peuple l'approuvât et le confirmât dans sa puissance. « Ce très grand conseil, écrit Beaumanoir, dont la convocation fut une victoire de l'autorité royale, qui par une telle assemblée rattacha plus intimement tout le royaume à l'influence de la monarchie » ; assemblée qui, sous Philippe-le-Long, montra toute sa paresse et toute son incompétence, alors que l'occasion s'offrait à elle d'intervenir dans la législation ! *Les Cahiers de 1356*, *la grande Ordonnance de 1357*, les *jacqueries*, les protestations hautaines de Philippe Pot à Tours, plus tard, en 1484, et les appels de l'Hopital, aux Etats de Blois, la confusion du 1585, l'ébauche suprême de 1648 que, sous l'influence des révolutions de Naples et d'Angleterre, un certain nombre de magistrats, de bourgeois et de nobles esquissèrent pour élever contre le despotisme croissant une digue constitutionnelle, vingt autres exemples, choisis avec soin, ressuscitaient ! Mais ils n'en venaient pas moins se heurter contre cette immanquable constatation toujours la même, à savoir qu'en France « la monarchie seule fit la nation et qu'au plus loin de nos souvenirs se dresse la figure du prince (2). »

(1) Cf. *Considérations*, de la déclaration des droits du 5 juillet 1815 5e p., chap. XVI.

(2) Cf. Boutmy, *Eléments d'une psychologie du peuple américain.*

Dès l'origine, héritant du prestige romain, malgré toutes les difficultés, les défaites, les malheurs, le roi devant l'étranger et les grands vassaux persiste et par conquête, achat, héritage, échange, mariage, crée le territoire, fonde la patrie fragment sur fragment.

Il brise toutes les résistances, toutes les tyrannies pour rallier à lui les faibles et les opprimés : il se concilie le peuple, il domestique la noblesse, l'Eglise et les asservit ; il corrige des abus, maintient un ordre tolérable. Aussi chacun finit-il par plier, par se trouver, à ses pieds, faible et dénué : on se tourne vers lui comme vers le dispensateur de tous les biens, le maître tout-puissant : il domine par ses auxiliaires et ses commis dont à son service, l'importance croît, le menace et le perdra : dans l'Etat qui grandit, se poursuit et s'achève l'unité de la France.

Au moins, en l'absence d'une aristocratie véritable, restaient les castes très puissantes, dont nous trouvons sans cesse l'exaltation chez les libéraux. A les observer cependant elles ne gardent qu'un air d'importance apparente et si elles limitent quelque peu le pouvoir royal et fortifient l'esprit de corps, elles ne suscitent pas l'amour véritable de la liberté mais bien plutôt l'égoïsme de classe, l'intolérance de milieu. Elles existent surtout pour elles-mêmes, vivent de leurs propres ressources, possèdent certains avantages particuliers et se pénètrent d'une indépendance orgueilleuse à laquelle nous ne sommes plus accoutumés certes, mais elles nient aussi l'équité dans les impôts et les peines, l'accessibilité directe aux emplois par seul mérite personnel. Privilèges constitués, elles désapprouvent la franchise d'action ; l'ordre leur pèse qui les limite, et liées au passé, ne cherchant qu'une immédiate satisfaction à leurs besoins, elles retardent tout progrès qui les menace et ne s'inquiètent de la nation qu'autant que ses intérêts se confondent avec les leurs ; tels les Parlements

prenant la défense des intérêts fiscaux du Tiers, mais contrariant, de toutes leurs forces, les réformes physiocratiques, parce qu'elles lésaient l'oligarchie bourgeoise des vendeurs et fermiers.

A tous les points de vue ainsi, on sent la partialité historique chez Mme de Staël, Rémusat, d'autres : l'intention est bonne, la méthode mauvaise ; ils exagèrent, au profit de leur thèse (1), des faits mal précisés. En réalité leur affirmation d'une ancienne indépendance sociale anéantie par la monarchie cache une confusion volontaire entre deux idées diamétralement opposées que contiennent les mots *libertés* et *liberté*, celle-ci concession graduelle de l'Etat, droit commun accordé plus souvent qu'arraché ; celles-là, privilèges particuliers à des individus, des corps, des collectivités.

Erreur fortifiée là encore par la manie de modeler nos institutions sur celles d'Angleterre, le besoin de chercher aux deux nations d'incessants points de contact (2) même dans leur passé, leur évolution respective d'origine pourtant si différente. Hantés par le système britannique de décentralisation, d'activité locale, d'orgueil individuel, de garanties judiciaires, d'aristocratisme et de neutralité royale, les libéraux s'efforçaient de prouver à notre pays qu'il possédait historiquement, les éléments d'un régime d'indépendance et d'autonomie. Ils auraient mieux fait certes d'envisager la centralisation comme le meilleur moyen d'instaurer une liberté compatible avec nos mœurs (3).

(1) Benjamin-Constant dans sa brochure *De la liberté des anciens comparée à celle des modernes* nous laisserait sentir plus de perspicacité.

(2) Cf. dans le passage cité plus haut : « Les Français ont lutté autant que les Anglais. » p. 20.

(3) L'influence de l'école historique y contribuera fortement, le sentiment du relatif manquera ici encore.

Mais nous sortirions des limites que nous nous sommes fixées en insistant davantage. Une seule remarque s'impose jusqu'à Augustin Thierry, le sens vrai de l'histoire fit complètement défaut en France aux esprits éminents ; dans les divers travaux de Mme de Staël, de Benjamin Constant, sans aller même jusqu'à ceux de Sismondi, on note des partis-pris perpétuels, en bénévole contradiction avec les hypothèses tout aussi arbitraires des écrivains monarchistes. Ecrasés entre quelques tirades éloquentes et d'adroits résumés, les faits se colorèrent ainsi de couleurs spécieuses, et certaines illusions finirent par s'accréditer que, plus tard, l'intérêt politique interdit d'abandonner, créant un état de foi historique très artificiel, et suscitant sans profit des regrets irraisonnables vers le passé.

Aucun des philosophes politiques, dont les jeunes libéraux trouvaient à s'inspirer, ne rachetait malheureusement, par des théories praticables, ce défaut de science. Tracy et Daunou avaient posé, entre autres, le principe que tout pouvoir est un mal et qu'il s'agit pour la société de subir la moindre contrainte possible, qu'en conséquence nous devons posséder une dissémination des forces gouvernementales, à tous les degrés, et un grand nombre de barrières, de garanties contre les interventions centralisatrices. Chez Daunou, particulièrement, se manifeste le souci très net de proposer des libertés multiples et l'établissement d'assemblées provinciales.

Bien plus, chez les économistes de leur époque, après Benjamin Constant, les écrivains du *Globe*, en divergence particulière ici avec Thiers et ses amis, découvraient des arguments qui renforçaient leur opposition antiministérielle et théorique tout ensemble. Inquiets de la puissance d'action que détenaient leurs adversaires, ils ne cessaient,

par intérêt comme par doctrine, de réclamer qu'on restreignît fortement l'action du pouvoir. Aussi J.-B. Say, exagérant, dans son *Traité*, la pensée de Smith, puis dès 1818, Comte et Dunoyer, atteignant rudement la centralisation et réduisant la part de l'Etat à un domaine surétroit, ne laissaient-ils pas d'être très en faveur et de pousser les intelligences vers une négation constante de la gestion gouvernementale administrative, nouvelle tendance qui se développera par la suite démesurément, et qui, sans donner plus de force à leur thèse, appauvrira, chez les libéraux, la formule individualiste.

Il y a là certes un excès regrettable qu'accentuait une autre erreur, le manque d'intérêt suffisant pour les questions pratiques, pour les problèmes d'économie suscités par l'évolution industrielle et sociale. Les préoccupations des libéraux sont trop politiques, maladresse nouvelle due autant à cette crainte de l'intervention d'Etat, qu'à la tradition directe des philosophes et des rhéteurs cartésiens.

III

Pour se soustraire aux censeurs (1) ecclésiastiques ou royaux, les écrivains, dès le règne de Louis XV, avaient pris couramment l'habitude de raisonner hors de toute réalité, d'impréciser, de généraliser à l'excès leurs attaques et leurs projets de réforme, d'où, chez eux, le goût

(1) Rabelais, dans son œuvre, avait donné déjà un tel exemple. Mais au XVIII[e] siècle, même chez Montesquieu, (cf. TAINE, *anc. régime*) le procédé devient courant. Pour éviter les susceptibilités du pouvoir, on avait le droit de saper les traditions à condition de se maintenir au domaine de l'extravagance. La royauté ne s'inquiétait pas de telles critiques, la société frivole en riait comme de contes, mais la classe bourgeoise en adoptait l'esprit comme la lettre. (Cf. G. SOREL, *Les illusions du Progrès*, 1909, p. 48.

des abstractions, le mépris des nécessités sociales tant reprochés depuis. C'était une ruse adroite, qui devint un insupportable défaut. Bien plus de Fontenelle à Robespierre, l'affranchissement humain que chaque rhéteur exalta, portait en définitive sur un monde d'intellectuels (ni courtisans, ni gens d'Eglise), créés à son image, bourgeois, fonctionnaires, écrivailleurs *instruits*, tout imprégnés de philosophie, de logique, enthousiastes de *Raison* et de *Science* universelles, soumis par là même à un *progrès* nécessaire et constant, vers un état social nouveau, enchanteur, sorte de vaste salon où, dans la paix, tous seraient physiquement heureux et propres à converser, à discuter de mille choses.

La tendance était de faible portée, dans sa rigueur dogmatique :elle impliquait certes une assistance aux citoyens désavantagés mais non le développement pratique et moral des individus. Son but trop dogmatique écartait donc de la vraie route, puisque le bonheur tient exclusivement dans un équilibre normal entre nos aspirations, nos besoins et nos capacités.

L'exemple proposé semblait plutôt l'image d'un dilettante aisé, que celle d'un ouvrier actif, fort de sa conscience égale et de son rude labeur. L'Homme allait se rabaisser au niveau d'un demi-lettré bavard et satisfait.

Les libéraux ne surent pas se dégager pleinement d'une conception si pauvre et mince, que personnellement, toutefois, ils relevèrent de leur aristocratisme d'âme, et ils laissèrent des surenchérisseurs vulgaires prendre l'initiative des réformes sociales qu'ils craignaient, imaginant mal un individualisme plus positif, plus matériel que le leur (1).

(1) Ce qui a permis de dire que le libéralisme est un anachronisme sous un régime de grande production économique.

Dès lors l'école libérale s'alourdit d'un parti-pris de classe menacée. Que n'accepta-t-elle plutôt toutes les conséquences de la Révolution et ne les reprit-elle en les clarifiant ?

A son origine même la pensée des libéraux s'encombra du reste, d'autres éléments fâcheux, qui sans l'atteindre très profondément, lui nuisirent cependant : nous voulons dire le bonapartisme et l'anticléricalisme.

Ce furent surtout les indépendants de gauche, les démocrates ulcérés non les modérés, de Royer-Collard à Mme de Staël, qui se joignirent aux panégyristes de l'Empereur ; union très apparente dans la presse, au *Constitutionnel* particulièrement, l'opposé de la *Quotidienne* ultra, et l'organe de cette petite bourgeoisie censitaire, folle de Béranger et, par lui, de Voltaire et du « petit chapeau ».

Une telle alliance, très antidynastique, s'appuyait non sur le peuple, alors peu remuant, mais sur la vieille armée en demi-solde, pleine de rancunes, de colères et sur les anciens Jacobins passés à Napoléon, comme fonctionnaires ou policiers, tous, personnages peu sympathiques et bruyants remacheurs des vieilles gloires, tenant à la fois pour la Révolution, le Consulat et l'Empire, « bloc sublime », cette formule à laquelle, un peu plus tard, Thiers et Mignet, par leurs généralisations tendancieuses, allaient donner droit de vérité.

Le grand tort des libéraux sincères fut de ne pas répudier assez tôt cette coalition inquiétante. Ennemis du césarisme démagogique, ils acceptèrent néanmoins, plus par faiblesse et timidité que par intérêt, l'aide, les suffrages encombrants de polémistes comme Jay, Tissot, Gémond, Saint-Albin, tous inféodés au précédent régime : manque de logique chez des hommes qui, souhaitant l'apaisement par l'alliance de la monarchie et de la liberté, laissaient à des frondeurs subalternes, sans les renier fermement, la possibilité d'ébranler la royauté, de la flétrir et de la dé-

considérer. Si bien que *libéralisme* et *bonapartisme,* durant un long temps, revêtirent la même signification dans le vocabulaire politique ; confusion regrettable que le recrutement des sociétés secrètes facilita et que des Constitutionnels, comme Benjamin Constant, autorisèrent plus encore par leurs palinodies déplorables.

Un peu plus tard également lorsque l'Eglise eut profité de la faveur et des complaisances gouvernementales pour s'imposer au pouvoir et qu'une campagne commença en réaction contre elle, légitime mais exagèrement violente et confuse, certains libéraux se compromirent encore avec les ennemis de la royauté modérée. Les rédacteurs du *Globe,* seuls gardèrent la juste mesure : beaucoup d'autres politiques se laissèrent entraîner dans le tourbillon, jusqu'à loüer bientôt les divagations du vieux Montlosier (1), justifier les coups de force contre les jésuites, réclamer des mises hors la loi dangereuses, un schisme même, au plus grand bénéfice de l'extrême gauche.

Les tribunaux étaient assez sûrs pour que les excès des cléricaux fussent combattus efficacement dans les limites de la loi. Il eût certes mieux valu dénoncer simplement le mal et le combattre sans excès, plutôt que de réveiller des haines contraires à la cause libérale et s'aliéner pour plus tard, certaines sympathies précieuses.

Quelles que fussent toutefois ces erreurs et les fautes politiques commises sous le ministère Martignac, quelles que fussent aussi les divergences qui séparèrent des indépendants honnêtes comme Casimir Périer, Foy, Lamarque, sinon Dupin, des doctrinaires et de plus francs monarchistes, les dernières années de la Restauration n'en

(1) « Montlosier qui devait vitupérer plus tard le parti prêtre à l'ombre de nos vieux parlements et des jansénistes de l'Assemblée constituante ». (*Souvenirs* du duc de Broglie).

restent pas moins un heureux et beau moment d'enthousiasme libéral. Tous, d'un commun élan, réclamaient alors une royauté parlementaire véritable et souhaitant l'atteindre sans secousse funeste, ne doutaient pas de la voir s'épanouir et s'affirmer un jour. L'élite nouvelle manifestait une ardeur heureuse, aussi prudente que féconde (1); l'opinion publique l'appuyait presque tout entière; la lutte paraissait juste, sans issue tragique possible; c'était une époque bouillonnante, pleine de grands espoirs...

Il allait suffire, pourtant, qu'on oubliât, une heure, de mettre la monarchie hors de cause, en rappelant le roi au respect de la Charte et de la liberté (2), pour que brusquement le souffle de Révolution emportât tout : juillet 1830 annonçait déjà 1848!

IV

En résumé, après une telle analyse, même hâtive et brève, la conclusion s'impose clairement que voici : les tendances libérales se présentent comme un composé particulier de théories individualistes déjà anciennes et de sentiments d'indépendance nouveaux, un mélange tout à la fois des conceptions idéalistes françaises ou étrangères du XVIIIe siècle, d'admirations mitigées pour la Révolution,

(1) Cf. *La Revue française* de 1828 fondée par Guizot : « Notre manifeste... Nous ne manquions ni de bonne opinion en nous-mêmes, ni d'espérance... C'était notre *Edimburgh Review*... Nous étions les whigs de notre pays... » Broglie, *op. cit.*, t. III, p. 142. On remarquera ici encore l'évocation de l'Angleterre.

(2) Cf. ce détail curieux. Le 28 juillet, un président de Chambre au Tribunal de la Seine refusa de condamner un manifestant, en déclarant que les Ordonnances étaient contraires à l'esprit de la Charte et illégales. On pense à un juge de la Cour Suprême des Etats-Unis.

de vieux partis-pris historiques, de sympathies exagérées à l'égard des institutions anglaises et d'une hostilité croissante, très négative, empruntée aux économistes orthodoxes particulièrement, contre les formes de la centralisation ; leur défaut capital fut surtout la méconnaissance des effets tant politiques qu'économiques de 1789. Elles impliquaient un système de gouvernement trop artificiel et précaire.

C'est pourquoi leurs adeptes allaient rapidement se sentir dépourvus, au milieu des conflits sociaux, devant l'évolution progressive des réformes vers plus de justice pratique, de pitié même : fâcheuse inadvertance, il faut l'avouer, chez des esprits que tout portait à la générosité. Que ne montrèrent-ils moins de roideur dogmatique et plus de souplesse, d'optimisme et de clairvoyance !

Mais peu importe ; à chacun sa part en ce monde. Les doctrinaires et les premiers libéraux eurent, du moins, pour la plupart, le sens vrai de la grandeur humaine ; leur contact élève et inspire de fortes disciplines morales ; ils ont créé un genre nouveau d'orgueil ; par leur fierté même, ils dominent ceux qui les ont, à tort ou à raison, vaincus et ils forment une pléiade d'hommes libres dont nous pouvons nous honorer.

Il semble parfois que la nature répartisse à l'avance, entre quelques individus de même lignée, comme pour les mieux esquisser et en obtenir une première épreuve, des mérites que, plus tard, elle joindra dans une seule personnalité ; ainsi, Camille Jordan, Jouffroy et Rémusat annoncent Tocqueville, et nous disposent à le comprendre.

Jordan n'offre-t-il pas l'exemple d'une même âme loyale qui, violemment, jusqu'au dernier jour, frémit en présence du mensonge, de l'intrigue comme de la tyrannie

et qui sans dévier, sans se ternir, ne se blasa jamais (1)? Chez Jouffroy, qui ne retrouverait la même incurable tristesse devant les croyances perdues, cet ardent besoin de certitude impossible, cette horreur du doute, cette mélancolie grave que rien ne détourne et n'apaise ? Rémusat, enfin, ne possédait-t-il pas un même tact bienveillant, cette distinction fine, un égal besoin de luttes, d'efforts passionnés ?

Contre son avantage, Tocqueville ne devait jamais prendre à ce dernier son inébranlable optimisme, son allégresse d'esprit, ses goûts multiples de fin dilettante ; à Jouffroy son érudition délicate ; à Jordan, sa vigoureuse éloquence, son audace fulgurante et emportée. Lorsqu'on évoque toutefois d'aussi nobles aînés, ne semble-t-il pas que l'on ait déjà droit à quelque souvenir? Mais voici que deux générations ont passé et Tocqueville n'est plus qu'un nom pour les jeunes hommes d'aujourd'hui !

(1) Cf. Broglie, «... toujours jeune et cependant fait de maturité et d'expérience ». *Souvenirs*, t. II.

CHAPITRE PREMIER

L'HOMME ET L'ÉCRIVAIN

Raison d'une étude sur Tocqueville.

I. — Esquisse d'un portrait. — Mauvaise santé : conséquences. — Manque d'audace intellectuelle et morale. — Quelques tendances contradictoires. — Générosité de cœur : rares mérites intimes. — Médiocre sens esthétique.

II. — Le vrai jour sous lequel il faut envisager Tocqueville : idée dominante. — Impression : absence d'un certain sang-froid désirable. — Tocqueville n'est complètement ni un philosophe ni un polémiste : il a peur de conclure. — Froideur et solennité apparentes de ses œuvres : raisons.

III. — Tocqueville et l'idée de *nécessité*. — Il a malgré lui, une philosophie de l'histoire : il rappelle beaucoup plus Bossuet que Montesquieu : points communs avec ce dernier : défauts classiques. — Il veut démontrer et cherche trop à entraîner par la seule rigueur de ses raisonnements. — Les faits.

IV. — La qualité de juriste lui manque : elle lui eut été profitable. — La *Démocratie en Amérique*. — Première partie. — Les sources. — Tocqueville connaît mal la structure des institutions anglaises locales. — Conséquence. — Jugement sommaire sur le livre : de quelques prédictions. — La seconde partie : comment il faut la comprendre. — *L'Ancien Régime*. — Son passage dans la vie publique, sa correspondance et les *Souvenirs* ont préparé Tocqueville à l'écrire. — Genèse de l'œuvre : l'article de 1836. — Les idées de Burke : de quelques ouvrages sur le même sujet. — Raison de la gravité du livre. — Re-

marques. Taine ; l'opinion contemporaine en France et à l'étranger. — Conclusion.

Peu avant sa mort, Sainte-Beuve, dans une réédition des *Nouveaux Lundis* (1), joignit ces quelques lignes aux deux articles qu'il avait écrits, en 1865, sur la *Nouvelle Correspondance* publiée par Beaumont : « Tocqueville est un auteur si distingué et dont la réputation gagnera tellement dans l'avenir, qu'on ne doit pas craindre d'insister et d'appuyer à son sujet !... Je le reconnais volontiers aujourd'hui en me relisant ; avec lui je suis plutôt resté en deçà que je ne suis allé jusqu'à la limite de la juste louange qui lui est due et que l'avenir lui réserve. » C'était une manière de réparation tardive. Intéressé peut-être à se concilier la nouvelle école libérale, soigneux aussi de sa réputation posthume et craignant de se voir reprocher, quelque jour, une réserve étroite à l'égard d'une haute figure, dans toute sa lumière alors, Sainte-Beuve revenait une dernière fois, pour l'honorer, sur celui qu'il avait longtemps, sinon méconnu, du moins trop sévèrement jugé : mais il ne tenait pas à lui que l'on ratifiât plus tard cet hommage.

Aujourd'hui, à l'honnête homme qui garda, sans varier, une instinctive horreur de patricien pour la farce, la raillerie mesquine, une seule phrase de comédie (2) tient lieu d'épitaphe et de tout monument. Symboliser la solennité froide, l'ennui, le dogmatisme rèche et hostile, lors-

(1) T. X, p. 330. Nouv. édit. M. Jules Lemaistre disait dans une conférence sur Mme Récamier (fév. 1909) « Sainte-Beuve ajoutait à ses articles des notes malvaillantes où il se soulageait ». Voici une exception à sa règle.

(2) *Le monde où l'on s'ennuie* de Pailleron, « Comme dirait M. de Tocqueville ». Le mot est de Thiers : « Quand je considère intuitivement comme dirait etc... »

qu'on était assez tendre et véhément pour mourir brisé par la défaite de sa cause ! Injustice ou ironie ? Non : cherchons plutôt ailleurs les motifs d'un tel oubli.

Deux raisons suffisent à l'expliquer : Tocqueville ne montra ni fantaisie, ni souplesse ; il craignit le scepticisme, les saccades morales et les détours ; il ne se contredit jamais ; les meilleurs espoirs, les plus claires pensées de sa jeunesse formèrent la chaîne de toute sa vie ; un certain libertinage d'intelligence et de cœur lui manqua invariablement ; il ne sourit enfin que gravèment de lui-même : certes voilà, pour tout amateur de complications psychologiques, de quoi le reléguer très haut et très loin.

Puis il osa disserter hors des réduits de l'érudition, bien qu'il prétendît accomplir une œuvre positive ; il aimait la philosophie de l'histoire prudemment, mais sans hésiter devant les larges sujets ; il se plaisait à raisonner sur le présent ou le passé pour éclairer l'avenir : il stimula fortement dans un sens la pensée contemporaine ; mais on le classe parmi les aventuriers de la science : que ne s'est-il restreint à des monographies soigneuses !

On est complètement deshabitué maintenant de le lire, car il oblige à trop de sérieux, sans jamais étonner par quelque sursaut brusque d'idée ou de formule : auteur difficile, il reste austère invariablement. Nous l'aimons cependant.

Nous l'aimons à cause d'une certaine allure fière qui cachait une belle âme, timide, fervente et passionnée ; à cause de son méticuleux souci des formes qui dissimulait ses ambitions et ses mépris ; de sa constance aussi à surmonter les chûtes d'un corps débile et à ne poursuivre qu'un double but en ce monde : la sauvegarde de la dignité de ses semblables et sa plus haute perfection. Nous l'aimons enfin parce qu'il craignait les hommes

et voulut se mesurer à eux de toute sa volonté révulsée, parce qu'il n'abdiqua rien de son orgueil et de ses principes et qu'il sut vivre digne, libre et désintéressé, tendu jusqu'à la mort par le seul besoin d'agir plus noblement.

Accablé sous le mal, il ne demandait encore à son existence que d'être toujours mieux employée à lutter, à convaincre ; sans imagination pour se distraire, il acceptait les plus poignants déboires et souhaitait durer, autant pour résister que pour triompher : une telle grandeur revêt un enseignement.

Mais Tocqueville, d'autre part, témoigna d'une intelligence aiguë ; il vit, profondément juste sur notre démocratie ; il nous a laissé deux beaux livres, son *Ancien Régime* et ses *Souvenirs ;* il symbolise assez bien une époque et quelques idées très particulières ; il fut honorablement mêlé à des luttes capitales dans notre histoire : pour cette alliance d'un rare caractère et d'un esprit perspicace, il vaut donc qu'on le pratique et qu'on l'étudie.

En Angleterre, aux Etats-Unis, en Allemagne, il jouit aujourd'hui encore d'une vivace estime : en France, après sa disparition, il fut considéré d'abord comme un esprit, une nature d'élite et un grand exemple. A trente ans il connaissait la gloire, et jamais le respect dont on l'entourait ne s'altéra : Chateaubriand, Royer-Collard, Guizot, Broglie, Rémusat, Dufaure, beaucoup d'autres l'honorèrent ; Prévost-Paradol, Laboulaye, Boutmy. A. Sorel le reconnurent pour maître : semblables témoignages d'estime, venus de points si différents, de la part de tels hommes, suffisent à classer hors pair celui qui les a mérités.

Aussi bien, moins élève fidèle que disciple indépendant de certains politiques, dont nous venons précédemment d'esquisser les doctrines afin d'éclairer sa propre pensée, la préparer en quelque sorte, Tocqueville se distingue, parmi

la génération de 1830, comme une individualité originale : nous verrons plus tard l'influence qu'il exerça sur les derniers libéraux.

I

Issu d'un milieu respectable (1), dont les partis-pris légitimistes et religieux trop absolus ne furent pas sans contribuer à l'éloigner un peu de sa classe, Tocqueville, que ces divergences attristèrent (2), rencontrait du moins, pour un large et solide avantage, proche de lui encore dans le passé, cet admirable ancêtre dont son âme fut cliente, Malesherbes, le grand-père de sa mère. Solide tradition à perpétuer que l'exemple de cet aïeul, dont allait revivre en lui le ferme esprit d'indépendance et d'équité ; mais il ne devait pas rappeler tant de brusque rondeur, de preste et fertile aisance, d'intarissable verve, de curiosité toujours à l'afflût d'idées neuves, surtout, hélas, tant de santé heureuse (3).

(1) Nous ne considérerons Tocqueville dans ce chapitre que très sommairement au point de vue intime. Un livre va bientôt paraître qui sera consacré essentiellement à l'homme privé, à l'écrivain et à son milieu. L'auteur en est M. Antoine Redier. Nous nous garderions d'empiéter sur son terrain, ne serait-ce que par simple reconnaissance : nous lui devons la communication des documents inédits qui constituent l'ornement de ce volume et que M. le Comte de Tocqueville bienveillamment, nous permit de publier. Qu'ils trouvent ici l'un et l'autre l'assurance de notre vive gratitude.

(2) Tocqueville n'eut de difficultés avec sa famille et ses amis qu'en matière politique. Son père pour lequel il professait un respect sans bornes était ancien pair de France : d'abord préfet sous la première puis la seconde Restauration, il eut l'honneur d'être destitué quelque temps, pour avoir refusé de communiquer aux Alliés, après juin 1815, les listes d'adhésions à l'*Acte additionnel* : « Je lui dois disait Tocqueville mieux que l'existence, des exemples de fermeté, d'honnêteté. »

(3) Cf. Comte de Ségur, *Mémoires*, t. III, *passim*.

Avec sa taille brève, son buste sans vigueur que dominait un tête un peu forte, balayée par des mèches abondantes, de longues boucles soyeuses, Tocqueville disparaissait vite parmi le grouillement d'une assemblée. Chez lui, entre quelques amis, quand il ne se plaçait pas « à la façon des oracles » (1) et suivant une habitude de timide, légèrement déplaisante, le dos au jour, on était frappé par l'intensité d'expression qui se reflétait sur son visage, aux joues lourdes encadrées de légers favoris, au nez fort, au front sans reliefs accentués, qui dominait deux grands beaux yeux à la chaleur prenante, plus doux et tristes que perçants, deux yeux larges sous l'arcade nettement indiquée et dont le monocle n'avait pas distendu la courbe légère. L'impression était celle de quelque organisme frêle, animé d'une ardeur brûlante, tout en sensibilité, en tendresse, en incertitude, en désir, en besoin presque maladif d'action, comme ramassé sur lui-même par horreur des contacts familiers ; et le pli mince des lèvres nues ne démentait pas la flamme du regard, teintée parfois d'ironie.

Inquiet et volontaire, avec une nuance de mélancolie, tel il apparaissait, sobre de gestes, gentilhomme et tenant à sa race, plein de fine aménité pour ses pairs, mais réservé, non sans une certaine morgue, vis-à-vis de tous les fâcheux, qu'il était obligé de coudoyer, de connaître et qu'il détestait ; mal disposé ainsi pour la vie publique, où on lui en voulait de la déférence qu'il inspirait et imposait, de toutes ces qualités de tact, de mesure, de politesse, qui dans la foule isolent, mais rendent digne aussi de l'amitié, du respect les plus sûrs. Tocqueville

(1) Cf. Comte de Chambrun, *Thiers*, *Tocqueville*, *Taine*, brochure ; un article de M. de Grandmaison, dans le *Correspondant*, mars 1870 ; la *Notice* de Beaumont, 1897 etc. Un dessin de Chasseriau ; un daguerréotype inédit, etc.

était une conscience difficile, et la tension contre le mal physique, l'effroi d'une vie incertaine ne laissaient pas d'exagérer en lui cette apparence de gravité un peu morne, qui s'allie aisément au faux semblant d'orgueil (1).

« Ma santé serait la maladie de beaucoup d'autres », répétait-il souvent avec douleur et, dans sa vie si courte, il ne fut pas de mois où quelque faiblesse ne l'importunât ; l'énumération de ses misères décourage et neuf ans avant sa mort (2), Tocqueville ressentit les premières atteintes du mal de poitrine qui devait le terrasser en avril 1859.

Il se fatiguait aisément : tout long travail l'épuisait ; un discours lui coûtait trois jours de complet repos et au seuil même de sa maturité il vivait déjà « comme un vieillard. » La tenacité émeut pourtant davantage qu'il déploya pour résister pied à pied aux innombrables défaillances qui l'accablèrent : lutte silencieuse et humaine, tragédie intime, à laquelle des aveux de sincérité sans détours aux seuls amis chers et l'effroi « d'abdiquer peut-être un soir » donnent sa plus haute valeur : « Que faire, écrivait-il, que faire de qualités brillantes dans un corps malade... qui mène à l'esprit triste et découragé ? »

Constamment revient le même pénible thème, non sans raison ; un tel état physique ne doit-il pas à la longue ébranler l'âme la mieux trempée ?

Outre une tendance à la mélancolie, à une conception quasi grisâtre de la vie, ne voyons-nous pas le mal développer en Tocqueville une souci excessif à se fuir soi-même, à s'extérioriser coûte que coûte, pour tomber et retomber ensuite, brisé, désespéré ! Sans cesse, il invoquera ou re-

(1) Se rappeler le portrait de Timon au chapitre XI des *Caractères*, de La Bruyère.

(2) Fin 1849. Tocqueville sortait très rarement le soir.

grettera l'effort, la lutte, la mêlée tumultueuse, que Rémusat aimait en artiste, mais que lui désire violemment, pour oublier ses souffrances, pour se prouver qu'il existe, qu'il vit, et dont bientôt ses instincts de timide, de patricien le détourneront, où son intelligence perçante lui indiquera trop clairement les armes, les audaces qui lui manquent... Fâcheuse tendance, défaut de stabilité, source abondante d'amertumes, de lassitudes profondes et de rancœurs !

Pourtant il ne se départit jamais d'une hygiène si insalubre. Tocqueville va jusqu'à poursuivre, par une complication digne d'un Benjamin Constant, des raisons de sentir plus rudement et « cependant, avouait-il, si cette disposition me donne un grand élan à certains moments, le plus souvent, elle tourmente sans cause, agite sans fruit... elle m'ôte pour un temps la perspective exacte des objets et me fait paraître les faits extérieurs plus grands ou plus petits que nature, suivant l'imagination dont elle me remplit... (1) »

Bien plus, lui, en réalité hostile, presque « bourgeoisement » fermé à toutes les exagérations morales (2), ne disait-il pas, mû par le même besoin : « A mesure que je m'éloigne de la jeunesse, je me trouve plus d'égards, je dirai presque de respect pour les passions... Je ne suis même pas bien sûr de les détester quand elles sont mauvaises. C'est de la force ; et, la force, partout où elle se rencontre, paraît à son avantage... » ? (3)

Nous pensons à Vauvenargues, à Mme de Staël, à George Sand : « Si vous avez quelque passion qui élève vos senti-

(1) Cf. *Op. compl.*, t. VI, 2e édit. p. 104. *Correspondance.*

(2) Ne pourrait-on même reprocher à Tocqueville une certaine crainte excessive du « qu'en dira-t-on ».

(3) Cf. *Op. compl.*, t. VI, p. 115. Parfois il en doutait : « Quelle misère que celle de l'homme... qui ne voit pas plus clairement le fond de son âme que le centre de la terre... » t. V, p. 449.

ments...qu'elle vous soit chère... Cultivez les passions (1) ! »

Noble amour auquel manque l'indispensable maîtrise qui pourrait lui conférer tout son prix ; il y a là comme un cri faux pour se persuader malgré soi, et ces sortes d'affirmations enthousiastes chez des natures douloureuses, nous attendrissent, mais ne nous convainquent pas ; elles témoignent trop d'une émotivité excessive, d'un tempérament sensible, « féminin », d'un pessimisme aussi que rien ne paraît devoir guérir : elles cachent même une arrière teinte « littéraire » qui les trouble et seule la volonté exprimée plus simplement de réagir contre elles pourrait les compenser. Le vrai culte des passions n'implique-t-il pas une opposition radicale avec l'angoisse de vivre ?

Nous allons toucher ici au fond même de la nature de Tocqueville : son incapacité à choisir entre diverses tendances intimes contradictoires, jointe à une irritable antipathie pour toute oppression extérieure, domine son âme. La nécessité lui échappa de rompre avec un certain nombre de sentiments édifiés, par imagination, par amour-propre et qui, tout en lui laissant l'illusion de s'élever, le désorientèrent : il méconnut la hardiesse d'aller aux limites extrêmes de ses conceptions morales, pour les percer à jour, et annuler les aspirations, les préférences incertaines qui troublaient, altéraient son jugement : il n'aima pas suffisamment « l'âpre et impitoyable joie d'être clair » (2). Ne se risquant jamais assez loin contre lui-même, Tocqueville laissa stagner ainsi, dans son esprit, d'inutiles raisons de

(1) Vauvenargues, *op. compl.*, t. I, p. 253. 1823, et Mme de Stael, t. IV, *op. comp.*, 1820, p. 205. Cf. aussi Faguet, *Politiques et Moralistes au* XIXe *siècle,* t. I, p. 124, v. suiv., 9e édit.

(2) Nietzsche dans son *Zarathoustra.* Le Play le lui reprochait aussi dans la théorie, lui opposant Montalembert. Le Français d'ordinaire n'aime pas s'arrêter en chemin cependant. Mais n'est-on pas triste à force de clairvoyance ?

se contredire, et, pour supporter que du rêve se mêlât à ses idées, il se leurra spontanément, se priva de certains éléments solides que son intelligence lui fournissait et s'écarta, malgré lui, de la haute sagesse qu'il s'efforçait d'atteindre.

Les passions l'effrayaient, le désemparaient; et il les vanta cependant, se lamenta même quand elles semblaient absentes. D'autres inadvertances nous retiendront aussi.

Comme beaucoup de sérieux esprits, Tocqueville n'avait pas échappé au doute (1). Janséniste tendre mais désabusé, il ne se résigna jamais à délaisser la foi de ses premières années ; loin de briser avec tout un ordre de croyances qui ne le satisfaisaient plus, il y revint sans cesse pour se désespérer, essayant de mettre à part un certain nombre de dogmes et louvoyant à travers un spiritualisme chrétien, en marge du Credo.

Afin de justifier cette alliance de la religion et de la liberté qu'il défendait, Tocqueville s'estimait tenu, évidemment, à un respect officiel pour l'Eglise : cependant, en lui-même qu'avait-il besoin d'exagérer ses incertitudes si violemment? Toute sa vie il nous rappellera Jouffroy, Schérer, Amiel à leurs plus mauvaises et pénibles heures, encore que, dans un acte d'humble obéissance et de pieux retour au passé qui émeut, il se soit tourné, pour plus de force, vers son pasteur, lorsqu'il se sentit mourir (2).

« Le doute est pire que la mort... » disait-il fréquemment et il écartait, fuyait avec effroi, toutes les recherches métaphysiques, toutes les spéculations théoriques de la philosophie « comme un tourment volontaire que l'homme

(1) Ses amis ont toujours voulu laisser planer une incertitude sur cette question.

(2) Il avait écrit : « Il n'y a que la religion qui nous apprenne à mourir ».

consent à s'infliger. » Nul répit, hantise constante, et si respectable que soit une telle préoccupation, nous voudrions plus de courage et plus d'audace « J'ai le besoin impérieux d'un terrain solide sur lequel la vie doit être bâtie... Il existe un instinct, non pas contraire (*sic*) mais plus fort que la raison qui nous entraîne à croire que ce que nous appelons la mort n'est point la fin de la vie, mais plutôt une modification de la vie... Concevez-vous qu'il y ait des êtres assez bizarrement organisés pour lutter volontairement contre cette tendance ?... (1). »

Par ailleurs, quel autre aveu semble lui coûter plus que celui-ci : « J'ai fini par me convaincre que la recherche de la vérité absolue, démontrable... était un effort vers l'impossible. Se désespérer qu'il en soit ainsi, c'est se désespérer d'être homme... Il faut donc prendre son parti de n'arriver que très rarement à la vérité démontrée » ? (2) On imagine difficilement une pire tendance à s'affecter sans profit.

Aussi manifeste-t-il une hostilité intraitable contre les doctrines matérialistes et rationalistes. Dans son antipathie pour « les fanfarons de la libre pensée qui croient se rapprocher de Voltaire parce qu'ils en portent la queue », il va même jusqu'à renier les plus sérieux penseurs, tous « les explorateurs de l'esprit » : Gobineau le crispera invariablement pour sa fringante aisance à « don juaniser » avec les systèmes. Et si personnellement la spéculation l'irrite en le ramenant vers des sujets pénibles, dès qu'il généralise, Tocqueville tire alors de toute audace intellectuelle les plus navrantes conséquences pour la société future (3), qu'il juge incapable de se maintenir sans reli-

(1) Cf. *Op. compl.*, t. VII, pp. 82 et 146. *Corresp.*

(2) *Op. compl.*, t. VII, pp. 82 et 476. *Correspondance.*

(3) « Je ne suis pas devenu assez allemand... pour que la nouveauté

gion, niant la souplesse des hommes à s'accommoder tôt ou tard des théories les plus singulières et à les plier, sans dommage final, aux nécessités publiques d'ordre et de moralité.

Pénétrons plus avant : nous trouverons sous cet « anti-métaphysisme » une idée déja notée : de telle inquiétudes laissent soupçonner une conception de l'existence, trop sombre pour un lutteur ambitieux : « La Vie n'est... ni une excellente ni une très mauvaise chose... mais *médiocre*. Il faut tâcher de la voir telle qu'elle est sans dégoût ni enthousiasme... elle ne vaut qu'autant qu'on l'emploie à faire son devoir. Elle n'est ni un plaisir, ni une peine, mais une affaire grave dont nous sommes chargés (1) ... » Peut-il se trouver davantage de dignité dans la plus navrante des tristesses, moins de spontanéité vive, d'allègre espoir ? Il manque en vérité à cet amant de passions, une flamme heureuse, la hâte de s'élancer, de partir, cette gaieté matinale, avant la lutte ; il affronte dignement le combat, mais il l'annonce, le prévoit pénible et tragique ; il y marche par conscience, par orgueil, il y entre, il s'y plonge ; que n'y court-il avec joie !

Double effet d'une imagination et d'un tempérament particuliers. A Port-Royal, Tocqueville aurait trouvé place entre Sacy, Tréville et Andilly : nous le sentons un peu de la même race et de la même humeur que ces hommes de bien, consciences aussi promptes à s'exposer qu'à revenir, faites de force et de sensibilité. Chez notre publiciste, cependant, n'y a-t-il pas quelque opposition trop marquée entre le but que son ambition lui désigne et ses tourments, ses scrupules lorsqu'il s'agit de s'acheminer en définitive et de prendre un parti ?

ou le mérite philosophique d'une idée me fasse oublier l'effet moral ou politique qu'elle peut produire » (à Gobineau).

(1) *Op. compl.*, t. V, p. 323 et t. VII, p. 81.

Sainte-Beuve, non sans une certaine malice, a noté ces tergiversations incompatibles avec une confiance en soi très nécessaire (1). « Aucun esprit ne se faisait plus d'objections au préalable et ne *pourpensait* en lui-même davantage avant d'entreprendre ; tous les *mais* les *si* et les *car*, qui peuvent entrer dans une tête réfléchie, et il les agitait auparavant et les pesait avec soin dans sa balance... La joie est naturellement absente... Comme aucune Muse — même de ces muses sévères qu'invoquait Montesquieu — ne vient assister et sourire à la naissance de la pensée. » Qu'il s'agisse d'écrire l'*Ancien Régime* ou de parler contre Guizot, qu'il faille accepter un portefeuille ou conseiller sommairement un ami, mêmes scrupules, mêmes excès de réflexions et d'incertitudes. La critique certes doit ici s'adoucir d'une louange, mais avouons qu'il n'est pas de plus dangereux défaut pour un politique, et l'on ne peut, comme homme, se déchirer davantage.

Il est chez Tocqueville cependant un autre ordre de contradictions.

Aristocrate dans le vrai, le meilleur sens du mot, non par esthétisme, raffinement ou attitude, mais par élégance morale, instinct d'indépendance, haine de tous les compromis, dévoué sans mesure à ceux qu'il aimait, et bienveillant pour les humbles, Tocqueville fut en même temps « l'un des hommes les plus dédaigneux des autres qui aient existé. »

Justement sévère pour lui-même, il avait placé trop haut son idéal de l'humanité ; individualiste fervent, Tocqueville cachait un optimiste amèrement déçu : « Il faut donc prendre les hommes pour ce qu'ils sont... J'aime l'homme en général, mais je rencontre sans cesse

(1) *Nouv. Lundis*, t. X, pp. 319 et suiv. Nouv. édit.

tant d'individus qui me repoussent par la bassesse de leur âme ! Mes efforts journaliers tendent à me garantir de l'invasion d'un mépris universel pour mes semblables... Fort difficile, trop exclusif... je m'éloignais de tout ce qui ne me paraissait pas excellent. Rien ne m'a plus nui que ce défaut-là... » (1).

Son aristocratisme ne contribuait malheureusement pas à le ramener vers plus d'indulgence et de sérénité : la conception moderne de la vie, tout égalitaire et pratique, le heurtait dans ses goûts d'ordonnance, de tact, de hiérarchie et il voyait avec épouvante, avec une sorte de « terreur religieuse », les conséquences politiques et sociales de la Révolution se produire une à une. Lui, si tendre et compatissant, il ira même parfois jusqu'à dire : « Nous allons vers une démocratie sans bornes... Je ne dis pas que ce soit une bonne chose... la France s'en arrangera mal, mais nous y allons poussés par une force irrésistible... Le monde tourne à l'industrie parce qu'il court au bien-être... La Révolution de 1789 est sortie du cerveau et du cœur de la nation, mais celle-ci (1848) a pris en partie naissance dans son estomac... (2) ». On sent, malgré toutes les restrictions, percer là le mépris.

Or Tocqueville ajoutait : « Tous les efforts qu'on fera pour arrêter ce mouvement ne procureront que des haltes : refuser d'embrasser ses conséquences me paraît une faiblesse ; en un mot, il me paraît désormais un fait qu'un gouvernement peut avoir la prétention de régler, mais d'arrêter, non. Ce n'est pas sans peine... que je me suis rendu à cette idée (3). » *Sans peine !* Il pourrait écrire qu'il ne s'y rendit qu'avec douleur. « Mariage de raison et

(1) Cf. *Op. compl.*, t. V, p. 316 etc. *Correspondance.*

(2) Cf. *Op. compl.*, t. V, p. 410, t. VII, p. 504. *Correspondance.*

(3) Cf. *Op. compl.*, t. V, p. 315, t. VII, p. 165 et p. 235. *Correspondance.*

de nécessité, nullement d'inclination ! » insinuait Sainte-Beuve et Guizot ajoutait : « Vous jugez la Démocratie en aristocrate vaincu et convaincu que son vainqueur a raison » ; raison dans les faits, mais contre toutes ses préférences, ses goûts et ses aspirations (1) !

Au fond Joseph de Maistre, Bonald ne sont-ils pas plus logiques avec eux-mêmes, sinon plus sages et plus ouverts ?

Leurs apostrophes contre la Révolution, leurs attaques virulentes et leurs dédains à l'égard de l'esprit nouveau, quelle qu'en soit l'injustice nous plaisent par leur sincérité, par l'accord dont ils témoignent entre la nature de l'homme et les idées du politique.

Tocqueville, nous contraint à plus de sympathie pour lui, par la violence même qu'il s'impose ; mais nous le souhaiterions plus logique : ayant accepté, il devrait chercher à pleinement tirer profit de sa résignation. Avec quelle fébrilité morose, où perce l'irritation de se sentir comme moins net, moins sincère qu'eux, il gourmande, au contraire, ses frères, ses amis ou Gobineau lorsqu'ils vitupèrent le présent, exaltent les époques de rude subordination et de foi profonde ! Trouverait-il donc dans leur franchise l'apparence d'une leçon ?

Que s'il peut concilier son tempérament d'aristocrate et son respect pour les principes chrétiens sans se heurter à la difficulté d'un tel accord, Tocqueville se rend du moins exactement compte de l'évolution subie par la philosophie évangélique, et nous prouve ainsi, malgré lui, que l'égalité ne le séduisait pas plus au ciel que sur la terre : « La morale de nos jours, telle que je la vois se révéler... n'a fait que développer, étendre les conséquences

(1) Cf. SAINTE-BEUVE, *Nouv. Lundis*, t. X, p. 318 et GUIZOT, *Lettre inédite*, 1835.

de la morale du christianisme sans en changer les principes. Notre société s'est bien plus écartée de la théologie que de la philosophie chrétienne ;... la plus notable innovation... me paraît consister dans le développement immense et la forme nouvelle donnés de nos jours à deux idées que le christianisme avait déjà mis en relief, savoir : le droit égal de tous les hommes aux biens de ce monde et le devoir de ceux qui en ont plus de venir au secours de ceux qui en ont moins... Les révolutions... le progrès des richesses et des lumières ont donné des développements immenses et inattendus à ce principe d'égalité (1). »

La stricte raison exigerait que Tocqueville rejetât cette morale et proposât aux hommes une ethique plus virile ; il n'osa pas ; y songea-t-il seulement jamais ? Affligé de ne point trouver, dans la société contemporaine, le monde de hautes perfections désintéressées qu'il s'était construit, il essaya néanmoins d'aimer le peuple avec ses préférences, ses susceptibilités de patricien (2), et sans joie, se contraignit « à perfectionner quelque peu lui-même » cette évolution qui l'effrayait : il a joué ainsi toute sa vie le rôle de démocrate par volonté (3).

Le Play l'en a jugé sévèrement ; certains amis le désapprouvaient ; ses adversaires connurent le jeu facile de l'ulcérer et de l'opposer à lui-même : « Je suis un homme nouveau qui veut réconcilier ceux qui se figurent la démocratie facile et ceux qui la croient détestable... » leur disait-il gravement et nous le savons d'une franchise d'intention absolue : par son exemple, entre bien d'autres, ce-

(1) *Correspondance avec Gobineau*, p. 6 et suiv., 1909.

(2) « Un matérialisme honnête, voilà ce que l'on peut espérer de mieux pour l'espèce ». *Op. compl.*, t. V, p. 423. *Corresp.*

(3) « Tocqueville m'a tout l'air de s'attacher à la démocratie comme Pascal à la croix, en enrageant. » Cf. Sainte-Beuve, *Pensées*, n° 39. *Causeries du Lundi.*

pendant, n'a-t-il pas ouvert la voie à maintes compromissions déplorables d'hier et d'aujourd'hui?

Mais le libéral intègre, qu'il sut être, efface cette inadvertance que le moraliste auraît dû éviter.

Aussi nous en voudrions-nous de prolonger davantage une telle analyse : nous risquerions d'obscurcir, par excès de nuances, celui que nous cherchons au contraire à mettre en pleine clarté. Ces erreurs de logique, toutes relatives,du reste, se confondent avec les pensées,les actes de Tocqueville ; les isoler plus longtemps en impliquerait la déformation certaine. Par combien de vertus aimables, de solides mérites ne les sentons-nous pas rachetées?

Ecrivant à Kergorlay, Tocqueville disait un jour, en parlant de lui-même : « Il y a quelque chose d'incroyablement inflexible au milieu de cette nature agitée et inflammable que je ne saurais le moins du monde comprendre (1). » Ce « quelque chose » qu'il n'osait ou ne voulait reconnaître, c'était la passion pour son propre mieux, l'ardeur d'élever toujours son « moi » davantage, son bel orgueil dont il ne cessa de se soutenir, bien qu'il vécut ordinairement « soucieux, inquiet, mécontent de soi » désespéré des qualités dont il croyait manquer ; et s'il se reposa jamais de cette humeur malheureuse, Tocqueville le doit à des sentiments d'affection profonde, où son âme transparaît avec une entière candeur et toute sa beauté (2).

Epoux singulièrement délicat, il resta aussi le plus confiant, le plus tendre, le plus zélé des amis, ne dissimulant

(1) *Op. compl.*, p. 375, t. V, *Correspondance.*

(2) « Je ne saurai dire quel bonheur on éprouve à la longue, dans la compagnie habituelle d'une femme, chez laquelle tout ce qui peut y avoir de bien en vous se réfléchit *naturellement* et paraît mieux encore. » M[me] de Tocqueville avait quelques années de plus que son

rien à ceux qu'il avait choisis, et s'il garda le cœur trop gros pour un philosophe (1), il gagna du moins de passer son temps sur la terre entouré des affections les plus chaudes et des meilleurs dévouements. « Plus j'avance dans la vie, avouait-il, plus je crois que l'amitié peut exister et conserver tout son caractère, non chez tous les hommes, mais chez quelques-uns... Une fois qu'elle est née, je ne vois pas pourquoi l'âge l'affaiblirait ou même la ferait changer de nature, surtout pour ceux qui en connaissent tout le prix (2). »

D'une situation de fortune plutôt modeste et dont on ne l'entendit jamais se plaindre (3), Tocqueville put se sentir aimé ainsi pour lui-même, malgré de longues absences et

mari ; fille d'un pasteur anglais chargé de famille, elle était d'une complexion maladive et sans beauté : Tocqueville la connut à Versailles quand il était juge auditeur au Tribunal ; il l'épousa un peu malgré les siens et l'aima toujours passionnément : ils n'eurent pas d'enfants.

(1) Tocqueville écrivait déjà, en 1831, d'Amérique : « Ce n'est vivre qu'à moitié que de vivre ainsi loin de tous ceux qu'on aime : ce n'est qu'une existence de tête dans laquelle le cœur n'entre pour rien : il en résulte une aridité d'impressions qui désespère. »

(2) L'énumération serait fastidieuse de tous ceux auxquels Tocqueville se rattache par des liens de sympathie, en dehors de ses meilleurs amis, citons : Royer-Collard, Ballanche, Mme Swetchine, J.-J. Ampère, Remusat, O. Barrot, La Moricière, Lanjuinais, Rivet, nous oserons même dire Molé et Gobineau ; en Angleterre, il se lia avec J. Stuart, Mill, G. C., Lewis, Grote etc. Pour ses intimes, ne démentait-il pas cette pensée de Montaigne: « Cette parfaite amitié de quoi je parle est indivisible : chacun se donne si entier en son ami qu'il ne lui reste rien à départir ailleurs. » Que nous aurions aimé trouver dans la *Correspondance* un peu de l'aisance, du léger, du laisser-aller charmant de l'auteur des *Essais !*

(3) Cf. Correspondance avec Gobineau : « Je me réjouis de l'héritage dont vous me parlez. Nous vivons dans un temps où l'argent est nécessaire, même pour faire les choses qui valent mieux que lui. Il faut le mépriser et le garder, » p. 255. Tocqueville avait primitivement 20.000 francs de rentes que différents ennuis réduisirent par la suite à 13.000

de fréquentes retraites imposées autant par les économies nécessaires que par les exigences de sa santé.

Il s'exilait le plus souvent près de Cherbourg, dans la vieille demeure qui lui donna son nom, au milieu de ce pays âpre et gai tout ensemble, pour lequel il garda, jusqu'à sa mort, un culte fervent.

La solitude l'en effrayait à la longue : mais mieux qu'ailleurs son rêve s'y réalisait d'une existence secrète et repliée, toute aux méditations chères, près de sa femme et de quelques hôtes intimes, à l'abri des agitations qui le brisaient. Puis il en revenait brusquement, hanté par la crainte d'une mélancolie stérile, poussé par le besoin de s'affermir, de « faire immédiatement le bien, son devoir, de servir les hommes, de prendre rang parmi eux... de trouver l'occasion d'employer, quelques périls que la Providence y attachât, ce feu intérieur qu'il sentait au-dedans de lui et qui ne savait où trouver d'aliment... (1)»

C'est qu'avec son âme délicate, concentrée, trop ardente, Tocqueville avait peur du silence. Dévoué aux grandes causes, loyalement ambitieux, « gros du désir de primer », il ne possédait malheureusement pas l'imagination suffisante pour racheter ses angoisses, mépriser la réalité vulgaire, être heureux enfin de son seul effort et s'il avait bâti « à côté de celui de tous les jours, plein d'égoïsme et de lâcheté... un autre monde où le désintéressement, le courage, la vertu en un mot pût respirer à l'aise », il exigeait, sans sagesse, que d'autres l'édifiassent ici-bas, avec lui et en dehors de lui. Aussi le voyons-nous pressé par le constant besoin de se distraire et d'oublier un échec qui l'irrite.

Telle est aussi la raison de cette crainte pour la stagnation qu'il croit dangereuse ; tel est le motif de cette tension

(1) Cf. *Op. compl.*, p. 323, t. V, *Correspondance*.

continue pour réagir contre une tristesse menaçante et contre le froid, « cette autre grande maladie de l'âme ». « Le monde appartient à l'énergie » disait-il, encore et toujours, il lutta, s'épuisant, dans les débats parlementaires ou des œuvres de pensée profonde, avec conscience, avec angoisse, autant par générosité de cœur et conviction que parce qu'il se trouvait mal en lui-même.

Il rêva d'être un « Royer-Collard jeune », mais tout de sa nature et de son esprit, s'opposait à ce qu'il occupât une place prépondérante au milieu des Assemblées : il essaya de se consoler, en reprenant tard l'œuvre qu'il avait esquissée, après son grand succès de la *Démocratie* et que la mort devait brusquement interrompre. « Ce sont après tout, écrivait-il, avec une nuance de résignation, en 1857, certaines idées qui,au fond,finissent par mener la société ; il peut y avoir quelque utilité éloignée à répandre celles-ci dans l'air. De nos jours, d'ailleurs, je ne vois pas d'emploi plus honorable et plus agréable de la vie que d'écrire des choses vraies et honnêtes qui peuvent signaler le nom de l'écrivain à l'attention du monde civilisé, et servir, quoique dans une petite mesure, la bonne cause. »

On trouverait avec peine des sentiments d'une qualité plus rare, mais ceci nous conduit à préciser le genre d'esprit de Tocqueville, sa méthode et les principaux caractères de son œuvre.

Elevé d'abord dans sa famille, sous la direction d'un prêtre dévoué, « mais peu savant », placé ensuite au lycée de Metz, sous la discipline étroite d'une Université, imprégnée encore de principes napoléoniens, Tocqueville fit des études classiques assez médiocres pour s'en ressentir toute sa vie, d'autant que son esprit demeura toujours peu enclin naturellement aux vagabondages intellectuels.

C'est donc à tort que Lacordaire (1) le représenta « penché sur l'antiquité » et que des biographes en ont fait un lettré délicat. Il se contentait d'admirations reçues et son esprit critique ne révélait ni originalité, ni poésie, ni pointe aiguisée.

Ainsi, par exemple, Tocqueville ne découvrit que fort tard, le génie grec à travers l'historien anglais G. Grote et ne cessa de considérer le paganisme comme une « erreur détestable et absurde », le brahmanisme comme une « religion abominable ». S'il goûta toujours vivement nos grands orateurs sacrés, les écrivains français du XVIIIe siècle, ou quelques étrangers tels Cervantes et Machiavel, il reprochait, par contre à Gobineau de déclarer Rabelais « notre seul auteur de génie » et mésestimait Gœthe « être peu attirant... dans son Olympe, tenant du diable par son insensibilité, son égoïsme et son orgueil. » Il rejetait, enfin presque tous les auteurs de son temps, trop superficiellement prévenu contre eux par certaines basses productions nouvelles que les esprits distingués d'alors, Sainte-Beuve le premier, ne se lassaient pas de renier et de séparer de la vraie littérature (2).

Dans ce sens, Tocqueville ne songeait pas à découvrir, n'étant nullement avide de savoir, par plaisir, mais pour s'éclairer, se diriger : il manquait de curiosité gaie. C'est pourquoi son goût n'apparaît, ni délié, ni averti et trop exclusivement orienté sur les conséquences morales et non la qualité plus ou moins « artiste » d'une œuvre (3). Il l'avouait du reste lui-même : « J'ai été toujours un mau-

(1) Dans son discours de réception à l'Académie française où il remplaçait Tocqueville.

(2) Cf. *Op. compl.*, t. III, p. 102, t. VI, p. 143, t. VIII, pp. 495-521 et *Conversations avec Nassau senior* trad. d'E. d'Eichthal à la suite d'*Alexis de Tocqueville et la Démocratie libérale*, 1897. Voir aussi : *Correspondance avec Gobineau* déjà citée, p. 335.

(3) « Tocqueville ne met jamais les pieds à l'Académie française ; je

vais liseur à moins que je n'eusse un but positif dans la lecture. » Il se privait ainsi d'un précieux élément de calme et de repos. Quoi qu'il ait dit sur les livres, il ne s'en délecta jamais.

Quant aux arts plastiques il ne les aimait pas : l'académisme ne lui semblait-il pas le meilleur genre, le plus noble, et « Champaigne très inférieur au doux Lesueur, Raphaël moins bon académiste que David ? » (1)

Nous nous garderions ici de louer ou de blâmer. Nous ne posons ces touches hâtives que pour bien indiquer, dès l'abord, l'opposition assez nette qui existe entre Tocqueville et ses contemporains les plus éminents, ses alliés politiques, en particulier, qui presque tous avaient débuté brillamment dans les lettres, la critique ou la philosophie. Sauf exceptions, en lisant la *Correspondance*, on ne se douterait jamais de la période intellectuelle et artistique que Tocqueville traversa. Que si même l'on parcourt ses premières esquisses, ses passages purement descriptifs, on en vient à se demander même si Rousseau et Chateaubriand ont paru auparavant : chez Tocqueville ni lyrisme ni dé-

le crois bien : personne n'est plus étranger que lui à cet ensemble de curiosité et d'aménités qui (les grands monuments à part) constituent, à proprement parler la littérature. » Cf. Sainte Beuve, *Pensées* n° 56, t. XI. *Causeries du Lundi.* On peut s'étonner qu'Ampère n'ait jamais modifié l'opinion de son ami sur Gœthe car il avait eu le bonheur de voir le dieu de Weimar et l'admirait passionnément.

(1) Voici en art pourtant une fine remarque. « L'Imitation de Jésus-Christ et le gothique me semblent sortir de la même inspiration... Je crois qu'il existe un certain rapport entre ces sanctuaires obscurs, ces flèches élancées vers le ciel, cette sorte de maigreur et de grandeur dans les formes et une religion pleine de mystère, d'ascétisme qui semble vouloir ne faire servir la matière qu'à nous élever vers l'esprit ». *Op. compl.*, t. V, p. 380. *Correspondance.* Reconnaissons que vers la fin de sa vie, Tocqueville introduisit plus de variété dans le champ de ses études et de ses idées : il venait peu à peu aux choses littéraires.

sordre ; les meilleures pages des *Souvenirs* sont bien plus classiques que romantiques et le détail précis, net, y remplace toute couleur éclatante (1).

C'est donc dans une toute autre voie qu'il faut aller chercher Tocqueville pour le connaître sous son vrai jour intellectuel : celle de l'histoire des institutions et de la démologie.

II

Il y était porté par son naturel enclin à la méditation et à la réflexion, sa timidité pour agir, son manque d'imagination et sa gravité, sa profondeur d'esprit, son acuité de vues, sa conscience, joints à son besoin de polémique toute courtoise, son goût très vif aussi pour les considérations politiques et sa hantise d'une évolution sociale qui l'impressionnait sans le révolter ; mais ni l'histoire philosophique, ni le récit purement narratif, ni le pamphlet, ne l'attiraient.

Dès ses premiers écrits, Tocqueville présenta les caractéristiques d'un sociologue sollicité par l'analyse moins des institutions que du développement de certaines tendances nouvelles dans le monde moderne : tendances qui se réduisaient toutes pour lui, en définitive, à celle-ci : le progrès irrésistible du sentiment d'égalité.

(1) Cf. Dans le récit de son *Voyage en Sicile*, *Op. compl.*, t. V, une description de tempête et une évocation de l'ancienne Rome : dans la *Correspondance*, une lettre très caractéristique à sa femme datée de Warwick (août 1833) où il raconte la visite qu'il fit aux ruines de Kénilworth par une nuit d'été (*Op. compl.*, t. VII, p. 113). Dans le premier tome de la Démocratie en Amérique, il y a quelques images qui rappellent de loin Chateaubriand, mais très atténué.

Sa vie entière de penseur fut consacrée à l'observation de ce fait capital : il en a cherché les causes, étudié les traits, poursuivi les conséquences et c'est à la lumière de cette préoccupation qu'il faut juger son œuvre, originale et vaste enquête sur l'établissement de la Démocratie dans notre pays, conduite par un aristocrate libéral, qui aurait souhaité concilier avec son propre amour de la liberté le nouvel ordre de choses, ou du moins avec la part de liberté positive qu'il le croyait capable d'impliquer. « Ce qui vous distingue le plus de tous vos contemporains, ce sont ces convictions profondes qui se reproduisent toujours sous votre plume et vous ramènent incessamment sur les mêmes sujets (1). » disait Molé à Tocqueville, en le recevant à l'Académie française et il oubliait de poursuivre, « convictions qui pour être partagées par votre temps, n'en étaient pas moins encore très peu courantes à l'époque où vous avez entrepris vos travaux. »

Aussi après avoir lu, dans la préface des *Origines de la France contemporaine*, ces quelques lignes : « Quand nous voulons comprendre notre situation présente, nos regards sont toujours ramenés vers la crise terrible et féconde par laquelle l'ancien Régime a produit la Révolution et la Révolution le Régime nouveau... » pensons-nous naturellement à Tocqueville. Bien avant Taine et le premier, n'aurait-il pu, en des termes plus décisifs, formuler la même idée ? « Pour juger la grande révolution qui s'opère parmi nous, j'ai pensé qu'il fallait consulter d'abord le peuple chez lequel, elle paraît atteindre son développement le plus

(1) Séance du 21 avril 1842. *Discours de réception à l'Académie française* « Le grand problème que présente l'avenir des sociétés modernes est sans cesse devant mon esprit », dit Tocqueville lui-même. Cité par Sainte-Beuve. Cf. « L'égalité des conditions... fait générateur, point central où toutes les observations devraient aboutir ». *Op. compl.*, t. I, *Introduction.*

naturel et le plus complet, pour me reporter, ensuite, au delà de l'époque que l'on considère, sans raison, comme le brusque début d'une ère nouvelle, jusqu'au cœur même de l'ancien Régime qui, depuis des siècles en France, tendait à la centralisation et à l'égalité (1). »

Déterminons rapidement les procédés dont usa Tocqueville pour mener, sur la démocratie, cette étude et cette analyse que nous discuterons plus loin.

Une remarque s'impose dès l'abord.

Certaines particularités de caractère ont exercé à l'origine même de toute conception chez Tocqueville, une influence évidente, tels cette disposition à douter constamment de soi-même et de ses forces, ce besoin de surexcitation fébrile pour agir, cette promptitude à se décourager puis à se reprendre, cette conscience méticuleuse et susceptible, cette gravité, cette tension dans l'effort ; et la dignité froide du style ne parvient pas à dissimuler complètement l'intime angoisse, les agitations qui altèrent chez l'écrivain un sang-froid déjà précaire.

L'historien philosophe devient ainsi à son corps défendant, un publiciste : mais s'il évite la manière aggressive, décidée, Tocqueville atteint rarement, par contre le calme sinon la sérénité de pensée. Le sujet le passionne, l'attire et le déçoit tout ensemble ; la réalisation de ces idées, qu'il veut dégagées de parti-pris et cependant imprégnées de personnalité, l'obsède, le paralyse ; il hésite puis s'élance, affirme et corrige, et retouche encore : le souci enfin de ne témoigner d'aucune préoccupation étroite ou rétrograde joint à l'inquiétude qu'il ressent au moment de conclure, achève de conférer à l'ensemble de son œuvre une allure de débat d'autant plus poignant que l'émotion

(1) Cf. *Les Origine de la France contemporaine*, t. I, l'*Ancien Régime*, p. VII.

éclate moins et se dissimule derrière une façade un peu sèche et nue qui trompe le lecteur et lui donne le change (1).

Aussi faut-il connaître l'homme en lui, pour être assuré du fond de sa pensée et du but qu'il vise ; on est frappé par l'opposition qui existe entre tant de lucidité, d'intelligence, de sérieux dans l'analyse et l'insuffisance des déductions pratiques. Après avoir approfondi l'idée, en faisant sur elle gravement, consciencieusement toute la lumière, Tocqueville n'use jamais d'elle comme d'un moyen d'attaque ou de défense : on admire la qualité du raisonnement, mais on souhaiterait que l'auteur s'affirmât davantage ; il paraît monter, s'élever pour fuir les précisions qu'il semble craindre, par peur de trop se découvrir.

Ainsi, après avoir éclairé la démocratie moderne d'un jour vif, mais gris, morose, Tocqueville nous invite à l'accepter sans nous y entraîner ; ainsi encore, après avoir irrécusablement démontré que les tendances les plus lointaines de notre système gouvernemental nous mènent à la centralisation, à l'égalité, il abstient de manifester aucune préférence nettement contraire.

Raison d'impatience pour le lecteur qui souhaitait une leçon. Le philosophe, le publiciste surtout doit conclure. Tocqueville, lui, ne voulut ou n'osa pas ; par clairvoyance, crainte peut-être aussi de se voir repousser vers les adversaires de la Démocratie. Sachons-lui gré, du moins,

(1) Tocqueville souffrait vraiment : les difficultés que lui imposaient ses scrupules et ses incertitudes le déchiraient : toutes ses lettres en font foi, ainsi ce passage : « C'est un rude et détestable métier que celui d'auteur... mon intention après cet ouvrage (la dernière partie de la Démocratie) est d'étudier et de ne plus écrire, du moins d'entreprendre un ouvrage de longue haleine. » Fragment d'une lettre inédite : 3 juin 1838, cf. Lettre du 15 déc. 1850 qui résume bien ses hésitations, t. VII, p. 257 *Corresp.*

d'avoir dessillé les yeux de ses contemporains et de nous instruire encore.

Se contentant d'observer, de raisonner sur les faits, il laissa ainsi à d'autres le soin de blâmer ou de louer. Une telle méthode, malgré toute la vivacité d'âme que Tocqueville possédait, n'allait pas sans impliquer une froideur un peu lassante.

Chez Tocqueville, en effet, le feu manque souvent : l'agitation qui bouillonne aux profondeurs ne transparaît qu'à peine et la vie reste figée sous une surface trop calme, aux vastes ondulations lentes et majestueuses. Malgré nous, l'impression s'affirme d'une solennité sans répit (1). « Reste des habitudes du magistrat, reste de timidité, marque de politesse envers le public » dit-on (2) : de timidité d'abord, soit, mais aussi d'autres convictions, très particulières.

Tocqueville gardait vraiment en face de la foule, une crainte trop marquée pour toutes les prises à parti directes, l'attaque, les franches hardiesses.

Sans s'abaisser jusqu'au pamphlet, il aurait gagné, dans une œuvre de portée immédiate, à entretenir une certaine atmosphère ardente de combativité, à rechercher les élans imprévus, l'argument qui pique et réveille, à garder une allure de discussion qui convainc le lecteur. Tocqueville nous refuse cette satisfaction ; il l'estime négligeable, comme une sorte de plaisir inférieur : « Le talent de bien dire serait peu de chose s'il ne conduisait à mieux faire », l'entendons-nous répéter quelquefois et seul, en effet, ici comme ailleurs, le point de vue hautement utilitaire l'in-

(1) Nous mettons naturellement à part les *Souvenirs*. Cf. une impression tout extérieure de Saint-Arnaud sur Tocqueville : « Il *posait* un peu pour l'observation méthodique, profonde, raisonnée. »

(2) Cf. Emile Faguet, *Op. cit.*, p. 70, t. III.

téresse, le retient : l'art doit être grave autant que la pensée ; toute œuvre, nous le savons, reste vaine qui distrait seulement et ne fortifie pas l'âme. Il y a plus qu'un sociologue en Tocqueville, mais un moraliste politique moralisant.

Aussi, lorsqu'il écrit ou parle, une politesse voulue ne domine-t-elle pas seule : la volonté le soutient d'un enseignement à répandre, d'un très lourd devoir, mieux encore d'une mission, sinon d'un sacerdoce, à remplir. Tocqueville ne désire s'imposer qu'à travers une œuvre de conscience supérieure, persuadé qu'il est de la vanité du talent pour lui-même et de la responsabilité de l'écrivain, de l'orateur ; il méprise les baladins de l'esprit, les sceptiques habiles : toute parole, tout écrit peut avoir une portée lointaine, incalculable ; on ne doit donc monter à une tribune, entreprendre un livre qu'avec des intentions pures et un véritable recueillement.

D'autre part persuadé que « le mouvement vers la démocratie est à la fois le passé et l'avenir de l'histoire », et porté, de lui-même, nous l'avons dit, par son instinct d'aristocrate et sa justesse de vues, à peser tous les effets d'une évolution si profonde, si radicale, Tocqueville ne pouvait pas, dans ses œuvres, ne pas se ressentir du rude effort sans joie, qu'il essayait de s'imposer pour conclure à *la nécessité* de cette évolution. La gravité, qui imprègne ses livres comme ses discours, trouve ici, sans doute sa raison déterminante.

III

Nous avions précédemment constaté que certains doctrinaires comme Royer-Collard, Guizot, Barante subirent

assez tôt l'influence de Burke et de Savigny (1). Suivant leur exemple, beaucoup d'esprits libéraux acceptèrent la nouvelle théorie évolutionniste de l'école historique (2). L'idée du développement naturel, lent, régulier, des institutions, du droit, etc., tendit ainsi à s'opposer de plus en plus à celle du Progrès immédiat ; le souci d'observer, de suivre les traditions se substitua au désir de réaliser un idéal abstrait ; la « Nécessité » s'instaura aux lieu et place de la Raison ; « les coups d'Etat du vouloir humain cessèrent d'être ainsi en faveur ; les origines revêtirent une importance exceptionnelle. » Mais nous n'insisterons pas sur le poids en même temps que sur la relativité d'une pareille doctrine, qui n'était au fond que la transposition aux peuples d'une formule isolée chez Rousseau : « La conscience est la voix de l'âme... La conscience ne nous trompe jamais : elle est le vrai guide de l'homme : elle est à l'âme ce que l'instinct est au corps (3). » Montesquieu au reste, ne l'avait-il pas déjà indiquée?

Tocqueville, dans sa jeune admiration pour Royer-Collard, accepta comme vérités d'évidence tous ces concepts ambiants (4). L'idée de continuité du mouvement s'imposa

(1) Cf. Notre *Introduction*. A propos de l'influence des idées de Burke sur celles de Savigny et de l'importance européenne de l'ouvrage « darwinien avant Darwin » de l'écrivain allemand : *Vocation de notre temps* etc. (1814), C. f. Henri Michel, *op. cit.*, p. 148 et suiv.

(2) Théorie qui se rattache directement « au soulèvement que produisirent les tendances unitaires de la Révolution et de l'Empire chez les peuples rendus à la conscience d'eux-mêmes par le joug de l'étranger ». Renan, *Essais de morale et de critique*, p. 117. Cf. notre *Introduction* p. 17.

(3) Dans la profession de foi du vicaire savoyard, cité par G. Sorel, *op. cit.*, p. 234.

(4) Cf. Tocqueville, *Etat social et politique de la France avant et depuis 1789. Op. compl.*, t. VIII. « Des liens invisibles mais presque tout puissants attachent les idées d'un siècle à celles du siècle qui l'a précédé... On ne saurait parler d'une nation à une époque donnée sans dire ce qu'elle a été un demi-siècle auparavant. » pp. 142 et suiv.

même si impérieusement à lui qu'elle orienta son esprit dans un seul et même sens ; « le développement graduel, progressif, irrésistible de la Démocratie aux Etats-Unis comme chez tous les peuples civilisés modernes » lui parut l'effet le plus capital de cette loi de *Nécessité* à laquelle il était impossible de se soustraire et qui, pour lui, venait de Dieu.

Nous avons ici la clef de sa conception philosophique de l'histoire. Dans son premier livre autant que dans les derniers fragments publiés après sa mort, nous en voyons les reflets et les résultats : Tocquèville s'est, au reste, en termes formels et saisissants, chargé d'exprimer lui-même sa pensée.

« A mesure que j'étudiais la société américaine, je voyais de plus en plus, dans l'égalité des conditions, le fait générateur dont chaque fait semblait descendre ; alors je reportai ma pensée vers notre hémisphère, et il me sembla que je distinguais quelque chose d'analogue au spectacle que m'offrait le nouveau monde... Une grande révolution démocratique s'opère parmi nous... Je me reporte pour un moment à ce qu'était la France il y a sept cents ans... Les hommes n'ont qu'un seul moyen d'agir les uns sur les autres, la force ; on ne découvre qu'une seule origine de la puissance, la propriété foncière. Mais voici le pouvoir politique du clergé qui vient se fonder et bientôt à s'étendre... l'égalité commence à pénétrer par l'Eglise au sein du gouvernement... Le besoin des lois civiles se fait vivement sentir. Alors naissent les légistes... ils vont siéger dans la cour du prince, à côté des barons féodaux, couverts d'hermine et de fer... les rois se ruinent dans les grandes entreprises ; les nobles s'épuisent dans les guerres privées ; les roturiers s'enrichissent dans le commerce... et les financiers deviennent un pouvoir politique qu'on méprise et qu'on flatte...; peu à peu, les lumières se répandent ; l'esprit devient alors un élément de succès ; la science est un moyen de gouvernement,

l'intelligence une force sociale, les lettrés arrivent aux affaires... On voit baisser la valeur de la naissance... Les nobles ont donné ainsi d'eux-mêmes une puissance politique au peuple... Plus souvent encore, on a vu les rois faire participer au gouvernement les classes inférieures de l'Etat, afin d'abaisser l'aristocratie... En France, les rois se sont montrés les plus actifs et les plus constants des niveleurs... Les uns ont aidé la démocratie par leurs talents, les autres par leurs vices... A partir de ce moment, tous les procédés qui se découvrent, tous les besoins qui viennent à naître, tous les désirs qui demandent à se satisfaire, sont des progrès vers le nivellement universel... Ainsi lorsqu'on parcourt les pages de notre histoire, on ne rencontre pour ainsi dire pas de grands événements qui, depuis sept cents ans, n'aient tourné au profit de l'égalité... au profit de la démocratie ; tous les hommes l'ont aidée de leurs efforts; ceux qui avaient en vue de concourir à ses succès, et ceux qui ne songeaient point à la servir, ceux qui ont combattu pour elle, et ceux-mêmes qui se sont déclarés ses ennemis ; tous ont été poussés pêle-mêle dans la même voie, et tous ont travaillé en commun, les uns malgré eux, les autres à leur insu, aveugles instruments dans les mains de Dieu... Vouloir arrêter la démocratie paraîtrait alors lutter contre Dieu même, et il ne reste aux nations qu'à s'accommoder à l'état social que leur impose la Providence (1). »

Sans doute dans les *Souvenirs*, nous lisons bien ce passage qui semble contredire formellement l'esprit des affirmations précédentes :

(1) *Op. compl.*, t. I. Introduction à la *Démocratie en Amériqve*, *passim.* « Très certainement nous entrons dans l'ère démocratique : l'idée démocratique est partout; elle creuse sous tous les trônes, ruine toutes les aristocraties. On pourra la combattre ; des accidents pourront en suspendre le développement : mais quoi qu'on fasse et quoi qu'on dise, la victoire définitive lui restera ». Chateaubriand à Tocqueville, 11 janvier 1835. Nous sommes persuadé que Tocqueville partit avec cette pensée très arrêtée pour les Etats-Unis. Cf. plus loin.

« Je hais pour ma part ces systèmes absolus qui font dépendre tous les événements de l'histoire, de grandes causes premières se liant les unes aux autres par une chaîne fatale, et qui suppriment, pour ainsi dire, les hommes de l'histoire du genre humain. Je les trouve étroits dans leur prétendue grandeur, et faux sous leur air de vérité mathématique. Je crois, n'en déplaise aux écrivains qui ont inventé ces sublimes théories pour nourrir leur vanité et faciliter leur travail, que beaucoup de faits historiques importants ne sauraient être expliqués que par des circonstances accidentelles, et que beaucoup d'autres restent inexplicables ; qu'enfin le hasard ou plutôt cet enchevêtrement de causes secondes que nous appelons ainsi faute de savoir le démêler, entre pour beaucoup dans tout ce que nous voyons sur le théâtre du monde ; mais je crois fermement que le hasard n'y fait rien, qui ne soit préparé à l'avance. Les faits antérieurs, la nature des institutions, le tour des esprits, l'état des mœurs, sont les matériaux, avec lesquels il compose ces impromptus qui nous étonnent et nous effraient (1). »

Qui ne sent poindre ici le désir de répondre aux critiques dont on avait accueilli surtout la seconde partie de la Démocratie ?

S'il repousse tout fatalisme, Tocqueville n'en joint pas moins ainsi quelques-unes des conclusions les plus arbitraires des rationalistes du XVIIIe siècle et de l'école historique à la conception fondamentale des écrivains sacrés.

L'humanité, pour lui, en se développant, exécute les

(1) Cf. *Souvenirs*, pp. 88-89. En fait, ces tirades finales sur la nécessité, la volonté de Dieu, chez Tocqueville aussi bien que chez Royer-Collard, Guizot, d'autres ne serviraient-elles pas à dissimuler des désillusions infinies et beaucoup d'orgueil : « Nous sommes vaincus, la Providence le veut... » C'est là une défaite magnifique inspirée par l'amour-propre, il semble. Cf. aussi *Op. compl.*, t. III, p. 145. Démoc.

plans dictés par une volonté supérieure et obéit à des lois inéluctables ; elle est soumise aussi à certains instincts, à certaines tendances naturelles, mais ceux-ci peuvent être dirigés, orientés sous l'action de dispositions législatives, religieuses ou autres, destinées à faciliter le passage du présent au futur. L'Histoire du monde est donc un enchaînement régulier de causes et d'effets providentiels et voulus à la fois.

On imagine difficilement une doctrine plus complexe, moins satisfaisante et il n'y aurait certes pas grand mérite ni profit à discuter les contradictions qui s'y opposent. Une sorte de philosophie de l'histoire ne s'en dégage pas moins à l'insu de l'auteur lui-même, car de telles hypothèses ne laissent pas de sous-entendre des idées préconçues.

Dans la pensée de Tocqueville, se concilient ainsi deux thèses adverses : nous allons où Dieu nous mène — notre devoir comme notre intérêt consiste à nous accommoder au nouvel état social que la Providence nous impose et à nous y ménager la plus grande liberté individuelle possible : inadvertance dont beaucoup d'autres esprits éminents ne se sont pas davantage aperçus.

Un sentiment néanmoins domine chez Tocqueville, frappant, singulier : c'est sa foi profonde à l'intervention d'un souverain Maître dans les destinées humaines (1) ; elle revêt une curieuse apparence d'anachronisme et rappelle impérieusement Bossuet (2). L'élévation du point de vue est la même chez les deux écrivains, mais l'auteur de

(1) Cf. *Op. compl.*, t. I, p. 41, t. II, pp. 195, 202, 203, 205, 367, t. VIII, pp. 137, 141, etc.

(2) Proudhon avait lu Tocqueville et ses premiers travaux s'en ressentent. Marx dans *la Misère de la Philosophie* lui reprochera d'être un disciple attardé de Bossuet : la remarque vaut d'être faite.

l'Histoire universelle reste aussi confiant, calme, serein que celui de la *Démocratie* le demeure peu. Nous ne pouvons donc nous sentir plus éloigné ici de Montesquieu avec lequel Tocqueville ne gagnera rien à être comparé. Le rapprochement ne servirait qu'à éclairer ce qui manqua au prétendu disciple (1).

L'Esprit des lois et les *Considérations* ont évidemment influencé l'ordonnance extérieure de la *Démocratie* et certains chapitres sur la *Révolution*. Le côté « moraliste politique » est également très accentué des deux parts : mais il y a dans la méthode, dans les procédés mêmes certaines différences absolues.

Montesquieu s'est conformé à la réalité selon les milieux, selon les pays, les climats, les races sans y imposer un idéal personnel : il est très indifférent, divers, vif à la Montaigne, brillant, riche d'exemples heureux ; l'observateur enfin chez lui se double d'un artiste consommé. « Possédant sur l'origine des sociétés des hypothèses dites honorables mais risquées ; judicieux, fin, honnête, d'une d'une âme trop anxieuse et scrupuleuse, servi d'un style solide, mais de peu d'éclat, et parfois monotone », Tocqueville ne peut affronter le parallèle : s'il y prête, c'est parce qu'il exagera un défaut de Montesquieu, le goût pour les vérités à grande portée, les généralisations téméraires, excessives, baséessur une seule observation, le besoin aussi

(1) Royer-Collard aurait dit : Depuis Montesquieu il n'a rien paru de pareil... Molé écrivait en avril 1835. « Partout où il y aura des hommes éclairés, ils rechercheront l'homme qui, avant l'âge de trente ans, est venu se placer tout de suite après Montesquieu ». Schérer conclut ainsi son article : « La postérité lui érigera un buste au pied de la statue de Montesquieu ». L'allure de la *Démocratie*, la fréquence, l'intitulé des chapitres doivent être la cause principale de ces comparaisons superficielles. M. Albert Sorel dans son *Montesquieu*, 1907, nous semble avoir rattaché un peu hâtivement les deux hommes l'un à l'autre.

de trouver, coûte que coûte, des lois, afin de donner du profond à ses œuvres.

Tocqueville est, en effet, raisonneur et déductif à l'excès (1). S'il dénonça clairement les dangers de la méthode classique, lorsqu'il étudia les Physiocrates (2), il n'en répète pas moins, lui-même, certaines erreurs des écrivains du XVIIIe siècle. Comme eux, il aime les plans exacts, les proportions calculées, la qualité des périodes habiles, le tour oratoire, le discours en un mot, où se distend la pensée. Soucieux toutefois de bases scientifiques, il dédaigne insuffisamment néanmoins les dissertations, qu'il justifie mal par des exemples trop rares : il subit sans déplaisir la tyrannie de la « raison raisonnante » et affaiblit ainsi des qualités honorables de savoir et de clair jugement. La vie manque : *l'homme universel* apparaît ; et Tocqueville s'égare peu à peu dans le domaine de l'abstrait, ce qui n'est pas pour diminuer cette impression de froideur, dont nous avons déjà donné plus haut certaines causes.

Que s'il établit un fait solidement, notre auteur n'hésite pas à en tirer successivement les conséquences les plus diverses, sans se laisser arrêter par des exemples souvent contraires. Tel au long de son premier ouvrage, attachant de moins en moins d'importance au caractère américain, à la race, aux traditions, aux lieux, au climat, et simplifiant exagèrement son champ de recherches, il ne cesse d'attribuer à la démocratie tout ce qui existe et se passe outre-Atlantique ; tel plus tard dans son *Ancien Régime*, il ne craindra pas, de relier uniquement notre anticlérica-

(1) « Il a commencé à penser avant d'avoir rien appris ». Sainte-Beuve cité. Il avait le souci cependant de la preuve. Cf. *Op. compl.*, t. VII, p. 107, *Correspondance*.

(2) Cf. *Op. compl.*, t. IV, p. 233 et suiv. *Anc. Reg.*

lisme à la philosophie du XVIII[e] siècle, négligeant 1825 (1) et de faire peser, sur les différentes tendances centralisatrices de la monarchie, notre passion égalitaire, cependant qu'il sous-entendra la haine que le mépris séculaire de la personne humaine avait suscité chez le paysan, les rancunes invétérées aussi du contribuable et du roturier, sinon l'envie des bourgeois, des commis, pour la cour et les nobles (2).

Par la même, Tocqueville se laissait aller souvent à développer sans profit les effets de causes non décisives: et il ne s'arrêtait que lorsqu'il avait élevé son observation jusqu'à un degré d'abstraction supérieure. Méthode pleine de dangers, si consciencieux puisse être l'écrivain: sous l'aspect de correctes ordonnances, on s'engage ainsi dans des raisonnements qui ne contiennent plus qu'une faible part de réalité et où se volatilise alors le plus substantiel de l'idée.

La crainte surprenante, exagérée, que Tocqueville témoignait à l'égard de tous les ouvrages théoriques et des considérations sur le climat, la race, le degré plus ou moins accentué de civilisation ne serait-elle pas autant l'indice de cette sympathie trop vive pour les déductions à priori que la preuve d'une scrupuleuse conscience ?

Nul auteur s'il possède les bases, les éléments nécessaires de la vérité probable ne s'importunera d'une lecture ou de conceptions extérieures touchant le sujet qu'il veut traiter lui-même, à moins de s'être créé une opinion anticipée. Or Tocqueville nous fait cet aveu : « Je désire rendre ce qu'il y a de plus personnel en moi. Quand j'ai quoi que ce soit à traiter, il m'est quasi impossible de lire au-

(1) Cf. M. Faguet. *Op. cit.*, p. 98. t. III.

(2) Cf. *Conversations avec Nassau Semos* déjà citées : p. 246. Tocqueville semble volontairement négliger ces sentiments.

cun des livres qui ont été composés sur la même matière. Le contact des idées des autres m'agite et me trouble au point de me rendre douloureuse la lecture de ces ouvrages (1)... »

Spontanément il reconnaît donc procéder par idées préconçues. Quelles que soient ses affirmations dans un sens différent, il nous avertit lui-même que ses œuvres ont un but : *démontrer*. Observateur ainsi en danger d'être partial, il risque d'imposer à l'histoire, à l'étude des réalités, certaines notions personnelles arbitraires ; *il ne maquille pas les faits ; mais il tend à les choisir, à isoler les plus favorables à sa thèse et il finit par là même à quintessencier, subtiliser dans le vide exagèrement.*

Convaincu que les forces morales ont seules une valeur propre, Tocqueville s'est ainsi privé, pour en pâtir dans sa *Démocratie* surtout, d'une ressource précieuse ; s'il appuie ses enquêtes sur une documentation honorable et de nombreux témoignages significatifs, dans l'exposition même il cherche trop à s'alléger de toutes les preuves particulières, auxquelles il n'attache que la valeur d'illustrations, de courts exemples destinés à ne donner qu'un piquant futile au tableau.

Il cherche à ne plaire et à n'entraîner que par la seule rigueur des enchaînements où doivent « paraître, à l'exception du reste, les grandes causes physiques et historiques avec leurs effets psychologiques... et le déroulement de ces effets dans l'âme des hommes (2) ». N'évoquant que la vie profonde, les lentes évolutions des sociétés, il se montre ainsi quelquefois dénué de substance.

Mais l'impression laissée par une telle critique manque de clarté. Précisons de quelques notes plus directes,

(1) Cf. *Op. compl.*, t. VI, p. 332. *Correspondance.*
(2) Cf. Boutmy, *Op. cit.*, p. 11.

l'esquisse tentée plus haut, sans toutefois soumettre chaque ouvrage à une complète analyse ni entrer dans le vif de leur sujet : un autre écrivain s'est réservé cette part.

IV

Jamais Tocqueville ne manifesta de sympathie pour les travaux strictement juridiques.

Pendant ses années d'étude, vers 1825, il avait supporté avec impatience les sèches analyses des Institutes et des Codes français que le programme impérial, encore en vigueur, prescrivait à l'exclusion de l'histoire, de l'économie politique, du droit comparé ; « nul enseignement ne lui avait fait voir et toucher à travers la loi, le corps social... c'est-à-dire tel groupe humain et vivant, avec ses habitudes, ses préjugés, ses instincts, ses dangers et ses besoins. » Il semble bien s'être laissé complètement dégouter par cette étroite conception d'une science capitale, car plus tard, aux Académies, lorsqu'il trouva l'occasion, dans des rapports ou des discussions, de manifester librement son opinion et ses idées sur des ouvrages de législation administrative ou constitutionnelle, Tocqueville, tout en se montrant judicieux, sortit peu des généralités honorables, tirant à lui le sujet plus qu'il ne scrutait et discutait la thèse soutenue. Quel que fut le livre, il y saisissait la seule idée qui devait le ramener sur la voie de ses préoccupations ordinaires : ici, comme dans ses œuvres principales, nous le sentons invariablement témoigner d'une même méthode et remuer les mêmes pensées.

La qualité de juriste le rebutait au reste : elle ne cachait pour lui que le plat mérite d'un manœuvre, d'un compilateur, « d'une machine à droit impropre à juger un grand

mouvement et seulement capable de déduire une suite d'axiomes, de trouver des analogies et des antinomies. » Il eût certainement gagné à moins de dédain (1).

Au surplus, lorsqu'il entreprit sa *Démocratie*, Tocqueville, âgé de vingt-huit ans à peine, n'avait donné dans ses lettres et quelques essais secondaires, que l'impression d'un écrivain fin, sérieux, volontiers méditatif, très français de l'ancienne école et aussi peu de son temps que possible, hostile même au chevelu de la manière, à l'intempérance des pensées et des images : son style était grave et légèrement oratoire ; l'observateur et l'auteur ne montraient encore aucune qualité décisive.

Outre ses documents sur la question pénitencière (2), il rapportait des Etats-Unis quelques rares livres de droit américain, des notes très diverses (3) sur le pays, la so-

(1) Cf. *Op. compl.*, t. IX, p. 53 et suiv. par exemple. A propos d'une étude sur les sociétés de patronage, Tocqueville considérera ce que le peuple doit à la Révolution de 1789 : ou bien au sujet d'un cours de droit administratif, il s'attachera à démontrer que Napoléon ne fit que placer un agent dépendant, là où l'Assemblée constituante avait mis un conseil exécutif et condamnera rigoureusement la justice administrative ; ou bien encore il se lancera dans une haute profession de foi libérale à propos du monopole des sels sous l'ancien régime ; il s'étendra sur les qualités et les défauts des confédérations au sujet du livre de Cherbuliez la *Démocratie en Suisse,* etc. aussi SAINTE-BEUVE, *Causeries du Lundi*, t. XV, p. 120 etc. Un exemple encore : il n'a jamais précisé la différence qui existe entre une fédération et une confédération.

(2) Tocqueville et son ami Beaumont avaient été chargés en 1831 par M. de Montalivet d'une enquête sur le système pénitentiaire aux Etats-Unis. Nous parlerons des conclusions de leur livre au chap. III.

(3) Beaumont les a publiées pour la plupart au tome VIII des œuvres complètes. « Vouloir présenter un tableau complet de l'union serait une entreprise impraticable pour un homme qui n'a passé qu'un an dans cet immense pays. Je crois d'ailleurs qu'un pareil ouvrage serait aussi ennuyeux qu'instructif ». Cf. *Op. compl.*, t. VII, p. 109. Tocqueville fait ainsi lui-même la critique de son livre au point de vue strictement juridique.

ciété, une masse de procès-verbaux législatifs et administratifs, des descriptions assez neutres et surtout le récit d'entretiens qu'il avait obtenus de personnalités importantes pendant son séjour outre-Atlantique, papiers d'un intérêt réel, mais qui ne fournissaient pas une base suffisamment large pour établir une étude définitive, solide et riche sur les Etats-Unis mêmes. Lorsqu'on les parcourt, on a bien l'impression que Tocqueville « comprit en gros », sans rien approfondir pleinement.

Sa pensée, du reste, était ailleurs, tournée vers l'Europe et se résumant dans cette phrase d'une lettre écrite d'Amérique à son père : « On pourrait en choisissant les matières, ne présenter que des sujets qui eussent des rapports plus ou moins directs avec notre état social et politique (1). »

Tocqueville avait cependant le mérite de débuter sur une route très mal connue : il allait en somme la parcourir brillamment.

Pour le guider, (s'il accepta de les lire), peu d'études existaient ; dans un vieux mémoire à l'Institut national, se trouvaient résumées les impressions que Talleyrand écrivit après son voyage aux Etats-Unis, et habilement esquissés les effets, sur le caractère américain, de l'intérêt personnel, de la religion et de l'ardeur au bien-être ; les considérations de Tracy dans son *Commentaire de l'Esprit des lois*, une analyse des institutions d'outre-Atlantique par A. Murat, des lettres de Chevalier avaient jeté des lueurs sur un système admiré plutôt de parti-pris qu'en connaissance de cause, mais Tocqueville n'a jamais parlé de ces diverses publications : les seuls ouvrages qu'il cite sont ceux de légistes américains et l'analyse qu'il en donne, nous laisse sceptiques en ce qui concerne leur

(1) Cf. *Op. compl.*, t. VII, p. 110.

valeur et leur exactitude (1). C'est la moindre des critiques qu'il faille toutefois lui adresser.

« L'Angleterre a fourni le fond sur lequel se dessinent les institutions américaines. » Or notre publiciste comme tous ses contemporains, connaissait fort mal l'Angleterre (2) : il en savait à peu près l'histoire ; par sympathie, il en goûtait les principes de gouvernement, mais il avait une notion vague des idées, du caractère particulier des diverses classes et les détails de l'administration, les origines et la structure des institutions locales lui demeuraient étrangers.

Aussi l'identité réelle des Etats-Unis avec l'Angleterre lui a-t-elle échappé. Il saura bien distinguer sans doute, parmi les institutions américaines, ce qui est de caractère puritain et de caractère anglais, mais il ne verra pas que les premières déclarations démocratiques, où sont proclamées la souveraineté du peuple et l'absolue autonomie de la conscience, se rattachent étroitement à *l'agreement of the people* que stipulèrent les soldats de Cromwell (3).

(1) Cf. *Op. compl.*, t. I, p. 23 et p. 309. *Notes ;* même tome.

(2) Cf. Quelques preuves. *Op. compl.*, t. VI, p. 33 et suiv., t. VIII, p. 301 et suiv., *passim.*

Voici un fragment d'une lettre inédite de Molé à Tocqueville qui indique l'insuffisance de précision dans les vues, dont les esprits les plus éclairés se satisfaisaient alors :

« Ce que vous m'écrivez de l'Amérique comparée à l'Angleterre demeure d'une parfaite vérité. L'édifice tout entier y a été construit à la fois et de main d'homme, sur une même place, dans une même pensée ; en Angleterre, le tems, c'est-à-dire la Providence a tout fait ; chaque époque, chaque événement, et depuis bien des siècles, a marqué sa trace et mêlé sa tradition aux précédentes traditions. Puissante en résultats et admirable, cette société anglaise est bien autrement belle et imposante... » (23 juillet 1835).

(3) 1647 ; (acte de la Nouvelle Angleterre) 1620 ; (Code du Connecticut) 1650. Cf. *Op. compl.*, chap. II, t. I. Démoc et Ch. Borgeaud articles d'avril 1890 et janvier 1891 dans les *Annales de l'Ecole des Sc. politiques.*

Dans un autre ordre d'idées, il se laissa trop étonner, comme devant un fait nouveau, par l'absence relative d'administration, il ne saisit pas qu'il y a non *renouvellement*, mais *extension* des principes anglais, dans le fait qu'un fonctionnaire est soumis à la juridiction des tribunaux ordinaires et dans la coexistence des lois de basse et haute autorité ; et, s'il fait avec perspicacité, remonter, aux Puritains, certaines vertus solides de sérieux, de gravité, il trouve trop américaines, trop démocratiques des habitudes toutes britanniques, tels cette indifférence en matière de distractions intellectuelles, cet amour de l'aisance, du confort, cet instinct enfin à tout considérer au point de vue de l'utilité, du profit immédiat.

Tocqueville ne disposait donc pas des meilleurs moyens de comparaison. Il se trouvait, par là même, exagèrement porté d'abord à garder seule présente l'image des institutions françaises « trop différentes de celles des Etats-Unis pour permettre de bien les comprendre et de les embrasser dans leur tout », à mal surmonter ensuite l'inquiétude qu'il ressentait déjà naturellement, sous l'influence des idées ambiantes devant notre centralisation politique et administrative : il se persuada ainsi trop volontiers que notre système de gouvernement était incompatible avec une démocratie libérale et c'était une nouvelle raison de sonder l'ombre... « d'y promener son fanal avec une sorte de *nocturnus horror*, de fatalisme mystique, plus fort qu'il ne convient à un penseur... (4). »

Que s'il devait le porter à sacrifier quelque peu le côté historique et juridique constitutionnel de la question, ce manque de relatif de connaissances précises sur le fond même du sujet, n'était pas sans flatter secrètement Tocqueville dans son goût des considérations générales : pour

(1) Cf. Boutmy, *op. cit.*, p. 5.

racheter l'insuffisance de ses documents, notre auteur profita de tous les prétextes qui lui permirent d'établir un parallèle avec la France et de tirer le plus grand nombre possible de leçons générales. Aurait-il gardé des craintes sur la légitimité d'un tel procédé que l'approbation de ses contemporains aurait bientôt apaisé sa conscience. Néanmoins, en se laissant trop aller à peindre « la Démocratie idéale » et en se dérobant aux besognes de pur juriste, Tocqueville laissa derrière lui, de nombreux recoins inexplorés (1).

Plusieurs écrivains ont suffisamment analysé, discuté la qualité, la portée comme le style de la *Démocratie en Amérique*, pour que nous trouvions intérêt à revenir sur des observations, que Sainte-Beuve, le premier, formula utilement et auxquelles MM. Bryce et Boutmy ont donné, en dernier lieu, toute la précision désirable (2). Quelques lignes citées constitueront la meilleure des critiques : « Il y a des lacunes dans sa description et particulièrement dans l'analyse des *mécanismes*. Après avoir marqué très exactement la place de l'Etat particulier (*du commonwealth*) et le poids dont il pèse dans l'équilibre constitutionnel, il n'a pas pris le temps d'en étudier la structure et les organes... Il a passé outre à l'organisation bien autrement vivace du *township* des villes et des comtés, où il pres-

(1) Cf. *Correspondance de Sir Robert Peel*, t. II, p. 333 (d'Everett) : « Tocqueville a moins donné les preuves de ses affirmations que leur illustration : il n'hésite pas à citer des faits en faveur de sa démonstration, un peu à l'encontre de la réalité immédiate américaine. »

(2) Cf. SAINTE-BEUVE, *Prem. Lundis*, t. II, p. 277 et suiv. 1885 ; *Op. compl.*, t. I, p. VI, liste donnée par G. de Beaumont des articles parus sur le livre de son ami. SACY, *Journal des Débats* 9 oct. 1840. LABOULAYE, l'*Etat et ses limites*, p. 158 et suiv. James BRYCE, *The predictions of Hamilton and of Tocqueville* (Baltimore 1887) et *Constitutional law of the United States-American Commonwealth* 1895, E. BOUTMY, *op. cit.*, p. 4 et suiv. E. d'EICHTHAL, *op. cit.*, pp. 34 et suiv. etc.

sentait cette impression de liberté large et tumultueuse, d'activité prodigue et féconde qu'il nous a transmises en des pages immortelles. C'est un des graves défauts du livre... Malgré toutes ces causes d'erreur et d'omission, Tocqueville a tracé du régime politique des Etats un portrait généralement exact et facile à remettre au point... La figure qu'il a tracée reste exacte pour les traits significatifs. Et indépendamment de la justesse, quelle profondeur dans les aperçus, quelle maîtrise dans l'enchaînement, quelle gravité convaincue » (1) !

« Il a été moins heureux dans plusieurs de ses prédictions, ajoute M. Boutmy. M. Bryce en signale particulièrement deux que l'événement n'a pas confirmées », non que Tocqueville n'ait pas entrevu l'avenir d'immense

(1) Cf. Boutmy, *op. cit.*, pp. 5 et 6. La première partie de la *Démocratie en Amérique* comprend une description trop rapide du continent américain et une étude sommaire sur les origines (*le point de départ*) des divers Etats qui doivent (pour Tocqueville) leur caractère primordial à l'alliance de l'esprit de liberté et de l'esprit de religion ; puis une analyse de l'état social « essentiellement démocratique » des Anglo-Américains : enfin l'esquisse, très claire dans ses grandes lignes, de l'organisation de la Commune, du Comté, de l'Etat (trop brève ici) de l'organisation judiciaire et de la Constitution fédérale. On voit le défaut du plan : il n'a pas permis à l'auteur de coordonner tous les résultats de son effort. Tocqueville aurait gagné à commencer par *l'individu* et à peindre les divers aspects de *l'homme* (descendants des premiers colons ou nouveaux arrivants, pionniers ou individus déjà sédentaires etc), puis à continuer par le tableau du milieu (si complexe, si divers, placé en dehors des incursions étrangères, etc.) ; à préciser ensuite les conséquences de cette qualité éminemment *économique* de l'union américaine ; enfin à passer de la famille, par les groupements successifs, au gouvernement fédéral. C'est dans la seconde partie que Tocqueville étudie les instincts, les mœurs, les passions des gouvernés et des gouvernants : il y pose surtout les règles de la démocratie ; nous y trouvons nombre d'idées politiques intéressantes mais les Etats-Unis passent insensiblement au second plan pour ne plus fournir qu'un exemple, dont le retour constant fatigue à la longue par sa monotonie.

prospérité commerciale et maritime qui attendait les Etats-Unis et annoncé la solidité progressive du régime républicain : mais il ne croyait pas à la durée de l'Union fédérale.

« Il avait remarqué avec justesse que, dans le conflit engagé depuis l'origine, les Etats particuliers avaient sur le pouvoir central l'avantage de la consistance, d'une conscience politique plus claire, d'un patriotisme plus sûr de son objet... Visitant les Etats-Unis à l'époque où les partis politiques venaient de se désagréger, il avait auguré que l'effet de cette *désintégration* serait durable et n'avait pas prévu le nouveau classement qui allait résorber, en deux autres grands partis, les débris des anciens groupes » (1). Notre publiciste s'est donc mépris : la sécession de 1861 faillit sans doute lui donner raison, mais comme List (2), il aurait pu tout au moins entrevoir déjà les conséquences possibles des nouveaux moyens de transport qui « emportèrent finalement la balance en faveur de l'Union ». S'il scrutait la réalité sans faiblesse, il n'était pas un imaginatif aux larges envolées.

La différence des mœurs, très républicaines dans le Nord et relativement aristocratiques au Sud, l'opposition des intérêts, ici libre-échangistes, là plutôt protectionnistes, l'impressionnèrent fortement, à tel point que la fidélité de certaines régions méridionales lui parut douteuse. Or, tout, malgré la guerre, devait commander le maintien de l'Union et produire une concentration croissante. L'émigration, dont Tocqueville n'a soupçonné les effets que

(1) Cf. *Op. compl.*, t. II, p. 354, 412, 422. *Dém. en Am.* et Boutmy. *Op. cit.*, ch. I, *passim*.

(2) L'auteur du *Système national d'Economie politique*, exilé d'Allemagne ; il avait séjourné aux Etats-Unis de 1825 à 1830 ; c'est là que ses idées se sont précisées.

beaucoup plus tard (1), le développement des lignes maritimes, des chemins de fer, etc., la multiplication infinie des rapports économiques, le développement des grandes villes, des universités, des banques d'Etat ont renforcé une solidarité nationale que l'*Alabama's claim* et la poussée impérialiste « cet agrandissement de l'égoïsme et de l'orgueil individuel » ont cimentée dans la seconde moitié du siècle : l'autorité centrale n'a fait que gagner à ce progrès naturel.

Tocqueville, par contre, sut prédire les dangers que susciterait plus tard le problème nègre aux Etats-Unis ; l'action aussi de la république américaine sur tout le nouveau Monde, l'influence durable de la religion et, dans un ordre d'idées plus général déjà, la force envahissante du pouvoir législatif, l'indifférence politique des riches, la démoralisation du système gouvernemental local sous l'action des démagogues, l'hostilité contre toutes les magistratures d'autorité, la tyrannie des groupes électoraux etc. (2).

Ce fut en 1835 que Tocqueviile publia cette première partie de la Démocaatie (3). Encouragé par un succès con-

(1) Cf. *Op. compl.*, t. VII, quelques lettres.

(2) Cf. *Op. compl.*, t. II, pp. 311-62, 432, 220. *Correspondance*, 58, 87, 138 et suiv. Tocqueville a noté finement aussi les raisons de l'influence des légistes aux Etats-Unis et de la décadence des gouverneurs.

(3) Le succès fut éclatant, et fait curieux pour un ouvrage aussi grave, ce succès fut populaire. Tocqueville ne cachait pas sa surprise (cf. à ce sujet, t. V, p. 424 *Correspondance*). L'Académie lui décerna un prix extraordinaire. Voici quelques lignes d'une lettre inédite d'Odilon-Barrot qui précisent bien l'esprit dans lequel fut lue et appréciée l'œuvre de Tocqueville.

29 janvier 1835.

« J'ai retrouvé dans votre Introduction la plupart des pensées qui me préoccupent tous les jours...

... Quand vous aurez fini l'histoire de la *Démocratie en Amérique*, il sera digne de vous de la faire en Europe... Déjà votre ouvrage sur

sidérable, il voulut donner à son livre une fin qui cinq ans plus tard n'eut qu'un faible retentissement.

Il l'avait écrite avec difficulté, toute impression directe abolie, hanté par l'idée de rester au moins égal à lui-même, gêné par les nécessités d'une vie politique active et trop souvent plongé « *in the clouds of his own sombre méditation* » (1).

Tocqueville y exagéra aussi sa manière : il commit l'erreur capitale de ne pas sentir que le nom de démocratie couvre les sociétés les plus diverses et que dans chacune de ces sociétés il y a, en jeu, mille influences qui se mêlent et se combinent avec la vie politique ; ses aperçus sont contestables quand il les présente comme les lois de la démocratie même. La religion, l'éducation, la jeunesse ou la vieillesse d'un peuple, sa pauvreté ou sa richesse, les traditions de son passé, le siècle où il vit sont autant d'éléments qui n'ont pas moins d'influence que l'égalité sur le caractère d'une civilisation ; « ne s'occuper que d'une seule de ces forces, tout en reconnaissant les autres, c'est la grandir outre mesure : en même temps c'est se condamner à être incomplet, et par cela même inexact » (2).

l'Amérique ne peut manquer de jeter beaucoup de lumière sur notre situation, car le meilleur moyen d'apprendre à nous connaître, *c'est de nous étudier dans les autres.* »

(1) Bryce, *op. cit.* Son travail lui pesait, Tocqueville l'avouait sans réticence. Cf. t. VII, p. 164, p. 175. « Dans le seconde partie de cet ouvrage, disait-il encore, je voudrais faire connaître la puissance exercée par l'égalité des conditions sur l'organisation de la société civile, sur les idées, sur les mœurs des Américains. Je suis assuré que le sujet est digne d'être examiné... » *Op. compl.*, t. VII, p. 136. Le vrai titre serait « Influence de l'égalité sur les idées et les sentiments des hommes », t. VI, p. 94.

(2) Cf. Laboulaye, *Op. cit.*, pp. 172, 173. Tocqueville avouait lui-même se laisser conduire par les associations d'idées. *Op. compl.*, t. VII, p. 263.

Seul le dernier chapitre était vraiment d'une admirable venue. Tocqueville d'ailleurs ne fit-il pas lui-même sa propre critique lorsqu'il écrivit : « En partant des notions que me fournissaient la société américaine et française, j'ai voulu peindre les traits généraux des sociétés démocratiques... Il n'y a que des hommes très habitués à la recherche des vérités générales et spéculatives qui aimeront à me suivre dans une pareille voie... j'ai commencé par montrer, *théoriquement*, comment ces idées, ces sentiments doivent faciliter la construction de tous les pouvoirs... J'indique ensuite quelles circonstances peuvent modifier cette tendance... » (1)?

On aurait tort cependant de regarder un tel ouvrage comme la conclusion manquée des deux livres antérieurs : ce jugement trop sommaire impliquerait une sévérité, une injustice même excessive à l'égard d'une œuvre où la lucide droiture des réflexions, la modération des idées (2), la virilité soutenue de l'émotion laissent constamment transparaître l'honnête homme convaincu, derrière les quintessences et la sécheresse de l'exposé. Ce volume est un peu, toutes proportions gardées, comme les romans qu'échafaudent certains écrivains beaucoup plus polémistes qu'artistes et poètes : sortes de cadres où s'ordonnent leurs idées les plus diverses : « Je suppose un peuple

(1) Cf. *Of. compl.*, t. VI, pp. 107, 108, *Correspondance*, à J.-S. Mill et t. VII, p. 167, *Correspondance*. Quelques titres de chapitres relevés au hasard suffiraient à éclairer le défaut du livre : *De quelques tendances particulières aux historiens dans les siècles démocratique*; *comment l'amour excessif du bien-être peut nuire au bien-être ; comment les institutions et les mœurs démocratiques tendent à élever le prix et à raccourcir la durée des baux ; de quelques sources de poésie chez les nations démocratiques*, etc.

(2) Dans son livre détaillé sur les *Etats-Unis contemporains*, où le parti-pris catholique domine, M. Claudio Janet a rendu hommage à Tocqueville pour sa largeur et sa hauteur de vues.

démocratique, nous dit Tocqueville : si tel fait se passait, il adviendrait que.. ainsi chez les Américains (1) ». Ce qui lui restait à exprimer et qu'il n'avait pu placer ailleurs, il l'entassa dans ces pages, où il disserte, critique et prévoit de trop haut, de trop loin ; le procédé nous fatigue, mais nous le répétons, il y aurait de la légèreté à condamner une œuvre où nombre de considérations méritent qu'on les retienne : nous essaierons d'en éprouver bientôt la valeur.

Quand après le 2 décembre 1851, il eut abandonné la vie parlementaire, Tocqueville reprit ses études politiques et dans les événements mêmes qui n'avaient donné que trop raison à ses craintes, il trouva la justification d'un nouvel ouvrage.

Sa décision prise, il n'eut cependant qu'à développer certaines idées déjà formulées par lui auparavant et à rassembler des faits dont beaucoup lui étaient familiers. Ce fut en 1856 que Tocqueville publia l'*Ancien Régime et la Révolution*, son chef-d'œuvre.

« S'il est vrai que la vie littéraire soit une mauvaise préparation pour la vie politique, il ne l'est pas moins que la vie politique en est une excellente pour la composition d'un livre, surtout d'un ouvrage où l'étude des faits con-

(1) Cf. *Op. cit.*, t. VI, p. 64, t. VII, p. 175. *Correspondance*.

Cf. aussi un article de Villemain, *Journal des Savants*, mai 1840 : le critique y compare les tableaux de Tocqueville dans lesquels il est tant question de mœurs et jamais de personnes et d'individus aux tapisseries musulmanes où l'on voit, par un compromis avec les prescriptions du Koran, des lances, des sabres, des mousquets isolés en pleine agitation, sans aucune figure pour les mouvoir et simulant une bataille. Ampère fut seul à trouver cette seconde partie supérieure à la première : Royer-Collard, s'il ne ménagea pas les éloges, ne manifesta pas son admiration avec autant d'éclat qu'en 1835. « C'est un prodigieux effort de méditation et de patience... » Cf. Barante, *Op. cit.*, t. II, p. 534.

temporains se confond avec l'histoire et où l'expérience de l'homme d'Etat importe autant que le talent de l'écrivain. En jetant un coup d'œil rétrospectif sur ces longues années écoulées de 1840 à 1852, pendant lesquelles l'action politique suspendit la création intellectuelle de Tocqueville, peut-être trouverait-on que l'aptitude plus grande qu'il y puisa pour l'exécution de son dernier livre en fut le bienfait le plus certain (1). »

Cette remarque de Beaumont n'est pas sans contenir quelques exagérations. Outre un nombre considérable de lettres très achevées, qu'il ne cessa d'écrire pendant ces douze années à des hommes notoires de France comme d'Angleterre (2) et dans lesquelles il avait examiné tour à tour, soigneusement, les plus graves problèmes politiques de son époque, outre ses discours, ses rapports, quelques articles dont il ne laissait pas une ligne au hasard, Tocqueville venait de terminer ses *Souvenirs* (3).

Or, si bref soit-il, quelques réserves même qu'imposent certains portraits trop poussés ou diverses complaisances inutiles de l'auteur, ce livre, resté longtemps inédit, n'en révélait pas moins un écrivain de race, nerveux et fort, philosophe, moraliste et peintre tout ensemble, dont les dédains et les colères ne troublaient pas la netteté du regard, capable d'enlever en quelques traits décisifs un croquis, une charge impitoyable et de brosser un large

(1) Cf. G. de Beaumont, *Notice* sur A. de Tocqueville, 1897.

(2) A Royer-Collard, Molé, J.-J. Ampère, Dufaure, V. Lanjuinais, J.-S. Mill, G.-C. Lewis, Grote etc., etc. Tocqueville n'envoyait ses lettres qu'après les avoir préalablement écrites sur un brouillon et corrigées avec soin.

(3) *Les Souvnirs* ne parurent qu'en 1893 selon la volonté que Tocqueville avait exprimée de ne les publier que lorsque presque tous ses contemporains auraient disparu. Nous serions étonné qu'on ne les ait pas quelque peu adoucis Les lettres nouvelles que nous publions au chap. IV ne nous en dissuadent pas, au contraire.

tableau grouillant, supérieur. Beaumont ne l'ignorait pas : il avait donc tort de parler « d'un arrêt de la création intellectuelle » chez son ami ; toutes ces pages constituaient, au contraire, la meilleure des préparations pour une œuvre importante.

Tocqueville hésita quelque temps sur le plan auquel il s'arrêterait : un sujet moderne, lui semblait trop diffus ; refaire le livre de Thiers un peu présomptueux ; il s'arrêta finalement aux origines de la France contemporaine, non pour en recommencer l'histoire mais pour montrer et faire comprendre la cause, le caractère, la portée des grands événements qui formaient les anneaux principaux de la chaîne du temps présent. Les faits ne deviendraient plus en quelque sorte qu'une base solide et continue *sur laquelle s'appuieraient les idées qu'il nourrissait*, « non seulement sur la Révolution, mais sur l'époque qui l'avait précédée et celle qui l'avait suivie, sur le caractère de cette dernière, sur l'homme extraordinaire qui l'a remplie, sur la direction par lui donnée au mouvement révolutionnaire français, au sort de la nation et à la destinée de toute l'Europe. »

Il s'agissait bien d'une démonstration et ces quelques lignes confirment une fois de plus notre opinion sur la méthode de Tocqueville : « les sceptiques pourraient ne pas se tromper ; cette philosophie des faits, tirée à distance avec tant d'effort qui varie au gré de chaque cerveau, ne prouve guère, que la force de la tête et la puissance de réflexion de celui qui la trouve (1). »

Après avoir analysé la démocratie, Tocqueville allait

(1) Cf. Une lettre écrite de Sorrente à L. de Kergorlay en décembre 1850. *Op. comp.* t. VII, p. 257. La pensée initiale du livre date de cette époque à laquelle Tocqueville prévoyait déjà le coup d'Etat : cf. aussi une lettre écrite à G. de Beaumont en janvier 1855, et *Notice*, p, 77, Sainte-Beuve cité.

ainsi s'efforcer de prouver comment, sans une transformation aussi décisive qu'on l'affirmait, les Français passèrent de l'état monarchique à l'état nouveau, ceci, pour réagir contre une idée couramment reçue, qu'il jugeait fausse, à savoir que la Révolution centralisa la France et fonda ou rendit du moins facile le despotisme dans notre pays ; dès longtemps, il avait personnellement renié cette conception arbitraire (1).

En effet, sur la demande de J. S. Mill, Tocqueville avait publié dans un numéro de la *London and Westminter Review* de 1836, un article anonyme et passé inaperçu, intitulé : *Etat social et politique de la France avant et depuis* 1789. C'était la première partie d'un travail, où devait être exposée la situation de notre pays aux alentours de la Révolution ; les élections de 1837 empêchèrent Tocqueville de donner suite à son projet. Mais cette étude contenait toutes les idées développées plus tard dans l'*Ancien Régime* et les présentait même d'une manière plus saisissante : la préface de la *Démocratie en Amérique* les avait déjà laissé sous-entendre.

Après avoir montré que bien avant 1789, l'Eglise de France, isolée de son guide spirituel, était devenue, pour son propre dommage, une institution politique ; — que les nobles, en conservant les seuls privilèges avantageux au point de vue précuniaire et certaines distinctions purement honorifiques, avaient gardé de l'inégalité ce qui blesse et non ce qui sert ; — qu'une autre classe de la nation, le Tiers-Etat, s'était emparée rapidement de la richesse mobilière et s'approchait du gouvernement, formant un peuple complet à lui seul, pouvant exister par lui-

(1) En avril 1842, dans son discours de réception à l'Académie française, Tocqueville avait esquissé une critique de cette conception ; le vrai sujet qu'il traita fut l'Empire et l'Empereur.

même, sans les ordres privilégiés et obligé de professer l'idée générale de l'égalité pour combattre l'idée particulière d'inégalité qu'on lui opposait (1), Tocqueville insistait sur la division croissante de la propriété (2), essentiellement favorable au règne de la démocratie ; sur le fait aussi que l'autorité centrale détenait toute l'administration, tous les pouvoirs et paralysait toutes les institutions locales, situation à laquelle avaient puissamment contribué les légistes « chefs de la démocratie, travaillant activement à ruiner la noblesse au profit du trône et marchant au souverain pouvoir par la légalité (3) » ; sur l'importance enfin de Paris (4). Il concluait ainsi : en France, les conditions étaient déjà plus égales qu'ailleurs ; la Révolution a développé seulement plus encore l'égalité et l'a introduite

(1) Tocqueville insistait ici sur l'influence des gens de lettres partageant les plaisirs des grands tout en demeurant étrangers à leurs droits. Cf. t. VIII, p. 1 et suiv.

(2) Déjà en 1835 il écrivait à Molé : « La Révolution n'a fait que généraliser un état de choses ancien ». Il contrefit donc son affirmation du tome I de la Démocratie ou il incrimine notre Code civil de ce morcellement.

(3) C'est à propos d'eux que Tocqueville cite Cuvier. « Il existe une relation nécessaire entre toutes les parties des corps organisés de telle sorte que l'homme qui rencontre une portion détachée de l'un d'eux est en état de reconstruire l'ensemble... » et il ajoute... « On découvrirait sans peine qu'à côté d'un despote qui commànde, se rencontre presque toujours un légiste qui régularise et coordonne les volontés arbitraires et incohérentes du premier », p. 40. Ce rappel de Cuvier nous intéresse parce qu'il nous remémore cette autre idée empruntée au naturaliste par Tocqueville, à savoir que les institutions sont comme les organes d'un être vivant et qu'on doit choisir des caractères dominants pour en étudier les variations.

(4) L'idée de division de la propriété a été exploitée plus tard par le Play et Taine. On a dit que Tocqueville avait dans son *Ancien Régime* exagéré l'influence de Paris en 1789 sous l'influence de ses souvenirs de 1848 ; voici la preuve du contraire ; on nous objectera 1830. Mais cette idée était dans Burke (*Réflexions sur la Révolution de France*), trad. franç., Laurent, sans date.

dans les lois : la nation française avait abandonné avant toutes les autres et plus complètement que toutes les autres, le système d'individualisme et de fractionnement féodaux du Moyen Age ; la Révolution a achevé d'unir toutes les parties du pays et d'en former un seul corps : chez les Français le pouvoir central s'était déjà emparé, plus qu'en aucun pays du monde, de l'administration locale ; la Révolution (disons Napoléon) a rendu ce pouvoir plus habile, plus fort, plus entreprenant : les Français avaient conçu plus clairement que tous les autres peuples l'idée démocratique de la liberté ; la Révolution a donné à la nation elle-même, sinon toute la réalité, du moins toute l'apparence du souverain pouvoir. « Si ces choses sont nouvelles, elles le sont par la forme, par le développement, non par le principe ni par le fond, terminait-il. Tout ce que la Révolution a fait se fut fait, je n'en doute pas, sans elle ; elle n'a été qu'un procédé violent et rapide à l'aide duquel on a adapté l'état politique à l'état social, les faits aux idées et les lois aux mœurs (1). »

L'originalité de ces opinions semble indiscutable : cependant, si formellement que Tocqueville ait déclaré éviter (*autant qu'il le pouvait*) (2) tous les écrivains, ses prédécesseurs, dans la voie où il s'engageait lui-même, nous doutons, après une telle lecture, qu'il ait ignoré les *Réflexions* de Burke sur la Révolution française (3).

Oui, comment ne sentirions-nous pas l'influence du pu-

(1) Cf. à propos de cet article une lettre de Tocqueville à J.-S. Mill, t. VI, p. 55... « J'ai peur que ma méthode ne soit trop française et peu du goût de vos compatriotes et qu'ils ne trouvent que j'aie un penchant trop prononcé pour les idées générales. » Cf. page suivante.

(2) Cf. *Op. compl.*, t. VI, p. 332, *Correspondance*.

(3) Cf. *Introduction*, p, 17. La langue anglaise lui était familière : il entretenait de vives sympathies pour les idées d'outre-Manche imitant ses aînés, sauf Royer-Collard, sur ce point. Au reste Tocqueville a cité Burke plusieurs fois. Cf. *Op. compl.*, t. IV, *passim*.

bliciste britannique ici, et plus encore au chapitre de l'*Ancien Régime* où développant un passage de son article, Tocqueville montre que Paris avait acquis une prépondérance décisive et absorbait toute la France ; puis aux pages fameuses où il explique comment la Révolution, quoique politique et sociale, procéda, en réalité, à la manière des révolutions religieuses, et comment sous l'influence de ses auteurs, de ses philosophes préférés, la bourgeoisie, transporta sur le terrain politique toutes les habitudes de la littérature (l'esprit classique de Taine) ; dans les conséquences qu'il tire de la disparition progressive de toute distinction entre les personnes et dans l'importance qu'il attache à cette lettre connue de Mirabeau sur les procédés égalitaires de l'Assemblée constituante éminemment favorables au maintien du pouvoir monarchique (1) ?

Il y a là des rencontres d'idées trop répétées pour ne pas impliquer un souvenir. D'autres ouvrages parus vers 1850 avaientpu,du reste,confirmer Tocqueville dans ses opinions premières : tels *la France avant la Révolution* (1847) de Randot, où l'action sur le caractère français de notre système d'administration emprunté à l'Eglise était déjà nettement déterminée ; tels les *Mémoires et Correspondance de Mallet du Pan* recueillis par Sayous (1851) dont on retrouve des traces fréquentes dans les notes publiées ou inédites se rapportant à l'*Ancien Régime*, comme aux chapitres postérieurs

(1) Cf. Burke, *Op. cit.*, p. 422 et suiv. (l'opinion était de Young) et Mémoire de 1791 (*Œuvres posthumes*), p. 42 et suiv., p. 15 et suiv., « comme un toxique » dit Tocqueville aussi ailleurs. *Op. cit.*, p. 123, 125, 184. Tocqueville, *Op. compl.*, t. IV, p. 107, et suiv.. p. 15 et suiv., p. 215 et suiv., p. 11 et suiv. Cependant Tocqueville remarqua le premier « que la langue de la politique prit quelque chose de celle que parlaient les auteurs ». *Op. compl.*, t. IV, p. 215. Ce sont là des idées essentielles, dont on a trop volontiers attribué la paternité à Tocqueville. Cf. aussi plus haut, p. 36.

de la *Révolution* : ainsi encore les divers rapports de Turgot et les deux livres du comte de Tocqueville son, père *Histoire philosophique du règne de Louis XV* et *Coup d'œil sur le règne de Louis XVI* lui fournirent des indications précieuses pour tous les chapitres ébauchés, qui se trouvent réunis au Tome VIII des Œuvres complètes (1). Néanmoins, quelle que fut l'importance de ces « rappels », Tocqueville ne tira jamais que des documents authentiques les témoignages destinés à confirmer ses assertions.

Le seul examen des pièces et papiers justificatifs lui coûta cinq années de travail, tant à Paris, aux Archives nationales et à Tours, qu'à Francfort et à Bonn (2), ici pour retrouver (idée contestable) « les traces plus nettes encore vers 1855 qu'ailleurs de l'ancien régime », là pour dépouiller les correspondances administratives des deux généralités, les procès-verbaux des Assemblées provinciales, plusieurs dossiers relatifs à un pays d'Etat comme le Languedoc, un certain nombre de Cahiers manuscrits, des Mémoires et les rapports de Turgot à Louis XVI.

Nous empièterions sur un terrain qui n'est pas le nôtre si nous examinions la valeur de ces sources : la masse des notes prises forme un résidu considérable, dont Beau-

(1) Sur la foi de nombreux catalogues, certains écrivains ont attribué les deux ouvrages du comte de Tocqueville à Tocqueville lui-même. Cf. H. P. Thieme : son *Guide bibliographique de la littérature française de 1800 à 1906*. L'agitation produite par la réunion des Assemblées provinciales est ainsi mise également en valeur par le père et le fils.

(2) Il alla en 1857 au British Museum. En 1836, Tocqueville avait fait un court séjour dans le duché de Bade et en Suisse. Cf. Notes. *Op. compl.*, t. VIII, p. 437. Il apprit l'allemand en 1850-51 pour être mieux à même de dépouiller les documents. Cf. *Correspondance avec Gobineau*, p. 208 et suiv. et l'article au *Correspondant* de M. de Grandmaison déjà cité. Cf. *Op. compl.*, t. IV, toutes les notes publiées à la fin du volume, consciencieuses et profitables.

mont ne publia que de courts extraits. Aussi lorsque l'on reproche à Tocqueville de n'avoir pas gardé suffisamment net devant lui le tableau complet de l'ancienne France, n'est-on pas dans l'exacte vérité. Il observa vraiment : les faits particuliers lui apparurent revêtus de toute leur importance : il en recueillit et pesa un nombre considérable avec droiture et lucidité ; si nous ne le sentons mal c'est qu'il en tira des conséquences particulières : on garde l'impression que les faits sont pliés parfois ici encore à des vues trop immédiates.

Rappellerons-nous sous quelle impression pénible, après quels désenchantements, Tocqueville entreprit de redonner à ses idées une portée philosophique et morale décisive. Le courant d'optimisme qui circulait à travers son étude de 1836, diminué en 1848, s'était presque tari. Seules le remplacent des apostrophes éloquentes aux mâles vertus, aux qualités d'enthousiasme, de générosité que possédèrent certains hommes du dernier siècle. L'*Ancien Régime* est une œuvre triste parce que l'auteur remonte du présent qu'il déplore et considère trop exclusivement avec ses amertumes, aux origines de l'état social contemporain : et, lui qui, toujours, avait gardé « comme la religion de 1789 » semble découvrir « mille motifs divers de haïr le passé (1), et bien peu de raisons nouvelles pour aimer la Révolution ». Taine et Renan nous donneront plus tard

(1) Cf. *Op. compl.*, t. V, p. 286 fragments II. « Certains beaux esprits de nos jours ont entrepris de réhabiliter l'ancien régime... Je le juge non pour ce que j'en imagine, mais pour les sentiments qu'il a inspirés à ceux qui l'ont subi et détruit. Je vois dans tout le cours de cette révolution si oppressive et si cruelle, la haine de l'ancien régime surpasser toujours dans le cœur des Français toutes les autres haines... je remarque que durant les plus périlleuses vicissitudes de ces soixante dernières années, la crainte du retour de l'ancien régime a toujours étouffé toutes les autres craintes... cela me suffit... Pour moi l'épreuve est faite ». Dans ses *Souvenirs*, il a repris la même idée. Sainte-Beuve cité.

un même exemple : eux aussi, plus encore, et après avoir essayé de composer avec leur aristocratisme intime, par souci de large critique, crainte surtout de paraître réactionnaires et mécontents, reviendront, sous l'action d'événements tragiques, la guerre franco-allemande et la Commune, à leur vérité première.

Désolé par le spectacle que lui offrait son pays et qui confirmait ses pires appréhensions, il allait presque jusqu'à discuter dans leur principe « les commencements mêmes de l'égalité devant la loi, la première ébauche de l'ordre moderne qui nous a affranchis, nous et nos pères et le Tiers Etat tout entier, d'une quantité de petits tyrans » et a instauré dans le monde le respect, sinon encore de la conscience, au moins de la personne humaine.

« Pour bien juger les motifs des hommes, il faut se placer à leur point de vue et non dans le point de vue général »... écrivait Tocqueville en 1836 : ne considéra-t-il pas l'histoire cependant avec cette idée trop particulière, ce souci trop spécial moins d'étudier que d'avertir ? Il se soumit, sans doute, aux devoirs de l'observation probe, à une sévère critique, vraiment rare, de toutes ses sources, de tous ses documents. Mais n'a-t-il pas enlevé quelques teintes indispensables à son tableau, volontairement diminué la portée de son œuvre ? (1)

(1) Cf. entre autres critiques : Charles de Rémusat, *Revue des deux monde,* août 1856 ou *Politique libérale*, p. 164 (éd. 1860) Laboulaye, *Op. cit.*, p. 187 et E. d'Eichthal, *Op. cit.*, p. 170 ; une lettre aussi de Gobineau, *Op. cit.*, p. 293, lettre très curieuse où l'aristocratisme de Tocqueville est comme amplifié, mis à nu logiquement, nous dirions presque impitoyablement. *L'Ancien Régime* obtint un succès prodigieux : il y en eut même une traduction russe.

Voici le plan général de l'œuvre de Tocqueville. Pour bien déterminer les caractères fondamentaux de la Révolution, l'écrivain pénétra d'abord au sein même de l'ancien régime. Il fut ainsi conduit à reprendre et développer ses idées sur les origines de notre structure morale moderne, politiquement et administrativement parlant : « La belle

Nous ne reprendrons pas du reste l'analyse de ce livre ni des fragments publiés après la mort de Tocqueville ; au prochain chapitre nous en exposerons les idées dans leurs conséquences politiques.

Il serait certes aisé de relever telle affirmation discutable, telle conclusion arbitraire : Tocqueville évidemment

conquête que l'Europe nous envie » n'est qu'un aboutissant de notre histoire : la nouvelle France s'est emparée de la forme d'Etat léguée par la monarchie absolue, dont elle se montra la digne héritière, en détruisant ce qui restait des coutumes féodales. « Ce tableau de la nation unifiée et comme aplanie avant 1789 » forme le noyau du premier livre et reste vrai dans ses grandes lignes. « Personne n'est occupé que de ses intérêts particuliers : nulle part il n'y a d'intérêts communs visibles : Votre Majesté est obligé de tout décider par Elle-même ou par ses mandataires » (Turgot), tel est le thème développé avec ses conséquences les plus diverses.

Tocqueville voulait ensuite faire l'histoire de la Révolution proprement dite : remonter aux agitations qui la précédèrent, étudier l'influence des Parlements, de l'Assemblée des notables (ici le second ouvrage de son père lui servit) et peindre à grands traits la cour, les principales séances des Etats Généraux, etc.

On peut regretter ces pages, car d'après les fragments publiés ou inédits qu'il en reste, il est facile de se rendre compte qu'un Tocqueville peintre d'histoire s'y révélait ; l'observation directe des hommes l'attirait : il s'y montrait plein d'une maîtrise nouvelle. Cf. *Op. compl.*, t, VIII, p. 57 et suiv. p. 149 et suiv. ; il voulait étudier ensuite la Constituante, la Convention et le Directoire. Beaumont dans le tome V, p. 258 et suiv. des Œuvres Complètes a donné deux fragments intitulés : « Comment la République était prête à trouver un maître » et « Comment la nation tout en cessant d'être républicaine était restée révolutionnaire » qui sont deux chefs-d'œuvre de synthèse historique, sobres, clairs, lumineux : le souvenir de 1850 plane sur l'ensemble mais ne paraît pas.

Le Consulat et l'Empire, la reconstitution du vieux système centralisateur au profit d'un seul sur une base démocratique, la démonstration de tout ce qu'il y a de *romain* dans cette œuvre, aurait formé la dernière partie de l'ouvrage. Les quelques notes sur Napoléon sont dans leur raccourci d'une étonnante puissance, (Cf. *Op. compl.*, t. VIII p. 205 et suiv.). Taine s'en est servi jusqu'à les copier. Cf. les passages sur les facultés administratives, *le génie romain*, l'art aussi de diriger

se trompait lorsqu'il croyait retrouver « l'ancien régime tout vivant avec ses passions, ses préjugés, ses pratiques, beaucoup plus au milieu des archives administratives que dans la littérature de l'époque », car nul plus qu'un commis, qu'un subordonné ne tend spontanément davantage à dénaturer ses rapports, en mal ou en bien, par flatterie ou par complaisance (1). Il montra quelque naïveté aussi, en établissant avec soin que les contemporains, volontiers persuadés qu'un grand changement était proche, jugèrent mal d'abord, sauf exceptions rares, la portée de la Révolution. Il ne détermina pas non plus suffisamment, tout ce que supposait d'intérêt particulier l'idéologie nouvelle, mélange de rationalisme cartésien et d'envie, qu'adopta la caste administrative des auxiliaires royaux, créateurs de la monarchie absolue et renforcés autour de l'Etat par leurs légistes, leurs philosophes et leurs savants enivrés de science. Il poussa jusqu'à l'exagération ses critiques contre les Physiocrates et leur attribua, un peu au hasard, la paternité de théories qu'ils ne professèrent jamais, comme le communisme de Morelly. Il négligea trop enfin, nous le disions plus haut, certains facteurs psychologiques, tels que l'aveuglement, le laisser-aller moral des hautes classes et les jalousies amassées au sein du Tiers contre la noblesse, les haines des paysans, qui, pendant tout l'ancien régime, se manifestèrent par des explosions incessantes, des révoltes, des jacqueries féroces, réprimées par le fer et la flamme et qui éclatè-

l'enthousiasme sans le proscrire dont l'Empereur témoigna. *Op. compl.*, t. VIII, p. 204 et suiv. et *Origines de la France contemp.*, t. IX, p. 49 et suiv., p. 62 et suiv.

(1) Tocqueville du reste, vers 1858 se départit de cette idée discutable : il aura même des mots qui rappellent ceux des Goncourt (*La femme au* XVIIIe *siècle*, préface), de Taine aussi. (*Op. cit.*, introduction) : « petits écrits, gravures, images, etc... vivre avec les contemporains ».

rent en tempête, impitoyablement, dès Février 1789 (1).

Mais de quelles remarques judicieuses, souvent décisives, Tocqueville rachète ses omissions, ses erreurs, l'allure même, dans un sens, quelque peu désespérante de son œuvre ! Les seuls chapitres où il démontre pourquoi, par suite du morcellement de la propriété foncière, qui s'était substitué au servage, les droits féodaux devinrent odieux ; comment la centralisation supplanta les anciens pouvoirs sans les détruire ; comment les Français réclamèrent des réformes avant de vouloir des libertés ; de quelle manière on souleva le peuple sans le soulager : les pages également qu'il consacre aux derniers temps du Directoire devraient suffire à préserver son nom de l'oubli. Le premier, il montrait à ses contemporains étonnés que la Révolution avait été beaucoup plus conservatrice qu'on ne le disait jusque-là : et quand la mort le surprit, il allait, dissipant d'autres légendes, ramener, souvent aux proportions d'un roman, « toutes les girondinades et jacobinades » antérieures : Taine devait s'y essayer plus tard avec moins d'impartialité (2).

Sans nous étendre davantage, citons deux lettres inédites d'Odilon Barrot et de Laboulaye, qui indiqueront quelles pensées suggéra, lorsqu'elle parut, l'œuvre de Tocqueville aux deux générations libérales, celle de 1825 et celle de 1850 :

(sans date).

« J'aurai voulu vous remercier du fond du cœur de l'envoi de votre livre et du livre lui-même. Je l'ai lu avec toute l'at-

(1) Cf. Taine, *Origines de la France contemporaine*, t. III, p. 24 et suiv. 23e édit.

(2) Cf. *Op. compl.*, t. IV, p. 33 et suiv., p. 85 et suiv., p. 233 et suiv., p. 265 et suiv., et t. V. p. 259 et suiv. D'après une lettre écrite à Kergorlay, en 1852, Tocqueville avait ébauché cette dernière partie dès 1850. Cf. *Op. compl.*, t. V. pp. 382-283.

tention qu'il méritait et vous dire qu'il a pleinement satisfait l'ami et le citoyen, ce serait peu vous dire. Vous venez de rendre un grand service à votre pays ; celui de lui dire la vérité sur lui-même et de lui placer devant les yeux un miroir où il est impossible qu'il ne reconnaisse pas sa fidèle image. Notre France est une coquette qu'on flatte beaucoup trop ; parce qu'elle a des grâces, on lui cache ses vices, comment peut-elle s'en corriger ? Cependant, il faut bien finir par lui dire la vérité, car voilà déjà bien des cruels avertissements que le cours des temps lui apporte et il est bien temps qu'elle songe sérieusement à son salut. Vous lui avez déjà très bien démontré que sa Révolution de 1789 (*non !*) dont elle est si fière, son uniformité, son égalité, sa centralisation absolue, dont elle est si amoureuse, tout cela ne sert qu'à lui enlever toute jeunesse, toute vigueur, toute originalité, toute liberté, à la dégrader et à la vieillir.

« Voilà pour ses idées ; pour ses sentiments, il y aurait beaucoup aussi à rectifier en elle. Il faut qu'elle change radicalement son sentiment sur sa grandeur, et qu'elle cesse d'admirer comme grand, ce qui n'est que redoutable, qu'elle fasse entrer quelque peu d'élément moral et honnête dans ses admirations, qu'elle n'accorde pas seulement le respect à qui la méprise et la foule aux pieds : enfin, c'est une éducation à refaire.

« Nous sommes bien peu de chose pour entreprendre une telle œuvre, mais, lorsqu'il se rencontre des hommes comme vous, qui ont la patience, le talent et l'autorité qui veulent bien s'en charger, et que la difficulté de l'œuvre ne décourage pas, il faut s'en féliciter et se prendre à espérer, d'autant que les leçons déjà reçues et celles que nous réserve l'avenir ne vous viendront que trop en aide dans votre enseignement. Donc, mon cher ami, continuez cette admirable et profonde anatomie.

« Odilon Barrot. »

3 juillet, 1856.

« ... Ce sera une révélation pour les Français qui de

toute leur histoire ne connaissent rien moins que les Origines de la Révolution.

« Tout ce que vous avez écrit sur la centralisation m'a touché d'autant plus que je connais le *monstre* ; c'est là l'*infâme* qu'il faut écraser, si l'on veut avoir la liberté dans notre malheureux pays. Déraciner dans les esprits toutes les fausses idées qui y règnent en maîtresses c'est le plus grand service qu'on puisse rendre à la France, c'est le salut à l'avenir... Continuez, Monsieur, à nous faire comprendre et aimer la liberté, il faut espérer que le pays ne sera pas toujours sourd et ingrat.

« Ed. LABOULAYE. »

Voici enfin les critiques que Lamartine formula :

« L'*Ancien Régime* est un livre de profonde sagacité et de bon sens : Tocqueville examine pourtant la Révolution trop à huis-clos... il la traite trop comme une réforme logique conçue par des théoriciens et exécutée par des sauvages : c'est plus qu'une réforme : c'est une explosion contre la servitude non de forme mais d'esprit, pour sortir de cette prison religieuse et féodale où l'on étouffait depuis des siècles et pour commencer une vie nouvelle (1). »

Taine a oublié, par contre, de rendre à Tocqueville l'hommage qu'il lui devait : le plan, les idées maîtresses de son œuvre, son parti-pris d'accentuer certaines critiques déjà trop sombres, tout indique chez lui, le continuateur, le disciple d'un maître qu'il aurait gagné à reconnaître et à honorer. Cette négligence le rapproche ainsi de ceux-là mêmes qui le désavouent le plus aujourd'hui et pour lesquels Tocqueville n'est, lui aussi, qu'un romancier vieilli qui fait sourire : injustice qu'Albert Sorel et Boutmy

(1) Cf. *Conversations with M. Thiers, M. Guizot and other distinguished persons*, 2 vol. Londres, 1878, t. I. Lamartine à son tour ne voit les faits que par un côté : *théoriciens, sauvages*, nous pensons à Taine. (Le recueil est de Nassau Senior.)

heureusement réprouvèrent. Eux, du moins, n'ont pas manqué dans leurs livres de rappeler les idées, les indications nouvelles, supérieures, pénétrantes, que Tocqueville leur fournit fréquemment : or, un tel respect vaut toutes les louanges et suffit (1).

A l'étranger, l'admiration se manifeste plus unanime. M. Alfred Stern, l'éminent professeur d'histoire au Polytechnickum de Zurich et l'auteur d'une grande histoire de l'Europe (1815-1871) en cours de publication (2), nous écrivait au mois de Décembre 1908. « Je vouerai une page à Tocqueville dans un chapitre relatif à la littérature générale de l'Europe, après la révolution de Juillet, et je dirai qu'il est, selon mon avis, un des plus profonds penseurs de l'école de Montesquieu et à la fois un des plus grands écrivains français du XIX[e] siècle. Mes maîtres Léopold de Ranke et Louis Hausrer (Heidelberg) l'ont estimé au plus haut point et je pense que le monde savant contemporain allemand est du même avis. » M. Reginald J. E. Tiddy, Fellow au Trinity Collège d'Oxford, nous disait de même en 1907 : « Tocqueville jouit d'une incontestable estime dans les universités anglaises : les professeurs de droit gardent de lui la plus haute opinion, et s'ils ont des critiques à formuler, c'est toujours en faisant la part des inévitables bornes de l'intelligence humaine dans l'art des prévisions. Ses livres sont consultés sans cesse ; l'*Ancien Régime* est même placé parmi les matières facultatives des examens d'entrée... » M. Bryce, sauf quelques réserves, a parlé de Tocqueville en termes chaleureux au nom des lettrés anglo-saxons d'Amérique comme du Royaume-Uni (3),

(1) Cf. *Nouveaux essais d'histoire et de critique* et *Op. cit.*, p. 5 et suiv. *Etudes de Droit constitutionnel.* Nous citerons aussi nos maîtres : MM A. Esmein, Larnaude. A. Colin.

(2) Le tome V doit paraître.

(3) *Studies of history and jurisprudence*, I, pp. 381 et suiv., 428. Essay, VI.

et Jacques, dans une étude parue à Vienne en 1876, malgré certaines critiques de détail, n'a pas plus dissimulé une sympathie très vive (1).

Croyons-le donc avec Emile Boutmy : le jugement que d'aucuns portent, en France, sur Tocqueville, est de mode et passera.

« Il n'y a qu'un grand but en ce monde qui mérite les efforts de l'homme : c'est le bien de l'humanité » (2), écrivait Tocqueville à son intime ami Kergorlay et ces quelques mots pourraient servir d'épigraphe à son œuvre entière, car, dans ses efforts d'écrivain, il n'a poursuivi qu'un même dessein supérieur : instruire ses contemporains en élevant leur âme.

Ce qu'il avait voulu établir dans sa *Démocratie* c'était moins la structure des Etats-Unis que leurs contrastes et leurs ressemblances avec notre société française ; dans l'Amérique, il avait vu plus que l'Amérique et cherché une image de cette évolution égalitaire qu'il désirait ardemment faire comprendre, ne fut-ce que pour savoir ce que l'on pouvait en craindre ou en espérer. « Les hommes religieux combattent la liberté, écrivait-il en 1835, et les amis de la liberté attaquent la religion... des citoyens honnêtes et éclairés sont ennemis de tous les progrès, tandis que les hommes sans patriotisme et sans mœurs se font les apôtres de la civilisation et des lumières... Tous les siècles ont donc ressemblé au nôtre ? » Il essayait d'en douter, « car le

(1) « Il a eu pour sa patrie le plus grand amour et la vue la plus claire de son siècle : il consacra une vie admirable d'écrivain et de penseur à élucider les problèmes essentiels de la Démocratie : c'est un maître pour tous ceux qui s'occuperont de connaître la structure des Etats. » (Conclusion du livre). Cf. aussi les éloges de Gaetano Negri dans *Rumori mondani* vol. III de ses œuvres : p. 399 et suiv.

(2) Cf. *Op. compl.*, t. V, p. 319, *Correspondance.*

Créateur n'a pas fait l'homme pour se débattre toujours au milieu des misères ! »

Optimisme bien fragile : mais quelle que fut son incertitude, en publiant son ouvrage, il estimait remplir un devoir : celui de servir à toute force, la cause de la liberté dans son pays, et d'éclairer l'avenir. Ce constant retour vers la France avait été son idée dominante et la raison primordiale du succès de son œuvre (1).

Dix-huit ans plus tard il entreprit l'*Ancien Régime* avec une même pensée... « J'espère, avoir écrit le présent livre sans préjugé, mais je ne prétends pas l'avoir écrit sans passion, affirmait-il. Il serait à peine permis à un Français de n'en point ressentir, quand il parle de son pays et songe à son temps. J'avoue donc qu'en étudiant notre ancienne société dans chacune de ses parties, je n'ai jamais perdu entièrement de vue les nouvelles... Mon but a été de faire un tableau qui fût strictement exact et qui, en même temps, pût être instructif (2). »

Pour s'être ainsi attaché au service de ce qu'il croyait être la vérité et qui n'était pas loin d'être la meilleure part de la vérité, Tocqueville mérite de survivre : il était de ces hommes qu'anime constamment une flamme généreuse et pure. La passion pour la liberté et la dignité humaine, l'angoisse de notre destinée, la conception grave de nos devoirs forment la base sur laquelle il établit ses travaux et s'il resserra, dans des limites un peu étroites, ses exigences d'écrivain politique, nous aurions tort de le lui trop reprocher, car il en a le premier convenu sans détour.

Admirons donc celui qui d'un style d'abord conventionnel, trop pompeux, et souvent froid, puis plus sobre,

(1) Cf. *Op. compl.*, t. I, *Introduction* p. 19 et suiv.
(2) Cf. *Op. cit.*, t. IV. Avant-Propos, p. VIII et suiv.

plus vigoureux, plus mâle (1), projeta, l'un des premiers, une lumière nouvelle sur le problème social que nous cherchons à résoudre encore, et qui, sans plainte ni défaillance, se vit mourir en pleine maturité, avant d'avoir exprimé ses dernières pensées. « Me sera-t-il donné d'achever mon ouvrage, qui peut le dire? La destinée des individus est, hélas, bien plus obscure que celle des nations ! (2) »

(1) On s'est montré généralement sévère pour le style de Tocqueville. Barbey d'Aurevilly, avec son exagération coutumière, souvent si sympathique du reste, le qualifiait de « monstrueusement ennuyeux, terne et glacé ». (*Les œuvres et les hommes*, t. III). Il ne connaissait pas les *Souvenirs*. Sainte-Beuve appréciait notre écrivain sans grande sympathie : mais ce qui l'agaçait surtout c'était le purisme excessif de Tocqueville. Cf. *Nouv. Lundis*, t. X, p. 313. Il y a chez Tocqueville un peu de la grandiloquence des orateurs révolutionnaires, de leur solennité fâcheuse, nous l'avouons volontiers.

(2) Cf. *Papiers inédits*, note, comparer, *Op. cit.*, t. IV, av.-Propos p. VIII.

CHAPITRE II

LA PHILOSOPHIE POLITIQUE

Sentiment de la liberté chez Tocqueville.

I. — Instinct personnel et aristocratisme. — Foi au libre arbitre, principe de toute dignité. — Autoritarisme et orgueil.

Conception de la liberté : elle est un droit et la source du bonheur pour les personnes, comme pour la collectivité. — Restrictions : le droit de l'Etat. — Le souci de l'évolution sociale contemporaine confère à l'individualisme de Tocqueville une valeur particulière.

II. — Idéal de société qui concilierait la liberté et l'égalité : paraît-il réalisable en France étant donnés les défauts de notre race ? — Ce que Tocqueville redoute. — Anglomanie de Tocqueville. — Inquiétudes que les tendances à la Démocratie dans notre pays suscitent chez lui : influence des légistes. — Parallèle avec les Etats-Unis : ancien Régime et Révolution : leur œuvre. — Ce que Tocqueville a précisé.

III. — Conception de la Démocratie, ou plus exactement de la tendance à l'égalité. — Avantages et défauts. — Les dangers : démagogie, irreligion et socialisme. — Soin que Tocqueville a pris de séparer l'idée d'égalité civile et politique de celle d'égalité économique. — Critiques du socialisme : leur force relative. — Tristesse, courage et confiance mêlés de Tocqueville.

« Qui cherche, dans la liberté, autre chose qu'elle-même est fait pour servir. Ce qui, dans tous les temps, lui a attaché si fortement le cœur de certains hommes, ce sont

ses attraits mêmes, son charme propre, indépendamment de ses bienfaits ; c'est le plaisir de pouvoir parler, agir, respirer sans contrainte, sous le seul gouvernement de Dieu et des lois... *Les uns* la poursuivent obstinément à travers toutes sortes de périls et de misères. Ce ne sont pas les biens matériels qu'elle leur donne, que ceux-ci aiment alors en elle : ils la considèrent elle-même comme un bien si précieux et si nécessaire, qu'aucun autre ne pourrait les consoler de sa perte et qu'ils se consolent de tout en la goûtant. D'*autres* se fatiguent d'elle au milieu de leurs prospérités... Que leur manque-t-il pour rester libres? Quoi? Le goût même de l'être. Ne me demandez pas d'analyser ce goût sublime, il faut l'éprouver. Il entre de lui-même dans les grands cœurs que Dieu a préparés pour le recevoir : il les remplit, il les enflamme.

On doit renoncer à le faire comprendre aux âmes médiocres qui ne l'ont jamais ressenti (1). »

Dans ces lignes, Tocqueville s'est presque défini : rarement il sut mieux exprimer cet inébranlable amour qui nous émeut par son ardeur et son idéalisme hautain : mais nous aurions souhaité que le moraliste insistât davantage.

Le libéralisme est en soi une doctrine assez vague, toute d'aspiration et de sentiment : l'élan personnel y joue un rôle décisif. Ses adeptes montrèrent cependant trop rarement le souci d'établir leurs convictions sur une base satisfaisante (2) et la plupart d'entre eux se contentèrent de développer, suivant un ordre plus ou moins logique, leurs vues particulières. Notre publiciste ne laisse pas d'avoir partagé ce défaut. Il en résultera fréquemment,

(1) Cf. *Op. compl.*, t. IV, p. 248, anc. régime.

(2) Sauf J. Simon et Vacherot, et encore avec bien des insuffisances. Cf. *La liberté politique*, 1re partie et *la Démocratie libérale* préface.

pour nous, ici et bientôt ailleurs davantage, une sérieuse difficulté à déterminer une pensée soumise, en plus, aux retours, à toutes les hésitations d'une nature vibrante et inquiète.

Dès sa jeunesse Tocqueville avait accepté l'ensemble d'idées politiques que son naturel comportait et auquel il se tint sa vie entière, sans l'analyser : le principe de ses convictions reste donc obscur ; une certaine logique manque. Aussi éviterons-nous, avec soin, tout dogmatisme sec et les catégories prétentieuses.

I

« Amour de l'indépendance personnelle, de l'indépendance de position ; haine de la gêne, malaise de l'obéissance, » trouvons-nous dans une note inédite (1) « et » pouvons-nous désormais ajouter, « timidité, fierté susceptible et presque maladive, par-dessus tout distinction de cœur et, derrière la simplicité affable des manières, orgueil intraitable, orgueil de patricien, par souvenirs et par goûts... (2) »

Aristocrate, faut-il répéter et d'un aristocratisme qui ne peut nous froisser, car en définitive, son préjugé de race

(1) *Papiers inédits*. Cf. encore : *Op. compl.*, t. VIII, p. 225. *Mélanges*, note de 1857... « Ils ne sont pas seulement soumis, ils sont *calmes* ; que je suis d'une autre nature !... La gêne complète m'exaspère et le despotisme me donne des passions révolutionnaires. »

(2) Cf. *Op. compl.*, t. V, p. 368, une lettre que nous rectifions sur l'original : « Je considère Gobineau comme un très bon garçon et un fort galant homme. *Il est né dans notre race.* (Beaumont avait transcrit ; il est d'une bonne famille) ». Ecrivant plus tard à Gobineau, Tocqueville dira encore : « En fait de sentiments élevés et délicats, nous sommes et serons toujours de la *même secte* ». Cf. aussi Conversations avec Nassau-Sénior *déjà cit.* p. 231 et *Souvenirs* : « Les membres de l'aristocratie forment comme une franc-maçonnerie ».

n'incite Tocqueville qu'à rejeter les pieds plats et les drôles, et ses aspirations ne suscitent dans son âme qu'une conception quasi religieuse de la personnalité humaine. Le respect qu'à son égard il exige, il le reporte sur ses semblables et s'il s'estime d'abord et s'exalte lui-même, il ne dédaigne et ne ravale spontanément personne : « Notre responsabilité, dit-il, fait notre grandeur, devant les hommes et devant Dieu. »

Noble conception qui le rapproche de Royer-Collard, de Jouffroy, de Cousin et des autres spiritualistes. Comme eux, Tocqueville place le fondement du droit et de la dignité dans la volonté sans entraves, dans notre pouvoir de choisir entre le bien et le mal, dans le libre-arbitre d'où procède le devoir : c'est sa religion, sa foi : « Que voulez-vous disait-il à Gobineau, nous sommes deux vieux entêtés, Beaumont et moi, qui avons donné dans la liberté (morale) comme Louis-Courrier disait qu'il avait donné dans la Charte et qui ne saurions du tout en revenir. » (1)

Il tient même si ferme sur ce sujet, que ses premiers froissements avec son jeune ami dateront de la publication de l'*Essai sur l'inégalité des races humaines*, et sa désapprobation se traduira en termes sévères : « Votre doctrine est une sorte de fatalisme, de prédestination si vous voulez, différente toutefois de celle de Saint-Augustin, des jansénistes et des calvinistes... en ce que chez vous il y a un lien très étroit entre le fait de la prédestination et de la matière... Cette prédestination... me paraît... cousine du

(1) Cf. *Correspondance avec Gobineau déjà citée*, p. 207.

La philosophie de 1830, tout idéaliste, n'était pas pour diminuer les convictions de Tocqueville. Ainsi dans les *Nouvelles considérations sur les rapports du physique et du moral* publiées en 1834 par Maine de Biran, la liberté de choix, la liberté morale était acceptée sans débat ; le libre arbitre y est démontré par les faits de conscience et d'activité. Cf. Fouillée l'*Idée moderne du droit*, p. 132, 5e édit. à propos de l'école spiritualiste.

pur matérialisme... Soyez convaincu que si la foule... admettait votre doctrine, cela la conduirait tout droit (de la race à l'individu)... à un très grand resserrement sinon à une abolition complète de la destinée humaine... Or, je vous confesse que... je reste placé à l'extrémité opposée de ces doctrines... Quel intérêt peut-il y avoir à persuader à des peuples lâches... qu'étant tels par la nature de leur race, il n'y a rien à faire pour améliorer leur condition ?... Le courage, l'énergie l'honnêteté, la prévoyance, le bon sens sont les véritables raisons de la prospérité des empires, comme de celle des familles, et la *destinée de l'homme*, soit comme individu, soit comme nation, *est ce qu'il la veut faire*... Il y a un monde intellectuel entre nous (1). »

Ici, nous le sentons, Tocqueville « croit » sans ambages. Que Dieu nous ait fait indépendants et par là même responsables, lui semblait une vérité sainte contre laquelle aucune affirmation ne peut prévaloir : il n'en douta jamais : c'était pour lui une source de nobles efforts, de fierté, et d'honneur et il subordonnait à cet acte de foi toute l'organisation de la société humaine (2).

Nous nous garderons de l'en blâmer.

(1) Les deux premiers volumes de Gobineau parurent en 1853 ; les deux derniers en 1855. Cf. *Correspond. cit.*, p. 191 et suiv.

(2) Nous sommes libres dans un tourbillon qui représente la volonté de Dieu, voici sa thèse. Cf. t. III. *Dem. en Am. in fine.* Il est vraiment singulier, dans un autre ordre d'idées, que jamais Tocqueville, lorsqu'il exalta la grandeur humaine ne se soit inquiété du dogme chrétien de la chute originelle ; il est bien là le disciple des hommes du xviiie siècle. On sait quel parti anti-révolutionnaire ont tiré du mythe biblique, J. de Maistre et Bonald par exemple.

Aussi bien Tocqueville nous rappelle Bastiat et son principe du libre échange par l'ardeur de ses assertions : le procédé est d'ailleurs commun à tous les libéraux. Cf. Rémusat, *Op. cit.*, p. 334 et suiv.

Aucune idée, n'est « raisonnablement » plus discutable que celle du libre arbitre cependant.

Au nom de quel principe absolu exigerions-nous que l'étrange aphorisme de Bossuet: « Je suis mon maître entre les mains de Dieu » ne le satisfasse point? Il nous suffit que Tocqueville, par sa conduite, l'ait solidement et noblement justifié pour que nous le regardions comme acceptable, quant à lui. Néanmoins n'a-t-il pas exagéré, lorsqu'il prétendait que, de l'idée de fatalité, doit surgir immanquablement une veulerie sociale désastreuse, bien plus une tyrannie, un despotisme inévitable ? De quel droit un parti politique s'arrogerait-il l'autorité suffisante pour nous contraindre et nous soumettre parce que « métaphysiquement » nous sommes « déterminés » ? Nous ne le concevons pas (1). L'instinct vital, au reste, n'empor-

« Le ver à soie mettra-t-il son libre arbitre à filer? » disait Nietzsche. Auparavant Shopenhauer, dans un essai sur ce principe, après avoir démontré que les témoignages de la conscience ne nous attestent ni indépendance, ni pouvoir spontané, dénombre les penseurs qui se rattachent à l'école déterministe depuis Aristote jusqu'à Hobbes, Hume, Spinoza etc. : la liste est riche et longue, (Cf. *Essai sur le libre arbitre*. Alcan 1907, Trad.).

Claude Bernard a écrit : « On ne peut contester que la physiologie actuelle marche dans une voie qui établit de plus en plus le déterminisme rigoureux des phénomènes de la vie. Il n'y a pour ainsi dire plus de divergences entre les physiologistes à ce sujet. Il n'en est pas de même pour les philosophes ». Et la distinction (dans ses *Phénomènes de la Vie*) qu'il essaie d'établir plus tard entre les mots « déterminisme » et « fatalisme » ne diminue pas la portée de cette affirmation, contre laquelle, depuis trente ans « aucun fait observé d'une manière précise n'a donné la moindre preuve ». Félix Le Dantec, *Rev. encyclopédique, 27 mai 1897*.

Cf. aussi la préface d'Alfred Giard à l'*Individualité* du même écrivain précité, p. 4 et suiv. et J. de Gaultier : *de Kant à Nietzsche*, 1905, p. 143 et suiv.

Aussi aurions-nous aimé voir Tocqueville s'inquiéter de la mesure dans laquelle le libéralisme fondé, dit-il, sur le libre-arbitre, se trouve lié à la philosophie. Certains libéraux ne craignaient pas d'être déterministes. Il y a là une série d'inadvertances qui étonnent et déplaisent même.

(1) Nous disons plus : nous nous trouverions fondés à rejeter tout

tera-t-il pas toujours les hommes vers le rejet de toute gène, c'est-à-dire vers l'illusion de l'indépendance ?

Quoi qu'il en soit, cette liberté « le premier des biens, le plus riche en vertus, en mâles efforts » que chacun possède « du fait même qu'il est homme », faculté de s'appartenir et de rester soi, « avérée, indiscutable », Tocqueville la proclame hautement (2).

Il la décore de quelques chaudes nuances, que son aristocratisme naturel lui fournit : « Nous avons le devoir d'obtenir notre liberté et de la conserver (3) » car en apparaît seul digne celui qui la mérite ; sa conquête est une *obligation* à laquelle nous ne pouvons nous soustraire, que nous sommes tenus de remplir et nous n'avons nullement la faculté d'en détourner les autres ; la vertu consiste au contraire socialement à en éveiller, à en stimuler le goût chez nos semblables, pour les élever, les ennoblir. « Oui les vrais amis de la liberté et de la grandeur humaine doivent sans cesse se tenir debout. »

Aussi Tocqueville craint-il ce « sentiment réfléchi et paisible qui dispose chaque citoyen à s'isoler de la

despotisme, du fait même de notre servitude métaphysique dans le temps et l'espace. Les obstacles contre notre instinct d'affranchissement, c'est-à-dire de bonheur s'accumulent en assez grand nombre naturellement, pour que nous supportions que des hommes les multiplient encore, au nom d'une prétendue volonté nationale qui n'est au fond que leur égoïsme décoré d'un titre sonore.

(3) Il n'en a pas analysé les éléments. Eléments : 1° chrétien et protestant : 2° cartésien (philosophique : Voltaire, les Encyclopédistes — individualiste : Montesquieu, Rousseau, Kant, etc.). Plus l'influence de la Révolution américaine.

(3) Gœthe l'a dit aussi en termes plus nets encore. « La liberté ne se reçoit pas ; on se la donne : elle est la loi vivante au terme de l'effort. »

Une telle idée n'implique-t-elle pas alors cette question : l'égalité est-elle un droit commun à tous, si la liberté est l'apanage de ceux-là seuls qui paraissent se la conquérir ?

masse... et à se retirer à l'écart, cet *individualisme*... qui ne tarit d'abord que la source des vertus publiques, mais, à la longue, attaque et détruit toutes les autres et va s'absorber enfin dans l'égoïsme » (1). Sa conception de la liberté en soi est donc large et généreuse, elle rejaillit très loin : il a soif de sentir frissonner autour de lui « un véritable esprit d'affranchissement, le goût des grandes choses, la foi en nous et dans un espoir... » Son meilleur amour de la Révolution trouve là ses origines : il s'émeut au souvenir de ce temps « d'inexpérience sans doute, mais d'enthousiasme et de virilité, temps d'immortelle mémoire... où les Français furent fiers de leur cause et d'eux-mêmes... (2) » Il veut que ses concitoyens soient désintéressés, indépendants, héroïques, des hommes en un mot.

Cette passion de la liberte avait, chez lui, une autre raison encore. Tocqueville, comme Royer-Collard, était un autoritaire : grave et d'une rare sévérité de conscience, il désirait son lot d'influence admise, reconnue, et cela pour dire et accomplir, sans contrainte, ce qu'il estimait noble et juste. Il ne souhaitait, n'exigeait pas, du reste, que les lois permissent davantage. Toute pensée, toute parole qui tendait à franchir la limite qu'il avait fixée pour les autres comme pour lui-même, n'était pas loin de lui porter ombrage et de l'irriter : il avait l'horreur de la licence et l'effroi de toute audace un peu anarchique et tapageuse : il croyait autant à la nécessité de la tenue, de la discipline, qu'il détestait l'oppression, quelle qu'elle fût et d'où qu'elle vint. C'était un conservateur libéral qui aurait aimé vivre et lutter soit en 1790, soit en 1818 et s'y maintenir.

Enfin au plus profond de son âme, l'indispensable équi-

(1) Cf. *Op. compl.*, t. III, p. 167, *Démoc. en Am.*

(2) Cf. *Op. compl.*, t. IV, p. 307. Révol., t. VIII, p. 143 et suiv.

libre gardé, Tocqueville se croyait doué héréditairement et par lui-même de qualités précieuses, en vertu desquelles il se sentait étranger à toute basse suggestion.

L'effort qu'il accomplissait pour réunir en son être les qualités qu'il prisait le plus, le rehaussait à ses propres yeux, et il n'élisait spontanément que ses pairs : le reste des hommes n'était pas loin de s'étendre, autour de lui, comme une foule importune de parleurs énervants, de fripons ou de niais cupides et mystifiés, et si son christianisme l'obligeait à leur supposer une âme, il ne les suspectait et ne les craignait pas moins. La seule idée de leur domination le révulsait : qu'un seul individu, une caste ou tout un peuple lui imposât malgré sa volonté, une loi quelconque, il ne pouvait l'admettre : son désespoir du coup d'Etat en fournit une preuve éclatante : il est mort pour avoir trop ressenti la honte de la France silencieuse et satisfaite, sous un régime qui, lui, l'écrasait.

Le libéralisme de Tocqueville implique, par conséquent, autant d'orgueil que de générosité de cœur : mais si aristocratique soit-il, largement sociable, il ne recèle ni étroit égoïsme, ni réticence subtile.

Qu'on puisse opprimer, sacrifier un individu, des masses pour satisfaire un tyran épris d'art ou assurer le bonheur de générations lointaines (1), Tocqueville ne saurait l'imaginer ni le justifier. Que la liberté de pensée prévale sur la liberté politique (2) ; que les franchises civiles s'accom-

(1) Ce n'est pas Tocqueville qui aurait jamais écrit les pages de l'*Avenir de la Science* où Renan déclare raisonnable que des races entières paient, par la douleur, la réalisation de grandes choses. Cf. p. 317 et suiv. 522 et suiv.

(2) Renan lui impute une opinion contraire, mais il n'a pas justifié cette affirmation : le maître gardait d'ailleurs personnellement cette opinion : c'est le fond même de sa politique.

modent d'un despotisme éclairé ; que la sécurité, l'ordre publics compensent la négation des initiatives et des volontés, ce sont là des distinctions qu'il ignore ou repousse.

La liberté consiste, pour lui, autant à jouir de l'indépendance privée qu'à exercer une part de puissance nationale (1) : elle suppose, d'un côté, le droit d'être respecté dans sa personne, ses biens et propriétés, ses opinions, ses croyances, sa volonté d'agir, de s'élever, de réaliser son œuvre, d'apprécier enfin ses intérêts et de les régir à sa guise, sans violer les lois naturelles et sociales ; la faculté, d'autre part, d'accéder selon ses mérites, à l'électorat, à l'éligibilité, aux situations les plus hautes, au gouvernement : là est le principe de cette justice qui forme la borne du droit des peuples... « et la souveraineté d'une nation s'arrête devant cette vérité (2). »

Ainsi envisagée, la liberté se présente comme le bien essentiellement respectable, la condition de tous les autres bénéfices, l'unique moyen de travailler à notre bonheur et de l'atteindre, la cause primordiale aussi de la prospérité de la communauté ; et c'est par cette idée du lien qui existe, de l'harmonie qui doit s'établir entre l'intérêt de la masse et la satisfaction de l'individu que Tocqueville, en s'éloignant de l'école doctrinaire, se rapproche des penseurs du XVIII[e] siècle et des utilitaires anglais : il évoque Holbach et Bentham (3).

(1) « L'idée des droits n'est autre chose que l'idée de vertu introduite dans le monde politique ». Cf. plus loin. La distinction de Royer-Collard entre les droits civils, « ces droits que l'on possède par cela seul qu'on est homme » et ceux « qui se distribuent suivant les inégalités qu'il plaît à la Providence d'établir » lui semblait logique mais bien fragile.

(2) Cf. *Op. compl.*, t. II, p. 146-147.

(3) Cf. HOLBACH, *Système social*, t. I, p. 25-105 et suiv., t. II, p. 40 et suiv. La liberté générale est faite de l'harmonie des libertés individuelles. Cf. ADAM SMITH.

Faisant reposer classiquement le droit sur l'indépendance morale, sur la dignité de la personne humaine et l'égale possibilité, pour tous, de s'affirmer et de primer, Tocqueville considère ce droit comme inviolable et digne des plus sérieuses protections : le pacte social, le gouvernement ont comme principal objet d'en faciliter la jouissance et de veiller à son maintien.

Mais sans nier ailleurs, comme Bentham, la loi naturelle, Tocqueville se méfiait des conséquences excessives qu'on en pouvait tirer : il craignait la libre activité de penchants volontiers désordonnés. L'homme possède des instincts trop personnels et brutaux, à côté de tendances élevées, quasi divines : celles-ci seules (2) ne doivent pas être entravées par la législation.

Il y a ici une nuance qui nous rappelle de très loin Rousseau et Mme de Staël ; l'acte du législateur doit impliquer un souci de « moralisation » pour être salutaire ; il doit être non-seulement empreint d'équité, dégagé de passion, mais destiné encore à améliorer l'homme vis-à-vis de ses semblables, comme la collectivité vis-à-vis de l'individu : par là seulement se justifie, dans les relations sociales, l'intervention de l'Etat en faveur de l'égalité et de la justice.

On peut donc considérer l'individualisme de Tocqueville comme préférable à celui des derniers économistes et théoriciens politiques libéraux (2) ; il ne revêt pas un caractère aussi négatif.

A la suite des philosophes du XVIIIe siècle, mais avec une conviction plus élevée encore, Tocqueville estime néces-

(1) Bentham, *Traité de législation*, t. II, premières pages. N'oublions pas le duc de Broglie. Cf. *Correspondance avec Gobineau*, p. 13. Fourier, lui, faisait très justement la part aux passions désordonnées.

(2) Pour ces derniers. Cf. H. Michel, *Op. cit.* L. III, chapitre v. L. V. Ch. II.

saire un commun effort, une sorte d'entente collective pour stimuler le développement du plus grand nombre possible de personnalités et reconnaît à chacun le droit de compter sur cette aide ; voilà le vrai sens de son affirmation : « Le devoir, aussi bien que l'intérêt des hommes, est de se rendre utiles à leurs semblables ; la solidarité s'impose entre citoyens d'une même nation (1). » Il ne l'a malheureusement pas précisée d'une manière suffisante : l'organisation de l'Etat tendra bien à ce que « l'idée capitale de solidarité s'offre constamment présente, vive et impérieuse devant l'imagination de tous les membres du corps social (car il faut craindre que l'homme se trouve, sans cesse, ramené vers lui seul et se renferme dans la solitude de son propre cœur) », mais jusqu'à quel point et de quelle manière la collectivité doit-elle mettre les moyens dont elle dispose au service du développement des facultés individuelles, Tocqueville ne nous le dit nulle part.

Comme les autres libéraux, il ne doute pas que « chacun jouisse de droits indépendants de toute autorité», droits, non issus d'une convention entre les membres de la société, mais inhérents à la nature humaine et consacrés par la Déclaration de 1789 : il ne doute pas non plus que l'Etat, lui aussi, possède un certain nombre de droits propres, tirés de son existence particulière et que les actes de cet Etat soient inviolables au même titre que ceux des individus et qu'il y ait là enfin deux domaines qui se touchent, mais restent nettement séparés. Mais il ne va pas plus loin. Nous indiquerons ailleurs les moyens que Tocqueville propose pour réserver cette division ; nous sommes obligés de constater ici l'insuffisance d'une analyse juridique qui s'imposait.

(1) Cf. *Op. compl.*, t. III, p. 175 et suiv. p. 205 et suiv. *Démoc. en Am.* Il n'a pas dit que l'égoïsme et la sympathie sont les deux facteurs du progrès : tout ce qui précède porterait à croire qu'il le pensait.

Aussi bien affirmer que le droit naturel est la limite que l'Etat ne doit pas franchir et que la consécration de ce droit est le but vers lequel l'Etat doit tendre, c'est déjà renfermer deux idées très différentes dans une même proposition, l'une impliquant la poursuite de l'égalité absolue et l'autre le maintien ou du moins l'acceptation des inégalités de fait : c'est aussi négliger théoriquement la question, grosse de difficultés, des droits de l'individu sur l'Etat, la question non moins délicate du pouvoir d'intervention que l'Etat possède, pour favoriser la diligence ou plus simplement réserver les droits à la vie de ses membres (1).

N'insistons pas. Tocqueville n'ayant jamais développé sa pensée, nous risquerions de la déformer sans profit : au demeurant la souveraineté nationale expire, pour lui, devant l'activité individuelle que la société garantira et encouragera : voilà qui lui suffit et lui paraît la base de toute justice.

Certes, il n'a pas ignoré (supérieur en ce sens aux publicistes de 1789), que « l'effort intime de notre âme constitue le meilleur de notre individualité », et qu'il y a là « un intérêt incommensurable avec tout intérêt, quel qu'il puisse être ». Il se garde néanmoins de blâmer, comme Benjamin Constant, toute confusion du juste et de l'utile : socialement parlant, elle lui semble inévitable, peu haute mais claire et sûre, « car cette doctrine de l'intérêt bien entendu est de toutes les théories philosophiques, la mieux appropriée aux besoins des hommes de notre temps... C'est donc principalement vers elle que l'esprit des moralistes de nos jours doit se tourner ; alors même qu'il la ju-

(1) Cf. chez Target, Malouet, Mounier, Sieyès, les conséquences de la doctrine de Montesquieu, de Rousseau, de Kant : « l'Etat serviteur, le droit au travail, au secours, à la subsistance, etc.

gerait imparfaite, il faudrait encore l'adopter comme nécessaire » (1).

Et c'est à son avis désormais le seul moyen de soutenir les hommes par un idéal, si l'on peut employer ici un tel mot, de leur inculquer le respect de leurs semblables, de sauver la meilleure part de leur être, de protéger l'individu, de limiter l'action de l'autorité, c'est-à-dire des partis, du nombre : ainsi seulement Tocqueville croit par là renforcer et sauver l'idée très haute que la politique doit emprunter son principe à la morale.

La crainte, la défiance ne doivent donc pas constituer le fond des rapports de l'individu et du pouvoir. La société acquerra une force, une grandeur, en proportion, non des prérogatives qu'elle cherchera à s'arroger sur l'individu, mais des facilités mêmes qu'elle saura lui fournir pour développer ses mérites, son énergie.

Que si, du reste, cette préoccupation d'équilibrer l'intervention de l'Etat et les libertés particulières, sans croire celles-ci irrémédiablement compromises par une ingérence fréquente, n'était déjà la marque originale du libéralisme de Tocqueville (2), elle suffirait à le distinguer de la plupart des indépendants de son temps. « Avec un vif amour — un sens juste des nobles fins de la vie humaine, ces derniers ne laissèrent-ils pas hors de leurs prises non quelques questions entre tant d'autres, mais de toutes les questions relatives à la société, les plus difficiles, les

(1) Cf. *Op. compl.*. t. III, p. 205 et suiv. Comparer ceci à l'idée de S. Mill citée par Rémusat : *Pol. libérale*, p. 346. « Je regarde l'utilité comme jugeant en dernier ressort toutes les questions de l'éthique, mais l'utilité comprise dans le sens le plus large et fondée sur les intérêts permanents de l'homme considéré comme un être progressif ». Cf. *Correspondance avec Gobineau*. p. 7.

(2) De celui de Lamartine également.

plus complexes ? » Tocqueville n'encourt pas le même reproche.

Loin de croire que les effets sociaux de la Révolution française fussent épuisés, il avait senti nettement que l'égalité civile entraînerait, tôt ou tard, sous l'influence de notre esprit de logique à tout prix, l'égalité définitive des droits politiques, bien plus que les rapports d'économie sociale, dans un avenir proche, auraient tendance à primer de plus en plus tous les autres ; et les mots de justice, de pitié lui apparaissaient gros de conséquences graves.

« Que la Révolution ait été une révolution sociale, on ne le nie guère, écrivait Rémusat : comme telle, les caractères, de son œuvre peuvent ne pas plaire à tous, mais tous les reconnaissent pour ce qu'ils sont et *la question de fait est résolue de même par tout le monde* (1). »

« Le temps approche ou le pays se trouvera de nouveau partagé en deux véritables partis, disait au contraire Tocqueville. La Révolution française qui a aboli tous les privilèges et détruit tous les droits exclusifs, en a pourtant laissé subsister un : la propriété... (2) et les principales questions de la politique rouleront sur des modifications plus ou moins profondes à apporter au droit des propriétaires... Aussi, ajoutait-il, faire du sort matériel et intellectuel des classes inférieures, *l'objet principal des soins du législateur ;* diriger tout l'effort des lois vers l'allègement et surtout

(1) Cf. *Politique libérale*, p. 302, 1860. Cf. Royer-Collard ; comparer 1er Discours à propos des nouvelles lois sur la presse : « La démocratie n'a plus de conquêtes à faire : elle touche les colonnes d'Alcide ». BARANTE, *Op. cit.*, t. II, p, 137.

M. Janet nous paraît donc s'être trop avancé en écrivant : « M. de Tocqueville a cru que la révolution démocratique était inévitable, *ou plutôt qu'elle était faite...* » Cf. *Histoire de la Science politique*, t. II, p. 736.

(2) Cf. *Op. compl.*, t. IX, p. 516 et suiv. : fragment : *de la classe moyenne et du peuple.* Cette remarque est capitale.

la parfaite égalisation des charges publiques... assurer au pauvre... tout le bien-être compatible avec l'existence du droit individuel de propriété et l'inégalité des conditions..., intéresser d'une manière régulière et paisible les classes inférieures aux affaires, voilà le programme nouveau, car ce qui, en cette matière était honnêteté et justice, devient nécessité et prudence. » De plus, constate-t-il l'industrie (fait récent et capital) agglomère une multitude d'hommes dans le même lieu : elle établit entre eux des rapports. compliqués. Elle les expose à de grandes et subites alternatives d'abondance et de misère ; les travaux peuvent compromettre la santé et même la vie de ceux qui s'y livrent. Aussi la classe industrielle a-t-elle plus besoin d'être réglementée, surveillée que les autres classes, et il est naturel que les attributions du gouvernement croissent avec elle. Par suite le nombre des fonctions publiques, se multipliera, la science administrative se développera prodigieusement et le gouvernement centralisera son action en même temps qu'il agrandira ses prérogatives : « Ne nous étonnons donc pas si le pouvoir central vient à remplir de telle sorte la sphère des anciens pouvoirs, l'étend et la dépasse, s'il s'y meut avec plus d'agilité, de force, d'indépendance qu'il ne le faisait jadis. (1) »

La nécessité de la centralisation s'impose ainsi sur bien des points, Tocqueville l'admet : il ne craint pas de déclarer légitimes, indispensables tous les services que l'Etat peut rendre en matière de travaux publics « même spéciaux », d'instruction, d'épargne, de charité légale, de protection contre l'exploitation de l'homme par l'homme, d'assistance et de secours dans les cas de chômage dura-

(1) Dans une brochure de 1883, M. Brousse, socialiste, ne se montrera pas plus catégorique.

Cf. *Op. compl.*, t. III, p. 515 et suiv. *Démoc.*

ble (1), sans préjuger d'une forte concentration gouvernemental indispensable à un pays environné de monarchies menaçantes et fortement hiérarchisées.

Disciple des individualistes du XVIIIe siècle, il accepte donc le double principe que l'être humain, loin d'être un mineur dont la tutelle appartient à l'Etat, se présente vis-à-vis de la société comme un majeur qui doit « penser, prévoir et vouloir par lui-même » et que l'organisation politique se trouve dans l'obligation de le respecter, bien plus de l'encourager, de l'aider, et si Tocqueville, juridiquement, ne précise pas assez cette contribution de l'Etat à l'œuvre de chacun de ses membres, il en reconnaît l'utilité, bien plus la nécessité, et c'est là un point capital.

Aussi bien, après avoir ramené le bonheur à la liberté, puis proclamé l'égalité légale des personnes et la haute valeur de la conscience, telle que le christianisme et les philosophes spiritualistes la définirent, Tocqueville nous offre, pour son temps, au milieu des sentimentalités humanitaires alors courantes et devant l'étroitesse de certains libéraux fascinés par le principe de la moindre intervention, un rare exemple de clairvoyance et de vues pratiques.

II

Que notre indépendance soit aussi large qu'il se pourra et que l'Etat ne nous contraigne qu'afin de nous éviter des contraintes pires, que le but de la société soit la plus

(1) Cf. *Corresp. avec Gobineau*, p. 19 et *Op. compl.*, t. III, p. 508 et suiv., t. I, p. 159. Note : «... Le but principal d'un bon gouvernement est de produire le bien-être des peuples et non d'établir un certain ordre au sein de leur misère ». Cf. *Papiers inédits* également.

grande justice possible pour tous ses membres, dans la jouissance normale des droits naturels et politiques, voilà le terme de la pensée de Tocqueville.

« Je conçois, écrit-il dans une page fameuse de son *Introduction à la Démocratie en Amérique* (1), une société où tous, regardant la loi comme leur ouvrage, l'aimeraient et s'y soumettraient sans peine ; où l'autorité du Gouvernement étant respectée comme nécessaire et non comme divine, l'amour qu'on porterait au chef de l'Etat ne serait point une passion, mais un sentiment raisonné et tranquille. Chacun ayant des droits et étant assuré de conserver ses droits, il s'établirait entre toutes les classes, une mâle confiance et une sorte de condescendance réciproque aussi éloignée de l'orgueil que de la bassesse.

Instruit de ses vrais intérêts, le peuple comprendrait que, pour profiter des biens de la société, il faut se soumettre à ses charges. L'association libre des citoyens pourrait alors remplacer la puissance individuelle des nobles et l'Etat serait à l'abri de la tyrannie et de la licence...

Je comprends que, dans un Etat démocratique constitué de cette manière, la société ne sera point immobile ; mais les mouvements du corps social pourront y être réglés et progressifs ; si l'on y rencontre moins d'éclat qu'au sein d'une aristocratie, on y trouvera moins de misères ; les jouissances y seront moins extrêmes, et le bien-être plus général ; les sciences moins grandes et l'ignorance plus rare ; les sentiments moins énergiques et les habitudes plus douces ; on y remarquera plus de vices et moins de crimes.

A défaut de l'enthousiasme et de l'ardeur des croyances, les lumières et l'expérience obtiendront quelquefois des citoyens de grands sacrifices ; chaque homme, étant éga-

(1) Cf. *Op. compl.*, t. I, p. 12 et suiv.

lement faible, sentira un égal besoin de ses semblables, et connaissant qu'il ne peut obtenir leur appui qu'à la condition de leur prêter son concours, il découvrira sans peine que, pour lui, l'intérêt particulier se confond avec l'intérêt général.

La nation prise en corps sera moins brillante, moins glorieuse, moins forte peut-être ; mais la majorité des citoyens y jouira d'un sort plus prospère, et le peuple s'y montrera paisible, non qu'il désespère d'être mieux, mais parce qu'il sait être bien...

Si tout n'était pas bon et utile dans un semblable ordre de choses, la société du moins se serait approprié tout ce qu'il peut présenter d'utile et de bon, et les hommes, en abandonnant pour toujours les avantages sociaux que peut fournir l'aristocratie, auraient pris à la démocratie tous les biens que celle-ci peut leur offrir. »

Tocqueville traçait là, d'une pointe adoucie, le seul plan de société moderne qui lui parut acceptable : il ne devait certes pas manquer de le concevoir, au fond de son âme, avec une ironie d'aristocrate froide et grave ; mais certains périls lui semblaient trop menacer ce médiocre idéal même, pour qu'il ne s'efforçât pas de les dénoncer, avec l'espoir fragile qu'en les précisant sans défaillance, il contribuerait peut-être à les écarter.

Aussi bien son patriotisme ardent ne laissait-il pas d'élever encore cette préoccupation, déjà si haute ; il la justifiait pleinement : la perspicacité du sociologue, du politique se doublait de l'inquiétude extrême du citoyen : l'analyse se dépouillait de tout dilettantisme artificieux. Devant Tocqueville l'on se sent vraiment en face d'un homme de cœur qu'anime, qu'entraîne la passion de servir ce qu'il croit la meilleure cause : le bien, la force de son pays.

Il ne se faisait guère d'illusions sur nous cependant, et

nous jugeait sans complaisance, souffrant de nos fautes jusqu'à la douleur immodérée, à l'âcre désespoir, comme de celles d'un être bien-aimé (1). Ne transperce-t-il pas de l'enthousiasme et de la tristesse tout ensemble, à travers la claire intelligence des lignes suivantes, développées maintes fois :

« A-t-il jamais paru sur la terre une seule nation qui fut plus remplie de contrastes et plus extrême dans chacun de ses actes que la nôtre... faisant ainsi toujours plus mal ou mieux qu'on ne s'y attendait, tantôt au-dessous du niveau commun de l'humanité, tantôt fort au-dessus ;... le plus casanier, le plus routinier de tous les peuples quand on l'abandonne à lui-même et lorsqu'une fois on l'a arraché malgré lui à son logis et à ses habitudes, prêt à pousser jusqu'au bout du monde ; indocile par tempérament et s'accommodant mieux toutefois de l'empire arbitraire et même violent d'un prince que du gouvernement régulier et libre des principaux citoyens ; aujourd'hui l'ennemi déclaré de toute obéissance, demain mettant à servir une sorte de passion... trompant toujours ainsi ses maîtres... jamais si libre qu'il faille désespérer de l'asservir, ni si asservi qu'il ne puisse encore briser le joug ; apte à tout... adorateur du hasard, de la force, du succès, de l'éclat et du bruit plus que de la vraie gloire ; plus capable d'héroïsme que de vertu, de génie que de bon sens... la plus brillante et la plus dangereuse des nations de l'Europe et la mieux faite pour y devenir tour à tour un objet d'admiration, de pitié, de terreur, mais jamais d'indifférence (2) » ?

Indiscipline dans la pratique, manque d'équilibre et d'esprit politique, enthousiasme et envie, passion de l'éga-

(1) Cf. Toute la correspondance à partir de 1850.
(2) Cf. *Op. compl.*, t. IV, p. 310.

lité, conception batarde de la liberté, voilà pour Tocqueville les principaux traits du génie français, que rehaussent une fine et légère conception de la vie, une humeur frondeuse, combative qui se transforme vite en bravoure intrépide, un goût noble enfin pour les partis désintéressés (1).

Jugement sommaire par certains côtés. N'approfondissant pas suffisamment notre idée du droit, Tocqueville, bien qu'il l'eût mis ailleurs en relief, n'exaltait pas assez l'un de nos penchants essentiels, notre besoin immodéré d'indépendance, d'absence de contraintes, bon ou mauvais, qu'importe ici, mais réel non seulement pour nous-mêmes, mais pour les autres peuples, les autres races : il localisait trop au début de la Révolution cette ardeur bouillante à renverser les bornes, si nécessaires fussent-elles, les entraves, les servitudes, à exalter la liberté humaine comme une prérogative sublime, indiscutable et lui opposait notre frénésie d'égalitarisme avec une insistance systématique tant soit peu exagérée.

Thème fastidieux que notre amour pour l'égalité ! L'anglomanie de l'école libérale perpétua l'idée tenace que la liberté ne peut exister dans un pays d'égalité absolue. Outre-Manche, on a conservé longtemps l'esprit de hiérarchie féodale et crut atteindre la liberté, en dépit des inégalités et par l'inégalité même : en France, au contraire, toute inégalité se présente comme une raison de privilège et d'injustice, un manque de liberté, une distinction arbitraire entre deux personnes, et, comme le dit fort bien M. Fouillée « ne pas admettre au-dessus de soi des prérogatives, des passe-droits, des castes, c'est avoir après tout, le sentiment de la dignité humaine comme respectable en soi au même titre que chez les autres... et

(1) Cf. particulièrement : t. IV, *anc. rég. et révol. passim.*

les législateurs de 89, en établissant l'égalité du droit pour tous, voulaient par cela même sauvegarder la liberté de tous (1)... »

Mais ce qui semble particulièrement déplorable pour Tocqueville et gros de conséquences, c'est l'irritante facilité avec laquelle nous tendons à nous consoler dans une égalité factice et trompeuse (prétendue reconnaissance « en principe » de notre indépendance) de la liberté absente (composé d'avantages collectifs, de garanties personnelles).

L'égalité seule ne saurait suffire en effet ; bien plus, elle est à craindre, à repousser comme un fait social qui ne joue qu'un rôle politique secondaire et sur lequel s'édifient sournoisement les deux plus abominables despotismes qui soient : celui d'une foule sans responsabilité ou celui d'un César, d'une république à la Robespierre ou d'un empire à la Napoléon.

Cette idée chère à Tocqueville ne contient rien d'original, et Benjamien Constant l'avait développée déjà (2). « Je pense, réprend-il sans cesse, que les peuples démocratiques ont un goût naturel pour la liberté : livrés à eux-mêmes, ils la cherchent, ils l'aiment... Mais ils ont pour l'égalité une passion ardente, insatiable, éternelle, invincible ; ils veulent l'égalité dans la liberté, et s'ils ne peuvent l'obtenir, ils la veulent encore dans l'esclavage : ils souffri-

(1) Cf. Fouillée. *Op. cit.*, chap. v : *l'esprit français et l'idée de droit.* Tocqueville, au reste, l'a dit : « l'esprit français est de ne pas vouloir de supérieur; l'esprit anglais, de vouloir des inférieurs : c'est de part et d'autre de l'orgueil... D'où vient ceci ? l'orgueil français .. est l'orgueil ne faisant point ce qu'il désire, mais réduit à un pis aller... Le Français pour être quelque chose a dû détruire ce qui était au-dessus de lui ». Cf. *Op. compl.* t. VIII, p. 360.

(2) Cf. *Principes de politique :* premières pages. *Op. cit.* Nous n'insisterons pas d'ailleurs, tant le développement nous paraît naturel et d'une conception courante.

ront la pauvreté, l'asservissement, la barbarie, mais ils ne souffriront pas l'aristocratie (1). »

Lisons « la France » aux lieu et place de « peuples » et nous saurons exactement ce que pensait Tocqueville.

A ses yeux, la seule Démocratie possible devait emprunter les traits d'un état social, où personne ne pourrait exercer un pouvoir tyrannique, et où tous demeureraient parfaitement libres, se trouvant civilement égaux. Or, en France, plus que dans un autre pays, Tocqueville estimait « que l'égalité prend trop souvent le pas sur la liberté », et que l'on ne témoigne d'un goût si prononcé à l'égard de la première, que parce que l'on se sent impropre aux efforts que la seconde exige. Défaillance funeste dont il n'a pas laissé d'aller chercher très loin, aux origines mêmes de notre histoire, certaines causes essentielles.

Il avait écrit que la tendance à *l'égalité des conditions*, *la démocratie* se présente comme un fait préparé de tout temps, providentiel, un mouvement organique et continu, aussi nécessaire qu'une évolution vitale et contre lequel il serait vain d'essayer de lutter, de réagir, car toute tentative, dans ce sens, irait à l'encontre de la volonté de Dieu même et n'engendrerait que des maux incalculables.

« Ce mouvement graduel... échappe à la puissance humaine : tous les événements comme tous les hommes servent à son développement... et ceci n'est pas particulier à la France. De quelque côté que nous jetions nos regards, nous apercevons la même révolution qui se continue dans tout l'univers chrétien (2). »

A quelles raisons tenait donc, pour lui, cet extraordinaire phénomène ?

(1) Cf. *Op. compl.*, t. III, p. 165. *Dém. en Am.*

(2) *Op. compl.* t. I, Introd. p. 2 et suiv. p. 71.

Tocqueville a négligé d'en signaler l'une des plus considérables : le besoin que les peuples ressentirent de se centraliser au cours des luttes qu'ils soutinrent entre eux. Il n'a pas précisément méconnu cette cause, mais il ne l'a pas indiquée : l'idée de défense nationale qui ne cessa de le préoccuper au XIXe siècle, semble lui avoir paru très relative dans l'ancienne France : c'est là presque un oubli.

Enumérons simplement les autres motifs (1) : ascension des roturiers par l'accroissement des fortunes et des entreprises commerciales ou financières, division de la propriété, participation aux affaires administratives, talent littéraire et artistique, affranchissement intellectuel, décadence des nobles, faiblesses, fautes des monarques, goût excessif de l'uniformité. Deux faits signalés par Tocqueville méritent cependant une plus ample considération.

« L'avènement de la Démocratie, c'est l'avènement de l'époque évangélique » écrivait Lamartine en 1834. Et un peu plus tard : « La pensée sainte et divine de la Démocratie et de la Révolution française, n'est qu'une émanation de l'idée chrétienne appliquée à la politique (2). » Tocqueville, pour n'avoir pas dans une formule si brève renfermé cette idée, bientôt banale, n'a pas manqué de l'indiquer plusieurs fois très clairement : « Le christianisme... changea la position relative qu'occupaient entre elles les vertus (3) : les vertus douces étaient les der-

(1) Cf. plus haut, p. 106.

(2) Cf. *La France parlementaire*, t. III, p. 379, citée par H. Michel, *op. cit.* p. 327. G. Sand et toute l'école socialiste de 1848 ont développé, remâché cette affirmation. Cependant, nous voyons Flaubert (Cf. *Correspondance*, t. III, p. 364) en 1868, lorsqu'il écrivait l'*Education sentimentale*, « découvrir » le christianisme dans le socialisme. L'idée aurait-elle été si incertaine encore ?

(3) Voilà une indication intéressante : nous pensons à Nietzsche et à son *échelle des valeurs*. La lettre est écrite à Gobineau en 1843. Si l'on rapproche certaines scènes de *la Renaissance*, de la *Généalogie de la mo-*

nières ; il les plaça avant toutes autres... Le clergé ouvrit ses rangs à tous, au pauvre et au riche, au roturier et au noble : l'égalité commença ainsi à pénétrer par l'Eglise... Le monde moderne a repris les notions qui composent la morale du christianisme (1) ».

Il est singulier toutefois que notre publiciste n'ait pas développé davantage les conséquences de cette observation ni montré dans un ordre d'idées assez proche, remarquons-le en passant, combien notre système de gouvernement se trouve imprégné des traditions administratives ecclésiastiques.

Mais Tocqueville fit preuve d'un sens historique plus aiguisé, d'une plus réelle perspicacité, lorsqu'à plusieurs reprises, il signala une autre influence capitale dans l'élaboration du sentiment d'égalité ; celle des légistes. Après avoir travaillé sans relâche, dit-il en substance, à ruiner la noblesse au profit du trône, servi les vues despotiques des rois avec une facilité singulière et un art infini, cette classe contribua puissamment à renverser la monarchie française en 1789 « moins parce que ses membres avaient étudié les lois, que parce qu'ils ne pouvaient concourir à les faire. Naturellement portés par leurs goûts... vers le prince, ils le furent naturellement vers le peuple par leur intérêt.

— Ainsi, ils aimaient le gouvernement de la démocratie, sans partager tous ses penchants et sans imiter toutes se faiblesses, double cause pour être puissants par elle et sur elle (2). »

rale, on ne manquera pas de faire une comparaison. Gobineau par ailleurs doit son idée des deux humanités (conquérants, vaincus) à Boulainvilliers, et Nietzsche n'a-t-il pas lu Gobineau ?

(1) Cf. *Op. Compl.* t. I, Introd. p. 3 et *Correspondance avec Gobineau*, p. 8.

(2) Cf. *Op. Compl.* t. II, p. 169 et suiv. *Démoc. en Am*, t. VIII, p. 39, *Mélanges*, p. 206 et suiv. etc. Il a là le souvenir d'Aug. Thierry.

Ne distinguant jamais clairement, comme Taine et Renan, ce qu'il y avait de romain dans leur conception (1), Tocqueville sut démonter néanmoins leur influence et leur œuvre, toutes deux en réaction contre les principes d'individualisme (il n'a pas dit non plus « germanique ») de souveraineté indépendante et de libertés provinciales. « Agents actifs de révolution, ennemis d'autant plus dangereux de l'aristocratie qu'au-dessous d'elle par leur richesse et leur pouvoir, ils étaient indépendants d'elle par leurs travaux et se sentaient à son niveau par leurs lumières, lorsque *le riche, le noble et le prince* furent exclus du gouvernement, eux, y arrivèrent de plein droit. » L'idée était nouvelle (2).

Cette caste, en effet, comprenant une nuée de commis, de philosophes, d'écrivains, de rhéteurs formait bien, dès Louis XV, une société toute puissante, la bourgeoisie administrative. Automatiquement, par fonction naturelle, au profit du roi sans doute, mais surtout pour s'élever elle-même, s'affermir dans ses attributions diverses, elle s'était emparée de l'Etat, confisquant spontanément les pouvoirs locaux et féodaux, et intervenant à tout propos dans les moindres détails de la vie nationale ; elle se trouva ainsi maîtresse absolue en face de son monarque, qu'elle finit par chasser avec la masse des nobles qu'elle enviait et haïssait : elle détourna dès lors à son profit, la tendance

(1) Cf. pourtant la phrase suivante, « les Romains nous ont conquis deux fois : une fois par leurs armes, une autre, par leurs lois ». t. IX, p. 80 et quelques notes sur l'Empire. (*Mélanges,* p. 205 et suiv.) qui nous laisseraient croire volontiers cependant que cette idée ne lui était pas étrangère : du reste nous la trouvons déjà chez beaucoup d'écrivains antérieurs à Tocqueville : Herder, *Philosophie de l'Histoire de l'Humanité*, t. III. Aug. Thierry, *Op. cit.*, etc. En ce qui concerne Taine, Cf. *Op. cit.*, t. IX, p. 80 et suiv., 220 et suiv. ; Renan, *Philosophie de l'Histoire contemporaine*, vingt premières pages.

(2) C'est M. Georges Sorel qui l'a pleinement développée, cf. *Op. cit. passim*. Cf. Tocqueville, *Op. compl.*, t. IV, p. 203 et suiv. et t. IX, p. 70.

libérale égalitaire de la Révolution, se hissa au pouvoir, imprégnée des méthodes du précédent système, conquit le gouvernement au nom de la souveraineté du peuple et reconstitua une société selon ses vues, que Napoléon n'eut qu'à domestiquer et perfectionna.

Tocqueville ne se leurrait pas. L'influence de cette classe et de son esprit sur notre nation, déjà trop portée à l'égalitarisme, par haine du privilège, ne semblait avoir suscité en matière gouvernementale et politique que de fâcheux penchants pour une réglementation étroite, tracassière, qui paralyserait de plus en plus les initiatives, induirait chacun à s'en rapporter complaisamment à l'Etat et conférerait une autorité exorbitante à la puissance publique, surchargée d'attributions inutiles.

Les doctrinaires et les libéraux indépendants avaient déjà connu semblable préoccupation, mais ils se trompaient lorsqu'ils faisaient peser sur la Révolution et l'Empire la responsabilité de ces pratiques « hypercentralisatrices ».

En Amérique, loin de « découvrir », comme beaucoup de ses contemporains, « une société, une civilisation primitives », Tocqueville s'était parfaitement rendu compte qu'il se trouvait en face de la plus ancienne démocratie des temps modernes.

Pour échapper aux vexations, aux persécutions de l'Église établie et d'une aristocratie intolérante, les puritains avaient fui jadis outre Atlantique, pour y établir leur culte et leur république. Là, aussi jaloux d'indépendance que d'égalité, ils conservèrent toutes les franchises qui existaient déjà dans la mère-patrie. La démocratie semblait donc, depuis ses origines, livrée chez eux à sa pente naturelle, et Tocqueville s'était efforcé de le prouver, considérant et pesant avec angoisse les différences profondes qui séparaient les Etats-Unis de notre pays.

Il fit donc preuve, ici encore, d'un sens historique très supérieur à celui de ses maîtres.

Des trois gouvernements, qui se divisaient la France avant la Révolution, le gouvernement central, c'est-à-dire « le roi et son conseil, menant la France par les ministres et les intendants, l'administrant, la réglementant, la faisant servir et la faisant payer », avait fini par absorber les deux autres, d'une part le gouvernement féodal qui, ne s'exerçant plus qu'irrégulièrement, imposait des servitudes locales, des taxes, des gênes et des humiliations plutôt que des sujétions, embarrassait, encombrait, irritait, et de l'autre, les institutions, tant municipales que provinciales, très réduites et précaires.

Quand la Révolution survint, la centralisation française, Tocqueville le démontra, existait depuis deux siècles et ne trouvait pour la limiter que quelques rares vestiges de pouvoirs autonomes; et brusquement, la Constituante se pressa de les anéantir sous le couvert de la monarchie.

Depuis les derniers Capétiens la politique des fonctionnaires royaux n'avait, en effet, tendu dans un effort constant qu'à un but (1), l'unité française; l'Etat nivela tout. Ne voyons-nous pas la tutelle, la justice administrative déjà imposées, les fonctionnaires protégés contre les sujets par une juridiction spéciale, la commune asservie, Paris dominant la France, les places faisant l'objet de toutes les convoitises et les ministres les distribuant à la faveur et au hasard des intrigues?

Les hommes de la Révolution, en achevant de ruiner tous les vestiges de souverainetés seigneuriales et locales, ne firent que renforcer le gouvernement central et ils

(1) Saint Louis seul rendit des ordonnances, qui avaient pour but de limiter les entreprises de ses officiers sur les prérogatives des villes; elles restèrent d'ailleurs inefficaces. Cf. M. Faguet, *Op. cit.*, p. 90.

n'imaginèrent pour limiter celui-ci, le surveiller, le contrôler que l'institution à ses côtés d'une Chambre unique bientôt omnipotente et négligèrent de ménager à l'initiative personnelle, municipale ou provinciale comme aux minorités, des conditions d'activité, des garanties essentielles.

Certes Tocqueville ne reniait pas l'œuvre de la Constituante et de la Convention. Pour avoir supprimé la noblesse qui n'était plus qu'une caste inutile, pour avoir réduit à néant les accaparements territoriaux du clergé, débarrassé le sol des charges lourdes et non rachetables qui entravaient, paralysaient l'agriculture, pour avoir émancipé l'industrie, établi l'uniformité de l'impôt, pour avoir surtout voulu permettre aux individus de s'élever, de grandir librement et délivré l'homme, jusqu'à l'excès, de mille entraves, la Révolution, quelque discutable que soit, dans les détails, sa volonté de réforme sociale, ne lui en paraissait pas moins digne d'amour et de respect. Si cette sympathie néanmoins revêtait l'apparence d'une admiration profonde, d'une foi même (1), elle n'excluait pas des réserves nombreuses. Tocqueville ne laissait pas de faire maintes constatations amères sur l'insuffisance de l'œuvre accomplie et sur les fautes commises.

« Dans la protestation vigoureuse et heureuse, qu'ils ont élevée en faveur de l'individu, les publicistes révolutionnaires ont trop ignoré... ce qui constitue l'individualité, c'est-à-dire l'effort libre et intime de l'âme sur elle-même... les institutions furent abolies, mais l'âme des hommes ne fut pas changée (2). »

Tocqueville le savait : c'était son regret, son effroi et

(1) Cf. Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis*, cité par M. d'Eichthal. *Op. cit.*, p. 25. « Abolies dans leur forme, non dans leur esprit » faut-il entendre.

(2) Cf. H. Michel, *Op. cit*, p. 95 et Emile Montegut, *Libres opinions*, p. 204 cité.

quand le 2 Décembre vint lui fournir une nouvelle preuve de cette vérité, il se désola.

Il venait d'exposer quelques mois auparavant, dans quelques pages inédites (1), comment les Français purent et pourront toujours tenir aux bénéfices de la Révolution sans se soucier de la liberté politique : à la fin du Directoire, par exemple, c'était à qui ne voudrait conserver que les biens repris sur le clergé et les émigrés, l'égalité civile et l'uniformité administrative, une démocratie centralisée en deux mots, produit de deux siècles de gêne et brutalement acquise. Or, dut conclure Tocqueville, nous n'avons guère changé depuis.

La sagesse ne voudrait-elle pas alors, que nous n'envisagions jamais sous une lumière empruntée l'idéal de notre race ? Tout parallèle avec les Anglo-Saxons n'était-il pas stérile ? Il y a là, en nous, un sentiment que les traditions confirment, et que nous devons accepter. Tocqueville le reconnaissait, mais il n'en garda pas moins, sa vie entière, un regret superflu : celui de sentir ses compatriotes loin de cette sorte « d'indépendance à l'anglaise » qu'il aimait et imaginait du reste un peu trop complaisamment hors de de la réalité immédiate.

On ne peut méconnaître avec lui toutefois, que « pour avoir passé le niveau sur les hommes » et achevé de détruire ce qui restait de privilèges, la Constituante et la Convention rendirent l'action de l'Etat plus directe et plus forte, et si elles ont accompli cette œuvre capitale d'affranchir l'individu d'innombrables gênes et « de lui conférer sa vraie grandeur », elles l'ont laissé dénué devant une puissance formidable, sans lui fournir les moyens de défendre sa liberté et d'en prendre le goût vivace.

Aussi la tyrannie d'un seul put et pourra toujours s'éle-

(1) Cf. *Op. Compl.* t. V, p. 259 et suiv.

ver sur cette base démocratique. « Mesusant d'un droit et d'un intérêt sacrés, le droit et l'intérêt du plus grand nombre (ce qui paraît extraordinaire de la part d'un gouvernement qui puiseson origine (au moins supposée), dans l'élection populaire et ce qui cependant est vrai), Napoléon n'acheva-t-il pas de reconstituer et de façonner un pouvoir plus étendu, plus détaillé... que celui qui fut exercé par aucun de nos rois (1) ? »

Tocqueville ne niait certes pas que « ce travail de concentration du pouvoir, d'amalgame de toutes les parties, de formation d'un corps compacte et homogène, n'ait eu... pour résultat de faire de la France, jusqu'au moment où son exemple a été imité par tout le continent, la dominatrice de l'Europe; de Paris l'école de la civilisation... » Mais « la même cause produisit d'une part la grandeur de Louis XIV, de la Révolution et de l'Empire... et de l'autre la compression grossière de la liberté humaine (2)... » dilemme cruel que beaucoup avaient déjà plus ou moins entrevu, mais dont le premier, Tocqueville eut la perspicacité de faire remonter la cause aux origines mêmes de l'Etat moderne : toute l'école libérale, Taine et Renan ne firent que reprendre et développer sa pensée (3).

« Nous avons vu la vieille société périr et avec elle cette foule d'institutions domestiques et de magistratures indépendantes qu'elle portait dans son sein... La Révolution n'a laissé debout que les individus : la dictature qui l'a terminée a consommé sous ce rapport son ouvrage : elle a dissous jusqu'à l'association pour ainsi dire physique de

(1) Cf. *Op. Compl.* t. VIII, p. 205 et suiv.

(2) Cf. *Op. compl.,* t. VIII, p. 190.

(3) Cf. Prévost-Paradol, *France nouvelle,* Laboulaye, *Le Parti liberal,* Taine, *Op. cit.* Renan, *Philosophie de l'histoire contemporaine,* etc. Celui-ci prend à partie tantôt la Révolution et l'Empire seuls, tantôt l'ancien Régime.

la commune, elle a dissipé jusqu'à l'ombre des magistratures dépositaires des droits et vouées à leur défense... spectacle sans exemple... De la société en poussière est sortie la centralisation ! » disait, avec ses contemporains, Royer-Collard en janvier 1822 (1).

Tocqueville, lui, devait bientôt rectifier cette affirmation trop étroite : « Quand la Révolution survint, on aurait vainement cherché dans la plus grande partie de la France, dix hommes qui eussent l'habitude d'agir en commun d'une manière régulière et de veiller eux-mêmes à leur propre défense : le pouvoir central seul devait s'en charger, de telle sorte que ce pouvoir central étant tombé des mains de l'administration royale dans celles d'une assemblée irresponsable et souveraine, puis d'un despote, ne trouva rien devant lui qui pût l'arrêter... Le tout ne composait plus qu'une masse homogène dont les parties n'étaient plus liées (2). »

Certes, il y a là mieux qu'une correction de détail, mais bien un élargissement considérable du point de vue historique même.

N'acceptons toutefois qu'à demi de telles critiques.

Ce que les Français de 1789 voulurent surtout avec passion, c'était changer non seulement leur propre destinée, mais introduire dans le monde, quelques principes nouveaux de gouvernement, capables de préparer le bonheur d'une humanité nouvelle.

L'entreprise était folle, disproportionnée aux réalités, mais grandiose malgré tout. Que d'autres énumèrent les injustices qu'elle laissa subsister, les destructions inutiles qu'elle causa, les crimes auxquels trop souvent elle aboutit : nous préférons apprécier ses bienfaits plus nombreux que ses maux.

(1) Cf. Barante, *Op. cit.*, t. II, p. 130, 131.

(2) Cf. *Op. compl.*, t. IV, p. 304-305. Anc. Rég. et Révol.

Cependant la Révolution continue, crise poignante et douloureuse. La France en souffre; si toutefois nous retrouvions l'énergie nécessaire pour interdire que, sous l'action d'un parti égoïste, certaines imprudences, certaines faiblesses, des haines coupables n'égarassent indéfiniment les bons vouloirs, malgré nos erreurs et nos fautes, l'heure serait encore lointaine, où notre patrie devra expier son idéalisme trop généreux.

Mais précisons davantage les sentiments de Tocqueville sur la démocratie elle-même.

III

« Les mots démocratie, gouvernement démocratique ne peuvent vouloir dire qu'une chose suivant la vraie signification des mots : un gouvernement auquel le peuple prend une part plus ou moins grande. Son sens est intimement lié à l'idée de la liberté politique... (1) » précise-t-il dans une note sur la Constituante, note qui nous permet de relier sa pensée aux principes individualistes de la fin du siècle précédent.

Sans accepter comme intangible le culte de la raison, « qui constitue le principe de la souveraineté populaire », ni tomber dans l'exagération des théocrates (2), qui mé-

(1) Cf. *Op. Compl.*, t. VIII, p. 185 ; comparer à cette phrase de Royer-Collard : « A travers beaucoup de malheurs, l'égalité des droits (c'est le vrai nom de la démocratie et je le lui rends) a prévalu... » La conception de Tocqueville est plus large, car Royer-Collard n'entend là que l'égalité civile.

(2) Bien qu'il n'ait jamais rien précisé à ce sujet, Tocqueville ne pourrait-il pas être rapproché parfois, au point de vue doctrinal s'entend, de J. de Maistre quand celui-ci affirme que jamais le rôle de la Providence n'apparaî plus grand et celui de l'homme plus humble que dans les grandes Révolutions ; de Bonald aussi lorsque celui-ci affirme

prisent la volonté humaine et proclament notre incapacité à fonder un gouvernement, à établir une loi, Tocqueville, tout en tenant compte de l'excellence des traditions, professe pour « la grandeur de l'homme en soi » un respect qui lui rend odieuse l'idée d'un pouvoir constitué et fonctionnant sans l'assentiment ni le contrôle de tous ou du moins de la partie éclairée de la nation. Il craint au même degré la monarchie et la démagogie absolues : mais s'il estime la souveraineté du peuple conciliable avec un ordre public normal, il la veut endiguée, canalisée, car il s'effraie secrètement de la sentir, par nature, tyrannique et aveugle.

Jamais sur ce point il ne s'est expliqué à cœur ouvert : il flottait entre le besoin d'autorité, par horreur de l'anarchie, et le désir « du plus de démocratie possible », par libéralisme : « Si je descendais tout au fond de ma pensé, ne découvrirais-je pas que ma raison veut en général un pouvoir royal plus fort et que chaque fois que ce pouvoir s'exerce, la haine et le mépris que j'ai pour nos maîtres, m'entraînent à restreindre ce pouvoir (1) ?... » écrivait-il, un jour, en marge d'un discours.

Que ce fût Louis-Philippe ou Napoléon III, une faction de démagogues ou tels ou tels politiciens, tous, par leurs procédés mêmes, suscitaient chez lui une antipathie profonde. Question d'humeur personnelle et de susceptibilité trop souvent justifiée du reste par les faits. Les tendances conservatrices n'en constituaient pas moins, il semble, chez Tocqueville le courant le plus persistant, sinon

que dans la société il n'y a pas de droits, mais des devoirs (ceci atténué chez notre auteur) ; de Burke même, en remontant plus haut, qui donne une origine divine à l'Etat ? Tocqueville connut Ballanche, et Ballanche, c'est à lui seul l'école théocratique « libéralisée. »

(1) Cf. *Papiers inédits*. M. Antoine Redier publiera une sorte de confession autographe de Tocqueville aussi explicite : « passion de l'ordre, haine de toute anarchie, de tout mouvement populaire, etc.. »

le plus visible, car, mêlée de crainte, une colère le saisissait parfois de voir s'affermir chez les peuples modernes « le sentiment d'antihiérarchie et d'envie », sentiment qu'il jugeait contraire à la liberté, propre à enfanter sinon le plus cruel, du moins le plus lourd des despotismes et plat, écœurant dans son affirmation brutale : « Personne ne connaîtra une meilleure ou une plus mauvaise fortune que moi ! »

Or « l'origine populaire, qui nuit souvent à la bonté et à la sagesse de la législation, contribue singulièrement à sa puissance. Il y a dans l'expression des volontés de tout un peuple une force prodigieuse. Quand elle se découvre au grand jour, l'imagination même de ceux qui voudraient lutter contre elle, en est comme accablée » (1) ; raison amplement suffisante pour craindre cette puissance capable des pires emportements et dont le principal ressort est moins le désir de justice que l'envie.

Envie que rien n'excuse, (nous ne disons pas n'explique), sinon le bas égoïsme de ceux qui la suscitent contre eux-mêmes : Tocqueville en manifesta toujours l'horreur, le fier dégoût et son antipathie latente pour l'égalité n'a pas d'autre cause.

Ce sentiment de jalousie, de méfiance haineuse à l'égard de toute supériorité (2), l'irrite comme portant une nation à ne supporter aucune contrainte, aucune obligation de déférence et de respect, « à immatérialiser le despotisme » (3) à s'enchaîner « sous l'influence d'une passion

(1) Cf. *Op. Compl.*, t. II, p. 127. *Dém. en Am.*

(2) *Conversations avec Nassau Senior*, déjà citées, p. 247. « Egalité est un mot pris pour envie ». Cf. *Op. compl.*, t. II, p. 49. Il disait à Gobineau : «... Pour mon compte je ne connais rien de plus doux que le sentiment de l'admiration, quand il est possible. »

(3) Cf. *Op. compl.*, t. III, *in fine*.

timide et honteuse que l'on n'ose pas avouer (1) » et dont néanmoins l'action se fait partout sentir.

Tocqueville se trouve froissé ainsi dans son besoin de délicatesse, de correction, dans son simple bon sens. « L'inégalité ne vient-elle pas de Dieu et l'homme saurait-il empêcher qu'elle se retrouve toujours... ? Le Créateur l'a voulue et c'est *la loi seule qui nous donne des moyens égaux.* »

Aussi s'effraie-t-il en face de cette tendance incoercible et, qui plus est, dominante : liberté signifierait-elle inégalité pour les vrais démocrates ?

« Non... Une passion mâle et légitime... excite les hommes à vouloir tous être forts et estimés. Cette passion tend à élever les petits au rang des grands... Il se rencontre malheureusement dans le cœur humain un goût dépravé pour l'égalité qui porte les faibles à vouloir attirer les forts à leur niveau. » Coupant court cependant, Tocqueville ajoute : « Ce n'est pas que les peuples, dont l'état social est démocratique, méprisent naturellement la liberté ; ils ont au contraire un goût instinctif pour elle. La liberté toutefois n'est pas l'état principal et continu de leurs désirs ; ce qu'ils aiment d'un amour éternel c'est l'égalité ; ils s'élancent vers la liberté par impulsion rapide et par efforts soudains, et s'ils manquent le but ils s'y résignent ; mais rien ne saurait les satisfaire sans l'égalité et ils consentiraient plutôt à périr qu'à la perdre (2). »

(1) Se rappeler La Rochefoucauld sur l'envie. Maxime XXVII. « Vous signalez le même danger... (démocratie), vous persistez à le regarder comme le développement inévitable, une conséquence irrésistible d'un certain degré de civilisation : ce point de vue qui est constamment le vôtre, je ne l'admettrai pas sans réserve, » (l. inéd. de Molé. Juillet 1835). Molé lui n'hésite pas : il écrit *danger*.

(2) Cf. *Op. compl.*, t. I. p. 91. *Dém. en Am.* M. H. Michel a rapproché très justement ces idées de celles que B. Constant exprime dans sa

Néanmoins, conclut-il, toutes les invectives, toutes les colères resteront vaines : « la Démocratie est un état nécessaire » et l'œuvre la plus utile comme la plus sage, qu'un honnête homme puisse entreprendre, « consiste à dire rudement sur elle la vérité, à ne pas la flatter et à s'appesantir particulièrement sur les mauvaises tendances qu'elle fait naître afin d'empêcher nos contemporains de s'y livrer... » (1)

« La démocratie a besoin d'amis tels que vous : ce serait un triste spectacle que de voir les maximes qui ont précisément pour dessein d'élever l'humanité tout entière, n'aboutir qu'à son abaissement et la médiocrité de tous prendre la place de la supériorité privilégiée de quelques-uns... La pente vers le bas est bien forte et les moyens de retenir sur cette pente sont bien faibles. Vous êtes de ceux qui se sont voués à ce rude travail », écrivait Guizot à Tocqueville en mai 1840 et plus tard : « Vous jugez notre temps sans vous en séparer : vous le redressez sans l'offenser : vous lui apprenez ce qu'il ignore en vous rattachant toujours à ce qu'il pense. Entre le présent et le passé vous renouez le fil sans rétrograder... et vous savez complaire à votre public sans le flatter (2). »

L'honneur de Tocqueville est, en effet, d'avoir très impartialement cherché à instruire et avertir ses semblables, à leur enseigner ce que l'instinct égalitaire comporte d'inconvénients comme d'avantages : et signaler ceux-ci avec franchise, dénoncer ceux-là sans violence, quarante-cinq

brochure : *De la liberté des anciens comparée à celle des modernes*, pp. 556, 7, 8. *Op. cit.*, Ed. Laboulaye.

(1) Cf. *Op. compl.*, t. V, p. 315, p. 425, t. VI, p. 94, t. VII, p. 177.

(2) *Lettres inédites*. Fragments. La deuxième lettre n'est pas datée : elle doit concerner l'*Ancien Régime*.

ans seulement après la Révolution, nous semble, pour un homme de 1830 issu d'une classe réactionnaire, tout ensemble exceptionnel, original et plein de courage.

Il faut vraiment toute l'injustice présente pour méconnaître la contribution capitale d'un livre comme la *Démocratie* à la pensée politique moderne. Bien des idées banales aujourd'hui, naguère exploitées comme neuves par nos maîtres intellectuels, se rencontrent déjà couramment dans cette œuvre qu'on lit à peine ; idées si banales même que nous nous garderions d'en esquisser l'analyse : quelques citations suffiront amplement à les résumer.

« S'il vous semble utile de détourner l'activité intellectuelle et morale de l'homme sur les nécessités de la vie matérielle, et de l'employer à produire le bien-être ; si votre objet n'est point de créer des vertus héroïques, mais des habitudes paisibles, et si vous préférez trouver moins de grandes actions, à la condition de rencontrer moins de forfaits ; si au lieu d'agir dans le sein d'une société brillante, il vous suffit de vivre au milieu d'une société prospère ; si enfin l'objet principal d'un gouvernement n'est point, suivant vous, de donner au corps entier de la nation le plus de force et le plus de gloire possible, mais de procurer à chacun des individus qui le composent le plus de bien-être et de lui éviter le plus de misère, alors égalisez les conditions et constituez le gouvernement de la démocratie... La démocratie certes ne donne pas au peuple le gouvernement le plus habile, mais elle fait ce que le gouvernement le plus habile est souvent impuissant à créer : elle répand dans tous le corps social une inquiète activité... qui n'existe jamais sans elle et qui, pour peu que les circonstances soient favorables, peut enfanter des merveilles. Là sont ses vrais avantages (1). »

(1) Cf. *Op, compl.*, t. II, pp. 135-136. *Dém. en Am.*

Elle en possède d'autres : elle dépose au fond de l'esprit et du cœur de chaque homme la notion obscure et le penchant instinctif de l'indépendance politique, préparant ainsi le remède au mal qu'elle fait naître. L'existence des hommes devient plus longue, leur propriété plus sûre, presque tous les extrêmes s'adoucissent et s'émoussent : il y a moins de perfection, mais plus de fécondité dans les œuvres. « Tous les liens de race, de classe, de patrie se détendent ; le grand lien de l'humanité se resserre (1) »...

Pacifique, en haine d'une caste guerrière, ennemie des conquêtes (l'impérialisme se présentant comme une exception engendrée par un trop plein de vie nationale passager), la démocratie manifeste, au plus profond d'elle-même, des instincts très conservateurs en raison de la multiplicité des petites fortunes et de la crainte naturelle que professe la grosse majorité des citoyens pour les aventures que tous supporteront désormais.

La démocratie diminue enfin, nous l'avons dit, « la gêne d'être gouverné », cependant que la pensée, la volonté, bonne et mauvaise, de parvenir induit chacun à trouver sa route, et lui laisse la féconde illusion de la liberté (2). Tendance discutable : si elle excite les hommes vers le plus grand développement d'eux-mêmes, elle les réduit à l'état

(1) Cf. *Op. compl.*, t. III, pp. 554-555 et suiv. Il y a là enfermés tous les éléments de la dernière phase intellectuelle « démocratique » de Renan.

Cf. également, *Op. compl.*, t. III, p, 276 et suiv. « La Démocratie mêle quelque chose de personnel à la pitié... Les hommes y montrent une compassion pour tous les membres de l'espèce humaine ». Elle est ainsi favorable à la mise au jour de toutes les infamies, de tous les scandales : n'est-ce pas là encore quel que soit l'inconvénient de cette tendance, un progrès tout compte fait ?

(2) Cf. *Op. compl.*, t. III, *in fine*.

Tocqueville a dit aussi qu'elle a horreur des révolutions. En sommes-nous bien sûrs ?

d'un corps social, mol, inconsistant, « d'une poussière » (1) et les entraîne à supporter une servitude permanente et douce qui « les dégradera sans les tourmenter ».

Le pouvoir deviendra d'autant plus grand, plus fort et les individus apparaîtront d'autant plus chétifs, plus dédaignables, que tous montreront une répugnance croissante « à obéir à leur semblable par crainte, jalousie, irritation de toute supériorité », écartant la plupart des gens sérieux et consciencieux, propres à bien servir l'intérêt public; vérité relative (2).

Sans doute, l'électeur populaire, qui ne témoigne que d'un goût faible pour le candidat issu de sa propre classe, nomme plutôt ceux que M. Faguet qualifie heureusement de *métis* « plaie des démocraties, pauvres sans avoir la fierté très fréquente chez les plébéiens... toujours ambitieux, souvent vénaux, intrigants, impudents, charlatans... beaucoup moins conservateurs que ceux qui les nomment, novateurs très volontiers, n'ayant rien à perdre... sans idées personnelles ni principes fixes, dangereux, rarement utiles... » (3). Mais Tocqueville complétait aussitôt l'idée précédente, nouvelle lorsqu'il la formula (4) : la finesse, la distinction, la modération ne séduisent pas la démocratie, soit : le mérite vrai lui échappe souvent, soit encore : mais si les médiocres dominent, n'est-ce pas plutôt, parce que la plupart des hommes supérieurs s'abstiennent d'affronter les ennuis,

(1) Idée de Royer-Collard. Cf. *Op. compl.*, t. III, p. 485.

(2) Cf. *Op. compl.*, t. III, p. 496 et suiv.

(3) Cf. Faguet, *Op. cit.*, t. III, p. 85. Tocqueville, *Op. compl.*, t. II pp. 61 et suiv. *Correspondance*. Taine, *Op. cit.*, t. X, p. 161.

(4) N'en était-on pas encore à Montesquieu qui gravement affirma : « Le peuple est admirable pour choisir des magistrats » ? Il est surtout admirable pour en changer et leur conférer ainsi leur véritable importance.

les difficultée d'un contact pénible, renient le devoir d'agir, par dégoût et ironie, égoïsme plutôt, faiblesse coupable, manque d'audace, incapacité à tout accepter pour réussir dans une œuvre sainte ? Tocqueville n'hésita pas à dénoncer ce danger, contre lequel il réagit personnellement par sa conduite : et s'il ne tenait pas à lui que la puissance du verbe, l'autorité lui fussent départies, l'exemple qu'il donna peut déjà nous suffire.

Analyserons-nous encore cette inclination déplorable qui incite les hommes tous semblables et égaux, à s'absorber dans le cercle étroit de leurs préoccupations, de leurs petits et vulgaires plaisirs, avec, sur leurs têtes, un pouvoir immense, tutélaire, qui se charge seul d'assurer leurs jouissances et de veiller sur leur sort, « détaillé, prévoyant et doux, aimant qu'ils se réjouissent, pourvu qu'ils ne songent qu'à se réjouir... travaillant volontiers à leur bonheur, mais ne voulant en être que l'unique agent et le seul arbitre. » Gouvernement qui pourvoit à leur sécurité, assure et limite leurs besoins, conduit leurs principales affaires, dirige leur industrie, règle leurs successions, divise leurs héritages, et voudrait leur ôter jusqu'au trouble de penser, jusqu'à la peine de vivre ! « Il ne brise pas les volontés, mais il les amollit, les plie, les dirige,sorte de servitude qui se combine parfaitement avec quelques-unes des formes extérieures de la liberté,mais rend tous les jours moins utile et plus rare l'emploi du libre arbitre. Et cela alors qu'il n'y aura jamais de véritable puissance parmi les hommes que dans le concours libre des volontés (1) ! »

Noterons-nous cette instabilité législative qui provient d'une illusion trop courante, entretenue d'ailleurs par la masse des représentants sans cesse renouvelés, à savoir que l'on peut tout améliorer par des lois, lois dont bien peu

(1) Cf. *Op. compl.*, t. III, p. 532 et suiv.

au reste mesurent les conséquences et la répercussion. Noterons-nous encore cet esprit de prodigalité en matière de finances, ce penchant aux dépenses croissantes, « la démocratie étant à la fois, le régime où par suite du règne de l'égalité, les individus ont le plus de besoins et d'exigences ; le système le plus innovateur, partant le moins économe et l'instrument des pauvres, puisque la majorité se compose de ceux qui, ne possédant pas, croient que l'argent dépensé prodigalement leur profitera sans leur nuire (1) ».

Rappellerons-nous enfin cette absence de recours, de garanties contre une loi injuste, contre la volonté de la majorité (2) et cette corruption morale, trop fréquente chez ceux qui arrivent au pouvoir, grossière, vulgaire, bien plus contagieuse pour la foule que celle d'une aristocratie isolée, quoi qu'on puisse croire, corruption détestable, car rien n'est plus dangereux que la vue de cette immoralité menant à la grandeur et « produisant un odieux mélange entre les idées de bassesse et de puissance, d'indignité et de succès, d'utilité et de déshonneur (3) ? »

Mais nous glissons vers la démagogie. Pourquoi nous appesantir du reste sur des remarques si courantes, quand des considérations plus graves retenaient Tocque-

(1) Cf. *Op. compl.*, t. II, pp. 57, 68 et suiv. Tous les hommes d'Etat sont sur ce point du même avis que Tocqueville. Cf. Le Bon, *Psychologie du socialisme*, 1898, p. 329 et suiv. Rappelons ce mot de Gladstone à Ferry : « C'est par les finances que les démocraties périront », et cette phrase de M. Luzzatti si juste et si sévère : « Perversité de la conscience fiscale : chaque Chambre pousse aux dépenses, par une singulière altération de sa raison d'être, au lieu de les contrôler, de les modérer, de les endiguer. »

(2) *Op. compl.*, t. II, pp. 142, 151 : « La douceur du gouvernement a son principe dans les circonstances et dans les mœurs plus que dans la législation... »

(3) *Op. compl.*, t. II, pp. 91 et suiv. *Dém. en Am.*

ville davantage ? Il sentait, en dehors de ces dangereux instincts, l'irreligion et le socialisme peser sur un horizon déjà lourd de ténèbres menaçantes, horizon qu'il embrassait douloureusement ; il se laissait alors jusqu'à frémir pour nous.



Persuadé qu'il n'existe de contre-poids moral possible aux entraînements de la démocratie, que dans les croyances religieuses, Tocqueville voyait, avec effroi, la décadence du catholicisme.

Il regardait les idées chrétiennes comme indispensables, pour contenir les passions d'une multitude, que les idées nouvelles, le désir d'un plus grand bien-être et les promesses des rhéteurs surexcitent, enflamment ; il réclamait le maintien d'un idéal de consolation et d'espérance qui magnifiait les âmes, à ses yeux, en les élevant au-dessus des préoccupations égoïstes, des bas appétits, des plaisirs vulgaires ; il craignait les affirmations du droit matériel que l'idée du devoir ne vient pas compenser ; il voulait enfin que tous les hommes fussent assurés qu'ils trouveraient, dans un autre monde, l'oubli de leurs peines comme le prix de leurs mérites, et demeurassent autant pénétrés du sentiment de leur grandeur et de leurs obligations, que soutenus par une robuste patience.

Vaine attente ! Sous l'influence d'un malentendu dont il ne cessa de s'irriter et de se plaindre, Tocqueville constatait qu'en France, la religion se trouve placée au nombre des forces que la démocratie combat sans relâche et cherche à renverser comme un insupportable obstacle : « car après avoir rendu tous les hommes égaux devant Dieu, la religion repousse souvent l'égalité qu'elle aime et maudit la liberté comme un adversaire, tandis qu'en la prenant par la main, elle pourrait en sanctifier les efforts... et beaucoup d'hommes qui savent qu'on ne peut établir le

règne de la liberté sans celui des mœurs, ni fonder les mœurs sans les croyances, apercevant la religion dans les rangs de leurs adversaires... l'attaquent... ou n'osent la défendre (1) ».

Aux Etats-Unis, placée hors de la scène publique, elle règne par delà les opinions, révérée, acceptée ; dans notre pays au contraire, toujours prête à soutenir et encourager les passions réactionnaires, « elle se fait ainsi assaillir des mêmes attaques et blesser des mêmes coups », attitude politique que Tocqueville jugeait funeste et coupable, et contre laquelle il protesta particulièrement vers 1825 et 1852, lorsqu'en haine de cette indépendance, « dont il abuse mais qu'il craint, parce qu'elle conduit à l'émancipation des esprits et des consciences » (2), le clergé s'enchaîna, soit à la monarchie antilibérale, soit à l'Empire.

Or, estimant qu'un réveil des croyances ne sera jamais possible que si toute Congrégation d'Etat se disperse et qu'il faut être, d'autre part, encrassé du voltairianisme le plus étroit et le plus plat pour s'imaginer qu'on gouverne un peuple contre la foi que la tradition lui donna, Tocqueville anticlérical et antisectaire, réclamait tout ensemble l'indépendance, le respect de l'Eglise et l'absolue neutralité du pouvoir (3).



Il se trompait néanmoins lorsqu'il comptait exclusivement sur la religion comme sur le moyen unique propre à maintenir et discipliner les hommes. Les atteintes, que le catholicisme ne cesse de recevoir, interdisent de le tenir désormais pour « l'élément de moralisation populaire par excellence. » Nul ne force un peuple à croire : le mouvement de la pensée humaine emporte lentement la foi, comme



(1) Cf. *Op. compl.*, t. I, p. 17. Int., Dém. en Am.

(2) Guizot, *Mémoires*, t. I.

(3) Cf. *Op. compl.*, *Correspondance*, *passim*. « Lorsque le pays se voit gouverné par les prêtres, l'esprit voltairien réssuscite ».

les institutions de jadis « et la Démocratie en Europe aura à se faire sa morale et sa moralité, car c'est tout cela qui est en train de sombrer avec les débris du Moyen-Age » (1). Mais la sottise d'Homais ne saurait nous suffire.

Tocqueville employa cependant le meilleur de ses forces à défendre la nécessité d'une renaissance religieuse, aucun système humain ne lui paraissant capable de remplacer jamais les enseignements chrétiens ; l'idée d'un peuple athée le terrifiait en lui déchirant le cœur : « On ne saurait nier, écrivait-il que le panthéisme n'ait fait de grands progrès de nos jours... toutes les habitudes intellectuelles préparent les hommes qui vivent dans la démocratie à le concevoir et les mettent sur la voie de l'adopter ; il nourrit l'orgueil de leur esprit et flatte sa paresse (*sic*). C'est contre lui que tous ceux qui restent épris de la véritable grandeur de l'homme doivent se réunir et combattre (2) ».

Entre ces lignes, on sent visiblement percer le souci de ne pas donner à l'aveu échappé toute la portée qu'il suppose : timidité superflue ! Hors de l'étroit domaine de la philosophie, si négligeable, athéisme et panthéisme ne revètent-ils pas un sens équivalent ? Mais Tocqueville ne voulait abandonner à aucun prix l'idée que la religion pourrait reprendre, un jour, une influence bienfaisante sur notre société démocratique, et si poignants fussent les doutes qu'il nourrissait, il se refusait à rien délaisser de sa morne espérance (3).

Ainsi pour le socialisme.

Nassau Sénior rapporte que son ami lui disait en mai 1850 :

(1) Cf. Schérer, *La Démocratie en France*, premières pages.

(2) Cf. *Op. compl.*, t. III, pp. 51 et suiv. *Dém. en Am.*

(3) Schérer a donc exagéré en écrivant : « Tocqueville n'a rien compris aux atteintes que la foi a reçues. »

« La grande majorité des Français est composée naturellement de gens pauvres et de petite naissance et l'égalité en vue de laquelle ils combattent, c'est la destruction des avantages de la naissance et *de la richesse* (1). »

Vérité d'évidence : le développement normal de la pensée égalitaire doit aboutir au nivellement économique progressif : qui le nie, s'aveugle ou s'égare : Tocqueville le savait : l'une de ses préoccupations les plus vives, surtout pendant la période troublée de la seconde République, fut d'opposer néanmoins le Socialisme à la Démocratie et d'en mettre, au jour, les prétendues contradictions.

Tentative qu'inspirait la haine de toute servitude, mais pour rapprocher trop souvent les mots *Révolution* et *Démocratie* et leur donner un sens quelque peu semblable, alors que nous le voyons insister fréquemment ailleurs sur la nécessité de ne pas confondre le fait même de l'égalité avec la crise qui acheva de l'introduire dans les mœurs et dans les lois, Tocqueville nous semble avoir quelque peu émoussé la pointe de ses traits.

Que devraient importer au reste certaines conséquences du principe d'égalisation sociale, si nous étions en droit d'espérer un relèvement de l'âme humaine (2) et si les générations futures parvenaient à se délivrer d'une conception du progrès aussi détestable que la nôtre, but que ne manqueront jamais de viser les nobles esprits ? Mais

(1) *Conversations* déjà citées, p. 247, cf. VACHEROT, *Démocratie libérale*, p. 41 et suiv.

(2) Cf. dans sa correspondance, les lettres que G. Sand écrit à Mazzini : la sincérité des illusions qui transparaît dans les billets des premiers jours de 1848 et l'amertume qui s'exhale après juin nous émeuvent également. Aujourd'hui l'évolution se traduit par une pirouette : le leader démagogue devient ministre : on n'est pas déçu, « on change, on se rallie ».

Tocqueville garde des vues plus immédiates ; l'unique discours de Septembre 1848, où il nous les expose, le prouve surabondamment (1).

Aussi bien les notes suivantes recueillies dans les *Papiers inédits* offriront-elles pour le lecteur le meilleur des résumés : elles donneront une impression fruste, directe toutefois, d'idées exposées ensuite plus pompeusement et avec moins de clarté peut-être :

Révolution « La Révolution de 1789 a eu la prétention de donner la liberté à tout le monde, de faire naître le respect des droits de tout le monde : là ont été sa gloire et sa force : il faut distinguer en elle ses principes de ce qui a été le résultat de l'effort : les habitudes qu'il faut abandonner. . Mais elle a laissé les imaginations enflammées, les intelligences ouvertes, les esprits plus éveillés...

Ses Caractères :

1° Appel aux sentiments désintéressés.

2° Mépris des richesses et du bien-être. Etait-ce pour les jouissances matérielles et sensuelles qu'on appelait le peuple aux armes ? Non ; au nom du patriotisme et de la liberté.

3° Respect profond de la propriété individuelle (Constitution de 93).

4° Confiance dans la liberté de l'homme ; rendre le citoyen aussi indépendant que possible, rendre l'homme libre pour qu'il n'ait plus rien à désirer.

L'effet de la révolution française n'a pas été seulement d'affranchir la société mais l'individu. Le socialisme ne l'honore pas, il le déshonore.

Démocratie : égalité des droits politiques, égalité devant la loi ; efforts de la société pour fournir aux pauvres les institutions qui leur permettront de se mettre eux-mêmes

(1) Cf. *Op. compl.*, t. IX, p. 536 et suiv. Un peu plus tard, dans son *Ancien Régime*, Tocqueville allait faire, le premier, remarquer que les éléments de ces théories prétendues nouvelles se trouvaient déjà exposées dans le *Code de la nature*, publié par Morelly en 1755.

en état de s'élever ; grande indépendance laissée à l'individu (la plus grande possible), toute liberté, toute responsabilité, toute facilité.

Socialisme, forme de l'esclavage ; prétention non seulement de mettre l'homme en l'état d'améliorer lui-même sa condition, mais de régler la condition de chacun, action directe de la société, parfaite égalité en fortune, en bonheur. La démocratie c'est la liberté combinée avec l'égalité ; le socialisme, c'est l'égalité sans la liberté.

Socialisme : efforts directs de la législation pour forcer l'égalisation des conditions, la suppression plus ou moins grande de la personnalité et de l'indépendance humaines — l'exagération du principe de l'autorité contre lequel nous avons tant combattu. Trouver les analogies entre les doctrines socialistes et les doctrines absolutistes ou cléricales. C'est l'enfance de l'art social et non son perfectionnement : Vieilleries : Platon, abolition de la propriété, de la famille, promiscuité.

« *Socialisme* : 1° appel énergique, continu, immmodéré aux passions matérielles de l'homme — réhabilitation de la chair — travail non seulement utile mais agréable — rétribution non en proportion des mérites, mais des besoins — consommation illimitée.

2° Attaque contre la propriété (elle serait l'origine des maux : le vol !) Le socialisme me rappelle l'ancien régime ; il rendrait la Révolution inutile (1). »

Ces critiques paraîtront insuffisantes, aujourd'hui, à beaucoup d'esprits ; elles ne manquent pas de sens néanmoins. Les doctrines d'ailleurs qu'elles visaient, ne sortaient pas alors du domaine des aspirations sentimentales, confuses,

(1) Papiers inédits. Notons le mot « promiscuité ». On sent là toute l'horreur d'un gentilhomme pour un état social qui n'implique ni distances ni hiérarchie.

N'aurions-nous pas ici, chez ce libéral clairvoyant, la preuve que les doctrines qu'il professe sont un peu desuètes, nées qu'elles étaient à une époque de production moyenne ?

et l'aventure de juin venait de les déconsidérer. Voilà qui justifie une simplicité excessive.

Le parti communiste français s'appuyait encore sur les vieilles idées que Buonarotti avait groupées dans son *Histoire de la conspiration de Babœuf*, vingt-huit ans auparavant, idées qui effrayaient et scandalisaient plus, qu'elles n'inspiraient le souci d'une discussion sérieuse et le sanglant échec qui pesait sur le parti socialiste de Louis Blanc et d'Arago portait au mépris de toutes les théories, à la fois politiques et sociales, d'intervention d'Etat, d'organisation du travail, de distribution égale du labeur et des bénéfices : si bien que Tocqueville, pour les besoins de la cause défendue, pouvait rapprocher sans hésiter deux systèmes différents et les associer dans une même flétrissure.

Le communisme (1), parce que Tocqueville, à l'instar de ses contemporains les plus notoires, proclamait la propriété « sacrée, inviolable, nécessaire, l'un des principes constitutifs sur lesquels repose la société, l'un des éléments essentiels de la liberté », sans toutefois nous dire nulle part, si c'est dans la possession ou dans la jouissance des biens détenus, que l'homme trouve le fondement de son droit, distinction capitale qu'il néglige et cette affirmation trop sommaire déprécie la qualité de ses affirmations (2).

Le socialisme d'état : parce que Tocqueville estimait que la collectivité, sauf de très rares exceptions, ne doit pas s'occuper d'industrie : « sinon elle deviendra peu à peu l'industriel unique ; or, elle ne peut être obligée de donner

(1) N'est-ce pas Benjamin Constant, qui écrivit : « La propriété n'est autre chose qu'une convention sociale, la propriété existe de par la société ? » Justifier ainsi le communisme qui n'est qu'une distribution du sol et des biens au nom de l'intérêt général, pour un libéral si fervent, quelle aventure ! Cf. *Op. cit.*, t. I, p. 113.

(2) L'expropriation pour cause d'utilité publique lui paraissait un instrument terrible d'oppression, il y voyait la source des pires abus.

le travail à chaque homme, sans être investie de droits nouveaux qui lui permettront d'enserrer, de dominer, de commander l'industrie ; ce qui n'est plus la charité publique, mais le socialisme, société réglementée, compassée, où l'Etat se chargera de tout, où il agglomérera, où il résumera en lui la force, la vie (1) ! »

Et notre publiciste refusait, refusa toujours d'entrer dans cette voie qu'il jugeait dangereuse, néfaste et à rebours du progrès que nous devons poursuivre : l'affranchissement de l'homme par son propre effort, par l'accroissement indéfini de sa responsabilité (2).

Cependant lorsqu'il déclarait que « la Révolution française en consacrant la propriété, y fit participer un plus grand nombre de citoyens et rendit l'homme indépendant pour qu'il n'eût plus rien à désirer », Tocqueville s'illusionnait et ne se rendait pas compte que la masse, dans sa logique brutale, ne s'arrêterait pas, comme lui, à mi-chemin.

Démocratie et socialisme sont deux mots, deux états sociaux qui ne s'opposent pas (3) : bien au contraire l'un complète et fera oublier l'autre. L'homme heureux, non dans sa sphère, selon ses efforts, sans fausse culture, mais suivant une morale, des appétits communs, voilà le symptôme de cette évolution chez un peuple que corrompent des procédés politiques écœurants.

(1) *Notes inédites*. Cf. *Correspondance avec Gobineau* : premières lettres, Tocqueville nourrissait ses idées depuis six ans au moins, idées, qui, du reste ne contredisent pas celles que nous avons résumées plus haut, cf. p. 137.

(2) Rappelons ces paroles de Robespierre : « Fuyez la manie ancienne de vouloir trop gouverner : laissez... à tous... le droit de faire librement ce qui ne nuit pas à autrui, rendez à la liberté des individus... ce qui n'appartient pas nécessairement à l'autorité ».

(3) « République démocratique et sociale : contradiction ! » (note inédite de Tocqueville.) Vérité pour nos maîtres aujourd'hui.

Que si Tocqueville nous paraît de la sorte aborder superficiellement des problèmes capitaux, et les élucider à la hâte, il ne nous propose pas moins un idéal très pur et acceptable de la démocratie ; sa conception est large, pleine de générosité frémissante, « à chacun selon ses besoins légitimes, ses mérites et son devoir accompli ».

Le « moi » n'y a pas seul une place excessive (1) : la société se dresse, non à l'encontre mais autour de l'individu : elle le protège, elle lui facilite le succès et par un juste échange, exige de lui aide et respect.

Guizot se trompait donc quand il faisait ce reproche à Tocqueville... « Peut-être avez-vous trop habituellement pensé à l'aristocratie historique qui est bien réellement vaincue et pas assez à l'aristocratie naturelle qui ne peut jamais l'être longtemps et finit toujours par reprendre ses droits... Peut-être, si vous les aviez plus constamment distinguées, auriez-vous été plus à l'aise pour contester à la démocratie, tout en l'acceptant, ce qu'il y a d'illégitime et d'insociable dans sa victoire (2). »

Non pas : telle que Tocqueville la concevait, la démocratie lui semblait justement défendable parce qu'elle implique mieux qu'aucun autre état social « le plus grand nombre possible de moyens pour s'élever à une indépendance et une responsabilité vraies », parce qu'elle demeure le régime le plus propre, non à produire, à enflammer des talents, mais à autoriser le développement de ces talents et qu'elle active le renouvellement constant d'une élite naturelle.

« Quand les citoyens, disait-il, sont classés suivant leur

(1) Il y a là un juste milieu tout à l'honneur de Tocqueville entre la conception des hommes du XVIIIe siècle trop cartésienne, trop « égotiste » et celle des théocrates trop « sociale », trop anti-individualiste.

(2) *Lettre inédite.*

puissance et leur profession et que tous sont à peu près contraints de suivre la voie à l'entrée de laquelle le hasard les a placés... bien peu cherchent à lutter contre une destinée inévitable... ils conçoivent l'amélioration, non le changement... Mais lorsque les castes disparaissent et que les hommes se mêlent... l'image d'une perfection idéale et toujours fugitive se présente à l'esprit humain... Alors toujours cherchant, tombant, se redressant, souvent déçu, rarement découragé, chacun tend sans cesse vers cette grandeur... qu'il entrevoit confusément au bout de la longue carrière que l'humanité doit encore parcourir (1). »

Illusion et vérité : Tocqueville était jeune encore lorsqu'il écrivait ces lignes et un souffle d'espérance lui gonflait le cœur : plus tard il s'attrista. Le moraliste en lui, du reste, manqua souvent de confiance : la réalité brutale finit par le blesser, et il ne sut plus toujours hardiment regarder au delà du présent, vers un plus clair avenir.

« Les peuples ne profitent pas plus que les hommes de l'expérience de leurs semblables. Partout les théories absolues commencent orgueilleusement les réformes et puis, le but dépassé, on revient sur ses pas. Mais combien de temps se dépense avant de se fixer ! D'abord la rigueur des principes, l'exactitude des théories ouvrent le chemin à la force brutale, et le monde pour ne pas finir, invoque la réaction » lui disait déjà Molé en 1836 (2). Soit, mais pourquoi s'émouvoir ?

De tels spectacles ne devraient pas surprendre : ils ont incessamment marqué le cours de la vie des nations. Orgueil si vain que de croire un peuple sur la voie de sa chute, parce qu'il déçoit quelque temps notre rêve ! L'homme est

(1) Cf. *Op. compl.*, t. III, p. 55 et 56, *Dém. en Am.*
(2) *Lettre inédite.*

meilleur socialement qu'isolément, plus patient, moins égoïste, moins audacieux sinon plus grand : faisons lui confiance, sachons attendre et ne soyons pas trop sévères. Qui de nous ne déplore avec les jours ses amertumes d'autrefois?

« Ce qu'il faut surtout craindre, remarquait Tocqueville avec justesse, ce n'est pas une révolution, c'est un mauvais gouvernement durable ; un gouvernement qui n'a ni les avantages du pouvoir absolu, ni ceux des gouvernements libres ; qui permet à la liberté ses inquiétudes, ses malaises, ses corruptions, sans nous donner sa force, son énergie, sa fécondité ; un gouvernement menant petitement nos plus grandes affaires. » Puis il ajoutait avec une angoisse et une tristesse qui émeuvent, tant elles révèlent de sincérité sans détour : « Or, quand on sonde l'origine du mal, il faut bien prendre garde d'en arriver à l'*état social* qui est peut être la cause de tout : ce qu'on ne peut pas dire pour deux raisons : 1° parce que cela ne serait pas souffert, 2° parce que cela serait inutile — si le mal est là, il est incurable. La source du mal n'est évidemment pas dans le manque d'institutions démocratiques libres ; je crois que nous en avons plus que nous ne pouvons en supporter : trop de liberté politique ; pas assez de liberté administrative. La cause la plus générale et la plus directe est, hélas, l'absence de mœurs et de croyances (1) ! »

Ainsi le voyons-nous revenir constamment aux mêmes pensées. Que ne dénonça-t-il plutôt sans pitié les plus responsables de cet état de choses, certains chefs, la prétendue élite de la démocratie? Que ne stigmatisa-t-il cet égoïsme moqueur, cette avidité à briller et à jouir, cette laideur morale, cet art d'illusionner la foule par l'exalta-

(1) *Papiers inédits.*

tion d'une Science trop souvent illusoire, cette aisance à corrompre le peuple de ses exemples, à l'égarer en lui offrant l'image d'un parvenu cynique et bavard, pour tout idéal, pour toute perfection ?

Que ne s'efforça-t-il, en essayant de ranimer nos croyances défaillantes, à découvrir les éléments d'une morale plus jeune et plus viable ? Car, par delà cette religion niaise, qu'Homais professe béatement pour le Progrès, n'est-il pas un champ inexploré, sans limites visibles, où le besoin de précision technique uni à la passion de la recherche et de l'invention, la conscience plus grave des bornes de notre pouvoir sur la nature et un respect croissant de l'homme pour l'homme, facilité par la notion plus exacte de la valeur capitale d'une activité en soi, constitueront l'éthique nouvelle que nous imaginons mal et qui recréera Dieu (1) ?

Mais Tocqueville ne disait-il pas à la femme de l'historien Grote « Vous ne sauriez concevoir les hommes vivant en dehors de nos lois primordiales, ni moi non plus. Cependant, je vous l'avoue, souvent je trouve que ce vieux monde, en dehors duquel nous ne voyons rien ni l'un ni l'autre, semble bien usé, et que cette grande machine se détraque un peu tous les jours : ma confiance en ce qui est, s'ébranle (2). »

Il avait compris que notre Démocratie s'appuie sur des bases politiques et administratives trop anciennes, mais

(1) Cf. H. Poincaré, *la Valeur de la Science, la Science et l'Hypothèse* etc. G. Sorel, *Op. cit., in fine*. On n'a pas encore suffisamment insisté sur le retard apporté aux recherches purement désintéressées *de la science pour la science*, par le souci d'application pratique qui nous domine depuis bientôt cent ans. Les alchimistes du Moyen-Age redeviendront des précurseurs et des maîtres dans un proche avenir.

Tocqueville ne serait pas loin d'avoir fait cette remarque, il semble. Cf. *Op. compl.*, t. III, p. 74.

(2) *Lettre inédite* 1849.

s'il craignait instinctivement l'idéologie moderne, héritage d'une aristocratie corrompue de lettrés bourgeois mi-étatistes et mi-individualistes, mi-chrétiens et mi-athées, Tocqueville se rendait mal compte du défaut d'idées originales que l'on doit reprocher à notre démocratie, partant de l'obligation, où tout politique clairvoyant se trouve, de chercher ailleurs que, parmi les formules admises, les principes d'une régénération.

Ainsi seulement, il aurait pu garder l'espérance et se donner, plein de foi, à une œuvre plus vaste, à une propagande plus féconde, et de quelle sérénité s'empreindraient alors ces lignes qu'il écrivait un jour de bon courage :

« Les sociétés libres ne peuvent pas présenter le spectacle paisible et trompeur d'une monarchie absolue. Il est déraisonnable de s'en laisser surprendre. Non, je ne suis pas l'adversaire de la Démocratie ; elle est grande aussi et n'a rien que de conforme aux vues de Dieu, si la liberté n'en est pas absente... *mais la liberté est, en vérité, une chose sainte* ;... elle me paraît tenir dans le monde politique, la même place que l'atmosphère dans le monde physique. La terre est peuplée d'une multitude d'êtres diversement organisés; tous cependant vivent et prospèrent. Altérez les conditions de l'atmosphère, ils souffrent. Placez-les dans un autre milieu, ils meurent (1) » ?

(1) Cf. *Papiers inédits* et *Op. compl.*, t. VIII. p. 374.

CHAPITRE III

LE SYSTÈME POLITIQUE

Tocqueville n'a pas synthétisé dans une œuvre particulière ses idées relatives à l'organisation d'un régime politique : comparaisons : le regret que l'on en peut exprimer. — Autre observation préliminaire : reflet de Benjamin Constant sur la pensée de Tocqueville. Influences diverses.

I. — *Les droits individuels.*

a) liberté personnelle; deux incidences : question pénitentiaire : principes d'un protectionnisme mitigé. — Les prétendus droits nouveaux.

b) liberté religieuse et liberté de pensée.

c) liberté de réunion et d'association; liberté d'enseignement.

d) liberté de la presse. — Conception militante de la liberté.

II. — *La souveraineté nationale.* — Manque relatif de netteté dans l'acception de l'idée elle-même : hésitations sur les conséquences.

III. — *Les garanties de la liberté : les moyens de gouvernement : réformes.*

A) a) Les garanties judiciaires : leur importance capitale : le jury. — b) Les garanties administratives et politiques : α) centralisation politique non administrative : β) réformes électorale et communale : elles sont liées dans l'esprit de Tocqueville. — La multiplication des associations et l'influence de partis politiques puissants doivent en compléter les bienfaits.

B) Les pouvoirs publics : Tocqueville n'insiste pas : le gouvernement mixte ; nécessité d'une seconde Chambre : régime parlementaire. — L'Exécutif. — Monarchie ou République.

C) Les réformes sociales : leur importance pour Tocqueville : originalité des vues exposées.

D) La religion : réforme religieuse : séparation de l'Eglise et de

l'Etat : pour échapper à la tutelle de Rome, le clergé doit être propriétaire en France.

Conclusion.

Tocqueville gardait en lui quelque chose de l'âme des exilés.

Malgré son goût vivace, son respect pour certains bénéfices de la Révolution, malgré le souci, la volonté qu'il manifesta sans cesse d'accepter la société nouvelle et d'y jouer un rôle actif, utile et glorieux, lorsqu'il se repliait sur lui-même, il n'était pas loin de se sentir presque un étranger parmi les hommes de son temps (1).

Il ne pouvait se résoudre à chasser de son esprit l'idée que, jadis, il aurait occupé naturellement, sans contact pénible ni brutal effort, par droit de naissance et de mérite, un rang supérieur, auquel il se serait maintenu contre des rivaux de sa race, luttant avec une certaine courtoisie de formes ; et le regret pesait sur son âme de cette supériorité manquée, imaginaire du reste et discutable, qui lui eût permis de faire le bien à son gré, selon la nuance que sa timidité comportait, de haut et de loin.

Il prisait ensuite l'aménité des individus les uns pour les autres et souhaitait leur union dans une poursuite exaltante des mêmes vertus, des mêmes libertés. Or, sous chaque égal que la société nouvelle lui imposait, il sentait percer soit l'indifférent absorbé par ses médiocres désirs, soit l'envieux, l'adversaire, qui jetait, vers lui, des regards sournois, chargés de jalousie, de méfiance ou d'une insultante satisfaction d'affranchi ; ses pairs témoignaient, la plupart, d'un égoïsme et de partis-pris violents qu'il déplorait. Isolé, avec le sentiment d'être venu trop tard pour réaliser sa meilleure destinée, Tocqueville souffrait d'un grand vide, qui opprimait son cœur.

(1) Cf. *Op. compl.*, t. III, p. 171 et suiv.

Il essayait, nous l'avons dit, de réagir par sursauts brusques et d'oublier; mais l'imagination lui manquait pour se dégager brusquement de la réalité : n'étant ni artiste ni poète, il se trouvait incapable de recréer le monde en lui et d'asservir la bassesse humaine à quelque beau rêve intérieur que rien n'aurait troublé : face à face avec la vie, stoïquement, il se réduisait à demeurer tendu dans une acceptation morose.

Ce qui prouve bien au reste son manque d'esprit constructif, c'est que, même dans le domaine des sujets qui le retenaient et qu'il étudiait, jamais il ne tenta d'ordonner logiquement ses préférences, d'édifier ses idées les plus chères sous la forme d'un système, de tracer un plan des institutions qu'il jugeait les plus favorables au redressement des mœurs, à la perfection des hommes.

Certes nous relèverons, au long de ses écrits, les éléments d'un régime acceptable : mais le politique, chez Tocqueville, n'eût-il pas gagné à préciser sa pensée, tels Benjamin Constant dans ses *Principes*, le duc de Broglie dans ses *Vues sur le Gouvernement de la Francé*, Laboulaye dans son *Parti libéral*, Prévost-Paradol dans sa *France Nouvelle ?*

Par l'observation soigneuse, l'analyse des mécanismes constitutionnels, sur lesquels il ne possédait que des idées trop sommaires, il aurait appris, en premier lieu, à manifester plus d'indulgente modération dans ses critiques et plus de netteté dans ses exigences.

L'autorité, qu'il s'était acquise, eût donné ensuite un puissant relief à l'ouvrage de stricte théorie écrit par lui, nouveau alors, (1) et dont les idées, présentées comme immédiatement applicables, eussent exercé, sans aucun

(1) Les diverses études de Benjamin Constant restaient éparses et peu lues ; les brochures de Guizot, d'allure trop doctrinaire, étaient insuffisantes.

doute, la plus utile influence. Qui sait même si, grâce à un traité de ce genre, Tocqueville n'aurait pas vu sa tâche facilitée pendant les discussions qui se déroulèrent au sein du Comité de Constitution en 1848, et s'il n'aurait pas mieux entraîné ses collègues, déjà éclairés par une œuvre pratique, tandis qu'il succomba perpétuellement devant leur ignorance têtue, faute de se faire comprendre !

Il nous suffirait de rappeler la « concordance qui existe entre les solutions adoptées par les lois constitutionnelles de 1875 et celles proposées » par Broglie et Prévost-Paradol pour imaginer l'action qu'une œuvre mûrement réfléchie, peut exercer sur les délibérations de législateurs improvisés (1).

Quoi qu'il en soit, efforçons-nous de donner aux conceptions de Tocqueville l'enchaînement le plus logique possible, sans altérer le caractère simpliste et peu doctrinal qui les distingue : elles n'offrent pas de saillantes particularités, du reste, et fournissent matière plutôt à comparaisons utiles qu'à formules inattendues.

Une remarque s'impose cependant.

Dénombrant quelque part les écrivains qui se rattachent à l'école de Benjamin Constant, Laboulaye terminait ainsi : « Pour ne parler que de Tocqueville, combien ce noble esprit se serait épargné de peines et de fatigues, s'il avait lu le publiciste libéral. Dans tous ces pamphlets, que *sans doute* il a ignorés, n'aurait-il pas retrouvé ses propres pensées exprimées avec autant de finesse que de force (2) ? »

Nous contestons la valeur de cette affirmation.

Certes, Tocqueville ne cita jamais le polémiste célèbre,

(1) Cf. M. A. Esmein. *Op. cit.*, p. 431.

(2) *Cours de politique constitutionnelle* déjà cit, *Introduction*, p. VII. Le « sans doute » nous suffit.

qui, de cœur et d'allure, semble, peut-être, son opposé le plus notoire.

Mais comment admettre qu'il n'en ait pas subi l'influence, lorsque les comparaisons d'ordre théorique sont entre eux si aisées ! Bien que prématurément tombés dans l'oubli (1), les *Principes* durent constituer, pour Tocqueville, (le reflet de Mme de Staël les animant) une lecture substantielle et la rareté des traités strictement politiques les lui rendit certainement, aux années de sa maturité naissante, plus précieux encore.

Que l'on ne nous objecte donc pas l'action de Royer-Collard : elle fut toute morale, d'attitude et de tenue ; nous la retrouverons en ses lieux et place. Les différences capitales qui existent entre le système de Gouvernement des doctrinaires et celui des libéraux, plus encore d'un libéral démocrate, nous dispenseraient d'ailleurs d'insister davantage.

Aussi bien, la pensée de Tocqueville se limite à un ensemble de principes qu'annonçaient déjà certains passages de notre Introduction et du chapitre qui précède, principes issus, en ligne directe, soit de la Philosophie du XVIIIe siècle ou de l'idéal premier de la Révolution, soit du droit public anglais, et que le sentiment averti de l'évolution économique moderne complétait et élargissait : nous noterons, entre autres, l'existence de droits individuels et d'une souveraineté nationale en soi ; la nécessité d'une séparation absolue des pouvoirs, d'une forte décentralisation, d'un gouvernement représentatif et parlementaire, d'une double Chambre législative ; l'urgence d'une législation sociale plus efficace, d'une réconciliation de l'esprit de liberté avec le sentiment religieux, de la société nouvelle avec le clergé (2).

(1) Cf. SAINTE-BEUVE, *Lundis*, t. I, p. 411.
(2) Cf. *Op. compl.*, t. VII, p. 212, *Correspondance.*

Ainsi se dénombrent au premier abord les éléments qui constituaient le fond même de l'idéal politique de Tocqueville. Nous en analyserons chacun des termes séparément.

I

Droits individuels.

A l'instar de tous ceux qui écartent l'hypothèse d'un Contrat social (1), Tocqueville donnait, nous l'avons vu, pour fondement à ces droits, l'idée « que l'individu est seul un être libre et responsable, dont le premier intérêt, comme le premier pouvoir, consiste à développer ses facultés propres, sans nuire à autrui, dans ce même intérêt et ce même pouvoir, et que la fin de tout régime politique consiste à assurer et à respecter un tel développement » (2).

Et « l'idée de ces droits ne *lui* semble pas autre chose que l'idée de la vertu introduite dans le monde. Avec elle les hommes ont défini ce qu'étaient la licence, la tyrannie et le moyen de la leur inculquer, c'est de leur donner, à tous, le paisible exercice de ces droits... Les effets qui en résultent sont grands... Les Gouvernements y sont plus intéressés encore que la société » (3). La mise hors d'atteinte de l'*égalité civile* et de la *liberté individuelle* constitue donc une garantie majeure pour la minorité, surtout lorsque dans une nation, par la souveraineté du peuple, règne la loi du nombre.

En ce qui touchait l'*égalité civile*, Tocqueville la regardait comme indiscutable. La Déclaration de 89, les deux Chartes

(1) Benjamin Constant et Laboulaye l'ont fait avec une force toute particulière.

(2) Cf. Esmein, *Op. cit.*, p. 348.

(3) Cf. *Papiers inédits.*

l'avaient consacrée ; les doctrinaires aussi bien que les libéraux la proclamaient acquise : elle passait dans les mœurs et les instincts démocratiques grandissants paraissaient l'affermir chaque jour davantage.

Elle se justifiait du reste, aux yeux de notre publiciste, par la faculté naturelle que tout homme possède, du « fait seul qu'il est homme », de pouvoir donner à sa personnalité une pleine et légitime expansion. L'égalité devant la loi, devant la justice, devant l'impôt, et la commune admissibilité de tous aux fonctions et aux emplois publics, sous réserve des qualités requises, ne sauraient être discutées (1).

Quant à *la liberté* dite *individuelle*, Tocqueville, nous l'avons déjà maintes fois éprouvé, en fit l'objet de ses constantes préoccupations, de son plus haut, de son plus ardent amour : elle supposait pour lui une série d'applications particulières, dont le document inédit suivant nous donne la liste écourtée, mais facile à parfaire au moyen d'éléments, que Tocqueville nous fournit lui-même ailleurs :

« *a*) Liberté individuelle : insuffisance des garanties de procédure : arrestation préventive : visites domiciliaires : responsabilité des agents du pouvoir nécessaire.

b) Liberté religieuse.

c) Liberté d'association : liberté vitale : détruite sous la Révolution : incomplète sous la Restauration : étendue enfin jusqu'à l'association religieuse.

d) Liberté de la presse : plus vitale encore : elle a fait la Révolution de juillet : n'existe pas pourtant réellement.

e) Liberté des élections :

Le jury limité — Moyens de corruption — centralisation.

Je voudrais que mon pays fût aussi persuadé de ces vérités que moi-même (2). »

(1) Cf. *Op. compl.*, *passim* et une note inédite, tout spécialement.

(2) *Papiers inédits.*

Il ne distinguait donc pas entre plusieurs catégories de libertés, soit personnelles et sociales, soit civiles et publiques (1). Il groupait simplement ces droits d'après le caractère que tous présentent, de limiter l'Etat dans sa puissance, et les remarques, dont se trouve accompagnée son énumération, s'expliquent par les gênes, les entraves qu'accumulait une législation étroite et souvent despotique.

a) *Liberté individuelle.*

Au sens le plus strict de leur terme, la liberté et la sûreté individuelles ne se trouvaient que très relativement garanties (2).

En faisant abstraction de l'irritante obligation des passeports, la faculté que tout citoyen possède d'agir sans avoir à craindre des inquisitions policières ou autres, d'être tenu surtout pour innocent jusqu'à ce qu'une condamnation légale par des juges inamovibles ou un jury fût intervenue ne constituait pas alors un droit indélébile. Tout en condamnant l'odieux système des arrestations par mesure administrative, les Chartes de 1814 et de 1830 ne renfermaient aucune disposition analogue à l'*habeas corpus* des Anglais : la police, étant donnés les pouvoirs que le Code d'Instruction criminelle conférait à certains officiers civils, n'hésitait jamais, de son propre chef, à faire des perquisitions et à se saisir des pseudo-suspects ; les poursuites s'exerçaient sous des prétextes ridiculement multipliés et n'avaient pas subi diverses modifications favorables aux inculpés ; la loi de sûreté générale fut, par deux

(1) Tels Rossi, *Cours de Droit constitutionnel*, 2e édit. Laboulaye, *Le Parti libéral*, 1re Partie, J. Simon, *Liberté politique*, etc.

(2) Cf. Constitution du 3-14 septembre 1791 : « Nul ne peut-être arrêté ni détenu que sous les formes déterminées par la Constitution. » Comme sous l'Ancien Régime, pendant la Terreur le Consulat et l'Empire, ce principe avait été totalement méconnu.

fois, appliquée entre 1820 et 1860 (1) ; le fameux article 75 subsistait enfin, qui mettait les agents de l'autorité à l'abri des réclamations les plus légitimes.

Or, Tocqueville tenait ferme pour une procédure criminelle à l'anglaise (2) et il estimait « qu'étant avant tout le règne de la justice et de l'égalité, le règne de la liberté ne saurait s'affermir lorsque chaque citoyen ne demeure libre que grâce au bon plaisir d'autrui, souverain, ministre, préfet, commissaire... et lorsque la justice n'est pas seule en pouvoir de franchir notre porte... (3) » Il voulait des garanties pour la sauvegarde de notre personne, l'inviolabilité du domicile privé, à tel point qu'en juin 1848, il n'accepta qu'avec la plus extrême répugnance, malgré la grandeur du danger, la proclamation de l'état de siège (4), et les principes énoncés dans la Déclaration de 1789 avaient beau lui sembler un patrimoine définitivement acquis, il estimait précaire la sécurité que leur conférait l'esprit même de nos procédés de gouvernement.

Ici se place incidemment le souvenir de conceptions un peu spéciales qu'avec Beaumont, Tocqueville défendit à la suite de sa mission outre-Atlantique, dans un livre intitulé du *Système pénitentiaire aux Etats-Unis et de son application en France*, et qu'en 1841 et 1843 il reprit seul, comme rapporteur de la Commission de la réforme des prisons (5).

(1) En 1852 et 1858. N'oublions pas de quels détestables crimes les juridictions administratives s'étaient chargées sous la Révolution et l'Empire, en attendant 1851.

(2) Cf. *Op. compl.*, t. VIII, p. 359 et suiv. Notes prises en Angleterre pendant son voyage de 1835.

(3) *Papiers inédits*. Cf. dans *l'Etat et ses limites*, certaines idées analogues exprimées par Laboulaye.

(4) Cf. *Op. compl.*, *Souvenirs*, p. 227. Tocqueville dit même « qu'il parla contre » à la séance de l'Assemblée où cet état de siège fut décidé.

(5) Cf. *Op. compl.*, t. IX, p. 299 et suiv. *Etudes*, et *Laboulaye*. *Op. cit.*, p. 142 et suiv.

Un respect viril de l'individu animait ces idées.

Considérant que la société est fondée à se défendre par tous les moyens avouables contre les malfaiteurs qui la menacent, mais qu'elle a tout intérêt et le devoir de régénérer ses membres même les plus corrompus, Tocqueville recommandait, au lieu d'une promiscuité dépravante, l'isolement l'encellulement du détenu le jour et la nuit, avec un labeur quotidien obligatoire, extrêmement dur, car, développait-il, s'imaginer qu'avec un règlement administratif et quatre murailles, on transformera les coquins en honnêtes gens, ce n'est pas seulement nourrir une chimère, mais énerver la répression, affaiblir l'horreur de l'expiation et détourner l'intérêt de la société sur la plus inquiétante et la plus désespérée des misères.

Il réclamait aussi qu'en apprenant au prisonnier à travailler, à lire et réfléchir, en facilitant son instruction et sa consolation, en essayant de le reconquérir, on lui inspirât la crainte de la faute par une peine rude et sévère, sans remplacer la justice par la miséricorde. Tel doit être le seul but de la pénitence (1). Il y avait quelque mérite, certes, à soutenir contre les excès de philanthropes naïfs ou de censeurs trop rigoureux « ce régime qui, sous son apparente rudesse, est certes de tous le plus équitable et le plus humain » ; la loi qui devait l'introduire fut emportée par les événements de 1848.

Dans un ordre de faits très différent, le maintien de la propriété et le libre emploi de l'activité humaine consti-

(1) Le livre de Tocqueville et de Beaumont, paru en 1833, (2 vol. in-8°) obtint un succès européen : en France, l'Académie lui décerna le prix Montyon. C'est une œuvre consciencieuse et détaillée, pleine de faits bien observés, qui concluait en outre à la reconstruction de certaines prisons, à la nécessité de l'application de divers châtiments corporels, à la centralisation administrative des pénitenciers, etc. Il fut traduit en anglais et en allemand.

tuaient pour Tocqueville deux autres éléments indispensables de la liberté individuelle.

Nous avons vu plus haut quelle importance il accordait au principe de la propriété et comment, par suite même de sa conviction profonde, il ne chercha pas suffisamment à lui donner une base rationnelle et juridique satisfaisante (1) En matière de travail, de commerce et d'industrie, sans être beaucoup plus explicite, Tocqueville nous a fourni néanmoins, sur ses idées, quelques renseignements utiles.

A l'exemple de ses aînés politiques, et comme la plupart de ses contemporains libéraux, il inclinait naturellement vers les doctrines développées par les divers économistes du XVIIIe siècle (sinon les Physiocrates, du moins Smith et les partisans de la liberté naturelle) et par les maîtres de l'école orthodoxe, J. B. Say d'abord, un peu plus tard Dunoyer, Bastiat, Rossi, longtemps en faveur, doctrines qui s'accordaient sans peine avec l'ensemble de ses convictions politiques. Nous avons du reste pu constater ailleurs l'antipathie profonde qu'il nourrissait contre les tendances socialistes (2).

Il conférait aux entreprises économiques une vertu morale efficace : « Il y a une relation entre ces deux mots *Commerce* et *Liberté*. On dit que l'esprit commercial donne naturellement aux hommes l'esprit de liberté... La chose est vraie en partie : on les trouve ensemble dans les mêmes lieux... Pour être libre, il faut savoir concevoir une entreprise difficile et y persévérer, avoir l'usage d'agir par soi-même ; pour vivre libre, il faut s'habituer à une existence pleine d'agitation, de mouvement et de péril, veiller sans cesse et porter à chaque instant un œil inquiet autour

(1) Cf. Chap. II, *in fine*.

(2) Cf. Chapitre précédent : page 167.

de soi : la liberté est à ce prix. Toutes ces choses sont également nécessaires pour réussir dans le commerce (1)... »

Pensée qui n'était pas nouvelle puisqu'elle datait de Montesquieu : mais Tocqueville, tout en craignant les privilèges, les monopoles et les prohibitions et en estimant que « gréver l'échange c'est souvent gêner le travail, et gêner le travail c'est gêner la vie » ne discutait pas la nécessité de mesures protectionnistes, tels certains autres libéraux : « J'avoue écrivait-il à son frère Edouard, que sans vouloir le moins du monde introduire dans les diverses industries la liberté du commerce, je suis porté à croire que cette théorie repose sur la vérité et que cette liberté est un but vers lequel il est raisonnable de tendre, bien qu'avec des précautions et des gradations infinies. Je crois même qu'il y a des intérêts politiques en faveur desquels il est sage de sacrifier, dans une certaine mesure, les intérêts industriels. Je citerai, par exemple, l'union douanière projetée avec la Belgique (2) ».

Un semblable passage éclaire suffisamment la tendance générale d'un esprit ; et si Tocqueville ne s'est jamais préoccupé, avec un zèle particulier d'économie politique, nous nous rendons du moins exactement compte des idées modérées et du bon sens qui l'inspiraient.

C'est ainsi qu'ailleurs il refusait de reconnaître comme engendrés par l'idée de liberté naturelle, les droits à l'assistance, à l'instruction et au travail.

Dans un discours prononcé devant l'Assemblée constituante (3), il indiqua très nettement que le fait de fournir à

(1) Cf. *Op. compl.*, t. VIII, p. 372. *Mélanges.*

(2) Cf. *Op. compl.*, t. VII, p. 202. *Correspondance.* Il n'aurait pas applaudi systématiquement à la politique libre-échangiste du second Empire, aux conséquences si déplorables.

(3) Cf. *Op. compl.*, t. IX, p. 536 et suiv. *Etudes.*

tous « dans la mesure de ses ressources l'assistance, l'instruction et le travail n'est qu'un devoir pour l'Etat et nullement une obligation que chaque citoyen peut revendiquer, sinon l'Etat deviendrait, par la force même des conséquences d'une pareille exigence, le grand et unique organisateur de la charité, du savoir et de l'industrie, accumulant dans ses mains la masse des ressources particulières... Cela, c'est le communisme. »

Cette dernière prétention suscitait à ses yeux des difficultés sans nombre et supposait une conception inadmissible du rôle de l'Etat, qu'avaient laissé deviner certains publicistes de la Révolution et qu'ont adoptée pour l'exagérer, les socialistes d'Etat modernes. « On s'écarte là, en effet, de la notion du domaine des droits individuels, car on demande à l'Etat de faire quelque chose et non pas seulement de laisser le champ libre à l'effort individuel. D'autre part, si ces obligations étaient admises, elles passeraient forcément après le respect des droits individuels, dont aucun ne pourrait être sacrifié ou violé pour lui donner satisfaction, puisque le respect des droits individuels est le fondement même de la société politique (1). »

Tocqueville pour définir sa pensée d'une façon moins juridique, ne nous en a pas moins fait sentir avec clarté que ces exigences ne sauraient constituer, pour lui, un droit propre à la personne humaine.

b) *Liberté religieuse et liberté de pensée.*

Que si, pendant la plus grande partie du XIXe siècle, il n'exista pour ainsi dire pas de moyen direct, propre à démontrer aux hommes la force bienfaisante du rapprochement, de la coalition des volontés en face de l'autoritarisme gouvernemental et de l'égoïsme particulier, Toc-

(1) Cf. Esmein, *Op. cit.*, p. 354.

queville, plus qu'aucun autre, le sentit et le déplora, et c'est parce qu'il voyait tous les régimes refuser aux citoyens la facilité de s'unir et l'instinct de se grouper manquer aux Français, qu'il réclama pleine et absolue la liberté du culte comme celle d'association.

« La liberté religieuse c'est la première de toutes les libertés humaines, la plus sainte, la plus sacrée... et la liberté religieuse, c'est la liberté du culte ; elle est tout entière dans le droit de prier en commun (1). »

Tocqueville élevait ainsi la voix contre un refus opposé, par le gouvernement de Juillet, à quelques sectes protestantes d'exercer leurs pratiques sans entraves et condamnant le système appliqué, il déclarait que « si, pour exercer les rites de sa religion, (qui est le premier de ses devoirs aux yeux de sa conscience), chaque individu se trouve obligé d'obtenir une autorisation préalable et si l'on ne peut adorer son Dieu, sans avoir la permission du commissaire de police », la liberté religieuse n'existe pas !

La Charte avait proclamé la garantie des croyances (2) : Tocqueville voulait davantage : ni culte d'Etat ni contrôle civil, toute ingérence ou toute gêne lui « apparaissant inutile, absurde et criminelle et la liberté complète demeurant en cette matière aussi favorable à la religion que conforme à la justice ».

Il réprouvait par là même les attentats et l'intolérance des Jacobins contre l'Eglise ; c'était son principal grief contre la Révolution.

Il écrivait ailleurs du reste « les passions religieuses et les passions politiques marchent ensemble et s'aiguillon-

(1) Cf. *Op. compl.*, t. IX, p. 418, *Etudes*, Discours d'avril 1845.

(2) Cf. Article 5. Charte du 4 juin 1814. « Chacun professe son culte avec une égale liberté et obtient pour son culte la même protection ». Cf. l'excellent livre de M. G. Bonet-Maury : *La liberté de conscience en France*, 2e édit., 1909, p. 158 et suiv.

nent mutuellement... Presque tous les efforts que les modernes ont faits vers la liberté, ils les ont faits par le besoin de manifester ou de défendre leurs opinions religieuses. C'est la passion religieuse qui a poussé les puritains en Amérique et les a portés à vouloir s'y gouverner eux-mêmes. Les deux révolutions d'Angleterre ont été faites pour conquérir la liberté de conscience. C'est ce même besoin qui faisait tendre aux opinions républicaines la noblesse huguenote du XVI[e] siècle en France. Les passions religieuses ont suscité les passions politiques, et les passions politiques ont servi au libre développement des autres... Loin de se nuire... elles se prêtent un double appui. La liberté voit dans la religion la compagne de ses luttes et de ses triomphes, le berceau de son enfance, la source divine de ses droits. Elle considère la religion comme la sauvegarde des mœurs, les mœurs comme la garantie des lois et le gage de sa propre durée (1) ».

Comme à maintes pages de son œuvre, les idées essentielles du politique réapparaissent ici, mais c'est leur principe même qui nous intéresse : Tocqueville n'estime pas suffisant le droit reconnu à l'individu de croire ce qu'il veut : il réclame, de plus, pour chaque église la possibilité de s'établir où bon lui semble, de se constituer, de se gouverner normalement comme elle l'entend et de se livrer à toute propagande décente, sous la seule condition de ne pas violer l'indépendance d'autrui.

Libéralisme plutôt rare en tout temps : une réserve cependant nous inquiète.

Dans son discours de 1845, Tocqueville disait, à propos des mesures restrictives employées contre les sectes évangéliques, par le pouvoir, pour prétendument sauve-

(1) *Op. compl.*, t. V, pp. 378-379. *Correspondance* et t. I, p. 72-73. *Dém. en Am.*

garder l'intérêt général. « Je ne crois pas que l'ordre public soit ici en question.... surtout quand je vois qu'il s'agit *non pas d'une de ces rêveries de l'esprit humain qui peuvent se parer à tort ou à raison du nom de religion*, mais d'un culte reconnu etc... »

Beaucoup plus tolérant et favorable à l'Eglise que les libéraux de son époque plutôt voltairiens en souvenir de la Restauration, Tocqueville, faute peut-être de cet esprit rationaliste qui animait ses contemporains d'élite, demeurait intimement hostile, nous l'avons dit, à toutes les manifestations d'indépendance philosophique et morale. Un Saint-Simonien l'agaçait et l'inquiétait, un athée lui inspirait des sentiments d'hostilité manifeste. Ne perce-t-il pas un peu d'étroitesse même, légère sans doute, dans ces quelques lignes mi-sérieuses, mi-enjouées écrites à Gobineau ? « Je vous ai cru l'un de ces gens, comme il y en a tant... qui sont remplis d'une vénération et d'une sorte de tendresse filiale pour la religion chrétienne... sans être malheureusement pour cela des chrétiens convaincus et qui ne croient pas faire acte d'hypocrisie en témoignant toutes sortes de respects à une religion si bienfaisante et si sainte (en prenant au moins ce mot dans le sens d'un des grands instruments de moralité et de civilisation dont Dieu se soit jamais servi) ! C'est parmi ces coquins-là que je vous avais mis. Pardonnez-moi (1). »

L'Angleterre et les Etats-Unis lui plaisaient « parcequ'ils demeuraient des nations croyantes » : il n'admettait la multiplicité des sectes qu'à la condition que l'unanimité du peuple restât fidèle aux vérités chrétiennes primordiales ; celui qui se soustrayait à la discipline religieuse n'était pas loin de lui paraître un ennemi de la so-

(1) *Correspondance avec Gobineau*, pp. 305-306.

ciété : et les affirmations contraires à l'ordre de principes, d'idées ou même de formes établi le jetaient dans une irritation qu'aucun mérite intrinsèque ne désarmait. Manque de l'allègre esprit d'un Don Juan intellectuel, épiderme un peu frileux de timide attristé, disions-nous précédemment. Et voilà qui l'excuse.

Notons cependant que ni Benjamin Constant ni Broglie, ni Laboulaye, ni Prévost-Paradol (1) n'ont pris soin d'insister particulièrement sur cette liberté de penser : leurs efforts se sont concentrés autour de la liberté religieuse. Il y a néanmoins, entre l'une et l'autre liberté, une nuance assez nette qui suppose une largeur de vues plus grande chez ceux qui défendent le droit de tout discuter. Tocqueville, nous rappelle volontiers Royer-Collard : il gardait aussi quelque chose de l'humeur impérieuse des Messieurs de ce Port-Royal, où chacun voulait son indépendance, sa retraite, mais craignait et combattait les schismatiques et les esprits forts.

c) *Liberté de réunion et d'association. — Liberté d'enseignement.*

Sous la monarchie de Juillet, comme sous le Consulat, l'Empire et la Restauration, bien qu'au cours des débats qui précédèrent le vote de la loi sur les associations (2), on eût affirmé son existence, comme une conséquence naturelle des principes de 1789, la liberté de réunion n'exista jamais en fait : la restriction contenue dans

(1) Cf. B. Constant, *Principes* (de la liberté religieuse) Broglie, *Considérations* (de la liberté des cultes) Laboulaye, *Le parti libéral* (liberté des cultes) Prévost-Paradol, *La France nouvelle* (des lois sur les cultes).

(2) Loi du 10 avril 1834, non de principe, mais de précision. Elle maintenait, en le développant, le Code de l'Empire. C'était une loi de circonstance primitivement présentée pour un temps limité. Guizot, *Mémoires*, t. III, p. 230.

le texte de 1791 permit au gouvernement de la rendre inefficace, sous prétexte de mesures de police indispensables, ce qui, par contre-coup, portait une atteinte directe à la liberté des cultes. En 1848, après les journées de Juin, un décret, puis une loi, annulèrent les mesures libérales, quelque temps édictées par le gouvernement provisoire, et rendirent à l'exécutif le droit d'interdiction confirmé en 1850-1851 et mars 1852.

Il en fut, de même pour la liberté d'association. Aux termes des articles 291 à 294 du Code pénal, il était défendu, sauf rares exceptions, de constituer des groupements de plus de vingt personnes sans l'agrément du pouvoir, l'autorisation se trouvant subordonnée à un choix discrétionnaire et à telles conditions qu'il plaisait à l'administration d'imposer.

Si bien que, transformé par la Révolution pour affranchir l'individu, que tyrannisèrent jadis les congrégations, les communautés agricoles et surtout les corps de métier, le droit de s'associer se trouva longtemps prohibé comme un moyen d'action dangereux contre le libre exercice du gouvernement ; le souvenir des clubs et des sociétés révolutionnaires obsédait les esprits.

On retrouve très bien chez Tocqueville la trace d'un pareil sentiment : « Après la liberté d'agir seul, la plus naturelle (*sic*) à l'homme est celle de combiner ses efforts avec les efforts de ses semblables et d'agir en commun. Le droit d'association me paraît donc presque aussi inaliénable de sa nature que la liberté individuelle... Cependant, s'il est des peuples chez lesquels la liberté de s'unir n'est que bienfaisante... il en est d'autres, aussi, qui, par leurs excès, la dénaturent, et d'un élément de vie font un élément de destruction... Une nation peut y mettre des bornes sans cesser d'être maîtresse d'elle-même ; elle doit quelquefois le faire, pour continuer d'être... De notre temps la liberté

d'association est devenue une garantie nécessaire contre la tyrannie de la majorité... qui me paraît un si grand péril que le moyen dangereux dont on se sert pour la borner me semble encore un bien... Cette liberté, reste de toutes néanmoins la dernière qu'un peuple puisse supporter... tout en offrant cependant sur un point des garanties : dans les pays où les associations sont libres, les sociétés secrètes sont inconnues ; or les sociétés secrètes me dégoutent et m'attristent plus qu'elles ne m'effraient... Malheureusement en Europe, les associations se considèrent comme le conseil législatif et exécutif de la nation ; elles agissent et commandent... centralisent la direction de leurs forces et remettent le pouvoir de tous dans les mains d'un très petit nombre : aussi règne-t-il dans leur sein une tyrannie insupportable, ce qui diminue beaucoup leur force morale.
En Amérique, où elles ne représentent aux yeux de tous qu'une minorité dans la nation, elles parlent et pétitionnent (1). »

Tout en réclamant cette liberté capitale, Tocqueville se trouve donc, par ses restrictions mêmes, sinon d'accord avec certains indépendants qui subordonnaient à une déclaration préalable l'exercice du droit de réunion et de coalition politiques, (tels Rémusat, le duc de Broglie (2) estimant impossible, sans cette précaution, un nouvel essai de sociétés politiques), du moins avec les libéraux qui réclamèrent quelques garanties : il ne nous les a toutefois pas précisées (3).

(1) Cf. *Op. compl.*, t. II, p. 32 et suiv., p. 40 et suiv. *Dém. en Am.* et *Papiers inédits.*

(2) Cf. *Considérations*, p. 347. Notons en passant que Benjamin Constant n'en a jamais parlé.

(3) Ni dans Laboulaye ni dans Prévost-Paradol, entre autres, nous ne trouvons de renseignements plus décisifs sur ce point. En 1848, Tocqueville écrivait à Dufaure, touchant la liberté d'enseignement : « La majorité de la commission... a voulu non une liberté illimitée, mais

Sa conception de l'association civile n'implique, par contre, aucune réserve sérieuse : « Il n'y a rien, écrivait-il, qui mérite plus d'attirer nos regards que les associations intellectuelles et morales de l'Amérique... Dans les pays démocratiques, la science de l'association est la science mère : le progrès de toutes les autres dépend du progrès de celle-là ; il faut que l'art de s'associer se développe et se perfectionne dans le même rapport que l'égalité des conditions s'accroît, car ce sont les associations qui, chez les peuples démocratiques, doivent tenir lieu des particuliers puissants que l'égalité des conditions a fait disparaître. Un gouvernement ne saurait pas plus suffire à entretenir seul et à renouveler la circulation des sentiments et des idées chez un grand peuple, qu'à y conduire toutes les entreprises industrielles. Il paraît donc nécessaire qu'il n'agisse pas seul (1). »

Ces lignes renferment une part de vérité profonde. Trop sincère pour méconnaître à quel point la France fut toujours dépourvue d'une aristocratie véritable, trop perspicace néanmoins pour ne pas regretter les avantages qu'une société peut tirer d'une classe dirigeante, soucieuse de ses devoirs en raison même de ses prérogatives et de sa puissance, Tocqueville gardait les yeux fixés sur la société anglaise fortement hiérarchisée, où les patriciens surent trouver intérêt à s'unir avec le peuple, « pour résister contre un pouvoir plus grand que chacun d'eux et plus faible qu'eux ensemble » ; et il ne détournait jamais son regard sans tristesse vers la France, ne laissant pas alors d'exalter très haut les mérites d'une véritable aris-

une liberté vraie. En parlant de garanties, ils n'ont voulu que des garanties qui n'étaient pas, sous un autre nom, l'autorisation préalable, autorisation préalable et liberté étant incompatibles... » (lettre inédite). Ce vague nous pèse.

(1) Cf. *Op. compl.*, t. III, p. 182 et suiv. *Dém. en Am.*

tocratie, dont il se sentait l'un des représentants trop rares parmi nous (1).

C'est même à lui, semble-t-il bien, que les libéraux doivent cette idée riche et utile de « remplacer avec profit les castes absentes par des êtres moraux, de grands corps, des personnes aristocratiques, citoyens éclairés, puissants qu'on ne saurait plier à volonté ni opprimer dans l'ombre et qui, en défendant leurs droits particuliers, sauvent les libertés communes ». L'antipathie, que les gouvernements manifestent à leur égard, prouve leur importance, leur force supérieure et justifie leur utilité. Sans produire nécessairement une agitation continue, ces associations entretiennent au sein du peuple une vie frémissante, grâce à laquelle les esprits ne peuvent se distraire ni les cœurs s'affaiblir : elles sont un élément précieux de régénération.

J. Simon, Taine, Renouvier, Le Play, Renan, bien d'autres ont tiré grand profit de cette conception : il nous suffira de dire qu'elle occupe, à juste titre, une place essentielle et quasi décisive dans leur pensée politique (2).

L'indépendance de la parole et de l'action est un droit périlleux qui nécessite certaines garanties d'ordre public, mais qui doit demeurer aussi libre que possible dans un pays libre, voilà le terme de la pensée de Tocquville.

Ce souci de fortifier ses concitoyens par la pratique de la liberté d'association, l'induisit concurremment à défendre, non sans une fermeté chaleureuse et avec beaucoup

(1) Cf. *Op. compl.*, t. III, p. 73 et suiv. *Dém. en Am.* t. VIII, p. 328 et suiv. p. 402 et suiv. *Mélanges*, etc.

(2) Cf. M. d'Eichthal, *Op. cit.*, 124, citation.

Nous nous abstenons ici volontairement de toute allusion aux syndicats etc. Nous analysons la pensée de Tocqueville, rien de plus.

Cf. Broglie, *Op. cit.*, 190 (avantages des corps) et 345. Laboulaye, le *Parti libéral*, p. 85. J. Simon, *La Liberté politique*, p. 150 et suiv. Taine, *Origines*, t. III, 264, t. VIII, 162 etc. Renouvier, *Science de la Morale*, t. II, au début, etc.

plus de largeur d'esprit que Rémusat, Cousin, Villemain, Thiers, Salvandy (nous sous-entendons Montalembert et Lamennais), le principe de la liberté d'enseignement.

Moins anticlérical que la plupart des libéraux d'alors, aussi peu imbu que possible de préjugés universitaires centralisateurs, au point que, sur ce terrain, Royer-Collard semble un radical, si on le lui compare, Tocqueville, sans nous présenter un système original d'éducation ni même formuler certaines critiques neuves, qui témoigneraient d'un esprit inventif et audacieux, (1) ne manque pas d'être très net dans ses idées.

« Je tiens pour constant que l'éducation laïque est la garantie même de la liberté de penser, disait-il en 1844. Je crois fermement que l'Université doit rester le foyer principal des études et que l'Etat doit conserver des droits de surveillance très étendus sur les écoles mêmes qu'il ne dirige pas... C'est pourquoi je reproche au gouvernement de n'avoir pas introduit dans l'éducation, les perfectionnements qui pouvaient désarmer la critique... Je ne suis pas un ennemi de l'établissement universitaire, je le prouverai quand il s'agira de le fortifier en créant de nouveaux collèges et en augmentant les ressources de son budget. Je ne veux qu'une chose, je ne m'en suis jamais caché, je veux qu'il puisse s'organiser à côté de l'Université une concurrence sérieuse... parce que je suis convaincu que l'instruction, comme toutes choses, a besoin pour se perfectionner, se vivifier au besoin, de l'aiguillon de la concurrence (2). »

(1) Cf. par exemple : Renan, *Questions Contemporaines*. Combien chez ce dernier l'esprit de critique et de création est plus riche, plus abondant.

Cf. Cependant, *Op. compl.*, t. III, p. 67 et suiv., p. 104 et suiv. *Dém. en Am.*

(2) Cf. *Moniteur* du 19 janvier 1844 : Intervention et *Op. compl.*, t. VII, p. 219. *Correspondance.*

Evidemment, « le caractère mixte que présente ce droit, dont l'exercice part de la manifestation d'une faculté individuelle et aboutit à une manifestation collective », l'abus que peuvent en faire des sectaires, le devoir qui incombe à la société de protéger les jeunes intelligences contre un enseignement étroit, insuffisant ou dangereux, nécessiteront toujours une réglementation délicate et spéciale : Tocqueville n'en doutait pas (1).

Nous observerons néanmoins que, poussé par sa sympathie pour l'action moralisatrice de la religion, il se préoccupa insuffisamment des garanties de savoir et d'expérience que doivent présenter, au même titre que les membres du personnel laïque, les maîtres religieux (2).

Sa perspicacité n'était toutefois pas en défaut lorsqu'il résumait ainsi ses critiques contre le rapport que Thiers soumit à la Chambre en 1844 :

« On peut définir le projet de M. Thiers une oppression qui gênera l'Eglise et qui tuera la liberté laïque. Quoi

(1) Voilà un fragment de lettre inédite que Tocqueville écrivit à son ami Corne en date du 27 décembre 1845 et qui nous donnera au moins la mesure de sa sincérité. Dès 1837, au reste, nous trouvons trace de ses préoccupations en cette matière. Cf. *Op. compl.*, t. V, p. 340, *Correspondance.*

« Ce que c'est que cette misérable existence qu'on nomme la vie politique, mon cher ami ! Voilà quatre ans que je parle et agis à l'occasion des questions d'instruction publique, et c'est seulement aujourd'hui que j'ai pu faire les travaux qui me mettent réellement en état d'en parler en connaissance de cause. Cette étude, du reste, n'a point changé mes opinions principales et n'a en rien diminué mon amour pour la liberté réglée en cette matière comme dans toutes les autres, mais elle a ouvert beaucoup mon horizon ».

(2) Cf. *Papiers inédits* : « Je ne suis pas ici favorable aux grades universitaires réclamés pour ceux qui veulent enseigner, même aux titres les plus simples comme bachelier etc., mais à un certificat de moralité spéciale comme garantie d'honorabilité, plus un stage qui montre qu'on a continué ses études et qu'on a une vocation sérieuse. »

qu'on fasse, du moment que l'on crée un droit commun quelqu'élevé qu'il soit, on n'empêchera pas l'Eglise de s'en servir. Il y a là trop de passion et de puissance pour être arrêté par des obstacles de droit commun, par autre chose que l'arbitraire. En élevant outre mesure les conditions du droit commun, on n'échappe pas à l'Eglise, on ne réussit pas ; mais on tue les établissements libres dont les élèves profiteront plus à l'Eglise qu'à la société civile ; car celle-là peut mieux que celle-ci fournir ce qu'on cherche en général dans les pensions : 1° les soins particuliers de l'éducation ; 2° le bon marché. D'où utilité d'avoir des institutions libres, laïques, entre les écoles de l'Etat et celles de l'Eglise, sans quoi accroissement inévitable des écoles de l'Eglise. Le clergé, par la double puissance de la hiérarchie et de la passion religieuse, finira par surmonter ces barrières, qui arrêteront les individus. Montrer la conséquence de cet état final des choses : l'université seule maîtresse de l'enseignement, le même esprit classique, même méthode, la liberté absente. Ce projet qui paraît dirigé contre l'Eglise, épargne l'Eglise, mais accable l'enseignement laïque libre et la liberté des méthodes (1). »

La manière, dont Tocqueville pose le problème, laisse clairement sous-entendre les partis-pris contre lesquels il se heurtait. On ne voyait dans cette liberté qu'un droit de propagande. Malgré l'ordonnance de février 1815, Louis XVIII, aidé par la Commission de l'Instruction publique et son président Royer-Collard, avait maintenu la Constitution de l'Enseignement sur les bases que Napoléon détermina : en août 1824, l'Université avait pu ainsi redevenir un instrument de règne que l'Eglise accapara quelque temps, pour le perdre après 1830 (2). La Charte nouvelle proclama la liberté d'enseignement : cette promesse fut tenue pour l'école primaire en juin 1833. L'in-

(1) *Papiers inédits.*

(2) Martignac avait déjà réagi.

dépendance de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur que les catholiques réclamaient avec ardeur et même violence, ne fut consacrée qu'en 1850 pour celui-là, beaucoup plus tard pour celui-ci, en 1875, malgré les projets Guizot de 1835, Villemain de 1841 et 1844, Salvandy de 1847. Tocqueville s'attristait sur la stérilité de tant d'efforts et si la loi Falloux satisfit ses idées libérales, l'esprit dans lequel on la promulgua et bientôt l'appliqua, produisit en lui une impression pénible de crainte et de colère.

Aussi bien, s'il se prononça plusieurs fois sur l'utilité de l'instruction primaire, notre publiciste n'en mit jamais au jour le caractère obligatoire. La gratuité s'imposait pour lui ; mais nous aurions aimé savoir s'il attribuait à cette éducation un intérêt social éminent et si, dans sa préoccupation de « moralisation religieuse » du peuple, il ne l'aurait pas exclusivement confiée au clergé ? « Car, écrivait-il avant Renan, qu'est un homme qui sait lire et écrire, sans rien de plus ? Un pauvre sire capable de toutes les prétentions et de tous les entraînements (1). »

Il a laissé ce dernier problème quasi irrésolu. Nous le retrouvons ailleurs plus décidé.

d) *Liberté de la presse.*

« Je l'aime, dit-il... par la considération des maux qu'elle empêche, bien plus que pour le bien qu'elle fait : si elle existe, la servitude individuelle ne saurait être complète... elle est l'instrument démocratique de la liberté ».

(1) Cf. note inédite. Cf. Broglie et Laboulaye, *Op. cit.*, chap. III, v. X et p. 59 et suiv. Les idées sont chez eux plus abondantes et plus précises, Tocqueville une fois seulement écrivit : « Quand les croyances religieuses s'ébranlent chez un peuple... il faut à tout prix le pousser vers les lumières. » Cf. *Op. compl.*, t. V, p. 328.

Affranchie par la Constitution de 1791, entravée après janvier 1793, liée sous l'Empire, la presse connut pendant les premières années de la Restauration un régime moins arbitraire : elle n'était astreinte qu'au dépôt d'un cautionnement et à l'impôt du timbre. Mais après la mort du duc de Berry, des mesures réactionnaires établirent la censure, l'autorisation préalable et les délits de tendance : Martignac les abolit : la première Ordonnance de 1830, en suspendant la liberté d'écrire, provoqua, on le sait, une résistance qui devait entraîner la chute des Bourbons.

Pendant quatre années on abusa des concessions faites par la nouvelle Charte : les insurrections républicaines, l'attentat de Fieschi permirent au gouvernement d'obtenir, par l'une des lois de Septembre, le relèvement du cautionnement et la répression sévère des excitations subversives : les caricatures et les pièces de théâtre furent soumises à la censure. Le jury demeuré compétent prononça néanmoins des acquittements qui firent scandale, et l'ardeur des critiques contre le régime ne s'affaiblit jamais.

Le 6 mars 1848, un décret proclama la liberté de la presse : les feuilles se multiplièrent et se livrèrent aux plus violentes polémiques, à des provocations désordonnées ; l'insurrection de Juin entraîna le rétablissement de la plupart des mesures restrictives ; le second Empire, jusqu'en 1868, fit peser sur les journaux et les livres toutes les rigueurs d'une législation tyrannique.

Telle est, résumée, l'histoire de la presse de 1816 à 1860. Or, et nous le trouvons ici pleinement d'accord avec les divers libéraux, Tocqueville réclamait comme indispensable et capitale, la franchise des journaux, des brochures et des écrits politiques ; ainsi Benjamin-Constant, Rémusat, Broglie, Laboulaye, Prévost-Paradol, d'autres :

« Elle est le seul moyen de publicité, et sans la publicité, l'autorité peut tout : enchaîner la liberté de la presse, c'est mettre la vie, les propriétés, la personne de tous les Français entre les mains de quelques ministres... Point de liberté de la presse, point de liberté politique, il la faut absolue... Elle n'est autre chose que le contrôle et le jugement publics se produisant avec une puissance et une continuité inconnues aux générations qui nous ont précédés dans ce monde (1)... »

La liberté de la presse lui semble donc le principal organe et la garantie presque unique de toutes les autres libertés.

« La Restauration n'a été guère qu'une longue lutte entre la presse et le pouvoir ; les années qui se sont écoulées depuis la révolution de Juillet ont présenté le même spectacle, avec cette différence toutefois que sous la Restauration, c'est la presse qui a fini par vaincre le pouvoir, tandis que de nos jours c'est le pouvoir qui triomphe de la presse (2) .. Or, si j'avoue que je ne porte point à la liberté de la presse cet amour complet et instantané qu'on accorde aux choses souverainement bonnes de leur nature, je l'aime néanmoins. Si quelqu'un me montrait entre l'indépendance complète et l'asservissement entier de la pensée une position intermédiaire où je pusse espérer me tenir, je m'y établirais peut-être : mais qui découvrira cette position ?... Le journal représente l'association... il devient plus nécessaire à mesure que les hommes sont plus égaux et l'individualisme plus à craindre... c'est un conseiller qui se présente de lui-même, qui vous parle tous les jours et qui entraîne d'au-

(1) Cf. Benjamin Constant, *Op. cit.*, p. 453, 458. Broglie, *Op. cit.*, p. 354 et suiv. Prévost-Paradol, *Op. cit.*, p. 207 et suiv. etc.

(2) *Papiers inédits.*

tant plus aisément qu'on est individuellement plus faible... (1) »

Tocqueville est bien ici le disciple de Royer-Collard (2). Il ne se dissimulait pas les maux que cette liberté produit. De son temps (3), il pouvait constater déjà les abus qu'elle implique, l'agitation malsaine, l'énervement qu'elle ne cesse d'enfanter, les grossières manœuvres, les trafics scandaleux auxquels, par besoin mercantile de réclame ou corruption personnelle, se livrent des directeurs véreux.

Ni la censure, ni le jury, ni les tribunaux ordinaires ne lui semblaient toutefois des moyens propres à contenir cet élément de formidable puissance : ils aggravaient même plutôt le péril à ses yeux : « la première ne se trouve-t-elle pas en contradiction avec la souveraineté nationale : le second, par sa tendance aux acquittements faciles, ne donne-t-il pas à une critique isolée, souvent sans portée, la force d'une opinion commune ; les juges ne témoignent-ils pas d'un libre arbitre trop précaire ? »

Aussi Tocqueville n'exigeait-il qu'une déclaration, un cautionnement et la signature, pour empêcher les premiers venus d'exploiter la presse « influence qui, comme toute influence, appelle une garantie (4) » et pour obliger l'écrivain à supporter les conséquences de son acte, la formalité du gérant seul responsable ne lui faisant pas illusion (5).

(1) Cf. *Op. compl.*, t. II, p. 17, t. III. p. 190 et suiv , *Démoc. en Am.* « Un journal, disait-il avec esprit, est un discours qu'on fait par la fenêtre à des gens très mêlés qui passent dans la rue ».

(2) Cf. Barante, *Op. cit.*, t. II, p. 455 et suiv. Loi sur la presse.

(3) Cf. Sainte-Beuve, *Portraits contemp.*, t. II, p. 455 et suiv. *De la littérature industrielle* et Tocqueville *Op. compl.*, t. III, p. 102. *De l'industrie littéraire. Démoc. en Am.*

(4) La formule est de Royer-Collard, cf. pour des détails intéressants. R. Dreyfus, *Quarante-huit*, essais d'histoire contemporaine. *Cahiers de la Quinzaine*, 20 octobre 1907.

(5) On prenait des individus besogneux, satisfaits d'une place dont

C'était surtout dans une législation large, une taxation modérée et la multiplicité des périodiques qu'il voyait le remède le plus efficace aux excès de la presse. Il espérait ainsi qu'aucun journal, par suite de la concurrence, n'acquerrait une place décisive et ne tomberait entre les mains de capacités industrielles, uniquement préoccupées de le mettre au service d'intérêts vulgaires. S'il admettait la polémique violente, Tocqueville dénonçait, enfin, de tout son cœur d'honnête homme, la calomnie, le chantage, la concussion : les faits lui donnèrent tort : plus que celles d'Armand Carrel encore, ses conceptions s'embarrassaient, hélas, de quelques chimères. Il n'en conserve pas moins le mérite d'avoir assigné aux journalistes une mission supérieure, qui rend plus abjects tous les drôles qui s'y soustraient (1).

Après une telle analyse malheureusement sèche et brève. la conclusion s'impose que voici : l'idée de liberté ne revêt pas chez Tocqueville la forme stérile d'un étroit principe aux apparences strictement négatives ; elle se traduit par des droits susceptibles de réglementation, mais effectifs, inviolables, nécessaires enfin à l'homme pour élargir sa personnalité et la rendre plus utile : une claire nuance de moralité la rehausse et la décore.

« Je crois comme vous nos contemporains assez mal élevés politiquement, ce qui est la principale cause de leurs

les ennuis ou les périls étaient compensés par des appointements inespérés.

(1) Le duc de Broglie a, dans ses *Considérations*, p. 333, développé des idées très sages sur la législation nécessaire. Cf. aussi Laboulaye, Prévost-Paradol, *Op. cit.* B. Constant avait du reste insisté fréquemment sur ces points délicats. Cf. *Op. cit.*, t. I, p. 127 et suiv. Tocqueville, étant donné son fond de puritanisme excessif ne devait pas désapprouver la censure en matière de polissonneries, plus encore d'immoralités littéraires.

misères et de leur faiblesse trouvons-nous dans une lettre à Gobineau. Mais je crois qu'une éducation meilleure pourrait redresser le mal qu'une mauvaise éducation a fait... Je veux les traiter comme des hommes ; j'ai peut-être tort, mais je suis les conséquences de mes principes et de plus je trouve un plaisir profond et noble à les suivre... Pour moi, qui ne me sais ni le droit, ni le goût de... mépriser ma race et mon pays, je pense qu'il ne faut pas désespérer d'eux. A mes yeux les sociétés humaines, comme les individus, ne sont quelque chose que par l'usage de la liberté (1). »

Fortes paroles qui, sous leur aspect d'énergie mélancolique, nous émeuvent profondément. Leur optimisme se voile d'une ombre, mais elles nous instruisent sur l'état d'âme qui les provoque. Bien que cette race, cette nation, pense Tocqueville, nous attriste par ses écarts, ses passions trop souvent mesquines, efforçons-nous de lui enseigner à se discipliner elle-même, et n'oublions jamais que les plus sûres garanties de l'ordre doivent laisser intacts la liberté et son pénible apprentissage.

Notre publiciste estime donc que ces divers droits constituent la base même de toute indépendance. Il ne se limite pas néanmoins à ne réclamer qu'eux et à en poursuivre uniquement la jouissance, sachant éviter ainsi les exagérations dont la jeune école libérale fera presque sa marque distinctive et qui porteront Laboulaye, par exemple, à railler le concept de la souveraineté du peuple, « l'illusion de la liberté politique ».

(1) *Corresp. avec Gobineau*, pp. 312 et 313.

II

Souveraineté nationale.

« Elle existe au fond de tous les gouverments quoi qu'on en dise et elle se cache sous les institutions les moins libres... Elle se trouve d'ordinaire comme ensevelie : on lui obéit sans la reconnaître et c'est un des mots dont les intrigants de tous les temps et les despotes de tous les pays ont le plus abusé... (1) » écrit Tocqueville à deux intervalles différents, sans insister.

Négligence singulière qui étonnerait, si elle n'était imputable au souci d'éluder toute discussion sur un principe capital dont les conséquences visiblement lui déplaisaient. Cherchons à jeter quelques lueurs sur une pensée volontairement obscure.

Tocqueville a raison théoriquement : l'opinion publique constitue la première force politique sur laquelle les pouvoirs, même les plus arbitraires, doivent chercher une base indispensable : mais voilà qui ne saurait suffire. L'adhésion d'un peuple n'acquiert sa valeur absolue et ne produit d'effets juridiques sérieux que si elle se double d'une souveraineté légale.

Cette harmonie fut proclamée en 1789 : depuis lors, sauf la première Charte, toutes nos constitutions la sous-entendirent ou l'énoncèrent. Elle suppose une double condition : la souveraineté légale populaire, directe ou déléguée, pour être indiscutable ne doit pas empiéter sur les droits individuels ; cette souveraineté doit impliquer le contrôle régulier, la participation périodique au gouvernement de tous les citoyens, par voie de suffrage et d'élection.

(1) Cf. *Op. compl. Souvenirs*, p. 372, également t. I, p. 93, *Démoc. en Am.*

Soutenant, nous l'avons vu, cette idée que la puissance publique existe dans l'intérêt exclusif des membres de la nation et doit être réglée par la volonté des citoyens, à charge pour ceux-ci de subir la loi de la majorité, Tocqueville accepte cette doctrine : il n'est là que le disciple fidèle de Benjamin-Constant (1).

« Je pense qu'il faut toujours placer quelque part un pouvoir social supérieur à tous les autres, et je place dans les volontés de la majorité, l'origine de tous les pouvoirs ; mais je regarde comme impie et détestable cette maxime qu'en matière de gouvernement, la majorité d'un peuple a le droit de tout faire. Il existe une loi générale qui a été faite ou du moins adoptée... par la majorité des hommes. Cette loi c'est la justice : la justice forme donc la borne du droit de chaque peuple... Quand je refuse d'obéir à une loi injuste, je ne dénie point à la majorité le droit de commander : j'en appelle seulement de la souveraineté du peuple à la souveraineté du genre humain... (2) »

Conception très simple, presque banale, que J. Simon reprendra et par laquelle Tocqueville s'efforce de garantir les droits de la minorité et d'élever un obstacle aussi infranchissable qu'il se peut contre une toute puissance, qui lui « semble en soi une chose mauvaise, dangereuse et grosse de la plus absolue tyrannie ».

Aussi bien, ayant, après Benjamin Constant, parfaitement, quoique sommairement, distingué les différences

(1) Nous embrassons un ensemble d'idées peu originales : les républiques antiques grecque ou romaine, en avaient appliqué d'instinct quelques-unes ; au Moyen-Age elles furent formulées plus ou moins nettement par les théologiens, certains orateurs du Tiers (Philippe Pot entre autres 1484) et quelques auteurs du droit de la nation. Cf. M. A. Esmein, *Op. cit.*, p. 157.

(2) Cf. *Op. compl.*, t. II, p. 146, 147 et suiv. *Démoc. en Am.*

Cette justice, telle que l'entend Tocqueville, c'est, nous le savons, le respect, la sauvegarde des droits de l'homme.

profondes qui séparent, en matière de liberté, notre conception moderne de l'idéal jacobin-antique (1), puis déterminé les effets du principe de souveraineté, laquelle, transférée du prince au peuple, n'augmente pas l'indépendance réelle des citoyens (2) et favorise d'ailleurs l'usurpation d'une oligarchie ou d'un tyran, Tocqueville ne renie pas, comme les doctrinaires, la volonté suprême d'une nation, il l'accepte, la déclare même légitime et acceptable, mais sous une triple réserve, à savoir que *a*) la puissance judiciaire demeurera hors de l'atteinte des deux autres pouvoirs, dont *b*) l'un, le pouvoir législatif devra se trouver composé de telle manière qu'il représente la majorité « sans être nécessairement l'esclave de ses passions », et *c*) l'autre, le pouvoir exécutif, « possèdera une force qui lui sera particulière » (3).

Cependant, avant d'énumérer les institutions qu'il jugeait propres à favoriser cet équilibre, notons le désaccord qui existe sur certains points de détail entre les idées politiques de Tocqueville et sa conception de la souveraineté.

Par traditions et par souvenirs, il penchait naturellement vers une monarchie héréditaire, libérée, débarrassée du favoritisme qui la corrompt. En conséquence, la véritable souveraineté, c'est-à-dire le pouvoir législatif, devant être effectivement exercé par les représentants directs de la nation, Tocqueville ne voyait nul inconvénient à ce que le pouvoir exécutif se trouvât partagé entre le souverain et ses ministres. Le régime de la seconde Charte satisfaisait ses goûts (4) et les Anglais lui sem-

(1) Cf. *Op. cit.*, t. I, *Principes de politique*, p. 9 et suiv.

(2) Cf. *Op. compl.*, t. III, p. 528 et suiv. *Démoc. en Am.* Nous renvoyons ici encore aux premières pages des *Principes*.

(3) Cf. *Op. compl.*, t. III, derniers chapitres, *Démoc. en Am.*

(4) Cf. *Op. compl.*, t. II, p. 150 et 151, *Démoc. en Am.* Royer-Collard

blaient un peuple vraiment libre, pour avoir organisé, moins de fait que d'apparence, le gouvernement du peuple par le peuple, tout en gardant « la forme monarcho-aristocratique ».

Une fonction héréditaire (royauté ou pairie) implique, remarquons-le, « la franchise d'avoir à rendre compte ». Or la souveraineté populaire étant, de sa nature, indivisible et inaliénable, logiquement toute puissance émanée d'elle se trouve soumise à une approbation, à un contrôle permanent (1). Il y a donc, rationnellement, opposition entre le principe monarchique ou aristocratique et celui de souveraineté nationale (2). Tocqueville ne paraît pas s'être inquiété, ni même douté de cette antinomie.

Notons toutefois que très favorable à un système politique voisin de celui d'outre-Manche, il repoussa la constitution de la Pairie en France, telle que la Charte l'avait instituée ; ses raisons nous semblent au reste plus d'un opposant que d'un théoricien : « C'est un des périls de l'état présent... elle est impossible : il faut chercher ailleurs que dans l'hérédité l'élément de force dont cette branche de législation a besoin (3). »

Même inadvertance chez lui en ce qui concerne le droit de suffrage. Certes, il n'admet pas que la tranquillité publique, par exemple, soit un bien assez précieux pour qu'un peuple l'achète au prix de la liberté politique, « sans la-

insiste toujours sur la nécessité pour la monarchie d'être délivrée de sa cour et de ses courtisans. C'est dans le régime républicain que le principe de la souveraineté populaire trouve son application la plus sûre.

(1) Cf. *Op. compl. Souvenirs*, p. 93 et 94 : « Le roi Charles X tombait pour avoir violé les droits qui m'étaient chers... »

(2) Cf. Esmein, *Op. cit.*, p. 189. Idée très ancienne dont Bodin fortifia la souveraineté royale, que Rousseau proclama au profit de la nation et que la Constitution de 1791 enregistra.

(3) Cf. *Op. compl.*, t. VII, p. 182. *Démoc. en Am.*

quelle on ne saurait vivre heureux ». Mais s'il devait se rallier un jour au suffrage universel, longtemps il considéra l'électeur, non comme un fonctionnaire à la manière de Royer-Collard, mais tout au moins comme un privilégié.

Voici une note inédite (barrée sur l'original par Beaumont) qui suffirait à nous convaincre : « Quant à la Réforme électorale, voici mon sentiment : le mode d'élection : je me refuse absolument à tout abaissement du Cens ou adjonctions équivalentes. — Je ne veux pas une loi d'élection plus *radicale*, mais plus *morale* — un système électoral qui rende la corruption par les places plus difficile — 1840 (1). »

On n'est pas plus catégorique.

Benjamin Constant estimait qu'un certain loisir s'impose pour faciliter l'acquisition des lumières, l'éducation du jugement et que la propriété, supposant ce loisir, rend seule les hommes capables de l'exercice des droits politiques, « propriété foncière et industrielle s'entend, mais non intellectuelle, cette dernière ne résidant que dans l'opinion et s'accommodant du despotisme » (2). Tocqueville partage cet avis : il n'emprunte pas à Royer-Collard sa théorie « des intérêts représentés puis de la raison souveraine », mais il exige certaines garanties, refusant ainsi « de considérer le droit de suffrage comme un droit dont, sauf exceptions légales, chaque citoyen majeur possède nécessairement l'exercice et l'exercice seul, la puissance n'appartenant en droit qu'à la nation elle-même et rien qu'à la nation distincte des individus » (3).

(1) D'après la loi du 19 avril 1831, le Cens avait été abaissé à 200 francs de contributions directes et même à 100 francs pour certaines personnalités (membres des Académies, officiers en retraite, etc.). Le Cens d'éligibilité à 500 francs de rentes.

(2) *Papiers inédits*.

(3) Cf. *Op. cit.*, t. I, *Principes*, p. 53 et suiv. et Note inédite.

Son idée de la souveraineté nous paraît donc entachée juridiquement de contradictions, de préjugés aussi ! Ces propriétaires « éclairés », seuls capables, de choix raisonnables, ne seront-ils les premiers à élire et à acclamer bientôt comme maître, un aventurier, pseudo-champion du suffrage populaire !

Que si Tocqueville accepte cette dernière institution en 1848, avec quelle tiédeur il en justifiait la nécessité : « Le vote universel est, *quant à présent*, la seule source que je connaisse, où l'on puisse aller puiser de la force gouvernementale ; voilà son grand et pour ainsi dire son seul mérite à mes yeux. Quant à ce qu'il fait en ce moment, il y a là beaucoup d'accidentel et de passager et ceux qui croient y voir des signes de son caractère permanent sont des gens qui ont la vue bien courte...

Au-dessous de ces volontés actuelles qui aspirent à un gouvernement fort... il y a des mœurs, des habitudes, des idées, des intérêts démocratiques et révolutionnaires qui se retrouveront tôt ou tard (1). »

L'idée que le peuple entier doit effectivement participer au pouvoir le heurte donc et l'inquiète et il ne se résout pas à l'admettre dans son application qui lui semble devoir trop favoriser les instincts tyranniques de la démocratie. Crainte exagérée ! Elle le détournera de préoccupations plus utiles, du souci, par exemple, d'organiser le suffrage universel, dont il ne niait pas l'instauration prochaine (2).

Car il avait compris « que les révolutions de 1830 et 1848 étaient bien chacune la même manifestation de

(1) Cf. *Op. compl.*, t. VII, p. 239, *Corresp.* Cf. dans les *Conversations avec Nassau Senior*, p. 339, certaines corrections faites par Tocqueville lui-même à des propos trop vifs qui lui sont attribués contre le principe de souveraineté.

(2) Cf. au contraire Prévost-Paradol, *Op. cit.*, p. 49.

l'ancien esprit ressuscité de la première Révolution, esprit plus imprégné de tendances égalitaires (soit politiques soit sociales) que de libéralisme proprement dit » !

Une invincible méfiance pourtant l'empêchait de surmonter ses doutes, d'imaginer la liberté possible par delà un état de civilisation plus démocratique encore, de reconnaître comme légitimes certaines revendications populaires et de se placer, d'avance, sur un terrain bientôt conquis, reconnu pour accessible à tous, légal et sacré.

Quelle mélancolie reflètent les lignes suivantes des *Souvenirs* : « J'avais passé les plus belles années de ma jeunesse au milieu d'une société qui semblait redevenir prospère et grande, en redevenant libre ;... les charmes de la liberté m'avaient touché ; elle était devenue la passion de toute ma vie... Mais je sais que si une révolution peut fonder la liberté dans un pays, plusieurs révolutions qui se succèdent y rendent pour très longtemps toute liberté régulière impossible.

« Après chacune de ces mutations, on avait dit que la Révolution française ayant achevé ce qu'on appelait présomptueusent son œuvre, était finie ; on l'avait dit et on l'avait cru. Hélas ! à mesure que nous allons, son terme s'éloigne et s'obscurcit... J'ignore quand finira ce long voyage ; je suis fatigué de prendre successivement pour le rivage des vapeurs trompeuses, et je me demande souvent si cette terre ferme, que nous cherchons depuis si longtemps, existe, en effet, ou si notre destinée n'est pas plutôt de battre éternellement la mer (1). »

Tristesse inutile ! Que ne gardiez-vous, Tocqueville, cette confiance sereine que nous aimons, flamme qui s'anime au souffle des tempêtes, pour luire sans cesse d'une clarté plus haute !

(1) Cf. *Op. compl.*, *Souvenirs*, p. 95 et suiv.

III

Les garanties de la liberté ; les moyens de Gouvernement ; réformes.

« Assurer aux particuliers la jouissance de certains droits... fixer au pouvoir social des limites étendues mais visibles... conserver à l'individu, l'indépendance, l'originalité qui lui restent... et le relever à côté de la société, le soutenir en face d'elle, tel me paraît le premier objet du législateur moderne (1)... » lisons-nous dans la conclusion de la *Démocratie en Amérique*. Mais c'est ailleurs, au hasard des rencontres, que Tocqueville nous indique les moyens qu'il jugeait les plus efficaces pour atteindre cette fin ; « et permettre aux hommes d'échapper à la tyrannie, à l'abâtardissement, en *demeurant démocratiques*... est une occupation sainte pour laquelle il ne faut épargner ni son argent, ni son temps, ni sa vie. »

Examinons donc les diverses garanties de la liberté, de l'ordre et du progrès que notre auteur propose, suivant le degré d'importance que personnellement il leur assigne. Nous négligerons cependant, avec lui, les déclarations de droits, les chartes, les constitutions écrites, les modes de réclamation ou de protestation légale, tels que le droit de pétition, de plainte, l'initiative populaire, le référendum, qu'il omit sans les rejeter, les considérant à tort comme « des armes beaucoup plus trompeuses qu'utiles contre les excès des majorités (2) » ; nous sous-entendons même le principe de la séparation des pouvoirs, dont ni l'origine

(1) Cf. *Op. compl.*, t. III, p. 550.

(2) Cf. dans ses notes sur la Suisse particulièrement : *Op. compl.*, t. VIII, p. 451 et suiv., t. IX, p. 82 et suiv. (Critique du livre de Cherbuliez).

ni la légitimité ne préoccupaient nôtre publiciste et qu'il accepta comme un concept indiscutable, legs de Montesquieu et de la Révolution.

a) *Garanties judiciaires.*

Substituer la répression à la prévention, la justice à l'administration (1), tel est l'idéal de tous les libéraux véritables et de Tocqueville particulièrement.

La contrainte qui, sous les fausses apparences de quelque machinale uniformité, maintient une paix factice, en dissimulant l'anarchie des esprits et des cœurs, lui paraît un moyen grossier de gouvernement, indigne et précaire. La liberté certes, surtout chez une nation longtemps pliée sous le despotisme, implique des abus innombrables. Il n'en faut pas moins lentement obliger l'homme à se régler lui-même, c'est-à-dire ne pas le paralyser lorsqu'il veut agir, mais le redresser seulement dès qu'il se trompe et le châtier sévèrement quand il commet quelque faute : rôle naturel des magistrats. Voilà pourquoi la justice peut être considérée comme le pouvoir social le plus éminent, dans une démocratie, et pourquoi « le respect des lois et des juges, le désir de grandir la magistrature et de l'élever jusqu'à l'impartialité, constituent le premier des devoirs pour tout ami de la liberté. »

Tocqueville n'y manque pas. Tout imprégné des observations qu'il avait faites en Amérique et des idées de Benjamin Constant (2), il revint fréquemment sur les questions judiciaires, combattant, avec netteté, les idées des

(1) Cf. Laboulaye, *Préface au Cours de politique*, déjà cit.

(2) Cf. *Op. cit.*, t. I, p. 153, *Principes.* Notons que les juges américains, du temps de Tocqueville, étaient encore le plus souvent nommés par le gouvernement ou la législature ou par les deux pouvoirs ensemble (dans l'Etat comme ailleurs) et jouissaient d'un respect incontesté.

partisans de l'autoritarisme quels qu'ils fussent. Sa doctrine ne revêt du reste aucune complexité : le résumé en sera très simple.

Premier besoin des sociétés humaines historiquement et le plus ancien des pouvoirs, manifestation distincte de la souveraineté nationale, la justice constitue à ses yeux « une défense admirable contre l'arbitraire des gouvernements, monarchies ou démagogies ». Certaines conditions s'imposent toutefois pour qu'elle acquière l'indépendance et le prestige.

Ferme partisan d'une magistrature inamovible, Tocqueville en repousse l'élection, qui ne s'offre pas à lui comme une conséquence obligatoire de ce caractère d'institution indépendante (1), qu'il reconnaît au pouvoir judiciaire et présente de lourds désavantages constatés chez les juges de certains Etats particuliers d'Amérique (2). Il en accepte donc la nomination par le chef du pouvoir exécutif, sous la responsabilité des ministres : les erreurs dans les choix ont ainsi moins chance de se produire et l'inamovibilité, la publicité, des traitements considérables enfin, mettront les magistrats à l'abri de complaisances dégradantes (3).

(1) Tocqueville avant M. Duguit (*De la séparation des pouvoirs*), semble rattacher cette particularité chez les Américains, au caractère de l'Etat fédéral : cette séparation, comme le montre M. Esmein, fut nettement établie dans les Constitutions des Etats particuliers, avant de passer dans la Constitution fédérale.

(2) Cf. Passage cité par M. d'Eichthal, *Op. cit.*, p. 70, confirmé par Bryce, *Op. cit.*, t. I, ch. LXII. En 1832, l'élection des juges était rare encore aux Etats-Unis.

(3) Idée de Benjamin Constant très épris du système anglais.

Tocqueville impose au pouvoir judiciaire cette triple qualité ; de ne prononcer que lorsqu'il y a litige : de ne s'occuper jamais que d'un cas particulier, et d'être obligé d'attendre qu'on le saisisse. *Op. compl.*, t. I, p. 173, cf. Rémusat, *Op. cit.*, p. 374.

Tocqueville insistait volontiers aussi sur l'influence que les légistes doivent détenir dans une démocratie ; non pas des légistes à la manière de nos anciens théoriciens du despotisme, mais semblables à ceux qu'il rencontra aux Etats-Unis. et qui forment une puissante barrière contre les écarts de l'opinion, impressionnant la magistrature par leur exemple, leur contrôle même, tous gens ayant fait des lois leur étude spéciale, puisant dans leurs travaux certaines habitudes de discipline, un goût, une sorte d'amour pour l'enchaînement régulier des idées, qui les rendent fort ennemis de l'esprit révolutionnaire et des passions irréfléchies. « Ils sont les maîtres d'une science nécessaire dont la connaissance n'est point répandue, ils servent d'arbitres entre les citoyens... forment naturellement un corps... et gardent un penchant instinctif pour l'ordre... un grand dégoût pour les actions de la multitude et un mépris secret pour le gouvernement du peuple (1). » Conception trop spécieuse, que l'expérience n'a pas vérifiée en France, et dont le maintien scrupuleux des formes judiciaires venait, dans l'esprit de Tocqueville, renforcer la portée.

« Le goût des formes ! Chose ennemie de la servitude, unique partie de l'éducation d'un peuple libre que l'ancien régime nous ait donnée, cette procédure, qui n'est pas fort en honneur parmi le public... et qui vaut mieux toutefois que sa renommée !... L'arbitraire dans la justice, c'est le cachet même de la barbarie ; aussi les peuples civilisés ont-ils toujours attaché une haute importance aux règles de la procédure ; oui les peuples libres ont toujours été de grands procéduriers, ils ont tiré bon parti des formes pour la défense de leur liberté ; on les a vus opposer avec plus d'avantage au pouvoir les mille petites

(1) Cf. *Op. compl.*, t. II, p. 169 et suiv.

formalités que la procédure fournissait, que les droits généraux garantis par leur constitution (1). » Benjamin-Constant, lorsqu'il stigmatisait les excès révolutionnaires avait insisté déjà, dans ses *Principes*, sur « la faculté protectrice des *formes* qu'on ne leur ravit qu'en les détruisant, sur ces ennemies nées, ces adversaires inflexibles de la tyrannie populaire ou non... ». Tocqueville voyait en elles, au surplus, un moyen de fortifier le respect du peuple pour les cours de justice, pour l'autorité des lois. Mais nous n'insisterons pas sur la trace évidente laissée ici par le souvenir des pratiques anglaises (2).

Aussi bien des considérations moins particulières nous autorisent-elles à préciser davantage les idées de Tocqueville : tels certains travaux sur le régime pénitentiaire et diverses interventions dans la discussion de la loi de 1845, relative au contentieux du Conseil d'Etat, tels encore quelques passages de la *Démocratie*, plusieurs rapports faits à l'Académie des Sciences morales, des notes inédites.

Tocqueville ne manque jamais l'occasion de s'y montrer l'adversaire irréductible des tribunaux extraordinaires et de la justice réservée, « principe de droit qu'aucun peuple libre n'admettra jamais, tout procès devant être de la compétence du tribunal qui présente le plus de garanties aux deux plaideurs, *quels que soient les plaideurs* » ; opinion discutable dans sa rigueur, la règle qui accorde aux juridictions administratives la connaissance des actes accomplis par l'administration n'étant pas absolue et

(1) Cf. *Op. compl.*, t. IV, p. 174, *Anc. Rég.*, t. IX, p. 126 et 127. *Discours* à l'Académie des Sciences morales.

(2) Cf. Benjamin Constant, *Op. cit.*, t. I, p. 157 et suiv. Tocqueville, *Op. compl.*, t. VIII. Notes sur l'Angleterre.

Il disait à Gobineau : « Elles ne sont pas aussi impuissantes que vous le croyez à empêcher une illégalité... »

pouvant se trouver notablement restreinte, adoucie par une législation et une jurisprudence libérales (1). Tocqueville s'y montre l'adversaire, non moins irréductible et plus raisonnable ici, des pouvoirs exorbitants de certains officiers publics et du privilège trop longtemps accordé aux fonctionnaires par le fameux article 75, « lequel nous recule du point où en étaient arrivés nos pères, puisque nous laissons faire, sous couleur de justice et consacrer au nom de la loi, ce que la violence seule leur imposait... Avec combien plus de raison, terminait-il justement, les Anglais et les Américains... ont pensé que c'était plutôt par de petits procès, mis chaque jour à la portée des citoyens qu'on parvenait à garantir la liberté que par de grandes procédures... et qu'il faut traiter l'arbitraire et la tyrannie comme le vol (2)... »

Néanmoins son admiration pour le pouvoir politique que le juge américain détient, sous forme du refus d'appliquer une loi comme anti-constitutionnelle dans un procès, « arme des plus puissantes qui furent forgées jamais contre la tyrannie des assemblées », cette admiration, disons-nous, induisait Tocqueville à vicier, malgré lui, la règle que les Constituants proclamèrent de l'incompétence du judiciaire dans l'appréciation des actes législatifs et à diminuer la portée de cette séparation des pouvoirs en faveur de laquelle, lui-même, réclamait sans cesse.

(1) Cf. *Op. compl.*, t. IX, p. 64 et suiv. *Etudes.*

(2) Cf. *Op. compl.*, t. I, p. 180 et suiv. *Démoc. en Am.* et cette note inédite : « Le parti libéral avait passé toute la Restauration à demander une loi sur la responsabilité des agents du pouvoir et avec raison, car comment le citoyen peut-il se dire libre, si le fonctionnaire est en mesure de se croire irresponsable ? La Charte de 1830 avait annoncé cette réforme : on n'a pas donné aux citoyens le droit d'attaquer les fonctionnaires publics. »

Il avait, sans doute, éminemment dégagé les causes spéciales du surcroît d'attributions qui donnait, en Amérique, à la Cour suprême et aux diverses Cours subalternes fédérales ou d'Etat, une action politique considérable et dont le correctif se trouvait dans la faculté, laissée aux Assemblées politiques, de modifier la Constitution, pour réduire les magistrats frondeurs : mais entraîné par son désir d'accumuler les garanties contre l'arbitraire et de multiplier les corps autonomes, Tocqueville en arrivait ainsi à négliger ou plutôt à exagérément limiter le principe de la Souveraineté nationale. L'importance, qu'il reconnaissait et voulait conférer au jury, corrige toutefois cette inadvertance.

« Ce n'est pas une juridiction, c'est une institution, c'est la souveraineté du pays lui-même » écrivait-il. Ni Royer-Collard, ni Benjamin Constantin dont il s'inspire (1), ni aucun autre libéral n'a proclamé mieux que lui, avec plus d'éloquence, plus d'enthousiasme, les bienfaits de « ce moyen admirable pour instruire le peuple et surtout lui apprendre à régner. »

Les lois de 1827 et de 1828 avaient apporté d'excellentes modifications dans le mode d'établissement des listes du jury, lequel, en 1832, acquit la faculté de déclarer lui-même si l'accusé méritait des circonstances atténuantes : une disposition de 1835 substitua le vote secret au vote oral. Ces diverses mesures ne suffisaient pas à Tocqueville, qui, sans hésiter demandait l'institution obligatoire du jury, sinon absolument au civil, du moins en matière de procès correctionnels, criminels et politiques, « ex-

(3) Cf. Barante, *Op. cit.*, t. II, p. 89 et suiv., les discours sur la presse. B. Constant. *Op. cit.*, t. I. p. 155, 233, 395, t. II, 386, 430. Laboulaye, *le Parti libéral*, p. 225 et suiv. Prévost-Paradol, *Op. cit.*, p. 155 et suiv. J. Simon, etc.

cellente manière d'introduire dans le gouvernement une magistrature éminemment républicaine, puisqu'elle place le peuple, ou du moins une classe de citoyens sur le siège du juge. »

La plupart des difficultés théoriques ou pratiques que suscitent le choix des magistrats professionnels, la durée de leurs fonctions, leur inamovibilité, se trouvaient par là même en grande partie atténuées, le nombre des juges nécessaires pour présider, diriger les débats et appliquer la loi, d'après les verdicts rendus, se réduisant ainsi notablement (1).

Tocqueville exagérait toutefois lorsqu'il déclarait le jury une application directe de la souveraineté ; il recommandait par contre, avec juste raison, toutes garanties de formes, de légalité réservées, l'emploi plus fréquent de ceux qui sont les juges les plus indépendants qu'on puisse imaginer, (M. Esmein l'a dit en fort beau langage) « juges d'un jour ou d'une heure, remplissant une charge et ne briguant point un honneur. Ils n'ont rien à craindre et rien à espérer, ni du pouvoir exécutif, ni du peuple : simples citoyens qui, dès demain, dès aujourd'hui, vont rentrer dans le rang, ils sentiront vivement la force du droit individuel et mieux encore que le serment qu'ils prêtent et qui leur a donné son nom, ce sentiment fera d'eux les fidèles interprètes de la justice (2). »

Le jury forme donc « la partie de la nation chargée d'assurer le respect des lois, comme les Chambres sont la partie de la nation chargée de faire les lois, à tel point que la liste des jurés s'étendra ou se resserrera suivant celle des électeurs, la société devant être gouvernée d'une

(1) Cf. *Op. compl.*, t. II, p. 183, 184, notes. *Démoc. en Am.*

(2) Cf. *Op. cit.*, p. 331. On cherche à les déconsidérer aujourd'hui.

manière fixe et uniforme .. Oui, quelles que soient les difficultés matérielles pour adapter le jury aux besoins d'un peuple moderne, il ne faut pas craindre d'exiger son concours pour les procès civils car, réservé à la juridiction criminelle d'assises, il ne saurait suffire : le peuple ne le voyant fonctionner que de loin en loin, s'habituerait à s'en passer dans le cours ordinaire de la vie ». Pénétrant ainsi dans nos usages, l'institution du jury pliera l'âme humaine au besoin des formes et finira par se confondre avec le sentiment même de la justice : elle donnera aux citoyens les habitudes de l'esprit des juges « qui sont précisément celles qui préparent le peuple à être libre » ; elle enseignera aux hommes la pratique de l'equité, le respect pour la chose jugée, la force de ne pas reculer devant une responsabilité grave, le souci de s'occuper d'autre chose que de leurs propres affaires, « rouille des sociétés », elle servira enfin, et c'est là son plus grand bienfait, à former le jugement, à augmenter les lumières naturelles de chacun et à instruire l'individu de ses droits.

« Dirai-je pourquoi je me sens peu ému des arguments tirés de l'incapacité des jurés même en matière civile (1) ajoutait Tocqueville ? C'est que dans les procès civils toutes les fois du moins qu'il ne s'agit pas de questions de fait, le jury n'a que l'apparence d'un corps judiciaire. Les jurés prononcent l'arrêt que le juge a rendu. Ils prêtent à cet arrêt l'autorité de la société qu'ils représentent et lui, celle de la raison et de la loi... Le jury qui semble diminuer les droits de la magistrature, fonde donc réellement son empire et il n'y a pas de pays où les juges soient aussi puissants que ceux où le peuple entre en partage de leurs privilèges (2) ».

(1) Nous ne pouvons pas suivre Tocqueville jusque-là. Du reste lui même au sein du Comité de Constitution en 1848 recula.

(2) Cf. Op. compl., t. II, p. 191 et 192. *Democ. en Am.*

Tocqueville nous dévoile ainsi toute sa pensée : le jury constitue à ses yeux une merveilleuse école de liberté : les inconvénients qui en ont fait restreindre l'application, disparaissent presque totalement pour lui devant cette considération capitale ; tel Benjamin Constant, il estime « cette institution d'autant plus nécessaire au peuple français qu'encore inexpérimenté, celui-ci non seulement trouvera les avantages particuliers au système », mais l'avantage plus important de faire son éducation morale et de voir déférer, devant sa juridiction, les fonctionnaires, juridiction non prévenue en faveur de ceux-ci, peu disposée à les justifier, ennemie surtout de l'anarchie comme dè l'arbitraire. Laboulaye et Prévost-Paradol ne feront que reprendre plus tard cette thèse avec plus de combativité (1).

(1) C'est chez Benjamin Constant que Tocqueville nous semble avoir pris quelques-unes de ses idées les meilleures, leurs termes mêmes.

Nous donnons ici diverses notes inédites, qui, malgré leur décousu, préciseront certaines autres influences, celle de Royer-Collard, par exemple :

« *a*) Royer-Collard :

Les questions de juridiction sont éminemment des questions de liberté régulière, il voulait qu'on remit au jury, non au tribunal de police correctionnelle, le jugement remis par la loi. *Discussion loi sur la presse* 1819.

Invoque garantie du jury : dit que l'arbitraire confié à tout autre qu'au jury serait la tyrannie en permanence ; les lois les plus violentes ne détruiront jamais la presse, plus elles seront violentes, moins on les appliquera. Si on laisse le jury, tout est là. Je suis prêt à supporter toutes les violences légales, pourvu que le jury soit chargé de les exercer ; j'ai la ferme conviction que les lois de juillet auraient lié la presse sans le jury ; le jury n'est pas une de ces juridictions vulgaires dont la plume des légistes se joue, ou qu'elle élève et abaisse à son gré !

b) On a voulu rapprocher le jury des conseils de guerre. Les peuples pardonnent quelquefois à ceux qui les asservissent, jamais à ceux qui les trompent (Lamartine, août 1835, discussion des lois de septembre). Nécessité de renvoyer les fonctionnaires au jury (de Serre, 26 avril 1819).

b) *Garanties administratives et politiques.*

Allant parfois jusqu'à hésiter entre l'idée que l'homme est une créature brutale qui use de son indépendance pour s'égarer ou nuire, et celle que la plupart des individus, lorsque les passions ne les aveuglent pas, marchent spontanément dans la voie de l'ordre et du progrès, où l'intérêt, la raison et une probité naturelle les guident, conservateur autoritaire puis libéral fervent, Tocqueville inclina jusqu'au dernier jour, vers l'une puis l'autre tendance alternativement.

Les circonstances agissaient du reste avec excès sur sa nature nerveuse; la moindre bagarre, quelques mesures coercitives le bouleversaient, le secouaient d'inquiétude ou d'une colère frémissante ; passant vite de la crainte à l'enthousiasme, il reconnaissait volontiers lui-même manquer de « ce sang-froid de toutes les heures si utile et si rare ! »

Un jour toutefois, où rien ne le troublait, Tocqueville exposait, à son ami Stoffels, quelques principes excellents qui, disait-il, « constituaient la base réelle et fixe » de sa pensée politique. En voici le résumé. Je veux que le pouvoir central soit revêtu de très grandes prérogatives, qu'il soit puissant dans une sphère nettement tracée, mais qu'il demeure toujours subordonné à l'opinion publique, c'est-à-dire au pouvoir législatif qui représente celle-ci : un gouvernement de cette espèce peut exister. En même temps, je désire que les libertés provinciales se déve-

A propos du choix des jurés : sans exemple qu'il soit abandonné à un agent du gouvernement.

c) Discussion 29 septembre 1791-1795. — Les exclus. — Etre également éclairé et indépendant.

Robert Peel (cité par Pasquier, 29 janvier 1827). Il est de la plus haute importance que le sentiment général soit celui d'une complète sécurité et d'une confiance parfaite dans la formation du jury ».

loppent sans cesse et que la majorité de la nation se mêle elle-même de ses propres intérêts, que la vie publique en vienne à se répandre partout... Quant aux moyens pour atteindre ce but, je suis le premier à admettre qu'il faut marcher lentement, avec précaution, avec légalité : nos institutions suffisent pour arriver au résultat que je poursuis : loin donc de vouloir violer les lois, j'en professe le respect persque superstitieux, sous la réserve toutefois qu'au lieu de marquer des efforts impuissants et dangereux pour rebrousser chemin, elles préparent les citoyens à se passer le plus possible du pouvoir : oui, évitons toute action centralisatrice superflue, et ne nous privons d'aucun concours particulier... (1).

Ces idées, vieilles aujourd'hui de soixante ans passés, restent vraies d'une vérité frappante.

Dans une démocratie, les hommes au pouvoir, abdiquant, pour eux-mêmes, la passion méprisable de dominer quelques heures brèves, ne poursuivront qu'un but : multiplier les moyens « de discipline politique et de moralisation individuelle et collective », car le peuple supportera les effets et réagira contre les appétits engendrés par les réformes sociales, suivant le degré de probité de ses mœurs et le sens averti de ses exigences : il deviendrait autrement la dupe de surenchérisseurs coupables, la victime des pires aventuriers. Cette certitude dominait Tocqueville en ses pensées.

Résumons les moyens qui lui semblaient devoir le plus favoriser cette indispensable éducation des esprits et des âmes.

(1) Cf. *Op. compl.*, t. V, p. 433 et suiv., *Corresp.*

a) *Centralisation politique, non administrative.*

b) *Réformes électorale et communale.* c) *l'Association.*

a) « Il avait vu en Amérique la démocratie pure dans un gouvernement non centralisé. Il lui avait semblé que, dans un tel état, tout était sauvé, et tout concilié, la démocratie et la liberté. Il a poursuivi en Europe le but qui lui semblait atteint en Amérique (1). »

Sous sa forme concise, cette phrase renferme une part seulement de la pensée de Tocqueville.

Celui-ci, en effet, s'il reconnaissait avoir choisi de préférence outre-Atlantique les matières offrant quelques rapports avec notre état social et politique, se garda toujours de « préconiser pour nous l'application d'institutions empruntées aux Etats-Unis » — « Il me paraît hors de doute que tôt ou tard nous arriverons comme les Américains à l'égalité presque complète. Mais je ne conclus point de là que nous soyons appelés à tirer nécessairement d'un pareil état social les conséquences politiques que les Américains en ont tirées... Je suis très loin de croire qu'ils aient trouvé la seule forme de gouvernement que puisse se donner la démocratie. Je n'ai voulu trouver que des enseignements dont nous puissions profiter... (2) »

Se pénétrer de l'esprit général des meilleures pratiques américaines, s'inspirer des méthodes anglaises sans les imiter, voilà les principes auxquels le législateur français doit s'en tenir : Tocqueville possédait un sens trop averti des nécessités politiques pour nous proposer davantage.

(1) Cf. M. Faguet, *Op. cit.*, t. III, p. 100.

(2) Lettre déjà citée.

Cette prudence, du reste, ne l'empêcha pas de concevoir un plan général de gouvernement assez comparable au système exagérément anglo-saxon, que les jeunes libéraux, plus avancés et plus intransigeants que lui, adoptèrent par réaction contre les pratiques de l'Empire ; mais il y a, entre eux et Tocqueville, une série de nuances qu'il convient de relever soigneusement.

« Ce que je réclame, » ne laissera pas de développer fermement notre publiciste, « c'est un gouvernement central énergique dans la sphère de son action. L'énergie du pouvoir central est bien plus nécessaire chez un peuple démocratique, où la force sociale est disséminée, que dans une aristocratie. D'ailleurs notre situation dans le monde nous fait une loi impérieuse de ce qui devrait être une chose de choix. Pour ma part, je ne saurais concevoir qu'une nation puisse vivre ni surtout prospérer sans une forte centralisation gouvernementale et le peuple qui, en présence des grandes monarchies militaires de l'Europe, viendrait à fractionner sa souveraineté, me semblerait abdiquer par ce seul fait son pouvoir et peut-être son existence et son nom... Il faut donc désirer que, pour tout ce qui est essentiel à sa vie, le gouvernement ait des formes rapides et sûres de procéder : l'Etat doit pouvoir imposer l'obéissance à ses lois générales ; la force nationale sera conséquemment centralisée (1) ».

De telles affirmations contiennent leur force en elles-mêmes.

Tocqueville, d'ailleurs, les formulait avec une sécurité d'autant plus robuste, que la distinction entre la concentration gouvernementale et la concentration adminis-

(1) Cf. *Op. compl.*, t. V, p. 434, *Corresp.*, t. I, p. 148 et suiv. ; des idées qui complètent une pensée déjà très claire.

trative, dont il est regardé comme l'initiateur, le satisfaisait pleinement et lui laissait toute latitude pour défendre, sans se contredire à ses yeux, un pouvoir central puissant et une liberté communale, large, active, variée.

Il s'était, en effet, attaché, dans la première partie de sa *Démocratie*, à soigneusement démontrer « que ces deux espèces de centralisation » gouvernementale et administrative, si elles se prêtent un mutuel secours et s'attirent l'une l'autre, ne sauraient être regardées comme indivisibles. Distinction très séduisante, mais bien subtile et trop rare dans la pratique, « l'administration et la politique se touchant par trop de points et s'entrelaçant par trop de liens pour qu'il soit raisonnable de vouloir autant les séparer (1) ».

Néanmoins convaincu, qu'il existait, en Angleterre comme aux Etats-Unis, un rapport certain entre la vigueur intrinsèque des personnes et l'absence de tutelle d'Etat, Tocqueville ne cessa de vitupérer « cet ensemble de pratiques administratives qui entraîne chez nous les hommes à faire abstraction complète et continuelle de leur volonté... les prend par leurs habitudes, les isole et les saisit ensuite un à un dans la masse commune, instrument de règne, admirable peut-être pour servir les intérêts d'un despote ou d'une caste, mais non pas la grandeur d'une nation (2) ».

Dirons-nous que, sous de telles critiques, un excès transparaît, suscité du reste par la très noble préoccupation de ne supporter pour l'homme, quel qu'il soit, aucune lisière, nulle gêne déprimante et d'exalter une

(2) *Pap. inédits*. Comparer *Op. compl.*, t. I, p. 148 et suiv. *Dém. en Am.*

(1) Cf. M. Faguet, *op. cit.*, t. III, p. 101. Le régime, qui ne la pratique pas, s'écroule tôt ou tard.

indépendance d'allures, une responsabilité qui, en l'honorant, élève chacun sans cesse au-dessus de lui-même ?

Faisant trop vite abstraction des différences de races, Tocqueville, perpétuellement, concevait un type quasi unique d'individu, figure idéale construite à son image, et négligeait ainsi huit siècles d'histoire.

Ses attaques pour rudes et bouillantes n'en conservent pas moins une valeur relative. Nous ne les rééditerons pas cependant ; n'en trouvons-nous pas déjà les éléments chez Benjamin Constant aux admirables pages qu'il publia sur l'esprit de conquête, dès 1814 (1) ? Nous estimons simplement préférable de synthétiser par quelques citations, inédites pour la plupart, des idées dont il n'est possible d'apprécier le mérite que lorsque nous nous reportons au temps où elles se trouvèrent exposées (2) :

« Existe-t-il nulle part dans le monde une machine de gouvernement comparable à la centralisation administrative ? Parmi les souverains les plus absolus de l'Europe, je défie qu'on m'en montre un seul qui ait sous sa main une pareille multitude de fonctionnaires et qui puisse

(1) Cf. *Op. cit.*, t. I, p. 129, 137 et suiv. *De l'esprit de la conquête et de l'usurpation*, 1814.

(2) Cf. a) *Papiers inédits*. *b*) *Op. compl.*, t. VII, p. 323 : idée reprise par Taine et Renan. *c*) t. I, p. 149 à compléter par ce fragment d'une lettre inédite : 16 février 1844, à Léon de Thune :

« Vous connaissez assez la France pour savoir que, malheureusement, il n'y a de véritablement agissant et puissant chez nous que l'Etat. L'Etat se mêle de tout, prétend à tout et cherche à restreindre ou à tuer tout ce qui n'émane pas de lui. Dieu vous garde de sortir de l'état social aristocratique pour aboutir à un résultat semblable !... ».

Démoc. en Am., t. IV, p. 76. *Anc. Rég.*, t. IX, p. 17. Discours à l'Académie. Pap. inéd.

d) Pap. inéd. *Souvenirs*, p. 264, t. VII, p. 308, Corresp. Lettre inéd. à G. de Beaumont, 8 juillet 1838, fragment. *Pap. inéd.*, t. VII, p. 916 Corresp.

agir d'une manière aussi continue et aussi directe, non seulement sur les affaires de l'Etat, mais sur les moindres intérêts des citoyens (*a*).

Oui, en somme, cette centralisation n'est pas autre chose que l'administration de l'Empire romain modernisée (*b*).

... Sous Louis XIV, la France avait vu la plus grande centralisation gouvernementale qu'on pût concevoir... cependant il y avait moins de centralisation administrative... Celle-ci cependant est un produit de l'ancien régime et j'ajouterai la seule portion de la constitution politique de l'ancien régime qui ait survécu à la Révolution.

Saisissant avec une sagacité merveilleuse parmi les éléments qui lui avaient été laissés par la Convention, ceux qui lui permettaient de s'élever lui-même et d'abaisser tout le reste : de pénétrer dans les replis de la vie provinciale et même individuelle, et de rendre ceux au-dessous de lui incapables du désir de la vraie liberté, Napoléon, qui avait à agir sur une nation presque aussi dépourvue de lois, de coutumes et de mœurs fixes que si elle n'eût fait que de naître, fabriqua le despotisme d'une façon rationnelle et savante ; génie le plus puissant et le plus dogmatique des temps modernes, il créa pour son usage cet immense pouvoir. Le régime actuel l'a accueilli tout entier et y a ajouté beaucoup encore (*c*).

La centralisation administrative fut ainsi organisée par un pouvoir absolu ; cela a fait naitre dans son sein certaines habitudes et un certain tour d'esprit qui demeurent au milieu de tous les changements qui se sont opérés autour d'elle... Lors donc qu'on prétend qu'il n'y a rien parmi nous qui soit à l'abri des révolutions, je dis qu'on se trompe et que la centralisation s'y trouve. Comment pourrait-elle périr ? Les ennemis du gouvernement aiment, et les gouvernants chérissent l'administration ! Aussi ne se conduit-elle guère dans l'intérêt général du pays, mais presque toujours dans l'intérêt particulier de ceux qui sont au pouvoir et celui qui n'est pas prêt à sacrifier sans cesse le premier de ces intérêts à l'autre n'a aucune espérance de s'élever.

Hélas les idées et les sentiments des peuples démocratiques les font tendre naturellement, et à moins qu'ils ne se retiennent, vers la concentration de tous les pouvoirs dans les mains de l'autorité centrale et nationale, quels que soient malheureusement les représentants de cette autorité ; et les partisans de la centralisation ont le mépris des droits individuels, le goût de procéder vite par la violence, car des sectaires ne pensent pas à la liberté pour tout le monde, mais n'ont de l'adoration que pour le système de la tutelle, et en général de la force. C'est à eux que nous devons nos mœurs serviles, l'absence de vertus publiques qui font la prospérité des empires et leur grandeur, l'impossibilité où nous avons toujours été de fonder une liberté modérée et raisonnable, l'abâtardissement intellectuel dans lequel sont tombées les provinces et qui fait que tout mouvement y est comme éteint. Et pour finir, cette centralisation produit une multitude de places et met dans les mains du seul souverain la dangereuse puissance de les accorder seul !... (*d*) »

Nous ne nous étonnerons plus que les jeunes libéraux de 1860 aient salué Tocqueville comme un précurseur (1). Dans leur revendication des droits de l'individu contre l'Etat, « dont le grand problème de la science politique nouvelle consiste, proclamaient-ils, à limiter les fonctions », les uns et les autres ne laissèrent pas d'invoquer sans cesse « le publiciste éminent qui mit le mieux à nu les dangers de cette tutelle croissante », et ils lui surent un gré infini d'avoir le premier, détruisant un préjugé funeste, retiré à l'administration l'éclat emprunté d'une création révolutionnaire.

Est-ce à dire que l'on puisse exactement comparer Tocqueville et ces publicistes nouveaux ? Non, certes. Dans un chapitre antérieur, nous pensons nous être suffisamment expliqué sur l'individualisme particulier qui carac-

(1) Cf. Laboulaye, *L'Etat et ses limites*, p. VII, nouv. édit.

térise l'auteur de la Démocratie, pour nous trouver obligé de défendre celui-ci de tendances exagérément contraires à l'intervention de l'Etat.

Non, Tocqueville ne tient pas la cause de la liberté pour compromise par une large action gouvernementale, car doivent être sauvegardées, d'autorité, la justice et l'équilibre entre tous les citoyens : le « laisser-faire » lui paraît une formule vieillie, et si nous voulions absolument caractériser sa position, nous dirions qu'il se trouve à égale distance des disciples de la nouvelle école libérale et des centralisateurs à la Dupont-White.

Nous n'insisterons pas davantage : c'est bien plutôt par l'exposé de certains moyens proposés pour réformer un état de choses contraire à toute initiative véritable, que par l'énumération de critiques sans cesse renouvelées, que nous discernerons exactement ce que visait Tocqueville.

b) Il faut se rappeler les pratiques en vigueur avant 1860, pour connaître tout le prix des protestations précitées.

Le système créé par le Consulat et l'Empire n'avait reçu aucune modification sérieuse. En 1833-1838, les Chambres adoptèrent de timides projets d'organisation départementale qui maintenaient toute la législation de Pluviôse an VIII, sauf sur certains points de détail : ainsi les conseillers généraux et d'arrondissement se récrutèrent désormais par voie d'élection, mais toujours sous l'étroit régime censitaire et virent leurs attributions quelque peu augmentées, non sans pouvoir éviter le même contrôle permanent et tracassier de l'administration préfectorale (1). Quant aux municipalités, elles étaient élues pour six ans, encore par et parmi les citoyens les plus imposés, les fonctionnaires et les magistrats ; le roi ou le préfet dési-

(1) La personnalité du département fut formellement reconnue.

gnait dans leur sein le maire, les adjoints ; leur initiative demeura constamment dérisoire (1).

Le second Empire ne devait améliorer cette législation étouffante qu'après la mort de Tocqueville (2).

De plus, grâce à la candidature officielle, à un scandaleux trafic de places entre ministres, députés et électeurs, trafic d'autant plus facile que le *pays légal* comprenait quelques centaines de milliers d'individus seulement, et par suite de la présence, dans les Chambres, de fonctionnaires salariés, double mal qui se perpétua pendant toute la monarchie de Juillet et après Novembre 1852, le gouvernement disposait, sans gêne, d'une rigoureuse autorité et des moyens les plus directs de contrôle et de corruption.

Certains libéraux proposaient alors, comme remède, des mesures très démocratiques ; mieux inspiré, Tocqueville réclamait surtout « la moralisation du système électoral et du recrutement des administrateurs », une plus large déconcentration aussi des pouvoirs communaux.

Il liait, avec raison, la loi des élections et la réforme de nos pratiques administratives : cette note inédite, rédigée pour un discours. celui peut-être de janvier 1848, le démontre clairement :

« La bureaucratie, la centralisation administrative et toutes les mœurs, toutes les habitudes honteuses qu'elle a progressivement créées, sont incompatibles avec des mœurs libres.

Questions qui suffiraient à constituer le trait d'union, entre des gens probes pour former un parti :

1° La question des fonctionnaires publics dans les Chambres ; 2° Les règles relatives à l'entrée des fonctions

(1) Lois de 1831, 1837. La République de 1848 rendit les maires électifs.

(2) Cf. cependant le décret de mars 1852.

publiques et à l'avancement qu'on peut y obtenir ; 3° Un système électoral qui ne fasse pas comme le nôtre de la corruption politique la loi du pays. Ce point est immense, une pareille réforme est-elle mûre?

1° Maintenir les fonctionnaires députés, c'est mettre l'administration ou le gouvernement en souffrance. On y met l'administration, si on donne aux fonctionnaires députés, pleine indépendance ; on y met le gouvernement dans le cas contraire. De toutes façons, on est obligé de les destituer, non parce qu'ils ont voté d'une certaine manière, mais parce qu'en votant ainsi, ils ont montré qu'on ne pouvait les envoyer à la fonction qu'ils remplissaient.

2° Causes du mal des places : a) *L'égalité des partages* (l'idée est originale remarquons-le en passant), qui fait un grand nombre de malaisés et de gens ayant des espérances ou des souvenirs au-dessus de leurs moyens, ce qui les porte à vouloir des places ; b) *la centralisation* qui produit une multitude de places et met dans les mains du souverain le pouvoir de les accorder.

3° Sur la loi électorale : impuissante dans les moments de crise, dans les temps ordinaires son importance est grande ; cependant il faut reconnaître que la loi électorale est pour beaucoup dans l'état des esprits ; elle forme une des combinaisons les plus puissantes qu'on puisse inventer pour la corruption et la prédominance de l'esprit particulier, la substitution des intérêts aux idées et aux passions ; aussi que la classe moyenne y prenne garde, nous n'aurons pas seulement une révolution politique comme en 1830, mais une révolution sociale...

Résumer :

Mal politique proprement dit : 1° Corruption du député par le ministre ; 2° de l'électeur par le député.

Mal administratif : fonctions mal remplies.

Mal moral : masse de mendiants et de serviteurs.

Remèdes ; 1° Diminuer le nombre de fonctionnaires dans le Parlement, en suspendant leur avancement ou en l'empêchant (idée courante).

2° Placer dans toutes les carrières, de certaines condi-

tions d'entrée et d'avancement telles que le premier venu ne puisse y entrer, ni se flatter d'y entrer.

Peut-on établir beaucoup de fonctions politiques dans un pays où les hommes qui se mêlent d'affaires publiques n'ont pas de position personnelle ? Le danger est grand.

Il n'y aura qu'un moyen pour moi de prendre avec quelque grandeur la question des fonctionnaires, c'est de la rattacher à la grande question de la vénalité politique, du goût universel des places et du défaut d'indépendance qui est l'un des vices rongeurs de ce pays ; mais pour cela il faut sortir de la petite question des incompatibilités, terrain très bon sous le point de vue stratégique, mais qui ne vaut rien pour moi *qui ai à faire un grand discours et non à devenir ministre.*

Sans doute, en forçant les députés à être désintéressés, on ne réduit pas d'autant le grand vice national dont je parle, mais on donne un grand exemple ; on fait descendre le bon au lieu du mauvais exemple de haut : je me refuse du reste absolument à un Parlement payé. » (1)

La corruption, la tendance au fonctionnarisme, l'intrusion politique des ministres ou des parlementaires dans les affaires strictement administratives, lui apparaissaient donc comme les vices inhérents aux régimes électifs ; et sous l'excès de procédés centralisateurs renforcées par des pratiques électorales fangeuses et délétères, il ne doutait pas que ces maux s'accentuassent jusqu'à tarir, dans un peuple, toutes les sources de vie.

(1) *Pap. inéd.* Comparer pour le début, t. VII, p. 380. *Corresp.* Nous ne relevons pas les remarques plaisantes, judicieuses ou pleines d'élévation qui se suivent dans cette note ; le lecteur appréciera : qu'il fasse aussi certains rapprochements entre hier et aujourd'hui !

En ce qui concerne l'indemnité, Tocqueville estimait qu'elle induisait le député à tenir plutôt à sa place et à tout faire pour y rester, qu'à affirmer son indépendance. Cf. *Conversations avec Nassau Senior*, déjà cit., p. 235 et *Op. compl.*, t. VII, p. 172 ; *Corresp.* Le « à faire un grand discours et non à devenir ministre » est bien du Tocqueville hanté par Royer-Collard.

En conséquence, délivrer de la foule des commis d'Etat, serviles et routiniers, l'électeur et l'administré c'est-à-dire multiplier pour ceux-ci les garanties d'indépendance à l'égard du pouvoir, diminuer le nombre des places et, par là-même, soustraire les citoyens au défaut d'initiative, de courage devant les responsabilités de l'existence, *localiser*, le plus possible, la gestion des affaires publiques n'intéressant pas immédiatement le pays tout entier, voilà comment Tocqueville concevait le problème de la décentralisation : il ne nous en a malheureusement pas indiqué les solutions pratiques (1).

Partisan des élections à deux degrés, « puissant remède contre les excès de la démocratie, qui donne la direction de la société aux plus habiles, sans les rendre indépendants de tous les autres » (2), Tocqueville se montra toujours très favorable au scrutin de liste, « qui n'em-

(1) Cf. au contraire, Prévost-Paradol, *La France Nouvelle*, chap. I, du livre II, p. 49 par exemple, ou précédemment Rémusat, *op. cit.*, p. 310 et suiv.

Cf. ce fragment d'une lettre inédite, très suggestif qui montre bien à quel point Tocqueville flottait dans ses idées :

A Léon Faucher, 28 juillet 1840.

« Je viens de parcourir une partie de mon arrondissement... Mon opinion reflète très exactement celle du pays... Sans avoir une confiance pleine et entière dans les principes de l'administration actuelle, avec un fond même de défiance contre ses tendances illibérales, on est... d'avis... qu'il faut soutenir... cette administration et qu'elle forme le rempart le plus solide contre la prédominance immodérée de la volonté royale. Tout ceci se résume : que la Chambre... soutienne et contienne M. Thiers. »

(2) Cf. *Op. compl.*, t. VI, p. 33. *Corresp.* et cette note inédite : « Rechercher statistiquement si, dans les élections municipales rurales, les grands propriétaires et le clergé exercent une grande influence ; s'il n'en est pas ainsi dans la majeure partie de la France, cela fait tomber la plus forte objection contre l'élection à deux degrés ».

Taine et Renan étaient du même avis.

pêche pas the *canvassing* (la brigue), ce travail préparatoire plus ou moins régulier pour former la liste générale des candidats et préparer l'élection, mais qui permet : 1° au député... de n'avoir plus affaire qu'à l'opinion générale du département (il aurait du dire région) et de négliger, sans péril, les intérêts particuliers d'un canton ou de quelques familles ; 2° au niveau des choix de s'élever... car il est difficile de faire voter cent ou cent cinquante mille électeurs pour un homme qui ne soit pas très en vue. » Irréductible, d'autre part, sur le principe du scrutin secret, « que seuls les maîtres du jour attaquent, étant seuls en mesure, grâce à leurs agents, d'abuser par intimidation ou corruption, de la sincérité du vote » (1), Tocqueville, nous l'avons vu, sans réclamer le suffrage universel ni l'adjonction des capacités quelles qu'elles fussent, propose, comme électeurs, les citoyens portés sur la seconde liste du jury (2), c'est-à-dire fonde le droit électoral sur la propriété foncière et commerciale. Il repousse néanmoins la prépondérance exclusive d'une classe dans le gouvernement : « Tout régime qui vise à l'avenir devra tirer sa force, non d'intérêts personnels ou de haines de partis, mais d'opinions véritablement nationales, de sentiments et de besoins généraux (3). »

Aussi ne cessa-t-il de dénoncer les mille moyens de pression officieuse, assurances et promesses, secours et

(1) Cf. *Op. compl.*, t. VI, p. 213 et suiv. *Corresp.* et *Conversat. avec Nassau Senior*, p. 268 et 311. « Avec lui, une minorité compacte, qui concentre bien ses forces, a chance de battre une majorité mal disciplinée. »

(2) Tocqueville les redoutait : cf. cette note inédite. « Il n'est pas de révolution qui se soit faite par la basse classe sans le concours d'orgueilleux déchus ou de rhéteurs ambitieux. »

(3) Note inédite.

subventions, faveurs particulières ou locales dont le pouvoir abusait sous ses yeux.

Tout en constatant volontiers que les deux premières élections de 1848 firent disparaître ces scandaleux marchandages, il ne crut pas cependant à la durée indéfinie de « cette probité qui rafraîchit les cœurs les plus desséchés ». Tocqueville (1) resta toujours persuadé, en effet, que s'il est praticable, utile et même nécessaire en certaines circonstances graves, pour accomplir des changements sociaux considérables, sauver l'Etat de l'anarchie ou enfanter un gouvernement solide, le suffrage des masses porte un défi à la raison et demeure un instrument dangereux pour la bonne gestion des finances publiques et le droit des minorités, en deux mots, pour l'ordre et pour la liberté.

Notre publiciste n'osa jamais d'ailleurs accepter cette conséquence naturelle du principe de souveraineté populaire, nous le savons : « Créer, disait-il une représentation nationale indépendante dans un pays centralisé, conduit bien à diminuer le mal, non à le détruire : » Et il ajoutait, pour bien éclairer sa pensée : « N'oublions pas que c'est au particulier qu'il est mauvais d'asservir les hommes. Je serais pour ma part porté à croire la liberté moins nécessaire dans les grandes choses que dans les petits détails, aussi crois-je les institutions provinciales utiles à tous les peuples ; aucun ne me semble avoir un besoin plus réel de ces institutions que celui dont l'état social est démocratique (2). »

Tocqueville ici encore s'est malheureusement satisfait

(1) Tocqueville se rapproche ici de Guizot. Comparer, *Op. compl.*, t. VII, p. 239. *Corresp.* et Guizot, *Mémoires*, t. VI, p. 373. Cf. aussi *Souvenirs de Tocqueville*, p. 155 et suiv.

(2) Cf. *Op. compl.*, t. III, p. 535, t. I, p. 105. *Dém. en Am.*

Toute tendance au fédéralisme, l'effrayait comme une lésagrégation commençante des forces nationales ; par contre, toute intervention du gouvernement que ne justiiait pas une raison d'Etat et qui pouvait déshabituer l'homme d'aimer sa commune, d'y voir une libre corporation digne qu'on en poursuivît la prospérité particulière, l'inquiétait, l'irritait. Sentiments également vifs et profonds qui l'animaient et se contrariaient en lui, au point de troubler sa pensée, par là-même assez confuse.

Dès 1829-1830, Lamennais avait critiqué fougueusement les abus de la centralisation et dénoncé l'opposition qui existe entre le principe populaire de nos institutions et l'esprit despotique de l'administration (1). Au Comité de Constitution, en 1848, Barrot, Tocqueville et lui, s'unirent (2) pour faire admettre qu'une République, dont les citoyens n'auraient pas le goût et l'habitude de se conduire eux-mêmes, ne présenterait aucune chance de perpétuer un régime de liberté ; ils échouèrent. Ce n'est que plus tard, chez Broglie et Prévost-Paradol, que nous trouverons le souci vraiment pratique de rendre à la commune et aux circonscriptions supérieures, la province même, une autonomie acceptable, sans diminuer la puissance de l'Etat (3).

l'élection de certains fonctionnaires, mais il n'a pas insisté. Cf. *Op. compl.*, t. III, p. 541.

(1) Cf. *Des progrès de la Révolution*, etc., 1829 et H. MICHEL, *Op. cit.*, p. 120.

(2) Contre Vivien et Marrast particulièrement, un légiste et un démagogue. Cf. *Souvenirs* de Tocqueville, p. 262.

(3) Cf. BROGLIE, *Op. cit.*, chap. I, II et suiv. PRÉVOST-PARADOL, *Op. cit.*, chap. II du Livre II, Cf. aussi B. CONSTANT, *Op. cit.*, t. I, p. 101, quelques idées semblables. LABOULAYE, Le *Parti libéral*, p. 89 et suiv. J. SIMON, *Liberté politique*, p. 287, 290, 300, 306, VACHEROT, *Op. cit.*, p. 240 et suiv. Jadis Royer Collard, en parlant de sa fameuse « poussière », comptait la commune comme l'un de ces corps devant lesquels le pouvoir central doit limiter ses entreprises. Cf. Barante déjà cité.

En réalité Tocqueville doutait qu'on pût, de toutes pièces, créer ainsi la vie locale, « vie qui échappe à l'effort de l'homme, naît pour ainsi dire d'elle-même et se développe presque secrètement au sein d'une société demi-barbare (1) ». Peut-être les seuls progrès réalisés depuis 1860, en 1871 et 1884 l'auraient-ils satisfait. Dans une conversation rapportée par Nassau-Senior (2), divers reproches, qu'il formule contre l'Empire, ne laissent pas supposer d'autres exigences.

Ici encore le conservateur timoré balance le libéral progressiste : Tocqueville hésitait en face de notre manque complet d'éducation politique ; il souhaitait y apporter de puissants remèdes et craignait que nous ne les supportassions pas.

Gardons-nous néanmoins à son égard d'un jugement trop sévère ; évitons de lui reprocher ses incertitudes et sa prudence. Lorsqu'il écrivait toutefois les pages de *la Démocratie* sur les associations, Tocqueville nous rendit des services plus précieux, car ses affirmations ici nous convainquent et s'imposent.

Le fragment du présent chapitre sur la liberté d'association nous permettrait de ne plus insister sur l'importance que Tocqueville conférait aux corps, à ces personnalités puissantes et riches, organisées solidement, que l'individu, isolé, perdu, sans force ni appui au milieu de notre monde moderne, devra trouver derrière lui, sous peine d'être opprimé ou dédaigné. Ne craignons pas d'insister néanmoins.

Si profond que fût le regret qu'il en gardait, Tocqueville demeura constamment persuadé qu'on ne parviendrait jamais à créer une aristocratie dans un pays

(1) Cf. Tocqueville, *Op. compl.*, t. I, p. 102. *Démoc. en Am.*
(2) Cf. *Conversations*, p. 340 et 341.

comme le nôtre (1). La noblesse, sauf en ses Cahiers de 1789, ne s'était montrée, à aucune heure de notre histoire, capable et digne de prendre la tête de la nation : la ploutocratie lui paraissait inapte à conserver ces grandes traditions qui caractérisent une aristocratie véritable : l'administration, quasi autonome, mais lente, étroitement conservatrice, provoquait son hostilité ; la magistrature enfin, sans faste et trop aisément asservie, ne lui offrait que le semblant d'une hiérarchie digne de respect.

Il ne pouvait donc être un instant question, pour lui, de faire sortir, par l'intermédiaire de ces castes ou de ces classes, la liberté du sein de notre société démocratique.

Un seul moyen s'offrait pour maintenir très active la puissance sociale et l'empêcher d'abuser de sa force, moyen, « qui présente plusieurs des plus grands bienfaits politiques de l'aristocratie sans ses dangers ». Que les simples citoyens s'associent, disait-il, et ils formeront des êtres très influents, respectueux de la loi, mais conscients du droit, des sortes de *citoyens éclairés* qu'on ne saura plier sournoisement ni violemment, et qui tour à tour résistant aux caprices de la faveur, aux brutalités de l'arbitraire et secondant le pouvoir aux heures de crise ou de lutte, combattront l'esprit d'aventure économique, vaincront les résistances des factions réactionnaires ou modéreront le zèle des éléments trop progressistes, péseront en définitive sur tous les égoïsmes particuliers (2).

« Tu sais, écrivait-il à son frère Edouard dans une lettre inédite de novembre 1842, que mon opinion bien arrêtée est qu'on ne peut rien faire dans une société comme la nôtre, sans l'*association*, appelant à son aide la *publicité*. *Ce n'est que par la lutte des gros intérêts collectifs orga-*

(1) Cf. *Op. compl.*, t. III, p. 541.

(2) Cf. *Op. compl.*, t. III, p. 181 et suiv., p. 541 et suiv. *Dém en Am.*

nisés et plaidant chacun leur cause que le gouvernement constitutionnel peut produire ses bons effets. Je vois que cette vérité commence à pénétrer dans les intelligences. Quelques exemples et l'élan sera donné, l'association entrera dans les habitudes nationales et chacun ayant appris l'art de se défendre et de faire entendre ses raisons, il n'y aura d'oppression permanente pour personne ! »

De telles vérités formulées en termes si nets, si clairs, rachètent bien des incertitudes, des réticences et des timidités. Il y a, contenu dans ces lignes, tout un programme d'avenir, paraissant pour la première fois (1), que les derniers adeptes de l'école libérale ne surent pas reprendre dans toute son ampleur et qui, désormais, se présente à nos esprits inquiets comme l'unique solution du problème complexe et capital des rapports entre l'individu et l'Etat.

Sachons observer : longtemps divergentes, les volontés s'unissent : ligues, groupements, associations, syndicats professionnels se forment, qui plus tard iront s'ordonnant, pour se combiner et se balancer finalement. Aussi nécessaire, obligé néanmoins de modérer son action envahissante afin de conserver son prestige, le pouvoir se présentera sous un nouvel aspect, non plus l'esclave d'un parti, mais l'arbitre suprême entre des intérêts plus compactes et mieux équilibrés.

En développant de telle sorte largement la pensée de Royer-Collard, qui n'impliquait qu'une critique un peu étroite de l'individualisme forcené des révolutionnaires (2), et en portant à la hauteur d'un principe les

(1) Benjamin Constant, le théoricien de la première génération libérale, n'en avait rien dit, Cf. par contre chez Broglie, Laboulaye, Prévost-Paradol, J. Simon, Vacherot, Taine, Renouvier, Renan, tant d'autres : Tocqueville était venu.

(2) Cf. Chap. II, p. 153, citation.

habitudes de solidarité anglaises et américaines, Tocqueville ouvrait le premier à ses contemporains et à ses successeurs une voie, où il ne dépendait pas de lui que nous nous acheminions plus tôt : mais pour cet enseignement repris sans cesse et inlassablement donné, il vaut qu'on l'honore et qu'on le félicite.

Certes, il ne méconnaissait pas le despostisme que la passion politique et l'intolérance propres à notre race, susciteraient longtemps au sein de ces corps ; mais il croyait que l'intérêt de s'élargir, de se fortifier par de constantes adhésions finirait par y vaincre les rancunes, les tyrannies mesquines ; que la nécessité d'être garantis, défendus, arracherait les plus indifférents à leur torpeur. Tocqueville se confiait ici au temps et à son œuvre. Il avait raison.

Pour résumer : un système électoral, s'appuyant sur la grande et la petite propriété, avec scrutin de liste et vote à deux degrés, des assemblées locales, directement saisies, sous le contrôle de l'Etat, des affaires de gestion financière et des travaux publics, l'élection de certains fonctionnaires communaux, le maire particulièrement, un régime d'associations extrêmement diverses et multipliées, complété par une bonne organisation des partis politiques, tel était l'idéal que Tocqueville (1) acceptait volontiers ; si nous y joignons le rôle important qu'il aurait voulu voir prendre à la justice civile en matière administrative, nous pourrons nous estimer très proche sur ce point de sa pensée politique.

Indiquons en quelques traits maintenant sa conception des grands pouvoirs publics.

(1) Tocqueville n'a jamais parlé positivement d'un retour à la vie locale, provinciale, de décentralisation intellectuelle ou artistique ; ce sont là des tendances trop esthétiques pour lui. Nous trouverons au chapitre IV l'occasion de montrer ce qu'il entendait par un parti politique.

B) *Les pouvoirs publics.*

Lorsqu'il traçait, aux derniers feuillets de sa *Démocratie*, par exemple, l'esquisse de la société contemporaine, ou quand plus tard, en mai 1848, il eut été nommé membre de la Commission de Constitution, Tocqueville, nous le savons, ne mit pas à profit les circonstances et n'exposa pas franchement les doctrines dont il estimait l'application nécessaire au nouvel ordre social.

Prudence, timidité naturelle, manque de foi en la seule valeur des réformes politiques. Mais voilà qui n'atténuerait pas notre blâme, si une autre explication de ce silence, plus sérieuse et acceptable, ne venait naturellement s'offrir à nous.

« Convaincus que le fond devait passer avant la forme, quelle que fût à ce dernier point de vue leur préférence personnelle, ils avaient cherché à dégager une série d'institutions pour eux essentielles, qui pût s'adapter presque indifféremment aux diverses formes d'Etat que l'avenir recélait dans son ombre. Ce programme comprenait principalement deux chefs : le gouvernement parlementaire et les droits individuels... » écrit M. Esmein en parlant des libéraux sous le second Empire (1). Or, tout, chez notre publiciste, nous porte à reconnaître, sinon un souci égal, du moins la trace d'un même sentiment.

Nous dirons plus : disciple de Benjamin Constant (2) et par là-même admirateur du régime anglais, Tocqueville, en matière de droit constitutionnel pur, n'était visiblement pas loin de tenir l'organisation des pouvoirs publics comme définitive. Elle ne pouvait donc donner lieu qu'à certaines observations de détail, et seuls le manque de discipline pratique, les abus ou les manœuvres dé-

(1) Cf. *Op. cit.*, p. 429.

(2) Cf. Notre Introduction p. 27 et 36.

loyales des ministres et des partis en présence faussaient l'application d'un système quasi intangible. C'était donc toujours en fin de compte, nos mœurs électorales et administratives qu'il fallait réformer, et non les constitutions savantes qu'il importait d'échafauder (1).

Bien, moins optimiste que Montesquieu, il terminait en ces termes un passage relatif à l'abus du principe de souveraineté : « Qu'est-ce donc qu'une majorité prise collectivement, sinon un individu qui a des opinions et le plus souvent des intérêts contraires à un autre individu qu'on nomme la minorité ? Le pouvoir de tout faire, que je refuse à un seul de mes semblables, je ne l'accorderai jamais à plusieurs. Ce n'est pas que, pour conserver la liberté, je croie qu'on puisse mélanger plusieurs principes dans un même gouvernement, de manière à les opposer réellement l'un à l'autre. *Le gouvernement qu'on appelle mixte m'a toujours semblé une chimère.* — Il n'y a pas à vrai dire de gouvernement mixte (dans le sens qu'on donne à ce mot) ; parce que, dans chaque société, on finit par découvrir un principe d'action qui domine tous les autres. Je pense donc qu'il faut toujours placer quelque part un pouvoir social supérieur à tous les autres » Et comme pis aller, Tocqueville se ralliait finalement au système des trois pouvoirs : une puissance judiciaire

(1) « Les Anglais n'ont pas, à proprement parler, de constitution écrite. Que de déclarations solennelles n'avons-nous pas promulguées, pour être moins libres cependant ! » (Note inédite). — Cf. cette pensée de la *Démocratie* : « Pour garantir l'indépendance personnelle... je ne me fie point aux grandes assemblées politiques, aux prérogatives parlementaires, à la proclamation de la souveraineté du peuple, aux constitutions... » Et cette phrase d'une lettre de 1837 : « Je n'ai qu'une passion, l'amour de la liberté... Toutes les formes gouvernementales ne sont à mes yeux que des moyens plus ou moins parfaits de la satisfaire... »

indépendante, un gouvernement composé d'un roi héréditaire et de ministres responsables, un corps législatif représentant l'opinion modérée du pays (1) : Benjamin Constant disait quatre.

Conception courante s'il en est : nous y insisterons peu.

Sur le terrain solide des réalités, Tocqueville tenait donc pour un régime libre mêlé de formes monarchiques. Les convenances de notre situation européenne et la nécessité où le peuple se trouvait de faire, sans à coups répétés, ni heurts inutiles, son apprentissage politique l'y décidaient. Une royauté et un parlement constituaient le mécanisme propre à bien répartir les responsabilités du pouvoir entre les organes de la nation, responsabilité dont Tocqueville souhaitait voir le goût se répandre progressivement : l'intervention sur la scène publique de quelques grands partis bien organisés complétait à ses yeux le fonctionnement d'un système aux garanties acceptables d'harmonie et d'équilibre relatifs (2).

Poursuivant au particulier les mêmes préoccupations, Tocqueville tenait pour la division de la force législative « nécessité de premier ordre, axiome dans la science politique de nos jours... le meilleur moyen de ralentir le mouvement des assemblées, de créer un tribunal d'appel pour la révision des lois (3) et, complèterons-nous par une note inédite datée de mai 1848 :

(1) Cf. *Op. compl.*, t. II, p. 147 et suiv. *Dém. en Am.*, cf. aussi cette note inédite sur Royer-Collard. Il a dit. « Je ne sais si la liberté politique consiste dans la séparation exacte des pouvoirs. Je comprends beaucoup mieux qu'il n'y ait aucune séparation absolue (Excellent contre les admirateurs excessifs de la diminution des pouvoirs). »

(2) Il ne croyait pas cependant que ce gouvernement fût établi d'une manière définitive dans notre pays. Cf. *Conversations avec Nassau Senior*, p. 307. Comparer avec Rémusat, *Op. cit.*, p. 157 et Guizot *Mémoires*, t. VIII, p. 98.

(3) Cf. *Op. compl.*, t. I, p. 144 et suiv. *Dém. en Am.*

Les deux Chambres ne sont pas une institution aristocratique : voici leur utilité : « 1° moyen plus efficace, sinon plus rapide pour la nation de pouvoir surveiller le pouvoir exécutif dans ses actes ; 2° prévenir le conflit entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, éviter son absorption ; 3° combattre la maladie chronique des démocraties (mobilité, tyrannie du pouvoir, caprice) ; 4° législativement le faire aller moins vite, l'empêcher d'être omnipotent. » Autorité de l'exemple des autres peuples : Suisse, Amérique. Le principe de la démocratie est que rien ne puisse se faire malgré le peuple et hors du peuple, mais non pas que le peuple puisse réaliser immédiatement chacun de ses désirs, cela surtout, quand la démocratie est gouvernée par des individus toujours prêts, par vanité, à provoquer ses passions et lorsque la Chambre est placée dans une grande ville : telle pour la démocratie française. L'avantage d'une seconde Chambre est moins en ce qu'elle empêche de faire que par ce qu'on ne fait pas en crainte d'elle (1). »

Tocqueville ne dissimule donc pas son hostilité contre le principe d'une assemblée unique, « application extrême du dogme de la souveraineté, rendant irrésistible la pente qui entraîne le législatif à s'emparer du gouvernement et qui présente le seul avantage d'offrir, mieux qu'un Parlement divisé en deux branches, une résistance plus vive contre un prétendant. Oui, un grand pouvoir exercé par une seule assemblée est de sa nature irresponsable, irrégulier, irréfléchi, sans tradition, irrésistible (2) » !

Dans un autre sens, il refuse au Parlement la faculté de

Il trouvait les idées de Royer-Collard « sur la représentation trop métaphysiques » (note inédite).

(1) Erreur : la Chambre vote maintenant les mesures législatives les moins sérieuses avec l'espoir que le Sénat les arrêtera, quitte à blâmer celui-ci devant l'opinion.

(2) Cf. *Op. compl.*, t. I, p. 210 *Dém. en Am. Conversations*, etc., p. 313 et *Note inédite.*

se constituer en Haute-Cour pleinement compétente, les tribunaux politiques, tels qu'on les conçoit parmi nous, « violant le principe conservateur de la division des pouvoirs et dissimulant l'instrument de tyrannie le plus menaçant qu'on ait jamais mis aux mains de la majorité (1) ».

De ces deux Chambres, la première doit être sinon une Pairie désormais impossible (2), du moins un Sénat choisi à long terme, suivant certains procédés voisins, il semble, de ceux dont Broglie et Prévost-Paradol nous donneront plus tard un brillant aperçu (3); la seconde, une Chambre de représentants, de députés, investis d'un mandat plus court, assez durable toutefois pour éviter des élections trop fréquentes, nommés soit au suffrage restreint, si l'on considère le simple bon sens, soit au suffrage universel que tempèreront des élections à deux degrés; assemblées également saisies de toutes les discussions d'ordre parlementaire et de toutes les propositions de lois rédigées par un Conseil d'Etat réformé (4).

Manquant toutefois de preuves décisives, nous ne nous risquerons pas davantage à préciser une pensée un peu vague : Tocqueville accorde-t-il la faculté à son Sénat de provoquer la chute du cabinet par un vote de défiance, considère-t-il, en matières financières, les attributions des deux Chambres comme égales? Nous n'en sommes point assurés; nous le supposerons tout au plus.

Partisan, pour l'exécutif, du régime de cabinet à l'an-

(1) Cf. *Op. compl.*, t. I, p. 183. *Dém. en Am.*, son remplacement par la procédure suivante empruntée aux Américains : la Chambre des députés accusera seule, le Sénat ne prononcera que la déchéance du politicien ou du fonctionnaire, que le jury condamnera ou acquittera.

(2) Cf. *Op. compl.*, t. VII, p. 172. *Correspondance*. Tocqueville se séparait non sans regret de Benjamin Constant sur ce point délicat.

(3) Rappellerons-nous le ch. VIII *des Vues sur le Gouvernement* etc., et les ch. III et IV du livre II de *la France nouvelle ?*

(4) Cf. *Souvenirs*, p. 181 : nous n'osons affirmer positivement.

glaise, où les ministres, selon la théorie connue de Benjamin Constant, « responsables vis-à-vis du Parlement couvrent le roi et demeurent les dépositaires temporaires des fonctions actives du gouvernement », Tocqueville, en considération d'un lustre extérieur indispensable, préférait la dynastie des Bourbons, la royauté héréditaire à la monarchie élue des Orléans (1), conciliant volontairement ainsi dans son esprit bien des principes de droit constitutionnel opposés et se ralliant à un compromis, « par crainte de ces régimes sans contre-poids qui nous ont toujours annoncé plus de liberté et nous en ont donné toujours moins que ce gouvernement mixte, fragile, mais plus sûr (2) ».

Rémusat nous parait donc avoir, malgré ses judicieuses précautions, dépassé le sentiment exact de son ami : non, malgré l'expérience qu'il retira de ses méditations sur les États-Unis et l'ancienne et la nouvelle France, jamais Tocqueville ne voulut s'arrêter au régime républicain comme à une conclusion logique de notre histoire et à la seule forme possible de la liberté dans notre pays (3).

Il le reconnut sinon viable, du moins quelque temps nécessaire après 1848, mais il ne le regarda en aucun moment de sa vie, comme pouvant être approprié aux besoins réels de la nation. Ce qu'il entendait du reste par régime républicain, c'était le pouvoir exécutif électif, tel qu'il existe en Amérique, et non une république monarchique à la manière du compromis que produisit le pacte de 1870-1875 et qu'il eut acceptée peut-être, mais dont il ne parla nulle part et qu'il ne pouvait d'ailleurs prévoir (4).

(1) Renan partageait les mêmes sentiments.

(2) *Note inédite.*

(3) Cf. Rémusat, *Op. cit.*, p. 156.

(4) M. A. Esmein a parfaitement expliqué comment personne, jusqu'au vote de la Constitution de 1875, ne se figurait pouvoir établir la

Diverses notes éparses que nous avons recueillies dans les papiers inédits complètent sa pensée sur ce point :

« La puissance doit être dans le peuple et non dans l'agent qui le représente ; faire d'un président le dépositaire unique du pouvoir exécutif, c'est en faire un roi temporaire.

Il faut que le président soit responsable ; s'il est responsable, il faut qu'il puisse diriger ; pour pouvoir diriger, il faut qu'il ait le choix de ses agents. Nature du pouvoir exécutif : unitaire, élu par le peuple. Mais puisqu'en France, il est nécessaire que le pouvoir exécutif ait plus d'attributions qu'ailleurs, n'est-il pas nécessaire de le tenir dans une dépendance plus étroite du pouvoir législatif, sans quoi il deviendrait bientôt le maître ? etc. »

Visiblement le souvenir de la Constitution des Etats-Unis le gênait : peut-être, à travers un certain nombre de réflexions choisies soigneusement, parviendrions-nous à déterminer le rôle que Tocqueville ne laissait pas de concevoir pour un véritable chef, probe et désintéressé, un Saint-Louis ou quelque Washington moderne, mais redoutons ici le domaine de l'imaginaire.

Toujours est-il qu'une république véritablement républicaine, chez un peuple où les habitudes, les traditions, les mœurs ont assuré au pouvoir exécutif une place trop vaste, lui semblait un régime dépourvu d'équilibre, cause de grand malaise, sinon de révolution permanente (1) et l'institution d'une Cour suprême propre à contenir les excès du législateur ou contrecarrer les abus du gouver-

République sous la forme d'un régime parlementaire anglais, régime contraire aux idées dont certains républicains se réclamaient sous l'Empire.

(1) Cf. *Op. compl.*, *Souvenirs*, p. 310. Il ne pouvait oublier que pendant toute la monarchie de juillet, les éléments radicaux mirent en avant la République comme le seul régime propre à faciliter l'application des idées socialistes et communistes.

ıement ne paraît pas l'avoir satisfait : il garde même ›ur l'instauration proche ou lointaine de cette magistra- ure en France, un silence absolu.

C) *Réformes sociales.*

On pourrait à la rigueur blâmer Tocqueville d'avoir né- gligé quelque peu les questions constitutionnelles. Il se- ait injuste de lui appliquer, au contraire, l'observation que Royer-Collard et Benjamin Constant nous inspiraient pré- édemment et qu'encourront bientôt divers libéraux de la ıouvelle école. Préoccupé de l'évolution sociale moderne, ıotre publiciste pressentit, nous le disions plus haut, l'im- ›ortance croissante des problèmes qu'elle susciterait et à es problèmes mieux que la plupart de ses alliés politi- ues, il consacra d'excellentes observations dégagées 'humeur, de colère et d'étroit parti-pris.

Si nous considérons, en effet, l'état du problème vers 845, Tocqueville nous semble l'un des rares esprits mo- ́érés qui crurent à la nécessité, bien plus, à l'obligation l'améliorer la condition matérielle de la classe laborieuse, .u devoir d'en relever le niveau intellectuel et moral. Il ra- hète ainsi ce que nous pouvions lui trouver d'inférieur à ertains sociologues modernes. Moins strictement homme le doctrine, moins politique, et se souciant peu du jeu dé- icat et compliqué des institutions, il pressentit davantage es souffrances et les haines qui s'accumulaient dans les ›as fonds de la société, vastes gouffres d'ombre et de corrup- ion ; il comprit que ce fragile échafaudage de formes sa- antes serait tôt ou tard menacé, renversé même, si le légis- ateur et le citoyen fortuné ne consacraient pas une grande ›art de leurs efforts aux bienfaits et aux concessions, gar- lant ainsi, (ce qui est contestable, selon nous), le droit de éagir, s'il le fallait, un jour contre des haines brutales que ne justifieraient plus alors ni la faim ni la misère.

Certes, n'exagérons pas en disant que Tocqueville fut seul de son parti à recommander l'introduction immédiate de certaines réformes sociales dans les lois. « L'imagination de mes collègues est très tourmentée de ce qui se passe parmi les classes ouvrières, de ce qui s'y agite, de ce qui s'y pense, trouvons-nous sur un feuillet daté 1844... »

Sous l'influence des progrès de la grande industrie, la concentration économique prenait alors, en effet, un développement croissant (1). Par suite des nouveaux procédés de travail, une gêne inquiétante ne cessait d'opprimer la masse laborieuse : les salaires tendaient bien à s'élever ; mais les chômages toutefois se multipliaient, les industriels se leurrant souvent sur les besoins des marchés nationaux ou étrangers. Le nombre des heures de présence dans les ateliers demeurait excessif et les réclamations contre cet abus allaient montant : seule la loi, d'ailleurs mal appliquée, de mars 1841, qui déterminait le mode de travail des enfants, avait marqué un effort des Chambres dans le sens d'une réglementation progressive : mais, cette mesure isolée parut très justement insuffisante.

D'autre part l'influence, sur les classes pauvres, des théoriciens communistes, s'affirmait assez pour que, les meneurs républicains aidant, elle provoquât un certain nombre des soulèvements jusqu'aux environs de 1840. Les idées socialistes, moins révolutionnaires, d'Owen, de Thomson, de Saint-Simon, de Fourier, modifiées, développées par de nombreux disciples (2), constituaient cependant une base, prétendue doctrinale, « aux réclamations en faveur du droit des prolétaires à l'existence, au labeur au produit complet de leur travail » et les amères critiques,

(1) Depuis la fin de la Restauration.

(2) Bazard, puis P. Leroux, Considérant, Proudhon, qui se bornèrent à une propagande théorique. L. Blanc fit seul de la politique active ; c'était un autoritaire, un bilieux.

plus sentimentales que précises, contre le paupérisme, les souffrances, l'ignominie des masses, l'égoïsme, la rapacité du roi et des classes riches, fortifiaient l'idée de république, seul régime capable, disait-on, de permettre les transformations radicales qui s'imposaient.

Cette agitation, grosse de dangers futurs, le bien-fondé fréquent aussi des plaintes formulées agissaient donc insensiblement sur les préoccupations de certains hommes éminents des gauches parlementaires : Tocqueville le premier, dans ses lettres à Gobineau, nous en fournit la preuve indirecte mais évidente (1). Lamartine, lui, au nom de l'esprit chrétien démocratique, ne cessait plus d'exalter la légitimité de ces protestations. Les lignes suivantes de Dufaure confirmeront au surplus notre dire : « *A la veille de la Révolution de février, nous étions quelques-uns plus occupés de questions sociales que de questions politiques ;* nous parlions en ce temps d'honnêteté publique : nous en avons rudement et justement parlé et sagement dans l'adresse de 1848 ; mais, grand Dieu, que tout paraît insignifiant après ce que nous voyons depuis neuf ans ! » (2)

Pour Tocqueville, « c'était l'éternel honneur de la Révolution d'avoir amélioré, dans une large mesure, la situation du peuple », détruit les privilèges abusifs, multi-

(1) *Correspondance avec Gobineau*, cf. p. 5 et suiv.

(2) Lettre inédite à Beaumont en octobre 1860. Cf. aussi ces lignes significatives (en tête du mémoire inachevé *sur la classe moyenne et du peuple, Op. compl.*, t. IX, p. 514) et non publiées par Beaumont :

« *Question financière.* Ce travail était le commencement d'une espèce de manifeste que Dufaure avait eu l'intention de publier en son nom et en celui de ses amis, avant le commencement de la session de 1848.

Après avoir montré que le peuple proprement dit, les pauvres allaient entrer en scène, prenant pour champ de bataille la propriété, j'allais rechercher tous les moyens d'améliorer le sort des classes inférieures, ce que j'indiquais comme étant désormais la grande et nécessaire étude des gouvernements. Dufaure ayant changé d'idée, le dégoût me saisit et j'abandonnai l'œuvre. »

plié à l'infini les chances de fortune et de grandeur, ouvert à tous les carrières les plus différentes. « Mais, reconnaissait-il, si partout l'égalité étend de plus en plus son empire, l'industrie s'organise chaque jour davantage sur une base aristocratique. Là, le capital se divise à l'infini, les profits se partagent, les hommes changent de place sans cesse, se rapprochent et s'entremêlent : ici, le capital s'agglomère en quelques mains, les profits de celui qui fait travailler se disproportionnent avec le salaire de celui qui travaille, l'ouvrier occupe une situation dont il lui est presque impossible de sortir, il est placé loin de celui qui l'emploie et dans une étroite dépendance de celui-ci. De si choquantes disparates ne peuvent exister longtemps, sans faire naître un profond malaise ; la classe industrielle souffre tout à la fois des maux qu'elle endure et des biens qu'elle n'a pas. »

Et il ajoutait sans doute pour un contre-projet d'Adresse : « Nous nous associons au vœu de Votre Majesté en cherchant constamment à adoucir le sort de ceux dont le travail est l'unique ressource. Nous devons à la fois les prémunir avec fermeté contre les déceptions de dangereuses utopies et leur procurer les améliorations naturelles et morales qu'il est en notre pouvoir de réaliser (1). »

Il repoussait toute réglementation officielle des rapports entre les ouvriers et les employeurs, gardant de la liberté humaine une conception trop idéale pour admettre que, sous prétexte d'obligations à remplir en faveur des faibles, l'Etat devint un tuteur permanent. Les doctrines qui laissaient « croire qu'il existe un spécifique contre le mal héréditaire de la pauvreté et du travail et que la mauvaise volonté seule des classes dominantes empêche de le découvrir *lui* semblaient coupables et absurdes »,

(1) *Note inédite. Cf. Op. compl.*, t. IX, p. 59.

et il réclamait ingénument que l'on s'efforçât de faire pénétrer dans les classes ouvrières « quelques-unes des notions les plus certaines, les plus évidentes de l'économie politique, l'implacable fatalité, par exemple, qui régit le taux des salaires, presque de droit divin, placée hors de la portée des révolutions comme de l'effort des gouvernements (1). »

Il ne négligeait pas cependant de proposer des remèdes « à un mal d'autant plus effrayant qu'on en connaît mal l'étendue », tels une réforme démocratique du budget, certains règlements d'ordre particulier (loi des pauvres, loi sur le travail dans les manufactures, etc.), une propagande morale enfin, mesures qui le satisfaisaient à première vue, comme « légitimes et d'abord suffisantes ».

« On pourrait remanier tout notre système financier, écrivait Tocqueville à Dufaure en juillet 1847, et le remanier de façon à diminuer les charges des pauvres, en augmentant un peu celles des riches, de telle sorte qu'on arrivât en peu de temps à remettre de l'ordre dans les finances et à exonérer le travail... Je suis sûr que c'est une grande idée. Elle est économique et politique... elle mène à une réforme très populaire... Elle répond à un besoin senti par le pays, qui s'occupe plus aujourd'hui des questions qui ont un caractère social que de celles qui sont purement politiques (2). » Et dans une note inédite qui complète les lignes précédentes, Tocqueville semble pencher vers la suppression de certains impôts indirects, car « le riche, dit-il, ne doit jamais payer comme le pauvre, qui doit être favorisé (3). »

(1) Cf. Discours annuel à l'Académie des Sciences morales. *Op. compl.*, t. IX, p. 132.

(2) Cf. *Op. compl.*, t. VI, p. 127-129, *Correspondance* : la lettre n'est que le délayage de ces idées.

(3) « Impôts indirects, taxes mauvaises ; hypothèse, air respirable. »

Quant aux lois et mesures relatives à la classe pauvre, Tocqueville se montre moins explicite. Mieux que certains passages un peu obscurs de ses discours, les deux notes inédites qui suivent nous donneront une idée de ses intentions, ou plutôt du sens exact de ses pensées (1) :

« I. — *a*) Loi des livrets. — Loi des enfants dans les manufactures insuffisante.

b) Loi des pauvres.

c) Demander peut-être une enquête sur les classes laborieuses.

d) Moyens de venir en aide à l'agriculture.

Y a-t-il quelque chose de sérieux dans ce mot : Organisation du travail ? Rien à faire, quant à présent du côté des lois proprement dites ; cependant, se prononcer pour la revision de la loi électorale et de la loi des associations et en faire une des solutions nécessaires du problème.

C'est bien moins par la grandeur des réformes proposées, que par le sérieux et la sérénité avec lesquels nous les poursuivrons, que nous devons nous distinguer : des réformes sociales, administratives, économiques plus encore que politiques.

II. — La République a le devoir de protéger le citoyen dans sa personne, sa famille, son domicile et sa propriété, de fournir l'assistance ou le travail à ceux *qui ne peuvent se procurer les moyens de vivre*, de répandre l'instruction gratuite, de manière à donner à chacun les connaissances indispensables à tous les hommes et à féconder les intelligences. »

Ce serait toutefois mesuser des lignes qui précèdent que de conclure à l'acceptation, par Tocqueville, en désespoir de cause, d'une législation croissante, multiple, exagérément réglementaire : la dernière phrase implique trop de socialisme d'Etat pour que nous la lisions sans ré-

(1) La première est datée 1844, la seconde 1848.

serve. Cette simple lettre, entre bien d'autres, écrite à Mme Swetchine, ne la démentirait-elle pas aussitôt ? « Je suis de votre avis que la répartition plus égale des biens et des droits ici-bas est le plus grand objet que doivent se proposer ceux qui mènent les affaires du monde : je veux que l'égalité consiste à être tous également libres et non tous également assujettis sous les mêmes règles (1). »

Aussi bien, pour lui, c'était en eux-mêmes et dans l'association, que les travailleurs devaient chercher le plus sûr remède à leurs misères, et s'ils avaient le droit d'exiger de la loi des garanties contre toute exploitation inhumaine, ils ne pouvaient réellement atteindre une amélioration certaine de leur sort que par leur prévoyance personnelle, par le bon et intelligent emploi de leurs facultés, et par des coalitions légales.

« Montrons au pauvre, au manœuvre lui-même, ce qu'il y a de moral et de grand dans l'humble travail dont il s'occupe ; élever la sphère dans laquelle son éducation le retient encore, sans le pousser à vouloir en sortir prématurément ; c'est là ce que j'appelle de la bonne démocratie, et c'est ainsi qu'on sert véritablement, la noble cause au succès de laquelle nous travaillerons (2)... »

(1) Cf. cette lettre inédite à Enfantin du 2 novembre 1847 à propos de ses études philosophiques et religieuses : « Il respire dans tout votre livre un sentiment vif des misères du pauvre et un élan vers tout ce qui pourrait égaliser la somme de bonheur dont les hommes jouissent dans ce monde. Je crois aussi que le sens de la longue Révolution que nos pères ont vu commencer et que nous ne verrons pas finir, est un développement plus grand de l'égalité sur la terre et un partage de plus en plus égal des biens qu'elle présente...

Ce serait faire une œuvre plus profitable de songer à organiser le monde nouveau, que de s'acharner contre les débris de l'ancien monde. »

(2) Lettre inédite à Corne du 18 octobre 1843. Nous n'accepterons donc pas pour Tocqueville l'observation de Sainte-Beuve qui lui re-

concluait Tocqueville après avoir raillé l'insuffisance de la législation pour guérir tant de maux ! Opinion qu'on ne peut discuter, si des vues pratiques ne la complètent.

Sans doute, Tocqueville exigeait de chaque individu, si misérable fût-il, une ferme volonté, une aide continue dans cette œuvre sainte de régénération sociale. Par crainte, cependant, des interventions exagérées de l'Etat sur le terrain particulier, il confia trop aisément aux seules initiatives privées l'ensemble des mesures d'assistance qu'il jugeait nécessaires.

Or nul réformateur, de son propre aveu, ne pouvait se fier aux citoyens seuls, aisés ou non, pour secourir la détresse. « Trop folle est l'insouciance des avantagés du monde ! »... avouait-il, et, prévoyant une nouvelle phase de la Révolution française, Tocqueville montrait « le peuple qui gronde aux profondeurs et qui s'énerve, se lasse et croît en importance, en lumières, en désirs, en pouvoir, si bien qu'il approche du terme, qu'il ne pourra guère dépasser dans notre vieille société, telle qu'elle est édifiée... Comment alors ces classes pauvres, inférieures et pourtant redoutables, ne songeraient-elles pas à sortir de leur pauvreté et de leur infériorité, en se servant de leur pouvoir, dans un temps surtout où la vue de l'autre monde est devenue plus obscure et où les misères de celui-ci sont plus visibles et paraissent plus intolérables ! (1) Après avoir changé et rechangé les institutions politiques, elles trouvent que leur sort ne s'est pas amélioré en comparaison de leurs désirs : elles en viennent maintenant à se demander si elles n'ont pas le droit de changer les lois constituant la société elle-même ? » (2)

proche de n'avoir pas assez compris qu'il y a une humanité misérable. Cf. *Causeries du Lundi*, t. XV, p. 100, 3e édit.

(1) On retrouve fréquemment développée cette idée chez Renan.

(2) Cf. *Op. compl.*, *Souvenirs*, premières pages.

Détestant toutefois l'anarchie, il condamnait « les idées qui n'ont d'autre résultat que d'exaspérer et de rejeter plus tristes, plus malheureux vers leur misère, les déshérités qui les acceptent, toutes ces doctrines chimériques sur le rôle que peut remplir le pouvoir social, dans les rapports journaliers de l'ouvrier et du maître », toutes ces théories ultra-centralisatrices qui ont fini par persuader à d'innombrables gens qu'il dépend de l'Etat seul « qu'on les sauve et les rende plus heureux, » erreurs haïssables, évoquant, sous leur apparence de vérité, des intérêts désordonnés, des passions sauvages et d'autant plus puissantes, qu'elles ont à leur service toutes les armes de la liberté (1) !

« Notre situation, concluait-il, est assurément très grave : pourtant l'honnêteté et le bon sens de la masse du peuple me rassurent... et s'il se trouvait des chefs en état d'utiliser ses bonnes dispositions et de la conduire, nous sortirions bientôt des utopies dangereuses et impraticables... Hélas, ce que nous avons à craindre, c'est non des Révolutions, mais un gouvernement troublé, mobile, sans grandeur, sans suite, un malaise, une société mal assise, en un mot un mauvais gouvernement, plutôt que des Révolutions. Il y a sans doute des modifications à faire dans les institutions politiques ; mais la grande source du mal, il faut avoir le courage de le dire, c'est dans nos mœurs. Nos cinquante ans de révolutions ont ébranlé les croyances, obscurci les notions du bien et du mal, jeté du doute sur toutes les opinions : ce n'est pas avec des remèdes qu'on guérira un aussi grand mal, mais avec l'hygiène (2). »

(1) *Op. compl.*, t. VI, p. 134. *Correspondance* et p. 109 *Souvenirs.*

(2) Cf. *Op. compl.*, t. VI, p. 139 *Correspondance* et *note inédite.* Nous ne reprenons pas ici la réforme de l'éducation, nous avons épuisé la pensée de Tocqueville à propos de la liberté d'enseignement.

Ce dernier mot, sans irrévérence, nous donne la valeur exacte que Tocqueville assignait aux religions dans la société moderne.

D) *La religion : réformes religieuses.*

Nous sommes ramené ici à l'un des grands sujets qui le préoccupaient, et bien que nous croyions, à la fin du chapitre qui précède, nous être suffisamment expliqué déjà, rappelons les principaux traits d'une pensée reprise et développée sans cesse.

Frappé de la vitalité de l'esprit religieux aux Etats-Unis et de son alliance étroite avec la passion des franchises politiques (1), persuadé que « la principale affaire de la religion est de combattre l'individualisme et de purifier, de régler, de restreindre le goût trop ardent et trop exclusif des jouissances matérielles que ressentent les hommes aux temps d'égalité... ou du moins de leur persuader de ne l'obtenir que par des moyens honnêtes », convaincu enfin que seule la religion peut faire prédominer, dans les tendances égalitaires, sur la basse envie et la vanité hargneuse, le noble sentiment de l'équité, « sentiment bienveillant, qui fait qu'on aime à s'honorer chez son semblable et qu'on se trouve à l'aise au degré qu'on occupe », Tocqueville résumait ses sentiments par cette phrase brève : « La religion favorise la stabilité des lois et le bon ordre de la société. Comment la société pourrait-elle ne pas se désagréger, si tandis que le lien politique se relâche, le lien moral ne se resserrait pas ? C'est le despotisme qui peut se passer de la foi, mais non la liberté (2) ».

(1) Cf. *Op. compl.*, t. II, p. 229, *Dém. en Am.*

(2) Cf. *Op. compl.* t. II, p. 223 et suiv., t. IV, p. 225 *Anc. Rég.* Tocqueville insistait sur la nécessité d'une religion pour les femmes, t. III, p. 45 et suiv, p 241 et suiv. *Dém. en Am.* surtout, car « disait-il, ce sont

Ne lui demandons pas les raffinements subtils
tisme d'un Renan : pour lui, le bienfait des re
« même les plus fausses et les plus dangereuses » co ste, tout banalement, à exalter les désirs de l'homme « vers des régions supérieures, au delà et au-dessus des désirs de nos sens, et à nous imposer des devoirs envers nos semblables (1) ». L'âme humaine n'a pas changé dans le plus profond d'elle-même, elle ne peut se passer de croyances, de règles, d'un but qui la relève et d'un espoir qui l'arrache aux passions morbides, aux penchants qui la ravalent : elle garde toujours, comme en ses origines les plus lointaines, le même besoin, vivace et impérieux, d'idéal sublime et de discipline.

Conception que tous les sociologues modernes, Taine entre autres, reprendront, avec des partis-pris divers et qu'il est facile de découvrir au XVIII[e] siècle, chez certains écrivains français ou étrangers (2). Avouerons-nous que, pour un cœur religieux, ce point de vue ne laisse pas sans doute de rabaisser la foi à un moyen trop pratique de gouverner les hommes ? Mais Tocqueville élargit aussitôt le champ de son regard.

Blâmant les philosophes du XVIII[e] siècle d'avoir dénoncé, avec trop d'âpreté, le catholicisme comme un obstacle au progrès du savoir et de la tolérance, déplorant qu'eux et leurs disciples eussent bafoué, combattu, ébranlé la religion, il négligeait volontairement les conséquences de ce malentendu entre l'Eglise et la pensée moderne et se plaisait à n'évoquer que les mérites, les vertus, l'enthousiasme d'une partie du clergé avant les persé-

elles qui font les mœurs d'un pays » et il croyait la religion si indispensable qu'il écrivait à Gobineau : « J'en préférerais une nouvelle, plutôt que de voir durer cet état de tiédeur et d'indifférence. »

(1) Cf. *Op. compl.*, t. III, p. 244 *Dém. en Am.*

(2) Cf. *Op. compl*, t. IV, p. 226 et suiv. *Anc. Rég.*

Ce dernier mot, sans irrévérence, nous donne la valeur exacte que Tocqueville assignait aux religions dans la société moderne.

D) *La religion : réformes religieuses.*

Nous sommes ramené ici à l'un des grands sujets qui le préoccupaient, et bien que nous croyions, à la fin du chapitre qui précède, nous être suffisamment expliqué déjà, rappelons les principaux traits d'une pensée reprise et développée sans cesse.

Frappé de la vitalité de l'esprit religieux aux Etats-Unis et de son alliance étroite avec la passion des franchises politiques (1), persuadé que « la principale affaire de la religion est de combattre l'individualisme et de purifier, de régler, de restreindre le goût trop ardent et trop exclusif des jouissances matérielles que ressentent les hommes aux temps d'égalité... ou du moins de leur persuader de ne l'obtenir que par des moyens honnêtes », convaincu enfin que seule la religion peut faire prédominer, dans les tendances égalitaires, sur la basse envie et la vanité hargneuse, le noble sentiment de l'équité, « sentiment bienveillant, qui fait qu'on aime à s'honorer chez son semblable et qu'on se trouve à l'aise au degré qu'on occupe », Tocqueville résumait ses sentiments par cette phrase brève : « La religion favorise la stabilité des lois et le bon ordre de la société. Comment la société pourrait-elle ne pas se désagréger, si tandis que le lien politique se relâche, le lien moral ne se resserrait pas ? C'est le despotisme qui peut se passer de la foi, mais non la liberté (2) ».

(1) Cf. *Op. compl.*, t. II, p. 229, *Dém. en Am.*

(2) Cf. *Op. compl.* t. II, p. 223 et suiv., t. IV, p. 225 *Anc. Rég.* Tocqueville insistait sur la nécessité d'une religion pour les femmes, t. III, p. 45 et suiv, p 241 et suiv. *Dém. en Am.* surtout, car « disait-il, ce sont

Ne lui demandons pas les raffinements subtils, l'esthétisme d'un Renan : pour lui, le bienfait des religions, « même les plus fausses et les plus dangereuses » consiste, tout banalement, à exalter les désirs de l'homme « vers des régions supérieures, au delà et au-dessus des désirs de nos sens, et à nous imposer des devoirs envers nos semblables (1) ». L'âme humaine n'a pas changé dans le plus profond d'elle-même, elle ne peut se passer de croyances, de règles, d'un but qui la relève et d'un espoir qui l'arrache aux passions morbides, aux penchants qui la ravalent : elle garde toujours, comme en ses origines les plus lointaines, le même besoin, vivace et impérieux, d'idéal sublime et de discipline.

Conception que tous les sociologues modernes, Taine entre autres, reprendront, avec des partis-pris divers et qu'il est facile de découvrir au XVIIIe siècle, chez certains écrivains français ou étrangers (2). Avouerons-nous que, pour un cœur religieux, ce point de vue ne laisse pas sans doute de rabaisser la foi à un moyen trop pratique de gouverner les hommes ? Mais Tocqueville élargit aussitôt le champ de son regard.

Blâmant les philosophes du XVIIIe siècle d'avoir dénoncé, avec trop d'âpreté, le catholicisme comme un obstacle au progrès du savoir et de la tolérance, déplorant qu'eux et leurs disciples eussent bafoué, combattu, ébranlé la religion, il négligeait volontairement les conséquences de ce malentendu entre l'Eglise et la pensée moderne et se plaisait à n'évoquer que les mérites, les vertus, l'enthousiasme d'une partie du clergé avant les persé-

elles qui font les mœurs d'un pays » et il croyait la religion si indispensable qu'il écrivait à Gobineau : « J'en préférerais une nouvelle, plutôt que de voir durer cet état de tiédeur et d'indifférence. »

(1) Cf. *Op. compl.*, t. III, p. 244 *Dém. en Am.*

(2) Cf. *Op. compl*, t. IV, p. 226 et suiv. *Anc. Rég.*

cutions jacobines : puis dans un besoin de conciliation tout à l'honneur de son esprit large et pacifique, auquel reste inaccessible, hélas, la masse des politiciens vulgaires, il unissait, en l'exaltant, le double effort victorieux du génie chrétien et du génie de 1789, qui prépara le triomphe de la liberté de conscience et de la liberté de discussion (1).

Dans des lettres nombreuses où il s'épanche, nous le voyons imaginer pour son pays une croyance épurée, simple et néanmoins robuste, imposant aux âmes des devoirs privés qui prendraient aisément le caractère de devoirs publics et un sentiment de l'ordre intime qui engendrerait un besoin d'équilibre social.

Aussi s'était-il réjoui du mouvement néo-catholique, dont les premières années du règne de Louis-Philippe marquèrent l'étape la plus brillante : il vit « avec bonheur » les instincts irréligieux que la Restauration « créa ou recréa » (2) s'assoupir progressivement et la plupart des libéraux, que les passions anticléricales poussèrent jadis en tête de l'opposition, devenir favorables à l'expansion du culte, cependant que les jeunes générations derrière Lamennais, Montalembert et Lacordaire « se disposaient à croire ». Les violences de l'*Univers*, les luttes que suscita, en 1841-1844, le projet de loi sur la liberté de l'enseignement, les fautes du clergé, la campagne contre les jésuites rallumèrent malheureusement bientôt les colères des deux groupes. « Sans vouloir y entrer », Tocqueville regretta cette lutte nouvelle, dont la responsabilité retombait en grande partie, à son avis, sur l'Eglise et ses zélateurs importuns. Toutefois ses regrets n'éga-

(1) C'était une opinion familière à beaucoup de nobles esprits alors.

(2) Cf. *Op. compl.*, t. VI, p. 47. *Correspondance*. En 1830, jamais on n'avait encore vu la France si anti-religieuse (mot de Montalembert). « C'est la grande crise de l'orgueil humain » disait Mme Swetchine.

lèrent pas alors ceux qui le saisirent, quand après 1851 « il dut considérer la religion complice du nouvel état de choses ; infâme... noire et prompte ingratitude envers la liberté... honteuse palinodie, flatteries basses de la part des précepteurs de la morale, des gardiens de la dignité et de la vraie grandeur humaine... (1) »

Cette alternative d'asservissement au pouvoir, ou de persécution ne cessa de le désespérer, en le révoltant.

C'est pourquoi, suffisamment instruit et autorisé, ou du moins le jugeant ainsi, par l'exemple que donnaient aux Etats-Unis les catholiques, s'efforça-t-il toujours de prouver que, tel le protestantisme, la religion romaine s'accommode de la démocratie, y vit, y prospère et en fournit même les partisans les plus libéraux (2). Trop

(1) Cf. *Op. compl.,* t. VI, p. 232, t. VII, p. 294 et p. 491 une lettre à un évêque sur son « Instruction pastorale, » dont Tocqueville désapprouve, en termes nobles et mesurés, tout le passage relatif à l'Empereur Napoléon III.

Voici quelques lignes d'une lettre inédite écrite à Beaumont : elles remontent à janvier 1851 et donneront une idée exacte des sentiments de Tocqueville à cette époque de transition.

«... Ne disons pas, du reste, du mal des dévôts ; bienheureux ceux qui peuvent l'être sincèrement. J'ai toujours envié leur sort et aujourd'hui plus que jamais. Je leur en veux pourtant beaucoup en ce moment de tous les efforts qu'ils font pour rendre la France irréligieuse et y raviver les passions voltairiennes. Sérieusement je gémis tous les jours, en voyant gaspiller si misérablement le bien inattendu que la Révolution de février avait fait sous ce rapport, et toute la peine qu'on se donne pour repousser vers l'irréligion un peuple que des circonstances singulières portaient à se rapprocher des croyances, sinon par la foi, au moins par le respect. Il y a longtemps que je pense qu'après Voltaire le plus grand ennemi que le Christianisme ait eu en France, est Montalembert... »

(2) Cf. *Op. compl.*, t. II, p. 218 et suiv., t. III, p. 49 et suiv, *Dém. en Amérique*, et sur le développement du catholicisme américain. Cf. t. V, p, 312. *Correspondance.* L'idée revient sans variante dans l'œuvre de Tocqueville.

clairvoyant, d'autre part, pour croire proche l'instauration d'un nouveau culte, ou supposer viable encore une morale sans l'appui d'une religion ; trop averti aussi pour imaginer possible une réforme, une évolution des dogmes de l'Eglise (1), peu gallican (2), par dédain des plagiats historiques, nettement anti-ultramontain, par horreur de tout fanatisme et de toute atteinte portée à l'unité morale qu'exige le sentiment de patrie (3), Tocqueville suggérait une double solution, dans le but de soustraire l'Eglise à la dépendance du pouvoir laïque et d'empêcher néanmoins que le clergé français libéré ne se rapprochât trop étroitement du Saint-Siège (4).

« Tous, aux Etats-Unis, attribuent principalement à la complète séparation de l'Eglise et de l'Etat l'empire paisible que la religion exerce en leur pays... Oui, en s'alliant à un pouvoir politique, la religion augmente la puissance sur quelques-uns et perd l'espérance de régner sur tous. Elle ne saurait en effet partager la force matérielle des gouvernants, sans se charger d'une partie des haines qu'ils font naître, et quand elle veut s'appuyer sur les intérêts de ce monde, elle devient presque aussi fragile que toutes les puissances de la terre ; mais elle n'a pas besoin de leurs secours pour vivre, et en les servant, elle peut mourir. Les prêtres américains ont aperçu cette vérité avant tous les autres, et ils y conforment leur conduite. Je suis profondément convaincu que la situation présente

(1) Cf. *Op. compl. Correspondance*, t. VII, *passim*.

(2) Rémusat à la fin de sa *Politique libérale* (p. 429 et suiv.) et d'autres libéraux souhaitaient vainement une restauration de cet esprit gallican, qui n'est peut-être pas autre chose, malgré les apparences, qu'un esprit de servitude, servitude déguisée à l'égard du pouvoir temporel.

(3) Presque à l'opposé de Lamennais par conséquent.

(4) Il est curieux que Tocqueville n'ait jamais dit que c'est au Concordat que Rome en réalité doit sa croissante importance pendant tout le XIX[e] siècle.

de l'Eglise dans notre pays est due à la réunion intime de la politique et de la religion : les puissances tombent et le christianisme est comme enseveli sous leurs débris : coupez les liens qui le retiennent, et il se relèvera... Il dépend des hommes de laisser à la foi l'usage de toutes les forces qu'elle conserve encore (1)... »

On trouverait difficilement ailleurs plus d'équité, de sens juste, moins de passion politique dans la manière de ramener à ses limites exactes un problème, qui ne devait recevoir que très tard sa solution, solution insuffisante encore sur bien des points, par la faute des parties en présence.

Tocqueville, cependant, eût tout préféré, semble-t-il, sauf l'anarchie, au régime que le Concordat perpétuait, « mélange de tolérance et d'appréhension mutuelles, de reproches et de services peu honorables, indignes de l'Etat comme de l'Eglise, victime ainsi sans cesse soit des adversaires de la liberté, soit des sectateurs de la Révolution » !

Mérite considérable à nos yeux et, si peu fréquentes soient les circonstances où il exprima son opinion, si tiède surtout que nous paraisse son zèle à la répandre, Tocqueville n'en demeure pas moins, dans notre pays, depuis la Révolution, le premier partisan, vraiment libéral, d'une complète séparation du Temporel et du Spirituel. Benjamin Constant s'y était refusé ; Lamennais, Gerbet l'exigeaient, mais pour des motifs inacceptables ; seuls Montalembert et Lacordaire y penchaient par une préoccupation moins étroite : autour d'eux et contre eux,

(1) *Op. compl.*, t. II, p. 229 et suiv. *Dém. en Am.* Cf. Prévost-Paradol, *Essais*, t. I, p. 86 et suiv. Cf. aussi, cette note inédite : « Quand les ministres de la religion entrent dans l'Etat, tout ce qu'ils gagnent en protection et dignité, ils le perdent en indépendance, Royer-Collard l'a dit. » Mais Royer-Collard était-il partisan d'une séparation ?

chacun demeurait esclave de craintes, de préjugés mesquins. C'est donc un honneur pour Tocqueville d'avoir devancé son temps, et Prévost-Paradol, dans sa *France Nouvelle,* ne fera que reprendre, avec sa lucidité coutumière, une thèse esquissée déjà par son maître vénéré (1). Une nuance les sépare toutefois. Moins optimiste, parce qu'il envisagea peut-être plus sérieusement les difficultés que la liberté des cultes susciterait, Prévost-Paradol cherchait à prévenir de la part de l'Eglise les accaparements mobiliers ou fonciers.

Tocqueville, lui, se montra plutôt favorable au droit, pour le clergé séculier, d'être propriétaire terrien. C'est qu'en permettant aux prêtres de détenir, dans le pays, certains biens matériels, il imaginait balancer victorieusement la domination de Rome, toujours à craindre, et rendre aux pasteurs de l'Eglise un souci plus vif des intérêts nationaux (2).

Mais ne nous appesantissons pas sur cette idée, Tocqueville l'ayant indiquée à peine dans des lettres hâtives ; elle mérite simplement qu'on la retienne au passage pour son originalité.

« L'un de mes rêves ; le principal en entrant dans la vie politique, était de travailler à concilier l'esprit libéral et l'esprit de religion, la société nouvelle et l'Eglise, écrivait-il un jour... car il n'y a que la liberté modérée, régulière et la religion qui, par un effort combiné, peuvent sou-

(1) Cf. *Op. cit.* Livre II, ch. x, p. 233 et suiv. Il serait injuste d'oublier que Laboulaye pour sa part, dans son *Parti libéral*, a repris les idées de Tocqueville (p. 40 et suiv.) Broglie proposait une solution beaucoup moins libérale, une sorte de compromis entre le Concordat et le droit commun. *Op. cit.*, p. 349 et suiv, cf. également A. Leroy-Beaulieu, *les Catholiques libéraux de 1830 à nos jours.*

(2) Cf. *Op. compl.*, t. VI, p. 42, p. 278 et suiv., p. 340 et suiv. Le système des cultuelles, repoussé par le Pape, était basé sur cette idée primordiale. Rome a craint un schisme.

lever les hommes au-dessus du bourbier démocratique ; l'une des deux manquant, ils y plongent! »

Lignes tracées, si l'on veut, un jour de méchante humeur, mais contenant un aveu qui projette singulièrement de la clarté sur l'âme de celui qui les écrivît.

Quoiqu'il n'ait jamais osé le reconnaître sans réticence, Tocqueville ne prévoyait, comme fin naturelle, aux tendances démocratiques livrées à elles-mêmes, que la domination brutale du nombre et le répugnant triomphe de l'envie : or, ceux qui, par lâcheté, complaisance ou fausse gloire, mènent l'humanité vers un tel but lui paraissaient aussi infâmes et détestables que les tyrans (1).

Or, l'aristocrate très personnel qu'il demeura sa vie entière, ne pouvait tenir la société nouvelle pour légitime que sous la seule condition qu'elle se développât suivant l'esprit de ses meilleurs principes ; c'est-à-dire qu'elle multipliât les hommes indépendants, forts de leurs droits, conscients de leurs obligations, soutenus par un patriotisme fier et pleins du sentiment viril de leur grandeur devant Dieu.

Généreux enthousiasme qu'assombrit le désenchantement éprouvé en face de trop d'abjections, de chutes et de déloyauté!

Mais s'il se leurre et se désole vainement lorsqu'il exige de ses semblables de mâles vertus, un honneur délicat et pur, combien Tocqueville nous plaît lorsqu'il met sa foi dans la volonté militante, quand il nous assure que

(1) Cf. ce fragment de lettre de Molé à Tocqueville écrite en 1836.
« Aujourd'hui le fond des âmes... c'est d'avoir la meilleure part, les classes inférieures y tendent par la violence, les autres par l'intrigue et la corruption. Le principal mobile, c'est l'envie : personne en réalité ne se contente de la voie progressive, de ce progrès dont le nom est sur toutes les lèvres et s'inscrit sur tous les drapeaux. »

l'énergie, le désintéressement triomphent des plus rudes obstacles et que s'unir et lutter avec méthode, précision, courage, suffisent pour réveiller, à la longue, les honnêtetés endormies et chasser ceux qui ne dominent qu'en corrompant les cœurs.

« Il y a, écrivait-il en tête d'un brouillon de discours, une masse de mécontents, quels que soient les ministres et les complaisances : il n'y a plus d'opinion, mais des intérêts individuels. On choisit un homme non à cause de ses opinions, mais de ses sentiments, de ses turpitudes vis-à-vis de vous. Cela ne fait pas seulement une société politique extrêmement méprisable, mais mobile, les intérêts étant assurément plus mobiles que les opinions : cela devient notre vice capital, » et pour corriger cette situation qu'il déplore, il ramasse en cinq lignes les moyens qui lui semblent les plus efficaces : « Force au centre : libertés ; le ministre, le député, l'électeur séparés ; réforme administrative et électorale ; une justice plus indépendante et respectable ; décentralisation, indépendance mutuelle de l'Eglise et de l'Etat. Des grands partis, des associations contre la poussière, l'isolement démocratique (1). »

« L'esprit des lois est généralement bon dans une démocratie, ajoutait Tocqueville, parce qu'il est fait (*sic*) en vue du plus grand nombre, mais la forme en est souvent défectueuse parce qu'elle est faite (*sic*) par des hommes qui flattent et surenchérissent honteusement... Toutefois les fondements sont trop anciens, et l'édifice trop nouveau : limitons avant tout la démocratie par les mœurs, les croyances, les habitudes, les souvenirs (2) et, concluait-il

(1) *Note inédite.*

(2) Deux faits particuliers semblent avoir inquiété Tocqueville sans qu'il leur trouvât de remèdes directs : la destruction du lien qui doit exister entre la famille et la terre, par la loi sur les successions établissant le partage légal entre les descendants : la tendance incoer-

avec Molé : « satisfaire la raison publique, l'exacte équité, pour combattre ensuite avec plus de force contre les barbares qui constamment menacent d'opprimer la société, voilà le meilleur programme (1) ! »

A ces élans succédaient, sous le poids des défaites passagères, de lourds abattements, des lassitudes profondes ; mais la noblesse, la sincérité de sa peine nous font alors aimer Tocqueville davantage et relèvent à nos yeux la qualité de ses espoirs.

Nous ne le présenterons donc pas comme un politique fatigué par l'expérience et ne gardant plus aucune foi en sa patrie (2). A ceux qui le considéreraient sous ce mauvais jour, rappelons les seules lignes suivantes, écrites par lui, quelques années avant sa mort dans la marge d'un manuscrit de son ami Nassau ; elles nous semblent d'autant plus décisives qu'elles corrigent des paroles qui lui étaient prêtées, paroles empreintes d'une mélancolie très naturelle et acceptable.

« Les hommes qui ont cru la Révolution finie, comme le duc de Broglie... joignent au mal réel dont nous souffrons mille maladies plus terribles encore, que leur esprit dérouté et leur imagination effrayée leur font inventer. Moi qui suis convaincu depuis longtemps que le *sol social* de la

cible à diminuer la force de certaines contraintes comme le mariage, la puissance paternelle. Taine reprendra ces idées dans ses *Origines*. Remarquons, en ce qui concerne la première, que Tocqueville avait indiqué que le fractionnement des terres existait bien avant la Révolution.

(1) *Note inédite* et lettre précitée.

(2) Le Play qui ne connut Tocqueville qu'après le 2 décembre, contribua beaucoup à répandre cette opinion : il y était intéressé car il en voulait à l'auteur de *la Démocratie* d'avoir instauré en France l'idée que la tendance vers l'égalité était un fait fatal, inéluctable ; montrer Tocqueville persuadé de notre décadence, voilà qui lui fournissait un bon moyen de châtiment. Nous le rejetons. Cf. Le Play, *Organisation du travail*, 3e éd., p. 367.

France ne peut, quant à présent, donner d'assiette solide et permanente à aucun gouvernement, j'éprouve ces tristesses, mais non point ce profond découragement ni ces terreurs. Je ne crois pas que tout soit fini, je ne crois pas non plus que tout soit perdu, et je regarde mon pays comme un malade qu'on ne peut, il est vrai, espérer aujourd'hui guérir, mais qu'on peut soulager beaucoup, dont on peut rendre pour le moment l'existence très prospère, et de la maladie même duquel il sera loisible de faire sortir de grandes choses pour l'humanité et pour lui-même (1). »

(1) Cf. *Conversations*, déjà citées, p. 245. Renan dira : « La France est plus sûre d'avoir sa revanche, si elle la doit à ses défauts que si elle est réduite à l'attendre de qualités qu'elle n'a jamais eues ». Illusion, expérience, la vérité ne devrait-elle pas être, du côté du politique le moins désenchanté ?

CHAPITRE IV

LA VIE PUBLIQUE

(*d'après des documents nouveaux*)

Tocqueville homme politique ; il subit l'influence de Royer-Collard ; ses défauts et ses qualités comme orateur. — Justice que l'on doit lui rendre.

I. -- Les premières années : 1828-1830. — Adhésion au nouveau régime. — Répugnances secrètes pour la Monarchie de Juillet. — Le voyage aux Etats-Unis, ses causes ; peu après son retour en France, Tocqueville donne sa démission de juge auditeur. — *La Démocratie en Amérique.*

Candidature de 1837 : l'époque choisie n'est pas favorable. — Dissensions avec Molé. — Tocqueville hésite entre le quartier Notre-Dame, Versailles et Valognes. — Il se décide, en dernière heure, pour cette dernière circonscription. — Il est battu. — Cause de son échec.

Aux élections de 1839, il se représente dans la Manche. — Apreté de la lutte. — Il est élu avec une forte majorité. — Ses premières désillusions.

Débuts à la Chambre. — Interpellation à propos des affaires d'Orient. — Guizot, Thiers et Tocqueville : celui-ci, qui s'était tenu en dehors de la Coalition, entre définitivement dans l'opposition à l'avènement du ministère du 29 octobre.

Premier voyage en Algérie ; avril 1840. — Discours du 18 janvier 1842. — Les élections de juillet. — Campagne que Tocqueville doit soutenir. — Ses idées sur la politique extérieure et particulièrement sur nos rapports avec l'Angleterre.

Son intervention très importante, le 19 août 1842, dans la discussion de la loi de régence. -- Lettre qu'il écrit à Barrot au sujet de Thiers

le 16 septembre 1842. — Interventions en 1843. — Difficultés qui s'élèvent au sein de l'opposition. — Tocqueville s'attriste. — La question de l'enseignement. — Nouveaux déboires. — Le « Conseil des Dix » ; échec. — Tocqueville ne se laisse pas abattre.

La direction du journal *le Commerce.* — Avortement de cette tentative. — Projet d'un journal plus considérable, *le Soleil.* — Il n'y est pas donné suite, faute des capitaux nécessaires. — En avril 1845, Tocqueville interpelle le ministère sur le droit à la liberté de conscience. — La seconde affaire Pritchard. — Les élections de 1846.

Second voyage en Algérie. — Le rapport de 1847. — Tocqueville avec Dufaure, Billault, Rivet, etc., s'efforce de fonder un nouveau parti. — Les réformes qu'il propose. — La Campagne des Banquets vient nuire à ses efforts. — Tocqueville et la question électorale. — Le discours du 27 jauvier 1848. — Chute de la monarchie.

II. — Causes auxquelles Tocqueville attribue la Révolution de février. — Il se rallie à la République. — Ses raisons. — Graves inquiétudes pour l'avenir. — Il est élu représentant du peuple pour le département de la Manche, en tête de liste, avec une écrasante majorité. — Sentiments de Tocqueville lors de son entrée dans l'Assemblée constituante. — Ses craintes. — Rapports avec Lamartine. — Juin 1848. La Commission de Constitution. — Il en est nommé membre l'un des premiers. — Rôle médiocre qu'il y joue. — Place qu'il ne sait pas y prendre. — Il intervient plusieurs fois lors de la discussion devant l'Assemblée.

La situation. — Tocqueville se rapproche de Cavaignac. — Dufaure propose Tocqueville comme ministre de l'Instruction publique, au chef du pouvoir exécutif qui refuse de ratifier ce choix. — Tocqueville ne se froisse pas. — On lui donne le titre de plénipotentiaire à la Conférence de Bruxelles. — Mais Louis Bonaparte apparaît à l'horizon. — Tocqueville le combat. — Les intrigues parlementaires. — Election du 10 décembre.

Situation de Tocqueville vers cette époque. — Janvier-mai 1849. — Barrot se rapproche de Tocqueville. — Elections pour l'Assemblée législative. — Tocqueville part en Allemagne. — Il est rappelé. — On lui propose d'entrer dans la nouvelle combinaison Barrot. — Sans se faire aucune illusion sur les projets du prince-président, Tocqueville décide d'accepter un portefeuille. — Difficultés des négociations. — Garanties exigées. — Mérite d'une pareille attitude. — Analogies de ce nouvel effort avec celui de janvier-juillet 1847.

Politique intérieure du Cabinet du 2 juin. — Rôle de Tocqueville. — Le Ministère des affaires étrangères. — Le comte J. A. de Gobi-

neau. — Les précautions qu'emploie Tocqueville à l'égard du Prince et des chefs de la majorité. — Situation diplomatique périlleuse.

Esprit de la politique de Tocqueville : une alliance avec l'Angleterre : ses idées contradictoires au sujet de l'instauration d'un Empire allemand : sa crainte de la Russie. — Négociations. — Affaires de Suisse, d'Allemagne, du Piémont, des réfugiés hongrois. — Affaire de Rome. — Les répugnances de Tocqueville. — Il ne peut être considéré comme responsable de l'issue déplorable de cette aventure. — Difficultés multiples. — Dissentiments au sein du Cabinet. — Le lettre à Edgard Ney. — Complications. — Les débats d'octobre. — Une lettre de Gobineau à Beaumont. — Fin de la discussion. — Les derniers jours du ministère.

Une maladie grave contraint Tocqueville à s'écarter, l'hiver suivant, de la vie politique active. — Il suit les événements. — A l'automne de 1850, il doit quitter Paris pour Sorrente. — Ses idées vers cette époque. — La revision de la Constitution lui apparaît comme le moyen extrême de sortir d'une situation déplorable. — Les pétitions. — Il revient et est nommé rapporteur de la Commission. — Son manque de confiance. — Son rapport. — Ce qui lui fit défaut. — Le 2 décembre 1851.

III. — Tocqueville abandonne la scène politique. — Ses raisons. — Tristesse et courage. — Rôle qu'il aurait pu jouer après 1860. — Ce qu'il faut se rappeler de son passage dans la vie parlementaire.

Au mois de juin 1692, sentant une tristesse croissante l'envahir devant les échecs répétés de leurs efforts, Nicole, rapporte Sainte-Beuve, écrivit ces lignes d'une beauté singulière à son maître, le grand Arnaud : « Il me semble que je suis né dans une Eglise éclairée de diverses lampes et de divers flambeaux, et que Dieu permet que je les voie éteindre les uns après les autres, sans qu'il paraisse qu'on y en substitue de nouveaux. Ainsi il me semble que l'air s'obscurcit de plus en plus, parce que nous ne méritons pas que Dieu répare les vides qu'il fait lui-même dans son Eglise. C'est ce qui fait aussi que je me sens porté plus que jamais à honorer ce qui reste de ces anciennes lumières et principalement celui qui est maintenant le seul

qui reste de la famille que je regarde comme la plus illustre de ce siècle (1)... »

Cent cinquante années après, en octobre 1842, lorsque fatigué des attaques dont il était l'objet (2) et conscient du rôle inutile qu'il jouait désormais à la Chambre, « où il n'assistait plus guère que par son dédain et son silence », Royer-Collard se résolut à quitter la scène publique, Tocqueville lui adressa une lettre pleine de mélancolie, de compliments et de regrets tout ensemble, lettre dont l'esprit rappelle singulièrement celui des lignes précédentes et que le vieillard célèbre voulut bien accueillir :

« Nous devenions tous les jours si différents de vous que votre place, au milieu de cette assemblée, était de plus en plus difficile à remplir. Vous représentez, Monsieur, un autre temps que le nôtre, des sentiments plus hauts, des idées, une société plus grandes. Vos paroles n'eussent plus été bien comprises... Vous êtes heureux d'avoir vécu dans un temps, où il fut possible de se proposer un but, et surtout un but haut placé... (3) »

Sous l'excès voulu du pessimisme qu'elles renferment, ces citations rapprochées témoignent d'un même respect, d'une même admiration sans fard, et le parallèle s'impose entre les hommes d'une même lignée morale qu'elles ne laissent pas d'évoquer : Arnaud, Royer-Collard, ces originales et robustes natures, sévères, indomptables, nourries aux sources mêmes des traditions, ces « monuments » et ces consciences de leur temps, dont le nom seul nous fait davantage estimer la nature humaine : Nicole, Tocqueville, plus émus et plus tendres, disciples fervents, dignes de ceux qui les enseignèrent, plus clairvoyants, mais

(1) Cf. *Port Royal*, 9e édit., t. IV, p. 507, 508.

(2) Des journaux de la nuance du *Siècle* particulièrement.

(3) Cf. *Op. compl.*, t. VII, p. 204, 205. Corresp.

moins doués qu'eux de cet autorité tranchante, absolue, tous également passionnés pour une belle cause, l'honneur et la vertu de leurs semblables, probes, désintéressés, nobles figures, qui constituent des exemples et qu'il faut aimer. L'ombre de Port-Royal baigne, en pâlissant de l'une à l'autre, les quatre pierres de leurs tombeaux.

Dès sa jeunesse, enflammé par les doctrines libérales, que symbolisaient, à ses yeux, quelques orateurs politiques éminents, Tocqueville avait surmonté l'influence de son milieu, et compris que le temps n'était plus de vaines plaintes, des résistances, ni de l'expectative stérile. Ardemment il s'était convaincu de la légitimité de certains grands principes révolutionnaires. « Rattaché toutefois, par plus d'un anneau, à la hiérarchie ancienne, exact de mœurs, délicat et fier, » il résolut très tôt de se vouer courageusement à la conciliation, qu'il estimait indispensable, entre les sentiments qui lui tenaient au cœur « parce qu'ils font notre dignité », et les tendances nouvelles (1).

Il se considérait issu d'une race à part, sans fausse prétention du reste, sans morgue ridicule (2), mais, dans cette origine patricienne qui le flattait, dans ce bénéfice de se sentir, avant tout effort, naturellement voué, sinon porté, aux premières places, Tocqueville découvrait un motif d'exaltation, et se jugeait tenu de s'affirmer plus qu'aucun autre, de se maintenir en tête et d'attirer, der-

(1) Cf. Toute la première partie de la correspondance avec Kergorlay et E. Stoffels, *Op. compl.*, t. V.

(2) Sainte-Beuve, malgré ses origines aristocratiques, joue un peu le rôle médiocre d'un plébéien hargneux, en reprochant plusieurs fois à Tocqueville son orgueil de classe; jamais patricien ne fut moins insolent.

rière lui, ceux-là mêmes dont la loi nouvelle faisait désormais ses égaux.

Il était brûlé du désir de commander, moins pour satisfaire quelque banale ambition, que pour vivre hors de lui, s'oublier, occuper une noble place dans la pensée de ses semblables, qu'il voulait remplir de son propre amour du bien, de sa brûlante passion de la liberté : « Oui, aurait-il pu dire, conserver les meilleures traditions de nos ancêtres, envisager l'avenir sans parti-pris, ne repousser aucune aide loyale, aucune revendication justifiée ; monter constamment et ne pas dévier ; dominer par le désintéressement de ses vues, ne jamais faiblir, voilà le rêve d'un homme de mon rang : nul but n'est plus digne qu'on le poursuive, nul espoir qu'on le réalise tôt ou tard. »

Aussi bien sa conception d'une influence prépondérante dans les assemblées et dans le pays, mélange de franc-parler soudain et de réserve hautaine (1), devait nécessairement conduire Tocqueville à évoquer ce grand bourgeois austère et redoutable, cet orateur majestueux, Royer-Collard, qu'il admirait bien avant 1830 et, près duquel le succès de la *Démocratie* lui procura, cinq ans plus tard, l'accueil le plus flatteur : sorte « d'exemplaire idéal », de héros qu'il souhaita rajeunir, renouveler, en élargissant beaucoup sa vision politique et sociale.

Les quelques notes inédites suivantes, datées de 1845, nous révèleront, mieux qu'aucun autre commentaire, la véritable opinion de Tocqueville sur son maître, celle du moins que nous devons retenir :

« C'était un esprit métaphysique, mais non théorique, personne n'a plus fait la part des faits : jamais chimérique.

(1) Dans la première partie de sa *Démocratie*, Tocqueville a peint le rôle véritable du grand parlementaire tel qu'il l'imaginait, sous des couleurs brillantes et chaudes.

« Belle prétention de M. Royer-Collard de n'appartenir à aucun parti ; très claire dans cette phrase : « Comme en aucun temps je n'ai fait profession d'être auxiliaire, je ne fais pas aujourd'hui profession d'être adversaire ; je cherche selon mes lumières la vérité et la justice ! »

« Un rôle, une position comme ceux de M. Royer-Collard n'étaient possibles que dans les circonstances exceptionnelles dans lesquelles il a vécu, au début de la vie parlementaire et politique de la nation ; raison de plus pour l'étudier. Grand et intègre, esprit tiraillé en sens contraires : par ses goûts, penchant vers l'aristocratie ; par ses traditions et sa raison vers l'égalité. Plusieurs des choses qu'il disait sont encore vraies sous d'autres noms aujourd'hui.

« Bien apprécier cette position qui n'est possible que dans des époques irrationnelles pour des hommes exceptionnels, toujours peu puissants ; se renfermer dans un parti, mais non à l'étroit ; vrai, utile pour moi (1). »

Rendu plus circonspect et sage par six ans d'expérience parlementaire, Tocqueville appréciait ainsi, sous son vrai jour, la noble figure dont il continuait à s'inspirer. Longtemps resté en contact avec son grand ami (2), il s'était peu à peu dégagé d'une admiration exclusive et rendu compte finalement de la vanité d'une imitation.

Chez Royer-Collard, l'écrasante amertume, qui imprégnait tant de jugements péremptoires sur la politique contemporaine, la vanité un peu particulière qui poussait l'orateur à développer plutôt ses pensées qu'à faire

(1) Royer-Collard était mort en septembre 1845 : Tocqueville eut un instant l'idée de consacrer un livre à sa mémoire : certaines notes éparses dans ses papiers nous le laissent supposer.

(2) « M. Royer-Collard était un homme supérieur : je le *pompais* toutes les fois que je le pouvais ». Cf. *Conversations*, p. 331. Tocqueville lui communiqua les épreuves de la seconde partie de sa *Démocratie* ; Royer-Collard en critiquait les méticulosités excessives. Cf. BARANTE, *Op. cit.*, t. II, p. 532.

prévaloir ses avis, la méconnaissance de toutes les questions d'ordre économique, avaient insensiblement conduit Tocqueville à s'affranchir et préférer ses propres idées.

En réaction contre le hautain doctrinaire il refusait de « périr » (1) ; il souhaitait s'imposer autant dans les évènements que dans les esprits, dans la foule que parmi ses pairs.

Certes, en écrivant « Vous êtes l'homme, Monsieur, qui a le plus sincèrement et le plus énergiquement voulu rapprocher l'un de l'autre et retenir ensemble le principe de la liberté moderne et celui de l'hérédité antique... idée dont vous serez le représentant » (2), Tocqueville, au fond de lui-même, regrettait de ne pouvoir continuer Royer-Collard, et lorsque résumant l'évolution de son maître « plus royaliste, en 1815, et plus parlementaire en 1829 », il y trouvait « avec joie, une double idée directrice... à savoir, qu'on devait distinguer l'esprit libéral de l'esprit révolutionnaire ; et que la royauté de la branche aînée, contrôlée et tenue en échec par toutes les institutions capables d'assurer le triomphe des idées nouvelles, était le moyen nécessaire pour assurer en France un libéralisme durable, une liberté pondérée et l'égalité des droits... (3) », Tocqueville évoquait implicitement l'un des principes qui lui tenaient le plus au cœur.

Il se distinguait donc surtout de Royer-Collard, par l'ambition de jouer un rôle plus direct sur les affaires publiques, la volonté de se plier davantage aux circonstances, de moins opposer, à son temps, une superbe d'attitude vraiment inefficace.

(1) Royer-Collard, devant l'évolution politique de ses contemporains qu'il désapprouvait, disait, après s'être longuement désolé : « Nous périrons, c'est une solution. »

(2) Cf. *Op. Compl.*, t. VII, p. 203. *Corresp.*

(3) Cf. *Op. compl* , t· VI, p. 444 et suiv. *Corresp.*

Ambition issue du louable désir de servir une cause supérieure, qui ne saurait être blâmée. Elle devait, hélas, entraîner Tocqueville à ne jamais se dessiner pleinement !

Il voulait personnifier une alliance entre la tradition ancienne et la démocratie, non exclusivement bourgeoise à la Royer-Collard, mais plus populaire, il voulait aussi réconcilier la société nouvelle et l'Eglise. Cette double idée ne lui fournit pas malheureusement le tremplin assez souple, oserons-nous dire, pour prendre son élan et donner sa complète mesure. D'autre part, la cause des Bourbons lui semblant compromise jusqu'à de lointains jours, « puisque la Restauration n'aurait pu s'établir avec chance qu'après la Révolution de juillet, hypothèse sensée mais vaine » (1), et la souveraineté du peuple lui inspirant de vives appréhensions, Tocqueville ne sut être, sur le terrain strictement politique non plus qu'ailleurs, ni un patricien démocrate, ni un légitimiste intransigeant, Mirabeau, La Fayette ou Berryer avec plus de bonheur (2). Eût-il, au reste, rappelé l'un d'eux par les sentiments, que la science de l'action et la puissance du verbe lui auraient bientôt manqué pour en soutenir le rôle.

Ce qui étonne, c'est que, connaissant, son disciple, Royer-Collard l'ait attiré par des encouragements répétés dans une voie semée d'écueils. Peut-être le décorait-il de ses propres mérites et se laissait-il abuser par une sympathie exagérée : le premier il incita Tocqueville à délaisser les livres pour le Parlement : « Videz donc votre esprit de toutes les sollicitudes qui l'occupent, lui écrivait-il. Vous avez pu voir en plus d'une occasion, quoique je

(1) Note inédite.

(2) Nous citons des noms-types : nous ne pensons pas aux hommes qu'ils désignent.

ne l'aye peut-être pas exprimé, que j'ai pour vous cette ambition, entre d'autres, que vous n'ayez pas dans le monde l'état d'auteur, pas plus du moins que ne l'avait Montesquieu... cette idée me domine. Vous avez de merveilleuses ressources d'esprit et vous prenez rang entre les bons écrivains, mais le succès dont le besoin vous tourmente, n'est pas le succès littéraire ; vous voudriez agir sur les hommes, gouverner leurs pensées et leurs sentiments. C'est la grande ambition, celle des hommes publics, des bienfaiteurs de l'humanité : elle est digne de vous, car votre âme est aussi élevée que votre esprit » (1)... Persuadé ainsi que le devoir l'y conviait, flatté par ces appels, le jeune publiciste, avant même de terminer la seconde partie de sa Démocratie, vint rejoindre son maître dans une Chambre, où l'un continua quelque temps de survivre à sa gloire et l'autre se débattit vainement durant neuf années.

Sa renommée de penseur politique, la considération dont il était entouré, la perspicacité de ses vues, l'expérience, le courage, le caractère dont on le savait doué, tout semblait le désigner comme un leader, le chef même de l'opposition constitutionnelle. Il ne devait que mal réussir.

La vigueur, la prestance physique, la santé même lui manquaient, nous le savons ; son geste demeurait étroit, sa voix faible, son débit sans accent : l'extrême tension de volonté, l'effort matériel, qu'il devait s'imposer à la tribune, lui en interdisaient l'accès fréquent (2) : l'improvisation l'effrayait comme une audace, dont ses nerfs ne lui permettaient pas le risque ; la promptitude dans l'attaque ou la riposte lui fit toujours défaut.

(1) Cf. Barante, *Op. cit.*, t. II, p. 533 et 534.

(2) Cf. *Op. compl.*, t. V, p. 373, Corresp.

Mais certains orateurs écoutés (1) n'étaient pas dans ce sens beaucoup mieux départis que lui : aussi chercherons-nous ailleurs les raisons d'un échec qui peut instruire.

« Homme de pensée, il ne se résigna jamais à se plier aux contingences ; il est intolérant pour la médiocrité, il ne veut pas courtiser, ni même aborder ou écouter les personnalités banales qui forment la majorité de toute assemblée. Il sait à peine leur nom (2) » disait un jour de lui Rivet à Nassau Senior, et Tocqueville, complétant lui-même l'esquisse de quelques traits, se déclarait incapable de « se mêler sans cesse parmi les siens et même ses adversaires, de se produire, de se répandre tous les jours, de se baisser, de se relever à chaque instant pour atteindre le niveau de toutes les intelligences, de discuter, d'argumenter sans repos, de redire mille fois les mêmes choses sous des formes différentes et de s'animer éternellement en face des mêmes objets... » La prestesse de Thiers à improviser les plus spirituels discours sur les sujets les plus divers l'horripilait, et les vaticinations de Lamartine, si éloquentes fussent-elles, lui pesaient lourdement. Il voulait de grands débats sérieux, des discussions correctes, graves, élevées ; les mille et une combinaisons parlementaires lui causaient une sensation de gêne et d'écœurement inexprimable : comme tant d'autres, il souffrait d'avoir à s'insinuer et à composer avec ses idées les plus fermes : « Six mois après mon entrée à la Chambre, j'ai vu que j'apportais, disait-il avec un peu de grandiloquence, des instincts, des sentiments, des vues qui appartiennent à une autre génération bien plus qu'à la mienne (3). » Il n'aurait réussi

(1) Le duc Albert de Broglie un peu plus tard, par exemple.
(2) Cf. *Conversations*, p. 264.
(3) Lettre inédite citée par M. d'Eichthal.

qu'aux Communes, parmi ces grands politiques anglais qu'il rappelle par sa tenue.

D'où, chez lui, quoiqu'il affirmât le contraire, leurré par le souvenir de Royer-Collard souvent plus abstrait et solennel encore, une tendance incorrigible à se maintenir dans les considérations générales, à discuter sur les causes premières, à se hausser vers les sommets et à s'y maintenir, quitte à s'y égarer ; tendance favorisée par ses habitudes d'écrivain qui lui interdisaient les plus sûrs moyens d'action oratoire. Un thème d'ordre général étant choisi, tel la liberté de conscience, la corruption, l'état moral de la France, il cherchait les développements, multipliait les dissertations et il écoutait ses idées plus qu'il ne les communiquait : « M. de Tocqueville parlait bien et très bien... mais de près, devant un comité, dans une Académie : il reprenait alors tous ses avantages, toutes ses distinctions, netteté, finesse, nuance, une expression ferme et décisive, une pensée continue, un accent ému et vibrant donnant la note de l'âme (1)... »

Il prétendait ressentir en public une incurable défiance de ses forces, une appréhension poignante (2) : défaut physique d'équilibre, manque aussi d'un certain courage à heurter de front les individus et à les cingler, les honnir ; toute question de personnes froissait le bon goût de l'aristocrate en lui, comme un manque de tact, mais cette répugnance flattait aussi sa timidité et dupait son esprit. Royer-Collard ne craignait pas, lui, de railler

(1) Sainte-Beuve, *Causeries du lundi* déjà cité, p. 102 : Il reprend ce mot, déjà rappelé, de Thiers qui donna lieu au leitmotif connu : « Quand je considère *intuitivement*, comme dirait M. de Tocqueville... » « Depuis que je suis dans les Chambres, j'ai essayé en vain de chasser l'écrivain : il me gêne terriblement, disait Tocqueville un jour à Nassau Sénior ».

(2) Cf. *Op. compl.*, t. VII, p. 208 et *pass.*

insolemment tel adversaire méprisé : Tocqueville hésitait, car il manquait de cette belle témérité qui emporte la prudence et les principes d'éducation pusillanime !

Que nous l'aimerions plus spontané, loin des déductions savantes, des formules, des discours trop appris, moins compassé, moins austère, mais fougueux, pratique et souple, sans lassitudes (1), acceptant les aventures pour rebondir aussitôt gaiement, sûr de lui-même et sachant attendre jusqu'au dernier jour son heure de victoire, l'âme claire, et vengé par sa seule dignité.

« Trop sage, a dit judicieusement de lui M. d'Eichthal, et trop prudent dans ses visées pour être l'un des leaders de l'opposition démocratique dont il apercevait, pour les avoir étudiées de près, les tendances funestes (*non*) et prévoyait les prochains débordements, trop avancé pour se rattacher à l'opposition de droite, qu'il jugeait stérile, trop désillusionné sur les doctrines et les pratiques de la majorité ministérielle pour faire partie de celle-ci, il devait, malgré les sympathies qui l'environnaient, les amitiés ou le respect qu'il inspirait à tous, rester un isolé, une sorte de penseur parlementaire, studieux, réfléchi, perspicace, dont tous les travaux ou les discours étaient appréciés à leur haute valeur, grâce à ce que Sainte-Beuve définit, un peu méchamment, ses qualités du lendemain, mais peu propre à former ou à entraîner une majorité. »

Saluons l'homme néanmoins qui, libre d'acquérir la gloire, loin de la foule et en silence, comme il l'aimait, se jeta, dans les luttes politiques trop rudes pour sa na-

(1) Cf. A Aristide Guilbert : lettre inédite : 4 sept. 1841.

« ... Ce qui est le plus à éviter, je crois, dans la vie publique, c'est l'équivoque, c'est par là que périssent presque tous les hommes politiques de nos jours, on ne sait précisément ce qu'ils sont ; et souvent ils ont l'air de ne plus trop le savoir eux-mêmes... »

ture fragile, et qui, malgré les désillusions, s'y maintint, respecté, intact, plein d'un âpre courage, jusqu'au jour où ses forces défaillirent, après avoir, une heure au moins, le 27 janvier 1848, prononcé des paroles, dont une voix plus éclatante aurait immortalisé, sans doute, l'étrange et prophétique clarté.

I

Dans les notes que, très jeune, il rédigea, durant un voyage fait avec son frère Edouard en Sicile et en Italie, Tocqueville, négligeant les incidents de la route et peignant de couleurs neutres, sans la moindre audace romantique, les paysages, les gens et les costumes, dissertait déjà soigneusement, non sans une certaine gravité comique, sur les mœurs, l'influence des institutions et condamnait au passage les gouvernements oppresseurs. Nous sommes tout entiers dans les penchants de notre jeunesse. Sa correspondance, à partir de cette époque, témoignera uniquement de préoccupations politiques très vives.

Nommé juge-auditeur, ses vingt et un ans non encore révolus (1), et attaché à la Cour de Versailles, chef-lieu dont son père était préfet, il manifesta de chaleureuses sympathies pour le Ministère Martignac, dont le fol abandon par les libéraux et le renvoi lui parurent le signe de complications prochaines. Quand il apprit la formation du cabinet Polignac-La Bourdonnaye, Tocqueville écrivit aussitôt : « Dieu veuille que la maison de Bourbon ne se repente pas un jour de ce que l'on vient de faire... Les royalistes sages sont inquiets de l'avenir, les fous, et c'est le plus grand nombre, sont aux anges... Il se passe

(1) Par ordonnance royale du 5 avril 1827 : Tocqueville, nous le rappelons, était né le 29 juillet 1805.

sans cesse à Paris une scène de Coblentz... » Et avec une prévoyance louable, il dénonçait le danger pour le roi « de persévérer dans cette politique anti-nationale, de se mettre au-dessus de la Charte, de s'acculer au système des Ordonnances, ce qui est vouloir infailliblement se faire renverser du trône ou du moins s'exposer à un extrême affaiblissement et désorganiser le pays (1) ». Tocqueville considérait, avec joie, cependant l'unanime et bel élan, qu'au milieu de nos querelles intestines, suscitait l'expédition d'Alger, témoignant ainsi de ce patriotisme et de ce libéralisme fonciers que nous lui connaîtrons toujours.

Le 30 juillet 1830, au lever du jour, il rencontra sur les boulevards extérieurs de Versailles, les voitures du roi Charles X, « leurs écussons grattés, marchant à pas lents, à la file, d'un air de funérailles » et devant ce spectacle, il ne put contenir sa douleur (2). Le 16 août suivant, il prêta serment à la nouvelle Monarchie sans enthousiasme, avec une gêne secrète même, « car c'est un moment désagréable, disait-il, non que la conscience reproche rien, mais l'orgueil est froissé de l'idée que d'autres peuvent croire que l'intérêt vous fait agir contre votre conviction. Je reste donc : mais resterai-je longtemps ?... Ce que c'est que la modération ! Si le Ministère Polignac eût triomphé, j'aurais été cassé pour avoir résisté aux Ordonnances. Il est vaincu et je serai peut-être mis de côté par ceux qui l'ont renversé, car je ne puis approuver tout ce qui se fait (3) ».

(1) Cf. *Op. compl.*, t. VI : les premières lettres jusqu'à la page 16. Il dira dans une note inédite : « M. Royer-Collard n'a pas vu ce qu'il y avait d'indomptable dans les fautes de la Restauration, surtout la nature et le caractère de ses princes étant donnés. »

(2) Cf. *Op. compl.*, *Souvenirs*, p. 93.

(3) Cf. *Op. compl.*, t. VI, p. 21, 22, Corresp. Une cohue de candidats

Sans se contenter des rapprochements superficiels que certains publicistes notoires se plaisaient à imaginer entre la révolution de 1688 et celle de 1830, il précisait au contraire judicieusement, la différence capitale qui les séparait : « La révolution anglaise ressemble à la révolution de 1830 pour d'autres raisons qu'on ne l'a dit d'abord ; beaucoup plus pour ses causes qu'on ne le dit à présent; mais elle amène, ce qui seul importe, à l'extérieur des conséquences tout opposées. La révolution de 1688 a brisé le lien contre nature qui réunissait l'Angleterre à Louis XIV, elle l'a fait rentrer dans ses alliances naturelles : la grandeur du pays, quant aux étrangers, est tout de suite devenue plus haute, tandis que le contraire arrive pour nous (1). »

Les complaisances de notre diplomatie vis-à-vis des cours étrangères, inspirées par le souci de nous faire pardonner les insurrections éclatées en Europe, lui pesaient (2) ; il ne gardait, en outre, qu'une médiocre confiance dans la solidité d'un régime issu d'une révolution, et une secrète antipathie l'animait contre Louis-Philippe, auquel il en voulait, comme tout légitimiste loyal, de sa désobéissance aux volontés de Charles X. « Jugeant toutefois, dit Beaumont, la Constitution nouvelle comme la seconde et peut-être la dernière chance offerte à l'établissement en France de la Monarchie constitutionnelle et de la liberté politique, il ne refusa pas son adhésion », ne voulant évidemment pas compromettre son avenir par

aux places les plus diverses encombrait alors tous les Ministères et Dupont de l'Eure, Lafayette s'en faisaient les complaisants attitrés.

(1) Note inédite. Cf. *Corresp.* une lettre de 1842. *Op. compl.*, t. V, p. 371.

(2) Louis Philippe avait dit un jour : « La France montrera à l'Europe qu'uniquement occupée de sa prospérité intérieure, elle chérit la paix aussi bien que les libertés, et ne veut que le bonheur et le repos de ses voisins. »

un acte d'intransigeance que, déjà vieux et lié aux Bourbons, son père, lui, ne craignit pas de commettre. Etonnons-nous cependant que Tocqueville n'ait pas songé à la nécessité d'une dissolution de la Chambre et vu l'importance d'une consécration par la France tout entière du roi des barricades parisiennes ; mais ses aînés ne commirent-ils pas la même inadvertance ?

Quoi qu'il en soit, inquiet de voir les passions anciennes se rallumer soudain et des violences troubler le pays, fatigué du rôle obscur que ses fonctions l'obligeaient à tenir, vérifiant enfin l'exactitude de certaines de ses idées sur le progrès démocratique, acquises au contact de Royer-Collard et de Mme de Staël, Tocqueville chercha une occasion pour se livrer aux travaux qu'il méditait. Les Etats-Unis mal connus l'attiraient ; il se persuada vite qu'il y trouverait la matière d'un livre politique dans lequel, mêlant l'observation à la théorie, il pourrait prendre une position moyenne en face des tendances nouvelles. L'idée d'ailleurs, qu'une République, quelque peu semblable à celle des Américains, serait un jour fondée en France, préoccupait alors beaucoup d'esprits ; le duc de Broglie y songeait et Armand Carrel par désappointement commençait à s'y rallier.

Beaumont pressenti, accueillit avec transport le projet d'un voyage outre-Atlantique. Une difficulté cependant arrêtait les deux amis : magistrats, ils n'avaient pas le droit de s'absenter sans congé. Or, vers cette époque, comme il survient toujours au lendemain d'une révolution, toutes les idées d'innovation étaient en honneur (1) : une réforme, celle des prisons retenait l'at-

(1) Abroger la loi du sacrilège, diminuer les motifs de poursuite en matière de presse, répandre l'éducation primaire, supprimer ou du moins réduire le paupérisme, multiplier les caisses d'épargne, adoucir le code pénal, régénérer les condamnés, tels étaient les premiers problèmes agités en ces jours d'enthousiasme !

tention ; on parlait d'un système pénitentiaire, pratiqué avec succès aux Etats-Unis. Saisissant le prétexte, Tocqueville et son camarade présentèrent au comte de Montalivet, ministre de l'Intérieur, un mémoire où concluant à une enquête, ils sollicitaient une mission officielle ; chaudement recommandés, ils l'obtinrent (1).

Dès son retour, un motif soudain vint s'offrir à Tocqueville pour quitter une carrière où, malgré l'estime dont on l'entourait, il se sentait isolé et comme écrasé par la desséchante monotonie des besognes journalières. Beaumont avait repris son siège de substitut près la Cour de Paris. Au mois de mai 1832, il refusa de conclure, par ordre, contre le prince de Rohan, en faveur d'une protégée ministérielle qui attaquait ce dernier pour prétendue diffamation : le jeune magistrat fut immédiatement destitué (2). Tocqueville, qui visitait alors le bagne de Toulon, envoya, aussitôt averti, sa lettre de démission, où il qualifiait la mesure prise envers son collègue « de mesure rigoureuse et injuste frappant un ami dont il partageait les principes et approuvait la conduite » et il déclarait quitter « sans regret des fonctions, dans lesquelles les services et la probité ne peuvent garantir d'une disgrâce imméritée ! » Geste honorable qui lui permettait de servir sa conscience en satisfaisant au fond une rancune

(1) Nous empruntons ces détails à Beaumont : « On a dit souvent, écrivit-il, que cette mission avait été pour A. de Tocqueville la cause de son voyage ; la vérité est qu'elle en fut l'occasion et le moyen ; l'objet véritable et prémédité fut l'étude des institutions, etc. ». Apologiste trop systématique, ce biographe ne travestit jamais la vérité cependant.

(2) Faisant campagne à Mamers en 1837, Beaumont fut accusé par ses adversaires d'avoir voulu favoriser les légitimistes et déconsidérer le gouvernement : il se défendit par une lettre datée du 28 octobre, qui contient des explications décisives et très dignes (Lettre au directeur gérant du Journal l'*Ami des Lois* : onze feuilles imprimées au Mans).

latente contre le régime lui-même ; il n'eut heureusement pas à le regrettter.

Cependant qu'il ébauchait son travail encore mal défini sur les Etats-Unis, il publia en l'hiver 1832, avec Gustave de Beaumont, le *Système pénitentiaire aux Etats-Unis* qui, tiré à trois éditions, lui valut le prix Montyon et obtint un succès européen (1). Quelques mois après, il défendit chaleureusement son camarade Kergorlay impliqué dans la folle aventure, « chouannerie au petit pied », du *Carlo-Alberto* (2) et lui évita une condamnation grave ; puis', après avoir séjourné quelque temps à Londres et Oxford pour y suivre les meetings, les séances parlementaires, les audiences criminelles et s'y préparer à écrire son livre, prenant force notes consciencieuses (3) il revint, et se mit à rédiger, « enfermé dans une mansarde

(1) Cf. Plus haut, page 186, note.

(2) Parce qu'il avait réclamé, comme Beaumont, contre la détention et le procès de la duchesse de Berry en janvier 1833, et parce qu'il avait aussi défendu ardemment son compagnon d'enfance, Tocqueville fut accusé plus tard de légitimisme : nous extrayons de l'une de ses protestations, les lignes suivantes :

A Messieurs les Electeurs de l'Arrondissement de Valognes,

« Eh ! depuis quand a-t-on fait un crime à un avocat d'avoir prêté l'appui de sa parole à un accusé politique ? Depuis quand lui a-t-on reproché ce que, dans l'exercice de son ministère, il a dit pour faire absoudre son client ? Au milieu de nos plus violentes discordes civiles, il est sans exemple qu'un accusé n'ait pas trouvé, même dans les rangs d'un parti différent du sien, des avocats prêts à le défendre avec autant de courage et d'ardeur que s'ils eussent été attachés à la même cause. C'est une des gloires de notre patrie. La chaleureuse défense des accusés politiques a toujours paru au Barreau français le premier de ses devoirs, et, loin de m'excuser de m'être conformé à ce noble devoir, je déclare que je m'en honore...

Cet homme qu'on m'accuse d'avoir soustrait à la peine capitale, cet homme était mon ami d'enfance... »

Valognes, ce 5 juillet 1842.

(3) Cf. *Op. compl.*, t. VIII, p. 301 et suiv. *Mélanges.*

et considéré par tous comme un peu fou », sa *Démocratie en Amérique*, livre dont le retentissement deux années plus tard fut immense et plaça son auteur en pleine clarté.

Tocqueville s'étonna lui-même sans faux orgueil d'un succès si unanime qui répondait à ses plus chers espoirs. Vivement apprécié de tous les politiques contemporains, il se trouva regardé, tout d'abord, comme une sorte d'arbitre entre les divers partis : mais il s'aperçut bientôt qu'il ne pourrait ainsi se maintenir, libre d'engagements, sans étiquette et sans alliances effectives.

Après un second voyage en Angleterre et en Irlande, où lui fut partout réservé, non plus une hospitalité polie, mais un accueil flatteur, qui lui prouva l'estime dans laquelle on tenait son œuvre outre-Manche, Tocqueville se résolut à profiter de la première circonstance favorable pour entrer dans la vie politique (1).

(1) Parlant couramment l'anglais, il fut prié à la Chambre des Communes d'assister aux réunions d'un comité qui étudiait les garanties dont il convient d'entourer le vote dans les élections. Il donna son avis ; six mois plus tard Robert Peel invoquait son autorité en pleine séance ; Tocqueville ne l'oublions pas n'avait pas encore trente ans.

Procès-verbaux du 22 juin 1835 (Select Committee on Bribery at Elections) que nous avons retrouvé dans les *Papiers inédits* : Tocqueville commenta largement l'article 6 de la loi du 29 juin 1820 et les articles 48 et 52 de la loi du 19 avril 1831.

On a réuni beaucoup de notes très diverses au t. VIII, prises par lui, pendant son séjour outre-Manche : elles sont pour la plupart judicieuses, mélange d'observations, de réflexions et de parallèles entre l'Angleterre et la France : beaucoup laissent pressentir la manière de la seconde partie de la Démocratie. Les impressions sur l'Irlande, sans présenter l'intérêt qu'on pourrait attendre étant donnée l'époque où elles furent écrites, se relèvent de quelques remarques utiles sur l'état religieux du pays. Dans ses lettres, Tocqueville témoigne d'une appréhension singulière ; il semble considérer une révolution démocratique mi religieuse, mi-sociale comme proche en Angleterre ; Molé s'en étonnait à juste titre. Nous voyons là une preuve nouvelle de l'opinion émise par nous au chapitre premier de cette étude : lorsque

Consacré grand publiciste, assuré des sympathies les plus précieuses (1), honoré par l'Académie française, après le rapport de Villemain, d'un prix exceptionnel, sur le point de devenir, à la suite d'une entente avec son père, ses frères et lui, propriétaire du château de Tocqueville, non loin de Valognes, à Saint-Pierre L'Eglise, enflammé nous le savons d'une juste et légitime ambition, il posa sa candidature, aux élections de 1837, dans l'arrondissement où il venait de s'établir, croyant, disait-il « que son nom, la dignité justement appréciée des siens, sa notoriété personnelle et un programme libéral suffiraient à lui valoir les suffrages de tous les honnêtes gens ».

Il allait être battu.

Précisant plusieurs mois auparavant son attitude en face du régime lui-même, il écrivait à un ami les lignes suivantes :

« Je regrette chaque jour davantage l'événement de juillet... je verrais sans grand regret une restauration... mais je n'en vois, quant à présent nulle chance... qu'à l'aide de l'étranger. La Restauration faite ainsi, ou de tout autre manière, mais par la force et contre l'avis de la majorité de la nation, je ne lui vois pas de chance de durée et je n'aperçois pas qu'elle puisse ou veuille faire triompher parmi nous certains principes libéraux auxquels je tiens autant qu'à elle-même... Je ne puis en conscience travailler au renversement du gouvernement actuel, je ne lui demanderai aucune faveur, je combattrai toute ma vie ses excès : mais je ne puis vouloir le détruire jusqu'à ce que j'aie été amené à croire que je

Tocqueville avait dégagé certains faits, il les pliait souvent à une idée dominante ou préconçue. Il devançait les évènements de quatre-vingts ans.

Tocqueville se maria l'année même de ce voyage.

(1) Royer-Collard, Chateaubriand, Molé, Lamartine, etc.

pourrais mettre à sa place quelque chose de bon et de durable (1). »

Il tenait surtout Louis-Philippe en très médiocre estime, suspectant chez lui ses origines mi-révolutionnaires et mi-royales, que parvenait seul à équilibrer un esprit d'intrigue à l'italienne, trop souple et dissimulé ; il méprisait aussi le roi pour sa tendance à favoriser l'égoïsme de la classe dominante, son manque d'allure, sa ladrerie et son opposition manifeste à toute réforme libérale (2).

En août 1836, Thiers s'était retiré, le roi ayant repoussé sa proposition d'intervention contre les Carlistes et cet acte de politique personnelle avait ému un grand nombre d'esprits indépendants. Molé fut chargé de constituer un nouveau ministère avec Guizot pour principal collaborateur : l'échec de la loi de disjonction après l'affaire de Strasbourg et le mauvais accueil que reçut la loi d'apanage ne firent qu'augmenter un malaise, dont les sourdes dissensions entre le président du Conseil et le doctrinaire ambitieux n'étaient pas faites pour diminuer l'acuité. Au mois d'avril 1837, Guizot suivi de trois collègues, ses alliés, démissionnait ; mais le roi lui ayant confié de nouveau le soin de constituer le cabinet, Molé parut, dès lors, se prêter à l'instauration d'un nouveau système de gouvernement plus direct, « plus royal », moins strictement parlementaire. Les temps héroïques étant passés d'une lutte contre l'anarchie qui avait groupé tous les grands chefs ; l'ère des combinaisons commençait. C'est alors que la popularité, suscitée autour du trône par le mariage du duc d'Orléans et par la loi d'amnistie, donna au gouvernement l'idée d'une dissolution, pour obtenir des électeurs une majorité docile.

(1) Cf. *Op. compl.*, t. V, p. 338, 339. *Corresp.*

(2) Il y a « haine et mépris pour le roi » dans une note inédite. Cf. *Souvenirs*, premières pages, un portrait plein de verve et d'ironie.

Les circonstances ne se trouvaient donc pas très propices pour entrer dans les affaires publiques ; la confusion régnait au sein des partis et le roi, ayant éliminé successivement de ses conseils Broglie, Thiers et Guizot, ne paraissait pas se soucier d'éclairer le pays qui, lui, ne voyait dans ces perpétuels changements de ministres que l'effet de rivalités coupables entre les principaux parlementaires. Les questions de personnes l'emportaient alors sur les idées de réformes.

Etat de choses fâcheux qui incita Royer-Collard, dans ses conversations et ses lettres, à ralentir momentanément le zèle de Tocqueville. Celui-ci d'ailleurs hésitait ; avant que la Chambre ne fut dissoute, il écrivait la lettre suivante à son ami Beaumont (1), qui se présentait dans la Sarthe :

26 mai 1837

« Les opinions sont fort divisées sur le point de savoir s'il y aura ou s'il n'y aura pas de dissolution cette année. Les Doctrinaires croient que non ; leurs adversaires disent oui et ils ont pour eux la vraisemblance. L'amnistie a donné une détente générale en France ; c'est un moment précieux qu'il ne faut pas laisser passer sans en tirer parti ; voilà le pour. Mais le contre est dans la disposition temporisante du Roi notre maître, et dans le caractère mou et incertain de son Ministre. Cependant, je regarde la dissolution comme une chose probable et je tâche d'agir en conséquence ; mes chances pour la Normandie vont s'amoindrissant tous les jours ; les intrigues contre moi se multiplient et le Gouvernement, de son côté et sans le vouloir, vient de me porter un coup bien dangereux en nommant M. Quesneue au Conseil d'Etat. Il faut donc s'attendre à être battu sur ce terrain là ; d'un

(1) Elle est entièrement inédite. Dans une lettre de novembre 1837 à Barante, que cite M. Thureau-Dangin, Tocqueville s'élevait contre les lois de Septembre.

autre côté, l'affaire à Versailles semble se présenter d'une manière assez favorable : il paraît, suivant certains renseignements que je reçois, que le quartier Notre-Dame me sera aisément très favorable et qu'au contraire, le quartier Saint-Louis ne votera point ou ne votera qu'à contre-cœur et comme pis-aller pour moi. C'est ainsi qu'il faut que les choses se présentent pour qu'il y ait chance de succès...

Je me tiens, du reste dans l'immobilité la plus complète car il est bien certain que ce serait se compromettre de ce côté que d'agir avant le dernier moment. J'ai donc des espérances, mais fort vagues comme vous voyez ; voilà l'état des choses. J'ai un vrai désir d'être nommé. Cependant ce n'est point un désir ardent et passionné, parce que je ne vois pas clairement ce que je pourrais faire en ce moment, ni à un moment prochain à la Chambre. Je ne vois, ni dans les hommes, ni dans les choses rien qui se prépare de manière à me permettre de prendre un rang honorable. Je crains que cette Chambre, ou à peu de chose près, ne revienne, et que faire dans cette Chambre-ci ? Toutes ces réflexions tempèrent beaucoup l'ardeur que j'ai de réussir, mais ne m'empêcheront pas cependant de faire tout ce qu'il faut pour y parvenir...

Parmi les réflexions décourageantes, la plus pénible est celle qui fait naître la possibilité d'être isolé dans la Chambre nouvelle si, par hasard, j'y arrive. Si la dissolution a lieu cette année, votre position ne serait pas très favorable pour être nommé et cependant il est d'un immense intérêt pour tous deux que nous le soyons ensemble. Si la dissolution avait lieu, il faudrait absolument faire une pointe sur vos électeurs. »

Royer-Collard, disions-nous s'efforçait de modérer vers cette époque le désir qu'éprouvait Tocqueville d'entrer à la Chambre. Assuré, comme les doctrinaires, (auxquels il ne doit pas être mêlé, le terme ayant changé d'acception) que tôt ou tard Molé demanderait au roi une ordonnance de dissolution, il recommandait à son jeune ami

de « temporiser, de laisser faire, car agir serait une imprudence », et contredisant momentanément, sous l'influence des faits, certaines lettres précédentes, il déclarait, non sans une solennité qui étonne parfois : « La grande réputation, que vous estimez le plus précieux bien de ce monde, est plus assurée aujourd'hui par des livres tels que les vôtres, qu'elle ne peut l'être par la tribune... Non, je ne vous crois pas un orgueilleux, un ambitieux : je mets, il est vrai, moins de prix que vous à l'opinion, c'est-à-dire à l'opinion du grand nombre, car l'opinion du petit nombre est ce qu'il y a de plus digne d'être ambitionné ; c'est la vraie gloire... Vous avez tort lorsque votre impatience dévore le temps, mais ne vous découragez pas... Laissez faire sans trop vous produire et sans vous dérober. *Vous appartenez à la Providence.* Résignez-vous donc à ce qui arrivera. L'état de notre société vous est connu comme si vous étiez vieux... Ce qui surabonde en vous, Monsieur, nous manque (1). »

Louables conseils dont Tocqueville ne sut faire qu'à demi son profit. Bien plus, dans un excès de scrupule tout juvénile, alors lors même que la dissolution n'était pas décidée, il froissa le chef du Cabinet.

Uni à lui par des liens de famille indirects, son obligé même en maintes circonstances (2), Tocqueville cepen-

(1) Cf. Lettres publiées dans les œuvres de Tocqueville, t. VII, p. 155 et suiv.

(2) Citons ces simples passages de lettres inédites écrites par Molé le 10 juillet 1835 et 12 juillet 1837. Cette dernière fut écrite un mois avant leur discussion courtoise.

a) « J'aime votre gloire, au besoin je serais jaloux pour elle, et cela parce que vous ne la devez qu'à votre seule et incontestable valeur, parce que vous l'avez acquise en dehors de tous les partis, sans vous appuyer sur aucune coterie... »

b) « Ne m'oubliez pas dans votre douce et studieuse vie : vous tenez le bon bout en ce monde ; vous y réunissez tous les vrais biens et vous y

dant n'aimait pas Molé : il désapprouvait cette aisance à passer d'un régime à l'autre, sans rien abdiquer d'une belle tenue, d'une autorité pleine de mesure et de tact ; cette manière trop élégante, trop souple l'irritait de concilier un penchant réel pour la liberté modérée avec un goût trop évident des honneurs ; ce manque d'intransigeance politique le heurtait, décoré surtout d'une solide réputation d'intégrité : et naïvement il jetait contre lui le mot « Machiavel » !

Donc, Molé, ayant connu les intentions de son parent, manifesta le dessein de le porter comme candidat du ministère ; mais, dès qu'il eut été informé, Tocqueville s'empressa de protester et de repousser toute attache avec le pouvoir : « J'hésitais entre plusieurs arrondissements... lorsque je viens d'apprendre que... le préfet m'avait fortement recommandé aux électeurs de Valognes... Il m'est impossible d'accepter une candidature officielle... Je sais à qui je parle, et si M. le Président me blâmait, j'en appellerais hardiment à M. Molé... Je veux être en état de prêter un concours intelligent et libre, et c'est ce que je ne pourrais pas faire si je me faisais nommé par le gouvernement. Je sais bien qu'il y a des gens qui en arrivant à la Chambre, oublient les moyens par lesquels ils y sont entrés : mais je ne suis pas de ces gens-là. J'y veux arriver avec la position que j'y veux tenir, et cette position est indépendante... » Il n'y avait pas exprimée là une déclaration manifeste d'hostilité, mais plutôt l'idée seule « qu'un homme qui se respecte doit être de l'opposition. »

Molé, aussi vif et chatouilleux, répondit aussitôt : « ... Le premier devoir est, à mes yeux, de lutter dans les élections comme ailleurs pour l'opinion qui m'a porté au pou-

ajoutez la première de toutes les gloires, celle de grand écrivain vers laquelle vous avez déjà fait un pas de génie. »

voir, que je défends et qui m'y prête son loyal appui. Je n'admets pas que ce soit accepter un joug, dont la délicatesse ou la fierté ait à souffrir, que d'arriver par notre influence... Serez-vous plus libre si vous arrivez par les légitimistes, les républicains, ou une nuance quelconque de la gauche que par le juste milieu ? Il faut choisir ; l'isolement n'est pas l'indépendance et l'on dépend plus ou moins de ceux qui vous ont élu... Je méritais que vous me parlassiez avec autant de franchise... Aujourd'hui même le ministre de l'intérieur va apprendre de moi que nous ne devons nous soutenir nulle part. Nos amis (car nous en avons) vous combattront : car en matière d'élection la neutralité est impossible. Si vous arrivez, je m'en féliciterai pour vous... (1). » Sainte-Beuve disait de cette lettre judicieuse : « on y trouve une leçon gravement donnée, et d'un ton fort digne : il y respire un sentiment fort élevé de la puissance publique que M. Molé concevait et représentait en homme formé à la grande école. »

Quelques jours après Tocqueville en remerciant le président du Conseil dissipait les ombres survenues : mais Molé garda le dernier mot ; son adversaire fut battu.

Comme la loi sur les élections l'autorisait d'opter après le scrutin pour l'une quelconque des circonscriptions où il se trouverait élu, Tocqueville avait « tâté » successivement de trois collèges : mais ni à Paris, dans le quartier Notre-Dame, où le désistement de Lanjuinais pouvait l'encourager cependant, ni à Versailles, malgré les puissants appels de ses comités (2), il ne persévéra sérieusement dans son idée de briguer les suffrages ; très tard il se dé-

(1) Cf. *Op. Compl.*, t.VI, p. 71 et suiv. Corresp.
(2) Cf· à la fin du volume Annexes II.

cida pour la Manche. Les quelques lignes inédites suivantes d'une lettre à son père le prouvent :

30 octobre 1837.

« ... Mes affaires vont toujours bien. Mais vous savez mieux que personne quelles chances imprévues présente un collège électoral aussi nombreux que le nôtre ; 700 électeurs! Je vous répète, du reste, avec une grande satisfaction, qu'on n'a jamais vu dans le pays de candidature aussi honorablement et je puis dire noblement soutenue que la mienne. Je n'ai pas été faire une visite, ni écrit une lettre et malgré cela, presque toute la portion éclairée et respectée du pays vote et agit pour moi. J'attends donc sans trop de trouble le résultat de l'élection. Si je ne suis pas nommé, je me console dans la minute. Si je suis nommé, je tâche de faire une provision de sang-froid afin que vos craintes, mon cher papa, ne se réalisent pas. Croyez que l'agitation est mon élément et qu'elle ne me tuera pas, s'il ne s'y joint pas un grand travail de cabinet comme l'année dernière... »

Tocqueville avait comme adversaire, un gros propriétaire, M. Polydor Le Marrois, très moléiste et intrigant, qui jouissait dans le pays de cette autorité spéciale que détient tout homme riche, protégé du pouvoir. Selon l'habitude d'alors, celui-ci faisait circuler contre son concurrent des feuilles volantes non signées, où il l'accusait particulièrement, d'être noble (1), de manquer de clarté

(1) Voici quelques lignes d'un feuillet paru en dernière heure sous les auspices de Tocqueville pour parer aux attaques de M. Le Marrois, feuillet intitulé : « Simples réflexions d'un électeur rural à ses confrères »... « Les amis de M. le comte Le Marrois, forcés de rendre hommage au grand talent de M. de Tocqueville, disent qu'il est noble ; c'est vrai, j'en suis fâché ; mais quoique ces messieurs ne vaillent rien en gros, il y en a d'excellents en détail ; nous le savons par expérience, nous en avons nommé qui nous *ont été bien fidèles*. Eh bien ! essayons encore de celui-ci, et si, dans trois ou quatre ans, il ne fait pas franchement nos affaires, nous lui donnerons congé. » (Document inédit).

dans ses explications, de ne pas arborer une franche étiquette politique et de briller surtout par les promesses et les tirades verbeuses. Piqué, le jeune libéral, répondit par la circulaire suivante, qui, en précisant assez bien les termes du débat, nous résume son programme :

« Réponse à un Anonyme se disant Électeur et qui a adressé une lettre à Messieurs les Électeurs, le 31 octobre 1837.

« ... Je vous semble obscur, Monsieur. Voyons si vous ne feindriez pas plutôt de ne me point comprendre : j'énonce, dites-vous, des principes *à l'aide desquels on peut être, tour à tour, d'accord avec le National et la Gazette de France, principes avec lesquels on peut battre en brèche nos institutions constitutionnelles actuelles. Rien dans ma circulaire n'y est défini* (vous avez, sans doute, voulu dire *n'est mis*) *dans un jour clair*.

Reprenons : J'ai écrit dans ma lettre aux Électeurs que *l'étude des États-Unis m'avait fait voir que les institutions républicaines ne nous conviendraient pas*. Je ne sache pas que le National ait jamais rien dit d'analogue.

Plus loin, j'ajoute : *Je crois fermement qu'il faut chercher à perfectionner la présente constitution du pays, et non songer à la détruire*. Voudriez-vous m'indiquer dans quel numéro de la Gazette de France cette idée est reproduite ?

Vouloir perfectionner la présente Constitution du pays, signifie, suivant vous, que je veux battre en brèche les institutions actuelles de la France. Je pense, Monsieur, que c'est ceci qui n'est pas clair.

Repousser sans hésitations et sans craintes toutes atteintes que le Gouvernement pourrait vouloir porter à nos libertés, maintenir et diriger fermement la France dans des voies progressives, sans sortir des limites de la Charte : tel est, vous le savez aussi bien que moi, le sens visible de ma circulaire. Il vous conviendrait mieux, sans doute, que

je m'y fusse montré révolutionnaire ou servile ; mais je ne vous ai point donné ce plaisir...

Ce n'est pas sur des promesses, dites-vous, mais sur des actes, qu'il faut juger les Candidats. Je ne suis point chargé d'apprécier les actes de mes différents adversaires. Je me bornerai à vous demander, Monsieur, si la publication d'un livre politique n'est pas un acte grave, significatif et irrévocable. Vous ajoutez, et sur ce point, nous sommes d'accord, que de nos jours un nom, sans capacité, ne peut suffire. Mon livre est depuis longtemps devant le public, et chacun peut décider aisément si c'est à moi que cette vérité s'adresse. Il ne m'appartient pas de rien dire de plus. »

Ce sieur Le Marrois exploitait malheureusement avec trop d'efficacité, contre lui, un sentiment d'anti-aristocratisme vivace encore chez les électeurs. En vain Tocqueville essaya-t-il de parer l'attaque : il n'y parvint pas et fut battu, dit-il, au cri de *point de nobles !* le jour de la Toussaint. « Ce n'est pas que tous mes adversaires ne reconnaissent que je n'ai point les préjugés qu'ils prêtent à la noblesse, mais il y a dans la tête de ces hommes quelque chose de semblable à la répugnance instinctive que les Américains ont pour les hommes de couleur. L'esprit a lutté quelque temps contre cette impression ; mais le cœur a fini par l'emporter ; du reste, je suis battu, mais non abattu (1). »

Sans le féliciter de sa défaite, Royer-Collard lui expliqua pourquoi son échec lui semblait préférable et la leçon, telle qu'il la donne, serait de mise aujourd'hui encore pour les jeunes coureurs de circonscriptions trop bouillants, et dépourvus en réalité de toute ambition sage : « Vous êtes destiné à traverser bien des événe-

(1) Cf. *Op. compl.*, t. VI, p. 78. Corresp. Nous n'avons pu trouvé les chiffres du scrutin. La circulaire précédente est inédite.

ments ; il n'est pas avantageux de s'être engagé de bonne heure... Votre caractère est complet et votre esprit très près de ce qu'il sera jamais ; mais votre autorité n'est pas ce qu'elle sera plus tard... Il importe qu'elle soit établie et autant inattaquable qu'il est possible, quand elle se produira dans les affaires publiques... Le moment sera venu quand vous aurez terminé votre grande entreprise et mis par là le sceau à votre réputation. Car vous serez plus fort, plus puissant, plus imposant. La vie du député, aujourd'hui, est une vie vulgaire, si même elle n'est pas abrutissante pour le plus grand nombre. Ce n'est pas là qu'il faut chercher la gloire : il faut l'y apporter (1). » Tocqueville, une fois, encore ne crut son maître qu'à demi. La session ouverte, l'opinion s'établit vite que le ministère ne pourrait pas résister longtemps aux attaques de ses adversaires ; sa majorité n'était que de quelques voix. L'union ébauchée entre les partis Guizot et Barrot pour les élections précédentes, se consolidait bien que les deux chefs ne sympathisassent pas encore : Thiers désirait se joindre à eux; le malaise politique augmentait.

Dans la circonscription de Valognes, M. Le Marrois venait de se déconsidérer par une manœuvre stupide (2) ; Tocqueville se résolut à reprendre aussitôt ses démarches (3) pour affermir sa position en vue d'une lutte pro-

(1) Cf. *Op. compl.,* t. VII, p. 160. Il s'agit de la fin de la *Démocratie.*

(2) Cf. Annexes, pièce III.

(3) Tocqueville, en juin 1837, après avoir bien hésité à l'accepter, reçut, comme Ampère, la croix de chevalier de la Légion d'honneur : Sainte-Beuve, lui, la refusa. Pour plus de consolation encore Tocqueville fut élu membre de l'Académie des Sciences morales et politiques en remplacement de Jouffroy qui passa dans une autre section, au mois de janvier 1838, et Chateaubriand se faisait lire par lui des fragments inédits de la *Démocratie* ! Cf. *Op. compl.*, t. VII, p. 162 et suiv., p. 168 et suiv. Tocqueville ne retenait qu'un vote intéressant de la Chambre : la loi sur les sociétés en commandite.

chaine. D'ailleurs il ne regrettait pas de ne point siéger dans une assemblée « où rien ne se faisait de noble ». Travaillant à la seconde partie de la *Démocratie,* ou visitant les notables de la région, il correspondait avec Royer-Collard qui, réélu lui, se désolait : « La France dort d'un sommeil qui n'a même plus de rêves !... »

7 mai 1838.

« J'ai trouvé que, depuis trois mois que je n'étais venu à Paris, la face du monde politique avait notablement changé, écrivait Tocqueville à Beaumont. J'avais laissé les Doctrinaires, plats serviteurs du Roi et ardents promoteurs de la prérogative : je les retrouve parlementaires en diable et plus enragés que le tiers parti contre sa Majesté.

« Le gouvernement passe insensiblement dans la Chambre, et le Roi aura désormais bien de la peine à l'en tirer.

« En somme, la situation présente est singulière et de nature à préoccuper ; il n'y a pas, à vrai dire, de gouvernement et il est impossible de voir comment on pourrait en créer un. Je ne crois pas que M. Guizot puisse trouver une majorité et Dieu nous préserve de M. Thiers, ou plutôt de l'un et de l'autre. Mais, chaque jour, il devient presqu'aussi difficile de se passer d'eux, que de les employer.

« Je me réjouis de plus en plus que nous ne soyons pas dans la Chambre ; car, en l'absence de nouveaux faits, il serait bien difficile d'y créer un nouveau parti ; et être obligé de se fondre dans un des anciens partis ou de rester seul est une triste alternative ». (1)

La Coalition néanmoins se cimentait peu à peu. Comme la situation extérieure était bonne, grâce à une diplomatie très habile et que la prospérité publique ne faisait que croître, pour empêcher le pays de s'engourdir dans

(1) *Lettre inédite.*

une quiétude contraire à leurs intérêts, les alliés redoublaient de cris, de pointes et d'attaques. Duvergier de Hauranne, le premier, avait violemment exigé « la substitution du régime parlementaire au pouvoir personnel, et le droit pour la Chambre d'avoir le dernier mot (1) ». Très constitutionnel, épris même jusqu'à l'excès de cette idée d'équilibre gouvernemental, il n'en avait pas moins visé le roi sans prudence, et la gauche, appuyée par toute la presse d'opposition, renchérissait violemment : « Le roi règne et ne gouverne pas ; plus de politique de cour ! »

Quoiqu'effrayé de cette « poussée quasi révolutionnaire », Guizot, mortifié par son échec dans la discussion des fonds secrets, avait fini par jeter le masque : « Terminons-en, disait-il, unissons-nous, plus de ministres favoris ! » et Thiers, Barrot, malgré leur méfiance pour lui, l'accueillirent. Molé résista toutefois à la Chambre des Pairs, puis à la Chambre, au cours de la discussion de l'Adresse, seul avec Lamartine (2). Soutenu par un superbe sang-froid, malgré les efforts de la gauche dynastique, du centre gauche et des doctrinaires du centre droit, il parvint à imposer la transformation complète d'un texte inspiré primitivement de la déclaration des 221 ; 221 voix lui donnèrent raison. Sorti « l'honneur sauf et grandi de cent coudées », il trouva trop faible sa majorité cependant et démissionna : Louis-Philippe le rappela bientôt, la combinaison Soult ayant échoué : une nouvelle dissolution fut alors décidée sans retard.

Tocqueville, au cours de l'année 1838 suivit attentive-

(1) Cf. Brochure : *Des principes du gouvernement représentatif et de leur application*, 1838. Or, le roi, lui, disait énergiquement à Dupin : « Je ne veux pas être un porc à l'engrais ! »

(2) « Les méchants verront bien ce que c'est que d'avoir à faire à un homme de bien qui garde le front haut, » disait Molé à Barante. Rappellerons-nous le « omnia serviliter pro dominatione ?... »

ment les phases de cette lutte et « tritura » sa circonscription de Valognes. Il agissait toutefois sans enthousiasme ; ses lettres nous le prouvent, évoquant le souvenir de celles que, plus tard, Prévost-Paradol écrira, au cours de sa campagne de Nantes. Citons ce court fragment (1).

15 juin 1838.

« Quand je viens à toucher la matière électorale, je deviens aussitôt misanthrope, mécontent des autres et de moi-même, qui suis obligé de me servir des autres. Je trouve jusqu'à présent mes amis fort chauds, mais que de petites et vilaines passions dont il faut suivre le croisement infini, sous peine de se rompre le cou à chaque instant. La première élection sera pour nous une grande affaire, une affaire capitale. Nous jouerons dans cette bataille là une grande partie de tout notre avenir. Il ne faut pas se le dissimuler. Aussi, l'incertitude du succès ne laisse-t-elle pas, dès à présent, de m'agiter. Les élections dernières étaient pour moi une escarmouche, comparées à ce combat futur vers lequel chaque jour nous rapproche, sans donner des garanties véritables de la victoire. »

Aussitôt l'ordonnance royale promulguée, en février, la campagne électorale commença, Tocqueville « pour ne pas avoir de concurrent à gauche », fit solliciter pour lui, par les membres de son comité, le patronage de la « Réunion Odilon Barrot (2) ». Sa position de candidat indépendant unique, le sieur Polydor Le Marrois se déclarant « Moléiste », se trouvait d'ailleurs fortifiée, malgré quelques nouvelles insinuations tendancieuses contre lui (3), candidat d'autant plus indépendant qu'il ne reçut

(1) Lettre à Beaumont. Elle est inédite.
(2) Cf. Annexes, pièces IV, V et VI.
(3) Cf. Annexes, pièces VII.

pas de la Coalition une assistance effective, assistance peu désirée en somme. Le ton modéré, ferme et digne de la circulaire qui suit, contraste, on l'avouera, singulièrement avec les diatribes virulentes, les accusations passionnées, les injures dont s'accablaient alors partisans comme opposants du ministère (1) :

A Messieurs les Electeurs de l'arrondissement de Valognes.

13 février 1839.

Messieurs,

« L'annonce des élections générales me ramène de nouveau devant vous.

« Plus de 80 Electeurs indépendants de l'arrondissement de Cherbourg avaient bien voulu m'écrire pour m'offrir la candidature de l'opposition dans cette dernière ville. J'ai exprimé toute la vive et profonde gratitude qu'une pareille démarche faisait naître ; mais j'ai déclaré, en même temps, d'une manière positive, qu'un lien d'honneur m'attachait désormais à l'arrondissement de Valognes, et que, quoiqu'il pût arriver, je ne saurais me présenter ailleurs que dans le pays où, sans me connaître personnellement, on m'avait déjà si généreusement accordé un grand nombre de suffrages. J'ai fait remarquer d'ailleurs que ma manière de voir sur ce point n'était pas récente, mais qu'elle avait été manifestée depuis longtemps, puisqu'aussitôt après les élections dernières, j'avais acquis des propriétés dans l'arrondisse-

(1) Guizot, Thiers, Barrot marchaient d'accord bien qu'ils eussent chacun leur comité propre, Berryer et Garnier Pagès les appuyaient. Cf. pour tous les détails M. Thureau-Dangin, *Histoire de la Monarchie de Juillet.*

Le retour de Molé au pouvoir et la dissolution avaient stupéfié les coalisés qui se croyaient vainqueurs en janvier.

Cf. Annexes, pièces VIII, les attaques dont, par exemple Royer-Collard fut l'obet pour avoir défendu Molé. Cette circulaire est inédite.

ment de Valognes et que j'y avais transféré mon domicile politique ; je me flatte que ces raisons seront comprises et appréciées par les honorables citoyens auxquels je les adresse.

« Je ne doute pas, Messieurs, que dans la circonstance présente, on ne fasse courir de nouveau les bruits absurdes et calomnieux qui ont été répandus sur mon compte, il y a 18 mois.

« Je dois, avant tout et pour la dernière fois, les flétrir.

« On vous dira que je suis un ennemi caché des institutions et de la dynastie fondées en juillet 1830. Méprisez ceux qui vous tiennent un pareil langage. J'ai prêté serment en 1830, j'ai exercé depuis des fonctions publiques et je n'ai jamais su ce que c'était que de vouloir renverser un gouvernement que j'ai servi.

« On vous dira encore qu'appartenant à une famille ancienne, je veux ramener la société aux anciens préjugés, aux anciens privilèges, aux anciens usages ; ce sont encore là non seulement des calomnies odieuses, mais ridicules. Il n'y a pas en France, et je ne crains pas de le dire en Europe, un seul homme qui ait fait voir d'une manière plus publique, que l'ancienne société aristocratique avait disparu pour toujours et qu'il ne restait plus aux hommes de notre temps qu'à organiser progressivement et prudemment sur ses ruines, la société démocratique et nouvelle. Nul n'a fait plus d'efforts que moi pour montrer qu'il fallait, sans sortir de la monarchie, en arriver peu à peu au gouvernement du pays par le pays. Je n'ai point renfermé ces opinions dans des paroles obscures qu'on explique, qu'on rétracte ou qu'on nie suivant le besoin du moment, mais dans des écrits qui restent et qui m'engagent aux yeux de mes amis aussi bien qu'à ceux de mes adversaires.

« Les mêmes hommes qui essaieront de me peindre à vous comme un représentant du pouvoir absolu et des idées féodales, s'efforceront peut-être de me montrer comme un homme anarchique et comme un novateur dangereux. C'est encore là une calomnie. Je veux, il est vrai, un pro-

grès constant, mais je le veux graduel. *J'aime la liberté et non la démagogie.* Je sais que la France a tout à la fois besoin d'indépendance et de repos, et qu'il faut lui éviter toute révolution nouvelle. Du reste, Messieurs, je n'aime point l'obscurité. J'aime la lumière et je veux vivre au milieu d'elle. Si quelques-uns d'entre vous conservent des doutes sur mes opinions, qu'ils me fassent l'honneur de venir me voir, j'achèverai de me montrer à eux sans détour. Si l'on préfère m'écrire, qu'on le fasse ; je répondrai. Si, enfin, le corps électoral tout entier veut m'entendre, je suis prêt à paraître au milieu de lui et m'exposer de tous côtés à ses regards. J'ai toujours pensé que pour un homme qui se destine à la vie publique, la véritable dignité ne consistait pas à éluder des interpellations, mais à y répondre. Cela est vrai du Candidat, plus encore du Député. Il faut que le Député vive en quelque sorte en présence du corps électoral ; qu'il lui explique ses votes du haut de la tribune, s'il a le talent d'y monter, ou que du moins il les lui fasse connaître par des rapports directs, qui, pour être utiles et paraître sincères, doivent être fréquents.

« Je répète donc que je répondrai et sur le champ à toutes les interpellations individuelles ou collectives qui me seront faites. C'est ma volonté ; c'est mon devoir. Quant aux lettres anonymes, et surtout à celles que l'on publie le jour de l'élection, afin qu'on n'ait pas le temps d'y répondre, je n'ai rien à en dire, sinon que ce sont de lâches et déloyales manœuvres que les honnêtes gens de tous les partis flétrissent.

« Je vous ai montré avec netteté mes opinions, je vous montrerai de même ma position présente.

« Ce n'est pas moi qui ait contribué à amener la situation grave et périlleuse où nous sommes, puisque je n'avais aucun accès ni dans les conseils de la Couronne ni dans les Chambres. *Je suis un homme nouveau* qui n'apporte dans les circonstances nouvelles qui se présentent, qu'un esprit libre, un amour ardent et sincère du gouvernement représentatif et de la dignité du pays. Cette position que les circonstances m'ont faite, je la garderai, quoiqu'il arrive, non seulement par respect pour moi-même, mais

je ne crains pas de le dire, par dévouement pour mon pays ; car je pense que dans les circonstances présentes, il importe de voir entrer, dans les conseils de la Nation, des Députés qui, tout en professant les doctrines de l'opposition, n'apportent point aux affaires de passions excitées et de griefs personnels fâcheux. Je suis fermement attaché à des principes, mais je ne suis pas lié à un parti. Je suis à plus forte raison dans une complète et entière indépendance vis-à-vis du Gouvernement ; je ne suis pas candidat ministériel et je ne veux point l'être. Recevez, Messieurs, l'expression de ma considération la plus distinguée.

« ALEXIS DE TOCQUEVILLE. »

Les journaux de Paris se disputaient le jeune publiciste et l'obligeaient à de perpétuelles rectifications : il dut, après le scrutin même, écrire aux *Débats* pour protester contre la qualité que le journal ministériel lui donnait de « constitutionnel » c'est-à-dire de candidat du gouvernement. La campagne fut très ardente : Tocqueville dut prouver et reprouver que si l'administration ne soutenait pas son concurrent, c'était parce que celui-ci avait trouvé moyen de se brouiller, en 1838, avec le président du Conseil et non pas parce que lui, Tocqueville, était l'allié de M. Molé ; que personnellement il avait la fortune suffisante pour briguer les suffrages sans être néanmoins un riche propriétaire, que tout dans sa vie et son œuvre témoignait de ses sentiments libéraux et que, si son père, ses frères gardaient leurs convictions légitimistes, lui, restait partisan de toute monarchie progressive. Il fut élu enfin le dimanche 2 mars, avec une assez belle majorité (1). Le len-

(1) Cf. *Annexes*, pièce IX et X. Nous n'avons pas retrouvé les chiffres du scrutin. Sa majorité fut « considérable » dit-il lui-même. Nous ne reproduirons pas toutes les circulaires que Tocqueville faisait ré-

demain paraissait dans les diverses feuilles locales la note suivante :

« A peine le résultat du scrutin fut-il connu, qu'une grande partie des électeurs se porta vers la demeure du nouvel élu pour le saluer de vives acclamations. C'est plein des émotions bien légitimes que lui causait ce triomphe tout nouveau pour lui, que M. Alexis de Tocqueville improvisa l'allocution suivante :

Messieurs,

L'Evénement qui vient d'avoir lieu et plus encore peut-être la manière dont la population semble l'accueillir pénètre mon âme des plus profonds sentiments de gratitude... Je sens qu'il ne me reste plus qu'un moyen de reconnaître tant d'estime et de bienveillance, c'est de montrer que j'en suis digne, c'est de faire voir par chacun de mes actes que l'amour pur et désintéressé du pays et non l'ambition me guide. Vous m'imposez de grands, d'austères devoirs. J'espère avoir toujours le courage de les remplir.

J'entre aux affaires libre de tout engagement vis-à-vis du Gouvernement ou vis-à-vis d'un parti, décidé à y

pandre ; elles nous démontrent que les procédés de jadis ne sont pas très différents de ceux que l'on emploie aujourd'hui. Signalons toutefois que l'un des plus beaux titres de Tocqueville a l'honneur de se voir élire était celui d'écrivain, d'auteur de *la Démocratie*. Nous imaginons mal un candidat faisant actuellement de ses œuvres un drapeau. Notons encore, comme une note plaisante dans le tableau, ces premières notes d'une circulaire : « Un vieillard voyant arriver sa dernière heure conduisit ses enfants... » ; suit l'apologue connu du trésor pour démontrer qu'il est urgent de voter pour un candidat capable d'encourager l'agriculture. On en était arrivé parmi les partisans de M. Le Marrois à répéter que les principes des deux candidats différaient si peu, qu'une comparaison seule devait se faire entre les deux hommes : M. Le Marrois n'y gagnait pas. (Lettre du sieur Lecouflet, le 25 février 1839. Documents inédits).

faire prévaloir non des hommes mais des principes. Je vous l'ai dit avant le combat ; je veux vous le répéter après la victoire.

Il est une autre déclaration que je saisis avec empressement l'occasion de faire : je ne me considère point comme le Représentant d'une classe particulière de la population. Je suis le Député de tout l'arrondissement et de tous ceux qui l'habitent...

Je pars le cœur rempli du souvenir de mes amis, mais de ce jour, j'aime à le dire, j'ai oublié le nom de tous mes honorables adversaires. »

Depuis lors, soit comme député, à la Chambre, soit comme représentant du peuple à l'Assemblée constituante et à la Législative, il conserva toujours le mandat de ses concitoyens et l'exerça jusqu'au 2 décembre 1851.

Tocqueville sortait vainqueur « mais un peu triste de la lutte » ; son amour-propre souffrait « de certains compromis » qu'il s'était vu obligé finalement d'accepter, « des biais » qu'il avait dû prendre. Si son indépendance à l'égard des coalisés comme du ministère vaincu le satisfaisait, il discernait néanmoins toutes les difficultés qui bientôt surgiraient. Alors il s'inquiéta : « Quand moi, je serai député, vous pouvez être assuré que je remuerai ciel et terre ! », écrivait-il gaiement au début de sa campagne. Deux mois plus tard il sollicitait anxieusement l'aide, les conseils de son compagnon de jeunesse (1), et son émoi, ne saurait nous faire sourire, car il témoigne d'un sentiment très louable du devoir :

(1) Beaumont venait d'être élu dans la Sarthe.

11 mars 1834.

... « Mon ambition n'est pas de porter le titre de député mais d'agir, mon cher Beaumont... Je vous le demande comme le plus grand service que vous ayez été jamais à même de me rendre. J'ai besoin de votre présence, de vos conseils, de l'effort combiné de votre esprit et du mien dans ces premiers temps si difficiles pour tout le monde, mais surtout pour moi qui arrive en donnant par avance de grandes espérances, que je ne pourrai peut-être point réaliser. Je vais donc jouer d'ici à six mois la partie de toute ma vie ; il faut que vous m'aidiez à tenir mes cartes et à conduire mon jeu... (1) »

Aussi bien pouvait-il hésiter sur la route à suivre. La Coalition, que les légitimistes et les républicains n'avaient appuyée qu'en haine de Louis-Philippe, n'était qu'une majorité d'opposition non de gouvernement : les dissentiments réapparurent vite entre les chefs et la crise se prolongea plus de soixante jours, sans que le roi par esprit de représailles tentât aucun effort pour la dénouer, laissant ses vainqueurs se débattre et se brouiller. La folle équipée de Blanqui et de Barbès, en effrayant la bourgeoisie, amena finalement Soult au pouvoir le 12 mai, mais aucun des alliés de janvier ne figurait dans le ministère. Guizot se trouva désigné pour l'ambassade de Londres, Thiers resta comme candidat éventuel à la Présidence du Conseil : O. Barrot était joué.

Tocqueville, suivi de son ami Beaumont, était venu siéger, au milieu de la confusion des partis, entre le centre gauche et la gauche. Il décida de guetter la première occasion qui lui permettrait d'aborder la tribune sans s'immiscer dans les querelles dont le spectacle lui répugnait.

(1) *Lettre inédite*. (fragments) Il écrivit à Kergorlay dans le même sens.

Le ministère ayant, fin juin, demandé aux Chambres le vote d'un crédit de un million « pour frais de médiation entre la Porte et Mehemet Ali victorieux, cependant qu'il repoussait maladroitement la proposition britannique de s'opposer à l'intervention russe », le jeune député le 2 juillet 1839 vint, entre autres orateurs, critiquer la politique du gouvernement. Dans un discours honorable, il analysa les intérêts différents des quatre grandes puissances et conseilla une sorte d'entente collective, basée sur l'annulation du traité d'Unkiar Skelessi; il s'attacha ensuite à démontrer la nécessité selon lui de maintenir un *statu quo* conciliable avec la situation créée par les succès du vice-roi d'Egypte, sous la condition que chaque gouvernement garderait le droit d'occuper un point du territoire turc, au cas où l'un des Etats signataires dérogerait à l'accord. (1)

Son avis raisonnable mais peu pratique, ne prévalut pas. Dans leur sens, Lamartine, Guizot, Barrot n'eurent pas plus de bonheur et Tocqueville put ainsi se déclarer satisfait d'un début qui fut généralement bien accueilli.

« J'ai parlé et j'ai eu du succès, écrivit-il le 3 juillet à Kergolay. Tu es le premier auquel je veux faire part de ma joie. La question était horriblement difficile, la Chambre fatiguée. J'ai cependant été écouté d'un bout à l'autre avec un profond silence et plusieurs fois interrompu par des approbations. Je ne me dissimule pas cependant que mon discours était froid et gêné et quelquefois l'improvisation pénible ; mais en somme c'est un excellent début, qui me place très bien à la Chambre et aura dans la Normandie un grand et favorable contrecoup. Tous mes amis sont enchantés. Tu ne seras pas, je pense, celui qui se réjouira le moins. Je vais faire im-

(1) Cf. *Moniteur* du 3 juillet 1839.

primer mon discours à part. Dès que j'en aurai un exemplaire, je te l'enverrai. Je te dirai une bien bonne chose : tu sais que je suis de la commission d'esclavage. Il paraît que je vais en être nommé rapporteur. C'est une bonne occasion pour moi de traiter la plume à la main une grande affaire. Si je réussis, cela complètera l'impression produite par mes paroles. » (1)

Le même mois, nommé, ainsi que l'annonce la lettre précédente, rapporteur de la commission chargée d'examiner la proposition de Tracy relative aux esclaves des colonies, il rédigea une œuvre excellente dans laquelle évoquant ses souvenirs d'Amérique, il flétrissait, précédant ici Rémusat et Broglie, « une plaie hideuse » et demandait qu'on mît fin, non certes immédiatement, mais bientôt « à un spectacle déshonorant pour l'humanité, moyennant juste indemnité aux propriétaires, et certaines mesures qui prépareraient les affranchis aux habitudes du travail libre ». Trois ans plus tard, dans le journal le *Siècle*, il reprit les mêmes conclusions, que la République de février devait sanctionner.

La session finit pour lui sur une petite mésaventure qui mit à l'épreuve sa conscience un peu timorée. La crainte d'être suspecté d'accointances avec les éléments extrêmes transparait bien dans les lignes suivantes (2) :

(1) *Lettre inédite.* Chateaubriand le félicita par ce billet inédit.

Lundi 7 juillet.

J'avais lu votre discours, Monsieur. Je viens de le relire. Je suis tout glorieux de le tenir de vous. C'est un excellent discours *d'affaires*, pratique et qui vous annonce bien comme homme sérieux et qui sait entrer dans la politique et l'usage des faits. Je vous félicite, Monsieur et je suis, etc.

CHATEAUBRIAND.

(2) *Lettre inédite.*

Caen, 4 août 1839. (1)

« Il s'est passé beaucoup de petits événements depuis que nous ne nous sommes vus ; le plus important, c'est la création du comité relatif à la loi électorale, comité dans lequel on m'a fourré malgré moi et à l'aide de petites ruses assez peu loyales mais fort à l'usage des partis. Deux des membres nommés sont venus me trouver ; ils m'ont dit qu'il ne s'agissait que de faire discuter secrètement par des hommes appartenant à toutes les nuances, les idées relatives à la réforme électorale ; que cette réunion n'avait rien de solennel, que c'était un travail intérieur et caché que l'opposition faisait dans son sein, qu'il s'agissait seulement de m'entendre. J'ai été à la première séance où j'ai aperçu que je ne me trouvais qu'avec des membres de la Gauche et de l'extrême Gauche ; je n'y suis plus retourné ; ce qui n'a pas empêché de *carionneller* aussitôt mon nom au bas du programme publié, sinon par la réunion, du moins par quelques-uns de ses membres. *La position était très critique pour moi ;* c'était ma faute d'avoir laissé accoler mon nom dans une circonstance aussi grave à ceux d'Isambert, Carnot, etc., et autres esprits faux ou violents ; c'était surtout une faute d'avoir agi de manière à ce qu'on pût m'attribuer en partie un projet de réforme, auquel je suis loin de donner les mains ; cela me donnait de plus, un air d'opposition violente et radicale... D'un autre côté, comment sortir de là sans être taxé d'inconséquence et sans blesser et irriter la gauche avec laquelle je ne dois pas me brouiller ? J'ai écrit une lettre... Je crois que toutes les nuances nécessaires y sont gardées ; elle n'a point indisposé la Gauche et j'ai vu qu'elle faisait plaisir à mes amis du centre gauche. Malgré tout, la faute est faite et ne peut se réparer en totalité. Tout cela prouve qu'en politique, il ne faut considérer que son intérêt et ne pas se laisser entraîner par des considérations de personnes. C'est Barrot et Chambolle qui m'ont attiré dans ce mauvais pas ; il est

(1) *Lettre inédite* à Kergolay, 12 août 1839.

vrai qu'ensuite, ils ont paru un peu honteux et que le dernier surtout a fait ce qu'il a pu pour m'en tirer. »

Six mois à peine écoulés de présence au Parlement, quelle mélancolie, quel dégoût il exhale :

« L'avenir ne se présente pas à mes yeux sous d'agréables couleurs. Je crains, en vérité, que les grands événements et les grands hommes ne soient disparus pour toujours et que la destinée de notre génération ne soit de s'agiter sans fin et sans gloire au milieu de cette fourmilière incommode, que nous avons actuellement sous les yeux ! »

Il était en droit de se plaindre : la Coalition, pour justifiée dans ses origines, avait dépassé son but par ses excès, inquiété la France et l'Europe, atteint la monarchie et déconsidéré, aux yeux du peuple, le régime parlementaire. Elle aboutissait aux plus médiocres compromis : un cabinet sans prestige tenait la place du grand ministère annoncé : les divers chefs politiques ne dissimulaient pas leurs rancunes les uns à l'égard des autres et méditaient, chacun séparément, une revanche prochaine : « Le public le sentait, dira Rémusat plus tard, et cette année 1839 marquait le début d'une ère d'indifférence et de mépris pour le système inauguré en 1815 ! »

Tocqueville revint à la Chambre en automne (1) sans espérer voir les hommes ni les circonstances se modifier beaucoup (2) ; mais déjà certaines préoccupations plus

(1) Il avait échoué contre Michaud en 1839 à l'Académie française.

(2) Cf. Ce fragment inédit d'une lettre à Léon Faucher.

4 octobre 1839.

« Qu'augurez-vous de la session des Chambres ? Je ne serais pas étonné qu'elle ne se traîne aussi misérablement que la précédente. Je ne vois pas de symptômes de réveil dans la nation ; et quant au ministère, il fait tout ce qu'il faut pour la laisser dormir. »

graves l'assaillaient. Trois années auparavant, en janvier 1836, il avait écrit à son ami Nassau Senior : « L'activité presque fébrile qui nous caractérise en tout temps quitte la politique pour se porter vers le bien-être matériel. Ou je me trompe fort, ou nous allons voir d'ici à peu d'années d'immenses progrès dans ce sens. Cependant le gouvernement aurait bien tort de s'exagérer les conséquences de cet heureux état de choses... A mesure que la fatigue des dernières années cessera de se faire sentir, on verra les passions renaître... On sera tout surpris de voir quel orage se soulèvera tout à coup contre lui ! » (1)

Dès janvier 1840, il disait à Eugène Stoffels, son camarade d'enfance :

« Je n'ai pas besoin de te peindre l'état misérable dans lequel est la Chambre ; il suffit de considérer le pays pour le comprendre ; car le pays est l'original et en même temps la copie de son parlement : le même pêle-mêle existe partout ; la même absence de croyances et presque d'opinions... Je crois que, la formation d'un nouveau parti ne serait pas impossible ; mais... il faudrait avoir à proposer quelque chose de très différent de ce qui se fait et c'est ce qui ne me paraît pas possible pour le moment; ce gouvernement manque de moralité et de hauteur.

... Il n'y a en réalité à l'heure qu'il est que deux grands partis en France (je mets en dehors les Légitimistes qui ne sont qu'un petit noyau) *ces deux partis sont composés de ceux qui ne possèdent point et qui veulent posséder et qui ont pris je ne sais trop pourquoi le drapeau de la République et de ceux qui possèdent et qui veulent garder ce qu'ils ont avec le gouvernement actuel* ». (2)

Heine, la même année, dans sa *Lutèce* d'avril puis en décembre 1841, Stein en 1842, Lamartine devaient parler

(1) Cf. *Op. compl.*, t. VII, p. 148, *Correspondance.*

(2) *Fragments inédits.*

aussi de « ces passions obscures et de ces flammes latentes, dont une révolution et la république sortiraient tôt ou tard ! »...

Le 7 novembre 1840, Tocqueville précisait mieux encore :

« Au-dessous de cette classe moyenne (qui est elle-même très divisée sur la question) se trouve une nation plus irritée qu'effrayée, irritée contre le prince qui la gouverne... Mais ce ne sont pas les seules passions anarchiques qui renversent les trônes : cela ne s'est jamais vu ; ce sont les mauvais sentiments s'appuyant sur de bons instincts. Jamais le parti révolutionnaire n'eût renversé la branche aînée, si celle-ci n'eut fini par armer contre elle le parti libéral (1)... » et le 30 novembre dans une courte intervention il dénonça les hommes qui, « sous le manteau de la République », cherchaient « à fomenter une agitation dangereuse, sans but défini... »

Au mois de février cependant, Soult, « étranglé par des muets entre deux portes », s'était retiré sur le refus pur et simple que la Chambre lui avait notifié de prendre en considération la nouvelle demande de dotation pour le duc de Nemours : Thiers le 1er mars lui succéda. La dernière partie de la *Démocratie* venait alors de paraître et Guizot, en remerciant Tocqueville d'un exemplaire reçu à Londres lui écrivait :

« Les choses ont grandi bien plus que les hommes : vous en savez toute la grandeur... aussi je prends plaisir à vos idées même quand je ne les partage pas. Pourquoi ne pensons-nous pas de même ? Je n'en trouve pas de bonne raison. Je pense beaucoup à vous quelquefois avec inquiétude : je ne désespère pas de gagner du terrain... Hélas c'est du dedans que vient la force au dehors. Faites en

(1) Cf. *Op. compl.*, t. VII, pp. 181 et 182, *Correspondance.*

sorte que je puisse parler au nom d'un avenir un peu long (1). »

Mais le jeune député gardait une méfiance, une antipathie instinctive pour le huguenot ambitieux et cassant dont l'alliance avec Thiers lui semblait pleine d'hypocrisie, un rapprochement entre le centre droit et le centre gauche ne pouvant pas être durable. En mai, il se trouva naturellement parmi les députés qui refusèrent, sagement d'élever à deux millions le crédit pour le retour des Cendres (2); en juin, dans un rapport repris plusieurs années de suite, et fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur la réforme des prisons qu'avait présenté Rémusat, ministre de l'intérieur, il reprit presque toutes ses idées de 1832 (3). Cependant Tocqueville projetait un voyage d'étude sur les côtes d'Algérie, quand la nouvelle du traité de Londres vint le retenir.

Malgré ses fautes diplomatiques, il considéra comme indispensable de soutenir le cabinet et bien que la jactance et les rodomontades bruyantes des journaux officiels contre Palmerston et les Anglais lui parussent blamâbles, il approuva la ferme attitude de Thiers : « La guerre n'est ni à désirer, ni à provoquer : nous ne saurions en commencer une avec plus de chances contre nous... Ces reflexions qui ne m'empêchent pas, au fond de moi-même, de voir avec une certaine satisfaction toute cette

(1) *Lettre inédite.* Nous extrayons les lignes suivantes d'un billet, inédit aussi, de Molé à Tocqueville envoyé vers ce temps-là :

« Vous avez un grand et long avenir, mais il sera semé d'épreuves car les complications ne font que s'accroître et les hommes que de diminuer. »

(2) Cf. *Annexes,* pièce XI Thiers pour faire une diversion aux affaires d'Orient qui se compliquaient, n'hésita pas à stimuler cette fièvre dangereuse, il dut acheter des journalistes pour se faire d'abord donner raison.

(3) Cf. *Op. compl.*, t. VII, p. 180. *Correspondance.*

crise. Vous savez quel goût j'ai pour les grands événements et combien je suis las de notre petit pot-au-feu démocratique et bourgeois » disait-il à Beaumont (1). Or, Thiers lui écrivait trois jours plus tard, le 11 août 1840, en le remerciant de lui avoir envoyé sa 2e partie de la *Démocratie :*

« J'étais à Eu, des intérêts fort graves m'y retenaient auprès du Roi et de M. Guizot pour décider les questions que ferait naître la folie de Boulogne. Au milieu de tant d'affaires urgentes, je n'ai pu écrire à personne... J'ai toujours compté sur votre précieux appui dans les circonstances graves où nous sommes tous placés, non pour moi, mais pour le pays dont l'intérêt le plus urgent aujourd'hui est une imposante union.

Je crois n'avoir pas une faute à me reprocher... Le revirement a été des plus brusques. Je m'y attendais toutefois depuis une vingtaine de jours et j'ai pris mes résolutions. Pour moi je sais toute la gravité de cette situation, car la France est entre la guerre générale d'une part et entre l'abdication du rôle de grande puissance, de l'autre...

... Il ne faut pas... céder péniblement à une coalition de fous et d'absolutistes. Nous ne serions plus les seconds en Europe, mais les derniers... J'ai encore beaucoup d'espoir de sortir d'ici sans une conflagration générale. Toutefois, je n'affirme rien. J'attends et je compte sur les hommes doués d'un cœur et d'un esprit élevés, comme vous. Le nombre n'en est pas grand, mais ils entraînent les autres. » (2)

Tocqueville n'aimait pas le turbulent ministre. Sa démission en octobre, après l'attentat de Darmès, ne le contrista pas. Comme O. Barrot et la gauche, comme « les Saints », Beaumont et ses amis, il lui reprochait d'avoir

(1) Les lignes qui précèdent sont inédites.

(2) Cette lettre est inédite. Palmerston, à la nouvelle de la révolte de Syrie venait de régler la question orientale selon ses vues.

éludé, « en bon étatiste qu'il était », certaines réformes proposées en 1838, tels l'extension du droit électoral à tous les citoyens portés sur la liste du jury, l'établissement de certaines incompatibilités parlementaires véritablement indispensables, le renvoi au jury de tous les délits politiques, la révision des lois de Septembre ; d'avoir ainsi leurré et compromis une fraction importante de sa majorité, autorisé aussi Louis-Philippe, en rappelant Soult et Guizot, à se prévaloir d'un précédent fâcheux, d'une négligence coupable (1). Il lui en voulait également, non certes pour sa belle et vaine énergie des derniers temps, mais pour l'imprudence commise d'encourager, d'exciter la presse belliqueuse qui, loin de servir la cause nationale, effraya, par ses audaces, la classe pacifique et autorisa le brusque recul du monarque, accentua l'humiliation de la France et suscita dans le pays des ressentiments, des colères et des dégoûts profonds contre la monarchie.

Exposant à Stuart Mill, quelques mois plus tard, ses idées sur cette crise douloureuse, Tocqueville continuait en ces termes, après un résumé singulièrement clair, presque « historique » de la situation : « Placés entre... deux partis exclusifs, la position des hommes comme moi a été très difficile et très perplexe. Je ne pouvais approuver le langage révolutionnaire et propagandiste de la plupart des partisans de la guerre. Mais abonder dans le sens de ceux qui demandaient, à grands cris et à tout prix, la paix, était plus périlleux encore... Ne serait-il pas nécessaire que des voix fermes et indépendantes s'élevassent pour protester au nom de la masse de la nation contre cette faiblesse ; que des hommes qu'aucun lien ni pacte n'en-

(1) *Mémoires* de O. Barrot, t. I, p. 355 et suiv. Tocqueville dès 1837 protestait contre le maintien d'une législation « que seule une nécessité tout immédiate avait pu faire excuser ».

chaîne encore, qui bien évidemment n'ont ni tendances napoléoniennes, ni goûts révolutionnaires, que de pareils hommes vinssent tenir un langage qui relevât et soutînt le cœur de la nation et cherchassent à le retenir dans cette pente énervante qui l'entraîne chaque jour davantage vers les jouissances matérielles et les petits plaisirs (1) ».

Malheureusement dans le cabinet Soult du 29 octobre, Guizot, ministre des affaires étrangères était déjà le maître et Louis-Philippe l'avait appelé pour éviter une guerre coûte que coûte : « Puisque les signataires du traité de Londres ne cédaient pas, il fallait bien céder ! »

Tocqueville alors entra définitivement dans l'opposition, une opposition « non démagogique, mais cependant très ferme », et il y entra mû par la volonté de réagir contre des tendances gouvernementales nouvelles qu'il redoutait, avec la conviction, l'illusion peut-être aussi « que l'on n'a quelque chance de maîtriser les mauvaises passions du peuple qu'en partageant celles qui sont bonnes. »

Il allait donc désormais combattre le pouvoir : il le fit sans colère et sans haine, parfois vigoureusement, toujours à regret ; il s'y décida, révolté contre tant d'égoïsme et d'aveugle inertie, parce qu'il sentait que l'on acculait chaque jour davantage la monarchie aux abîmes, sous le mépris et sous la haine, en flétrissant les cœurs.

Il ne vota pas la loi qui décidait la construction d'une enceinte fortifiée continue et de forts détachés autour de Paris (2) ; puis, afin de se distraire et de trouver de nou-

(1) Cf. *Op. compl.*, t. VII, pp. 186-187 etc. *Correspondance*. Une pente n'est pas « énervante » remarquait Sainte-Beuve.

(2) Cf. cette note inédite sur ce projet dit « d'embastillement » très discuté alors :

« Je suis obligé de suspecter beaucoup la loi des fortifications, non seulement par considération du succès et par égard pour mes amis, mais encore à cause de ma position particulière et du lien que mes

veaux éléments d'occupation, Tocqueville s'embarqua au mois d'avril 1841, pour l'Algérie, en vue d'y faire ce voyage d'études qu'il projetait déjà l'année précédente ; Beaumont l'accompagna.

« ... Toute la question se réduit pour moi à ceci, écrivait-il le 20 décembre 1840 à Lamoricière, son ami.

Pouvons-nous espérer, en continuant quelque temps encore le grand effort, de nous établir d'une façon assez stable et assez naturelle pour pouvoir diminuer très considérablement notre dépense et nos armées ? Je doute fort qu'il en soit ainsi, et la domination de l'Afrique que je crois possible, me paraît malheureusement l'affaire d'un peuple qui n'aurait pas d'affaire et qui serait maître de la mer, conditions dans lesquelles nous ne sommes pas ».

De tels doutes provenaient surtout chez Tocqueville de son peu de confiance en nos capacités colonisatrices ; parmi ses notes inédites se trouvent quelques curieuses idées, dignes d'être relevées pour leur vérité indiscutable aujourd'hui encore (1).

« Ce qui s'oppose à ce que les Français aient de bonnes colonies :

On n'y verra s'y engager que des hommes auxquels la

ennemis ne manquent jamais de supposer entre moi et les opinions légitimistes. Et cependant, il y a du mérite à s'abstenir car l'opposition commet en cette circonstance deux fautes, je dirai presque deux crimes dont la postérité lui demandera compte :

1° Celle d'avoir voté ;

2° Celle plus grande encore (nous les votants) de n'avoir point pris les précautions nécessaires pour en diminuer le danger et circonscrire le gouvernement. Voilà ce qui ne saurait l'excuser d'aucune manière, car il dépendait de l'opposition de faire passer le gouvernement par toutes les positions. » Que de scrupules pour peu de chose !

(1) Beaumont en a publié des fragments très modifiés au tome VIII des *Œuvres compl.*, p. 267 et suiv. La lettre qui précède est inédite.

médiocrité de leurs talents, le délabrement de leur fortune, et les souvenirs de leur vie antérieure interdisent l'espoir d'un avenir favorable dans leur pays.

Il est facile de remarquer dans notre caractère national un singulier mélange de penchants casaniers et d'ardeur aventurière. Le Français a naturellement le goût des plaisirs tranquilles; il aime le foyer domestique dont les joies lui tiennent plus au cœur qu'aucun autre homme du monde : mais arrachez-le à ses habitudes tranquilles, transplantez-le sous un autre ciel, le plus civilisé deviendra l'amant passionné de la vie sauvage.

Ces deux dispositions opposées sont singulièrement défavorables à l'établissement d'une colonie : et on ne peut déterminer la population pauvre à s'en aller chercher fortune hors de sa patrie. Nos habitudes politiques sont de plus peu défavorables à la fondation et surtout au développement d'une colonie... A trois mille lieues, la métropole ne devrait pas avoir la prétention de tout diriger. Considérons l'Angleterre. On a vu au contraire la France s'efforcer sans cesse de transporter au delà des mers des principes de gouvernement et des habitudes administratives que repoussait la nature même des choses. On veut tout prévoir à l'avance, tout diriger, tout surveiller. On craint de s'en rapporter au zèle ou plutôt à l'intérêt des colons et d'un autre côté l'éducation politique que le colon français reçoit dans sa patrie le rend peu propre à se passer facilement d'une tutelle. L'étude de l'histoire nous renseigne suffisamment. »

En parcourant la seule région comprise entre Alger et le camp d'Eddis, Tocqueville put déjà se rendre compte des fautes commises, de ce despotisme administratif irritant, plus excessif outre-mer qu'au sein de la métropole, du danger qu'il y avait à laisser s'établir un empire arabe dans les terres, sans le combattre et le détruire aussitôt. Après un retour qu'un grave malaise précipita.

Tocqueville écrivit, le 15 juillet 1841, à Léon Faucher pour conclure (1) :

« Tout ce que je sais sur l'Afrique sera toujours à votre disposition ; vous ne l'ignorez pas. Mais quelque pressé que je sois de voir entreprendre la colonisation et de voir se former des Compagnies colonisantes (ce qui serait, je crois, un bon moyen d'arriver au but), j'ai une grande répugnance à me mettre, quant à présent, en avant sur ce point ; et vous allez comprendre cela tout de suite. Je suis convaincu que tant que les choses seront en Algérie sur le pied où elles sont maintenant, tant que la Colonie sera régie d'après la Constitution actuelle, vous n'y attirerez pas de colons *sérieux*, ou si vous les y attirez, vous ne les retiendrez pas. A l'heure qu'il est, il faut être fou pour venir ou pour rester en Afrique. On n'y trouve ni sécurité pour les personnes, ni sécurité pour les biens : on n'y rencontre d'un gouvernement civilisé que la gêne sans les bienfaits. Surtout il n'y a pas de milieu entre l'abandon complet et je ne dis pas la conquête, mais la domination entière (2). »

Souffrant encore de la fièvre dangereuse qu'il avait con-

(1) Cf. aussi ce fragment d'une lettre inédite à son père.

Alger, 12 mai 1841.

«... Le général Bugeaud récemment nommé gouverneur général paraît se faire ici des ennemis. Cet homme a toutefois de certains mérites éminents. Il entend bien cette guerre et il en impose aux Arabes... Malgré que j'eusse là beaucoup de documents, la vue des lieux m'a surpris et, quant aux habitants, je vois régner, quant à présent, dans leurs opinions de si prodigieuses divergences que j'éprouve une sorte d'étourdissement intellectuel. »

(2) Le 23 décembre 1841, il fut élu en remplacement de M. de Céssac à l'Académie française. (Le roi avait soutenu Vatout contre lui). Molé qui fit triompher sa candidature lui écrivait l'après-midi même : « Vous êtes nommé et je voudrais être le premier à vous l'apprendre : je parie que j'en suis plus heureux que vous. »

Ils étaient réconciliés : la constitution du ministère Soult qui déçut Molé, avait facilité leur entente.

tractée six mois auparavant et qui ne laissait pas d'agir sur son être moral, Tocqueville intervint le 18 janvier 1842 dans la discussion générale du projet d'Adresse qu'il refusa de voter. Il prit ce jour-là, officiellement, contre le ministère et Guizot particulièrement, la position qu'il devait garder jusqu'en 1848.

Une année auparavant, il avait déjà blâmé la politique extérieure du cabinet ; depuis lors, la convention du 13 juillet 1841 « était entrée dans la législation de l'Europe » : il le regrettait, mais « les faits accomplis l'obligeaient à s'incliner ». Il interpella donc le gouvernement sur la situation intérieure du pays. Après avoir déclaré être relativement peu ému des désordres et des attentats récents, il dénonçait tour à tour des faits plus graves, l'anarchie, l'égarement des partis dans la Chambre même, par suite des volte-face successives des anciens chefs de la Coalition, la déconsidération du régime représentatif, la dépravation croissante des mœurs politiques ; il montrait « les ministres cherchant à prendre chaque représentant par ses intérêts, le goût des fonctions s'introduisant dans toutes les classes..., une meute de candidats aux emplois, capables, pour obtenir des places, de recourir à une révolution, chacun étant déplorablement assuré que la faveur peut tout, l'intérêt local prédominant sur l'intérêt général, le député n'étant plus que le valet de ses électeurs et le ministère demeurant immuable devant ces scandales et ces périls » ; et Tocqueville réclamait, non pour le pouvoir central des attributions nouvelles, mais la réforme des lois sur les élections et sur la presse, l'assainissement des procédés gouvernementaux, l'union de tous les honnêtes gens à quelque parti qu'ils appartinssent, pour réagir et sauver le pays... (1).

(1) Cf. *Moniteur* du 19 janvier 1842.

Nobles paroles aussi justes qu'inefficaces! « Je ne veux pas traiter une affaire particulière sans parler de quelque chose qui domine toutes les affaires particulières et influe sur chacune d'elles : l'état de l'esprit public. Je voudrais ne rien dire qui sentît l'esprit de parti, qui eût l'air d'une exagération et je tâcherai de rester le plus près que je le pourrai de la vérité » notait Tocqueville, sur une feuille isolée de son brouillon, critiquant ainsi lui-même la portée trop générale de ses reproches, et il confiait à Ampère son « manque secret d'espoir sur le résultat final d'un pareil sermon (1) ». En se défendant de vouloir renverser le ministère, il retirait toute efficacité véritable à son discours : quoique très applaudi par la gauche, et le centre gauche, il parla vainement.

Aux élections de juillet 1842, menées avec une impitoyable ardeur, autant par le ministère, qui usa de tous les moyens d'intimidation et de pression en son pouvoir que par des opposants exaspérés, Tocqueville dut se défendre vigoureusement.

Traité à nouveau dans les circulaires de M. Le Marrois et les journaux officieux soit de légitimiste par conviction, de libéral par tactique, de conservateur par expédient, de « Moléiste renégat » ou de démocrate dangereux (2), il fut obligé de mener, comme en 1839, une très rude campagne. Nous extrayons de sa principale circulaire les passages suivants :

A MM. les Electeurs de l'Arrondissement de Valognes.

Messieurs,

Je pensais que les rumeurs mensongères qu'un intérêt

(1) Cf. *Op. compl.*, t. VII, p. 191 *Correspondance*.

(2) Cf. *Annexes*, pièce XII. On avait aussi parlé d'une candidature de Tocqueville à Metz. La circulaire suivante est inédite.

électoral avait fait naître, il y a cinq ans ne se renouvelleraient plus, et que quatre sessions passées par moi à la Chambre dans le plus grand jour de la publicité, forceraient de renoncer enfin à ces mauvaises attaques. Je me trompais. Cette fois, c'est le pouvoir lui-même qui semble diriger les coups dont je suis l'objet, il cherche à persuader au pays que je suis un légitimiste déguisé qui veut renverser le gouvernement. De pareilles imputations ne seraient pas seulement de nature à nuire à ma réélection, elles pourraient et cela serait bien autrement grave à mes yeux, porter un sérieuse atteinte à mon caractère... Je me dois à moi-même de repousser avec indignation une aussi injurieuse équivoque. Je le dois aux amis de la dynastie qui m'ont appuyé, je le dois à ceux mêmes des légitimistes qui m'ont donné leur suffrage...

Je vous avais toujours dit, Messieurs, que j'avais la ferme résolution de soutenir le gouvernement. J'ose vous dire qu'il n'est pas un seul homme dans la Chambre qui ait douté de mes paroles.

Mes actes d'ailleurs ont été en parfait accord avec elles. Je vous avais dit que je ne me joindrais à aucun des partis extrêmes. En effet, j'ai toujours siégé à côté des membres les plus modérés de l'opposition. La plupart sont devenus mes amis.

Je vous avait dit que quoique partisan persévérant et ardent de la liberté, je voulais que la liberté eût de sages limites. Mes paroles et mes actions à la Chambre ont toujours été la mise en pratique de cette maxime. J'avais avancé dans mes écrits que les institutions républicaines ne conviennent pas à la France. Le 30 novembre 1840, j'ai stigmatisé devant la Chambre les hommes qui, ont fait plusieurs fois la guerre à l'ordre. Je ne suis donc pas républicain, comme on a osé l'insinuer à quelques-uns d'entre vous. Je suis libéral et rien de plus. Je l'étais dès avant 1830; je le suis encore.

Je vous avais dit que n'étant retenu d'avance dans les liens d'aucun parti, voulant éclairer et contenir le gouvernement, mais non le renverser, je ne ferais pas d'opposition systématique.

J'ai combattu, il est vrai, le ministère actuel dès son origine. Je le combats encore. Voici mes motifs. Que le pays soit juge entre le Ministère et moi.

A l'intérieur, j'ai cru et je crois que le Ministère, tout en parlant souvent de moralité publique, prouvait tous les jours, par sa manière de conduire les affaires et de mener les hommes, que la moralité publique n'était point sa règle. Il m'a paru que plus qu'aucun autre, il cherchait en flattant l'ambition particulière des citoyens à leur faire renier leur opinion publique et qu'il habituait ainsi chacun d'eux à placer son intérêt individuel au-dessus de l'intérêt général.

Le pays voit en ce moment par quelles démarches, par quelles promesses, on s'efforce de gagner un à un les Electeurs et d'entraîner leur vote. Ce spectacle est sous ses yeux. Eh bien ! qu'il sache qu'on ne cesse d'agir de la même manière pour obtenir l'adhésion des Députés... Je ne demandais point au Ministère de proposer beaucoup de lois nouvelles, mais je voulais qu'il exécutât loyalement, dans l'esprit aussi bien que dans la lettre, les lois que nous avons. La tendance visible du ministère a au contraire été, non de violer ouvertement la Constitution, qui oserait le faire aujourd'hui ? mais ce qui de nos jours est plus dangereux, de l'éluder. Cette tendance s'est manifestée principalement dans la manière dont il a agi à l'égard de la plus tutélaire de nos libertés, celle de la presse, aussi bien qu'à l'égard de la plus tutélaire de nos lois, celle du jury.

Mais c'est principalement à cause de sa politique extérieure que j'ai fait de l'opposition au Cabinet. Je pense deux choses. La première, c'est que dans l'état actuel de la France, la paix est le bien le plus désirable et le plus nécessaire. La seconde, c'est que pour ne pas compromettre la paix, aussi bien que pour conserver la dignité du pays, il faut bien prendre garde de se montrer obséquieux ni humble envers l'étranger.

Cette dernière attitude est cependant celle que le Ministère a constamment prise et prend encore vis-à-vis de l'Europe. Je suis convaincu, qu'en agissant de cette ma-

nière, il nous conduit rapidement vers la guerre qu'il serait si important d'éviter...

Les Electeurs voudront-ils lui donner raison contre moi? En résumé, Messieurs, tout ce que je vous avais annoncé que je serais, je l'ai été, tout ce que vous attendiez que je fisse, je crois l'avoir fait. C'est donc vous-mêmes qu'attaque le Ministère en m'attaquant...

Une opposition modérée et désintéressée l'étonne et l'inquiète, il voudrait s'en débarrasser à tout prix...

En ce qui concerne les questions d'ordre matériel, le budget des recettes atteint 1 milliard 300 millions, malgré cet immense revenu l'Etat ne cesse de dépenser plus qu'il ne reçoit. Le déficit est déjà très considérable... A cette charge générale se joint celle des besoins locaux des départements et des communes. Cependant on projette sans cesse des dépenses nouvelles. (1) »

Valognes ce 24 juin 1842.

Ainsi Tocqueville adhérait pleinement aux critiques formulées par O. Barrot dans la circulaire du 1er juin 1842. Le traité du 20 décembre 1841, sur le droit de visite, qui aggravait les clauses des conventions de 1831-1833 l'avait indigné (2), lui comme la plus grande partie de la

(1) Tocqueville qui regrettait l'échec, par suite de l'aveuglement des partis et de l'opposition de Thiers en 1836, de la proposition, Molé impliquant la construction de six grandes lignes ferrées par l'Etat, avait voté le projet présenté par le ministère Soult. Cf. aussi ces quelques lignes d'une autre circulaire :

« On dit, il est vrai, d'une manière générale, qu'à la Chambre *j'ai figuré avec ardeur dans une opposition qui réunit les deux points extrêmes ; les partisans de la révolution de 93 et les défenseurs du régime absolu.* Cela est faux. Je n'ai pas toujours été de l'opposition et mon opposition a toujours été modérée et dynastique.

Valognes, le 8 juillet 1842. »

(2) Peut-être eut-il tort. Guizot en voyant Peel son ami succéder à Melbourne et arriver au Foreing Office, fit-il là une concession qui ne nous coûtait, au fond, nul sacrifice et nous autorisait, par la suite, sur un autre terrain, à plus d'exigences en échange.

Chambre ; mais la nouvelle majorité fut plus conciliante lors de la première puis de la seconde affaire Pritchard.

Tocqueville déplorait tous ces heurts, ces froissements franco-anglais. Il nourrissait pour nos voisins une vive sympathie, de l'admiration même et son mariage n'avait pas été sans resserrer encore des liens déjà très intimes avec de nombreuses familles, des personnalités souvent éminentes d'outre-Manche ; il ne cessait donc de blâmer les deux gouvernements « qui, sous couleur de chercher des terrains d'entente, ne manquaient jamais de susciter les difficultés propres à diviser plus profondément les deux peuples ».

Rentré à Paris, il fut nommé membre de la Commission d'enquête, réclamée par O. Barrot, pour examiner les faits de corruption électorale que l'on reprochait au ministère ; mais la mort tragique du duc d'Orléans, survenue le 10 juillet, vint lui fournir l'occasion d'un acte d'initiative important que nous relaterons avec quelques détails.

Selon le projet de loi déposé un mois plus tard, le 9 août 1842, en cas de mort du roi Louis-Philippe, le prince le plus proche du trône dans l'ordre de succession se trouvait investi de la régence, sous la responsabilité des ministres, la garde et la tutelle du roi mineur étant réservées à sa mère. Dès que la discussion fut ouverte, Ledru-Rollin soutint la nécessité d'un appel au peuple ; Berryer démontra les embarras et les inconséquences du régime que l'on préparait ; Lamartine (1) lui, défendit

(1) Cf. Ce billet écrit par Thiers à Tocqueville :

« Je tiens d'une personne qui l'a entendu, que Lamartine se vante de rompre l'union de la gauche et du centre gauche par son discours d'aujourd'hui, de rappeler la gauche à la dignité de ses convictions... Je crois donc que vous ou G. de Beaumont devez y penser un peu, pour être prêt à lui dire quelques mots... je vous avertis...

Tout à vous de cœur malgré les projets de désunion... »

brillamment sa thèse de la régence maternelle qu'il devait, six ans plus tard, faire si tragiquement échouer.

Thiers, dit M. Thureau-Dangin, désirait que, par discipline monarchique, la Chambre votât presqu'à l'unanimité la loi de régence, telle que le cabinet la présentait. Le jour où l'on examina les articles dans les bureaux, il réunit chez lui seize membres de l'opposition du centre gauche ou de la gauche dynastique : Rémusat, Duvergier de Hauranne, Ducos, Chambolle, Beaumont, Tocqueville, etc. et les pressa de ne pas hésiter devant une manifestation loyaliste indispensable ; Barrot s'était déjà, par ailleurs, engagé à le suivre.

La théorie de Lamartine reposait sur cette idée de poète : « la Chambre profitera du droit qu'elle détient de pouvoir choisir, après un événement fatal ! ». Guizot qui, secondé par Villemain, agissait en véritable chef du gouvernement, critiqua l'erreur de substituer un principe nouveau fragile aux principes fondamentaux de la monarchie.

Tocqueville se leva le 19 pour combattre l'application du principe héréditaire ! M. Guizot, disait-il, avait voulu permettre à la gauche de se montrer dynastique sans crainte de paraître ministérielle, la manœuvre était habile et bien concertée avec M. Thiers. Mais lui ne voulait pas que l'on manquât aux lois du régime parlementaire et au concept de la souveraineté nationale, ni que l'on remît au hasard la destinée du pays ; un enfant et un régent peut-être incapable (Nemours !) l'effrayaient ; il exigeait la régence élective.

Personne, parmi les ministres et les partisans du projet, ne s'inquiéta au premier moment : Tocqueville n'entraînerait certainement que quelques amis : on fit surtout valoir son hostilité contre Thiers dont il ne cessait de blâmer l'esprit d'intrigue et le manque de franchise...

L'effroi fut grand au contraire, quand le surlendemain, l'on vit Barrot monter à la tribune pour appuyer Tocqueville et laisser entendre que « la séparation était faite entre les ambitieux et les honnêtes gens (1) ». Tocqueville l'avait vu la nuit précédente, en compagnie de Beaumont, et l'avait aisément persuadé de se rallier à l'amendement de Sade qui, sans ruinèr le projet du Cabinet, établissait simplement la consécration du régent par les Chambres.

La bataille finale fut chaude : Thiers ulcéré combattit la thèse du pouvoir constituant au nom de l'histoire elle-même et, tout en se déclarant l'adversaire du cabinet, affirma sa volonté de consolider la monarchie. La loi fut votée : les pairs, sur le rapport de Broglie, l'adoptèrent le lendemain.

Aussi bien des sentiments divers paraissent avoir agité Tocqueville vers cette époque. Très en froid depuis août avec Guizot et Thiers, (2) satisfait d'une intervention

(1) Cf. *Moniteur*, 20-22 août 1842.

(2) Le fragment inédit suivant précise bien les raisons de l'attitude que Tocqueville adopta, attitude très doctrinale qui dut lui plaire par le développement des principes qu'elle autorisait :

« Le Roi, comme tu as pu t'en douter, a fait son arrangement avec M. Thiers et celui-ci, en conséquence, voulait persuader à l'opposition de laisser passer sans observation la loi de Régence, quelque contraire qu'elle soit au bon sens et à notre droit public. J'ai obtenu de l'opposition de faire le contraire et tout en protestant de son désir de maintenir la monarchie, de soutenir ses principes sans lesquels elle ne serait plus qu'un rouage d'ambition inférieur aux mains des ministériels puisqu'elle renfermerait moins de talent. Je lui ai persuadé cette ligne de conduite, malgré M. Thiers, ce qui a amené cette espèce de rupture entre elle et M. Thiers que tu as pu voir. C'est là-dessus que le Parlement s'est séparé. J'ai pris dans cette circonstance avec mes amis une position plus haute même au point de vue positif que précédemment, puisque nous avons marché dans une voie où l'opposition s'est cru obligée de nous suivre. »

« A son frère Edouard, 24 août 1842. Cf. encore ce fragment inédit

qui le plaçait au premier rang dans l'opposition, éloigné de Royer-Collard qui, désormais, ne siégeait plus à la Chambre, tantôt écœuré par les mesquineries innombrables, la sécheresse, « l'aridité désespérante » de la vie parlementaire et doutant de lui-même (1), tantôt saisi par l'ambition de s'imposer davantage, il semble alors avoir hésité entre plusieurs voies.

L'idée de fonder un parti, de former un faisceau de bonnes volontés et de talents, sous-entendue déjà dans une lettre précédente écrite à Kergorlay, lui revient finalement :

« Il est évident que dans l'état de désorganisation et d'anarchie où se trouvent tous les anciens partis, la déconsidération où sont tombés leurs chefs, l'état de souffrance morale où est le pays, du dégoût qu'il éprouve tout en se laissant conduire par l'habileté proprement dite, il est évident que la base la plus nouvelle, la plus honorable et la plus utile qu'on puisse trouver pour la création d'un nouveau parti c'est un rappel énergique à la moralité politique. Ce parti aurait d'abord pour lui les hommes réellement honnêtes, il s'augmenterait des hommes gênés dans les liens de leur ancien parti ou d'une ambition peu pressée auxquels il donnerait un asile honorable et une sorte de terrain neutre sur lequel on pourrait se tenir en attendant. L'objet de ce parti serait plutôt d'user d'une autre manière des institutions que nous

daté de la même époque : « M. Thiers et ses amis particuliers se montrent furieux contre moi, d'un autre côté Barrot et Lamartine me font toutes les avances imaginables. Ma partie est embrouillée et difficile. J'espère toutefois avec l'aide de Dieu en sortir à mon honneur. »

(1) Cf. *Op. compl.*, t. VII, p. 195 *Correspondance*, etc... « Les qualités qui me manquent m'empêchent de prendre un premier rôle dès à présent dans la Chambre ; je ne vois pas un seul homme que j'estime assez pour marcher derrière lui. Cela semble me condamner à un isolement sans compensation et qui me désespère. Il me faut un apprentissage, mais sous qui le faire ? Qui rallier ? » (Lettre inédite à Kergorlay) La lettre qui va suivre est inédite.

avons que d'en créer de nouvelles. Voici les avantages. Voilà les inconvénients qui y tiennent; l'honnêteté politique est assurément un système et une donnée très pratique, mais en tant qu'elle ne consiste qu'à porter de l'honnêteté dans chacun des actes du gouvernement et de l'administration; mais elle ne peut servir à une discussion ni devenir un terrain parlementaire. A peine peut-elle fournir des points de ralliement à ceux qui vous soutiennent, c'est une formule très vague et partant très impuissante, si on ne la précise dans certains changements qu'on demande dans les lois. Pour se servir de la moralité politique comme lien d'un parti et la faire tourner à autre chose qu'à augmenter sa considération personnelle, il faut donc la personnifier et la préciser dans un certain nombre de réformes, c'est à cela qu'il faut s'appliquer (1). »

Cependant Tocqueville se rapprochait d'Odilon Barrot. Il lui écrivit bientôt la lettre suivante, mordante diatribe contre Thiers qui résume bien les griefs de tout un groupe, et précise admirablement l'antipathie profonde de notre publiciste contre l'ancien ministre ; elle se termine par l'offre discrète de fonder, sur les bases précédemment indiquées, un parti qui exclurait les conservateurs et les radicaux, « cette race d'individus nécessaires dans le sein de l'opposition, qui, par une inconséquence étrange, sont partisans de la Centralisation et de la liberté et adversaires du pouvoir (2) ».

16 septembre 1841.

« Vos actes et vos paroles dans cette difficile affaire (vote de la Régence) auraient encore augmenté l'estime

(1) *Fragment inédit.* La lettre sera publiée tout entière ultérieurement par le comte de Tocqueville.

(2) *Note inédite*, cf. celle-ci encore : « L'introduction d'une opposition radicale dans les Chambres serait un bonheur pour un parti comme celui que je désire fonder. »

et l'affection que j'avais pour vous, si ces sentiments-là pouvaient croître.

« Je sais que la conséquence en est de desserrer et peut-être de briser les liens intimes qui unissaient M. Thiers à l'opposition. Cette perte est très grande. Personne mieux que moi ne comprend quelle est la valeur pratique de M. Thiers et l'utilité qu'il pouvait y avoir à s'en servir. Si on avait pu savoir toujours précisément dans quelles limites s'arrêtait l'alliance et si on avait pu faire comprendre cette situation complexe au pays, je regretterais l'amitié politique de M. Thiers ; je ne la regrette pas.

« Je ne crois pas qu'on parvienne jamais à établir un commerce sûr avec M. Thiers ; avec lui je défie à l'avance de savoir précisément ce qu'il faut céder et ce qu'on peut être assuré de retenir. Aussi ai-je souvent aperçu au fond de l'âme de ses meilleurs amis un fond de défiance incurable. Il empêche qu'il ne sorte de tout concert rien de grand et d'efficace.

« M. Thiers n'a de commun avec nous que le désir sincère d'agrandir le rôle de la France au dehors. Quant à la politique journalière du dedans, connaissez-vous quelqu'un dans la Chambre de plus foncièrement illibéral que M. Thiers, plus ennemi des droits individuels, plus centralisateur, plus résolu à marcher vers la fin qu'il se propose par tous les moyens? Une coopération (avec vous) n'a et n'eut jamais été du goût de M. Thiers. Comme il n'avait point en vue le succès de certaines idées, mais seulement l'agrandissement de sa personne, son effort constant a été de nous amalgamer à lui.

« Pour rendre l'opposition capable de gouverner, il fallait, suivant lui, qu'elle apprît à faire bon marché de la morale en matière politique, qu'elle se défît de toutes ses manies philanthropiques et libérales, ce qui est inadmissible, car assurément, M. Thiers n'ignore pas plus que nous que dans un pays aussi bas de politique que la France, le principal fait qui puisse encore distinguer l'opposition de la majorité aux yeux du pays, c'est son honnêteté politique... honnêteté sans doute, habile et sage.

« Mais il est évident que le temps ni le pays ne prêtent pas aux grandes nouveautés politiques, fussent-elles désirables, elles ne sont point opportunes ; il faut que l'opposition se rende bien compte de cette nécessité, maintenant redevenue minorité, elle peut être modérée sans passer pour deshonnête ou pour dupe. Je pense que le rôle le plus convenable. est celui de la défensive. Le pays, en effet, ne comprend pas bien ce qu'on veut lui dire quand on lui parle de droits nouveaux. Il est las et effrayé de marcher, mais il ne veut pas reculer ; l'opposition qui se bornerait à vouloir arrêter cette marche retrograde ne l'effrayerait pas. Les mille tendances qui se manifestent dans tous les actes journaliers, montrent que nous sommes en pleine retraite ; une opposition qui se bornerait à défendre pied à pied la lettre et l'esprit de la Constitution serait sur un terrain beaucoup plus forte que celle qui voudrait opposer des tentatives d'innovation. Cela serait de la véritable et en même temps de l'honnête pratique. C'est d'ailleurs une erreur de notre pays de croire qu'une opposition ne peut vivre qu'en apportant de très grands changements dans les lois existantes. L'histoire parlementaire de l'Angleterre et de l'Amérique montre très clairement le contraire... L'opposition ne fit elle que montrer qu'elle tirerait un autre parti que la majorité des lois actuelles et qu'elle les appliquerait dans un sens plus national, aurait encore un grand rôle plus libéral. Or ne pensez-vous pas comme moi que ce qui retarde le plus le développement des institutions libres en France, c'est la crainte de ceux qui les prônent ? La nation aime la liberté, mais elle a peur du parti qui lui en parle.

« Ce qui m'a toujours profondément blessé dans la gauche, c'est le peu de libéralisme réel qui s'y rencontre : la gauche est encore bien plus révolutionnaire que libérale. Tant que l'opposition n'aura pas modifié ses instincts, elle ne sera bonne qu'à amener des révolutions nouvelles ou à faire le lit du despotisme.

« C'est une entreprise très ardue que de transformer en hommes modérés, raisonnables et libéraux, la plupart

de nos hommes de la gauche. Vous le pouvez car, après vous, quelle est l'individualité puissante?

« Si en face de ce gouvernement corrupteur et habile, il ne s'établit pas enfin une grande opposition qui puisse ranimer la nation sans la révolutionner ou l'effrayer, qui soit à la fois honnête et expérimentée, modérée et ferme, dans laquelle le pays puisse sentir les éléments d'un gouvernement meilleur, c'en est fait parmi nous de la liberté, nous n'aurons du gouvernement représentatif que sa corruption et ses faiblesses... Certes, ce n'aura pas été la peine de traverser cinquante années si laborieuses et si sanglantes pour en arriver là... »

Nul ne contestera le bon sens ni la qualité morale et pratique de telles idées. La réponse de Barrot (1) ne se fit pas attendre, et malgré l'idéalisme un peu vague qui l'inspirait, elle ne manquait pas d'une réelle grandeur. Tocqueville, hélas, ne parvint jamais à placer sa confiance dans le chef de la gauche. S'il le considérait comme profondément honnête, il le sentait peu prudent, capable de contracter des alliances dangereuses, de s'engager trop vite et trop loin, au hasard des évènements : il le soupçonnait surtout d'être moins libre qu'on ne le disait vis-à-vis de la fraction extrême de son groupe. Or, Tocqueville regardait toute concession impossible en ce sens. Pourquoi fallait-il, une fois de plus, que le manque de confiance le retint d'agir lui-même, de susciter, par la plume et la parole, un mouvement dont il aurait pris la tête ?

« J'aimerais mieux rester tout seul dans un coin de la Chambre, que de me laisser *absorber* dans le sein de la Gauche, telle qu'elle se présente aux yeux du pays, répétait-il. Je ne m'unis à elle, que pour tâcher d'agir sur elle et, si je n'y réussis pas, je veux garder, du moins, la

(1) Cf. *Annexes*, pièce XIV. Les fragments qui précèdent sont inédits.

nuance qui m'est propre. J'ai cru utile de faire entendre tout cela à Barrot, qui, je crois, l'a d'autant plus compris, que ses instincts sur ce point seraient tout semblables aux miens, s'il était libre...

« Je me bornerai à ceci : néanmoins je suis tout aussi déterminé que vous à *agir* tant que je pourrai, durant la session prochaine, mais vous me désespérez en me parlant d'un *grand rôle*. Je sais mieux que personne ce qui me manque pour un rôle de cette espèce, à commencer par la confiance en moi-même. De plus, que voulez-vous faire de considérable sur cette mer morte de la politique? Ce qui fait les grands rôles dans les affaires publiques, ce sont les grandes passions publiques. Il n'y a pas d'homme qui puisse lutter avec éclat contre l'apathie, l'indifférence et le découragement de toute une nation. Assurément je ne suis pas cet homme. J'ai beau allumer un grand feu dans mon imagination, je sens le froid général, qui pénètre de toutes parts en moi, malgré mes efforts ; il éteint le verbe (1). »

Bientôt pourtant il tenta un nouvel effort.

Le 28 janvier 1843, dans la discussion du projet d'Adresse au roi, il démontra « l'impossibilité de livrer la conclusion de l'affaire du droit de visite à M. Guizot, désavoué en 1842 par la Chambre » : et proposant comme solution de nos difficultés avec l'Angleterre l'abolition des marchés d'esclaves, il terminait ainsi : « La France est assez forte pour maintenir sa position et son droit, sinon pour faire la loi et se livrer à ses penchants ambitieux. On peut donc demander de la dignité et de la fermeté au gouvernement, non des grandes entreprises et de l'audace : on chercherait vainement à agir par l'élan révolutionnaire ; la France n'a plus pour elle que ses forces régulières et organisées, et c'est déjà beaucoup (2). »

(1) Lettres *inédites* à Beaumont, novembre, décembre 1842.
(2) *Moniteur* du 29 janvier 1843.

Jusqu'au dernier moment, il projeta d'aborder la question d'Espagne, mais il déclarait ne savoir quel conseil positif donner à la suite du bombardement de Barcelone par Espartero :

« Quand un gouvernement ennemi de la France tombe, il faut en être content ; quand un Gouvernement ami s'élève, il faut désirer qu'il dure. Les analogies d'opinions politiques ne suffisent pas pour nous lier à un parti, dans un pays qui est purement et simplement en révolution, et où les institutions politiques ne sont pas encore choses sérieuses. La seule attitude, à mon avis, de l'opposition, quant à présent, vis-à-vis de l'Espagne, c'est l'attente et la neutralité (1). »

Deux mois plus tard cependant, le 2 mars, à propros d'une demande supplémentaire de crédits pour les fonds secrets, il critiqua particulièrement « la timidité maladroite, coupable » de notre diplomatie et protesta contre cette « idée gouvernementale » que le pays ne pouvait rien tenter de considérable à l'extérieur sans compromettre la monarchie et périr lui-même (2).

Il termina en recommandant la conclusion d'une entente douanière avec la Belgique dont le séduisaient les résultats politiques (3), si cher, économiquement parlant, dût-on acheter ceux-ci : « Mais tout le monde sait que vous ne vous mettrez jamais en avant, concluait-il ; eh bien, en agissant ainsi, on peut arriver à fonder la tranquillité d'un règne, jamais la permanence d'une dynastie ! »

(1) *Lettre inédite* à Kergorlay.

(2) *Moniteur* du 3 mars 1843.

(3) Cf. *Op. compl.*, t. VII, pp. 202-203. *Correspondance.* Tocqueville pensait évidemment aux effets de l'union douanière allemande entre la Prusse et les petits Etats.

Tocqueville avait cependant conscience de guerroyer en vain : aucune solution positive ne sanctionnait jamais ses discours et il lui devenait « difficile de se tenir sur le champ de bataille avec quelque avantage ». Son idée de ne rien changer aux institutions et cependant de modifier profondément le mode et les procédés de gouverner la France, comme toutes les idées complexes qui ne peuvent être comprises que par l'étude d'un grand nombre de faits, ne pénétrait pas, il le sentait, dans le monde parlementaire, encore moins dans la foule : l'attitude et le langage du parti d'opposition lui rendaient au reste, le succès quasi impossible :

« Je suis placé, écrivait-il à Kergorlay, entre la majorité qui dit : tout est bien, institutions et Gouvernement ; le centre gauche qui dit comme moi, qu'il ne faut changer que la manière de gouverner mais qui entend la changer à l'aide de maximes et par l'action d'hommes qui me répugnent ; et enfin la Gauche à la tête de laquelle se place de plus en plus M. de Lamartine et qui dit : il faut changer et la manière de gouverner et la principale au moins de toutes les institutions, la loi électorale. Rester tel que je suis au milieu de ces différentes fractions de la Chambre représentées par des hommes aussi éminents, en gardant une individualité reconnaissable et obtenant quelque puissance sur les esprits, devient de plus en plus difficile (1). »

Malheureusement un autre sujet d'ennuis vint surprendre Tocqueville. Les attaques croissantes contre l'Université de la *Gazette de France*, de l'*Ami de la Religion*, de l'*Univers*, où Veuillot commençait à écrire, tous trois journaux cléricaux, et certains pamphlets comme celui du chanoine Desgarets excitèrent, parmi les indépendants, des

(1) *Fragment inédit.*

craintes légitimes et de rudes colères. Querelle fâcheuse que des blessures d'amour-propre et des calomnies envenimèrent progressivement. Tocqueville comprît le péril et dénonça la lourde et grave méprise dans laquelle l'opposition risquait de se laisser tomber, si, par représailles, une fois de plus, celle-ci mettait en discussion le principe même de la liberté d'enseignement « qui n'est qu'une branche, disait-il, la principale peut-être de la liberté de penser, pour laquelle nos révolutions ont été faites. »

La poussée anticléricale nouvelle, se produisit donc malgré lui, au sein des libéraux, car, pendant les six derniers mois de 1843, nul ne chercha plus consciencieusement près de Dufaure, de Passy, de Duvergier de Hauranne, de Barrot (1) le terrain, sur lequel l'entente aurait pu s'établir à propos de cette délicate question des réformes universitaires projetées.

« L'opposition, trouvons-nous dans une note inédite rédigée vers octobre, doit montrer chaque jour davantage qu'elle ne conserve rien des habitudes révolutionnaires : mais il importe plus que jamais qu'elle se montre fidèle aux véritables principes de la Révolution. Son intérêt autant que son devoir est de montrer du respect pour les croyances, les opinions même qu'elle ne partage pas,

(1) *Lettre inédite* d'octobre 1843. Tocqueville finissait ainsi : « Qu'espérer lorsqu'on voit par exemple l'absurde guerre civile que se livrent en ce moment plusieurs des journaux de l'opposition à propos des fortifications de Paris. Le Ministre, en sortant évidemment de l'esprit et de la lettre de la loi de 1841, par les ouvrages nouveaux qu'il élève et le projet qu'il montre de concentrer à Paris tous les grands établissements militaires du Royaume, nous fournissait à tous, quels qu'eussent été nos votes lors de cette loi, un excellent champ de bataille pour nous réunir et combattre l'ennemi commun, sans avoir de concessions gênantes à nous faire mutuellement... Quand je vois l'opposition manquer à ce point d'esprit de conduite, il est bien naturel que je pense à ceux qui, comme vous, sont faits pour la diriger. »

de ne jamais laisser opprimer ses adversaires et de préférer ses doctrines à ses passions...

Défendre les libertés attaquées, reprendre les libertés enlevées, remettre sans cesse sous les yeux du pays moins les droits nouveaux qu'il pourrait conquérir, que ceux qu'il a perdus depuis 1827, lui dévoiler chaque jour les violences et plus souvent les ruses qu'on emploie pour fausser ses lois les plus tutélaires et lui arracher ses plus précieuses conquêtes les plus chèrement achetées, arracher enfin à ses adversaires le masque constitutionnel dont ils se couvrent, telle devrait être, suivant moi, l'unique tâche qu'a devant elle, quant à présent, l'opposition : il faut aussi qu'elle devienne plus pratique... et plus libérale ! »

Tocqueville devait être déçu une fois encore, malgré « les témoignages de bienveillance et d'amitié » reçus de tous côtés. Nous le voyons regretter bientôt « ces divisions misérables qui travaillent les adversaires du cabinet et qui, en rendant celui-ci plus fort, n'ont pas l'air de vouloir cesser de longtemps ». Sa susceptibilité au reste n'était-elle pas pour une part dans bien des difficultés qu'il rencontrait ? Fin décembre, il s'était malgré ses répugnances, rapproché un peu de Thiers, grâce à l'entremise de quelques amis (1). Soudain il éclate : on renouvelait justement la Commission chargée d'examiner les questions universitaires :

« Je trouve en rentrant chez moi, mon cher Barrot, écrit-il d'une traite, la *Patrie* dans laquelle je lis que tous les hommes indépendants doivent se réunir pour faire entrer M. Thiers dans la Commission afin qu'il y *défende*

(1) Le fragment inédit qui suit laisse entrevoir ce fait (*lettre inédite* à Beaumont).

« Je leur ai néanmoins exprimé à la fois la volonté de rester dans ma nuance et le désir de trouver des terrains où nous puissions tous combattre ensemble le ministère... »

leurs opinions. Ce matin, le *Siècle* déclarait contre-révolutionnaire et ultramontain tout écrit qui n'avait pas, en cette matière, les opinions de M. Thiers. Je vous avoue franchement que je trouve cela absolument intolérable.

Qu'ils placent dans les seules mains de celui-ci la direction de cette grande affaire et le traitent comme la personnification de notre parti, voilà, je vous le confirme, ce qui me remplit de douleur et d'indignation quand je pense que ces idées, contre lesquelles on s'efforce de soulever les préjugés et toutes les passions du moment, ne sont pas seulement les nôtres, mais les vôtres, mais celles de M. de Sade, de M. de Tracy, Corne, Beaumont et j'ose le dire de ce qu'il y a de plus éclairé et de plus honorable dans la Gauche, dont ces journaux prétendent être les représentants. Je ne sais ce que vous comptez faire ; mais, quant à moi, je ne plierai pas la tête sous cette dictature de bas étage, et je ne me laisserai pas imposer par elle des doctrines non seulement contraires au libéralisme actuel, mais à celui de tous les temps.

Si vous laissez écraser non seulement nos meilleurs amis, mais nos propres idées, si vous laissez M. Thiers s'élever sur le débris de vos opinions pour se mettre, à l'aide de cette question, à la tête de l'opposition, que voulez-vous que nous fassions, sinon quitter une arène ou l'on trouve contre soi non seulement ses adversaires mais ses amis ? (1) »

L'homme tout entier vibre et frémit. Il n'était d'ailleurs pas moins irrité contre le clergé, contre les Montalembert et autres « qui venaient de compromettre la plus admirable des causes, la plus juste, la plus solide, la plus constitutionnelle, une cause de droit commun » par leurs prétentions absurdes, leurs déclarations de principes inadmissibles, leurs folles attaques contre des personnalités plutôt modérées. En vain s'efforçait-il de se persuader

(1) Cette lettre est inédite.

que « les passions bouillonnaient seulement chez les individus composant les deux troupes, car elles tenaient plus en réalité à la statégie parlementaire qu'au fond de l'opinion publique » Bientôt il dut avouer que « la brèche, presque fermée trois ans plus tôt, se rouvrait pour s'élargir comme en 1828 » et que c'était ainsi la réalisation de son meilleur rêve qui se reculait au plus profond d'un avenir incertain (1) : « Alors je me dis quelquefois que nous aurions mieux fait de rester à écrire des livres concluait-il ; mais le Rubicon est passé et maintenant il n'y a plus qu'à marcher aussi énergiquement et aussi loin que nous le pourrons dans le sens de la grandeur de notre pays et de notre propre honneur (2) ! »

Mâle affirmation en des instants pénibles, qui vaut qu'on la rappelle pour montrer, chez Tocqueville, la constante volonté de surmonter les plus cuisants déboires.

Il se loue soudain d'un succès remporté sur une petite scène, au Conseil général, à Saint-Lô : ne pourra-t-il jamais faire mieux ailleurs ? « D'où viendrait cela ? De mon détestable défaut : l'incurable défiance de mes forces ! Là-bas j'avais foi en moi. » Et Tocqueville de gravement sourire : « Donc travaillons à notre perfection, ajoute-t-il, la mélancolie est l'ennemie mortelle de la politique, je le sais ! Qui pourrait dire, du reste, dans un temps et dans un pays comme le nôtre ce qui arrivera d'ici à dix ans ? Supportons donc le présent de manière à ne point perdre l'avenir ; et pour cela ne faisons pas la chose que nos ennemis et ceux de nos idées souhaitent le plus : ne nous décourageons pas (3). »

(1) Cf. plusieurs lettres inédites que publiera M. Redier, et t VIII, p. 212 et suiv., *Correspondance*.

(2) *Lettre inédite* à Beaumont.

(3) Cf. *Op. compl.*, t. VII, p. 208 *Correspondance* et *lettre inédite*.

Aussi voyons-nous Tocqueville abandonner ses griefs contre le Centre gauche en 1844 et se rapprocher de Billaut et de Dufaure, quand ceux-ci proposèrent, sans bonheur du reste, lors de la discussion de l'Adresse, un amendement impliquant l'approbation des pourparlers relatifs aux futurs mariages espagnols mais la défiance envers Guizot, amendement auquel Barrot s'était opposé.

Néanmoins las de piétiner sur place et malgré les railleries injustes dont on accabla tous ces ambitieux prétendus, qui voulaient être « à la fois de l'opposition et presque de la majorité », le leader de la Gauche accepta de se prêter, pour les grandes circonstances, à la réalisation de l'alliance que Tocqueville recommandait. Le « Conseil des Dix » fut fondé qui comprenait : Thiers, Rémusat, Vivien, Duvergier de Hauranne, Billault, Havin, Abbatuci, Beaumont, Tocqueville et Barrot (1).

Tocqueville s'en sépara vite : les menées scandaleuses de Thiers avec Palmerston contre Guizot, par l'intermédiaire d'un Italien obscur, auraient suffi à l'écarter d'une coalition « trop faible, quoique remarquable par ses membres, et peu disciplinée ». Vers cette époque, la direction officieuse d'un journal lui prit, au reste, le meilleur de son temps ; elle devait lui coûter les 1.500 frs. de rentes « qui représentaient son aisance (2). »

« Notre côté faible, périlleux c'est la presse » disait-il

(1) Cf. cette lettre inédite de Duvergier de Hauranne, pleine de sens : « D'après ce qu'on a rapporté de votre réunion, nous aurons, je crois, de la facilité à nous entendre. Quant à moi, vous savez mon sentiment. Je crois que dans les questions où les deux fractions de l'opposition sont en désaccord, elles auraient tort de vouloir avoir l'air du même avis, mais en même temps je désire ardemment qu'elles s'unissent toutes les fois qu'elles peuvent le faire, sans abandonner leur drapeau particulier. » Tocqueville exprimait souvent la même idée, nous le savons.

(2) Lettre à Corcelle, citée par M. d'Eichthal.

très justement à Beaumont l'année précédente. Cette constatation le préoccupait et lui pesait. Nous l'imaginons volontiers, car nous savons l'importance que Tocqueville attribuait aux journaux, à leur action sur le public et à leur nécessité pour soutenir un parti et défendre un programme. Il résolut donc de posséder «, au sein de la presse opposante une feuille complètement indépendante » dans toutes les questions de politique intérieure et extérieure, une tribune pour défendre, entre autres principes, ceux de la liberté d'enseignement et de la liberté d'association.

Le 19 mars 1844, il écrivit à son frère Edouard :

« Tu sais qu'il existe un journal assez répandu, qu'on nomme *Le Commerce.* Une occasion se présente, à moi et à mes principaux amis de la Chambre, de nous emparer de ce journal et d'en faire l'organe habituel de nos idées. Tu sais quel serait pour nous l'immense avantage de posséder ainsi et d'appliquer tous les jours à notre profit une des plus grandes forces de publicité. Mais, pour en arriver là, il faut se procurer 150.000 francs. Tu sais bien que ce n'est pas moi, ni même la plupart de mes amis qui les fourniront. Pour les obtenir, nous avons eu l'idée de nous adresser à quelques grands intérêts très respectables et jusqu'à présent à peine représentés dans la Presse. Parmi ceux-là se trouve surtout l'Agriculture. Nous avons pensé qu'il pouvait être utile à l'Agriculture d'être assurée de faire enregistrer ses plaintes ou exposer ses idées dans un des grands journaux de Paris, et nous avons imaginé que peut-être cet intérêt-là pourrait nous aider à trouver le capital nécessaire (1). »

Le Commerce était connu jusqu'alors comme une feuille très radicale, rédigée par des écrivailleurs hargneux, pleine de petites notes tendancieuses, d'entre-filets aigres-doux, sans style ni esprit, fort pauvre d'informations et

(1) *Lettre inédite.*

monotone dans son épanchement continu de fiel et de venin. Tocqueville, sans figurer en nom, changea la rédaction et soutenu par quelques amis, Beaumont, Corcelle, entre autres, surveilla les articles de tête et releva le ton général du journal.

Malgré ses soins, il s'aperçut vite du peu de succès qui allait couronner cette louable tentative : si *Le Commerce* prit une allure plus franche, plus sérieuse surtout, au point de vue politique étrangère, plus modérée, plus honnête, il n'en demeura pas moins un assez pauvre organe ; le personnel manquait faute d'argent ; nul polémiste ne relevait, de son talent, la médiocrité des autres collaborateurs ; « le nerf de l'esprit politique, la variété, la science des faits faisaient totalement défaut ». Tocqueville, trop souvent absent pour exercer une influence effective, le savait mais se taisait : « Le rédacteur en chef est un homme estimable, confiait-il à un intime, pourtant il faut bien le dire, il est au-dessous de sa tâche ! » Seules quelques études de Gobineau nous plairaient aujourd'hui ! (1)

En résumé ce fut une déplorable affaire : bien qu'il prétendît n'être positivement responsable que de ce qu'il signait, quelques rares études sur l'Angleterre, prises dans ses anciennes notes de voyage, Tocqueville passait pour l'inspirateur des critiques, dont les scribes du *Commerce*, avec l'espoir de donner un regain de vie à leur feuille, ne se faisaient pas faute d'abuser contre la presse de droite et de gauche. Las de bâiller presque seul, contre toute prudence, des fonds supplémentaires pour maintenir le journal, ne trouvant nulle aide extérieure, quasi abandonné par ses collègues, criblé de traits par les fidèles de

(1) Tocqueville lui reprochait cependant d'exalter trop Alfred de Musset « en somme peu connu ». La remarque vaut d'être notée.

Thiers, il liquida les comptes et abandonna une direction dont il ne retirait que de gros ennuis et un sérieux dommage pécuniaire.

Néanmoins Tocqueville ne se tint pas au premier abord pour vaincu. « Sans donner son argent, ni vouloir prendre cette fois la responsabilité directe des publications », il fut sur le point d'obtenir la surveillance d'un journal projeté, *le Soleil*, en collaboration avec quelques amis dont Beaumont. Froissé de son échec au *Commerce*, énervé de voir « Thiers et ses doctrines régner sans contestation possible et représenter l'opposition dans la presse, se sentant suspect », il résolut de tenter un nouvel effort (1):

« ... Pour rentrer en grâce, il aurait fallu faire acte de repentir ; et c'est ce que je ne pouvais pas faire, écrivait-il en octobre. Cela même eut été inutile et me fussè-je fait assez petit pour passer par le trou d'une aiguille, je ne m'en fusse pas mieux trouvé. On ne m'eut plus dit d'injures, mais on aurait fait autour de moi ce silence profond et malveillant qui est pire que l'éclat de la colère. On m'aurait placé délicatement sous une cloche pneumatique pour m'y laisser étouffer et on se serait encore trouvé très généreux. J'aime mieux combattre.

Voilà une de mes raisons ; mais une autre que je crois être la première (je dis je crois, car je connais assez l'humanité pour avoir appris qu'il est bien difficile de voir clair, même dans son propre cœur), c'est qu'indépendamment de l'intérêt de ma personne, c'est celui de mes idées. Je n'ai jamais varié comme vous savez dans mes opinions sur M. Thiers. J'ai toujours vu en lui le plus dangereux ennemi que les idées libérales aient en France. Or, avec le *Commerce*, disparaissait la seule représentation des idées libérales dans la Presse; non seulement les idées achevaient de disparaître, mais elles dispa-

(1) Cf. *Annexes*, pièce XV.

raissaient sans même que le pays le vît; il ne pouvait non plus savoir même désormais qui cédait à M. Thiers et qui lui résistait et nous autres, qui représentons les instincts les plus purs et les plus élevés de la Révolution française, on nous accablait, ou tout au moins on nous désarmait au nom même de cette Révolution, tandis que ceux qui ne représentent que ses instincts matériels ou ses goûts arbitraires restaient les maîtres. L'entreprise à laquelle je suis indirectement attaché réussira-t-elle? Je l'ignore. Je vous avoue que j'ai les plus grands doutes à cet égard (1)... »

Il échoua; le journal ne parut même pas, le banquier s'étant trouvé dans l'impossibilité de réunir les souscriptions nécessaires, par suite de l'état de gêne financière, qui pesa sur la place de Paris, à la fin de 1845.

Alors Tocqueville ne persévéra plus dans ses idées; il se sentait trop seul vraiment et un peu écœuré de tant d'indifférence pour une œuvre nécessaire. Il n'en gardait pas moins ferme la volonté de continuer la lutte :

« Je suis affligé, écrivait-il, à son ami Corne, mais je ne suis pas mécontent : j'ai fait tout ce qu'il était possible à un homme de faire, pour créer dans ce pays un journal qui représentât et soutînt ce que je croyais et crois encore être le véritable esprit de la Révolution française. Je soutiendrai ces doctrines tant que je serai à la Chambre, de tout mon pouvoir et de toutes mes forces, à tous risques et fussè-je seul à le faire (2)... »

Auparavant, en avril 1845, profitant du court débat, que souleva l'interdiction opposée par Martin du Nord, ministre de la justice, à quelques sectes protestantes d'exercer leur culte, sous le même bénéfice que les

(1) *Lettre inédite* à Beaumont d'octobre 1845

(2) *Lettre inédite* de novembre 1845.

deux Eglises reconnues, Tocqueville développa devant la Chambre ses idées sur la liberté de conscience, idées exemptes de toute prudence mesquine, animées d'une foi presque excessive dans la sagesse finale des hommes, idées qui plaisent par leur largeur, leur claire noblesse, et dont nous avons déjà donné précédemment une analyse suffisante. Son discours, qui ne fut sanctionné par aucun vote, obtint néanmoins un légitime succès ; des applaudissements nourris saluèrent, entre autres, ce beau passage qui vaut d'être retenu : (1)

« Pour moi, je suis convaincu (et cette conviction, dût-elle rester individuelle et isolée, ne serait pas moins ferme à se produire), je suis profondément convaincu que, dans ce pays de France, la religion n'obtiendra jamais sur les cœurs l'empire qui lui est dû ; qu'elle ne poussera jamais les âmes à la hauteur où elle peut les élever ; qu'elle ne sera jamais complètement grande, si elle s'éloigne de la liberté ; et d'une autre part, je suis profondément convaincu que, si la liberté se sépare d'une manière définitive et complète des croyances, il lui manquera toujours ce que je lui ai vu avec tant d'admiration dans d'autres pays, il lui manquera toujours cet élément de moralité, de stabilité, de tranquillité, de vie, qui seul la rend grande et féconde (2). »

Dans la seconde affaire Pritchard cependant, nettement hostile d'abord aux tergiversations gouvernementales, Tocqueville blâma ensuite le recul diplomatique de Louis-Philippe et de Guizot. Son attitude au reste demeura empreinte d'une grande modération et le *Commerce* fut maintenu toujours dans les sages limites que commandait une ferme critique. Loin de rappeler comme toute

(1) Cf. au ch. III de notre livre.
(2) Cf. *Moniteur* du 29 avril 1845.

la presse d'opposition les anciens griefs que l'on nourrissait contre la diplomatie anglaise, Tocquéville suppliait qu'on modérât les passions si violemment excitées une fois encore : « Notre devoir est de nous tenir au niveau de ce qu'il y a de juste et de légitime dans le sentiment national, répétait-il, mais jeter de l'huile sur le feu me paraît presque coupable dans les circonstances si critiques où nous sommes (1). »

Ses conseils restèrent inécoutés au Parlement, et le grand élan patriotique, dont Tocqueville s'était d'abord félicité, s'abaissa au niveau de querelles, d'intrigues parlementaires ; et finalement l'humiliation de la France lui pesa moins que la conduite maladroite, les explosions de chauvinisme des Gauches, qui cherchèrent à exploiter une situation difficile contre le pouvoir, et accentuèrent ainsi, dans le pays comme en Europe, le sentiment de l'affront que l'on nous faisait subir.

Rappelant peu après cette triste crise, Tocqueville concluait ainsi : « La déconfiture du libéralisme en France ne vient pas seulement des fautes et des vices de la nation, mais surtout des vices et des erreurs de l'opposition, qui, à l'heure qu'il est, ne représente rien, que l'esprit révolutionnaire et serait parfaitement incapable de se transformer au besoin en gouvernement... » (2)

Ayant besoin de solitude « pour se retremper loin d'un milieu délétère », il resta fort tard cette année-là dans la Manche ; nulle nécessité ne l'obligeait à revenir ; il ne voyait aucun rôle à jouer dans les premiers temps de la session, ni aucune grande affaire où son vote fût requis. Il désirait entrer seulement, s'il le pouvait, « ce qui était fort improbable », dans la Commission du Budget. « Je ne se-

(1) Cf. *Op. compl.*, t. VI, p. 124.

(2) Fragment inédit. Ce fut vers cette époque que Tocqueville commença un grand travail sur l'Inde qu'il n'acheva jamais.

rais pas fâché, écrivait-il à Lanjuinais, d'avoir toute la session prochaine un travail aussi absorbant et aussi instructif que celui-là », mais il ne fut pas nommé : les conservateurs unis aux amis de Thiers l'exclurent.

Il remporta par contre, après avoir été déjà réélu très aisément conseiller général en novembre 1845, un vif succès aux élections législatives du 1er août 1846, survenues après la dissolution du 2 juillet, succès flatteur bien que prévu : Guizot ne soutenait aucun candidat contre lui, M. Polydor Le Marrois, découragé, refusant d'affronter une nouvelle campagne. Tocqueville n'avait jugé utile que d'adresser les quelques lignes suivantes aux électeurs de Valognes.

A Messieurs les électeurs.

« Déjà deux fois vous m'avez accordé vos suffrages : une élection générale doit avoir lieu... Si le pays croyait devoir de nouveau me confier son mandat, je l'accepterais avec respect et reconnaissance.

« Qu'ai-je à ajouter de plus? Depuis sept ans que j'agis et parle en votre nom, il n'y a personne parmi vous qui n'ait eu l'occasion de juger mes intentions et mes actes. Je vous avais dit en 1839 que je voulais fermement maintenir les grands principes qui ont triomphé dans les révolutions de 1789 et 1830.

« Je m'étais engagé à veiller avec dévouement sur les intérêts particuliers de notre pays, ai-je failli à ce devoir? J'ose croire que je suis resté précisément tel que je m'étais dès l'origine montré à vous. Croyez donc, etc.

Valognes, ce 21 juillet. »

Le résultat du scrutin fut décisif en sa faveur ; c'était son premier grand succès électoral.

ÉLECTION DE 1846

Nombre des votants : 495.

Pour M. de Tocqueville	409
Pour M. le comte Le Marrois . .	70
Pour M. Gisles	8
Voix perdues.	8

Le soir même de son élection, sous le marché couvert, Tocqueville prononça « plein de feu » les quelques paroles suivantes : (1).

« Le nombre des Electeurs présents a dépassé de beaucoup mes espérances.

« Ce jour m'a fait éprouver une joie non moins grande : parmi ceux qui m'ont ainsi publiquement apporté leur appui, j'ai lieu de compter beaucoup d'honorables citoyens, qui, jusqu'à présent, par des susceptibilités, que je comprenais tout en m'affligeant, m'avaient refusé leurs suffrages.

« Vous désirez le maintien de la paix dont nous jouissons et vous avez raison. Mais vous croyez que la politique extérieure de la France pourrait être tout à la fois pacifique et glorieuse ; qu'il n'y a rien de contraire dans ces deux mots : la paix et la grandeur nationale... et vous avez raison.

« A l'intérieur, vous souhaitez que le gouvernement soit fort, honnête dans son but, honnête dans ses moyens. Vous voulez une administration nationale, non un gouvernement de parti.

« Contenir le pouvoir et le soutenir, corriger les vices du gouvernement sans l'ébranler, améliorer nos institutions et non les détruire ; servir la dynastie tout en combattant les fautes et les erreurs de ses conseillers ; point de réaction vers l'ancien régime, pas de révolution nouvelle... »

(1) *Discours inédit.*

Cette dernière phrase, rapprochement qui nous plaît, évoque pour nous, en les résumant, les termes mêmes d'une circulaire que Renan adressera plus tard aux électeurs de Meaux (1).

Il compta peu après parmi les 102 députés qui votèrent contre les 225 « Satisfaits » ; le développement des turpitudes électorales et parlementaires le révoltait. « (Guizot n'allait-il pas jusqu'à surveiller ses députés devant l'urne ?) Mais le manque de discipline, de franchise, les critiques maladroites de l'opposition contre les rares succès de notre diplomatie, ne l'irritaient pas moins.

Pour échapper au dégoût qui l'envahissait, Tocqueville alors se rejeta sur les divers problèmes que soulevaient les affaires d'Afrique. Il obtint de la Chambre qu'une Commission d'enquête fut nommée. Au mois de novembre 1846, il débarquait à Alger suivi de Lavergne, Plichon et Bechamel.

En arrivant, il écrivit un court billet à Corcelle qui nous présente un Tocqueville différent de celui que nous connûmes en 1841 :

« Pour l'esprit que j'apporte à cette campagne, je vous assure que c'est un esprit absolument libre. Je suis décidé à laisser sur le rivage de France toutes les idées que j'ai pu concevoir de loin, de tâcher de voir et de juger par mes propres yeux comme si j'étudiais une affaire nouvelle, le fait est que je n'ai encore de parti pris sur rien (2). Je crois comme vous qu'une des questions les plus graves qui puissent se présenter en Afrique, est la question des rapports de la France avec les indigènes. Seulement je ne vois pas aussi exclusivement que vous, quand vous semblez croire que c'est là la seule question politique que présente

(1) En 1869, cf. l'excellent livre de M. Gaston Strauss : *la Politique de Renan* 1908, p. 295 et suiv., p. 304.

(2) Voilà qui nous plaît. Pourquoi Tocqueville ne se débarrassat il pas toujours ainsi de ses idées préconçues ?

l'Algérie. Non, je ne saurais être de cet avis. Il y a en Afrique trois ou quatre questions politiques de premier ordre et de la plus grande difficulté qui demandent à être vues ensemble et menées à la fois avec une attention égale. L'implantation d'une population européenne en Afrique est assurément un côté de la question aussi grand que l'autre. Ne peut-on pas atteindre les deux objets à la fois, créer une nation française en Afrique sans manquer vis-à-vis des Arabes à tous les devoirs que la morale, l'humanité et notre honneur nous imposent ? Si je voulais réduire toutes les questions diverses que présente cette immense affaire en une formule je choisirais celle-là : la France ne peut se proposer ni plus ni moins que cela en Algérie. »

Il tint parole : après avoir parcouru la province d'Alger, la Métidjà jusqu'à Médéah et être revenu par Miliana et Orléansville, avoir étudié spécialement les villages et écouté les doléances des indigènes, les plaintes réciproques des autorités militaires et civiles, en rivalité constante, discuté avec Saint-Arnaud et Bugeaud, aux projets duquel il était nettement opposé, Tocqueville rentra en France, décidé à soutenir certains principes nouveaux qui différaient de ceux du gouvernement : son ami Lamoricière, qu'il avait retrouvé en Afrique, ne fut peut-être pas sans lui suggérer quelques idées excellentes (1).

(1) Cf. à G. de Beaumont, cette lettre inédite du 14 décembre 1846 : « Nos opinions sur l'Afrique me paraissent avoir été justes dans *leur ensemble*, bien qu'erronées et surtout incomplètes sur beaucoup de points. Je vous conterai à mon retour *tout* ce que j'aurai appris et vu sans restriction et vous jugerez vous-même ce que nous devons garder et abandonner de nos idées. Ma position vis-à-vis de Bugeaud est parfaitement simple et nette. Je lui ai dit en arrivant et avant d'accepter de lui aucune politesse ce que j'approuvais et ce que je désapprouvais dans son gouvernement. Je lui ai annoncé en le quittant que je persévérais dans les mêmes vues ; ce que je lui ai dit je pourrais le dire devant lui à la Chambre. Les rapports que nous avons eus ensemble

Le roi dans son discours aux Chambres en janvier 1847 annonçait le dépôt prochain d'un projet de loi relatif à l'organisation et à la mise en valeur de l'Algérie. Tocqueville intervint quelques jours après. Rendant plein hommage aux vertus militaires du Maréchal, il le montra hostile à tous les développements de la société civile et réclama que l'on confiât aussitôt à d'autres le soin du développement économique du pays. Favorable à une autorité et à une police très vigoureuses, il demanda néanmoins que certains pouvoirs secondaires fussent rendus aux chefs indigènes fidèles ; il critiqua rudement la multiplication excessive des rouages administratifs ; il recommanda une législation spéciale immobilière (étant donné l'état exceptionnel du citoyen français en terre lointaine), l'unification des services à Alger, l'abandon d'une large initiative aux fonctionnaires et aux assemblées locales, l'amélioration enfin des voies carrossables pour permettre aux colons de transporter leurs produits dans les centres et les ports.

Nommé rapporteur de la Commission, il éclaircit davantage, dans un travail considérable, toutes les idées précédentes. Déposées sur le bureau de la Chambre le 24 mai et suivies d'un rapport en date du 2 juin, nettement hostile aux camps agricoles chers à Bugeaud, ses conclusions furent adoptées par la Commission. Avant que le débat eût commencé, le gouvernement retira son projet de loi du 27 février qui tendait à une demande de crédits extraordinaires ; Bugeaud froissé de ce recul donna sa démission.

L'Empire, un peu plus tard, devait s'inspirer de certains

m'obligent seulement à de grands égards pour sa personne, et j'étais déjà résolu à en avoir avant de venir... »

Saint Arnaud disait : « M. de Tocqueville posait à l'observation méhodique, profonde, raisonnée. » Les deux hommes ne pouvaient se laire. Cf. *Annexes*, pièces XV.

avis contenus dans le rapport du 24 mai 1847, sans toutefois garder l'application, la mesure et la persévérance que Tocqueville recommandait. La voix de Prévost-Paradol s'élèvera, comme celle de son maître, vingt ans après, pour rappeler au pays tout ce qu'il devait attendre et retirer de cette France d'outre-mer.

Dès cette époque, Tocqueville ne cessa plus de suivre attentivement les progrès « du malaise singulier qui menaçait de compromettre à brève échéance dans notre pays une situation apparemment tranquille et prospère ». Entre tous, sans croire une catastrophe imminente, il était frappé du spectacle qui se déroulait sous ses yeux ; un roi vieilli, entêté (1), plus confiant que jamais en son ministre, ce Guizot si grand et si discutable, tout imbu de sa valeur et menant systématiquement, l'ordre de choses et les institutions, qu'il prétendait consolider, vers une débâcle certaine : plus bas, une sorte de fausse aristocratie corrompue et vulgaire, dont le système de gouvernement « avait fini par prendre, sous l'impulsion de son roi et de ses chefs, les allures d'une compagnie industrielle, où toutes les opérations se faisaient en vue du bénéfice que les sociétaires en peuvent retirer », classe qu'il était inadmissible de laisser maîtresse de la France ; plus bas encore, la masse de tous les ambitieux, des bavards, des illuminés, des oracles qui « brûlaient de se compromettre », mesusant des scandales Teste, Cubières, Praslin

(1) Cf. ce fragment inédit.

« Une pareille sphère d'action ne saurait satisfaire un esprit aussi inquiet que le mien ; comment d'ailleurs espérer raisonnablement pouvoir changer l'esprit qui préside à toutes les affaires du dedans et du dehors tant que le roi vivra ? N'est-il pas plus que jamais le maître ? »

pour exciter une foule déjà pervertie par une littérature malsaine, une presse mercantile ; tous réclamant, au hasard, les réformes les plus différentes, exaltant les nouvelles idées sociales, excitant les appétits, les passions pour se gorger d'abord eux-mêmes au premier jour (1) ; et dans les fonds, immense, houleuse et troublée, la masse prête à se ruer derrière les remacheurs des seules formules qu'elle pût comprendre : « Le droit au travail, à chacun selon ses besoins, l'égalité ou la mort ! »

Peu avant son départ pour l'Algérie, Tocqueville avait eu avec Dufaure une entrevue qui lui avait paru d'une haute importance :

« Dufaure est venu me voir avant hier, nous avons causé pendant deux heures. J'ai été très satisfait de lui. Je ne l'avais jamais vu si confiant et si résolu. Je crois son parti irrévocablement pris, et pris par de nobles motifs qui l'honorent. Cette vue me remplit de joie et d'espérance ; c'est la première fois depuis mon entrée dans la vie politique que j'envisage la possibilité de faire de la politique d'une manière tout à la fois utile et honorable, écrivait-il à Beaumont (2). »

L'idée de pouvoir constituer avec Dufaure, Billault, Rivet, Faucher, quelques autres, « à qui viendraient s'adjoindre les mécontents des divers bords », un nouveau Tiers-Parti plus solide, plus durable, moins bigarré, de former une élite de gouvernement, le séduisit aussitôt. C'était le but de ses plus chers espoirs.

Il s'en expliqua aussitôt sans détour, se disant prêt à sa-

(1) Se rappeler Louis Blanc au Luxembourg, le 1er mars, disant de son ancien protecteur Decazes, parti l'avant-veille : « J'ai couché dans son lit ! »

(2) Lettre inédite. Octobre 1846.

crifier tous ceux qui ne voudraient pas le suivre : « La perspective de se soustraire à l'odieuse domination de Thiers (1), d'occuper entre sa troupe et les maladroits de la gauche une position sûre, nettement constitutionnelle, suffisamment avancée néanmoins », se présentait enfin comme réalisable ! Il ne se sentait plus seul, il avait trouvé des alliés sincères; serait-ce le terme de tant de misères, l'oubli des amertumes et des rancœurs si longtemps refoulées en silence ? L'heure approchait-elle du bon combat ? Dans son cœur fatigué alors une joie nouvelle semble resplendir :

« Quelle va être la physionomie de cette législature ? confiait-il à Beaumont. Le sentiment qui, à ma connaissance, porte une foule d'hommes à vouloir sortir de l'immobilité me semble trop fort pour ne pas aboutir à une situation nouvelle. J'ai lieu de croire que cette fois Dufaure n'est plus seulement enclin, mais énergiquement décidé à agir et que Billault, animé d'une résolution au moins aussi ferme, est parfaitement d'accord avec lui. Si l'union de ces deux hommes et de leurs amis devenait intime, comme, je l'espère, si ils se complètaient l'un par l'autre, il y aurait là le germe d'une situation féconde. Le grand talent et l'honnêteté de Dufaure, l'habileté et l'esprit politique de Billault forment un ensemble de nature à donner des garanties sérieuses à tout le monde. C'est un noyau solide. Je ne pense pas que leur intention fût de déclarer la guerre à M. Thiers, mais je crois qu'ils aspirent, au sein de l'opposition, à une association d'hommes politiques travaillant ensemble et agissant ensemble dans une indépendance réelle et complète de M. Thiers, étudiant en elles-mêmes, non seulement les affaires politiques proprement dites, mais celles qui se rapportent aux réformes sociales et administratives ; en un mot, se conduisant en hommes sérieux et non pressés, race qui semble avoir disparu du monde politique depuis quelques années. Je

(1) Cf. *Annexe*, pièce XVI, une lettre inédite, à ce propos.

n'ai pas besoin de vous dire que si l'union et la coopération cordiales de ces deux hommes et de leurs amis ont lieu, je serai avec eux de tout cœur. Car ce qu'ils font, c'est ce que nous avons voulu prématurément faire nous-mêmes et ce que j'ai toujours ardemment désiré depuis de voir faire à d'autres (1). »

Un courageux discours de février 1847, à propos des mariages espagnols par lequel Tocqueville annonça que « certains de ses amis et lui, demeurant en dehors d'une majorité trop complaisante, se séparaient, par patriotisme, d'une opposition tout entière à ses intérêts, opposition qu'avec douleur ils ne pouvaient plus suivre » et la défaite du cabinet sur les affaires d'Afrique constituèrent pour la jeune coalition une entrée en ligne de bon augure. Tocqueville engageait ainsi la lutte, le premier.

Bientôt sur son invitation pressante, les membres du nouveau parti décidèrent d'un mutuel accord, de confier à chacun d'entre eux, l'étude d'une question importante : Rivet se chargea des finances dont l'état fâcheux permettait une sévère et juste critique de la gestion ministérielle : Faucher se réserva la réforme électorale, Tocqueville les questions sociales (2), Billault les travaux publics. Dufaure devait conduire, centraliser les travaux et en tirer les conséquences pratiques, les éléments d'un programme (3) : « Hâtons-nous, lui disait Tocqueville ; nous ne sommes pas près d'une révolution, mais c'est ainsi, telles que les choses se passent aujourd'hui, que les révolutions se préparent. » Dufaure malheureusement ne possédait pas les qualités d'un chef de groupe : il manquait de foi, de persévérance, de liant et d'aménité.

(1) Lettre inédite du 28 oct. 1846.

(2) Cf. plus haut, chap. III.

(3) Cf. *Op. compl.*, t. VI, p. 127 et suiv. Corresp. et lettres inédites *passim*.

Les événements devancèrent hélas, toutes les prévisions ! Qui sait si les dissidents de la majorité et le nouveau groupe que Tocqueville essayait de fonder, n'eussent pas un jour formé le parti constitutionnel,dont la monachie et le Parlement avaient tant besoin pour se régénérer ?

Tocqueville reçut malheureusement le 4 juillet 1858, comme tous les membres de l'opposition, la lettre suivante :

Banquet de la réforme électorale et parlementaire.

Paris, le 3 juillet 1847.

Monsieur,

« Le Comité central des Electeurs du département de la Seine et les Comités d'Arrondissements qui représentent toutes les nuances de l'Opposition, vous prient de vouloir bien assister au Banquet de la réforme électorale et parlementaire,qui aura lieu le mercredi 7 juillet, à six heures du soir, dans les Jardins du Château-Rouge.

« Les Electeurs de la Seine espèrent, Monsieur, que vous accepterez leur invitation et vous prient de vouloir bien adresser votre réponse au Secrétaire du Comité central.

Recevez l'assurance de notre parfaite considération.

Pour le Comité central

Le Président, C. P. de Lasteyrie

« Le Secrétaire Paguerre ».

Beaumont accepta l'invitation : Dufaure, Billault bientôt Faucher la déclinèrent : Tocqueville lui s'excusa sans retard : il sentait le danger d'une pareille campagne en des circonstances défavorables et songeait surtout à ses projets, qu'une semblable initiative pouvait irrémédiablement compromettre (1).

(1) *Lettre inédite* du 9 juillet 1847.

Il désirait sincèrement, nous le savons, que l'incompatibilité fût établie entre la plupart des fonctions administratives et le mandat de député, et il avait appuyé tous les projets déposés en ce sens, ceux de Maurat-Ballange en 1841, Ganneron en 1842, de Sade en 1843, Remusat en 1846-1846 et 1847. Il s'était abstenu, par contre devant les propositions Crémieux, Duvergier en 1845 et 1847 qui demandaient l'adjonction de certaines capacités trois années auparavant il s'était prononcé en faveur de l'inscription sur les listes électorales de tous les citoyens membres du jury.

Tocqueville ne voulait néanmoins obtenir que par les voies légales ces réformes essentielles. Il regrettait certes, que les premières de ces revendications fussent écartées par lé Gouvernement, mais il ne désespérait pas toutefois ; la persévérance chez ses amis, le sentiment croissant du danger chez les princes et les députés de la majorité (Barante le tenait au courant de leurs inquiétudes) lui paraissant devoir induire Guizot à céder tôt ou tard.

La campagne des banquets commença : son caractère révolutionnaire, que Tocqueville avait pressenti, s'affirma aussitôt ; les radicaux extrêmes et les républicains blessèrent par les affronts de Lille et de Rouen les chefs de la gauche dynastique, les débordèrent et les exclurent finalement ; l'incendie se propagea : une crise économique grave vint ajouter au trouble des esprits.

Ce fut sous l'impression de ce malaise unanime que le 27 janvier 1848, Tocqueville prononça le mémorable discours, dans lequel il annonçait comme imminente, une catastrophe qui renverserait la monarchie, discours, note-t-il dans ses *Souvenirs*, (1) qui fut accueilli par les clameurs et les ricanements de la majorité, les bravos fré-

(1) Cf. *Op. compl.*, *Souvenirs*, p. 24.

nétiques de la gauche, mais auquel personne ne voulut croire : lui-même doutait d'être si près de la vérité !

« Vous avez réussi, lui dit Dufaure, lorsqu'il descendit de la tribune, mais vous auriez bien plus réussi encore si vous n'aviez autant dépassé le sentiment de l'assemblée et voulu nous faire si grand peur ! »

Billault, Malléville, Dufaure, Lamartine avaient pris la parole les premiers sur le projet d'Adresse ; mais, écrit Barrot dans ses *Mémoires*, « aucune intervention n'égala celle de mon ami ».

« Messieurs, disait Tocqueville, en substance, je déclare sincèrement à la Chambre que pour la première fois depuis quinze ans, j'éprouve une certaine crainte pour l'avenir; et ce qui me prouve que j'ai raison, c'est que cette impression ne m'est pas particulière ; je crois que je puis en appeler à tous ceux qui m'écoutent et que tous me répondront que, dans les pays qu'ils représentent, une impression analogue subsiste ; qu'un certain effroi a envahi les esprits pour la première fois peut-être depuis quinze ans, et que le sentiment, l'instinct de l'instabilité, ce sentiment précurseur des révolutions, qui souvent les annonce, qui quelquefois les fait naître, que ce sentiment existe à un degré très grave dans le pays...

« On ne s'en est pas pris précédemment à la maladie mais aux symptômes... La maladie n'est pas là : elle est plus profonde. Cette maladie qu'il faut guérir à tout prix, et qui, croyez-le bien, *nous enlèvera tous, tous entendez-vous bien* si nous n'y prenons garde, c'est l'état dans lequel se trouve l'esprit public, les mœurs publiques...

« Ce qui existe dans la classe qui gouverne, m'inquiète et m'effraye... Les mœurs publiques s'y altèrent, elles y sont déjà profondément altérées ; elles s'y altèrent de plus en plus tous les jours... Et les mœurs privées se dépravent... Je suis navré quand je vois à quel degré la puissance de la France s'affaiblit peu à peu dans le monde; combien s'affaiblit la puissance de ses principes, de ses idées et de ses sentiments... Et que pensez-vous que soit l'effet produit

par un semblable spectacle sur les classes qui n'ont pas de droits et qui du sein de l'oisiveté politique à laquelle nos lois les condamnent, nous regardent seuls sur le grand thâtre où nous sommes ?

« On dit qu'il n'y a point de péril, parce qu'il n'y a pas d'émeute ; on dit que, comme il n'y a pas de désordre matériel à la surface de la société, les révolutions sont loin de nous... Vous vous trompez. Des opinions y prennent racine qui doivent amener tôt ou tard, je ne sais pas quand je ne sais comment, les révolutions les plus redoutables... Est-ce que vous ne sentez pas un vent de révolution qui est dans l'air?

« Telle est, Messieurs, ma conviction profonde ; je crois que nous nous endormons à l'heure qu'il est sur un volcan ; j'en suis profondément convaincu.

« Songez à l'ancienne monarchie ; elle était plus forte que vous par son origine, elle s'appuyait mieux que vous sur d'anciens usages, sur des vieilles mœurs, sur d'antiques croyances, et cependant elle est tombée dans la poussière... Elle est tombée parce que la classe qui gouvernait alors était devenue, par son indifférence, par son égoïsme, par ses vices incapable et indigne de gouverner...

« La tempête est à l'horizon, elle marche sur vous : vous laisserez-vous prévenir par elle ?

« Messieurs, je vous supplie de ne pas le faire ; je ne vous le demande pas, je vous en supplie... Gardez vos lois si vous voulez, quoique je pense que vous ayez grand tort de le faire, gardez-les ; gardez même les hommes si cela vous plaît, je n'y fais pour mon compte aucun obstacle, mais pour Dieu, changez l'esprit du gouvernement car je vous le repète, cet esprit là vous conduit à l'abîme (1) ! »

L'habitude, que depuis maintes et maintes années les deux partis opposés avaient prise de se reprocher mu-

(1) Nous ne pouvons donner ici que l'essentiel de ce discours, cf. *Moniteur* du 28 janvier 1840. Les citations qui suivent sont choisies dans les *Souvenirs*.

Rappelons que le 21 février, Emile de Girardin dit à Sallandrouze : « Dans deux jours la monarchie de Juillet n'existera plus ! »

tuellement les pires négligences et les fautes les plus graves, le manque de prise aussi, sur des parlementaires blasés, de considération d'un ordre aussi élevé empêchèrent ce discours de produire toute son action.

Les faits se précipitèrent : Tocqueville refusa, malgré les efforts que Barrot employa pour le convaincre, de signer la mise en accusation des ministres, « comme dangereuse étant données les circonstances et trop inspirée aux opposants par un bas esprit de parti ». Le 24 février, il jouit, silencieusement, du scandaleux désarroi de la majorité « frappée au plus sensible, telle une meute de chiens qu'on arrache la gueule encore à moitié pleine à la curée », quand Guizot vint déclarer, en mots brefs, que le roi Louis-Philippe appelait Molé pour former un nouveau ministère; mais Tocqueville, en cela plus clairvoyant que ses collègues, leurrés par la rancune ou l'ambition, comprit « que puisque la garde nationale pouvait renverser désormais les cabinets, le pouvoir se trouvait soudain à terre, que la face des choses changeait et que le mouvement imprimé à la machine politique semblait trop violent pour que la direction du pays dût s'arrêter dans les partis intermédiaires auxquels lui appartenait ». La révolution allait naître spontanément de cette maladie générale des esprits qu'il avait dénoncée et que transforma brusquement en crise violente une circonstance imprévue, la fusillade du 23 février.

Une étape de sa vie politique se terminait pour Tocqueville (1), cette nuit-là. Il le comprit en assistant le 24 aux derniers efforts de la monarchie expirante. Il allait connaître désormais des circonstances plus graves, des luttes âpres, terribles même ; il aurait sur une scène plus large un plus grand rôle à jouer ; mais si nous jetons les

(1) Cf. *Op. compl.*, t. VII, p. 233 et suiv. *Corresp.*

yeux sur son œuvre pendant les neuf ans écoulés, elle nous apparaîtra néanmoins pleine de mérites et très au-dessus du succès qui lui fut departi.

Tocqueville nous semble donc avoir été véritablement trop négligé par les historiens de Louis-Philippe : il vaut mieux que quelques lignes de louange ou de critique déférante. (1)

II

« La nation ne voulait ni la révolution, ni la république : si elle s'est laissé imposer l'une et l'autre c'est que Paris, devenu depuis cinquante ans la première ville manufacturière de France, a fourni une armée d'ouvriers au parti républicain, et que, grâce à la centralisation administrative, Paris exerce une sorte de dictature sur le reste de la nation. D'ailleurs, ce ne sont pas tant des besoins, ce sont des idées qui ont amené ce grand bouleversement : des idées chimériques sur la condition relative de l'ouvrier et du capital, des théories exagérées sur le rôle que pouvait remplir le pouvoir social dans les rapports de l'ouvrier et du maître, des doctrines ultra-centralisantes qui avaient fini par persuader à des multitudes d'hommes qu'il ne dépendait que de l'Etat non seulement de les sauver de la misère, mais de leur donner l'aisance et le bien-être... » écrivait Tocqueville à Nassau Sénior après février. La lettre inédite suivante complète heureusement ce que de telles affirmations pourraient présenter d'insuffisance :

« Le vice de la Charte de 1830 et les vices bien plus grands encore de ceux qui l'ont appliqué exigeaient une

(1) Au début de Inotre ntroduction, nous avons manifesté le regret que les libéraux, pendant la seconde partie du règne de Louis-Philippe, ne se soient pas soucié davantage d'étudier et de faire aboutir diverses réformes sociales urgentes. Une exception s'impose en faveur de Tocqueville : elle est à son honneur.

profonde réforme. La nation ne pouvait plus respirer dans cette étroite atmosphère d'aristocratie bourgeoise et boutiquière dont l'égoïsme et la corruption égalaient le défaut de lumières... Cette révolution a laissé, de plusieurs côtés différents, de profondes traces qui ne seront pas effacées. Son œuvre la plus saillante est le renversement des classes moyennes et l'avènement du peuple proprement dit à l'influence politique. On a vu, pour la première fois dans notre histoire, le peuple, lui-même, agir presque sans chef, par une impulsion propre. On l'a vu faire des choses très considérables avec un ensemble merveilleux, régulièrement, pacifiquement, mais irrésistiblement. Ce spectacle seul restant gravé dans l'esprit des hommes a une portée immense (1). »

Tocqueville ne mérite donc pas le trait que Sainte-Beuve lui décoche insidieusement : il ne rejeta pas sur des instincts médiocres ou vils la véritable cause de la révolution. Mais il sentait sous les tirades humanitaires et les explosions de joie, qui retentirent aux premiers jours, gronder le flot des passions matérielles et il en redoutait le débordement soudain, il prévoyait surtout l'impossibilité à laquelle se heurterait le nouveau pouvoir de l'endiguer sans lutte violente. Nul homme judicieux ne nourrissait alors d'autre pensée.

Nous avons trop vu combien Tocqueville se préoccupa toujours des réformes sociales, qui lui paraissaient réalisables, pour le laisser accuser d'égoïsme ou de pusillanimité. Certes, l'aristocrate était froissé d'instinct par tant de revendications matérielles : nous ne le dissimulions pas précédemment. Son âme cependant demeurait trop large et généreuse, pour que le bien fondé de certaines plaintes lui échappât. Tocqueville, disons-le, ne dédaignait naturellement personne, mais les réactionnaires responsables

(1) Lettre inédite adressée à M. Grote. Mai 1848.

de cette crise et « tous les faux amis du peuple », écumeurs d'émeutes, plats copistes des jacobins. déifiés lui inspiraient une antipathie profonde.

Il n'avait ménagé ni ses reproches, ni ses sarcasmes à ce pays légal, restreint et livré au bien-être. Il se retournait maintenant contre les démagogues et leur clientèle exaspérée de ne pas obtenir la réalisation immédiate des promesses les plus folles, contre cette coterie, peu nombreuse en somme, qui ne souhaitait que maintenir pour son compte, en les multipliant, les intolérables privilèges de ses ennemis vaincus.

Tocqueville discernait au reste les républicains animés de louables intentions. Sans partager leurs illusions, sans approuver tous leurs actes, il ne craignait pas de leur faire largement crédit, espérant, non sans crainte du reste, que les fautes de leurs dangereux alliés d'extrême-gauche (1), les obligeraient tôt ou tard à se retourner vers les hommes d'expérience et que la nécessité leur imposerait des mesures empreintes de modération. Il s'était même plu à louer la tenue générale des émeutiers, pendant les premiers jours de mars, tout en plaignant « ces malheureux qui croyaient soudainement réalisable un progrès immense de l'humanité vers le bonheur et la justice, grâce à la bonne volonté de tous et à l'intervention du pouvoir », et s'il avouait sentir le pays environné de grands périls, le spectacle que lui donnait le peuple, *proprement dit* le réconfortait, « peuple, disait-il, qui manque de lumières, mais qui a des instincts que je trouve dignes

(1) Cf. ces lignes... « Je n'estime pas que le parti républicain en lui-même, se soit jamais élevé à plus de 500.000 à 600.000 hommes. Ce qui fait la force de ces hommes c'est leur activité, leur énergie et surtout la manière dont ils sont groupés sur des points qui, révolutionnairement parlant, peuvent être considérés comme les points stratégiques de la guerre civile... »

d'admiration, car on y rencontre, à un degré qui m'étonne et qui serait de nature à surprendre les étrangers, le sentiment de l'ordre, l'amour vrai du pays et un très grand sens dans les choses dont il peut juger par lui-même et dans les matières où les rêveurs ambitieux ne l'ont pas trompé (1). »

Après quelque temps d'incertitude légitime (2), son parti fut donc pris ; aucun lien de sympathie ne l'avait jamais uni à la royauté déchue ; une restauration des Bourbons lui paraissait plus que jamais impraticable ; ce qu'il fallait éviter, coûte que coûte, c'était l'anarchie ou une dictature. Quoique adversaire en principe de la République, il estima donc que seule une République honnête pourrait alors préserver la France de l'un des deux maux qu'il redoutait le plus ; sans hésitation, sans arrière-pensée il décida de risquer, pour « la défense des lois qui constituent la société même, sa personne, sa fortune et son repos (3) ».

« Au milieu de toutes les causes d'agitation d'esprit qui existent aujourd'hui, il y a cependant une grande raison de satisfaction pour l'intelligence, écrivait-il dès le 7 mars,

(1) Se rappeler le type du vrai républicain d'alors, DUSSARDIER de l'*Education sentimentale.*

Cf. *Op. compl.*, t. VI, p. 136. *Correspondance*, cf. aussi ce fragment inédit (mars). « Ce qui fait espérer que nous parviendrons à asseoir paisiblement le gouvernement républicain, c'est le calme extraordinaire qui règne jusqu'à présent dans les esprits d'un bout de la France à l'autre, l'absence de passions violentes qui se rencontrent, l'union qui existe dans toutes les classes. Mais il y a Paris ! » ajoutait-il.

(2) Tocqueville raconte (pages 96 et suiv., de ses *Souvenirs*) qu'étant venu le voir le 29 février, Ampère exalta, par esprit littéraire, la révolution nouvelle ; Tocqueville le rabroua et se livra soudain à une charge terrible contre « nos folies éternelles. » Nerveux, il se laissait vite aller à son humeur, mais il se reprenait.

(3) Cf. *Op. compl.*, *Souvenirs*, p. 126.

c'est qu'il n'y a pas deux routes à suivre. Quelle que soit l'opinion théorique qu'on puisse avoir sur la Monarchie et la République, la question n'est plus posée entre ces deux genres de gouvernement. Après ce qui s'est passé en France depuis 60 ans, la royauté n'est plus possible. Il ne s'agit plus que d'une chose, c'est de savoir si nous aurons une bonne ou une mauvaise République (1). »

Un sentiment particulier toutefois, plus obscur, digne néanmoins d'être noté, se mêlait à cette résolution honorable, cette courageuse volonté de combattre et d'agir.

Le caractère socialiste de la nouvelle révolution avait frappé Tocqueville et celui-ci se sentait moins effrayé pour le présent que pour un avenir proche ; un fait aux conséquences inquiétantes, le tourmentait : l'apparition d'étranges systèmes, des plans les plus bizarres de transformation sociale, échappés impétueusement à l'esprit de novateurs hallucinés, systèmes, plans développés dans la presse, aux clubs, en plein vent, par « des sophistes », enseignant mille et mille badauds surpris, troublés, bientôt convaincus. Ce n'était plus les théories centralisatrices précédemment signalées ; « c'en était le commentaire le plus audacieux, les plus subversives déductions, l'illustration monstrueuse ou grotesque » ! Or, Tocqueville avait compris qu'une foule désœuvrée, opprimée par une crise économique et financière très grave et déçue en ses premiers espoirs, ne supporterait pas longtemps un tel régime d'excitation continue, sans se soulever tout entière et se livrer aux pires excès, à des folies sanglantes (2).

Cette perspective, si pénible fut-elle, pour obséder Tocqueville, ne le retenait pas néanmoins autant qu'on le pourrait croire tout d'abord. Le monde parlementaire de

(1) *Lettre inédite* à Stoffels de mars 1848.

(2) Cf. G. Flaubert. *Op. déjà cité* les admirables pages sur la révolution de février, les clubs, etc.

la Monarchie de juillet, la médiocrité, la monotonie fréquente des événements qui s'y déroulèrent, la petitesse des passions, l'immoralité politique, les résistances étroites des hommes qui dirigeaient les affaires l'avaient rebuté ; écrasé entre les divers partis dynastiques, il s'était énervé, désespéré, cherchant une ligne de conduite, une voie qui le conduisît « vers plus d'air et de clarté »... Or soudain une crise terrible confondait tous les anciens acteurs. « Il en sortait, il est vrai, une cohue désordonnée, mais où l'habileté devenait moins nécessaire et moins prisée que le désintéressement et le courage, où le caractère était plus important que l'art de bien dire ou de manier les hommes, mais surtout où il ne restait plus aucun champ libre à l'incertitude de l'esprit : ici le salut du pays, là, sa perte... » Tocqueville se sentait presque renaître (1) !

Aussi après avoir « le fusil en main » pris part à la répression de la tentative du 16 avril, et quoique fâché de quitter Paris sous la menace de nouveaux coups de force, « le groupe modéré se défendant mal et n'ayant aucun chef pour le conduire », Tocqueville se rendit dans la Manche, afin d'y affirmer des chances, que l'établissement du suffrage universel et du scrutin de liste pouvait rendre moins certaines.

Il trouva « toutes les classes du pays liguées contre la démagogie parisienne ». On ne discutait pas la légitimité du régime républicain ; mais la propriété, chez tous ceux qui en jouissaient, était devenue « une cause de fraternité ; les anciennes haines d'opinion, les anciennes rivalités de caste et de fortune n'étaient plus visibles » ; il n'y avait momentanément plus trace de divergences politiques ; « tous se considéraient comme des frères ayant un même intérêt à défendre, l'héritage commun » (2). Dans presque

(1) Cf. *Op. compl. Souvenirs*, p. 123 et suiv. Cf. *Annexes*, pièce XVII.
(2) Cf. *Op. compl. Souvenirs*, pp. 129-130.

toute la France, sauf en quelques grands centres, le même élan se confirma bientôt.

Une nuée de candidats s'était abattue sur la région ; des clubs se fondaient partout. Tocqueville, moins par adresse encore que par dignité, respect de lui-même, refusa de répondre à leurs convocations et « on lui sut plus gré de cette révolte en face des nouveaux souverains qu'aux autres, de leur obéissance ou de leur platitude ». Il se contenta de répandre une circulaire « qui eut un succès, qui l'étonna lui-même et le rendit en quelques jours l'homme le plus populaire du département » : nous en extrayons les passages caractéristiques : (1)

« Messieurs et Chers Concitoyens,

« L'élection générale qui doit régler les destinées de notre patrie et décider de notre sort à tous, va avoir lieu. Je viens seulement me mettre aux ordres du pays. J'ai demandé à être votre Représentant dans des temps paisibles et faciles. Mon honneur me défend de refuser de l'être dans des temps qui sont déjà pleins d'agitations et qui peuvent devenir pleins de périls. Ainsi donc, chers Concitoyens, je ne vous demande point vos voix mais je suis prêt à vous consacrer mon temps, ma fortune et ma vie, voilà ce que j'avais d'abord à vous dire.

« Mon second objet, en vous écrivant, est de vous faire connaître de quelle manière j'envisage la situation actuelle et les devoirs qu'elle impose. J'ai toujours jugé que les institutions démocratiques et républicaines étaient l'avenir de la France, j'ai fait plus que de concevoir cette pensée ; il y a déjà près de quinze ans que je l'ai exprimée à plusieurs reprises dans un livre que chacun de vous peut consulter ; mais, je ne le nie pas, j'espérais que nous pourrions arriver graduellement, doucement sans secousses, sans crise financière, sans suspension du travail national, en un mot sans révolution, à l'aide de ré-

(1) Cette circulaire est inédite.

formes successives et ménagées, à la République et à la Démocratie. Je n'avais aucune raison d'aimer la dynastie qui vient de tomber. Je ne lui ai jamais rien demandé. Elle ne m'a jamais rien donné. Mais j'avais prêté serment à la Charte de 1830, je suis resté jusqu'au bout fidèle à ce serment. La Révolution qui vient de la détruire s'est opérée non malgré moi, mais sans moi. La Royauté ainsi renversée, quel bon citoyen, quel homme de sens pourrait songer à la relever, celle-là ou une autre ?

« Qui pourrait vouloir restaurer à l'aide d'une nouvelle révolution, un principe si peu viable ? Qui voudrait relever avec effort sur la terre de France et y planter peut-être dans le sang, un arbre que l'expérience a montré sans racines. Ce qui sortirait maintenant de nouvelles révolutions, savez-vous quoi ? Le despotisme militaire. Vous n'en voulez pas, citoyens, ni moi non plus. Que Dieu en préserve la France ! Que reste-t-il donc: si ce n'est la République ?

« Quant à moi, dès que la République a été proclamée, je l'ai acceptée sans hésitation, je l'ai adoptée sans arrière-pensée. J'ai voulu fermement, non seulement la laisser subsister, mais la soutenir de toutes mes forces. Je le veux encore.

« Mais ce n'est pas assez de vous dire que je veux la République si je n'ajoute comment je la comprends. La République pour moi, c'est la Liberté vraie, sincère, réelle pour tout le monde, dans les limites de la loi, c'est le gouvernement du pays par la majorité libre du pays. La République pour moi, c'est par excellence le règne du droit de chacun, garanti par la volonté de tous ; c'est le respect profond pour tous les genres de propriété légitime. Je n'ai point oublié que j'ai vu sous mes yeux une vaste République celle des Etats-Unis, atteindre le plus haut degré de la prospérité et de la grandeur, en suivant ces maximes. Croyez que ce n'est qu'en les adoptant que nous pouvons prospérer nous-mêmes et rester grands.

« Il y a des gens qui croient que la République doit être guerroyante et conquérante, qu'elle est appelée à porter dans toute l'Europe, par la guerre, ses idées et ses lois. Je ne suis pas républicain de cette manière ; la gloire

et la sécurité de la République française me paraissent être de révolutionner l'Europe par des exemples et non par ses armes ; il ne faut pas qu'elle soit un feu qui brûle le monde, mais un feu qui l'éclaire...

Agréez, Messieurs et chers Concitoyens, l'assurance de mon respect et de mon dévouement.

« ALEXIS DE TOCQUEVILLE. »

Valognes, ce 19 mars 1848.

Deux réunions lui suffirent pour gagner les agriculteurs de Valognes et les ouvriers de Cherbourg ; il se débarrassa des deux commissaires « républicains radicaux » de Ledru-Rollin, dont l'un était, la veille, orléaniste très fidèle et l'autre « avait passé par les salons du premier Empire avant d'arriver à la démagogie » ; quelques séances du Conseil général lui permirent de consolider ses chances et le 23 avril, jour de Pâques, après un court passage au château de Tocqueville, dont nous trouvons le rappel dans ses *Souvenirs*, il conduisit lui-même les électeurs de son village à Saint-Pierre, pour le scrutin. Le soir même il regagna Paris. Il y apprit qu'il venait en tête de la liste du département avec 110.704 suffrages sur 120.000 votants : cette campagne menée hardiment, se terminait par un grand succès.

« J'espère que l'Assemblée nationale sera modérée, disait-il à Beaumont, et pourvu qu'elle soit libre, je ne doute pas qu'elle n'établisse des institutions raisonnables ; mais sera-t-elle libre ? D'ailleurs les difficultés que les faits lui opposeront, ne seront-elles pas insurmontables? Ce ne sont pas les difficultés politiques que je redoute le plus ; ce sont les difficultés économiques et financières. On a rempli la tête des ouvriers d'espérances chimériques. En voulant les réaliser, on arrêtera le travail, on fera disparaître le capital et on amènera une crise financière et industrielle plus

grande, je le crains bien, qu'aucune de celles que nous ayons jamais eues (1). »

La prévision était juste. Tocqueville cependant tablait sur la maladresse des meneurs révolutionnaires qui, en n'imposant pas les élections au lendemain du 28 février, avaient manqué « d'obtenir une Chambre selon leur cœur et laissé échapper une dictature qu'ils auraient pu tenir quelque temps dans leurs mains ». Oubliant que leurs grands ancêtres s'étaient concilié la nation par des réformes profondes, eux avaient cru qu'il suffirait d'établir le vote universel et multiplier les promesses pour appeler le peuple au secours d'un régime instable : ils ne firent que se précipiter plus tôt du pouvoir, mais après une lutte terrible, dont ils gardent, avec Falloux et ses amis, la responsabilité devant l'Histoire.

Aussi bien notre intention n'est pas de peindre cette période troublée ni de paraphraser les *Souvenirs :* nous ne mettrons en lumière que les points laissés dans l'ombre jusqu'ici.

Malgré la multitude, la diversité, l'inexpérience surtout quasi unanime de ses membres, défauts flagrants, dus à cette déplorable centralisation qui avait interdit tout développement de la vie locale, toute éducation politique en France, « l'Assemblée plut à Tocqueville par ses tendances ». Pour la première fois, depuis qu'il était entré dans le monde politique, il se sentait mêlé au courant d'une majorité, à la tête de laquelle il suivait la seule direction que son goût, sa raison et sa conscience lui indiquassent : repousser les Montagnards, sincèrement maintenir et organiser la République, mettre un terme aux innovations imprudentes des socialistes d'Etat, vaincre la

(1) *Lettre inédite*, fin avril 1848.

démagogie par la démocratie. Cette impression fut, hélas, toute passagère.

« Nous périrons faute de chefs, écrit bientôt Tocqueville, les anciens dynastiques qui ont occupé la scène sous l'ancienne monarchie ne peuvent encore prendre les affaires : ils seraient suspects, » et mécontent, se croyant inutile, en vain, par l'intermédiaire d'un nommé Champeaux, secrétaire, factotum de l'orateur, Tocqueville multipliait auprès de Lamartine, les avis les plus désintéressés, le pressant d'employer la force morale que lui et l'Assemblée possédaient encore pour affermir le gouvernement en face de la masse ouvrière mécontente et rassurer la France irritée contre Paris (1). Mais s'il admirait son talent et son courage, Tocqueville n'aimait pas Lamartine : il lui refusait toute confiance, prétendant n'avoir jamais rencontré un politique moins animé de la véritable pensée du bien public séparé de sa propre fortune, plus prêt à bouleverser le monde pour se tailler un grand rôle, plus préoccupé de l'effet immédiat à produire. Le chef du gouvernement provisoire « suivait, vers cette époque, la voie tortueuse(le qualificatif est dur)qui devait le conduire si tôt à sa perte », s'efforçant de dominer les Montagnards, sans les abattre, et de ralentir le feu révolutionnaire, sans l'éteindre, redoutant par dessus tout « de laisser retomber la direction de l'Assemblée entre les mains des vieux parlementaires, avant d'avoir atteint ce souverain pouvoir qui s'échappait pourtant chaque jour de ses mains ».

Jointes au souvenir de sa généreuse mais imprudente intervention en faveur de Ledru-Rollin, lors de la nomination de la Commission, exécutive, sa demi-connivence

(1) Cf. *Op. compl. Souvenirs*, p. 165 et suiv. : « L'esprit de Lamartine se reflétait dans la sottise de Champeaux comme le soleil dans un verre noirci à la fumée, qui fait voir celui-ci sans rayon, mais plus net qu'à l'œil nu. »

avec la Montagne et ses tergiversations irritaient tous les éléments modérés du pays, si elles avaient au moins le bénéfice de diviser les chefs radicaux entre eux.

Tocqueville voyait nettement le péril grandir. L'attentat du 15 mai contre les représentants, les colères suscitées par la fermeture de certains clubs, une conversation qu'il tint avec George Sand (1), peu après les élections complémentaires « qui mirent le comble au désespoir des rouges (2) », la fête du 21 mai, puis les manifestations qu'engendra le décret du 21 juin sur les ateliers nationaux, furent pour lui les derniers signes avant-coureurs d'une tempête qu'il redoutait depuis longtemps : lorsqu'elle éclata le 23 juin, il ne fut pas plus surpris qu'il ne l'avait été cinq mois auparavant par la chute de la royauté : « cette disposition du reste lui devenait habituelle ». Tocqueville remplit avec sang-froid, pendant ces journées terribles, la mission dangereuse que l'Assemblée lui confia d'aller stimuler le courage des troupes et des gardes nationaux sur les lieux du combat. Comme nous aimerions toutefois que, l'après-midi du 24, lorsqu'il s'éleva contre la mise en état du siège de Paris, « par une instinctive horreur contre la dictature militaire, » il eut, devançant

(1) Cf. *Op. compl. Souvenirs*, p. 205, « J'avais de grands préjugés contre Mme Sand, car je déteste les femmes qui écrivent, surtout celles qui déguisent les faiblesses de leur sexe en système .. Malgré cela elle me plut. Je lui trouvai des traits assez massifs, mais un regard admirable : tout l'esprit semblait s'être retiré dans ses yeux, abandonnant le reste du visage à la matière ; ce qui me frappa beaucoup fut de rencontrer en elle quelque chose de l'allure naturelle des grands esprits ». G. Sand avec J. Favre était alors le principal rédacteur des *Bulletins de la République* qu'avait fondés Ledru-Rollin et qui, paraissant tous les deux jours, avaient pour tâche de propager « l'Evangile démocratique » dans les campagnes.

(2) Le gouvernement avait essayé de retarder ces élections ; la menace d'une interpellation Faucher, sur le conseil de Tocqueville, contraignit à le décider.

le jugement des années, stigmatisé, en quelques mots brefs, les véritables instigateurs de cette lutte navrante : les démagogues aveugles et l'extrême droite cléricale, tous ceux qui avaient dit, dans l'un comme dans l'autre sens, les tragiques paroles : « Il faut en finir (1) ! »

Par 496 suffrages, à la majorité absolue des voix, Tocqueville avait été, le 17 mai précédent, élu l'un des premiers, membre de la Commission de Constitution, commission dont il dit aussitôt « qu'en l'envisageant dans son ensemble, il était facile de voir qu'il ne fallait pas s'attendre à une œuvre bien remarquable ». Jugement exact, mais dans lequel entre trop le souci de se faire pardonner un certain manque d'énergie regrettable. Ne sommes-nous pas fondé, en effet, à déplorer que des hommes tels que Dufaure, Barrot même et surtout Tocqueville n'aient pas mieux su s'imposer à force de patience, de ténacité, de vigueur, plutôt que de s'y laisser dominer, conduire et finalement décourager par d'ex-fonctionnaires imbus de principes monarchiques et napoléoniens, par divers radicaux despotistes, quelques journalistes et deux rêveurs, (2) tenant chacun pour un système particulier, énervés, fiévreux, « pressés par une Assemblée persuadée que le pays serait sauvé, dès qu'il possèderait des institutions stables », si

(1) M. Senior rapporte dans ses *Conversations*, que dans un entretien qu'il eût le 25 mai avec Beaumont, Molé, Cousin et Tocqueville tous furent d'accord qu'une bataille sanglante se déroulerait dans les rues avant trois mois et que le parti anarchique y serait détruit.

(2) Cf. *Op. compl. Souvenirs*, p. 258 et suiv. M. de la Gorce dit dans son *Histoire de la seconde République française* que la première réunion eut lieu le 19 et que Barrot fut le premier à proposer d'organiser fortement la commune. Tocqueville dit le 22 et met en avant Lamennais. Nous le croyons plutôt, car nous savons quelle importance Lamennais ne cessa de donner à la décentralisation : de plus, tel Cormenin, il avait en poche son projet écrit de constitution.

différents de ces hommes sûrs de leur but et bien au courant des moyens à prendre pour l'atteindre, qui, sous la présidence de Washington, rédigèrent jadis la Constitution d'Amérique.

Hostile à une déclaration des droits, Tocqueville fut battu avec Barrot et Lamennais (qui en démissionna de colère) sur la proposition de fixer fortement d'abord l'état politique administratif de la commune (1), c'est-à-dire de refondre notre système de centralisation ; il fut battu encore, par la faute de Dufaure, sur l'opportunité d'une double Chambre, quoi qu'il eut lumineusement démontré que « le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif naturellement jaloux l'un de l'autre et placés dans un tête-à-tête éternel, sans la faculté de recourir à l'arbitrage d'un troisième, seraient aussitôt en mauvais procédé ou en guerre et y resteraient constamment jusqu'à ce que l'un eût détruit l'autre » (2) ; si bien qu'il se découragea. Il se reprit pour soutenir, mais en vain, qu'un président élu par le peuple deviendrait fatalement un prétendant à la couronne, qu'on aurait tort de ne point le faire nommer, selon la méthode américaine, par des délégués et, qu'en cas où la majorité ne serait pas obtenue dès le premier tour, l'Assemblée devrait alors être chargée de choisir entre les candidats. Il fit, par contre, triompher le fâcheux amendement de Beaumont qui impliquait la non-réélection du président; il montra, sans résultat, la fragilité des compromis adoptés relativement à

(1) Tocqueville dit à ce propos : « C'est une maxime insolente de soutenir que l'Etat est le tuteur des Gouvernés et doit forcer les individus à bien faire leurs affaires. La conséquence principale de la révolution de 1848 est de donner plus de liberté à l'individu, non de le lier comme on le propose. »

(2) Arbitrage et troisième pouvoir sont mots inexacts. On lui objecta qu'un pouvoir législatif divisé serait trop faible devant un homme. Tocqueville dit « deux Chambres sont plus respectables qu'une seule et moins capricieuses ». *Papiers inédits.*

la position que les ministres occuperaient entre le chef du pouvoir exécutif et l'Assemblée ; il prit enfin une part active dans l'établissement des tribunaux des conflits et de délits politiques, obtint l'inamovibilité des juges et refusa de prendre part au vote absurde sur la nécessité d'une triple délibération prise au 4/5 des voix pour entraîner la revision (1).

En réalité, dans cette Commission présidée par un personnage de second ordre, Cormenin, envahissant et prétentieux, le véritable juriste manqua, libéral et docte tout ensemble qui, par des observations constantes inspirées de l'expérience et du bon sens, aurait fait triompher la raison. Le mélange adopté des vieilles théories de notre droit public et d'institutions anglo-saxonnes ne produisit qu'une œuvre bâtarde, dans laquelle aucun des problèmes constitutionnels, même les plus simples, ne se trouvaient résolus : « Il faut convenir reconnaît Tocqueville, que si plusieurs d'entre nous avaient eu la volonté de se soustraire à la tyrannie de notre président, ils auraient fini, en s'entendant, par y parvenir. Mais le temps manquait pour les grandes discussions et le goût aussi. L'immensité et la complication du sujet effrayaient et fatiguaient d'avance les esprits... On craignait de se jeter dans des luttes violentes... Nous cheminâmes ainsi jusqu'à la fin, adoptant

(1) Cf. ces opinions curieuses que Tocqueville rapporte : « Dufaure proposa d'interdire le remplacement et d'obliger tout le monde à satisfaire en personne au service militaire, mesure qui eut détruit toute éducation libérale si on n'avait beaucoup réduit le temps de ce service on désorganisé l'armée si on avait fait cette réduction. » La remarque valait d'être faite : au reste Tocqueville avec une perspicacité admirable annonça ce que deviendrait l'armée dans une démocratie : les officiers tombant peu à peu au rang de vulgaires fonctionnaires, les grands chefs n'étant pour la plupart que des vieillards, « grande cause de revers », la carrière militaire peu honorée et de moins en moins suivie etc. Cf. *Op. compl.*, t. III, p. 444 et suiv. *Dém. en Am.*

de grands principes explicitement, à propos de petits détails... sans nous bien rendre compte de la force relative des différents rouages et de la manière dont ils pouvaient fonctionner ensemble (1). »

Lui qui reprenait tous ses moyens dans un cercle restreint, pourquoi ne surmonta-t-il pas ici la répugnance que ses collègues lui inspiraient ? L'aveu qu'il fait de son attitude explique et rachète en partie sa faute. Mais le strict devoir l'obligeait à montrer plus d'énergie, d'habileté, de constance aussi et un rôle moins neutre l'eût honoré davantage. Faut-il donc qu'en politique l'honnête homme manque trop souvent d'énergie et de souplesse ?

Lorsque le rapport eut été rédigé (2) par Marrast et que les délégués des bureaux l'eurent examiné contradictoirement avec la Commission, pour en arrêter définitivement les termes, la discussion générale s'ouvrit le 5 septembre : Tocqueville à plusieurs reprises, deux fois principalement, y intervint, le 12 septembre lors du débat sur la question du droit au travail qu'il combattit (3) et avant

(1) *Op. compl. Souvenirs*, p. 267.

(2) Cf. Ce fragment inédit, 27 août 1848.

«... La Commission de Constitution a fini son œuvre depuis huit jours. Demain, le rapporteur nous lit son travail. La discussion commencera jeudi ou lundi ; le pays l'appelle à cors et à cris. C'est un malade qui croit que chaque pilule qu'on lui prépare va le remettre en santé. Le nouveau préambule n'est autre chose que ce que nous avons préparé chez Vivien. Ce n'est pas un grand monument. Mais cette rédaction, si elle manque de grandeur, est du moins raisonnable et sans danger... »

(3) Cf. nos chap. II et III *in fine*, et ce fragment inédit d'une lettre écrite à Beaumont, nommé depuis peu, ambassadeur en Angleterre :

14 septembre 1848.

« Vous comprenez combien cette discussion de la Constitution m'absorbe et m'agite. Je suis plus tranquille aujourd'hui qu'il n'y a trois jours, parce que j'ai enfin *expectoré* le discours qui me pesait depuis que je suis dans la vie publique, je n'ai jamais reçu de si vives

Lamartine, contre les amendements Grévy et Leblond, à propos du mode d'élection du Président. Mû par un tout autre sentiment que le grand tribun, il défendit malheureusement les mêmes conclusions, s'appuyant en particulier sur cette déplorable raison indigne de lui, « qu'après avoir annoncé à la nation qu'on lui accordait le droit, qu'elle avait toujours souhaité, de nommer le chef du pouvoir exécutif, il n'était plus possible de le lui dénier et de le lui refuser plus longtemps » !

Les 300.000 suffrages recueillis par Louis Bonaparte aux élections complémentaires du 17 septembre auraient dû l'avertir cependant, lui qui tant de fois avait prévu le danger. Il devait dans ses *Souvenirs* regretter cette faute, qu'il commit uniquement pour ne pas abandonner Cavaignac et Dufaure (1), mais qui s'excuse d'autant moins que

et de si nombreuses marques de sympathie. Ce qui m'a causé le plus de satisfaction, c'est que j'ai été aussi chaudement approuvé par les Républicains de la veille qui n'appartiennent pas à la Montagne que par nos amis du lendemain et surlendemain. Quant à la Montagne proprement dite, elle m'aurait mangé si je m'étais laissé faire. » Cf. *Moniteur* du 13 septembre 1848.

(1) Tocqueville écrivait à G. de Beaumont le 27 octobre 1848.

« Nous avons eu hier l'une des séances les plus solennelles et les plus profondément émouvantes dont nous ayons été témoins depuis l'ouverture de l'Assemblée nationale. Cette grande assemblée a flotté pendant cinq heures dans un doute et dans une anxiété universels, cherchant son chemin à travers des abîmes. Cavaignac et Dufaure l'ont entraînée, malgré elle, dans la voie du vote immédiat. Dieu que la responsabilité leur soit légère. J'ai voté avec eux pour ne pas les abandonner mais en les blâmant. Nous faisons un métier de casse-cou. Je ne vois pas trop, il est vrai, ce qu'on gagnerait à attendre ; mais je vois clairement le péril à peu près certain auquel on s'expose en se pressant. Cette considération était pour moi déterminante. Aussi n'ai-je pas cessé de proposer à la Commission de constitution le renvoi de la nomination de président après les articles organiques (Molé l'avait appuyé vigoureusement et sagement). J'avais d'abord eu la majorité pour cette idée, je l'ai ensuite perdue par le même procédé qui a entraîné hier la Chambre, la pression opérée non sur les esprits, mais sur les

dès le 27 juin, il considérait comme transformé le tempérament même de la nation, et se rendait compte qu'au vertige de l'indépendance allait succéder la crainte, le dégoût même des institutions libres.

Malgré le danger pressant, il s'était élevé le 24 juin aussi bien contre la déclaration de l'état de siège que contre la remise au général Cavaignac de pouvoirs dictatoriaux, par « instinct plus que par sagesse », car il estimait au fond ce chef chargé, bien malgré lui, de verser le sang de ses concitoyens, et « dont l'idéal n'était pas loin de celui de Washington ».

« Nous sommes mieux que nous ne l'avons jamais été, écrivait-il à son ami Randot le 15 juillet. Nous ressemblons à un malade qui a échappé à une crise depuis longtemps prévue, qui devait l'emporter en une nuit, et qui n'a plus qu'une fièvre maligne ordinaire (1).

Tout en prenant part aux travaux de l'Assemblée (il avait été nommé vice-président, et président des Commissions chargées d'étudier les diverses questions soulevées par la récente abolition de l'esclavage et par la reprise du travail dans les prisons etc.), Tocqueville suivait en observateur les diverses phases d'une politique qui allait aboutir au déplorable vote du 10 décembre.

Les mesures souvent louables, prises par les ministres du général Cavaignac, ne ramenaient qu'en apparence la sécurité, dans la nation. Le débat relatif aux conclusions de la

volontés par Cavaignac. Il était temps, alors que je l'ai proposée, de la faire accepter par l'Assemblée et le pays. Quoi qu'il en soit, c'est le cas de dire avec Lamartine : *Alea jacta est !* »

(1) Fragment inédit.

grande Commission d'enquête sur les événements de juin le prouva bien et démontra que les colères, les rancunes, toutes les anciennes passions couvaient sous la cendre. Cavaignac malheureusement, sans apaiser les radicaux, irritait les réactionnaires, qui gagnaient du terrain, et l'espoir de voir s'établir une République modérée s'affaiblissait de jour en jour.

« L'incertitude de l'avenir est toujours extrême, confiait Tocqueville à Beaumont vers ce temps-là (1). La nouvelle société n'est pas assise ni en train même de s'asseoir. L'opinion légitimiste fait des progrès effrayants. Le Gouvernement s'en étonne et s'en alarme, mais il se méprend sur la cause. La France n'est légitimiste qu'en désespoir de cause. Le légitimisme n'est pas la maladie, mais le symptôme ; la maladie, c'est la misère des pauvres, la gêne des riches, l'inquiétude de tous. Le remède serait un retour ferme et continu aux vrais principes de l'ordre et aux hommes qui représentent ces principes. Jusque-là, le pays continuera à se croire en révolution et le mal ne fera que s'aggraver. Le Gouvernement est dirigé par une pensée énergique et honnête, mais il montre à chaque moment une insuffisance ou une inexpérience déplorable. Il n'y a réellement que deux ministres dans le cabinet ; tous les autres sont ou impuissants ou dangereux. Tandis que Cavaignac et Lamoricière combattent le socialisme dans la *Revue*, Sénard, ministre de l'Intérieur, soutient des doctrines socialistes à propos du travail de 12 heures, et Goudchaux, ministre des Finances met en avant dans le Comité des finances, les doctrines du même genre les plus alarmantes ; et Vaulabelle, ministre de l'Instruction publique, inquiète de son côté tous les hommes libéraux ou religieux, sinon par ses actes, du moins par ses propos que vous pouvez imaginer sans que je vous les rapporte. Quant à l'inexpérience, elle se trahit à chaque instant d'une manière effrayante...

(1) *Lettre inédite.*

Vous savez, par une expérience qu'ils n'ont pas, qu'un Gouvernement qui blesse à la fois tous les organes de la Presse se met en péril. Ils ont été amenés, à cela par les criailleries d'anciens amis et par une théorie de bascule, qui est d'une application bien dangereuse dans les temps si critiques où nous sommes et dans l'état présent des esprits (1). »

Lettre qui précise la situation avec une parfaite exactitude : Tocqueville désirait vivement que Cavaignac appelât aux affaires le petit groupe des anciens constitutionnels progressistes, dont il faisait partie et résolus alors aux actes qu'une prudente énergie commandait. Déjà Louis-Napoléon s'agitait dans l'ombre ; pour éviter de nouvelles et déplorables aventures, Tocqueville se déclare prêt à s'unir même aux plus notoires de ses anciens adversaires, aux partisans de l'ordre quels qu'ils fussent : on les mâterait plus tard !

Le 24 septembre il écrit à Beaumont :

« On s'attend à chaque instant à quelque grande échauffourée de Louis-Napoléon. Je suis convaincu qu'on exagère, et que la plupart de ces craintes sont très chimériques. Mais la situation n'en est pas moins bien grave. Ce qu'elle a de plus grave à mes yeux, c'est la diminution rapide de la popularité de Cavaignac au dedans de l'Assemblée et au dehors. Vous me dites que la chute de Cavaignac serait un grand malheur. Par Dieu ! je ne le sais que trop, c'est pour cela que je suis si effrayé. Oui, que vous dirai-je ? Il faudrait aller jusqu'à la *Réaction* ce serait le seul moyen de sauver la République, d'y rattacher un peu les cœurs et les espérances et de faire réussir la candidature de Cavaignac... Le parti de la République honnête et modérée a presque disparu hors de l'Assemblée. On est placé entre une petite minorité qui veut la

(1) Cette lettre sera publiée en entier ultérieurement.

République sociale ou rouge, et une majorité immense qui ne veut entendre parler d'aucune République quelconque. Voilà la situation vraie. L'Assemblée est aujourd'hui suspendue, sans que rien la soutienne, entre ses deux opinions extrêmes. La majorité ne représente plus pour ainsi dire rien dans le pays. »

Cependant, peu après le scandale du banquet de Toulouse, Cavaignac, pour éviter le vote de défiance qu'un scrutin du 11 octobre laissait craindre, demanda le jour même la levée de l'état de siège et modifia son ministère : Dufaure, Freslon et Vivien membres du parti modéré furent appelés pour remplacer Senard, Recurt et Vaulabelle. Aux difficultés, que suscitaient les menées montagnardes renaissantes, et la discussion à la Constituante du mode d'élection présidentielle, s'ajoutait l'effroi d'une crise politique mal définie encore : l'heure était grave.

Dufaure proposa Tocqueville pour le Ministère de l'Instruction publique. Cavaignac, quoi qu'il fut en bon termes avec ce dernier, refusa : le chef du pouvoir exécutif s'opposait à gouverner par l'intermédiaire de modérés trop notoires. Mais pour ne pas laisser Tocqueville sous une fâcheuse impression, il lui offrit de représenter la France à la conférence projetée à Bruxelles, pour régler les affaires *germano-austro-italiques* (1).

Les mesures prises en faveur des ministres démissionnaires, qui contredisaient la déclaration très nette de Dufaure le 16 octobre, ne furent pas sans persuader définitivement la grosse majorité de l'opinion que Cavaignac ne

(1) Rien ne peut mieux éclairer ces pourparlers, les circonstances qui précédèrent la campagne électorale et les mâles résolutions de Tocqueville qu'une lettre inédite écrite le 12 à Beaumont : le ton fiévreux qui la caractérise n'en est pas un des moindres attraits. Cf. *Annexe*, pièces XX.

saurait jamais se soustraire à la domination des éléments suspects de la gauche, et malgré les efforts de son ministre de l'Intérieur, il perdit ainsi la confiance des modérés. Or, Louis-Napoléon poursuivait victorieusement ses intrigues : le 27 octobre, Tocqueville écrivait à Beaumont, au sujet du débat que souleva dans l'Assemblée le mode d'élection du Président :

« Nous avons vu hier les deux partis les plus opposés, les amis particuliers de Cavaignac et de Louis-Napoléon, travailler avec la même ardeur et amour pour le même résultat. Il est évident pourtant que les uns ou les autres se trompent, lesquels? L'avenir prochain nous l'apprendra. La négociation qui a précédé la création du nouveau Cabinet, a eu le résultat funeste de prouver à tous les anciens chefs de parti, que vraisemblablement ils n'auraient jamais rien à espérer de Cavaignac... Je considère Barrot comme gagné à Louis-Napoléon. Celui-ci a dîné chez lui il y a deux jours, et par une conversation que j'ai eue avec le même Barrot, j'ai pu aisément juger que dans la passion qu'il éprouve contre la République et dans la crainte qu'il ressent de rester définitivement fruit sec, après une vie si prolongée, le rôle de Mentor du petit grand homme lui sourit beaucoup. Je crois donc que son parti est pris, autant du moins que Barrot prend son parti. Le parti de Thiers est également pris, quant à ne point aider Cavaignac ; mais il reste à savoir si il se portera lui-même candidat ou si, comme *il le dit*, il laissera faire, se réservant d'imposer ses amis au nouveau président, sans que lui, daigne prendre un autre rôle que celui de protecteur et de tuteur. Les légitimistes sont incertains, mais ils ont de l'humeur. Au milieu de ce feu croisé d'ambitions ou de rancunes personnelles, Abbattuci serpente en tous sens, promettant ici, promettant là, se glissant à toutes les oreilles et déployant une fertilité de moyens et une activité prodigieuses.

Les adversaires du gouvernement le savent bien, aussi n'ont-ils plus garde d'en appeler au souvenir de Napoléon

concurrent ; ils ne jurent que par le Napoléon conservateur et raffermisseur de la société.

« Un autre péril que je commence à entrevoir dans l'obscurité de l'avenir et qu'il peut être utile de vous signaler est celui-ci : je crains, sans aucune raison positive de le craindre, mais par un instinct qui pourrait bien ne pas me tromper, je crains, dis-je, que Cavaignac et Lamoricière ne cachent au fond de leur âme, le désir et le projet de se soustraire à l'obligation de placer Louis-Napoléon, si il est élu, à la tête des affaires, à l'aide d'un coup d'Etat. Je le crains, et rien en effet ne serait plus à craindre (1). »

Si Tocqueville se trompait ici, du moins ne se leurrait-il pas sur l'évolution de Barrot, de Thiers et de Molé qui, par mesquine antipathie pour Cavaignac, se rapprochaient de Louis-Napoléon. Fidèle au général, lui, personnellement, manifestait un profond dégoût pour cette attitude des anciens chefs de groupe. Lumineusement, le premier, il annonce :

« Il ne faut pas s'y tromper, la candidature de Louis-Napoléon signifie en bon français : « A bas la République ! » et j'ai bien peur que d'ici à l'élection, ce caractère n'apparaisse de plus en plus, ce qui serait assurément à notre détriment. Aujourd'hui les deux candidatures sont ainsi posées : Cavaignac adhésion à la République, Napoléon protestation contre la République. Cela me suffit (2). »

En vain, le voyons-nous se bercer de quelque espérance. Ni le manifeste du 11 novembre, ni l'admirable plaidoyer du chef du pouvoir exécutif, le 25, ni les mesures prises en faveur du Pape à la fin du même mois (3), ne vinrent

(1) Fragments d'une lettre inédite.
(2) Cf. *Annexes*, pièces XIX et XX.
(3) Cf. *Annexes*, pièces XXI et XXII.

renforcer, comme on pouvait s'y attendre, les chances de Cavaignac, « qui allait finir en Lamartine, c'est-à-dire glisser entre la République rouge et le parti de l'ordre ! » La malheureuse affaires des *récompenses nationales*, indignement exploitée par les partisans de Bonaparte servit d'argument suprême pour décider d'une bataille, désormais gagnée par eux. Le 8, Tocqueville comprit que la cause de Cavaignac était perdue : au reste, il le désirait presque, car en cas d'une « non-élection du Bonaparte » il croyait à une émeute dans Paris.

Beaumont quitta l'Ambassade de Londres dès que le résultat de l'élection présidentielle fut connu : Tocqueville se démit le même jour de ses fonctions de plénipotentiaire (1) : puis les deux amis résolurent de se maintenir dans l'expectative.

O. Barrot, auquel le prince payait ainsi ses services, devint président du Conseil, en se voyant imposer pour collègues, entre autres, le légitimiste Falloux et le républicain Bixio. Tocqueville suivit alors les premières phases de la lutte, qu'il avait dénoncée comme inévitable entre le chef du pouvoir exécutif et l'Assemblée, désapprouvant les avances que fit la gauche à Louis-Napoléon, puis, lorsque celles-ci eurent été repoussées, l'opposition bientôt factieuse des Montagnards. Las cependant de voir les députés diminuer leur prestige dans des ridicules escarmouches contre le président, il se prononça pour le rejet du rapport Grévy, qui impliquait la prolongation pure et simple des pouvoirs de la Constituante jusqu'au vote des lois organiques ; il espérait que des élections nouvelles éclairciraient la situation.

« Un voile épais soustrait aux regards l'avenir le plus prochain. La nation n'a plus d'autre passion dominante

(1) Cf. *Annexes*, pièce XXIII.

que celle du bien-être, et chez un peuple en cet état tout est possible », écrivait-il en mars à Stoffels, et progressivement il s'énervait de son inaction. Sa santé ébranlée le préoccupait, l'attristait : malgré le choléra qui dévastait Paris, il jugeait indispensable néanmoins de demeurer « au poste où le devoir le maintenait » ; pris entre le Comité de la rue de Poitiers, dont il avait refusé de faire partie, et la faction démagogique reconstituée (1), il sentait l'urgence de lutter pour le petit groupe du centre gauche, « qui pouvait être le parti du salut ! »

Au début du mois de mai, sans se rallier positivement au ministère, ému par les efforts de Barrot et de Faucher, qui sans affecter l'indifférence, visaient à l'impartialité et se posaient en défenseurs d'une liberté très acceptable, Tocqueville renoua avec le président du Conseil des rapports quelques peu refroidis depuis le 10 décembre. Nommé membre de la Commission extraordinaire des prisons par Barrot lui-même, il écrivit à celui-ci une lettre très amicale qui confirma cet heureux rapprochement.

(1) Cf. ce fragment inédit à G. de Beaumont, 22 mars 49.

«... Je ne vous écris que deux mots, mon cher ami, n'ayant à vous apprendre rien de particulier et que les journaux ne puissent vous faire connaître. Vous y verrez la conduite *factieuse* qu'a tenue hier l'opposition et comment elle a été sur le point d'amener la dissolution de l'Assemblée, l'appel à la guerre civile et, suivant toutes probabilités, le renversement immédiat de la République. La folie a heureusement tourné en faiblesse et beaucoup de ceux qui voulaient s'abstenir ont fini par voter blanc. Il est vrai de dire que, de son côté, le Gouvernement n'est guère raisonnable de provoquer sans nécessité évidente de pareilles séances. Dufaure n'aurait pas pu assister plus que vous à la réunion générale de la Commission d'Afrique. J'ai fait remettre la séance à lundi. J'ai choisi ce terme un peu éloigné par le vif désir que j'ai de vous voir assister à cette première séance qui a beaucoup d'importance...

La situation créée par cette discussion sur les clubs est assez grave pour que je vous conseille de ne rester absent que si vous avez des raisons très sérieuses de le faire ; moi je demeure. »

Dès qu'il fut assuré de son élection à la Législative, Tocqueville partit pour l'Allemagne se reposer quelques jours. Le scrutin, on le sait, donna 70 sièges seulement aux républicains de sa nuance : les démocrates socialistes, contre toutes les prévisions, en obtenaient 180 et les conservateurs 500. La majorité passait donc à droite et les hommes de février même les plus notoires, comme Lamartine, se trouvaient exclus.

Jusqu'au 20 mai, les résultats furent imprécis : l'éclat de quelques victoires « des rouges », celle de Ledru-Rollin par exemple, d'une part, et de l'autre, la peur d'une réaction brutale agitaient les esprits. Pour rassurer l'opinion, éviter aussi d'être obligé de faire appel aux légitimistes ou aux Orléanistes nommés en masse, Louis-Napoléon, par une dérogation singulière aux règles les plus courantes du parlementarisme, avant même que la Législative eût remplacé la Constituante, pria Barrot de remanier son ministère (Bugeaud qu'il préférait se mourant). C'est ainsi que le 19, Tocqueville reçut à Francfort une dépêche qui le rappelait d'urgence ; il ignorait la décision du président ; mais sentant que le moment de payer de sa personne était venu peut-être, malgré son mauvais état physique, il résolut de rentrer sans délai. Le jour même, il écrivit à Beaumont :

« ...Je compte partir demain et être à Paris aussi vite qu'on peut aller sans passer de nuit.

Il me paraît possible, comme à vous, que Dufaure soit appelé au pouvoir...

Je crois que Louis-Napoléon a, contre Dufaure, des préjugés si enracinés et si forts, qu'il n'y a qu'une très grande pression extérieure, qui puisse l'amener à lui donner une place dans son Conseil. En admettant que le pouvoir fut offert à Dufaure, mon avis est que celui-ci ne devrait pas faire la même faute qu'avec Cavaignac et accepter d'abord, sauf à s'entendre ensuite sur les condi-

tions, mais s'entendre tout de suite et, avant de conclure, savoir précisément à quoi on s'engage. Je sens trop, du reste, l'extrême gravité du moment, pour ne pas vous dire, avec la plus véritable sincérité, que je mets de côté tout sentiment personnel et que je suis parfaitement prêt à être quelque chose ou à n'être rien, suivant que la chose paraîtra utile. Quant à vous, je n'admets pas la possibilité de ce que vous dites. La répugnance contre vous n'est pas plus forte que contre Dufaure et, tout en comprenant, par mon sentiment préféré, le sentiment d'abnégation, que vous m'exprimez, je ne comprendrais pas que Dufaure entrât sans vous. Du reste, je persiste à penser que celui-ci ne sera pas mis en demeure, ou ne rendra pas une offre acceptable. Qu'il prenne bien garde surtout, de n'être pas pris de nouveau, par les habiles, comme un remplaçant provisoire, qu'on met à une place très difficile à tenir, avec l'intention de la lui reprendre, dès qu'il l'aura rendue meilleure. S'il se trouvait en position de prendre un parti, il faudrait avec grand soin veiller sur lui, car son esprit, qui aperçoit souvent des pièges imaginaires, ne voit pas toujours les dangers réels. Et, sur ce point comme sur tant d'autres, je suis heureux de vous savoir près de lui. » (1)

Dans ces lignes Tocqueville perçait à jour la pensée de Louis-Napoléon : le ministère nouveau ne devait servir qu'à dissimuler l'évolution entre le précédent régime, bien défectueux mais relativement libre encore, et la mainmise du prince sur les affaires, grâce à la complicité de ses partisans, devenus membres d'un nouveau cabinet. La mort de Bugeaud l'obligeait à reculer ses projets ; le futur Empereur, en servant ses calculs, flattait le sentiment public sans rien abdiquer de ses projets, puisqu'il n'appelait, près de lui, que des hommes de transition. On allait adjurer ceux-ci, dès le 24, de sauver la société.

(1) Ces fragments sont inédits.

Les conservateurs qui s'imaginaient non seulement vaincre, mais anéantir les Montagnards, se montraient désemparés pour être restés au-dessous du triomphe qu'ils avaient rêvé, et les Montagnards, qui s'étaient crus perdus, étaient aussi enivrés de joie et d'audace, que si les élections leurs eussent conféré la majorité dans la nouvelle Assemblée... L'émotion se propageait. « De toutes parts, on reconnaissait qu'il ne pouvait plus être question de sortir de la République et qu'il ne restait qu'à opposer les républicains modérés aux rouges... »

Barrot, maintenu au pouvoir, se tourna vers Dufaure, puisque Molé, Thiers et leurs amis refusaient, non sans égoïsme, de se charger du gouvernement avec lui, quoiqu'ils entendissent rester les maîtres et ne voulussent pas que le ministère se composât d'hommes sur lesquels ils n'auraient eu qu'une faible prise. Le prince-président, lui, se montrait simplement décidé à conserver dans le cabinet ses agents les plus dévoués. Le péril grandissait. On parlait, à propos de l'expédition contre Rome, d'une nouvelle mise en accusation des anciens ministres par l'Assemblée « *in extremis*, pleine de fureur et désireuse d'un éclat violent avant de disparaître » ; une émeute dans la rue était imminente, dont les résultats enfin connus des élections et le lamentable échec d'Oudinot fournissaient aux Montagnards un double prétexte ; « tout le monde se préparait à sortir de la Constitution, le parti extrême réclamant plus qu'elle et les partis monarchiques beaucoup moins ! L'anarchie menaçait la France. »

Sollicité d'entrer dans le ministère, (l'exemple des chefs de la majorité le prouve), quel politique n'aurait pas senti de légitimes hésitations le poindre puisque, devenu ministre, il cheminerait au milieu de pires embûches et des dangers, pour se sentir abandonné au premier jour meilleur, par ceux qu'il aurait rassurés ?

Or, Tocqueville,et c'est là véritablement où il nous apparaît doué d'une rare force d'âme, Tocqueville, disonsnous, n'hésita pas. Il était physiquement affaibli, sans confiance dans la Législative, triste de tant de maladresses naguère commises, inquiet de l'avenir : « Non, je n'hésitai pas, écrit-il dans ses *Souvenirs*, car l'idée d'occuper un poste dont la crainte écartait tant de gens et de tirer la société du mauvais pas dans lequel on l'avait engagée, flattait, tout à la fois, mon honnêteté et mon orgueil. Je sentais bien que je ne devais faire que passer au gouvernement sans m'y arrêter, mais j'espérais y rester assez de temps pour pouvoir y rendre quelque service signalé à mon pays et pour m'y grandir moi-même. Cela suffisait à m'entraîner (1) » !

Fier langage qui nous laisse une impression de mâle sincérité, et qui tranche avec la sécheresse de tant de politiciens plus célèbres.

Sans doute, insinueront quelques censeurs revêches, Tocqueville se désavoua lorsqu'il accepta un portefeuille des mains du prince, qu'il avait combattu six mois auparavant et dont il redoutait encore les desseins : calomnie ou critique maligne, reproche sans portée ! Benjamin Constant, Prévost-Paradol crurent, un jour, pouvoir se prêter à l'application de leurs principes, par le gouvernement même qu'ils criblaient de coups naguère encore et dont les chefs, lassés ou momentanément affaiblis, semblaient vouloir se soumettre et accepter un partage de prérogatives, jusqu'alors jalousement défendues. Nous ne discuterons pas d'ailleurs ici les motifs qui les guidèrent : leur acte en particulier se défend plus ou moins. Mais pour Tocqueville et ses amis la question se présentait très différemment : elle se réduisait à tenter un dernier

(1) Cf. *Op. compl. Souvenirs*, p. 289 et suiv., p. 297 et suiv.

effort pour préserver la nation des troubles démagogiques les plus graves et des projets qu'un ambitieux nourrissait contre l'indépendance de ses concitoyens, pour écarter aussi les dangers que lui faisait courir une diplomatie hasardeuse. Les hommes de cœur qui acceptèrent cette rude tâche, malgré la présence dans le cabinet d'adversaires ou de collègues malveillants, ces hommes Barrot, Dufaure, Lanjuinais, Tocqueville méritent donc qu'on les place en lumière et leur rende pleine justice.

Les pourparlers durèrent jusqu'au 2 juin. Dufaure, sollicité d'entrer seul dans la combinaison, comme ministre de l'Intérieur, refusa, si on ne lui adjoignait au moins Tocqueville, que Molé, malgré son rôle critiquable durant cette crise, encourageait : « Fasse le ciel que l'on s'entende pour sortir d'un conflit d'où peuvent naître les plus grands malheurs lui disait-il : vous et vos amis y pouvez beaucoup » ou bien encore : « Soyez tranquille, personne ne peut se méprendre sur vos intentions. Il est convenu entre nous de vous porter si nous nous décidons à prendre une vice présidence de plus à l'Assemblée (pour l'élection du 1er juin). Hier soir notre réunion a manifesté à l'unanimité son désir de conciliation et même de fusion avec vos amis : malheur à ceux qui dans ces moments suprêmes conservent d'autres sentiments ! » Tocqueville restait sceptique malgré l'apparente sincérité de ces appels, et voulait des garanties.

Nommé vice-président par 336 voix sur 586 votants, il se sentit plus fort après ce succès. Ne pouvant obtenir l'Instruction publique, qu'il désirait et que gardait Falloux, qu'appuyaient les légitimistes, les catholiques et Louis-Napoléon, il parla brusquement de se retirer ; Barrot lui offrit alors les Affaires étrangères que Rémusat, circonvenu par Thiers, refusait. Le poste était pé-

rilleux : certains, Rivet entre autres (1), lui conseillèrent de s'abstenir. Tocqueville, pour ne pas se soustraire aux obligations qu'il estimait devoir contracter, se décida néanmoins à risquer l'aventure ; son attention, du reste, s'était souvent portée sur les questions extérieures et il venait d'étudier avec soin, quelques mois auparavant, la situation de l'Europe en vue de la conférence projetée à Bruxelles. Il ne fit qu'une réserve : la désignation certaine de Lanjuinais comme ministre du Commerce et de l'Agriculture : « c'était un ami calme, méthodique, prudent, têtu, d'une loyauté absolue, un associé très sûr et indispensable pour que le petit groupe modéré obtint la prépondérance, dont il avait besoin pour bien faire et... retenir Dufaure dans la ligne droite (2). »

(1) Tocqueville parle dans ses *Souvenirs* d'un échange d'observations qu'il eut par écrit le soir du 1er juin, à dîner, sous la table, avec ce dernier ; on l'a supprimé, le voici : il explique en partie ce qui va suivre. En tête se trouve à l'encre : « Conversation par écrit entre moi et Rivet à table avec mes amis à la veille d'accepter le Ministère. » (Le reste est au crayon ; Rivet écrit le premier.)

» Il faut fermer à Thiers et à Molé la porte du cabinet sous peine d'être trahis, or Falloux la leur rouvrirait et vous trahirait.

— Que dites-vous de la combinaison dans laquelle Passy est aux Affaires étrangères, et moi à la place de Falloux ?

— Je n'ose rien dire, car vous vaudrez mieux aux affaires étrangères que Passy, mais il est déjà engagé dans le courant actuel et vous y êtes étranger.

— Que dites-vous de la combinaison en général et de ce qui me regarde en particulier ?

— Je trouve la combinaison fort aventureuse et je suis fort hésitant pour ce qui vous touche ; Falloux et Buffet à la fin c'est trop. Quant aux Affaires Etrangères elles me semblent le point de mire de toute l'opposition. »

(2) Cf. billet inédit à V. Lanjuinais.

2 juin 49.

« ... Mon cher ami. Vous avez sans doute appris déjà que vous êtes Ministre de l'Agriculture et du Commerce, et moi Ministre des Affaires étrangères. Quoique je sois bien souffrant, après mille difficultés, j'ai

Cette exigence faillit tout perdre : car Falloux refusait de laisser partir Buffet qui occupait la place.

« Mon cher Tocqueville, écrivait, du Ministère de la Justice (1), Barrot désespéré, la combinaison que nous avons formée, grâce à votre patriotisme, ne tient plus qu'à une chose dont l'importance ne me paraît pas assez grande pour nous détruire et nous mettre en face d'un terrible avortement. Il s'agit de laisser, dans le cabinet, Buffet qui y est déjà. Je vous en supplie, accordez-moi ce point et le Cabinet se trouve formé et nous abordons aujourd'hui l'Assemblée. Nous attendons votre réponse avec impatience ; qu'elle soit affirmative je vous en conjure. »

Tocqueville tint bon cependant : il était couché, le matin du 2 juin, épuisé par la fièvre, quand Falloux lui-même, « ce gentilhomme qui l'attirait sans lui plaire » vint le voir, pour le supplier de céder : Tocqueville persista dans son refus. Alors le vicomte dissimulant son humeur, se leva pour prendre congé de lui. Tocqueville croyait les choses perdues. Non pas, M. de Falloux surmontant son dépit, se refusait à compromettre l'œuvre qu'il s'était résolu et engagé successivement chez Mme Swetchine, Mme Thayer et place Saint-Georges de mener à bien : la loi sur l'enseignement. « Il n'est pas dit qu'une considération particulière m'aura fait rompre... une combinaison si nécessaire, je resterai seul au milieu de vous. Mais vous n'oublierez pas, j'espère, que je ne suis pas seulement votre collègue, mais votre prisonnière. » La défaite ne pouvait être ni plus spirituelle ni

accepté, mais à la condition que vous seriez dans le cabinet. C'était de ma part *sine qua non*...

Vous êtes dans tout le cabinet le seul homme sur lequel je me repose avec confiance. Venez bien vite, nous faisons-là une entreprise bien périlleuse, mais nous ne pouvons nous refuser à notre pays. »

(1) Cette lettre est inédite.

plus galante. Le jour même, par décret présidentiel, le Ministère se trouva ainsi constitué : Présidence du Conseil et Justice : Odilon Barrot ; Intérieur : Dufaure ; Affaires étrangères : Tocqueville ; Finances : Passy ; Guerre : Rulhière ; Marine : Tracy ; Instruction publique : Falloux ; Travaux Publics : Lacrosse ; Agriculture et Commerce : Lanjuinais.

Dans ses *Souvenirs*, Tocqueville a trop bien dessiné, fouillé même, la physionomie de ses collègues, trop soigneusement énuméré les actes qui signalèrent leur commun passage aux affaires, et consacré un trop long chapitre à la gestion de son propre département, pendant les cinq mois qu'il le dirigea, pour qu'ici encore nous trouvions utile de nous étendre ; d'autres études nous le commandent du reste (1).

Si nous mettons à part Tracy, Lacrosse « dont l'insuffisance notoire tenait pour ainsi dire leur succession toujours ouverte » et Falloux, qui « ne représentait dans le Conseil, là comme ailleurs, que l'Eglise », « le cabinet possédait la force très grande que donnent, à des ministres une origine semblable, des instincts identiques, d'anciens liens d'amitié ou une confiance mutuelle et une visée commune. » Tous ou presque tous, mais à des degrés différents, voulaient maintenir la République (bien qu'on ne comptât pour ainsi dire plus de Républicains en France), parce qu'ils ne voyaient rien de prêt ni de bon à mettre à la place, et que seul, pour eux, Louis-Napoléon consti-

(1) Cf. *Op. compl. Souvenirs*. De la page 306 à la page 410. Odilon-Barrot, *Op. cit.*, t. III. Cf. P. de la Gorce, *Op. cit.*, t. II, au livre XIII, § III, au livre XVII, § I. Robert Dreyfus, *Quarante-huit*. Précis historique de la loi Falloux et l'expédition de Rome. Cahiers de la Quinzaine, 1907. Conversation de Nassau-Senior déjà cit., p. 285 et suiv., 302 et suiv. Emile Ollivier. *L'Empire libéral*, t. II, etc.

tuait un danger perpétuel», puisqu'il guettait la circonstance favorable d'instaurer son gouvernement d'intrigants, d'aventuriers et de valets. Hélas! trois partis, irréconciliables entre eux, plus ennemis les uns des autres, qu'aucun d'eux ne l'était du présent régime, se disputaient l'avenir! »

Avec des chances et dans des circonstances bien différentes, c'était un peu l'effort, trop vite interrompu, de fin 1847, que Tocqueville, aidé par ses amis, s'imaginait reprendre : préserver la France d'une révolution ou d'un coup d'Etat, en ralliant coûte que coûte tous les hommes épris de liberté.

Tocqueville, Lanjuinais, Dufaure et Barrot se déclarèrent résolus à ne tolérer aucune entreprise contre les institutions républicaines; les autres membres du Conseil manifestèrent ou feignirent de partager la même pensée. Louis Bonaparte les reçut le lendemain 3 juin, poliment; ils n'attendaient pas davantage ; Dufaure s'était naguère prononcé presque outrageusement contre sa candidature; d'autres avaient voté au grand jour pour son compétiteur (1).

(1) Cf. *Op. compl. Souvenirs.* Il faut lire tout le portrait que Tocqueville dessina du prince, (p. 313 et suivantes). « Il était très supérieur à ce que sa vie antérieure et ses folles entreprises avaient pu faire à bon droit présumer de lui... Capable de ressentir de l'affection, il était propre à la faire naître chez ceux qui l'approchaient; sa conversation était rare et stérile... sa dissimulation qui était profonde... s'aidait singulièrement de l'immobilité de ses traits et de l'insignifiance de son regard, car ses yeux étaient ternes et opaques comme ces verres épais, destinés à éclairer la chambre des vaisseaux, qui laissent passer la lumière, mais à travers lesquels on ne voit rien... Sa passion de jouissances vulgaires et ce goût du bien-être s'étaient encore accrus avec les facilités du pouvoir... son intelligence était incohérente, confuse, remplie de grandes pensées mal appareillées. Il les avait péniblement ramassées dans des méditations solitaires loin, du contact des faits et des hommes, car il était naturellement rêveur et chimérique... Il était difficile de

Au moment où le ministère entrait en fonction, les hostilités reprenaient devant Rome, sur une dépêche transmise le 29 mai, par ordre du Président, et malgré un vote de la Constituante, le 11 mai, qui interdisait au gouvernement toute nouvelle attaque contre la villė. Ledru-Rollin, soutenu par la Montagne, réitéra sa demande de mise en accusation de Louis-Napoléon et de ses anciens ministres; au nom de la Constitution violée, il affirma le droit du peuple à se lever pour défendre ses droits.

Tocqueville, bien qu'il désapprouvât la manière dont l'expédition de Rome avait été entreprise et conduite, et qu'il eût déclaré « ne prendre de responsabilité que pour l'avenir », répliqua vertement au chef de l'Extrême-gauche : « Vous et vos complices cherchez uniquement à produire une agitation permanente et désastreuse, et vous n'hésitez pas, afin de la produire, à semer les mensonges et les calomnies (1). »

Le nouveau ministre « très ému, mais très déterminé », fut applaudi à outrance; Thiers vint lui témoigner toute sa sympathie. L'Assemblée repoussa la demande de mise en accusation.

l'approcher... sans découvrir une petite veine de folie courant au milieu de son bon sens... Il se fiait à son étoile et il se croyait fermement l'instrument de la destinée, etc. »

(1) Cf. *Moniteur* du 13 juin 1849. Cf. ce fragment inédit d'une lettre écrite fin mai 1849, à G. de Beaumont.

... « J'ai appris avant-hier, en arrivant à Cologne, les mauvaises nouvelles de Rome et la séance dans laquelle avait eu lieu l'interpellation de J. Favre. Je sais trop incomplètement les faits pour avoir une opinion sur toute cette déplorable affaire. Ce que je vois de plus condamnable jusqu'à présent dans la conduite du Gouvernement, c'est d'avoir chargé d'une opération aussi difficile de toutes manières, un homme comme Oudinot. Si, comme je le pense, ce sont de petites passions qui ont fait faire un pareil choix, l'acte est inexcusable. La connaissance de ces nouvelles m'a fort troublé, fort attristé et j'ai regretté, en les recevant, d'être parti... »

Le 13 juin, le lendemain, l'insurrection prévue éclata. La mise en état de siège de Paris, de Lyon et de seize départements, appuyée par Cavaignac, fut votée ; mais dans la capitale, la lutte circonscrite par des charges sur les boulevards et autour du Conservatoire, ne dura que quelques heures. Ledru-Rollin s'échappa; les auxiliaires lui avaient manqué.

Ce succès obtenu, les difficultés commencèrent. Ne s'appuyant en réalité que sur quatre vingts membres de la Législative, les chefs du Cabinet durent louvoyer entre les différents groupes de la majorité. Suivant les conseils de Tocqueville, chacun décida de laisser à Falloux les mains libres pour qu'il défendît, selon ses vues, sa loi devant la Commission de l'enseignement ; puis, pour rassurer les conservateurs, ce qui d'ailleurs parut facile, la nécessité l'imposant, Barrot et Dufaure suspendirent certains journaux révolutionnaires, firent mettre en accusation trente représentants notoirement impliqués dans l'échauffourée du 13 juin et présentèrent même, « car le seul moyen qui restait, après une si longue révolution, de sauver la liberté était de provisoirement la restreindre », trois lois qui furent votées. L'une suspendait les clubs, l'autre réprimait les écarts de la presse, et une troisième enfin régularisait l'état de siège. La gauche protestait, mais Dufaure lui tenait tête avec sa vigueur enflammée.

Malheureusement, celui-ci, ayant dirigé le Ministère de l'Intérieur sous Cavaignac, se refusait à destituer nombre de fonctionnaires républicains, nommés naguère par lui. En vain Tocqueville le suppliait-il d'abdiquer tout amour-propre, de se débarrasser des médiocres pour donner confiance dans les intentions du pouvoir et acquérir le droit de défendre, contre la majorité, tous les hommes capables et intègres, lui recommandant de flatter certains intérêts particuliers, pour n'avoir rien à céder sur l'essentiel, de

faire toutes les concessions possibles enfin, car l'unique garantie de force que possédât la République était le maintien du Cabinet aux affaires !

Mais gros bourgeois de l'Ouest, ennemi des nobles et des prêtres, Dufaure n'écoutait pas ces avis raisonnables ; il bataillait contre Falloux, qui l'agaçait par la souplesse de ses manières, éconduisait, rabrouait les solliciteurs les plus accrédités et les renvoyait à un directeur de service plus rude que lui encore ; « si bien que l'on tombait chez lui d'une haie vive sur un fagot d'épines ».

Par ailleurs, les chefs de la majorité, Molé, Thiers se montrèrent constamment réservés, n'admettant pas que le ministère put s'établir solidement ni au sein de la Législative, ni à l'Elysée ; ils voyaient le prince sans cesse et formaient comme un cabinet occulte à côté du cabinet responsable, intriguaient même avec lui, jusqu'à préparer, au mois de juillet, une sorte de coup de force, qui échoua d'ailleurs, sur le refus formulé par Berryer d'y participer (1). De son côté, Louis-Napoléon tantôt favorable, tantôt hostile à ses ministres, ne leur créait que des difficultés.

Tocqueville cherchait bien « à étouffer, dans le cœur du président, les pensées du rêveur fataliste qui se croyait appelé à être le maître de la France, et par elle à dominer l'Europe, pour flatter les tendances de l'épicurien qui ne se souciait peut-être pas de monter plus haut, s'il était assuré de conserver sa position présente (2). » Il lui laissait entrevoir que l'article 45 de la Constitution, qui interdisait la réélection, serait peut-être changé, sinon, que par une attitude modérée, prudente, il obtiendrait dans le

(1) Ce coup d'Etat au petit pied avait pour but de remanier la Constitution, renforcer les pouvoirs apparents du Prince-Président, tout en gouvernant, eux, par l'Assemblée : c'était absurde.

(2) *Note inédite*. Cf. *Op. compl. Souvenirs*, p. 350.

pays, un nombre considérable de voix au prochain scrutin et que l'Assemblée céderait.

Dufaure, hélas, n'imitait pas son collègue et froissait constamment le prince, dont Falloux, lui, stimulait les ambitions secrètes, « pour ramener la religion catholique au pouvoir ». Placé entre une majorité énervée par les clameurs de ses clients, auxquels Barrot refusait d'abandonner le gouvernement des affaires locales et le président bienveillant, mais fourbe, et pressé par ses acolytes de saisir enfin le pouvoir, le Cabinet dès le 1er octobre n'eut plus aucune chance de durée. Lorsque le 31 du même mois, les débats sur l'affaire de Rome se terminèrent à son désavantage, Louis-Napoléon, en plein Conseil, exposa les dissentiments qui rendaient une séparation inévitable ; tous les ministres donnèrent leur démission.

Nous analyserons non moins succinctement les négociations que Tocqueville conduisit, pendant les cinq mois de son passage aux Affaires étrangères ; les sources abondent sur elles. Sauf la question de Rome déjà très étudiée, les autres incidents ont perdu aujourd'hui, du reste, tout intérêt direct.

« Quand je fus installé, je fus effrayé du nombre des difficultés que j'apercevais, mais je ne tardai pas à faire un certain nombre de remarques qui me tranquillisèrent, lisons-nous dans les *Souvenirs*. J'observai d'abord que les affaires ne devenaient pas toujours plus difficiles en devenant plus grandes, ainsi que cela apparaît volontiers de loin ; c'est plutôt le contraire qui est le vrai : leurs complications ne croissaient point avec leur importance. *De plus, celui dont la volonté influe sur la destinée de tout un peuple, trouve toujours sous sa main plus d'hommes en état de l'aider, de le décharger des détails, plus disposés à l'encourager, qu'on ne saurait en rencontrer dans les œuvres se-*

condaires et dans les rangs subalternes. Enfin la grandeur même de l'objet qu'on poursuit, surexcite à un tel point toutes les forces de l'âme, que si la tâche est un peu plus difficile, l'ouvrier est beaucoup plus fort (1). »

Remarque très fine, qui vaut qu'on la médite ; si Tocqueville gagna dans ce ministère « le plus grand des biens de ce monde », la confiance en lui-même, reconnaissons qu'il n'y perdit pas, tels beaucoup d'autres, cette franchise de cœur dont nous ne saurions nous passer.

Il se garda aussi d'introduire, derrière lui, l'un de ces personnels encombrants dont les politiciens d'aujourd'hui se font suivre. Il nomma simplement ambassadeurs, près des puissances les moins sympathiques à la France, deux amis sûrs, choisit « un secrétaire diligent » et désigna, pour chef de son cabinet, le Comte J. Arthur de Gobineau.

Familier des Serre, des Remusat, des Kergorlay, chez lesquels Tocqueville l'avait connu, ce Gobineau, « qui nous revient par l'Allemagne », comme le lui prédisait son ministre sagace, était alors un grand jeune homme de trente-quatre ans, fougueux, original, épris d'idées neuves et d'élégance, aristocrate intraitable, railleur, souverainement fier, goûtant les paradoxes et rejetant tous ceux qui ne témoignaient pas d'un profond mépris pour le vulgaire, cherchant encore sa voie, auteur de romans délaissés et d'une bonne étude sur Capo d'Istria, perdu cependant parmi le fatras des documents, qu'il accumulait en vue de son *Essai sur l'inégalité des races humaines.*

Vers 1843-44, lui ayant demandé quelques services relativement à un projet d'étude sur le développement de la morale dans les temps modernes, qu'il médita pour l'Académie des Sciences politiques, sans y donner suite,

(1) Cf. *Op. compl. Souvenirs,* p. 356 et suiv.

Tocqueville s'était plu à goûter chez son jeune ami, une vive intelligence, une rare supériorité de cœur, bien qu'il lui reprochât « une certaine allure de journaliste ». Le voyant avide d'effort, et plutôt dans la gêne, tout naturellement, il le pria en 1849 de lui servir de collaborateur. Heureuse aventure qui rapproche pour nous deux hommes si différents !

« Au moment où j'entrai au ministère, l'Europe était comme en feu, bien que l'incendie fut déjà éteint en certains pays, rapporte Tocqueville dans ses *Souvenirs*. Mais d'autres dangers nous menaçaient, la plupart de nos agents, créatures de la monarchie, détestaient furieusement au fond de leur cœur le gouvernement qu'ils servaient... d'autres que la révolution de février avait tirés d'une obscurité où ils auraient dû toujours vivre, appuyaient au contraire sous main les partis démagogiques : le vice du plus grand nombre était la timidité ». En outre trois hommes, par le rang qu'ils avaient occupé jadis, s'arrogeaient le droit de diriger notre politique étrangère : Molé, Broglie et Thiers. Quant au président, « c'est surtout dans le maniement des affaires extérieures qu'il faisait voir combien il était mal préparé au grand rôle que l'aveugle fortune lui avait donné... (1) »

Non sans adresse, Tocqueville se concilia l'un en le tenant soigneusement au courant de ses négociations et en l'initiant à tout ce qu'il ignorait, les autres « en les accablant de déférence » et en leur demandant, avec une modestie calculée, des conseils « dont il ne profita presque jamais ». Il remplaça l'ambassadeur de Vienne par Beaumont et celui de Saint-Pétersbourg par Lamoricière, pour lequel il avait une vive amitié, homme pétulant et supé-

(1) Cf. *Op. compl. Souvenirs*, p. 362 et suiv.

rieur, dangereux en France par ses propos inconsidérés contre Louis-Napoléon, et très vite agréé par l'Empereur de Russie ; puis, cherchant à mettre quelque lumière dans une situation périlleusement trouble, il résolut de réserver pour l'avenir l'exécution de ses propres desseins, qu'il sentait irréalisables à cette époque et dont il ne put qu'indiquer les tendances ; certains historiens n'ont pas laissé de les discuter.

« Ce n'est pas à une nation démocratiquement organisée comme la nôtre... qu'on peut laisser prendre l'habitude de sacrifier ce qu'elle croit sa grandeur à son repos, les grandes affaires aux petites ; ce n'est pas à une pareille nation qu'il est sain de laisser croire que sa place dans le monde est plus petite, qu'elle est déchue du rang où l'avaient mise ses pères ! » projetait-il de lancer un jour à Guizot ; et s'il atténua l'expression de cette apostrophe (1), Tocqueville ne considérait pas moins ces idées comme le fond même de sa pensée politique... Donc, maintenir la France à la tête des nations, autant pour stimuler l'énergie nationale que pour satisfaire un légitime orgueil, voilà le but que tous les gouvernements, quels qu'ils fussent, devaient poursuivre sans défaillance et sans vaine audace, appuyés sur une force militaire solide, dans un esprit de justice égale pour toutes les races humaines. La résistance, que ministre il voulut opposer progressivement à la Russie et à l'Autriche, lors du conflit, qui éclata entre ces deux puissances et la Turquie, au sujet des réfugiés hongrois, nous fournit un exemple de la manière dont Tocqueville comprenait le rôle de son pays.

Une autre idée le domina toujours également : celle d'une entente avec l'Angleterre. « Je regarde ce pays, disait-il

(1) *Note inédite*. Cf. aussi le discours inséré au *Moniteur* le 29 janvier 1843.

à Nassau-Senior comme notre grande source, notre grand modèle de sagesse, de modération politique » et, malgré sa passion pour tous les beaux élans désintéressés, il ne se retenait pas d'admirer le sens pratique, dont s'inspira la diplomatie d'outre-Manche, cette suite admirable d'hommes d'Etat froids, tenaces, qui, résistant à tout sentimentalisme, fondèrent implacablement la grandeur britannique. En face des difficultés, qui ne cessaient de diviser les deux peuples, Tocqueville se désolait : « Je ne sais si l'union intime et permanente de l'Angleterre et de la France n'est pas une chimère, mais c'est une belle chimère (1). L'idée de ces deux grands peuples, si grands par les armes, si grands par les arts, si grands par l'esprit, enveloppant en quelque sorte l'univers de leurs vastes bras et le forçant à se tenir en repos et en paix, cette idée là est grande, et, quel que soit l'intérêt particulier de ma patrie, si elle ne se réalise, il faudra le regretter pour le bonheur du genre humain ! » Les quelques rares périodes de sa vie, durant lesquelles un rapprochement franco-anglais se produisit, en 1843, 1844, octobre 1849, et 1851-55, lui procurèrent une vive satisfaction, si profonds fussent ses doutes sur la durée possible de ces bons rapports (2).

Aussi bien ne pourra-t-on jamais blâmer un tel point de vue, mais plutôt l'opinion qu'il émit sur l'instauration nécessaire d'un empire germanique, pour nous protéger de la Russie, opinion que n'est pas sans expliquer le refus, aux Parlements de Francfort et d'Erfurt, de la couronne impériale par le roi de Prusse, ou plutôt, par le déjà tout puissant conseiller Bismarck, qui avait mainte raison pour regarder toute acceptation, dans ce sens, comme prématurée.

(1) Cf. *Op. compl.*, t. VI, p. 414, 461, t. VII, 241, 243, 326, 328, 414, 419, etc., etc. *Correspondance.*

(2) Cf. *Op. compl. Souvenirs*, pp. 382, 383.

« L'intérêt de la France est-il que le lien de la Confédération germanique se resserre ou se relâche? disait Tocqueville en 1848. La réponse qu'on fera à cette question dépend de la réponse qu'on fera à cette autre : « Quel est, au vrai, le péril que fait courir la Russie à l'indépendance de l'Europe? » — Quant à moi, qui pense que notre Occident est menacé de tomber tôt ou tard sous le joug ou du moins sous l'influence directe et irrésistible des tsars, je juge que notre premier intérêt est de favoriser l'union de toutes les races germaniques, afin de l'opposer à ceux-ci. — L'état du monde est nouveau ; il nous faut changer nos vieilles maximes, et ne pas craindre de fortifier nos voisins, pour qu'ils soient en état de repousser un jour, avec nous, l'ennemi commun (1). »

Mais dans une autre circonstance, Tocqueville disait à Beaumont :

«... Je sais très bien tout ce qu'il y a de dangereux pour la France, au point de vue de sa politique permanente, à ce qu'il se fonde une unité gouvernementale en Allemagne » ; et devant Nassau-Senior, qui louait Palmerston de favoriser la Prusse contre la Russie, il déclarait : « Ceci peut être vrai en ce qui concerne les intérêts de l'Angleterre, mais la France ne peut pas voir, avec plaisir, un nouvel accroissement d'une grande puissance militaire tout contre sa frontière. »

Ne déclarait-il pas « chimérique » la volonté exprimée par Louis-Napoléon de contracter une alliance avec l'un des deux grands Etats de l'Allemagne, « pour refaire la carte d'Europe et y effacer les limites que les traités de 1815 avaient tracées à la France »?

Dès 1864, Tocqueville aurait évidemment transpercé les

(1) Cf. *Conversations*, p. 230 et suiv. Il aurait pu imaginer ce rôle digne d'une Pologne reconstituée.

desseins du ministre de Guillaume de Prusse. Si la politique des nationalités lui pouvait plaire par son caractère de justice, il gardait trop de bon sens pour la croire praticable encore dans « une Europe féodale ».

Peu après que le Cabinet eût été constitué, tous les mouvements nés de notre révolution se trouvèrent étouffés : la réaction triomphait en Sicile, en Toscane, en Allemagne, en Autriche et en Hongrie.

Ne pouvant prendre le rôle de restaurateur de l'ordre ni songer à placer la France à la tête des novateurs, puisqu'il était impossible de conseiller ceux-ci, et qu'on ne pouvait les soutenir au dehors, sans aller, au dedans, contre un instinct national pacifique (1), Tocqueville résolut de se maintenir tout d'abord, strictement, dans le rôle de conciliateur sage, mais énergique. Après la victoire que venaient de remporter les gouvernements autocrates (2), la Suisse se trouva encombrée de réfugiés. N'ayant pu persuader à la petite république d'expulser tout au moins les meneurs et de ne pas résister aux injonctions de l'Autriche et de Frédéric Guillaume, qui parlaient l'un et l'autre de venir faire la police sur le territoire hélvétique, Tocqueville se retourna et conseilla aux puissances limitrophes, pour mâter la confédération, de refuser toute amnistie et tout permis de retour aux fugitifs, si inoffensifs fussent-ils. On le crut, sa ruse réussit ; encombrée de douze mille aventuriers, obligée de les nourrir, la Suisse elle-même les chassa : ils fuirent en Angleterre.

Un peu plus tard, bien que regrettant l'importance prise par la Prusse dans la répression de mai-juillet 1849, voyant l'échec du parti de Gotha causé, autant par la mauvaise volonté des Princes et la rentrée en scène de l'Autriche

(1) Cf. *Annexes*, pièce XXIII, *fragments inédits*.

(2) Cf. *Annexes*, pièce XXIV, *lettre inédite*.

délivrée des Hongrois, que par la prévoyance de Bismarck (1), Tocqueville jugea prudent de s'abstenir de toute intervention dans la crise intérieure allemande ; il reporta ses soins vers le Piémont qui négociait, sans succès, avec François-Joseph, depuis la bataille de Novare.

Laissant entendre aux divers Etats intéressés que le gouvernement français ne souffrirait pas qu'un pays si voisin perdît son indépendance et ses institutions constitutionnelles récemment acquises, il s'entremit pour hâter la signature d'une paix nécessaire. Les négociations paraissaient être sur le point d'aboutir quand, le 19 juillet, les Autrichiens rompirent soudain l'armistice ; indigné de ce procédé, Tocqueville fit ordonner, en Conseil des ministres, la concentration de l'armée de Lyon et manifesta un tel mécontentement près de la Cour de Vienne que le 6 août la paix fut signée.

Il montra autant de sagesse, sinon de vigueur, dans l'affaire des réfugiés hongrois. Certes, il déplorait l'entrée en ligne des troupes russes qui subordonnât l'Autriche au Tsar, dans l'écrasement des troupes de Dembinski et de Kossuth et « les malheurs de tout un peuple infortuné » ; mais il jugea toute représentation vaine. Un incident grave le tira brusquement de sa neutralité : passés après leur défaite sur le territoire ottoman, les deux chefs de la révolution et quelques généraux polonais réclamèrent notre appui, tandis que les ambassadeurs austro-russes exigeaient de la Porte qu'on les leur livrât, contre toutes les règles du droit des gens. Les ministres d'Angleterre et de France engagèrent le Sultan à la résistance. Alors les deux Cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg rappelèrent leurs ministres.

A Londres l'opinion prit feu ; bientôt le gouvernement

(1) Cf. *Annexes*, pièce XXV, *fragment inédit*.

décida qu'on ferait des représentations près de Nicolas comme de François Joseph, et que l'escadre anglaise se rendrait devant Constantinople pour donner confiance au Sultan. Le Foreing-office nous demanda d'imiter cet exemple. Perplexe, Tocqueville sollicita une réunion du Conseil des ministres : il exposa les dangers d'une pareille attitude pour la France, la Porte et la Pologne, attitude que balançait certes le désintéressement d'une si prompte intervention, mais que devait tout au moins précéder l'approbation très chaleureuse des encouragements donnés à Abdul-Médjid par notre ambassadeur ; ses collègues et le Président, après quelques hésitations, penchèrent néanmoins pour une action immédiate. Une lettre personnelle du Sultan au Tsar et quelques conversations avec celui-ci, très finement tenues, par Lamoricière, vinrent heureusement apaiser cette fâcheuse querelle ; Nicolas comprit sa faute ; l'Autriche se hâta de l'imiter ; la diplomatie anglaise en fut pour une mise en scène trop précipitée (1).

Quant à l'affaire de Rome, Tocqueville ne s'en occupa jamais que « la mort dans l'âme (2) ». Obligé de prendre la suite de politiques maladroits, il ne cessa de considérer l'expédition entreprise comme une aventure sans issue, susceptible tout au plus de compromettre notre influence

(1) Cf. *Annexes,* pièces XXV et XXVI, quelques dépêches inédites, d'une rare clarté.

C'est avant ces difficultés que Lamoricière, ayant dit au tsar Nicolas, qu'il n'avait rien à craindre, en principe, de la République, reçut cette réponse qui vaut qu'on la rapproche de celle de Bismarck en 1873... : « Je ne me soucie pas de vos affaires. Le seul gouvernement que je ne puis pas tolérer chez vous est une monarchie constitutionnelle... »

(2) M. de la Gorce au tome II de son *Histoire de la seconde République française* (p. 205) reproche à Tocqueville de s'être montré dans ces circonstances trop nerveux et impressionnable. Oudinot, nous le disons, ne lui inspirait aucune confiance et il prévoyait bien les suites de l'expédition ; l'avenir ne lui donna-t-il pas raison ?

en Italie. A ses yeux, nous n'avions aucune chance, si le Pape était rétabli, d'obtenir, de lui, l'instauration, dans ses États, d'un régime plus libéral ; le parti de Gaëte semblait bien une faction pleine d'étroits et stupides préjugés, la démagogie romaine « une poignée de brouillons, indignes qu'on les traitât en gens respectables », quant au général Oudinot qui commandait nos troupes, Tocqueville le tenait pour un chef incapable, dont son constant souci fut d'obtenir la destitution (1). S'il persévéra dans une voie si rocailleuse, il le fit, autant par impossibilité momentanée de rétrograder, que pour interdire à l'Autriche de prendre notre place et de ruiner ainsi complètement la liberté au centre de l'Italie.

Le 5 juin, Tocqueville remplaça M. de Lesseps, qui avait échoué près des triumvirs, par Corcelle, son ami, dont les conseils, depuis son retour de Gaëte en décembre 1848, hostiles à la politique d'expectative, n'avaient malheureusement pas été suivis. Il le chargea de rester dans le camp français et de soutenir aux députations romaines que « le but unique de l'expédition était d'assurer l'indépendance du chef de l'Eglise, la franchise des Etats pontificaux et la paix du monde, car les gouvernements autrichien, espagnol et bavarois s'agitaient. »

Malgré les cardinaux, qui recommandaient pour plus de promptitude un bombardement général, sur les observations de Tocqueville, le siège poussé méthodiquement ne fut désastreux que pour les quartiers du Transtevere. Une première attaque, le 21 juin, nous rendit maîtres de la Porte Saint-Pancrace ; enfin le 3 juillet, après de nouveaux

(1) On lui accorda cette satisfaction, quant à Oudinot. Bedeau partit : mais l'annonce du succès du 3 juillet l'empêcha de dépasser Marseille ; on eut le tort de vouloir laisser à Oudinot le soin d'achever les négociations en récompense de son succès. Cf. *Conversations* déjà cit., p. 295.

combats, notre petite armée pénétra dans Rome, acclamée par les papistes et les commerçants; l'échec de Ledru-Rollin à Paris, n'était pas sans avoir découragé les partisans d'une résistance désespérée.

Quelques jours auparavant, le 23 juin répondant à deux interpellateurs qui lui reprochaient d'abandonner les peuples au joug des tyrans, et même de les combattre, sans voir par ailleurs la coalition européenne qui se préparait contre la République, sous les auspices de l'Angleterre et de la Russie, Tocqueville, très applaudi, avait fait bon marché de « ces craintes présentes, car, disait-il, j'ignore l'avenir » et déclaré qu'il n'encouragerait « jamais, au péril de la France, des insurgés avides d'anarchie et dont les excès ramènent toujours en arrière les populations qu'ils prétendent libérer (1) ».

Cependant le 15 juillet, le drapeau pontifical fut hissé au sommet du château Saint-Ange, et l'on chanta un *Te Deum* à la basilique de Saint-Pierre ; le 31, le cardinal vicaire arriva et par une suite de mesures intempestives et maladroites (2) provoqua, parmi les Romains, dans le

(1) Cf. *Moniteur* du 26 juin 1849. N'y aurait-il pas trace des craintes manifestées vaguement par les interpellateurs, dans cette dépêche inédite postérieure envoyée à Lamoricière : « Un point que l'affaire d'Orient rend capital, c'est l'attitude de la Prusse vis-à-vis de Vienne et de Saint-Pétersbourg. Si ces cabinets veulent sérieusement entrer en lutte, il leur faut gagner la Prusse. Tant que l'Allemagne presque tout entière sera en travers de l'Europe entre eux et nous, nous serons couverts, mais l'Autriche et la Russie ne veulent-elles pas faire rentrer la Prusse dans le giron de la coalition ? La Prusse et l'Autriche ne se sont-elles pas déjà mises d'accord, par quelque arrangement secret aux dépens des petits Princes? Rien ne mérite plus notre attention qu'une pareille question. N'oubliez pas de me faire part de vos observations et de vos prévisions à cet égard. Dans la situation actuelle il devient urgent de remplacer à Berlin M. de L... Je crois que je vais faire nommer là T... »

(2) Cf. A Beaumont ce fragment inédit : (Affaire de Rome). « Ce mal-

corps d'occupation, et au sein du ministère, un vif mécontentement; Tocqueville se montra, avec juste raison, fort irrité :

« Je n'ai pas besoin de vous dire combien notre affaire de Rome me donne d'embarras et de soucis. Je n'ai jamais cru qu'on put sortir bien de cette entreprise. Faire une restauration et, qui plus est, une restauration cléricale et en repousser les conséquences naturelles et, en quelque sorte, nécessaires, cela, de quelque manière qu'on s'y prenne, n'est guère possible. Aussi ai-je toujours borné mon espérance à finir, non pas bien, mais passablement. Ce modeste résultat n'est pas encore très certain. Les autorités pontificales à Rome (grâce à la prodigieuse stupidité du Général Oudinot) se sont mises à faire de la réaction à cœur joie. Mais l'ordre de s'opposer, au besoin par la force, à toute mesure violente a été donné et s'exécute (1). »

Peu à peu il apparut que Pie IX serait intraitable sur notre demande d'une constitution et de la sécularisation des pouvoirs administratifs. Oudinot, Corcelle, Rayneval se perdaient près de lui en vains entretiens. Circonvenu par l'Autriche, le Pape résistait, laissant espérer qu'il

heureux gouvernement de prêtres a un appétit de vengeance politique dont vous ne pouvez vous faire une idée et je crains bien que Corcelle qui était excellent quand il fallait prier le Pape, ne vaille plus rien maintenant qu'il faut lui résister... »

(1) Fragment d'une lettre postérieure à Lamoricière. « Voici les concessions que le gouvernement français demande en vain au pape :

« 1° Une nouvelle reconnaissance des principes généraux de liberté et de sécurité, proclamés par le Pape dans son célèbre statut du 17 mars 1848 ; 2° Une nouvelle organisation des tribunaux romains ; 3° Un code civil analogue à celui du Piémont ou de Naples, qui en réalité vient du code Napoléon ; 4° Une municipalité élue et des Conseils nationaux. Le Pape, par son *motu proprio* du 14 octobre 1848, avait créé une Assemblée nationale, une Consulte, qui pouvait examiner mais non légiférer. Nous demandions qu'elle eût le pouvoir délibératif en matière d'impôts) ; 5° La sécularisation de l'administration publique ». Ce fragment est inédit comme celui qui précède.

accepterait, quelque jour, des institutions municipales et provinciales élargies, une *Consulte* d'Etat en matière de finances ; il se retranchait habilement derrière les avis des diplomates étrangers, qui lui recommandaient de préparer une restauration bienveillante, suivie plus tard de réformes progressives, sous la condition que les troupes françaises s'éloigneraient, pour laisser à ses actes un caractère spontané.

Aussi Tocqueville, obligé de poursuivre des négociations dont il comprenait l'inutilité, finit-il par en arriver aux menaces respectueuses vis-à-vis du Saint-Siège ; puisque Pie IX, dominé par le cardinal Autonelli, créature de la Cour de Vienne, cessait d'être le pontife libéral que nos plénipotentiaires avaient cru entrevoir sous les apparences, notre ministre jugea bon de préciser sa volonté : il désirait voir non seulement une transaction se produire, si difficile fût-elle, entre la démocratie romaine et l'absolutisme clérical, mais encore la Papauté entrer immédiatement dans la voie de l'apaisement et des réformes ; sinon la France se considérerait comme jouée. Le fait d'avoir été sollicités de rétablir l'ordre à Rome, nous donnait des droits sur la volonté du Pape.

En vain, Corcelle le suppliait de parlementer encore ; le 7 août, au grand effroi de M. de Falloux, qui avouait cependant, lui-même, regretter les progrès de l'intransigeance cléricale à Rome et à Gaëte, Tocqueville déclarait, sur une interpellation du sieur Arnaud démocrate, qu'il travaillait à établir en Italie la juste influence qui nous était due, à rendre au Pape son indépendance, à obtenir pour les États romains des institutions et des réformes libérales, ajoutant qu'il souhaitait comme chrétien, que l'Eglise ne s'écartât pas sans nécessité de l'esprit du siècle. Bientôt le 19, il envoya une dépêche à Rome dans laquelle il était dit en substance : « Nous sommes des conseillers

qui portons l'épée au côté, qu'on ne l'oublie pas! (1) »

D'ailleurs la majorité conservatrice de l'Assemblée s'énervait d'une situation, qui paraissait se compliquer chaque jour et acculait progressivement le Pape comme notre diplomatie aux plus fâcheuses extrémités; son inquiétude, son déplaisir, se traduisaient par des critiques contre le Président. Le prétexte était bon surtout pour Thiers et Molé, de laisser paraître enfin leur mécontentement ; Louis-Napoléon n'avait-il pas repoussé leurs avances? Bien des yeux se dessillaient (2) :

« Il se fait ici, un singulier mouvement dans les partis, écrivait Tocqueville à Beaumont fin août.

Les principaux hommes politiques qui se sont coalisés, au 10 décembre pour faire arriver le Prince Louis à la Présidence, se refroidissent visiblement pour lui, et tendent peu à peu à devenir ses adversaires. En attendant, ils abandonnent l'idée de faire un coup d'Etat pour prolonger son pouvoir. Une mauvaise humeur assez vive règne contre lui dans la majorité! Mais en dehors de lui, que veulent-ils? Que peuvent-ils? Je l'ignore et ils l'igno-

(1) Corcelle se rebiffait, il était plus catholique que son ami; celui-ci écrivait à Beaumont :

« Quoique l'affaire de Rome ait diminué d'intensité, elle me cause bien des soucis et des embarras. Corcelle me fait tourner la tête. Nous avons eu, vous et moi, une bien mauvaise inspiration en l'envoyant là. Au-dessus de la dépêche officielle que je vous envoie se trouve une lettre particulière (c'est la seconde) où il me demande en termes très aigres de le remplacer. Vous avez pu voir, de plus, que, dans la dépêche officielle, il a soin de relever de prétendues contradictions de ma part, qui n'existent que dans son imagination, ou plutôt dans sa volonté de ne pas suivre les instructions précises. C'est bien la peine de prendre pour agents ses meilleurs amis. »

(2) « Il y aura toujours, ajoutait Tocqueville, intérêt à ce que, quel que soit l'homme qui exercera une influence prépondérante sur la religion, il ne puisse subir une influence dont les gouvernements et les peuples puissent souffrir. » Ce trait était dirigé contre l'Autriche. Cf. *Moniteur* du 9 août 1749.

rent eux-mêmes. Ils suivent des impressions plus que des calculs, comme si, dans le temps où nous vivons, il n'était pas dangereux de s'abandonner ainsi en aveugle à des impressions. Quand je considère avec quelle facilité on oublie ainsi les rudes leçons de l'an dernier et du commencement de cette année, je ne puis croire que nous soyons hors des Révolutions (1). »

Louis-Bonaparte qui avait favorisé la prise de la cité papale, comme un moyen de se populariser, voyant l'opinion flotter et s'exciter, froissé aussi du rappel des contradictions entre son passé et sa conduite présente, dont on ne cessait de le harceler, se résolut à jeter bas le masque et à brusquer ses résolutions.

L'attitude, que prenait Tocqueville en face des faux-fuyants du Saint-Siège, ne lui déplaisait pas ; mais au sein du Ministère, des dissentiments se faisaient jour ; Falloux hostile à toute immixtion dans la politique pontificale, dissimulait sa mauvaise humeur en se détachant peu à peu de ses collègues, et Barrot, comme Dufaure, ne cachait pas qu'on s'était trop hâté de rétablir le Saint-Père.

Aussitôt que la Législative eut été prorogée, un matin de fin août, le Président, après le conseil des ministres, mit sous les yeux de Tocqueville, une lettre signée de lui, dont le destinataire, le colonel Edgard Ney, aide de camp du prince, se trouvait à Rome depuis peu.

Elle se synthétisait ainsi : « La République française n'a pas envoyé une armée pour étouffer la liberté italienne... Dites de ma part au général Rostolan qu'il ne doit pas permettre qu'à l'ombre du drapeau tricolore, on commette aucun acte qui puisse dénaturer le caractère de notre intervention. Je résume ainsi le rétablissement du pouvoir temporel : amnistie générale, sécularisation de l'administration, code Napoléon, gouvernement libéral... »

(1) *Lettre inédite.*

Falloux n'assistait pas à la réunion ; Tocqueville comprenant toute la gravité de cette missive, demanda la permission de la communiquer au ministre de l'Instruction publique. Celui-ci crut prudent de ne pas la blâmer pour ménager les susceptibilités de Louis-Napoléon... La lettre partit, sous la condition qu'elle ne serait pas publiée.

Dix jours plus tard, Tocqueville apprit qu'on la répandait à profusion dans tous les quartiers de Rome (1) ; Pie IX suffoqué quitta Gaëte, pour se mettre en sûreté à Portici, dans le palais du roi de Naples, « loin des Français traîtres et parjures ». Alors devant ce scandale, Tocqueville, de l'assentiment même de ses collègues, ne crut plus possible, le 6 septembre, d'empêcher pour le lendemain l'insertion au *Moniteur* (section non officielle) ; mais comme la *Patrie*, organe officieux de l'Elysée, déclarait le 8, que c'était de concert avec ses ministres que le prince venait d'envoyer ce document, Tocqueville et Falloux protestèrent, outrés de cette façon cavalière d'entrer en communication avec l'opinion par dessus les membres du Cabinet.

Cette épître étrange, contraire à toutes les convenances diplomatiques, si elle inquiéta tous les esprits sensés, trouva plus de partisans que de détracteurs en France. Mais à l'étranger, sèchement approuvée par les Cabinets de Londres et de Berlin, dont les plénipotentiaires redoutaient les « triumvirs rouges », elle n'enfanta que des blâmes à Vienne et à Saint-Pétersbourg ; les libéraux italiens, eux exultaient. Néanmoins, le 14 septembre, en lui montrant tous les dangers d'une rupture, Corcelle obtint du Pape la publication d'un édit de réformes pour le 19 au *Journal de Rome*. Bientôt connu, ce fameux *Motu Proprio*

(1) Il en avait refusé la publication dans le « Journal de Rome ». « C'est une barricade sur la route de Naples à Rome » dit le Pape un peu plus tard.

ne satisfit personne : les exceptions à l'amnistie se trouvaient si nombreuses qu'elles rendaient celle-ci inefficace.

Tocqueville ne dissimula pas sa colère et sa tristesse. En vain, depuis qu'il conduisait, à son corps défendant, ces négociations laborieuses entre Rome et Paris, s'était-il efforcé de modérer Louis Bonaparte et de stimuler la Cour pontificale ; en vain avait-il ménagé soigneusement le Président et le Pape, négocié avec l'Autriche pour susciter, en sous-main, une pression étrangère sur Pie IX et risqué par là même sa réputation, son bon renom ! Toutes ses peines n'aboutissaient qu'au plus inefficace des compromis : « Ce *Motu proprio* est dérisoire, écrivait-il, et l'amnistie est cruelle. » Son mécontentement s'accrut encore contre Corcelle ; aidé de Rayneval, celui-ci obtint cependant du Saint Père, l'interprétation la plus large que l'édit pouvait impliquer.

Finalement le 1er octobre, le cabinet déposa sur le bureau de l'Assemblée, qui venait de reprendre ses séances, une demande de crédits pour couvrir les frais de l'expédition romaine. La commission, chargée de la vérifier, nomma Thiers pour rapporteur.

Dès le 9, Barrot était menacé d'une interpellation d'Emmanuel Arago, que Victor Hugo et les membres de l'extrême gauche appuyaient. Notre ministre, le 19 au matin, écrivit au Président du Conseil la lettre inédite suivante, dont celui-ci reprit un peu plus tard à la tribune les termes pour son compte (1) ; elle mérite qu'on la publie en tête des débats, car elle précise exactement la pensée qui guida Tocqueville au cours de cette longue discussion :

« J'ai appris hier au soir de bonne source que Emmanuel Arago, auquel vous aurez à répondre, a l'intention d'attaquer

(1) Cf. *Moniteur* du 20 octobre 1849.

tout à la fois, la *lettre du Président* et le *Motu Proprio*. S'il en est ainsi votre terrain sera aussi bon que possible. Vous pourrez défendre le Président et sa lettre, sans sortir de notre politique...

Il faut mettre Hugo et ses amis au pied du mur par des interrogations pressantes : « Vous voulez absolument obtenir du Pape un ensemble d'institutions plus complet que celui qu'il croit pouvoir donner ; vous voulez l'obtenir immédiatement, afin de sortir le plus tôt possible de Rome, et, cependant, vous déclarez que vous ne voulez pas user de violence. Quel est votre moyen pour atteindre ces deux résultats à la fois ? Dites-le, nous le discuterons ; mais jusqu'à ce que vous l'ayez donné, je suis fondé à vous dire que vous parlez des affaires comme des hommes qui ne sont pas chargés de les conduire, et que vous voulez avoir en parole la gloire d'un succès, que vous savez bien que vous ne pourriez pas obtenir par les actes, si vous étiez au pouvoir. »

Quant à notre politique à nous, je pense qu'il faut bien rétablir son caractère libéral, modéré, sensé, et défier *tous* ceux qui veulent *plus ou moins* qu'elle, de formuler un amendement qui réunisse la majorité dans l'assemblée.

Evitez, si vous m'en croyez, de lier *directement* le fait du séjour de notre armée et la durée de ce séjour avec le fait des négociations. On verrait là une menace, et ce serait à mon sens, un terrain dangereux. Il faut bien plutôt dire, si je ne me trompe, pourquoi nous ne nous en allons pas encore d'Italie, que de préciser jusqu'à quand nous avons l'intention d'y rester. Nous ne pouvons quitter seuls l'Italie ; nous ne pouvons la quitter jusqu'à ce que la tranquillité soit assurée; jusqu'à ce que le gouvernement pontifical soit dans les conditions qui peuvent l'assurer. La seule de nos demandes au Pape qui nous soit contestée par le parti catholique, c'est le vote de la Consulte. Je crois que, sans la moindre animosité contre Montalembert, il est bon, en retraçant le tableau de nos négociations, de le maintenir comme un désir légitime de la France ; je vous enverrai dans une heure, lorsque mes bureaux ne seront plus déserts, des pièces qui établissent que cette modeste institu-

tion, qui choque tant les catholiques, avait été proposée par le Cardinal Antonelli et admise dans l'origine par le Pape. Je vous enverrai également les arguments qu'ont présentés nos négociateurs quand on leur a refusé ce qu'on leur avait d'abord offert.

Je vous demande pardon de ces avis. On ne peut jamais se placer exactement dans le point de vue de celui qui va parler et il faut qu'il arrange sa bataille lui-même ; de plus c'est l'écolier qui donne des conseils au maître. Mais le maître étant en même temps l'ami, l'excusera j'espère. Ce à quoi je tiens par dessus tout, c'est qu'après votre discours, on ne puisse établir une distinction raisonnable entre ce que vous aurez dit et ce que j'ai dit moi-même, cela serait très fâcheux pour nous et très possible pour moi. »

Louerons-nous la clarté, la franchise de ces lignes ?

Cependant Thiers les 15 et 16 octobre avait lu son rapport; il approuvait l'expédition de Rome et le *Motu proprio* tout ensemble ; il ne faisait pas la moindre allusion, par contre à la lettre envoyée au Colonel Edgard Ney. C'était piquer le Président dans la partie la plus sensible de son amour-propre (1).

Les esprits perspicaces, calmes jusque-là, virent poindre aussitôt des difficultés graves. Les membres de la Montagne se refusaient à laisser dans l'ombre la missive du 18 août, car ils voulaient flatter le prince en le brouillant avec la majorité et empêcher un accord de se produire entre la France et le Pape ; dans leurs discours, Mathieu de

(1) Cf. Lettre inédite écrite à Lamoricière un mois auparavant :

« Notre situation ministérielle intérieure est toujours à peu près la même qu'à votre départ. La majorité nous tolère, plus qu'elle ne nous soutient. Les principaux chefs de parti ne me paraissent pas toutefois vouloir entrer au pouvoir, ce qui rend probable le maintien du cabinet. Dans la nation elle-même nous sommes en progrès et, du côté du Président, je crois à l'envie de nous conserver. Quoi qu'il en soit, rien ne me paraît encore préparé pour nous succéder, et, par conséquent, les périls ne me semblent pas immédiats... »

la Drôme, Cavaignac et Victor Hugo ne visèrent pas un autre but, le 19 octobre.

La veille même, le 18, Tocqueville avait pris, en premier, la parole et, brillamment soutenu, dans un limpide exposé des négociations, que, si le succès ne couronnait pas ses efforts respectueux près de Pie IX, il fallait en incriminer la cour de Gaëte seule, le cardinal Antonelli particulièrement, car lui, personnellement, n'avait jamais oublié que, selon les vues et les désirs primitifs de la France, l'expédition de Rome devait aboutir à une restauration constitutionnelle du Souverain pontife, restauration toute libérale et clémente... (1) Sans parler de l'amertume que le rapport de Thiers avait suscitée chez le Président, il ne dissimula pas que la majorité poussait trop loin l'approbation du *Motu proprio*. Au fond, sans le laisser paraître, il s'irritait que les chefs de la majorité affectassent un empressement, qui n'allait pas sans quelque condescendance protectrice désobligeante vis-à-vis du Ministère.

Le lendemain Montalembert obtint un grand succès, en parlant « de l'Eglise si faible, de cette faiblesse qui fait sa force aux yeux des âmes généreuses. »

Aussi bien, mieux qu'un récit forcément écourté, la lettre inédite suivante de Gobineau à Beaumont résumera clairement les péripéties de cette crise mémorable :

Paris 20 octobre 1849.

Monsieur,

« Nous sommes au beau milieu des débats sur l'affaire de Rome et le Ministre est tellement occupé et absorbé

(1) Cf. *Moniteur* du 18 octobre 1849. S'efforçant de trouver des similitudes entre ses dépêches et la lettre à Ney, Tocqueville se défendit d'avoir jamais eu la pensée d'abuser de la force, pour agir sur le pouvoir pontifical, « contre lequel toutes les puissances de la terre se sont usées et s'useront. »

par cette situation qu'il me charge de vous écrire pour lui. Vous aurez donc d'assez pauvres appréciations pour cette fois et je le regrette, car jamais encore, depuis quatre mois que nous sommes ici, nous n'avons eu un moment aussi critique et soit dit sans nulle emphase, aussi solennel.

Vous avez connaissance déjà sans doute du rapport de M. Thiers ; voilà le champ de bataille, où la Montagne, par amour du bruit, du scandale et de ce qui peut s'ensuivre, et les partisans de M. V. Hugo ont voulu surtout concentrer le débat, non pas à cause de ce que ce rapport affirme, mais à cause de ce qu'il dissimule. Le grand point c'est qu'il n'a pas parlé de la lettre du Président de la République, par conséquent il l'a réprouvée, par conséquent le Président de la République est attaqué, offensé, donc il faut que son ministère vienne à son aide, le couvre, ce qu'il ne peut faire qu'en approuvant la lettre, qu'en l'adoptant, qu'en arborant tout ce qu'elle demande comme devant être de toute nécessité accordé, et, en définitive, qu'en rompant en visière à ceux qui réprouvent une politique de ce genre.

Voilà le thème.

Malheureusement, M. le Président de la République et son entourage n'étaient pas aussi éloignés de ce point de vue qu'on aurait pu le désirer. De son côté, M. Thiers désapprouve la lettre du 18 août avec une hauteur qui, dans le rapport, n'a pu choisir d'autre alternative que d'éclater ou de se taire et l'on a pu craindre que M. Barrot, épousant la passion de M. le Président de la République et surexcité par l'aspect et les ennuis des négociations entretenues depuis tant de mois avec la cour de Gaëte, ne fut bien près à son tour, d'exaspérer la vivacité de M. Thiers, si M. Thiers était vif, par la vivacité de sa riposte. Voilà la situation d'avant-hier au matin quand la discussion a commencé et les difficultés contre lesquelles M. de Tocqueville avait à lutter. Je ne vous parle pas des efforts des jours précédents, efforts multipliés, pour améliorer un état de choses aussi périlleux, et qui n'avaient pas été absolument sans résultats. On avait pu calmer M. Thiers, calmer M. Barrot, mais il n'était pas certain que le même effet eût été produit sur l'esprit de M. le Président de la République.

« M. de Tocqueville a posé la discussion. C'est lui qui a ouvert le débat par un discours incontestablement le meilleur, le plus ferme et le plus net et le plus habile qu'il ait encore prononcé. Du reste, comme ce discours est de ceux qui ont une valeur intrinsèque, indépendante de la mise en scène oratoire, vous pourrez en juger par vous-même et je ne m'y étendrai pas. Je vous dirai seulement qu'en établissant la question non point sur le terrain ou dans les fondrières de la lettre du 18 août, mais au cœur de l'affaire de Rome en elle-même, ce discours mettait la discussion là où elle pouvait seulement se développer, sans atteindre aucune des susceptibilités en présence. Vous remarquerez que dans la droiture très appropriée au sujet et au but qui caractérise cette belle exposition, la lettre du 18 août n'est pas mise de côté, n'est pas mise en dehors du fait politique et y conserve une place ; mais elle est reléguée hors des limites officielles et diplomatiques par cette épithète de *familière* qui a été très remarquée, très bien sentie, très approuvée comme lui donnant précisément sa place. Le discours du Ministre a été un grand et bel acte de sagesse et de sagacité gouvernementales.

Je ne vous dirai pas toutefois, Monsieur, que M. le Président de la République en ait été pleinement satisfait. Il n'a pas, à ce qu'il semble, tenu compte de différentes difficultés existantes et il aurait souhaité que sa lettre fut non pas admise dans sa substance mais adoptée et défendue de tous points par le cabinet. Après la séance, le soir, il a parlé dans ce sens assez hautement et s'est plaint de ce qu'on le laissait seul en face du rapport agressif de la Commission. Dans une semblable disposition d'esprit, la séance d'hier a dû lui apporter des satisfactions, mais ces satisfactions lui sont venues d'un côté qui d'ordinaire ne lui en prodigue pas. Déjà, la veille, M. Mathieu de la Drôme s'était étendu avec éloges sur la lettre ; M. Cavaignac est venu, à son tour, la louer dans les termes les plus expressifs. Son discours, quant au but que se proposait le général, n'a pas été à ce qu'il semble, nettement compris. M. de Tocqueville pense *qu'il ne veut rien*

dire, ou bien que la *portée en est peu louable*. Dans tous les cas, c'est M. Victor Hugo qui, en dehors de toute espèce d'arrière-pensée plus ou moins favorable à l'auteur de la lettre, s'en est montré le champion le plus décidé. Son langage paraît avoir beaucoup plu et M. le Président de la République passe pour l'avoir loué. Je ne sais si vous trouverez bien propre à vous servir, la manière dont il parle des affaires de Hongrie. Quoi qu'il en soit M. de Montalembert est venu après M. Victor Hugo et il est hors de toute discussion qu'il a mis en déroute les discours du préopinant et de M. Mathieu de la Drôme et inspiré à l'Assemblée les idées, les passions les plus en désaccord avec ce qu'on a appelé longtemps l'esprit de l'époque. Je n'insisterai pas sur ce point qui n'est pas l'objet de cette lettre, mais je vous prierai de remarquer seulement, Monsieur, que M. de Montalembert, s'il a peut-être indiqué par une allusion lointaine qu'il n'approuvait pas la lettre, ne l'a du moins pas attaquée directement, discrétion qui le sépare de ses amis du parti catholique, dont l'organe (le journal l'*Univers*) s'exprimait en termes très superbes sur le cabinet et sur le Président le matin même.

Aujourd'hui la discussion va continuer. On attend des hasards. M. le Garde des Sceaux ne se trouvera pas répondre à une autre personne qu'à M. Emmanuel Arago qui va parler avant lui. Peut-être ne dira-t-il rien qui surexcite la verve de M. Thiers et peut-être les dispositions un peu véhémentes de M. le Président de la République ne trouveront-elles pas d'aliment. Ainsi, vous le voyez, nous sommes au milieu des peut-être, et nous avons peut-être une bombe qui va éclater dans quelque coin. En tous cas, M. de Tocqueville ne croit pas pouvoir admettre une intervention passionnée de M. le Président de la République, dans cette affaire, à son encontre, et il n'admet pas qu'il puisse accepter un blâme, dans quelque mesure et dans quelque forme que ce soit, qui lui serait imposé quant à sa conduite au sujet de la lettre.

Voilà, Monsieur, les affaires qui se traitent encore aujourd'hui, qui peut-être peuvent se prolonger et ne finir pas ce soir et qui. en définitive, pourraient, sans qu'on eût

le droit de s'en montrer trop surpris, amener les plus grosses conséquences.

Midi. Je voulais en rester là de cette affaire, mais je me suis interrompu pendant deux heures environ et il est venu à mes oreilles différents bruits dont voici le résumé. Je crois ne pouvoir trop vous mettre au courant, Monsieur, des progrès d'une affaire aussi vitale. Le bruit est devenu public et court les boulevards que le Président de la République et surtout son entourage sont irrités et montés dans le sens du discours de M. Victor Hugo. Ils poussent, assure-t-on, M. le Garde des Sceaux et lui demandent de défaire pièce par pièce l'édifice élevé à la conciliation par M. de Tocqueville. Ce serait une bataille livrée à la majorité. Avec quelles forces, quelle perspective de succès, je n'en sais rien. Mais voilà ce qui se dit. Le ministre est au Conseil et il s'occupe directement et avec une insistance très caractéristique, de raffermir, si toutefois il y a lieu, Monsieur le Garde des Sceaux dans la voie commune. Nous verrons ce soir les résultats.

« Comme je ne doute pas que cette tension des faits et des esprits ne vous préoccupe, j'aurai l'honneur de vous écrire un mot demain par la poste et, comme de juste, en me tenant dans un vague d'expression suffisant.

« Adieu, Monsieur, mettez je vous prie mes respectueux hommages aux pieds de Mme de Beaumont et croyez-moi bien votre plus affectionné et dévoué serviteur.

« Arthur de Gobineau. »

La discussion tourna court, mais Louis-Bonaparte ne se contint plus. « Il estimait que l'heure était venue d'en finir avec son ministère composé de trop honnêtes gens et avec une majorité qui le criblait de traits. » Ce fut inutilement que Barrot essaya de concilier la missive du 18 août et le *Motu proprio*, après avoir refusé au prince de lire une lettre menaçante pour la majorité, dans laquelle il était dit que lui, Président, briserait les résistances « d'une autre nature » qui s'opposaient à la fin honorable de l'expédi-

tion. Ce fut inutilement aussi que, touchée par le patriotique désintéressement du Cabinet, la majorité vota les crédits, que Pie IX même fit tenir que son retour à Rome était décidé. Persuadé « qu'il payait les frais de ce triple accord, tout spontané » et impatient de se libérer d'une tutelle gênante, Louis-Napoléon se résolut à provoquer un conflit décisif, en parlant de remplacer sans raison Rostolan et Corcelle.

Les ministres s'y opposèrent. « Je crains quelque folle entreprise » écrivait Tocqueville le 26 octobre... Cinq jours passèrent. Malade, écœuré, Barrot partit à Bougival ; Falloux s'était déjà rendu dans le midi. Malgré sa fatigue extrême (1), Tocqueville restait à son poste, et Dufaure ne quittait plus son cabinet. Le 31, le prince les fit demander avec leurs collègues encore à Paris et, leur exposant ses griefs, leur reprochant de n'avoir pas obtenu de grandes concessions du Pape, surtout de ne l'avoir pas assez défendu les 18 et 20 octobre, les pria de lui remettre leur démission. Le jour même, 31, ils la lui adressèrent sans retard. Le Président fit lire à l'Assemblée un « message manifeste », dans lequel il déclarait n'avoir obtenu, malgré toute sa bonne volonté, qu'une neutralisation de forces au lieu d'une fusion de nuances ; comme dépositaire du pouvoir exécutif il se déclarait résolu à ne plus choisir que des hommes aussi préoccupés de sa responsabilité que de la leur, de l'action que de la parole, et capables de mettre

(1) Tocqueville disait à Beaumont quelques jours auparavant (fragment inédit) :

« P. S. Je suis fatigué, tourmenté et un peu découragé en vous écrivant. Il y a en ce moment trop et de trop grandes affaires. Je plie sous le faix. Et puis, mon cher ami, quelle misère que de diriger les affaires étrangères d'un peuple, qui, ayant le souvenir d'une force immense et, dans la réalité, une puissance limitée, aspire à tout, et, au fond, ne veut, et peut-être ne peut rien oser. Il vaudrait mieux planter ses choux. »

en pratique le système qui avait triomphé au 10 décembre »... Les noms d'Hautpoul, Rouher, Fould, Parieu, F. Barrot, Bineau etc., parurent dès le lendemain au *Moniteur*. La République était virtuellement renversée.

Le 2 novembre, jour où le général d'Hautpoul vint lire son incolore déclaration devant les députés, Tocqueville envoyait à Beaumont une lettre, dont nous publierons les fragments que voici (1) :

2 novembre 1842.

« Je ne sais quel sera ici mon successeur, car il est à peu près certain, que Rayneval n'acceptera pas, (il refusa en effet, ce fut le général de la Hitte qui prit les Affaires étrangères). Je ne crois même pas qu'on se soit flatté qu'il accepte. On a voulu en ce moment gagner du temps.

« Pendant toute la journée d'avant-hier on a couru après un ministre des Affaires étrangères sans pouvoir en attraper un. On avait d'abord pensé à Persigny, à la Moskowa. Ces choix ont dû être écartés, comme ridicules ou peu dignes. Le poste proposé à deux ou trois autres personnes respectables a été refusé par elles. On s'est donné quinze jours de tentatives en nommant Rayneval.

« Jusqu'à présent le coup d'Etat au petit pied a peu de succès et n'est pas pris au sérieux, bien qu'il apparaisse comme un symptôme bien sérieux de l'avenir. Je m'attends cependant qu'il sera suivi d'un assez grand calme pendant quelque temps. Mais après ce calme il faudra compter sur des complications infinies et bien dangereuses. »

Tocqueville voyait juste : les bons procédés dont, aussitôt après son coup de force, Louis-Bonaparte ne laissa pas d'accabler très habilement les membres les plus influents de la majorité, et certains discours empreints du plus parfait constitutionnalisme qu'il prononça, autorisè-

(1) Cette lettre est inédite.

rent le rétablissement d'une entente apparente. Mais le 4 novembre Tocqueville dévoilait les prochaines raisons d'une rupture, que bientôt les deux partis de l'Elysée et de l'Assemblée consommèrent définitivement :

4 nov. 49.

« ... Il y a des causes accidentelles et superficielles qui ont pu précipiter la crise qui vient d'avoir lieu. Mais la cause profonde et permanente, c'est d'une part la conviction que le Président avait acquise que non seulement nous ne l'aiderions pas dans le coup d'Etat final, mais que nous ne le laisserions pas s'y préparer et se mettre en état de se passer de nous ce jour-là ; de l'autre, le désir de gouverner et surtout de *paraître* gouverner par lui-même. Il croyait que, peu à peu, on le laisserait tomber dans l'ombre et que le pays finirait par le perdre de vue. Il a voulu se montrer dans toute son indépendance vis-à-vis de nous et de l'Assemblée nationale, c'est pour çà qu'il a choisi le moment où la majorité nous était le plus assurée et qu'au lieu de prendre pour ministres les chefs de cette majorité, il a été chercher, dans les parties infimes des partis, les hommes dont il voulait se servir. Voilà les causes vraies de l'événement. Le Président est un monomane qui n'abandonnera l'idée impériale qu'à son dernier soupir. Il est audacieux jusqu'à l'imprudence et à la folie ; mais en même temps il est sympathique et apathique. Je sais que ce qui est vrai de lui, ne l'est pas de son entourage ; si je suis bien informé, on rappelle autour de lui tous les hommes de *main* du parti ; on forme une nouvelle association du *10 décembre ;* en un mot, on se prépare, à la guerre, mais on n'y entraînera pas le maître immédiatement. Je le crois décidément brouillé avec Thiers. Celui-ci a senti qu'il n'avait aucun rôle à jouer avec cet homme qui est aussi *ingouvernable qu'incapable de gouverner*. Quelle que soit la mobilité de Thiers, je le crois aliéné pour toujours ; je crois pouvoir en dire autant des légitimistes. Vous voyez qu'ils n'ont aucun représentant dans le cabinet. Le message a été particulièrement insultant pour

eux, de plus, je crois au Président, l'idée qu'il doit se faire une popularité à leurs dépens. Molé est toujours à vendre, c'est le plus sot intrigant de toute la bande...

Ainsi donc, il y a plusieurs partis principaux de la majorité qui paraissent aliénés à tout jamais et décidés à ne pas concourir à la résurrection de l'empire. Je n'en oserais dire autant de la masse, et je penche même à croire que le Président la regagnerait aisément et l'amènerait à servir ses desseins, s'il en avait la volonté et le talent. Cette masse qui n'aime pas l'Empire aime encore moins la République et surtout tremble de donner accès aux Rouges... Mais ce n'est point là le point de vue du Maître... Il ne veut à aucun prix être ni surtout paraître l'instrument ou l'agent, ou la créature, ou le protégé d'une majorité parlementaire (1). »

Epuisé par cinq mois de responsabilités incessantes qu'il n'avait assumées que très las déjà, souffrant même, Tocqueville fut condamné au repos le plus profond ; un mal de poitrine se déclarait. Mais il resta fort devant cette misère nouvelle, « car sa conscience ne lui reprochait rien. »

En quittant le Ministère, il se rappelait ses efforts pour rapprocher tant d'intérêts différents, sa constance à maintenir la paix, sans diminuer le prestige de son pays et malgré l'état de faiblesse, de torpeur, d'anarchie latente qui caractérisa les six mois de son passage aux affaires, ses soins aussi à rétablir entre l'Angleterre et nous (2), une entente rendue précaire par l'hostilité presque invariable du Cabinet britannique pour notre expédition contre Rome. Il partait suivi des sympathies du corps diplomatique (3) et libre de tout pacte avec la Droite ou la Gauche.

(1) *Lettre inédite* à Beaumont. Cf. *Annexes*, pièce XXV, *lettres inédites*.

(2) Cf. *Op. compl.*, t. VII, pp. 241 et 249. *Correspondance*.

(3) « Le corps diplomatique tout entier m'a témoigné des regrets très vifs et qui m'ont paru sincères. » *Lettre inédite*.

Par une inadvertance, qu'explique la légèreté de son esprit, Louis-Napoléon, que séduisirent une franchise, une délicatesse, une énergie si fréquemment mises à l'épreuve, repoussé ailleurs, (Barrot venait de lui refuser le cordon de la Légion d'honneur), espéra près de Tocqueville un aimable accueil. Le gentilhomme se montra aussi ferme que le tribun :

24 nov. 49.

« Le Président, peu de jours après la chute du Cabinet m'a écrit une longue lettre de sa main, dans laquelle, après m'avoir parlé très vivement de son amitié pour moi et de son regret de s'être séparé de moi, après avoir protesté contre l'idée d'avoir voulu m'appliquer certaines parties de son message, il m'engageait à le venir voir. J'y ai été une fois, de l'avis de mes amis, pour n'avoir pas l'air de bouder et, malgré ses instances, je n'y suis plus retourné depuis. Je lui ai fait dire par Vittard que j'étais touché de son procédé et plus encore de sa réception, mais que j'espérais qu'il voudrait bien comprendre ma situation, que le public, qui ne connaissait que le contenu du message, ignorant la correspondance privée qui l'avait suivi, s'étonnerait de me voir dans les salons de l'Elysée, lorsque presque tous les hommes de la majorité s'abstenaient d'y aller, ceux mêmes qui n'avaient jamais été de nos amis... La seule conduite à tenir vis-à-vis du pouvoir exécutif dans ce temps-ci est de se montrer à son égard pacifique, bienveillant même et inflexible. Quant aux Burgraves, il n'y a aucune conduite soutenue à attendre d'eux dans aucun genre ; ce sont des bâtons flottants sur un océan de vanité ; et après les avoir vus sur le point de déclarer une guerre ouverte et intempestive au Président, je ne serais pas étonné d'apprendre qu'ils se sont rapprochés de celui-ci, jusqu'à vouloir renverser de concert avec lui la constitution... »

Comprenant, qu'étant donnée sa faiblesse physique, il n'avait plus momentanément aucun rôle à jouer dans une Assemblée, dont il déplorait les passions rétrogrades, il se

tint loin des discussions, prévoyant que, la loi sur la liberté de l'enseignement votée, le conflit renaîtrait plus âpre et désastreux entre deux pouvoirs, « dont l'un écraserait l'autre, avec la France pour complice (1). »

Du lit, où la maladie le tint couché pendant l'hiver 1849-1850, Tocqueville continua cependant à suivre les phases d'une lutte, dont il pressentait l'inévitable issue. Les élections du 10 mars et du 28 avril, qui jetèrent l'effroi parmi les conservateurs, lui semblèrent plutôt les symptômes d'un sentiment très naturel de résistance ouvrière contre l'esprit de réaction à outrance qui inspirait le pouvoir et la Chambre. Aussi critiqua-t-il la loi du 31 mai, qui, « pour une loi destinée à maintenir le principe de suffrage universel, assimilait sans prudence, aux populations flottantes, un nombre considérable de citoyens très utiles et très sûrs » et, quand, parti pour la Manche, souffrant encore, il apprit la prorogation de la loi de 1849, restrictive de la liberté de réunion et l'accentuation des mesures prises contre la presse par Dufaure en juin 1849, inopportunes désormais, il blâma la majorité qui se dépopularisait ainsi, sans aucun bénéfice tangible ni pour elle, ni pour le régime parlementaire (2).

La nomination d'une commission de permanence hostile au prince président, les voyages de celui-ci durant l'Eté, les manifestations de Saint-Maur et de Satory, l'incident Neumayer ne lui laissèrent plus aucun espoir : les représentants se consumeraient en efforts stériles, en protestations vaines ; Louis-Napoléon poursuivrait jusqu'au bout ses avantages et triompherait.

(1) Cf. *Lettre inédite* à Gustave de Beaumont.

(2) En septembre, Tocqueville réélu président du conseil général de la Manche dut recevoir Louis-Napoléon à Cherbourg ; il s'en tira par une allocution très habile et très... vague... Cf. *Annexes*, pièce XXVIII et *Op. compl.*, t. IX, pp. 572 et 573.

Le 2 novembre, le général Changarnier, sur lequel l'Assemblée fondait toutes ses espérances, interdit aux troupes de Paris de se livrer à aucune acclamation sous les armes et pendant les revues... Tocqueville écrivit, aussitôt, prévoyant ainsi le message présidentiel du 12 (1) :

« J'ai appris l'ordre du jour de Changarnier qui m'a jeté dans la plus cruelle inquiétude. Heureusement que le Président, fidèle à ses antécédents, après avoir avancé a reculé, mais il ne faut pas s'y fier... Une lutte entre les deux pouvoirs peut donc être plus prochaine que je ne le pensais, à moins que les représentants, revenant en masse des départements, ne fassent, sur les têtes chaudes des chefs, l'effet de la douche froide sur la tête des fous. Je crois et j'espère que cela se produira. Je n'ai pas le temps de développer mes pensées, mais croyez bien ceci : c'est que les chefs du Parlement s'illusionnent grandement sur la force que possède le Parlement dans le pays. Cette force est encore assez grande, mais elle demande à être ménagée avec la plus extrême prudence, si on veut la conserver.

Personne, au fond, ne s'occupe des questions qui nous surexcitent à Paris... Dites et redites cela sur tous les tons pour l'amour de Dieu, ou nous allons voir, pour un

(1) Tocqueville écrivait peu après ce même message : (*lettre inédite*)

Naples 24 novembre 1850.

Mon cher Beaumont,

« ...En arrivant ici, il y a trois jours, j'ai lu le message du Président.., Je trouve le message très habile et d'une habileté qui devrait servir à bien des gens de modèle ; il respire le goût du repos, l'amour de la concorde et de la paix ; c'est pour me servir d'une phrase de S... gratter la nation dans l'endroit ou elle sent que la peau la démange. Un tel langage indique d'avance au pays de quel côté viendront les agressions et il fait peser sur l'Assemblée toute la responsabilité des premières luttes. Ce langage, je le répète, devrait servir de modèle à bien des gens ».

temps, non seulement la ruine de la République, mais celle des institutions libres... (1) »

Tocqueville, en revenant de la Manche, avait d'abord pensé ne point quitter Paris pour ne pas abandonner ses amis, Dufaure, Rivet, Beaumont, Lanjuinais ; mais son délabrement physique parut tel, qu'on lui conseilla de gagner le midi dès l'automne, pour passer quelques mois en Italie. Il se soumit à cette douloureuse et sévère précaution. Alors, très loin, là-bas, sur le rivage de Sorrente, « chaque matin, désespéré aux nouvelles reçues », il attendit qu'on le rappelât.

L'inutile entrevue du prince, le 9 janvier, avec les chefs de la majorité, le changement de cabinet, la disgrâce de Changarnier consommèrent la rupture entre l'Exécutif et le Législatif ; les heurts se multipliaient et détachaient la nation du Parlement ; par besoin d'ordre et de stabilité, la France glissait vers le despotisme.

Dans ses conversations avec Ampère et Nassau-Senior (2), dans ses lettres, Tocqueville se livrait aux plus

(1) Fragments inédits ; Cf. cette lettre inédite à G. de Beaumont :

29 janvier 1851.

... « Les derniers journaux que j'ai vus sont ceux du 19, ils m'ont fait connaître le vote de l'Assemblée, qui a admis l'amendement Sainte Beuve et déclaré officiellement la défiance... J'ignore quelle sera la conséquence du vote de l'Assemblée mais je suis, quoiqu'il arrive, bien aise que ce vote ait lieu. Je crois qu'on aurait pu, de part et d'autre, empêcher que les choses en arrivassent à cette extrémité, mais, puisqu'on y était parvenu, tout valait mieux, selon moi, qu'une reculade de l'Assemblée...,

J'avoue que, jusqu'au dernier moment, j'ai cru à la faiblesse de l'Assemblée ; j'y ai cru, surtout quand j'ai vu le texte de la rédaction de la commission. Prendre pour champ de bataille l'éloge de Changarnier était courir à la défaite, car sur un pareil terrain, on ne pouvait attirer l'opposition et, quant à la majorité, elle est moitié gagnée par le pouvoir, ou effrayée par l'opinion de ses électeurs... »

(2) *Conversations*, pp. 283 et suiv., 310 et suiv.

sombres pressentiments ; il jugeait la situation inextricable, « une dissolution étant trop dangereuse, une mise en accusation folle et vaine, un coup d'Etat parlementaire sans issue », et il n'imaginait pas « la possibilité d'améliorer le présent *statu quo*, de le corriger, tout brusque changement devant être pire, si ce n'est peut-être par une revision de la Constitution ». Il ne dissimulait pas du reste que les esprits étaient dans des dispositions si mauvaises, « qu'ils finiraient toujours par se ranger du côté de l'Exécutif, quelles que dussent être ses folies ou ses usurpations tant ils étaient las ou irrités. » Et malgré son horreur pour les rapprochements historiques, Tocqueville ne pouvait se défendre d'évoquer notre état social entre Fructidor et Brumaire... (1).

Or, par l'intermédiaire des assemblées locales, une pensée bientôt très puissante se fit jour dans le pays : prévenir la crise de 1852 et autoriser Louis Bonaparte à être réélu, ce Bonaparte défenseur des libertés civiles, de l'ordre et de la propriété ! Il fallait donc modifier la constitution. Le vœu national n'allait d'ailleurs pas au delà. Vers le mois de mars 1851, les pétitions affluèrent sur le bureau de la Chambre ; Léon Faucher, le nouveau ministre de l'Intérieur les encourageait à l'instigation du Prince ; par contre, beaucoup de députés réactionnaires et radicaux de l'Assemblée se déclaraient hostiles à tout changement constitutionnel.

Ce fut une proposition du duc de Broglie, contresignée par 233 représentants « dits de la réunion des Pyramides », qui détermina la Législative à renvoyer ces nombreuses demandes devant une Commission unique, dont Tocqueville, qui rentrait d'Italie, fut élu rapporteur et

(1) Il semble bien que c'est à cette époque, que Tocqueville écrivit les chapitres publiés au tome V de ses Œuvres sur la situation de la France à la fin du Directoire.

Broglie lui-même président (1) ; les divers partis s'y trouvèrent représentés.

L'extrait des Procès-verbaux de cette Commission nous révèle les hésitations qui se firent jour lors de la discussion générale ; les avis se balancèrent. Voici le passage qui nous intéresse particulièrement (2) :

... « Interpellé sur l'ensemble des propositions, M. de

(1) Cette Commission était composée de MM. de Montalembert, Moulin, Dufour, Jules Favre, de Mornay, de Tocqueville, Berryer, de Corcelle, de Broglie, Charras, de Melun (du Nord), général Cavaignac, Odilon Barrot, Charamaule, Baze.

Sur quinze votants, M. de Tocqueville obtint 8 voix, M. de Broglie 5, Odilon Barrot 1, M. de Corcelle 1. (Il avait prié ses collègues de voter pour Tocqueville).

Tocqueville considérait cet effort prématuré : « Pourquoi disait-il, provoquer si longtemps à l'avance une agitation dangereuse ? » Cf. la lettre inédite suivante en date du 31 mai : elle est adressée à Lanjuinais :

31 mai 1851.

... « Le mouvement en faveur de la révision se développe de plus en plus dans le pays, dans quelle proportion exacte, je l'ignore et personne, je pense, ne le sait encore, 220 représentants ont déjà signé une demande en révision qui sera déposée, je crois, lundi prochain. Je n'ai pas besoin de vous dire que je ne suis pas des signataires, quoique la presque totalité de mes collègues de députation ait pris cette initiative. Passy a eu la faiblesse, à ce qu'on m'assure, d'apposer son nom, et Barrot, celle de déposer publiquement à la tribune une pétition ayant cet objet. Je ne comprends pas qu'on s'engage ainsi d'avance dans une question qui peut changer autant de faces, à la discussion. Quant à moi, je suis décidé à ne point prendre de parti d'ici-là, bien que penchant toujours à croire qu'on aurait tort de se séparer dans cette circonstance de la *quasi-totalité* des intérêts conservateurs du pays, qui s'engage visiblement dans cette voie. Barrot rêva toujours ministère... »

(2) Titre exact : Extrait des procès-verbaux de la Commission chargée d'examiner les proportions relatives à la révision de la Constitution.

Juillet 1851.

Tocqueville accepte non sans beaucoup de réflexions et d'hésitations la revision de la Constitution.

« Ce qui détermine son opinion ce n'est ni le pétitionnement, ni même le désir de corriger les vices intrinsèques de la Constitution.

Une foule de sentiments divers pousse aux pétitions. Une administration fortement centralisée, disposant de nombreux agents, a tous les moyens d'exciter un tel mouvement. Voilà ce que l'orateur a pu dire dans son bureau, en présence de ministres, qui ne l'ont pas contredit.

D'autre part la revision est une crise dont les inconvénients, les dangers ne seraient pas compensés par l'avantage de corriger les vices intrinsèques de la Constitution.

Mais l'élection du 10 décembre a fait au pays une situation, d'où l'on ne peut sortir que par la violence, l'illégalité ou la revision.

Entre les divers dénoûments, le choix de l'orateur ne peut pas être douteux. Il votera pour la révision et pour la révision totale, parce qu'il ne comprendrait pas que le mandat d'une Assemblée constituante fut limité.

Il pense que si la France n'est pas mûre pour la République, elle est encore moins prête pour la monarchie. A ce point de vue, tout en déclarant qu'il y a lieu à révision, l'Assemblée devrait indiquer qu'il faut réviser dans le sens républicain. Quant aux moyens pratiques d'obtenir le vote de révision, il s'agit de démontrer à la minorité que c'est le moindre danger auquel la République puisse être exposée et surtout de lui donner satisfaction par le rappel de la loi du 31 mai... tant qu'elle n'aura pas été modifiée. On ne pourra pas raisonnablement demander à ceux qui l'ont repoussée de voter la révision.

Enfin la révision doit être légale, essentiellement légale ; et quelle que soit l'issue du débat sur les propositions soumises à la Commission, l'Assemblée doit prendre l'engagement de maintenir la Constitution envers et contre tous...

Parlant après le duc de Broglie qui demandait la revision intégrale parce que la constitution est mauvaise et immédiate parce qu'il n'y a pas de temps à perdre, M. de Tocqueville déclare qu'il pense comme M. le duc de Bro-

glie ; il admet la révision, il la croit dangereuse mais nécessaire : il faut des concessions mutuelles pour accroître le nombre de ceux qui la voteront.

En ce qui concerne la légalité, il faut plus que la déclaration qu'on ne s'associera pas à des actes inconstitutionnels... Il faut des témoignages de respect pour le principe salutaire de la légalité ; il faut aussi dire qu'on est décidé à la faire respecter par tout le monde. L'orateur blâme l'intervention de l'administration dans l'œuvre du pétitionnement, moyen politique qui tend à dénaturer l'expression de l'opinion publique et peut devenir très dangereux.

Il s'agit, sans engager autrement l'avenir, de reconnaître la nécessité actuelle de la République ; non de décider d'une manière définitive entre la République et la Monarchie, et de trancher la question du droit supérieur, éternel, de la République, dans le sens de la doctrine du général Cavaignac.

L'orateur déclare en terminant qu'il ne voudrait pas lui-même s'engager à tout jamais à la République et qu'il ne cherchera jamais à imposer aux autres des maximes de foi qu'il n'accepterait pas lui-même pour sa propre conduite (1). »

Tant de réticences et de précautions allaient se retrouver, fatalement, dans le rapport que Tocqueville présenta le 8 juillet à la Législative ; elles furent d'autant plus visibles que la Commission elle-même n'avait pas su prendre un parti décisif. Exposant les difficultés de l'état politique dont souffrait la France, Tocqueville montra comment, par la faute des législateurs de 1848, les conditions défaillaient d'un gouvernement régulier ; il peignit l'inquiétude qui gagnait les esprits ; il prédit la ruine prochaine de la Constitution, si elle n'était pas corrigée de ses vices les plus sensibles ; personnellement il adhérait au prin-

(1) Cf. aussi pour tout ce début et cette période, le t. IV (200 premières pages) *des Mémoires* de Barrot (déjà cit.)

cipe d'une révision totale, opérée par une Assemblée constituante, mais au nom de sa Commission divisée (9 voix pour 6 contre), il déclara laisser peser sur l'Assemblée la responsabilité de la décision qu'il fallait prendre.

« Ces deux grands pouvoirs égaux par l'origine, lut-il à la Tribune (1), inégaux par le droit, condamnés par la loi à la gêne, conviés en quelque sorte par elle aux soupçons, aux jalousies, à la lutte, obligés pourtant de vivre, resserrés l'un contre l'autre, dans un tête-à-tête éternel, sans rencontrer un intermédiaire ou un arbitre qui puisse les concilier ou les contenir, ce ne sont pas là les conditions d'un gouvernement régulier et fort... Dans les pays libres, et surtout dans les pays de démocratie, où le bien comme le mal ne peuvent s'accomplir qu'à l'aide des masses, il faut avant tout conserver leur affection et leur confiance. Lorsqu'elles sont inquiètes, troublées, souffrantes, et qu'elles réclament un remède, leur refuser ce remède, parce qu'on le juge moins efficace qu'elles ne l'imaginent, c'est les désespérer, c'est les pousser à prendre, avec d'autres conducteurs, une autre conduite et d'autres maximes politiques. Ainsi, dans le même mois et à quelques jours de distance, le pouvoir exécutif et la puissance législative changeront de mains...

Et dans quelle contrée de la terre, messieurs, cette éclipse prévue et totale du pouvoir doit-elle se faire remarquer ? Chez le peuple du monde qui, bien qu'il ait renversé plus souvent qu'un autre son gouvernement, a le plus l'habitude et sent plus qu'aucun autre peut-être le besoin d'être gouverné. Le seul moyen d'empêcher cette crise, c'est de remettre momentanément tous les pouvoirs entre les mains d'une Assemblée constituante qui aura pour elle l'autorité de la nation même et la force de la

(1) Cf. *Op. cit.*, t. IX, p. 574 et suiv.

jeunesse... Si une élection inconstitutionnelle avait lieu, qu'arriverait-il ? La Constitution tout entière serait renversée, renversée par une impulsion soudaine, par un effort irréfléchi, sans qu'il restât debout aucun pouvoir légitime qui eût le droit de rien édifier à sa place. Et qu'est-ce que la Constitution ? C'est la légalité, c'est le droit...

Le *statu quo* actuel, doit aboutir presque nécessairement, soit à l'usurpation, soit à l'anarchie, en tout cas, à la ruine de la République et peut-être de la liberté. »

— « Vous n'avez pas fait là, monsieur, une des moindres actions de votre vie publique, ni une des moindres œuvres de votre vie intellectuelle », lui écrivait Gobineau et beaucoup d'hommes éminents le félicitèrent (1).

Ne le dissimulons pas néanmoins : la grande impartialité comme l'inquiétude du rapporteur nuisit à la cause défendue. En laissant trop entendre que « son avis ne prévaudrait pas de réunir une Constituante », dans une Assemblée incapable de se décider, malgré le danger qui la menaçait, en pressentant l'échec de ses conseils et le maintien d'un ordre de choses dont l'observation conduirait fatalement « à l'usurpation ou à l'anarchie », en permettant que transparut ainsi le découragement d'une âme réputée si haute, Tocqueville ne sut pas prendre le rôle du chef énergique qui réconforte, ranime, surexcite, galvanise les énergies mourantes et sauve la dernière chance de succès.

Il avait trop distinctement compris le danger de remettre en discussion une œuvre, qu'aucun parti ne voulait plus défendre et ne désirait modifier, transformer, qu'à son profit, œuvre qui seule encore opposait un obstacle légal aux entreprises de tous les hommes ligués contre la Répu-

(1) Cf. *Correspondance avec Gobineau* déjà cit., p. 172.

blique ; il prévoyait trop aussi que Louis-Napoléon coûte que coûte conquerrait sa réélection... (1) !

Après lui Cavaignac, Michel de Bourges, Victor Hugo, au nom des radicaux protestèrent contre la révision ; Falloux la demanda pleine et entière ; Berryer, avec une sublime grandeur, en douta tristement ; Dufaure la repoussa ; Barrot la défendit. Au vote, la majorité numérique se trouva considérable en faveur des conclusions personnelles de Tocqueville, mais il manqua près de 100 voix pour que le chiffre légal fut atteint.

Pendant la prorogation, le prince président s'efforça de se concilier l'armée, par une nouvelle guerre en Afrique ; la bourgeoisie, en exploitant contre les Montagnards les craintes, que justifiaient les troubles du Sud-Est et de l'Ardèche ; les masses, lorsqu'il demanda l'abrogation de la loi du 31 mai.

On parlait toutefois de la canditature possible du prince de Joinville à la présidence ; le 4 octobre Tocqueville écrivit la lettre suivante (2).

« Dans la crise où nous sommes, j'étais profondément convaincu et je le suis encore (c'est le seul point pratique sur lequel nous différions) que le meilleur et peut-être le seul moyen de sauver la République, s'il en existe, eut été la réunion d'une Assemblée constitutionnelle. Je crois que le pays ne renferme point le personnel d'une majorité législative qui veuille l'empire ; je crois que les monarchistes sont divisés, peut-être dans d'autres proportions que celles d'aujourd'hui, mais d'une manière assez analogue, et qu'on serait dans l'impossibilité de créer autre chose que la République ; peut-être même rendrait-on le mode d'élection présidentielle meilleur, et, en tous cas, s'il en sortait la faculté de réélire Louis Bonaparte, cela

(1) Cf. *Conversations*, déjà cit., p. 311.
(2) A Dufaure, elle est inédite.

me paraîtrait œuvre moins dangereuse, que ce qui va arriver car, pour moi, vous savez que je n'ai jamais varié sur ce point, sa réélection illégitime est certaine. Je sais que je n'ai pas de preuve à donner, je me borne à exprimer ma conviction et à en appeler à l'avenir. J'ai donc été de l'avis de la révision et j'avoue que j'y persiste.

Maintenant je n'ai pas besoin de vous dire que je suis décidé à lutter jusqu'au dernier jour pour la légalité et contre l'usurpation, non, à vrai dire, par l'espérance de réussir mais par respect pour moi-même et pour tomber avec mes idées. Quant à la candidature du Prince de Joinville, je la vois avec plaisir parce qu'elle peut au moins diviser les voix, diminuer la force morale du Président après l'élection, affermir la lutte contre lui sur les débris des institutions ; mais comme je vous le disais je ne crois pas que nous devions y entrer. Il s'attachera toujours, quoiqu'on fasse, parce que c'est dans la nature des choses, l'idée d'une tentative de restauration orléaniste à cette candidature, et, en effet, comment se dissimuler les périls que son succès ferait courir à la République ?

...Thiers lui-même ne me niait pas l'autre jour qu'un des avantages de la Présidence du Prince serait que si la France régulièrement voulait rentrer dans la Monarchie, la maison d'Orléans se trouverait avoir, pour ce moment-là, le pouvoir de fait en ayant un des siens à la tête de la République. Cela ne m'empêcherait pas de voter pour le Prince de Joinville, mais uniquement comme contraint et forcé, parce que je suis placé entre lui et un candidat inconstitutionnel. »

En demandant le rétablissement du suffrage universel, Louis-Napoléon provoqua la démission de ses ministres. Des bruits de coup d'Etat circulèrent ; Tocqueville n'y crut pas ; le 15 octobre il disait à Lanjuinais en lui faisant part de l'émotion qui régnait parmi les conservateurs :

« Mon cher ami, les journaux d'aujourd'hui vous apprendront la décision qu'a prise le Président de la République.

Cela jette les esprits dans une inquiétude que je crois prématurée. Bien des gens s'imaginent que le changement du Ministère n'est que le prélude d'un coup d'Etat ; pour mon compte je ne le crois pas, mais je ne me dissimule pas pourtant que cet acte met le Président sur le chemin qui y conduit (1). »

Les pourparlers devaient être longs pour la reconstitution du Ministère, et sauf dans les feuilles de l'Elysée, l'opinion se montrait si unanime à blâmer le prince, que Tocqueville voyait peut-être, dans ces critiques, la promesse d'une ultime alliance de tous les modérés contre le prétendant :

18 octobre 1851.

« ...Que va-t il sortir de tout ceci ? Peut-être encore quelque misérable replâtrage ; mais en tous cas, je l'espère, une forte diminution dans la position du Président. Si maintenant toutes les nuances de la majorité pouvaient s'unir, nous serions les maîtres. Mais s'entendront-elles, même dans ces circonstances suprêmes ? J'en doute (2). »

Après le vote du 13 novembre, qui rejetait la demande présentée par le nouveau Ministre d'abroger la loi du 31 mai, plus encore après le malheureux incident dit « de la proposition des questeurs », l'Assemblée donna bien l'impression d'une cohue sans force ni discipline, incapable d'offrir la moindre résistance au premier coup d'audace qui serait tenté contre elle. Le 2 décembre, dès neuf heures, en compagnie de quelques collègues, Tocqueville s'efforça de pénétrer dans le Palais-Bourbon ; s'étant vu repoussé, il gagna la mairie du Xe arrondissement, où se trouvaient réunis, sous la présidence de Berryer, de nombreux députés, qui protestèrent au nom des lois violées

(1) *Lettre inédite.*
(2) *Lettre inédite* au même.

« ce qui était leur honneur comme leur faiblesse » et votèrent le « décret » de déchéance. Bientôt arrêté, vers trois heures, il partagea le sort des représentants qui, entre deux rangs de soldats, furent conduits à la caserne du quai d'Orsay, où il passa la nuit, « nuit qui ne fut pas tragique, racontait Tocqueville le 31 décembre ; l'élite de la France par l'éducation, la naissance, le talent, et surtout l'esprit de conversation se trouvant enfermée dans les murs de cette bâtisse. La grande lutte dans laquelle nous avions joué courageusement notre rôle était finie ; nous avions fait notre devoir, couru quelques périls ; nous en prévoyions d'autres et nous nous trouvions dans cet état d'excitation que le danger et le combat affrontés à plusieurs engendrent, quand ils ne sont pas trop redoutables. Au lieu de dormir nous passâmes la nuit à nous lancer de paillasse à paillasse, des anecdotes et des bons mots. » Le lendemain, par ordre spécial, Tocqueville fut libéré. La mort de Baudin, puis les massacres du 4 lui démontrèrent l'inutilité de toute résistance immédiate.

III

Il prévoyait depuis trop longtemps l'acte infâme que venait de commettre Louis Bonaparte, aidé de ses complices, « bande d'aventuriers militaires et de bourgeois avilis », pour s'en irriter violemment. Mais dans l'indifférence que le pays témoigna pour cette usurpation et les crimes qui la suivirent, Tocqueville trouva le motif de constatations amères ; une servitude si prompte lui parut bien la preuve décisive du manque de goût pour l'indépendance véritable, qui caractérisait l'esprit public.

Un grand nombre de représentants notoires de l'Assemblée rachetaient, sans doute, leurs tergiversations, leurs fai-

blesses, leurs fautes anciennes par une attitude très digne, mais, hélas, la grosse majorité du pays, dans sa crainte du désordre et son effroi pour toute lutte politique nouvelle, se jetait sans regrets entre les bras d'un histrion, qui usurpait « le prestige d'un nom qui déjà suffisait à le faire maudire ».

« Ce qui vient de se passer à Paris est abominable, écrivait Tocqueville le 14 décembre, fond et forme, et, quand les détails seront connus, ils paraîtront encore plus vilains que le gros de l'événement lui-même. Il était enfermé en germe dans la Révolution de février, comme le poussin dans l'œuf; pour l'en faire sortir, il ne fallait que le temps nécessaire à l'incubation. Du moment où l'on a vu apparaître le socialisme, on a dû prévoir le règne du sabre. L'un engendrait l'autre. Je m'y attendais depuis longtemps et bien que j'éprouve beaucoup de honte et de douleur pour notre pays et une grande indignation contre certaines violences et certaines bassesses qui passent la mesure, je ressens peu d'étonnement et nul trouble intérieur. Non seulement je ne veux pas faire d'opposition au nouveau gouvernement, mais je souhaite très sincèrement qu'il dure un certain temps. La nation, en ce moment, est folle de la peur des socialistes et du désir passionné de retrouver le bien-être. En cet état, elle est incapable et, je le dis bien à regret, indigne d'être libre. Et toute tentative qu'on ferait pour rétablir les institutions de la liberté échouerait contre les idées et les mœurs. Il faut que la nation, qui a oublié depuis 34 ans ce que c'est que le despotisme bureaucratique et militaire, quand la loi ou la publicité ne le contient pas, le rapprenne. Il faut qu'elle le goûte de nouveau et, cette fois, sans l'assaisonnement de la grandeur et de la gloire; il est nécessaire qu'elle le goûte assez longtemps pour être amenée à désirer quelque chose de mieux et pour comprendre que le bien-être même... ne s'achète point par le sacrifice de la liberté et de la dignité humaine (1). »

(1) Fragment d'une lettre inédite.

Vigoureuse et hautaine conception du châtiment qu'un peuple encourt lorsqu'il s'est abandonné ; sévère critique dont la tristesse qui la pénètre relève mieux le prix. Oserons-nous dire néanmoins, que Tocqueville eut rempli, avec une autorité plus décisive, ce rôle d'implacable censeur, si lors des derniers mois qui précédèrent le coup d'Etat, il s'était prodigué davantage ?

Après avoir manqué l'occasion de faire personnellement aboutir la révision, ne pouvait-il, aux alentours du 17 novembre par exemple, se lever derechef et prenant la parole, rassurer l'opinion contre ce « spectre rouge », dont on la jouait, dénoncer rudement les exécrables ambitions du prince, vitupérer le « parti du président », cingler les Montagnards comme les chefs de la Droite et du Centre, lancer un suprême appel aux sentiments généreux qui sommeillent toujours au fond des âmes même les plus veules, offrir à l'Assemblée le troublant spectacle d'une conscience que révoltaient tant d'incertitudes, de lâchetés, ouvrir enfin à des collègues persuadés d'être isolés dans le pays et menacés par des ennemis invincibles, une route qui les conduirait au moins vers l'affirmation de leur honneur, vers la résistance, vers le combat ! — Oui, telle était la mission suprême que nous aurions désiré voir Tocqueville assumer, plutôt que de le considérer ferme et silencieux, entre ses amis, et préférant, par générosité, par sacrifice, ne pas se séparer « de ceux qui marchaient vers l'abîme », presque inutile ainsi à sa cause et à sa patrie !

Aussi bien, la ruine consommée de la République, Tocqueville rentra dans la vie privée pour se vouer à l'œuvre qu'il ne devait pas pouvoir conduire jusqu'au terme, sa grande enquête sur les origines de la France contemporaine, dont le premier volume, lorsqu'il parut, impressionna vivement l'élite et jeta une lueur nouvelle sur un nom déjà vénéré. « Le démocrate opportuniste par besoin vivre »

que l'étude sur les Etats-Unis avait révélé au monde politique en 1835, y faisait place à un moraliste inquiet de l'avenir. Sentant qu'il ne verrait jamais, sa vie durant, aboutir l'effort, que son goût du bien lui faisait irrésistiblement conseiller aux hommes, Tocqueville refusait néanmoins quant à lui de se croire vaincu ; droit contre le malheur, il maintenait son regard tendu au loin pour discerner quelque motif de recouvrer l'espérance ; mais une mélancolie plus profonde assombrit dès lors sa pensée.

Il ne songea pas à persévérer dans sa lutte contre Louis Bonaparte ; les troubles du Midi venaient de déconsidérer aux yeux de la classe moyenne toute alliance avec le peuple, et les représentants modérés les plus actifs étaient exilés, dont le bouillant et sympathique Lamoricière auquel, le 31 janvier 1852, Tocqueville exposa les motifs qui l'induisaient à ne pas solliciter le renouvellement de son mandat de député :

« Quelque restreints que soient les moyens de l'opposition dans la nouvelle Assemblée, celle-ci y pourra gêner le pouvoir et le porter à des actes qui mettront le despotisme plus en vue et le rendront plus pesant. Partant de là, je désire qu'il y arrive un certain nombre d'hommes indépendants. Je n'ai pas, du reste, besoin de vous dire que je ne veux pas y être, en quoi je suis imité par presque tous ceux qui ont joué un rôle dans les anciennes assemblées. Nous serions là sans dignité et avec moins d'utilité que le premier venu ; car il faut bien reconnaître que ce pays n'est pas guéri de la mauvaise humeur, que lui ont donnée les dissentiments et les luttes stériles de la dernière Assemblée, et que pour le moment, ce que les anciens hommes parlementaires ont de mieux à faire dans l'intérêt du retour à la liberté parlementaire, c'est de ne se mêler ostensiblement de rien et d'attendre ce que produiront les fautes de Bonaparte ; car celui-ci

en fera et beaucoup et de toute espèce, n'en doutez pas (1). »

Ce fut, de la part de Tocqueville et de ses amis, comme un acte mûrement décidé (2),

Tocqueville personnellement, au mois de mars 1852 donna sa démission de président du Conseil général de la Manche, et le 29 avril il prit congé de ses électeurs de Montebourg.

Mais quelque temps après, lorsque le gouvernement, contre l'attente générale, eut décidé que les conseillers généraux continueraient à être nommés au suffrage libre des citoyens, le président devant être seul désigné par le gouvernement, l'élection terminée, une hésitation parut possible. Barrot (3), Beaumont, Tocqueville se consultèrent; celui-ci le 1er juillet écrivit à son vieux camarade :

« Je suis aussi embarrassé que vous et ne sais trop non plus que faire. Comme vous, j'ai reçu des ouvertures, et comme vous, je m'en suis tiré d'une manière évasive. Ma pente me conduit à ne point me laisser nommer...

Tous ceux néanmoins, qui peuvent arriver au Conseil général, me paraissent devoir le faire, ceux surtout qui

(1) Lamoricière se trouvait à Bruxelles, *fragments inédits*.

(2) Le 2 avril 1852, Tocqueville écrivait encore à Lamoricière ces lignes inédites :

« Dufaure va bientôt partir pour la campagne ; je l'ai tourmenté, et je crois avec succès, pour qu'il reprît à Paris la robe d'avocat. Il y aura bientôt une action politique à exercer de ce côté là. Poussez-le aussi dans ce sens quand vous lui écrirez. Beaumont est enterré tout vif en Touraine. Je vais moi-même m'enfermer à Tocqueville, où il me tarde d'être. La seule chose qui aide à supporter le poids presque insupportable du présent, est la tenue de tous les anciens hommes politiques, dont il n'y a aucun de quelque valeur qui ait encore fait mine de se rapprocher; je ne parle pas de ce B.. ; c'est un drôle, qui, depuis longtemps ne comptait plus dans nos rangs. »

(3) Cf. *Annexes*, pièce XIX.

n'ont pas trop marqué dans la politique des derniers temps. Ces assemblées restées nombreuses et électives auront nécessairement de la puissance et en prendront à mesure que l'esprit public se réveillera. C'est, de plus, la seule institution *sûrement* libérale qui nous reste, celle où l'on n'a pas l'air de donner la liberté en empêchant qu'on puisse s'en servir. Les élections du Conseil général ne peuvent pas être faites par l'administration et on ne peut empêcher le Conseil général de tenir dans sa main l'administration locale. C'est, en un mot, une vraie liberté publique et ceux, qui veulent en faire un usage libéral, auraient tort de ne s'en pas servir. Mais reste toujours à examiner la position particulière des individus. Il est certain que tous nos amis ont refusé le serment. Lanjuinais vient de m'écrire qu'il l'avait refusé. Quelques-uns reviendront-ils sur leur détermination? Je vais écrire à Barrot pour saisir ce qu'il fait. Comme renseignement cela peut être utile (1). »

Tocqueville s'abstint en définitive.

Selon ses prévisions, les électeurs n'avaient nommé en mars que les députés officiels ; une résistance, de sa part, si vive fut-elle, au sein d'un Conseil départemental lui parut, (idée contestable), sans but défini : « Il n'y a rien à faire pour nous, jusqu'à ce que l'esprit libéral renaisse en France. Jamais je n'ai eu de conviction plus ferme et plus tranquille que celle-là, » écrivait-il encore à Beaumont, dont il raillait ailleurs l'attente d'un prochain revirement dans l'opinion publique : « Où en êtes-vous mon bonhomme? Vous radotez. On parle toujours de l'imminente proclamation de l'empire. Le fait est, que rien ne serait plus aisé et que jamais plus grande usurpation n'a présenté moins d'obstacles... (2) » On le vit bien après le plébiscite du 20 novembre.

(1) *Fragments inédits;* 1er juillet 1852; cf. *Annexes in fine.*
(2) *Fragment inédit.*

Cependant s'il estimait possible, utile même que Napoléon se maintint un long temps sur le trône, afin de dégoûter pour toujours la nation du Césarisme et réveiller en elle « le besoin vital » de franchise politique, Tocqueville ne laissait pas de prévoir les difficultés et les malheurs, par lesquels la France devrait passer, avant de voir la chute d'un régime tyrannique : « L'Empereur tombera, plus tard que beaucoup ne le croient, et il tombera, non sous nos efforts, mais sous les coups des étrangers qu'il se sera aliénés », disait-il devant Nassau-Senior; prédiction singulièrement émouvante, qui prouve combien peu Tocqueville se laissait duper par les promesses et les tirades pacifiques de Louis Bonaparte.

Il n'en regardait pas moins, non sans douleur, comme provisoirement détruites, les institutions dont il avait « espéré la force de son pays » et il souffrait d'être contraint d'admettre que « la grande et terrible » Révolution contenait en elle-même le principe d'un nouveau despotisme si étroit, de sentir « peser un profond, un immense silence qui facilitait l'hébétement, l'apathie de ses semblables, à l'endroit de la politique », de constater surtout que l'Eglise elle-même s'unissait au spoliateur de nos droits et semblait vouloir justifier, par son adhésion empressée, certains crimes dont rien, pour lui, n'effacerait le souvenir.

Aussi, lorsqu'il considérait tant de servilité jointe à tant de satisfaction et de quiétude matérielles étalées au jour, des « fureurs » le saisissaient parfois ; il se découvrait alors une âpre misanthropie et refusait presque de croire que notre nation sortirait jamais du bourbier, où elle se laissait plonger, reniant notre génie, doutant même de notre destinée. Puis, dans un effort, il se reprenait soudain :

« Il y a des moments de tristesse, écrivait-il à Lamori-

cière, où je me demande, si la France n'a pas trouvé son gouvernement naturel, le seul dont elle soit digne? Je persiste à ne pas le croire. L'ère révolutionnaire n'est close ni ici ni ailleurs. Et ceci n'est encore qu'un incident du grand drame qui n'est pas près de finir. Ceux mêmes qui jouent la farce actuelle n'ont aucune foi dans la durée de la pièce. Chacun ne songe qu'à jouir beaucoup et vite, de peur de ne pas jouir longtemps. Les classes éclairées refusent obstinément leur confiance; les hommes de mérite, dans tous les genres, leur concours. ... Après tout, on ne me persuadera pas qu'un gouvernement absolu et sans aucun contrôle, privé de l'appui de la partie la plus habile, la plus sage et la plus honnête de la nation, et conduit par une bande d'aventuriers et de coquins, ait en lui-même des conditions de sagesse, par conséquent de durée (1). »

Bientôt, il exaltera, durant la guerre de Crimée, le courage, les vertus admirables du peuple, refusant de croire qu' « aucun despote puisse longtemps asservir une pareille race d'hommes » !

Cette suite ininterrompue de chutes et d'élans, forme l'histoire des sept années que Tocqueville vécut encore. Par ailleurs, la préparation de son long travail, le commerce de quelques intimes l'absorbaient complètement : il vivait très digne, en aristocrate méprisant auquel la faction gouvernementale n'inspirait que du dégoût, la classe moyenne du mépris. « Ne sommes-nous pas des étrangers en France, confiait-il à Odilon Barrot et pour retrouver quelques-uns des charmes de la patrie, avons-nous d'autres ressources que de nous communiquer souvent nos sentiments et nos pensées? Nous ne pourrons nous passer les uns des autres que quand notre pays nous sera rendu. Cela arrivera un jour, mais quand? je l'ignore (2) ».

(1) *Fragment inédit.*

(2) Cf. *Op. compl.*, t. VII, p. 287.

Il mourut trop tôt pour le savoir, et l'on ne peut se tenir d'un émoi douloureux, au souvenir d'une pareille destinée, brisée si vite, lorsque rien n'avait ranimé encore tant de rêves meurtris et que soutenait seule, la volonté hautaine de ne pas abdiquer, jointe à un amour passionné pour la France (1).

Si le mal ne l'avait pas terrassé en 1859, quelle place dans l'opposition, dès 1860, quel rôle après 1870 aurait tenus Tocqueville ? Nous pourrions raisonnablement l'imaginer ainsi.

Favorable au projet d'une fusion entre les deux branches royales, naturellement porté vers le comte de Chambord, mais partisan d'un régime constitutionnel et hostile au principe du droit divin, il était voué à occuper, entre les légitimistes, dont il redoutait les partis-pris, et les orléanistes qu'il n'aimait guère, une position de juste milieu incompatible avec une autorité effective (2).

Peu épris, nous le savons, des formes républicaines, les craignant pour la tendance à la démagogie qu'elles impliquent, il aurait suivi, sans doute, l'exemple d'un Rémusat, se tenant volontiers à l'écart des luttes ardentes, entre 1863 et 1870, contre le pouvoir impérial, moins rapproché de Thiers cependant, puis, après nos revers,

(1) Cf. Correspondance avec Gobineau, *in fine*.

(2) Cf. *Conversations* déjà cit., pp. 250, 253, 305, 314 et suiv., 337 et ces lignes inédites d'une lettre à Beaumont :

« Je *sais*, que le comte de Chambord a écrit pour engager des légitimistes à se tenir à l'écart des fonctions publiques. Mais ils ont tant souffert dans leur vanité ou leur cupidité de s'être abstenus pendant le règne de Louis-Philippe et de n'avoir pas *pu*, depuis la République, qu'ils me paraissent décidés à prendre cette fois à tout prix, leur revanche. »

M. Antoine Redier publiera une lettre qui confirme le précédent passage.

travaillant, dans sa complète mesure, au relèvement de la patrie, membre des commissions de législation, pour finir sénateur inamovible, « parmi les conseillers d'une politique large, conciliante et ferme, s'efforçant de rallier les esprits généreux, franchement ouverts aux espérances d'une société nouvelle, et défendant, contre toutes les violences et en dehors de tout esprit de parti, la France et ses libertés (1) ».

Bien plus, s'il avait atteint un assez grand âge pour discerner les premiers symptômes de l'évolution contemporaine, Tocqueville se serait, sans nul doute, abandonné à des craintes nouvelles; les partis, dits libéraux d'Europe, en faisant le jeu des éléments socialo-despotiques ou en se réfugiant dans une infructueuse politique négative, l'auraient déçu ; l'extension des pouvoirs de l'Etat et la tendance de plus en plus nette des individus à se libérer de toute contrainte morale, à multiplier leurs droits au détriment de leurs devoirs, l'eussent effrayé ; la généralisation du mal bureaucratique, des marchandages électoraux, la déprimante confusion entre les pouvoirs administratifs et la puissance gouvernementale, la légèreté, le laisser-aller intime, l'appétit effréné de jouissances des classes supérieures, « qui doivent l'exemple parce qu'on les regarde », auraient fini par le persuader faussement que tous ces vices sont inhérents à notre race et à la société contemporaine. Peut-être aurait-il même discuté le bien-fondé de certaines réclamations justifiées?... Tel jadis, malgré la brutalité de leur expression, il se serait efforcé plutôt d'en

(1) Gréard sur Prévost-Paradol, *Op. cit.*, p. 136. « Parmi les milliers de possibilité, celle qui me paraît le plus vraisemblable est que pendant la plus grande partie du siècle prochain, la France sera gouvernée par une monarchie constitutionnelle, qu'interrompra de temps en temps une révolution despotique ou démocratique. » (Tocqueville à Nassau-Senior.) Cf. *Conversations* déjà cit., p. 307).

dégager les meilleurs principes, cherchant à les tempérer par une éducation morale des âmes.

N'ornons Tocqueville cependant d'aucun trait imaginaire. Quels qu'aient été ses défauts, sa timidité, rappelons-nous ses actes de clairvoyance, de courage et de désintéressement, sa constante dignité. Il préféra toujours la lutte au repos, la franchise à l'intrigue et au silence ; distinguant, mieux qu'aucun autre, les éléments complexes du problème social moderne, il chercha, selon ses forces, à les concilier inlassablement. Nulle formule, du reste, n'éclairera mieux sa pensée secrète, que cette phrase prononcée un jour devant Gobineau : « C'est toujours un grand crime de restreindre ou de détruire la liberté d'un peuple, sous prétexte qu'il en fait mauvais usage. » (1)

(1) Cf. *note inédite :* comparer *Correspondance*, t. VII, p. 290. Le général d'Hautpoul avait nommé, fin 1849, Gobineau premier secrétaire à la légation de Berne et le jeune diplomate s'était rallié à l'Empire « par goût de l'autorité. »

CONCLUSION

Malgré ses rares mérites, Tocqueville est presque abandonné ; comme tous les précurseurs, on l'a rejoint puis on le dépasse insensiblement, et la gloire, qu'autorisait la qualité de son exemple, lui semble elle-même refusée.

Il repose au fond de l'humble tombe, choisie jadis contre l'église de son village, près de la mer, parmi des champs silencieux, et Châteaubriand, lorsqu'il exile son corps sur un rocher breton, nous touche moins que l'homme qui préfère cette simple retraite dans la mort.

Figure attachante! Réduisons-la, une dernière fois, à quelques traits nets ; elle nous fournira l'illustration d'idées qui nous plaisent et nous lui rendrons ainsi un hommage mérité.

Nul ne vaut que par le but qu'il a visé, le désintéressement de ses actes, la probité de sa cause ; nul ne s'élève, s'il n'entreprend et n'accepte sa plus rude et haute tâche ; nul ne s'affirme, s'il ne discerne entre les multiples tendances qui caractérisent sa nature morale et son esprit, celles qui sollicitent seulement le meilleur de lui-même et restent en harmonie avec ses instincts primordiaux, ses facultés dominantes.

Tocqueville, lui, son existence entière, poursuivit, sans varier, l'instauration d'un régime de liberté, d'ordre et de justice, la grandeur éclatante de son pays dans la paix du monde, le respect des consciences et le progrès matériel et intime des

déshérités ; il poursuivit cette œuvre malgré les angoisses, les susceptibilités, les déboires d'une âme trop tendre, révêtant ses protestations ou ses vœux d'une forme courtoise ; il s'y consacra de toutes ses forces souvent défaillantes, animé par la légitime ambition qu'il primerait un jour, non pour dominer insolemment et satisfaire des goûts dispendieux, mais pour payer plus efficacement d'exemple et mieux exercer au loin son activité chaleureuse ; il ne chercha enfin qu'à susciter des hommes et à éveiller leurs plus nobles espoirs d'indépendance et de dignité : cette œuvre pourrait déjà suffire.

Mais Tocqueville se compose mieux encore.

Faible de corps, inquiet d'esprit, prudent et réservé, loin pourtant de s'absorber ou de se distraire, comme tant d'individus de sa classe, il ne laissa pas de retenir au cours de ses travaux et de ses manifestations politiques, les seuls problèmes qui le poignaient, le tourmentaient entre tous ; il ne les éluda pas, mais, les reprit, les approfondit, de telle sorte que, né monarchiste et patricien, il étudia pendant vingt-cinq ans la marche de la démocratie républicaine à travers les nations modernes, se gardant de toute plainte ou de toute colère, et cherchant plutôt à dégager les bienfaits possibles d'une transformation sociale dont les conséquences le froissaient ; doué d'une clairvoyance singulière, très libéral, plus ouvert encore que modéré, il sut concilier son libéralisme avec des idées sociales très progressives et, à ses dépens, occupa par devoir et sincérité, une position d'attente, un juste milieu, qui, pour lui permettre de ne rien dissimuler de certaines vérités impérieuses, le limita en face des factions rivales au rôle très ingrat de moraliste sévère ; par deux fois il s'efforça courageusement d'en sortir, mais ses appels ne furent pas écoutés. Il se roidit alors, puis, de très haut, élevant chaque jour une voix plus ferme, plus éloquente et pathétique, il résolut d'enseigner ceux qu'il n'avait pu convaincre, et mourut, en remettant stoïquement à son Dieu un cœur

sans tache, qu'avaient brisé trop d'émotions généreuses.

Si bien, (et c'est là peut-être le motif essentiel de son échec), qu'il ne manque en définitive à Tocqueville pour nous pleinement satisfaire qu'une seule qualité : l'audace de s'interdire toute confusion avec lui-même, de pénétrer pleinement ses tendances essentielles, la volonté de rejeter les notions opposées à son meilleur espoir, le véritable équilibre moral ; il subit trop dans son effort l'incertitude de ses choix.

Il se connaît et se juge certes ; mais il balance, se questionne et se ronge ; il aime l'action, et souhaite imprimer sa trace sur la terre, il recule néanmoins devant un parti à prendre ; il hésite entre deux mondes, celui du passé qu'il vante plus qu'il ne l'aime, celui de l'avenir qu'il craint mais n'ose condamner ; aristocrate d'inclination, il ne croit plus à l'établissement possible d'une aristocratie en France ; démocrate par raison et démocrate affiné si nous osons le dire, il ne croit guère à la réalité d'une démocratie chez un peuple comme le nôtre ; il critique ce qu'il préfère, il admet ce qu'il n'aime pas, et sans décider entre les deux régimes qui se présentent, il cherche à les épurer de tout despotisme, puis les rapproche et les concilie.

Louable hospitalité ! Erreur toutefois pour lui qui veut s'affirmer, car les idées qu'il unit paraissent alors se contredire, et l'effort de les distinguer, de les classer, rebute ou fatigue. On hésite, on passe ; nous sommes resté.

Nul spectacle n'est, en effet, plus digne de retenir davantage que le combat d'un homme loyal contre lui-même, hors du domaine de la littérature et des faux semblants romantiques, combat repris sans cesse, puisque jamais Tocqueville ne s'imposa sans retour l'une de ses vérités. Franc démocrate ou aristocrate irréductible, tel il pouvait établir avec logique son meilleur personnage, et, dans l'un comme l'autre rôle, il serait parvenu aisément à développer sa pensée dominante. Il n'y réussit pas. Regrettons donc qu'il se soit alourdi de vains

scrupules, quand il tenait entre ses mains la règle de ses actes : « Etre un exemple pour préparer et multiplier une élite d'hommes libres. »

Mais peu nous doivent importer pareilles contradictions secrètes puisque nous arrachons mieux que lui, à son âme, le principe qui l'excita toujours ; et nous honorerons Tocqueville, parce qu'il nous offre une admirable interprétation du devoir.

Lui reprocherons-nous, par contre, d'avoir donné le nom de démocraties à des sociétés trop différentes, et négligé les mille influences ethniques, historiques, économiques, religieuses qui se mêlèrent au sentiment d'égalité, pour produire les divers états d'âme modernes ? Le blâmerons-nous d'avoir confondu quelquefois la démocratie elle-même avec le simple progrès des mœurs, la diffusion des lumières, si relative encore ? Nous nous en voudrions de reprendre des critiques trop aisées.

Ferons-nous observer que Tocqueville considéra évidemment comme trop démocratique, notre inclination particulière, toute nationale, à renier, au hasard, les œuvres du passé, à ébranler les pactes les plus fondamentaux, à innover sans cesse, à nous éprendre de théories extravagantes, à céder sur nos principes par lâcheté de ne point paraître suffisamment « avancés », cependant que nous traînons en réalité bien souvent au fond des mêmes ornières, que nous n'améliorons rien de ce qui peut renouveler notre éducation politique ? Non, car Tocqueville l'a pressenti mainte fois. Regretterons-nous que ses plus secrètes espérances se soient abattues devant les mornes perspectives d'un despotisme d'Etat triomphant, plutôt que de soutenir leur essor par delà les nécessités d'une évolution toute transitoire, faite de luttes économiques et sociales ? Mais ce serait contester la valeur même des louables, des légitimes inquiétudes, suscitées en lui par l'examen plein

de sagacité, de prudence auquel Tocqueville, sa vie entière, soumit la société moderne.

Reconnaissons plutôt qu'il lui manque un certain optimisme utile. Hors de l'idéal mi-chrétien, mi-bourgeois, dont quelques penseurs audacieux ont depuis quarante ans commencé à saper les bases, Tocqueville ne voyait pas de salut possible pour l'humanité ; raison latente de ses peines, car l'aristocrate individualiste se révoltait en lui spontanément contre les conséquences, les principes même de notre idéologie antihéroïque. S'il eut courageusement pris parti contre elle, de quelle clarté heureuse pourraient alors s'empreindre, entre autres, les lignes que voici : « Loin de reprocher à l'égalité l'indocilité qu'elle inspire, c'est de cela principalement que je la loue. Je l'admire en voyant déposer au fond de l'esprit et du cœur de chaque homme cette notion obscure et ce penchant instinctif de l'indépendance, préparant ainsi le remède au mal qu'elle fait naître... Le monde qui s'élève est encore à moitié engagé sous les débris du monde qui tombe, et au milieu de l'immense confusion que présentent les affaires humaines, nul ne saurait dire ce qui restera debout des vieilles institutions et des anciennes mœurs et ce qui achèvera d'en disparaître... Ayons donc de l'avenir cette crainte salutaire qui fait veiller et combattre, et non cette sorte de terreur molle et oisive qui abat les cœurs et les énerve (1). »

C'est toutefois le privilège de ceux qui ont lutté, sans relâche, pour l'ennoblissement de la personne humaine et affronté, avec conscience, des sujets passionnants ; chacun, plus tard, trouve dans leurs travaux et leurs actes, des formules riches et pleines, des notions profitables : « Vous ne pouvez empêcher les vérités sociales de se développer selon les temps et dans leur ordre et il vaut mieux que ces vérités soient si-

(1) Cf. *Op. compl.*, t. III, dernier chapitre, *in fine*, *Dém. en Am.*

gnalées par des hommes qui appartiennent à un autre principe que par des hommes dont l'intérêt naturel rend les doctrines suspectes... (1) », disait Châteaubriand à Tocqueville non sans raison, et ces paroles complètent la pensée qui précède.

Pour avoir exclusivement choisi, comme sujets de ses méditations des faits qui l'opprimaient, Tocqueville, auteur s'entend, arrive presqu'à nous plaire ; la tension contre lui-même, qu'implique son labeur, nous étonne ; le sérieux, la gravité mélancolique de ses avis, sa volonté de ne jamais excéder la juste louange ou la critique sévère nous retiennent ; par tant de modération douloureuse, il nous inspire une sympathie attendrie, une grande confiance ; il nous fournit ainsi des raisons solides pour renforcer toute thèse qui suppose la défense de nos droits, le progrès de nos mœurs, le souci de nos obligations ; tranchons net, pour tous les sociologues, Tocqueville s'est présenté, s'offre et s'offrira toujours comme un conseiller nécessaire, un robuste et ferme appui.

Sans doute Le Play, par exemple, étant données ses idées, ne pouvait manquer de considérer comme mauvaise, l'influence de Tocqueville ; il tenait le livre sur l'Amérique pour « une œuvre dangereuse ayant causé beaucoup de mal », et déplorait « que les prédictions, qu'on y rencontrait, eussent convaincu les honnêtes gens qui se rattachaient au passé ou restaient indécis entre le bien et le mal, découragé les classes supérieures ». Reproche trop intéressé pour nous émouvoir, mais qui renferme une remarque appréciable. « Persuadé que le monde pouvait être changé par l'exemple de quelques vieilles familles conservant des idées patriarcales, Le Play demeurait ermé invinciblement à l'idée de nécessité historique », et ne pouvait pas reconnaître l'immense service que Tocqueville

(1) Lettre publiée par M. Antoine Redier dans la *Revue française*, 4e numéro du mois de juillet 1909.

rendit à ses contemporains, lorsqu'il les plaça devant un problème simple, trop simplifié peut-être même, et dont il leur imposa utilement les principales données, dissipant ainsi bien des ombres.

Au vague aphorisme de Serre et Royer-Collard « la démocratie coule à pleins bords » il substituait cette vérité : « le développement graduel de l'égalité constitue le passé et l'avenir de notre histoire, nous devons nous accommoder à un état social nouveau... » ; affirmation d'une indiscutable portée.

La meilleure preuve de l'action de Tocqueville sur les esprits vers 1840, nous est fournie par Proudhon, qui en appelle nettement au publiciste libéral, dans la brochure intitulée la *Célébration du Dimanche* et dans son premier mémoire relatif à la propriété. La nécessité historique du mouvement égalitaire lui semble un fait indéniable, prouvé socialement désormais, qu'il poursuit sur le terrain économique ; par ailleurs, la conception du progrès apparaît également, chez lui, d'ordre tout moral : « l'humanité se perfectionne lorsqu'elle s'élève au-dessus de ce qu'il y a en elle de fatal », elle déchoit « quand elle perd successivement ses mœurs, la liberté, le génie, le courage véritable, la foi, l'audace physique etc. » (1). Les visions des deux écrivains apparaissent donc ici corrélatives et convergent sur ces deux points ; disons plus, Tocqueville et, après lui, Proudhon, par cette introduction, dans leur sociologie, du mouvement continu, se séparaient de toutes les théories fondées sur la croyance en des réalités absolues ; ils affirmaient, mieux que les doctrinaires et les philosophes allemands, l'existence exclusive de *relations*, et, grâce à eux, les théories évolutionnistes s'enrichissaient d'applications précieuses.

(1) Cf. pour ce qui précède : Georges Sorel, *Op. cit.*, p. 245 et suiv., et Paul Ribot, *Exposé critique des doctrines sociales de M. Le Play*, p. 201. Thiers, dans des lettres inédites encore, reconnaissait avoir été profondément ému par la préface de la *Démocratie*. Nous tenons ce renseignement de M. André Lebey.

S'il ne laisse pas en cette occurrence de rapprocher M. Bergson et le moraliste socialiste, M. Georges Sorel néglige de leur adjoindre Tocqueville ; mais il invoque ailleurs l'historien de l'*Ancien Régime*, exaltant l'impression de surprise salutaire, que celui-ci produisit chez ses contemporains, lorsqu'il prouva comment les institutions de la France moderne datent de la monarchie, comment aussi les Révolutionnaires et l'Empereur restèrent beaucoup plus conservateurs qu'on ne l'imaginait, démonstration des plus remarquables pour l'original et perspicace théoricien de la violence prolétarienne, qu'il nous agrée de rattacher directement au publiciste libéral et qui, ainsi, rend à Tocqueville une place honorable, parmi les initiateurs du mouvement de réaction contre la caste bourgeoise administrative des commis et des sophistes, imbus d'esprit cartésien et de principes despotiques, gens dont l'influence ne cesse de corrompre notre société depuis deux siècles (1).

D'autre part, entre les principaux adeptes des idées libérales, Tocqueville occupe une situation éminente, depuis longtemps indiscutée. Royer-Collard la lui avait promise jadis, sensible, dans une évolution dernière, aux idées que son jeune ami venait défendre.

Molé, maintes fois piqué, cependant, « par ce cousin si froid » vis-à-vis du trop haut fonctionnaire qu'il sut être, ne manquait jamais de le flatter élégamment ; Broglie, Rémusat l'accueillirent et leur sympathie déférante se traduisit, quand ils le virent trop tôt mourir, par de nobles paroles, des regrets éloquents ; Dufaure le consulta, se rendit même parfois à ses avis ; Odilon Barrot, grand cœur, mal servi par une volonté incertaine et un esprit confus, revenait toujours à lui pour racheter ses fautes, et l'aimait et le révéra ; Lamartine, que sa passion de popularité éloignait autant de Toc-

(1) Cf. *Réflexions sur la violence* et les *Illusions du Progrès, passim.*

queville que certaines de ses idées l'en rapprochaient, l'apprécia respectueusement. Tous reconnaissaient la forte qualité de son jugement, la hauteur de ses vues (1).

Mais c'est parmi la génération, qui atteignit vers 1850 sa première maturité, que Tocqueville s'élève au rang d'un maître ; il s'y hausse définitivement, lors de la publication de l'*Ancien Régime*, et quand il disparaît, au nom de leurs prédécesseurs immédiats et de leurs compagnons, tels Vacherot, Bersot, Jules Simon, Scherer, Gréard, Taine et vingt individualités brillantes, qui saluaient sa mémoire au passage, Laboulaye et Prévost-Paradol lui consacrèrent des études pieuses, empreintes d'une admiration singulière, d'une tristesse aussi, qui s'harmonisait, non sans grandeur, avec les louanges décernées ; Laboulaye cette intelligence nette, souple et fertile, ce parfait honnête homme, aimable et simple ; Paradol merveilleusement doué, prompt, de si fringante allure, notre dernier doctrinaire, le plus sensible et le plus séduisant, l'un comme l'autre partageant, avec leur héros, la même certitude inquiète dans la fatalité de la démocratie, le même amour de la gloire, la même ambition épurée du gouvernement, la même foi aux principes libéraux, dont ils considéraient l'application dans notre pays « tantôt avec une noble confiance, tantôt avec une sorte d'angoisse voisine du découragement » ; l'un et l'autre recueillant, avec ferveur, la pensée de Tocqueville, pour l'élargir et la magnifier, pensée qui ne devait se dissocier que, lorsqu'Albert Sorel et Boutmy, ses derniers gardiens, moururent ; eux seuls la saisissaient encore tout entière et conservaient d'elle, intact, le précieux dépôt.(2)

Loin de nous, cependant, l'intention de prétendre que les

(1) Nous ne pouvons fournir toutes les preuves de ces allégations ; qu'il nous suffise de renvoyer à des citations précédentes et aux œuvres, *Mémoires* ou *Souvenirs* de ceux que nous nommons.

(2) Cf. Gréard, *Prévost-Paradol : Etude suivie d'un choix de lettres*, 1894, M. Faguet a écrit de fort belles pages sur Tocqueville, c. f. *Op. cit.* T.III.

idées de Tocqueville aient sombré dans l'oubli : elles vivent, au contraire, mais elles n'évoquent pas, chez ceux qui les partagent, le nom du politique admirable qui les formula. Sort commun à tous les libéraux, par ailleurs trop dépréciés ; on ne cesse maintenant d'opposer la morgue de leurs exigences politiques à l'insuffisante envergure de leurs conceptions sociales, les principes mêmes de leur pensée aux nécessités de l'économie nouvelle et on synthétise leur doctrine à l'excès, sans tenir compte du réel souci, chez quelques-uns, de la concilier avec l'évolution moderne. Nul d'entre nous, n'est riche pourtant que de leur foi profonde, et la passion de cette indépendance, de ce respect dus à chaque personne humaine, qui luit dans les cœurs vaillants, nous apparaît comme le reflet de leur plus haute flamme.

Ils ont aussi affermi en nous le besoin d'une probité publique : « La moralité n'est pas réservée à ceux qui ont une mission, mais d'abord à eux, disait Renan. Celui qui occupe un rang à part dans l'humanité doit s'imposer des devoirs austères ; nous ne sommes pas plus grands parce que nous sommes haut placés, mais nous avons plus de devoirs et plus de responsabilités... » Louable pensée, que notre publiciste justifia entre ses maîtres et ses disciples et dont nous nous armerons vigoureusement contre les faibles ou les désenchantés, qui tiennent pour axiome qu'on ne peut être politique et honnête homme ; affirmation aussi, par laquelle chacun d'entre nous se trouve obligé de préférer à sa quiétude relative, si précaire et inutile, un combat sacré (1).

(1) N'est-il pas un programme tout tracé qui s'impose ?

Divisions de la France en régions considérées comme unités politiques et administratives, divisions basées sur le chiffre de la population, les rapports ethniques et les intérêts économiques. A) *Réforme électorale :* principe maintenu de l'élection au suffrage universel ; les députés et les conseillers régionaux ou municipaux seront nommés au scrutin de

Recueillons donc cet enseignement, puis à ceux qu'oppriment les pectacle de nos dissensions, le souvenir d'abdications douloureuses et du pacte conclu entre divers politiciens français, et une puissance étrangère,contre un homme d'Etat,qui voulait rendre, à notre pays, son rang au milieu des peuples, rappelons l'alliance de Palmerston et de Thiers contre Guizot, évoquons tant de défaites subies et bientôt surmontées, tant de chutes suivies d'éblouissants éclairs !

A ceux aussi qui parlent de décadence, répétons hardiment, pour qu'ils les méditent et s'y rendent, ces paroles vigoureuses que Boutmy inscrivait naguère en tête de son dernier livre : « Toute société recèle des forces latentes dont l'observateur n'a pas la mesure, des puissances de réaction contre le mal, qui s'amassent sous des apparences de langueur, des germes nou-

liste selon les principes de la représentation proportionnelle. Modification des modes de scrutin au sein des Assemblées. B) *Réforme administrative :* au centre de la région, maintien de la hiérarchie et de la division administrative actuelle, sous-préfets dans les préfectures existantes, statut des fonctionnaires dirigé contre l'intrusion des parlementaires dans les mécanismes de gestion. C) *Réforme de l'enseignement*, unification de l'enseignement primaire, simplification du programme au point de vue théorique, développement, au point de vue des notions pratiques et morales, rehaussées par un emploi constant des hauts faits, des exemples historiques. Epurement du personnel. Liberté des enseignements secondaires et supérieurs ; adoption du système libéral anglo-saxon.

Dans un autre ordre d'idées : création définitive du bien de famille insaisissable ; monopole de l'alcool et lutte violente contre la dépopulation par des taxes considérables, proportionnelles au nombre d'enfants et à la fortune du célibataire ou des conjoints. Dans un autre ordre d'idées, établissement de Chambres d'arbitrages mixtes, fixation progressive d'un minimum de salaire, établissement des retraites ouvrières basées sur le principe de l'obligation mutuelle et avec participation de l'Etat (impôt spécial) ; réformes syndicalistes (contrat collectif, participation aux bénéfices, etc.) balancées par une juridiction prudhommale sévère, multiplication des écoles professionnelles, enfin accroissement de nos forces militaires pour protéger notre évolution intérieure.

veaux où dorment des formes inconnues. Il est juste d'accorder à chaque peuple le bénéfice de ces chances favorables : le politique doit être du parti de la vie contre celui de la mort, » surtout lorsqu'il songe à notre propre pays. (1)

Deux moyens s'offrent à nous pour susciter les énergies défaillantes : l'association et la presse, que Tocqueville nous recommanda.

Dans notre temps de parlementarisme et d'égalité, l'individu se trouve naturellement isolé : entraîné par la passion commune de s'élever et de jouir, il recourt aux expédients pour être satisfait ; client de ses mandataires ou de quelque secte étroite, plat envers le pouvoir, lâche et méprisable, sans caractère, sans fierté, il se traîne et s'avilit chaque jour. Afin de lui rendre confiance, l'élever, le rallier, l'association se présente comme le seul moyen efficace.

De cette association, telle qu'il faut la concevoir pour qu'elle soit féconde en résultats heureux, les cadres ne sont même pas déterminés et nul groupement ne nous en fournit l'image. Non plus qu'un journal affranchi de ces pressions et de ces procédés communs aux grands organes de publicité moderne, la ligue n'existe pas encore, qui, rayonnant sur la France, gardienne respectueuse mais vigilante du droit et de l'exacte justice auprès des pouvoirs publics, groupera peu à peu les opinions, les intérêts les plus différents, dans le but particulier d'obtenir une salubrité politique croissante ; ligue d'éducation et de patronage moraux, constituant en face de la puissance collective anonyme, toujours mise au service d'intérêts, de partis-pris spéciaux, une autre puissance d'équilibre, de stabilité, abondante en initiatives, capable de fournir, lors de crises sociales graves, les éléments de travail et de sécurité nécessaires à la continuation de la vie publique et forte de ces qualités particulières qui caractérisent notre génie, mais dont l'Etat et

(1) Cf. Boutmy, *Op. cit.*, pp. 17 et 18.

le personnel dirigeant nous apparaissent trop souvent dépourvus.

Or, pour provoquer le mouvement d'attention et de sympathie, favorable au succès d'une pareille entreprise, quelques hommes peuvent suffire, s'ils acceptent comme vraie, de toute leur âme, cette hautaine formule : « Les individus qui ont des principes fermes, n'ont pas besoin d'abord de réussir. »

Aussi bien, en eux, le souvenir devra prévaloir et revivre de certains êtres d'élite, tels, entre autres, Tocqueville et ses pairs.

Qu'ils envisagent fièrement puis surmontent les pires déboires, et si des rivalités les séparent, qu'ils évitent de se condamner jamais : « lorsque des amis de la vérité n'ont pas marché ensemble et ne se sont pas mutuellement soutenus dans leurs travaux, à l'heure où ils entrevoient le terme de la vie, où ils se reposent et se recueillent, parvenus sur les hauteurs... ils se reconnaissent, se rapprochent dans une commune espérance et une mutuelle équité. Union tardive, et peut-être inutile pour leur propre temps... mais non pour leur gloire et pour leur cause, car ils arrivent ainsi ensemble, en rangs complets et serrés, devant les générations qui leur succèdent, puissants peut-être un jour par leurs idées... dans cet avenir dont Dieu seul a le secret (1). »

Avec son goût si franc de la justice et de la gloire, Tocqueville le pensait et le savait. Toutefois soumis à sa destinée, il contint l'ardeur, dont il brûlait, dans les austères limites fixées par sa conscience, subissant un rôle un peu effacé pour ne pas déchoir et préférant une autorité restreinte, toute morale, au fragile bonheur d'une popularité qu'il eut certainement acquise en dépassant ses idées.

Mais, contre ses doutes et ses peines, il négligea trop un

(1) Guizot, discours prononcé devant l'Académie française, le 24 janvier 1861, lors de la réception du Père Lacordaire, qui succédait à Tocqueville.

élément précieux de réconfort : le légitime orgueil que pouvaient lui inspirer le souvenir de ses travaux et le sentiment de l'exemple qu'il laisserait, lot ici-bas des gens de bien ; il oublia que des cœurs fervents se rencontrent, qui recueillent la meilleure part d'un esprit généreux et qu'enflamme le sacrifice d'une vie à la défense d'un idéal, quel qu'il soit, pour lesquels, chaque parole vibrante, chaque enseignement donné, ne se perd ni ne s'efface.

Combien moururent tristes ou désolés, qui se croyaient vaincus et dont la mémoire nous soutient, nous exalte : L'Hopital, Pavillon, Vauban et Vauvenargues, Camille Jordan, lui Tocqueville, compagnons douloureux mais âmes hospitalières et chaudes, passionnées pour le bien, si grandes, et dont nulle tache ne diminue l'éclat ! Au long de notre course, à travers mille écueils, ce sont des phares dans la nuit.

1909.

ANNEXES

—

I

Quelques dates utiles pour guider le lecteur :

Alexis-Charles-Henri Clérel de Tocqueville naquit à Paris, le 29 juillet 1805 : il était arrière petit-fils de Malesherbes par sa mère, Mlle Lepelletier de Rosambo. Ses deux frères, Hippolyte et Edouard avaient quelques années de plus que lui.

Il passa sa première jeunesse près de Mantes, au château de Verneuil, fit ses études au lycée de Metz, où son père, le comte Hervé-Bonaventure Clérel de Tocqueville, était alors préfet.

Licencié en droit au mois de juin 1826, il fit un voyage en Sicile et en Italie, et fut nommé juge auditeur suppléant par ordre royal le 15 avril 1827 près le tribunal de Versailles. En juillet 1830, il prêta serment à la nouvelle Monarchie et l'année suivante, en avril 1831, chargé de mission, il partit, suivi de Beaumont, pour les Etats-Unis d'où il revint fin février 1832 ; il publia fin décembre, de concert avec son ami, les notes prises sur le système pénitentiaire. Il avait donné sa démission de juge le 21 mai précédent.

L'année suivante, en 1833, il défendit son camarade Kergorlay impliqué dans l'affaire du *Carlo-Alberto*, voyagea en Angleterre et publia au mois de janvier 1835 la première partie de sa *Démocratie*, refit peu après un séjour Outre-Manche, épousa en octobre Miss Marie Mottley et obtint en 1836 un prix extraordinaire à l'Académie française.

En novembre 1837, il fut battu aux élections générales dans la Manche : le 6 juin précédent, il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur. L'Académie des Sciences morales et politiques lui ouvrit ses portes quelques mois après, en janvier 1838.

Aux élections de mars 1839, il fut élu député (c. f. pour tous les faits importants de sa vie publique le chap. V.)

En février 1840, Tocqueville publia la seconde partie de sa *Démocratie :* au mois de juin 1841, il voyagea quelques jours en Algérie : le 24 décembre 1841, il fut nommé membre de l'Académie française, où le 24 avril 1842 Molé le reçut. Pendant l'année 1847, les travaux académiques l'absorbèrent particulièrement : ce fut lui qui se trouva chargé de parler sur la tombe de Ballanche.

Réélu après février 1848, choisi par Cavaignac pour représenter la France à la Conférence projetée de Bruxelles, il fut élu, en 1849, vice-président de l'Assemblée législative, voyagea en Allemagne et détint du 3 juin à la fin d'octobre le portefeuille de ministre des Affaires Etrangères dans le second Ministère Odilon Barrot.

Il passa l'hiver de 1851 à Sorrente où il écrivit, en partie, ses *Souvenirs,* fut rapporteur de la Commission de Revision, puis après le coup d'Etat, vécut à Tocqueville, aux environs de Versailles et à Saint-Cyr près de Tours ; fit un long séjour à Bonn et sur les rives du Rhin ; publia en 1856, le premier volume de son *Ancien Régime* et la *Révolution;* passa le mois de juillet 1857 à Londres et partit gravement malade en octobre 1858 pour Cannes où il devait mourir le 16 avril 1859.

II (1)

Paris, 17 octobre 1837.

Gustave (de Beaumont) vous a tenu au courant et de la mise

(1) Toutes les pièces publiées ci-après sont inédites.

en avant de votre candidature et des progrès qu'elle a fait depuis lors. Aujourd'hui j'ai à vous annoncer la retraite du seul concurrent d'opposition que vous eussiez dans l'arrondissement ; Victor Lanjuinais.

Cette partie du terrain est donc tout à fait déblayée. Vous vous présentez seul aux électeurs indépendants tandis que les électeurs ministériels sont travaillés par dix candidats. Voilà la position. Maintenant je vous dirai que toutes les chances favorables, que cette candidature offre réellement, devraient être considérées comme nulles si vous ne pouviez venir assister à une réunion générale d'électeurs qui est annoncée pour le jour de Toussaint, vous auriez par conséquent le temps de retourner à Valognes pour le 4. Il nous faut une circulaire.

J. T.

Versailles, 31 octobre 1837.

(Tocqueville était accusé de légitimisme). « Je suis allé trouver le préfet, source première de ce bruit. J'étais autorisé à lui nommer des gens à qui il avait porté contre vous cette accusation. Je n'en ai pas eu besoin... mais il trouve qu'il n'est plus temps pour vous, que l'affaire est montée pour M. de Jouvencel ; c'est à mon sens la défection la plus scandaleuse... »

B. de Balzac,
Directeur de la Presse de Seine-et-Oise.

Extrait de *La Presse de Seine-et-Oise* du samedi 4 novembre 1837.

Ce qui pouvait se faire n'a pas été fait à Versailles, on a refusé aux mandataires de M. de Tocqueville, ce qu'à Paris on a accordé à M. Laffitte mandataire de M. Dupont de l'Eure. Les titres de M. de Tocqueville à la confiance des électeurs n'ont pu être exposés. Notre devoir est d'appeler de ce juge-

ment et de nous pourvoir en cassation auprès de la majorité.

On peut dire que M. de Tocqueville ne se présente pas seul devant eux, mais qu'il a à ses côtés pour avocats le premier de nos diplomates et le premier de nos philosophes, M. de Talleyrand et M. Royer-Collard.

III

Paris, 11 décembre 1837.

A G. de Beaumont.

Mon honnête adversaire de Valognes vient encore de faire un plat de son métier ; il a d'abord écrit à Barrot une lettre dans laquelle il lui affirmait qu'il était plus que jamais de l'opposition. C'était une manœuvre afin d'obtenir une réponse du dit Barrot qu'on pût montrer là-bas. Barrot a, en effet, répondu, mais sa réponse ne paraissait pas suffisante ; on en a fabriqué une dans laquelle Barrot disait qu'il comptait flétrir les auteurs de la protestation électorale. De prétendues copies de cette prétendue lettre ont été répandues à profusion dans le pays. L'avoué de M. Le Marrois en a fait lecture publique à l'audience : là-dessus fureur inexprimable de mes amis qui ont eu la stupidité d'être blessés plus encore que moi par cette manœuvre. Lettre à M. Barrot, réponse pleine d'indignation de B. qui nie avoir jamais écrit rien de semblable...

A. de T,

IV

30 septembre 1838.

A Beaumont.

« ... Septembre venu, il a bien fallu me mettre en mouvement. Je suis donc parti de Tocqueville en recommandant mon âme à Dieu, il y a de cela trois semaines. Je ne suis de retour que depuis deux jours. Pendant tout l'espace de temps

contenu entre ces deux époques, je n'ai pas passé moins de deux ou trois heures chaque jour à table. J'espère que vous me plaignez. J'ai eu pendant cette tournée prodigieusement d'ennuis, beaucoup d'impatience et souvent de contrariété.

A. de T.

V

Réunion Odilon Barrot.

(Comité de la gauche)

17 février 1739.

Monsieur et très honorable concitoyen

M. Barrot, absent de Paris aujourd'hui et demain m'a laissé le soin d'ouvrir sa correspondance, et je croirais manquer à un nom comme le vôtre si je ne répondais quelques mots à la lettre que vous lui avez fait l'honneur de lui écrire le 13 février.

La *Presse* n'a jamais été opposante tout entière contre vous, il s'en faut; car le *Siècle* dont la préférence nous était acquise a été attaqué à ce sujet, par le *Nouvelliste*, journal de la nuance du comité Ganneron.

Nous savons que la Chambre aurait en vous un député parfaitement indépendant et que vous avez sur votre concurrent d'immenses avantages par vos écrits admirables.

Je laisse à M. Odilon Barrot le soin de vous répondre formellement.

Dans l'état où sont les choses, c'est aux électeurs de Valognes à prononcer, et à nous, mieux qu'à tous autres, il appartiendra d'informer leur jugement.

Veuillez agréer, etc.

VI

23 février 1837.

... Je n'avais besoin ni des nobles sentiments que vous exprimez dans cette lettre, ni de votre profession de foi si franche pour être convaincu que vous n'accepteriez pas le patronage d'un ministère qui par ses faiblesses fait plus de mal au pays que ne pourrait le faire un ministère violent... Mais qui pourra réparer le mal produit par le discrédit du pouvoir? Je ne mesure qu'avec effroi la tâche des vainqueurs du 15 avril quels qu'ils soient. Vous le savez, je vous appelle de tout mes vœux dans la Chambre. Plus d'une fois nous nous sommes confessés de nos opinions ; bien plus nos sentiments se sont trouvés identiques : c'est un de mes profonds regrets de vous voir en concurrence avec un député qui après quelques hésitations, a cependant voté avec nous dans la lutte dont la dissolution défère la justice et la moralité au jugement du pays.

J'aurais vivement désiré que des engagements pris vis-à-vis des électeurs de Valognes ne vous aient pas empêché d'accepter la candidature de Cherbourg.

Recevez, etc.

ODILON BARROT.

VII

Dans un article introduit à l'insu des principaux rédacteurs, le *Constitutionnel* du 8 février insinua qu'Alexis de Tocqueville se présenterait à Valognes, comme candidat légitimiste et ministériel. Les divers organes de la presse opposante, le *Siècle* et le *Courrier*, s'élevèrent aussitôt d'eux-mêmes et avec énergie contre une pareille qualification. Le *Constitutionnel* reconnut qu'il s'était trompé. Mais le but principal de la manœuvre était atteint; le *Constitutionnel* renfermant le

mensonge avait été envoyé extraordinairement à chacun des électeurs de l'arrondissement.

Tocqueville répondit la lettre suivante qu'il fit distribuer dans l'arrondissement :

Monsieur le rédacteur,

« Je lis à l'instant dans le *Constitutionnel* du 8 courant, un article duquel il semblerait résulter que je me présenterais, à Valognes, comme candidat légitimiste et en même temps, chose fort contradictoire, comme candidat ministériel.

Ces faits sont faux, complètement faux, faux dans toutes les parties. Je ne suis ni candidat légitimiste ni candidat ministériel, et encore moins s'il est possible, l'un et l'autre en même temps.

Permettez-moi, Monsieur le Rédacteur. de m'étonner de la facilité avec laquelle vous avez accueilli des bruits que rien n'autorise et qu'une malveillance intéressée à pu seule vous faire parvenir. Leur ouvrir les colonnes de votre journal était favoriser à votre insu une manœuvre déloyale que les honnêtes gens de tous les partis doivent flétrir.

Je compte assez sur votre loyauté, Monsieur le Rédacteur, pour être assuré que vous voudrez bien faire insérer, en entier, la présente réclamation dans le plus prochain numéro de votre journal.

Agréez, je vous prie, l'expression de ma considération très distinguée, »

Alexis de Tocqueville.

Valognes, 10 février 1859.

A G. de Beaumont,

28 février 1839.

..... Les miennes (chances) sont très grandes mais je sais que mes adversaires, suivant leur louable habitude, impri-

ment en secret pour nous surprendre sans défense, le jour même du combat. Je crains que ce ne soit *la consultation* de 1833, et cette pièce nouvelle, jetée au milieu du procès, pourrait me le faire perdre. Voilà ma chance contraire, elle est considérable. Il faut y joindre un moyen que nous sommes sûrs à peu près qu'on emploie, et qui est d'autant plus dangereux que celui sur lequel on l'emploie a autant d'intérêt à se cacher que celui qui en fait usage : c'est l'argent. J'ai eu des détails sur la fortune de mon adversaire : elle est immense, surtout dans ce moment, en argent comptant, et il se montre décidé à faire des sacrifices énormes pour se rattacher à une position politique sans laquelle il n'est rien. Ne croyez donc pas l'élection assurée ; rappelez-vous ce que je vous disais il y a dix-huit mois.

A. de T.

VIII

M. Royer-Collard vient d'adresser son discours périodique à ses électeurs de Vitry-le-François. L'honorable orateur n'a pas été heureux. D'où lui vient donc cette ardeur inouïe en faveur de M. Molé ? Ce grand homme fait-il donc aussi admirablement qu'on le dit les affaires d'Henri V ?

Du Commerce, jeudi 7 mars 1839.

Ce manifeste, écrit en style d'oracle et où la solennité de la forme déguise mal le vide des idées, n'est au fond qu'une palinodie... Il suffit à M. Royer-Collard de voir M. Guizot dans l'opposition pour tendre la main à M. Molé,..... M. Royer-Collard est l'homme d'une autre époque ; il a trop vécu car il se survit. Sa gloire est d'avoir combattu la Restauration après avoir conspiré pour elle, il aimait alors la liberté, mais il n'a jamais aimé ni compris la Révolution, et quand la liberté s'est retrempée en 1830 à sa source révolutionnaire, il n'a

plus voulu reconnaître l'idole qu'il avait élevée de ses mains.

Courrier français, jeudi 7 mars 1839.

..... Depuis la révolution de juillet, M. Royer-Collard, nourrit deux haines profondes, la haine d'une chose et celle d'un homme, il déteste la Révolution et cela est triste à dire, car cela est petit dans un grand esprit.

Le Constitutionnel, jeudi 7 mars 1839.

IX

Le *Journal des Débats* n'hésite pas davantage à s'emparer de M. Alexis de Tocqueville, qui vaut la peine, en effet, qu'on se le dispute, mais qui loyalement, et avant même d'être élu a répudié trois fois le titre qu'on voulait lui infliger : une première fois, lorsque le cabinet lui a offert son appui, qu'il a fièrement dédaigné ; une seconde fois dans sa circulaire publique adressée aux électeurs de Valognes, une troisième fois dans des lettres qui ont été insérées dans le *Siècle*, dans le *Constitutionnel* et dans plusieurs autres journaux. Etonné de cette insistance et perdant de vue les motifs qui dictent de pareils calculs au ministère, le *Nouvelliste* demande dans quelle opinion il faudra classer définitivement M. de Tocqueville, et il désire savoir si ses amis, et nous, en particulier, nous nous rendons garants de ses convictions libérales et indépendantes. Nous donnons bien volontiers la caution qu'on nous demande, caution qui ne paraîtra nécessaire qu'à ceux qui manqueraient de mémoire, ou qui n'auraient jamais lu le livre admirable du nouveau député de Valognes sur la *Démocratie américaine*.

Le Siècle, vendredi 8 mars 1839.

Voici la lettre qu'Alexis de Tocqueville adressa *aux Débats*.

Monsieur le Rédacteur,

« Je lis à l'instant dans le *Journal des Débats* du 7, que c'est par erreur que mon nom n'a point été mis parmi les *candidats constitutionnels.*

« Si, comme j'ai lieu de le croire, vous entendez par candidats constitutionnels les candidats du ministère, j'ai déjà déclaré, avant les élections, de la manière la plus publique, que je n'étais pas l'un d'entre eux.

« J'ai dit alors et je répète que je suis dans un état de parfaite indépendance vis-à-vis de l'administration comme à l'égard des partis.

« J'attends,M. le Rédacteur,de votre impartialité de vouloir bien insérer la présente lettre dans votre prochain numéro. »

A M. Léon FAUCHER,

Tocqueville, 10 mars 1839.

..... De tous les journaux de l'opposition, le vôtre (le *Courrier français*) est le seul qui m'ait prêté un actif concours. Tous les autres m'ont attaqué ou sacrifié à l'homme-principe (Tocqueville appelait ainsi les candidats que l'opposition avait adoptés, moins en considération de leurs titres personnels, qu'en raison du fait seul qu'ils avaient voté avec les coalisés) qui était devant moi.

..... J'ai lu hier dans le *Journal des Débats* que j'étais *Candidat ministériel.* C'est une grande impertinence ; cette allégation des *Débats* m'a contrarié non en elle-même, mais à cause de la nécessité où elle me mettait de m'élever contre la qualification de *Ministériel*,au moment où le ministère venait d'être si bien battu. Cela me donne des airs que je n'aime pas.

A. de T.

XI

Journal des Débats, 26 mai 1840.

Ce n'est pas dans une pensée d'économie que s'est formée, pour rejeter les amendements de la commission, la majorité que nous avons vue, majorité que le *Courrier français* appellera s'il veut une coalition, majorité composée de beaucoup de membres de la gauche même et du centre gauche parmi lesquels nous avons remarqué M. Odilon Barrot, M. de Tracy, M. de Sade, M. Gustave de Beaumont, M. de Tocqueville... Une pensée toute morale, une haute et sage prévoyance, a dicté le vote de la Chambre. Ce n'est pas à la mémoire de l'Empereur qu'elle a voulu retrancher quelques honneurs; c'est une juste et sévère leçon qu'elle a donnée aux admirateurs aveugles de l'Empire, aux enthousiastes quand même d'un grand homme qui a eu le malheur d'être un despote.

XII

Paris, 1er juin 1842.

Le Globe, 3 juin 1842.

Le Siècle est un singulier journal; il se met à chanter les vertus politiques de M. de Tocqueville légitimiste par conviction, libéral par tactique, après avoir été conservateur par expédient...

Nous n'avons, nous, contre M. de Tocqueville qu'un grief, mais il est grave; c'est la mue perpétuelle à laquelle il paraît sujet. Carliste effréné, au point de se voir menacé des réquisitions d'un procureur du roi, il se fit candidat ministériel du cabinet conservateur de M. Molé, et aujourd'hui, il affecte des allures démocratiques et se fait vanter par les journaux de l'opposition. Changer trois ou quatre fois en quatre ou cinq

ans ; c'est beaucoup. M. de Tocqueville, l'académicien, défendait autrefois les conspirateurs carlistes sans en être prié ; puis il vécut parmi les doctrinaires, et il parla comme eux, jusqu'à ce qu'ils l'eussent poussé ; puis il se dévoua au ministère de M. Molé afin de se faire élire ; puis il s'est mis à insulter la politique de ce ministère auprès duquel il avait mendié une canditature et qui l'avait fait le peu qu'il est en politique ; et il se vante de cette odieuse ingratitude afin d'être adopté par l'opposition. Il n'est pas possible que cette manœuvre lui réussisse, voilà déjà une demi-douzaine de métamorphoses en quatre ou cinq ans, et c'est plus que la métempsycose n'en autorise. A la fin de la métempsycose, on redevenait ce qu'on avait été primitivement.

M. de Tocqueville est donc carliste et s'il ne l'est pas aujourd'hui, c'est qu'il le sera demain — après avoir encore pirouetté une ou deux fois sur ses principes immuables...

Le Globe, 5 juillet 1842.

XIII

Lettre qu'envoya Odilon Barrot à Tocqueville en réponsè à la lettre du 16 septembre :

11 octobre 1842.

« Mon cher ami, me voici de retour de mes excursions, et je trouve votre bonne longue lettre dont je vous remercie et du fond du cœur, je l'ai lue et relue, et je n'ai pas besoin de vous dire que ce que vous y développez si bien, je le pense et le sens ; vous le saviez d'avance.

« Ne voulant, ne pouvant rien en faveur de notre pays que par la libre discussion et le jeu régulier de nos institutions, nous sommes condamnés, et je me résigne très volontiers à cette condition, à beaucoup d'esprit de conciliation envers les

personnes et à une patience à toute épreuve, Nous subirons encore bien des défections, bien des déceptions avant d'atteindre le but que nous nous proposons. Bien des hommes viendront à nous au jour de leur défaveur pour se venger ou ressaisir le pouvoir ; d'autres combattront avec nous dans l'espoir de nous faire servir d'instruments à leurs passions ou à leurs folles théories : nous sommes bien obligés de les recevoir dans nos rangs, de dissimuler même nos défiances ; l'essentiel est que ces auxiliaires ne corrompent pas le corps de l'armée et surtout ne dénaturent pas notre drapeau.

« M. Guizot n'a fait que paraître au milieu de nous ; il voulait après la victoire obtenue en commun, nous imposer son drapeau qu'il plantait modestement sur le seul ministère politique de la combinaison projetée ; nous nous y sommes refusés. M. Thiers à son tour a voulu nous entraîner hors de nos voies et nous imprimer son sceau d'habileté prétendue, nous nous sommes séparés de lui. Le pays nous comprendra peut-être maintenant ; il ne se méprendra plus sur cette politique de conciliation et de modération que nos adversaires affectaient de prendre les uns pour de l'ambition impatiente, les autres pour de la niaiserie : tous les malentendus sont dissipés.

« On sait désormais jusqu'où nous portons les concessions. Notre limite c'est le respect sincère, consciencieux pour l'honnête et le juste.

« L'école qui sacrifie tout au succès du moment n'est pas la nôtre ; il est possible que notre doctrine fasse trop d'honneur à l'humanité et accorde trop de confiance aux forces morales, et qu'aux prises avec les mauvais penchants, que tous les gouvernements, depuis si longtemps, ont développés dans notre pays en y (illisible) avec leur vie, elle n'échoue ; mais du moins elle ne laissera pas après elle de nouveaux germes de corruption et de mort. Comme vous, je pense, mon cher ami, que c'est déjà une tâche assez grande et assez

difficile pour notre opposition que de maintenir nos enquêtes, et surtout de les défendre contre ce système d'hypocrisie légale et de corruption qui tend à les annihiler ; d'ailleurs, les très modestes réformes que nous poursuivons ne sont elles-mêmes que des moyens de défense et de conservation. Ainsi la modification des lois de Septembre n'est qu'un retour à la scrupuleuse observation d'une des conditions imposées à la nouvelle dynastie ; j'en dirai autant de la restauration du jury contre la corruption parlementaire ; la part plus grande faite aux intelligences, tout cela n'est pas de l'innovation ; ce n'est que la conservation de ce qui était dans l'esprit et le vœu de notre Révolution de 1830. — Nous continuerons à le demander avec ou *sans* le secours du centre gauche. Nous resterons ainsi nous-mêmes et nous conserverons cette force morale que nos adversaires ont eux-mêmes intérêt que nous conservions intacte, car aux jours de détresse, cette force sera l'ancre de *miséricorde* qu'on sera peut-être bien heureux de pouvoir jeter pour ne point se briser. Mon cher ami, je réponds à votre confession par la mienne et je crois que nous n'en avions guère besoin l'un et l'autre, nous nous étions bien devinés. Je ne m'exagère ni me dissimule la responsabilité qui pèse sur moi ; je ne l'ai pas recherchée, mais je ne la rejette pas. Nos mœurs sont tout à l'individualisme, tandis que nos institutions ont besoin d'esprit d'abnégation individuelle et d'association, c'est là un des grands obstacles que nous rencontrons ; ce n'est qu'à force de patience et de bons exemples que nous triompherons de cette difficulté. Les nécessités de nos institutions triompheront même de nos mœurs, j'en ai l'espoir, c'est ce qui me soutient. Croyez-le bien si je ne m'imposais davantage, je serais peut-être moins fort, je n'ai à mon côté ni l'épée de Marengo, ni sur ma tête, comme Lafayette, la double dictature populaire, de 1789 et de 1830 ; je suis l'expression d'une pensée de bon sens et d'un sentiment de libéralisme qui cherche à se concilier, à savoir,

le maintien du gouvernement et le développement de notre démocratie ; ce double besoin de notre société qui semble contradictoire, est encore à l'état d'instinct dans les masses ; il n'est ni formulé ni bien expressément personnifié; nous serons bien réellement forts, le jour où toutes les expériences étant faites, il sera reconnu que notre parti avec ses doctrines peut seul essayer de satisfaire à ce double besoin de conservation monarchique et d'organisation démocratique ; il faut nous y préparer sérieusement et pour cela la défensive ne suffit pas, il faut réfléchir sérieusement sur ce problème peut-être insoluble de l'organisation d'une démocratie pure sous une monarchie constitutionnelle ; il ne s'agit de rien moins que de trouver des bases à ce gouvernement qui pave en l'air ; de rendre à la société une classification quelconque qui lui donne des ossements, une charpente, et ne la livre pas sans appui à tous les orages d'une démocratie à l'état d'individualisme pur ni à toutes les prétentions d'un despotisme qui se porterait le représentant de cette démocratie. Je sais bien qu'il serait insensé de prétendre refaire notre société ; mais il ne l'est pas d'avoir un but et d'y tendre, heureux si nous avons réussi à remettre le gouvernement de notre pays dans une bonne voie, laissant à d'autres plus forts le soin d'y pousser plus avant. Vous comprenez, maintenant, mon cher de Tocqueville, pourquoi indépendamment de toutes les causes d'affection et de sympathie personnelles qui me portaient déjà vers vous, je me suis senti entraîner par la conscience que j'ai de mon insuffisance et du besoin que j'ai de vos lumières. Vous avez admirablement analysé les destinées de la démocratie ; vous l'avez d'autant mieux jugée que vous n'avez aucun *engouement* pour elle ; il s'agit maintenant de bien plus que d'un livre ; il s'agit de toute une politique pratique pour nous et nos successeurs — il s'agit d'arriver graduellement à rendre cette démocratie gouvernementale et gouvernable — dans l'état actuel de son organisation elle

n'est ni l'un ni l'autre; elle n'est qu'un fort bon instrument de révolution et de despotisme — il est digne de vous d'essayer de changer cette situation ; cela vaut bien qu'un homme comme vous y dévoue son existence, j'y ai dévoué la mienne et je me sentirais bien plus de confiance que je n'en ai si je me sentais en communion avec vous. J'accepte donc de grand cœur cette collaboration que vous me faites espérer. Je connais tous les devoirs d'une pareille communauté et c'est parce que j'en sais la portée que je l'accepte.

« Je suis votre dévoué,

Odilon Barrot. »

XIV

10 septembre 1843.

La création d'un nouveau journal est une chose très chanceuse, même avec de grands capitaux et des hommes d'une habileté incontestée. Or, l'échec du nouveau journal aurait pour moi un inconvénient grave, que je ne me dissimule pas, malgré la part très indirecte que je prends à sa naissance. Mais d'un autre côté, la situation est très critique. Toute la Presse opposante est aujourd'hui dans les mains de M. Thiers et en hostilité directe contre les opinions que je professe. Je suis personnellement en butte à la haine de tous les journalistes qui la conduisent. Je n'ai à en attendre désormais que la guerre déclarée ou cette guerre sourde et bien plus redoutable, qui consiste à étouffer tout le bruit bon ou mauvais que je puis faire. Si le nouveau journal réussit, j'ai au contraire un admirable organe de publicité et je me retrouve plus fort que je n'ai jamais été. Le pour et le contre étant ainsi balancés, j'ai cru que j'avais moins à perdre qu'à gagner à faire ce qu'on me demandait et j'ai consenti. J'espère qu'en pesant, comme moi, toutes les raisons,

tu seras de mon avis. Quant aux détails de l'entreprise, il serait trop long de te les expliquer ; je te ferai adresser un prospectus.

A. de T.

A G. de Beaumont

8 novembre 1845.

... J'éprouve aussi beaucoup de contrariété à l'occasion du *Soleil*. Je commence à craindre que cet astre ne se lève jamais. L'embarras financier de l'Agiotage, rend très difficile la perception des fonds souscrits. J'ignore absolument quelle va être la situation des partis à l'ouverture de la session prochaine. Barrot me paraît plus rapproché de M. Thiers et plus lié définitivement à sa fortune que jamais ; plus décidé qu'il ne l'a encore été à ajourner toutes les questions qui faisaient autrefois son programme. Thiers de son côté me semble couler tout doucement dans la politique pacifique et l'entente cordiale, du moins son voyage en Angleterre et le langage du *Constitutionnel* et du *Siècle* semblent l'indiquer.

A. de T.

XV

Oran, 30 mai 1846.

« Mon cher Tocqueville, je vous ai envoyé par l'intermédiaire du général de la Rüe : 1° une note sur l'organisation des pouvoirs en Algérie ; 2° une longue réponse à toutes vos questions. Je vous annonce par ce courrier un énorme travail qui est à mon avis le commencement de la solution du grand problème de la colonisation. C'est le résultat de 8 ou 10 ans d'études faites par bien des gens et raisonnées par les plus forts...

« J'ai l'espoir fondé que le gouvernement, qui le peut dès

aujourd'hui, adoptera nos propositions et que la Chambre saisie l'année prochaine nous permettra d'entrer largement dans cette voie nouvelle avec l'intelligence, les capitaux et les bras de la nation. Car, soyez en sûr, tout cela est nécessaire pour mener à bien l'œuvre immense que nous avons mission d'accomplir, il ne s'agit plus de discuter sur l'opportunité d'une entreprise, il faut mettre la main à l'œuvre sans hésiter ; est-ce un mal, est-ce un bien que cette grande entreprise? L'avenir nous le dira ; mais ce qui est certain, c'est qu'aujourd'hui la *France est obligée par une nécessité impérieuse* à marcher dans le seul chemin qui lui soit ouvert pour sortir de l'impasse où son imprévoyance incroyable l'a conduite.

... Une ordonnance du roi du 4 août nous donne vie, assure notre existence pour 1846. C'est l'acte du ministre, exécutant ce qu'il a promis aux Chambres. Nous avons une chance contre nous, c'est la venue du Maréchal (Bugeaud) au pouvoir. Mais, qui sait si ce vieux lion ne se laissera pas rogner les ongles comme tant d'autres par la popularité dont il sentira les exigences et le besoin quand il sera devenu homme politique. Peut-être n'osera-t-il pas alors faire ce qu'il désirait avant. Nous sommes ici plus encore qu'en France soutenus par l'opinion publique. Votre lutte avec le pouvoir a cela de bon que chacun veut la nécessité de servir le mieux possible, parce que nous savons que l'on ne nous passe rien, de telle sorte qu'il y a une bonne volonté et un zèle tout particuliers dans le Corps, ce dont les généraux sont forcés de rendre périodiquement compte au Maréchal...

« Notre diplomatie aux yeux livides et blafards a regardé l'Orient, elle a touché de sa main glacée tous ces hommes aux passions violentes, aux imaginations échauffées, et déjà tout semble se calmer. Je crois vraiment au pouvoir fascinateur de ces monstres dont Talleyrand était le type. »

Général de Lamoricière.

XVI

A Beaumont.

juin 1846.

J'ai trop d'expérience du monde politique pour ne pas savoir que toute séparation ostensible de M. Thiers mène, dans un temps plus ou moins long, à faire la guerre à M. Thiers. Seulement, cette conclusion peut être plus ou moins rapidement tirée. Ni mon goût, ni mon intérêt, ni mon devoir ne me portent à combattre immédiatement M. Thiers et je crois qu'avec quelque prudence on peut marcher assez longtemps en faisant une guerre parallèle au cabinet sans se heurter. Je ne suis donc pas disposé, pour ma part, à prendre une position hostile et militante à l'égard de M. Thiers. Mais je considère comme d'une importance immense d'en prendre une vis-à-vis de lui aux yeux du pays, qui soit réellement et nettement indépendante et il y a longtemps que je l'aurais fait publiquement si je n'avais été seul. Voici, en bien peu de mots mes raisons.

« Comme je vous parle à cœur découvert, je vous avouerai sans détour que la première et la plus forte de mes raisons, c'est le besoin de me satisfaire moi-même. De tous les hommes qui existent dans le monde, M. Thiers est assurément celui qui heurte et qui froisse le plus habituellement tous les sentiments que je suis habitué à considérer comme les plus élevés et les plus purs et les plus précieux que je rencontre hors de moi et en moi. Je sens, sans le vouloir, autrement que lui, sur presque toutes les choses de ce monde ; ce que j'aime, il le hait ou le ridiculise ; ce qu'il aime, je le crains ou le méprise et cela de part et d'autre sans préméditation par le seul mouvement instinctif de nos deux natures...

Maintenant que je vous ai donné en premier lieu la raison qui, parlant à un autre, n'eut été donné par moi que la se-

conde, permettez-moi d'être aussi explicite et aussi franc sur celle-là. Non seulement je trouve l'union avec M. Thiers pénible et compromettante, mais au point de vue des grands intérêts de notre pays et de notre patrie, je la tiens pour très pernicieuse. Je crois que ceux qui, comme Barrot, et comme vous-même, pensent pouvoir enchaîner M. Thiers, le modifier, le contenir, le tenir, sont dans une illusion. M. Thiers a une personnalité trop indomptable dans sa souplesse, trop éclatante, trop puissante pour qu'on puisse en arriver là. Vous pourrez bien obtenir de lui telle concession en retour de telle autre, le faire céder sur tel point, lui imposer même tel sacrifice; vous ne changerez ni sa nature, ni ses tendances profondément hostiles aux vôtres, et vous ne l'empêcherez pas, une fois arrivé aux affaires, même par vous et avec vous, de donner au gouvernement son esprit comme son nom. On ne domine et on ne contient M. Thiers, que par la force et l'on n'est fort contre lui que quand on s'appuie sur la portion du pays qui n'a ni ses sentiments, ni ses idées. Or, c'est cette force là que l'union avec lui nous fait perdre...

A. de T.

XVII

Avril 1848.

Je crois que nous serons à l'Assemblée dans une position très difficile, environnés d'embarras, sinon de périls et peut-être appelés à payer pour des fautes que nous n'aurons pas commises. Je ne suis pas plus sûr, que nous ayons même des occasions fréquentes d'y faire des choses utiles à notre pays, je vois et je crois tout cela, et cependant je ne verrais pas sans regret se fermer devant moi les portes de cette Assemblée. J'ai plusieurs raisons pour penser ainsi. La politique est devenue notre carrière. Nous avons peut-être eu tort de la

prendre ; mais enfin nous l'avons prise ; il me coûterait de la quitter, au moment où il s'y rencontre de si grands événements, de devenir étranger aux affaires de mon pays, quand mon pays est soumis à de telles épreuves. J'aimerais mieux ne m'en être jamais mêlé que de les abandonner aujourd'hui volontairement. Il y a tel moment de crise où notre expérience, nos sentiments, nos idées et, j'espère au besoin, notre courage peuvent lui être tout d'un coup d'un bien plus grand secours qu'ils ne l'auraient été si nous étions redevenus simples particuliers. Voilà, du moins, ce que je me dis au spectacle que nous donne l'inexpérience, l'ignorance profonde, la folie (ce mot souvent n'est pas trop fort) de ceux qui nous gouvernent depuis deux mois. Je respire en me sentant plus enchaîné par la divinité de ces dix-huit dernières années. Nous verrons pire assurément, mais enfin, nous ne reverrons pas cela et c'est déjà quelque chose. La dynastie Thiers, Molé et Guizot est renversée, Dieu merci, avec la dynastie royale. C'est toujours cela de gagné. Il me semble que nous allons commencer une nouvelle vie politique, vie orageuse et courte peut-être mais différente de celle qui précédait et ne me plaisait guère.

A. de T.

XVIII

A G. de Beaumont

4 novembre 1848.

...Nous marchons toujours cahin-caha. L'agitation électorale n'est pas encore très grande, mais ce qui revient des départements continue à nous donner des inquiétudes. Quant aux anciens chefs de file, ce que je vous disais dans ma dernière lettre est peu changé. Barrot est toujours engagé. Thiers

et Molé sont dans une neutralité malveillante, mais n'agissent pas encore d'une manière ostensible ; je crois même qu'ils ne font pas quant à présent, de grands efforts ; mais leur attitude suffit pour produire un grand mal ; il paraît maintenant certain qu'une grande, peut-être la majeure partie des anciens conservateurs arrivera à Louis Bonaparte. Le *Journal des Débats* n'a pas encore pris cependant sa résolution dans ce sens et les ministres s'en croient encore sûrs. Il est fort travaillé ; cependant Lemoyne qui vous portera cette lettre est, quant à lui, ardemment opposé à la candidature Napoléonienne. Si vous étiez ici, vous rendriez à la cause commune un autre service, qui serait de persuader à Lamoricière de ne pas se livrer à des excentricités de langage qui font, et aux affaires et à lui-même, un très grand tort ; tantôt il déblatère contre l'Assemblée Nationale, tantôt il déclare que si on ne nomme pas Cavaignac, il faut qu'on se prépare à recevoir des coups de fusil. Je vous laisse à juger le bon effet que produisent de telles paroles et comme elles facilitent les choses. J'ai signalé l'autre jour au Ministre un danger que je crois réel. Vous avez dû remarquer peut-être que M. Duclerc a été nommé l'autre jour membre d'une commission de surveillance. Mais ce que vous ignorez peut-être c'est que cette nomination a eu lieu par suite d'un accord entre la rue de Poitiers et l'Institut. (Vous savez qu'aujourd'hui les meneurs de l'Institut sont les ennemis les plus acharnés de Cavaignac) La rue de Poitiers a donc nommé Duclerc à la condition qu'à la première élection de président, l'Institut donnerait ses voix à Malleville. Or, vous comprenez sur le champ l'immense danger qu'il y aurait à donner, au moment de l'élection du président, la direction de l'Assemblée à des mains aussi ennemies. J'ai donc averti...

A. de T.

XIX

A G. de Beaumont

10 novembre 1848.

... Depuis ma dernière lettre ce que j'appelais la neutralité malveillante de M. Thiers est devenue de la bienveillance prononcée. M. Molé a aussi pris son parti, quoique plus sournoisement que Thiers. Celui-là a été perdu définitivement, par suite de blessures faites à son amour-propre, qui, bien que voilé est énorme. Il avait fait des avances qu'on a repoussées, ou du moins qu'il a cru repoussées. Duvergier tient bon pour Cavaignac. Rémusat est bienveillant, mais a un pied, je crois, dans les deux camps. Falloux et une grande partie des légitimistes sont encore avec Cavaignac. Les quatre évêques de l'Assemblée inclinent toujours pour lui. Barrot a fini par être honteux de son Napoléonisme. Il a fait une visite publique à Cavaignac mardi dernier. Cette démarche dans les circonstances où nous sommes engagerait un autre homme que Barrot. Mais Barrot n'est jamais engagé, comme vous savez. Aussi fait-il mettre dans tous les journaux ce matin que sa visite n'a point eu la signification qu'on lui a donnée. Il reste donc ce qu'il était avant : un ministre en disponibilité.

A. de T.

XX

A G. de Beaumont

14 novembre 1848.

...Vous savez que moi, qui souvent éprouve une certaine hésitation à me prononcer pour un avis, je n'ai pas hésité un

instant, depuis trois mois, sur ce qu'il y avait à faire et que j'ai bien prévu que Cavaignac était menacé de finir en Lamartine, c'est-à-dire de glisser entre la République rouge et le parti de l'ordre. Il ne tenait qu'à lui de prendre la place qu'occupe aujourd'hui le prince Louis. Mais la politique vacillante et sans art qu'on a suivie et qu'on continue, quoique à un degré moindre, à suivre a tout compromis... Je ne désespère cependant pas encore du succès. Vous avez vu que le *Constitutionnel* avait levé entièrement le masque et arboré l'étendard du prince Louis. Depuis que je vous ai écrit, le langage des hommes politiques, partisans déclaré ou secrets du prince Louis est devenu plus affirmatif et plus vif. Thiers, Molé, Barrot, ne prennent plus de précautions oratoires et, à l'aigreur qui apparaît de part et d'autre, je prévois que bientôt la lutte électorale deviendra une bataille violente et une guerre à outrance... Un événement grave et heureux est l'attitude que prend ce matin le *Journal des Débats*. J'espère que de cette manière l'ancien parti conservateur va se trouver divisé, tandis qu'il était à croire qu'il se porterait tout entier et comme un seul homme vers le prince Louis. Les nouvelles des départements sont un peu meilleures. La majorité des journaux de province est contre Louis Bonaparte, malgré le prétendu congrès de la presse départementale qui dit le contraire. Barrot malgré sa visite à Cavaignac est ainsi que je m'y attendais un ennemi non seulement déclaré, mais actif. Il montre dans cette campagne, une fertilité de moyens d'actions, qui ne lui est pas ordinaire. Hier, un légitimiste me racontait de quels arguments Barrot se servait avec lui, pour lui démontrer qu'il n'y avait que les légitimistes, voulant arriver à une restauration par une révolution, (l'interlocuteur n'était pas de ceux-là), qui pouvaient raisonnablement voter pour Cavaignac. Ne sentez-vous pas au fumet qui s'exhale de ce raisonnement qu'Abbatucci a passé par là ? Pouah !

A. de T.

XXI

A Gustave de Beaumont

(sans date).

... Il fallait renoncer à faire nommer le Président par l'Assemblée ; avoir auprès de la nation le mérite de s'en rapporter à elle, au lieu de vouloir la violenter, s'attacher immédiatement à la gagner, c'est-à-dire changer le Cabinet, faire triompher la majorité, vivre et gouverner avec elle. Cavaignac a entrevu cela, et trois jours avant la discussion, il a prié Dufaure de passer chez lui annonçant l'intention de le charger de faire un cabinet. Je fus pour ma part immédiatement d'avis que la partie était jouable et qu'il était honorable et utile de la jouer. Dupin fut chez Cavaignac. Dans l'intervalle celui-ci circonvenu, poussé par ses amis, avait changé d'avis. Il déclara que sa résolution était de persister à faire nommer le Président par l'Assemblée. Tout fut rompu.

Jeudi six heures. — Il m'a été impossible de faire partir ma lettre par le courrier d'aujourd'hui, par la raison que je viens d'être enfermé pendant deux heures avec Dufaure, Vivien, Lamartine et Corcelle.

Voilà ce qui s'est passé depuis ce matin et l'état dans lequel on se trouve en ce moment. Vous savez que, hier, le Ministre n'a obtenu le maintien de l'état de siège qu'à quatre voix de majorité. Cet événement a achevé de montrer à Cavaignac qu'il ne pouvait plus se maintenir et a précipité les événements. A midi donc, il a appelé de nouveau Dufaure et lui a fait de nouvelles instances. Hier, il refusait de lui donner le ministère de l'Intérieur, aujourd'hui il le lui a offert mais à la condition qu'il entrerait seul. Dufaure refusa en disant qu'il voulait avoir au moins un ami, moi. Cavaignac me fit alors

proposer par Lamartine cette combinaison-ci : on vous pl
çait à l'Instruction publique et on m'envoyait à Londres.
pris immédiatement le parti de refuser en donnant ces deu
raisons-ci qui étaient parfaitement sincères. La premièr
qu'en acceptant cette situation, j'avais l'air d'avoir besoi
d'une consolation, peut-être de n'avoir agi dans tout ce q
vient de se passer que par l'envie d'attraper une grande place
que j'avais une extrême répugnance à prendre cette appa
rence, que dans le temps de révolution et d'instabilité où nou
sommes, il n'y avait pas de place qui valut cela. Ma second
raison et celle sur laquelle j'insistais le plus fut celle-ci : je regarde l'ambassade de Londres, en ce moment, comme infiniment supérieure à un ministère. Or, l'accepter d'avance, ce serait vous rendre très difficile de refuser de la quitter. C'est là un procédé dont notre amitié ne pouvait s'arranger.

... Alors dans le cabinet d'où je sors et où causaient déjà depuis quelque temps Dufaure, Vivien, Corcelle, Rivet et Bedeau, là, on pressa de toutes les mains, de nouveau Bedeau d'accepter les Affaires étrangères. Il refusa obstinément et partit. Dufaure prit alors la parole et dit qu'après y avoir bien réfléchi, il ne pouvait entrer dans le cabinet que s'il avait l'Intérieur, Vivien les Travaux publics et moi l'Instruction publique ; Corcelle et Rivet partirent pour aller faire connaître cette résolution à Cavaignac ; ils ne sont pas de retour. Je suis presque certain qu'ils ne réussiront pas. Tout ce que j'ai appris depuis ce matin me confirme de plus en plus dans cette croyance que C. ne veut à aucun prix se séparer de ses vieux amis, qu'il n'acceptera ni une réunion d'hommes qui signifie cela, ni un programme qui le sous-entende. Ou il ne nous acceptera pas, ou il nous rendra le succès de notre grande entreprise, qui est son élection, impossible.

« *Vendredi matin.* — Ma prédiction ne s'est réalisée qu'en ce qui me concerne. Une partie de la nuit vient d'être em-

loyée en pourparlers interminables, en scènes violentes, aux-
uelles du reste je n'ai pas assisté. Le résultat est ceci. Ca-
ignac ne veut pas décidément que j'entre au Cabinet. Il
dmet, à grand peine, avec Dufaure à l'Intérieur, Vivien aux
ravaux publics, Freslon à l'Instruction publique et enfin vous
ux Affaires étrangères; le plus surprenant c'est l'offre que je
'avais pas acceptée hier par les raisons que je vous ai dites ;
donne Londres à Bastide et veut me charger de l'épineuse
égociation d'Italie et d'Allemagne dont était chargé Vivien ;
ai refusé net. Vous voyez qu'on a fait la paix à mes dépens
vec tout le monde. On s'est fait pardonner par ses amis po-
tiques l'entrée de Dufaure et de Vivien, en me refusant obs-
nément la porte et de l'ami particulier Bastide, en l'envoyant
Londres...

Trois heures du soir. — Les choses viennent, mais pour la
rnière fois, de changer de face. Les amis de M. Bastide ont
llement agi depuis ce matin sur Cavaignac, que celui-ci a
écidé que Bastide garderait les Affaires étrangères. Ainsi
ous voilà sauvé ; j'en suis plein de joie pour vous.

... Maintenant un mot sur ce qui me regarde. Vous sentez
ue je ne suis pas content et n'ai pas lieu de l'être. Cela ne
'empêchera pas de défendre vivement le nouveau cabinet ;
ais je ne suis pas obligé de jouer la comédie avec vous.
omme le gouvernement tout entier dans *tous* ses éléments
nt cela, on fait en ce moment toutes sortes d'efforts pour
'être agréable. On me prie de la manière la plus pressante
e vouloir bien me charger de la négociation germano-
alique. J'y ai une extrême répugnance, je vous l'avoue, par
dée qu'elle n'a pas de chances sérieuses d'aboutir à bonne
n. Cependant j'ai répondu en ajournant...

A. de T.

XXII

A. G. de Beaumont,

8 décembre 1848.

... Nous allons nous trouver en face de la présidence du Prince Louis. Mon intention, si cet événement survient ; est de donner ma démission. Est-ce votre avis ? Le Prince Louis est tout à la fois porté en province par ceux qui veulent renverser la République et à Paris par une grande partie des ultra-républicains.

« S'il n'avait pas la majorité absolue dans la Nation et que l'Assemblée ne le choisissait pas, un grand mouvement dans Paris serait probable...

XXIII

A G. de Beaumont,

juillet 1849.

..... Mon impression générale sur les affaires extérieures est celle-ci : c'est que non seulement la France mais l'Assemblée sont très disposées à se contenter d'une conclusion qui serait : *Maintien des anciens territoires en Italie, changements réels et considérables des institutions.* La paix faite sur ces bases paraissait non seulement acceptable, mais honorable (vu l'état présent des faits) elle serait approuvée par l'Assemblée et elle trouverait tous nos amis pour défenseurs. La guerre semble à tous un abîme ou tout ce qui nous est cher doit disparaître. Dans ces dispositions, avoir imposé à l'Autriche triomphante l'obligation de donner la liberté à ses sujets d'Italie, nous paraît quelque chose de suffisant, et sur ce terrain ;

soyez sûr qu'on rencontrera l'immense majorité de l'Assemblée nationale.

XXIV

A G. de Beaumont,

Francfort, 18 mai 1844.

... Je crois à la victoire des Princes. Ils possèdent la seule force organisée qui existe encore en Allemagne : l'armée. Quand je dis *ils*, cela ne doit s'entendre que du roi de Prusse, car l'Autriche est trop occupée chez elle pour s'occuper de l'Allemagne et les Etats secondaires ne sont pas sûrs de leurs soldats. Mais tout annonce que l'armée prussienne tient bon. L'armée, en Prusse, c'est la patrie et il règne chez elle un esprit de corps qui semble les tenir ensemble pour quelque temps encore.....

... Je crois que le roi de Prusse n'a refusé la suprématie que lui a offerte l'Assemblée au nom de la Révolution, qu'avec la volonté de l'obtenir en comprimant cette révolution et que tous ses actes vont être empreints d'une pression *intéressée* qui accroîtra beaucoup les périls déjà si grands de la position que le Roi a prise. Il joue une partie dans laquelle son trône et sa vie sont en jeu et il est bien fou à lui de songer à augmenter sa puissance quand il aura déjà tant de peine à sauver son ancien pouvoir.....

..... Toute cette portion de l'Allemagne qui nous avoisine va devenir un immense foyer révolutionnaire très actif....

XXV

A Lamoricière,

Paris, 26 août 1849.

... Si j'en crois divers symptômes assez significatifs, le Gouvernement prussien, avant même la soumission de la Hongrie, tendait à se rapprocher de l'Autriche. Son langage du moins devenait moins amer et ses prétentions à la suprématie semblaient moins exclusives. Je ne sais si cette nouvelle physionomie des affaires d'Allemagne vous aura déjà frappé. Il est probable que ce triomphe de l'Autriche sur les Hongrois, s'il se confirme et se complète, accroîtra encore ces tendances vers une réconciliation.....

A. de T.

Sans date,

... Les cabinets de Vienne et de Berlin sont à la merci de l'empereur de Russie et mendient, je crois, ses secours loin de se préparer à lui résister. La France est dans l'état que vous savez. Pourquoi l'Angleterre témoigne-t-elle, en présence de l'occupation des provinces danubiennes, tant de tranquillité et une confiance si grande dans la modération de la Russie ? Cela m'étonne et me suggère des craintes dont je ne puis me défendre.

XXVI

A G. de Beaumont,

9 octobre 1849,

... Vous arrivez à un moment bien critique des affaires, ayant en main une question de la solution de laquelle peut

dépendre non seulement l'existence du Cabinet (existence fragile et précaire), mais la paix ou la guerre, et la ruine même du pays. Chez nous, le monde politique s'émeut ; presque tous les chefs de la majorité, Molé, Thiers, Broglie, pensent qu'il serait déplorable et absurde de nous laisser engager dans la guerre dans une pareille circonstance et demande instamment qu'on ajourne l'envoi de la flotte. Le Conseil est divisé et perplexe. Le président est ardemment pour l'aventure. Je trouve que la démarche est prématurée, que nous ne devons pas ainsi nous laisser engager autrement et plus que nous ne voulons par une nation étrangère qui ne risque rien, tandis que nous risquons *tout*. On a remis à demain pour consulter Falloux, qui est encore convalescent à la campagne.

Mais ce que tout ce monde désire plus ou moins eut été que la guerre ne sorte pas de cet incident.

Vous y pouvez beaucoup vous et Lamoricière.

A Lamoricière,

9 octobre 1849.

... Une guerre générale, dans la situation des choses, celà peut vouloir dire le bouleversement de la société et la ruine de notre pays. Mais, quelque péril que nous apercevions dans la guerre, nous ne saurions, pour l'éviter, faire des actes qui seraient de nature à compromettre notre honneur...

A Gustave de Beaumont,

12 octobre 1849.

Mon cher ami, je crois devoir vous envoyer un courrier extraordinaire, afin de vous faire connaître les dernières résolutions du Conseil, relatives à l'envoi de la flotte dans les mers de l'Asie. Cette résolution est bien grave, je n'ai pas

besoin de vous le dire. Je vous avoue qu'elle n'a pas été prise sur mon avis. Je trouvais l'acte prématuré et de nature à nuire au but qu'on se proposait, plus qu'à y servir. Je jugeais, de plus, que l'Angleterre, ayant décidé l'envoi de sa flotte sans nous consulter, nous n'étions nullement engagés à la suivre immédiatement dans la voie où elle se précipitait seule. Le Président et Barrot ont été ardemment d'un avis contraire. La chose est faite, il ne reste plus qu'à en tirer le meilleur parti possible. Il faut ôter, autant que possible, à l'envoi de notre flotte le caractère d'un fait comminatoire.

... Quant à l'union avec les Anglais et avec l'Ambassade britannique, il y a une position à prendre aussi, position plus délicate encore. Il faut être en très bons termes avec l'ambassade et cependant ne pas afficher une intimité, qui ne pourrait manquer d'être très nuisible et à vous et au succès de votre négociation ; car lord Palmerston est la bête noire du prince Swartzsemberg. Vous le savez déjà sans doute. Ceci est une affaire de tact et d'adresse, dans laquelle on ne peut donner, de loin, des directions. Je m'en rapporte d'ailleurs à vous. Mais ce qu'il importe de mettre en relief et en pleine lumière, c'est notre ferme volonté, tout en sauvant les réfugiés d'empêcher la Turquie de devenir un réceptacle de réfugiés politiques et un foyer de révolution...

XXVII

A G. de Beaumont,

28 novembre 1849.

... Si vous vous rappelez la lettre que je vous ai écrite par le courrier du 5, vous reconnaîtrez que je n'ai jamais cru à un coup d'Etat immédiat, ni à une succession de résolutions violentes de la part du Président. Je n'ai donc pas partagé la

surprise qu'a généralement causé l'attitude indécise et molle qu'a repris le Président depuis l'effort du *Message*. Elle était dans sa nature. Non seulement il n'a pas d'énergie ni de passions *continues*, mais son esprit est embrouillé, partagé entre des points de vue différents, voulant tout à la fois des choses contraires. Résolu à arriver au souverain pouvoir et n'étant pas absolument décidé à violer la loi, rêvant je ne sais quel compromis chimérique entre toutes ces conduites qui s'excluent. Voilà l'homme au vrai. Mais il est entraîné par un mouvement et par un ensemble de circonstances, qu'il n'a ni la capacité ni la volonté de combattre efficacement. L'acteur est bien insuffisant pour le rôle, et il n'a autour de lui que de bien médiocres histrions, mais il y a, d'ailleurs, de grandes facilités pour faire réussir la pièce. Le Président n'a contre lui aucun des grands journaux. L'Assemblée lui est profondément hostile. Mais, à force de soumission, M. Molé y aidant, on espère adoucir, sinon gagner la majorité, ou du moins l'amoindrir et la déconsidérer, de manière à en avoir bientôt le bon marché. Cette majorité, d'ailleurs assez résolue et suffisante pour la résistance est trop divisée pour être très propre à l'action. La Chambre présente un spectacle étrange, et qui ne s'est pas vu depuis trente-quatre ans. D'un côté presque tous les hommes éminents du pays, plus rapprochés et s'entendant mieux entre eux qu'ils ne l'ont jamais fait ; derrière eux, une majorité numérique très grande. En face un gouvernement débile et médiocre, que personne n'ose avouer ni soutenir et que tout le monde supporte en silence, sans l'estimer ni le craindre. Voilà la situation. Elle tient à l'aspiration grossière et inintelligente des masses populaires vers la constitution d'un pouvoir quelconque et au découragement des classes éclairées, qui ne savent plus trop que vouloir. Quant aux masses, on aurait tort de croire qu'elles fussent trop engouées de Louis Napoléon ; je ne crois pas qu'il ait gagné dans les provinces et dans les classes ouvrières, à Paris il a certainement perdu.

Mais ce qui a gagné c'est le goût d'un pouvoir fort et stable quel qu'il soit. Louis-Napoléon est un pis-aller, mais on se dispose à s'en accommoder faute de mieux. Tous les chefs cependant sont arrivés à cette doctrine, qu'il n'y a, quant à présent, de possible que le maintien de la république, et que c'est cela qu'il faut faire. Mais la foi en elle leur manque, et ce doute énerve leur intelligence et leur volonté. Ce qui fera échouer le Président, s'il échoue, c'est moins les obstacles qu'il trouvera devant lui, que les faiblesses qu'il rencontre en lui-même et autour de lui...

Après avoir passé par les mains des plus grands hommes des temps modernes, nous voilà prêts à nous jeter dans les bras de je ne sais quel faible médiocre conquérant.

... Ainsi que je vous le disais plus haut, une crise est inévitable, et ce jour là, il est nécessaire d'être à son poste. Je vous engage donc fortement à ne rester absent que le temps qui sera indispensable pour mettre votre famille dans ses quartiers d'hiver...

XXVIII

G. de Beaumont

9 septembre 1851,

Le Conseil général s'est passé d'une manière qui m'a été fort agréable. J'ai été élu Président à une très grande majorité, et n'ai cessé d'exercer une influence prépondérante dans cette petite assemblée ; on m'y a témoigné une grande confiance et toutes sortes d'égards. A ma demande, elle a ajourné toutes les questions politiques, et n'a émis aucun vœu, qui pût prêter à interprétation inconstitutionnelle. Après le Conseil, j'ai été obligé de me rendre à Cherbourg avec la plupart des membres, afin d'y recevoir le Président. C'était une corvée

assez ennuyeuse et une position assez délicate. Je ne sais si les journaux reproduiront le discours que j'ai fait à cette occasion et s'il vous tombera sous les yeux. Je crois être resté sur le terrain qui me convenait, le *compliment constitutionnel.* L'impression générale produite par mes paroles m'a paru bonne. Le Président est resté jusqu'à ce matin à Cherbourg. Mais avant-hier au soir, ayant rempli mon rôle et n'en pouvant plus, j'ai pris congé de lui et suis revenu hier matin ici. Comme je vous l'écrivais au commencement, le Président a été très gràcieux et très aimable avec moi, mais il a évité de me dire un mot de politique, réserve que j'ai imitée, comme vous pouvez croire. Le ton de ses discours à Caen et à Cherbourg a été, ce me semble, beaucoup plus Napoléonien et Impérialiste, qu'on ne devait s'y attendre, après le langage qu'il avait tenu dans sa dernière tournée. Je ne sais ce qui l'a poussé à agir ainsi. Ce n'est pas assurément l'accueil qu'il a reçu jusqu'ici dans le département de la Manche. Il a été froidement reçu dans les campagnes, et d'une manière presque hostile à Cherbourg. *Touté* la garde Nationale lui a corné aux oreilles. « Vive la République! », ce qu'il est convenu de considérer comme un cri séditieux. Malgré ces cris, ce que vous me dites du pays que vous connaissez, est parfaitement applicable au nôtre. Les cultivateurs ne croient pas à la République ou en ont peur, les classes moyennes l'ont en horreur, et les classes supérieures ne la prennent que comme un pis-aller, en attendant mieux. Quand je vois tout cela, je ne puis m'empêcher de croire qu'il suffirait d'une capacité ordinaire, à celui qui est en possession du pouvoir, pour devenir le maître, et la plus grande difficulté me paraît être de le demeurer longtemps. Mais cette capacité ordinaire se rencontre-t-elle? J'en doute fort, pour ce qui concerne le Président lui-même et, quant à son entourage, il est difficile de rencontrer pis. C'est un grand malheur pour lui de se trouver entouré d'intelligences si médiocres et de vices si vulgaires. Les mi-

nistres ne valent guère mieux que la valetaille des aides de camp. Tous ces gens là ne s'élèvent pas à une ligne au-dessus d'une ambition de laquais. Baroche et surtout Rouher, ont fait mon bonheur, durant les deux jours que je viens de passer dans cette basse-cour. Jamais paons n'ont fait la roue d'un air aussi sot. Encore s'ils avaient de belles couleurs à leur queue ! Mais c'est bien la peine d'étaler ainsi un aussi pauvre plumage. Ce que vous me dites de la revision de la Constitution est ce que j'ai encore lu de plus net et de plus pratique sur ce sujet. Je crois, comme vous, que l'intérêt bien entendu du Président serait de travailler à rendre sa réélection possible. Mais je vois plus loin, et je dis que c'est aussi, à mes yeux, l'intérêt visible des Républicains modérés. Le Président ne gagnera pas de force par la durée du pouvoir et, après un nouveau terme de 4 ans, il sera moins en état qu'aujourd'hui de devenir empereur, tandis que les populations se seront habituées à la forme républicaine ; en acculant en ce moment Louis-Napoléon à la nécessité d'un coup d'Etat, on risque soit le renversement de la République, soit une crise, dont des institutions républicaines durables ne peuvent sortir. Mais vous le savez comme moi, ce n'est pas le raisonnement, c'est la passion qui mène le monde ; ou du moins la raison n'y fait son chemin que quand elle rencontre quelque passion, qui veuille par hasard lui faire compagnie...

A. de T.

XXIX

Réponse d'Odilon Barrot à une lettre de Tocqueville qui demandait vivement à son ancien collègue son avis sur l'entrée des protestaires dans les Conseils généraux.

« ... Quelque portés que nous soyons par la grandeur de nos déceptions à rechercher la solitude, c'est là un sentiment dont

il faut se défier, car il est mauvais pour soi et stérile pour les autres. Peut-être aussi serait-il difficile pour la question qui nous occupe d'arriver à une solution générale et collective. Je ne me sentirais pas le courage de dire à mon parti, si j'en avais encore un, refusez-vous aux votes qui vous feront entrer dans les Conseils Généraux, faites prévaloir vos répugnances pour le serment, comme les services que vous pouvez rendre à votre pays dans les fonctions indépendantes que vos concitoyens veulent vous conférer ; je crois même, que si j'étais obligé de m'expliquer, je donnerais le conseil contraire et cependant, j'avoue que pour moi personnellement, il est probable que je suivrais une autre conduite, si j'étais placé dans la nécessité d'opter entre le serment et l'abstention ; cela tient à l'idée peut-être exagérée que je me fais des devoirs tout particuliers que m'impose ma lutte de 20 ans pour la liberté constitutionnelle et le gouvernement représentatif. Il me semble que le moins que je doive à cette cause, c'est de lui rester fidèle jusqu'au bout et de persister dans cette espèce de protestation morale que mon abstention élève contre ce gouvernement, qui traite mon pays comme s'il était à tout jamais indigne de participer sérieusement à la gestion de ses affaires. Voilà, mon cher ami, une consultation bien peu satisfaisante, car elle est conclue par une sorte de contradiction ; mais en y réfléchissant, vous trouverez, je l'espère, que la contradiction n'est qu'apparente ; et qu'ici le devoir varie avec les situations. »

Odilon Barrot.

TABLE DES MATIÈRES

—

INTRODUCTION

LES TENDANCES LIBÉRALES AU DÉBUT DU XIXe SIÈCLE

Une étude d'ensemble sur les libéraux français n'existe pas ; l'intérêt qu'elle présenterait 1

I. — Les Origines : 1789-1816 ; le milieu libéral ; caractère de l'opposition. — Les doctrinaires. — Les *Considérations sur la Révolution française* de Mme de Staël ; leur importance. — Benjamin Constant. — La génération nouvelle 7

II. — Les influences ; la philosophie du XVIIIe siècle ; apports étrangers ; idée de la Révolution. — Manque de critique historique ; conceptions arbitraires 32

III. — Les altérations premières ; tribut du XVIIIe siècle ; idéologie bourgeoise ; bonapartisme et anticléricalisme 48

IV. — Quelques personnalités, Camille Jordan, Charles de Rémusat, Jouffroy annoncent Tocqueville. 52

CHAPITRE I

L'HOMME ET L'ÉCRIVAIN

Raison d'une étude sur Tocqueville 55

I. — Esquisse d'un portrait. — Mauvaise santé ; conséquences. — Manque d'audace intellectuelle et morale. — Quelques tendances contradictoires. — Générosité de cœur ; rares mérites intimes. — Médiocre sens esthétique 59

II. — Le vrai jour sous lequel il faut envisager Tocqueville : idée dominante. — Impression : absence d'un certain sang-froid désirable. — Tocqueville n'est complètement ni un philosophe, ni un polémiste : il a peur de conclure. — Froideur et solennité apparentes de ses œuvres ; raisons 77

III. — Tocqueville et l'idée de *nécessité.* — Il a, malgré lui, une philosophie de l'histoire ; il rappelle beaucoup plus Bossuet que Montesquieu ; points communs avec ce dernier : défauts classiques. — Il veut démontrer et cherche trop à entraîner par la seule rigueur de ses raisonnements. — Les faits. 82

IV. — La qualité de juriste lui manque ; elle lui eut été profitable. — La *Démocratie en Amérique.* — Première partie. — Les sources. — Tocqueville connaît mal la structure des institutions anglaises locales. — Conséquence. — Jugement sommaire sur le livre ; de quelques prédictions. — La seconde partie ; comment il faut la comprendre 92

L'Ancien Régime. — Son passage dans la vie publique, sa correspondance et les *Souvenirs* ont préparé Tocqueville à l'écrire. — Genèse de l'œuvre ; l'article de 1836. — Les idées de Burke ; de quelques ouvrages sur le même sujet. — Raison de la gravité du livre. — Remarques : Taine ; l'opinion contemporaine en France et à l'Etranger. — Conclusion 103

CHAPITRE II

LA PHILOSOPHIE POLITIQUE

Sentiment de la liberté chez Tocqueville. 122

I. — Instinct personnel et aristocratisme. — Foi au libre arbitre, principe de toute dignité. — Autoritarisme et orgueil . . . 124

Conception de la liberté ; elle est un droit et la source du bonheur pour les personnes comme pour la collectivité. — Restrictions ; le droit de l'Etat. — Le souci de l'évolution sociale contemporaine confère à l'individualisme de Tocqueville une valeur particulière. 130

II. — Idéal de société qui concilierait la liberté et l'égalité ; paraît-il réalisable en France, étant donnés les défauts de notre race. — Ce que Tocqueville redoute. — Anglomanie de Tocqueville. Inquiétudes que les tendances à la Démocratie dans notre pays suscitent chez lui ; l'influence des légistes. — Parallèle avec les Etats-Unis ; ancien Régime et Révolution ; leur œuvre ; ce que Tocqueville a précisé 138

III. — Conception de la Démocratie, ou plus exactement de la tendance à l'égalité. — Avantages et défauts. — Les dangers : démagogie, irréligion et socialisme. — Soin que Tocqueville a pris de séparer l'idée d'égalité civile et politique de celle

:galité économique. — Critiques du socialisme; leur force
ative. — Tristesse, courage et confiance mêlés de Tocque-
le. 154

CHAPITRE III

LE SYSTÈME POLITIQUE

ueville n'a pas synthétisé dans une œuvre particulière ses
:es relatives à l'organisation d'un régime politique ; compa-
sons ; le regret que l'on en peut exprimer. — Autre obser-
ion préliminaire ; reflet de Benjamin Constant sur la pensée
Tocqueville; influences diverses 177

Les droits individuels 182
erté personnelle ; deux incidences : question pénitentiaire,
ncipes d'un protectionnisme mitigé. — Les prétendus droits
uveaux 184
erté religieuse et liberté de pensée 189
erté de réunion et d'association ; liberté d'enseignement . 193
erté de la presse 201
conception de la liberté. 205

La Souveraineté nationale 207
ue relatif de netteté dans l'acception de l'idée elle-même ;
itations sur les conséquences 212

– *Les garanties de la liberté. Les moyens de gouvernement.*
ormes 214
s garanties judiciaires ; leur importance capitale : le jury.
garanties administratives et politiques : centralisation po-
que et non administrative ; réformes électorale et commu-
le ; elles sont liées dans l'esprit de Tocqueville. La multipli-
ion de grandes associations et l'influence de partis politiques
ssants doivent en compléter les bienfaits. 215
.es pouvoirs publics : Tocqueville n'y insiste pas ; le gou-
nement mixte ; nécessité d'une seconde Chambre : régime
lementaire ; l'Exécutif. — Monarchie ou République . . . 224
s réformes sociales ; leur importance pour Tocqueville. Ori-
alité des vues exposées 253
religion ; réforme religieuse : séparation de l'Eglise et de
at. Pour échapper à l'emprise complète de Rome sur lui,
clergé doit être propriétaire en France 262
usion du chapitre 269

CHAPITRE IV

LA VIE PUBLIQUE

(D'après des documents nouveaux)

Tocqueville homme politique ; il subit l'influence de Royer-Collard. Ses défauts et ses qualités comme orateur. — Justice que l'on doit lui rendre 273

I. — Les premières années, 1828-1830 ; son adhésion au nouveau régime ; répugnances secrètes pour la Monarchie de juillet. — Le voyage aux Etats-Unis, ses causes ; peu après qu'il est rentré en France, Tocqueville donne sa démission de juge-auditeur. — *La Démocratie en Amérique* 286

Candidature de 1837 : l'époque choisie n'est pas favorable. — Dissensions avec Molé : Tocqueville hésite entre le quartier Notre-Dame, Versailles et Valognes ; il se décide pour cette dernière circonscription en dernière heure, mais il est battu. — Cause de son échec. 293

Aux élections de 1839, il se représente dans la Manche ; âpreté de la lutte ; il est élu avec une forte majorité. Ses premières désillusions 305

Ses débuts à la Chambre ; interpellation sur les affaires d'Orient : Guizot, Thiers et Tocqueville. Celui-ci qui s'était toujours tenu en dehors de la Coalition, entre définitivement dans l'opposition à l'avènement du Ministère du 29 octobre 314

Premier voyage en Algérie; avril 1840; discours du 18 janvier 1842; les élections de juillet; âpre campagne que Tocqueville doit à nouveau soutenir. Ses idées sur la politique extérieure et particulièrement sur nos rapports avec l'Angleterre. 324

Son intervention très importante, le 19 août 1842, dans la discussion de la loi de Régence. Lettre qu'il écrit à Barrot au sujet de Thiers, le 16 septembre 1842. Autres interventions en 1843. Difficultés qui s'élèvent au sein de l'Opposition : Tocqueville s'attriste. La question de l'enseignement ; nouveaux déboires ; le Conseil des Dix. Tocqueville ne se laisse pas abattre . . . 333

La direction du journal le *Commerce* ; échec de cette tentative ; projet d'un journal plus considérable, le *Soleil* ; il n'y est pas donné suite, faute des capitaux nécessaires. En avril 1845, Tocqueville interpelle le ministère sur le droit à la liberté de conscience. La seconde affaire Pritchard. Les élections de 1846. 348

Second voyage en Algérie ; le rapport de 1847 ; Tocqueville avec Dufaure, Billaut, Rivet etc., s'efforce de fonder un nouveau

parti : les réformes qu'il propose. La campagne des banquets vient nuire à ses efforts. — Tocqueville et la question électorale. — Le discours du 27 janvier 1848. — Chute de la Monarchie. — Conclusion 356

II. — Causes auxquelles Tocqueville attribue la Révolution de février. — Il se rallie à la République : ses raisons. — Graves inquiétudes pour l'avenir. — Il est élu représentant du peuple pour le département de la Manche, en tête de liste, avec une écrasante majorité. 368

Sentiments de Tocqueville lors de son entrée dans l'Assemblée constituante. — Ses désillusions. — Ses rapports avec Lamartine. — Juin 1848 377

La Commission de Constitution ; il en est nommé membre l'un des premiers : rôle médiocre qu'il y joue ; ce qu'il manque d'y paraître ; il prend plusieurs fois la parole, lors de la discussion devant la Constituante 380

La situation : Tocqueville se rapproche de Cavaignac ; Dufaure le propose au Chef du Pouvoir exécutif, qui refuse, comme ministre de l'Instruction publique ; on lui donne le titre de plénipotentiaire à la Conférence de Bruxelles. Mais Louis-Bonaparte se dresse à l'horizon ; Tocqueville le combat ; les intrigues parlementaires. — Election du 10 décembre 385

Situation de Tocqueville vers cette époque ; janvier-mai 1849. — Barrot se rapproche de son ancien allié. — Elections pour l'Assemblée législative ; Tocqueville part en Allemagne. — Il est rappelé ; on lui propose d'entrer dans la nouvelle combinaison Barrot ; sans se faire aucune illusion sur les projets du prince-président, Tocqueville décide d'accepter un portefeuille. — Difficultés des négociations : garanties exigées. — Mérite d'une pareille attitude. — Analogies de ce nouvel effort avec celui de janvier-juillet 1847. 391

Politique intérieure du cabinet du 2 juin ; rôle de Tocqueville. — Le ministre des affaires étrangères ; le comte J.-A. de Gobineau. — Les précautions qu'emploie Tocqueville à l'égard du Prince et des chefs de la majorité. — Situation diplomatique périlleuse. 401

Esprit de la politique de Tocqueville : une alliance avec l'Angleterre ; ses idées contradictoires au sujet de l'instauration d'un Empire allemand. — Sa crainte de la Russie. — Négociations : affaires de Suisse, d'Allemagne, du Piémont, des réfugiés hongrois. — Affaire de Rome ; les répugnances de Tocqueville ; il ne peut être considéré comme responsable de l'issue déplorable de cette aventure : difficultés multiples ; dissentiments

au sein du cabinet. — La lettre à Edgard Ney ; complications. — Les débats d'octobre ; une lettre de Gobineau à Beaumont. — Fin de la discussion. — Les derniers jours du ministère. 407

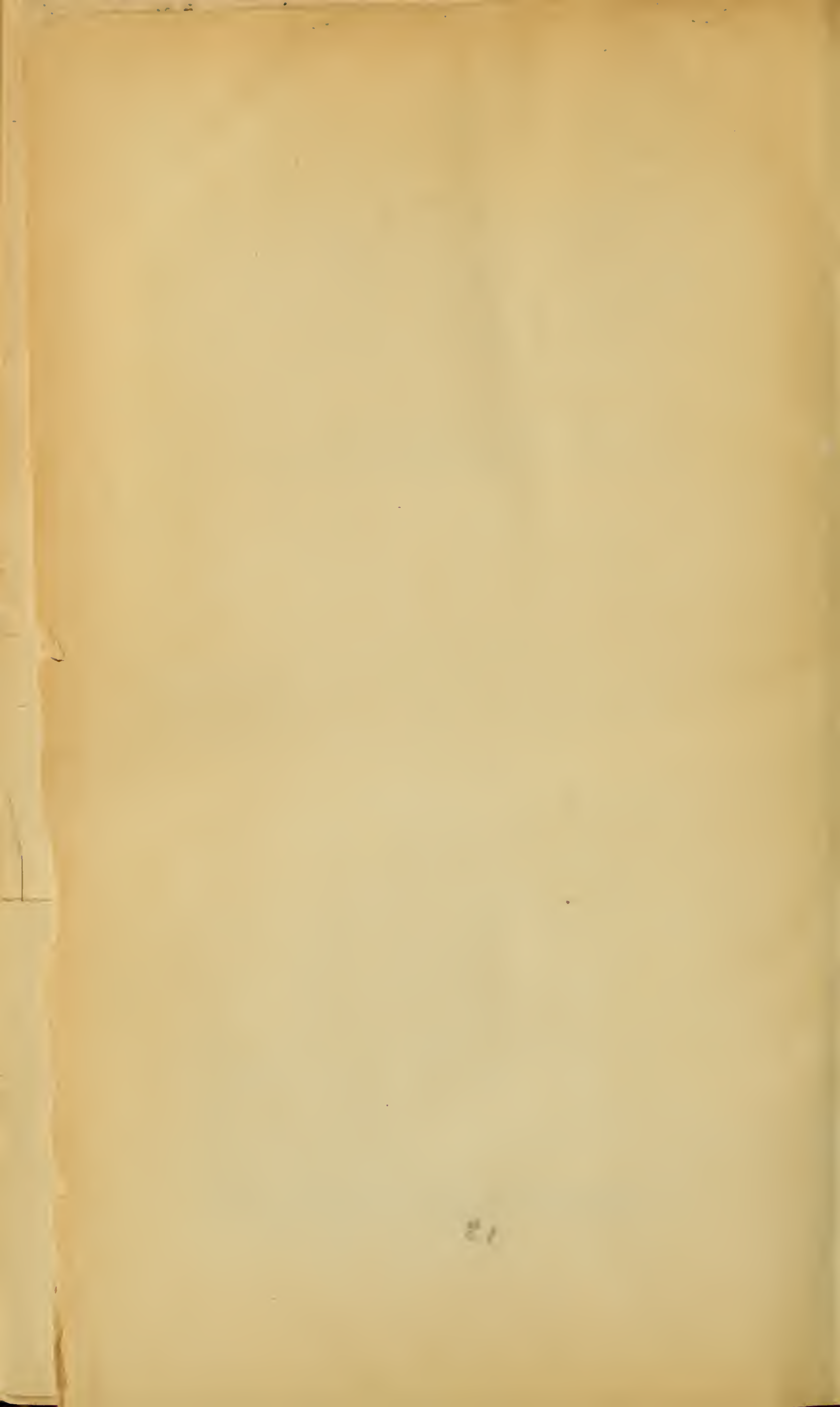
Une maladie grave contraint Tocqueville à s'éloigner l'hiver suivant de la vie politique active. Il suit les événements. — A l'automne de 1850, il doit quitter Paris pour Sorrente ; ses idées vers cette époque. — La revision lui apparaît peu à peu comme le moyen extrême de sortir d'une situation déplorable. — Les pétitions. — Il revient et est nommé rapporteur de la Commission ; ses doutes, son rapport. — Ce qui lui fit défaut. — Le 2 décembre 1851 432

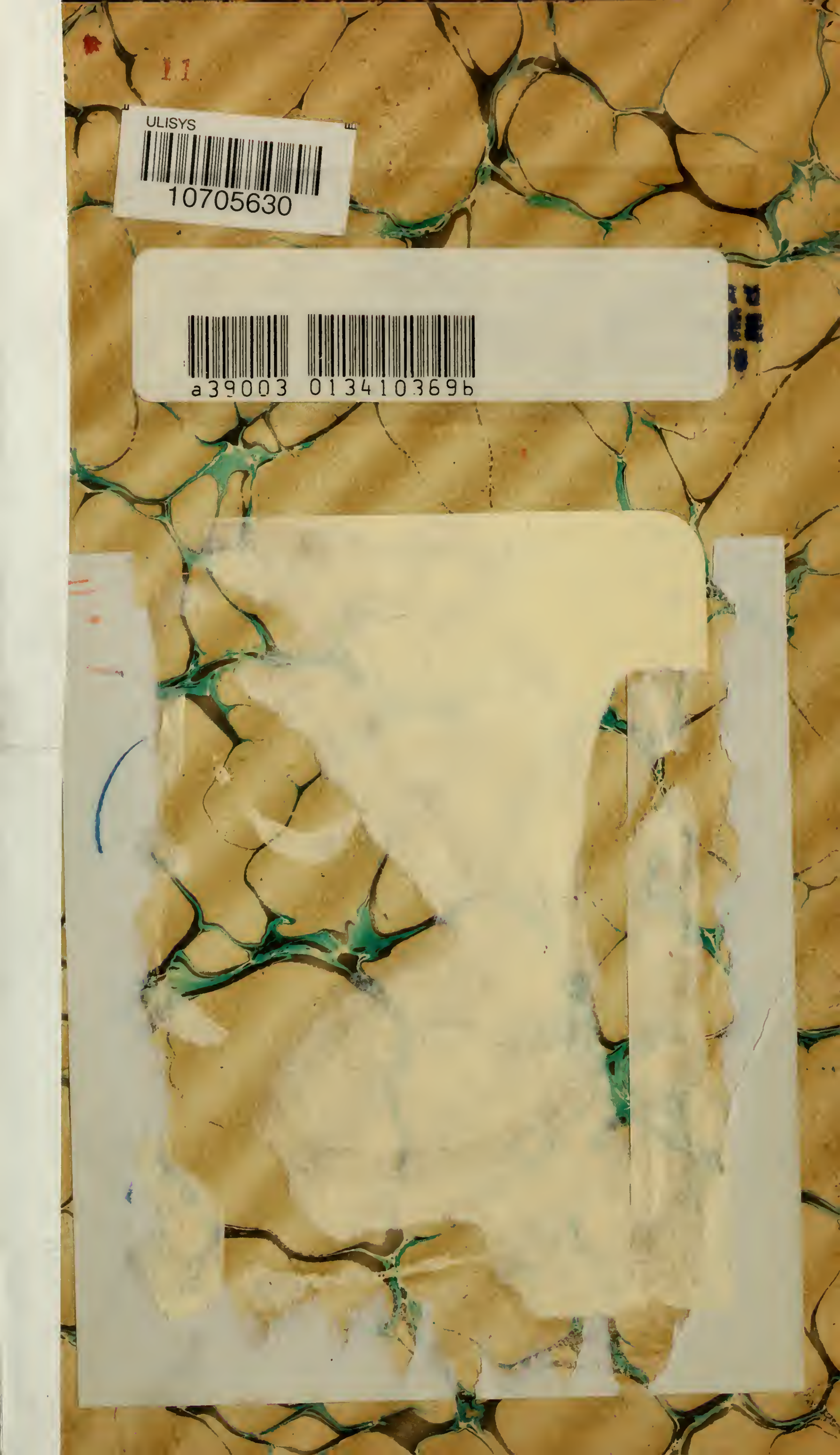
Tocqueville abandonne la scène politique : ses raisons. — Tristesse et courage. — Rôle qu'il aurait pu jouer après 1860 ; ce qu'il faut se rappeler de son passage dans la vie parlementaire.

Conclusion 457

Annexes 471

Saint-Amand (Cher). — Imprimerie BUSSIÈRE.




11
ULISYS
10705630
a39003 013410369b

